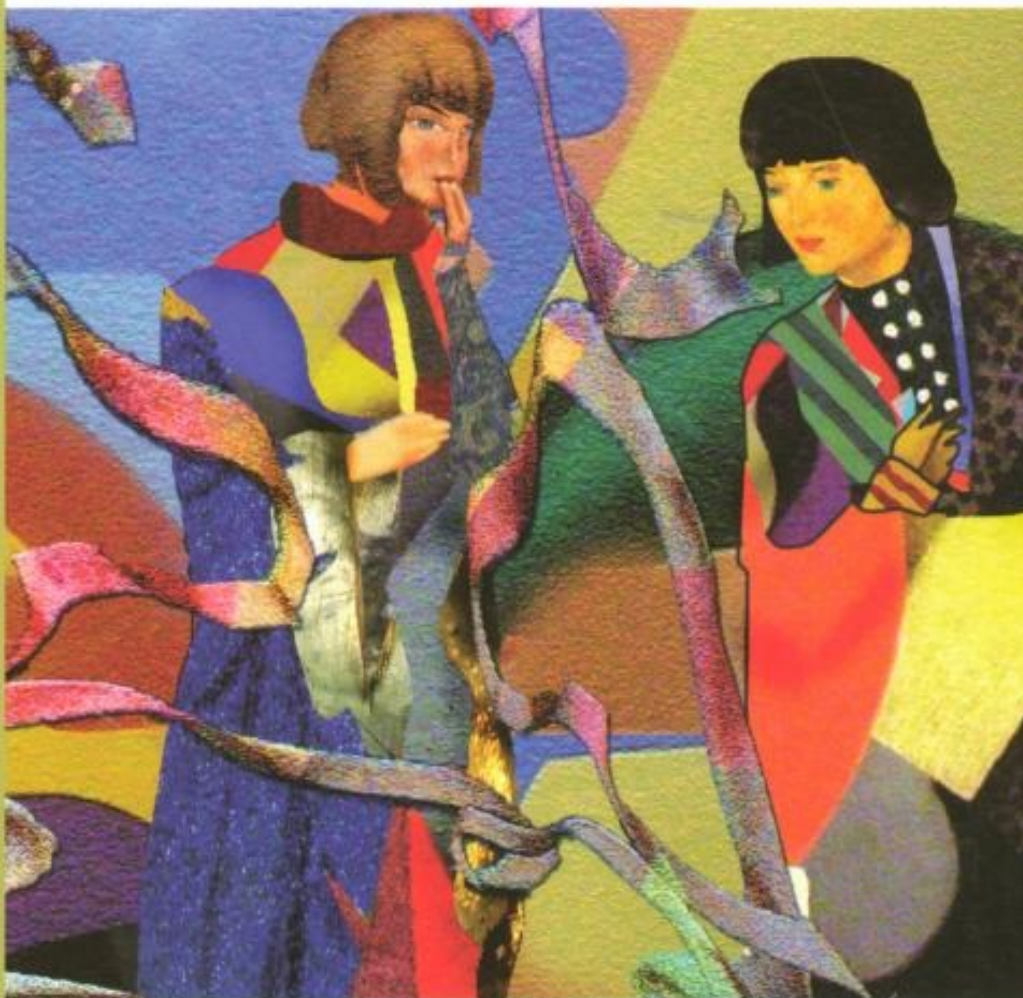




# Dictionnaire des sciences du langage

Franck NEVEU



ARMAND COLIN

# Table des Matières

[Page de Titre](#)

[Table des Matières](#)

[Page de Copyright](#)

[Dédicace](#)

[Avant-propos](#)

[1](#)

[Liste des entrées](#)

© **Armand-Colin, Paris, 2004**

978-2-200-24553-5

*Illustration de couverture :*

*De vous à moi* © Jérôme Lo Monaco

**www.armand-colin.fr**



Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction partous procédés, réservés pour tous pays. • Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. I. 122-4 et I. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

**Armand Colin · 21 rue du Montparnasse · 75006 Paris**



## Avant-propos

Il y a plusieurs manières de concevoir un dictionnaire terminologique. L'indexation des termes peut répondre à un projet scientifique déterminé. Il s'agit alors, par le biais d'une sélection stricte des entrées, moins de témoigner de l'état d'une discipline que de déclarer ce qu'elle doit être, c'est-à-dire de circonscrire précisément un champ de connaissances à partir d'options méthodologiques. Cette conception épistémologique de la terminologie est, notamment, celle qui a cours dans les laboratoires, c'est celle qui se déploie dans les colloques et les articles scientifiques. Elle repose sur une conception fortement nomologique de la science, qu'elle conçoit comme le lieu d'une légalité spécifique. Elle est fondée, comme l'a montré Pierre Bourdieu, sur un principe de vision, elle se représente son développement, mais aussi sur un principe de division, car le champ ainsi circonscrit devient le champ nécessairement exclusif de tout autre. La terminologie c'est alors l'œil disciplinaire d'une science, et sa valeur différentielle, appuyée sur une objectivité fortement déclarative, l'amène à opérer un tri des termes en coïncidence avec ses représentations. Le vocabulaire d'une science est ainsi pensé comme une prédication de ce que n'est pas cette science, avant de devenir l'outil de ce qu'elle doit être. Les vertus déclarées d'une bonne terminologie sont bien connues : économie (la parcimonie est le garant présumé de l'objectivité), la transparence (les termes requis doivent être univoques, et, lorsque le mot simple y fait obstacle on indexe des termes complexes), la cohérence enfin, c'est-à-dire l'absence de contradictions internes.

On aura compris que ce dictionnaire ne vise pas à refléter cette approche de la terminologie, non pas qu'il récuse ses prétentions à l'objectivité, mais plus simplement parce qu'il les tient pour des impératifs fort éloignés de ce qui constitue l'observatoire direct de sa discipline. Sans doute aussi, et peut-être est-ce là l'essentiel, parce que cet idéal terminologique exige finalement de la langue d'être ce qu'elle n'est pas, un corps inerte.

Les options terminologiques de ce dictionnaire visent à refléter un état de la discipline des sciences du langage observable à partir de son vocabulaire, c'est-à-dire à partir des pratiques terminographiques effectives. Ces pratiques font apparaître un ensemble de métalangues d'une grande diversité, diversité encore accrue par l'approche historiographique qu'il semble nécessaire de ménager sur certaines notions. Dans cette perspective, économie, transparence et cohérence sont bien sûr loin d'être toujours au rendez-vous. Mais la contrepartie de cette situation est l'accès du lecteur à un univers culturel non cloisonné qui couvre la philosophie du langage, l'épistémologie, l'informatique, l'histoire de la langue et celle de la grammaire, et les diverses composantes de la description linguistique.

Un millier d'entrées sont ici regroupées. Les termes y sont traités comme des mots, dont l'usage varie avec le temps. Quelques précisions étymologiques succinctes permettent parfois de mieux en fixer le sens. On ne les a proposées que lorsqu'elles étaient susceptibles de fournir une information pertinente. Chaque entrée se voit

décorée d'une étiquette qui vise à identifier, sans souci d'exhaustivité, un ou plusieurs champs d'application du terme. On a autant que possible laissé la parole aux auteurs en développant les citations, afin de contextualiser les notions. La forme brève, qui est celle du glossaire, a semblé souhaitable, dans bien des cas. Cela signifie qu'on ne trouvera pas ici d'article encyclopédique. Ce n'est pas la vocation de ce dictionnaire. Toutefois, des indications bibliographiques sont fréquemment données en fin d'article, et un système de corrélats et de renvois permet au lecteur de circuler aisément dans l'ouvrage.



## **ABDUCTION** [logique, épistémologie]

Formé à partir d'un dérivé du verbe latin *abducere*, « conduire à l'écart ». L'abduction est un raisonnement qui consiste, notamment pour le logicien Charles Sanders Peirce (1839-1914), à restreindre au départ le nombre des hypothèses susceptibles d'expliquer un phénomène. Ainsi, si la déduction\* consiste, à partir de  $\alpha$ , à inférer  $\beta$ , l'abduction consiste quant à elle, à partir de  $\beta$ , à considérer  $\alpha$  comme la cause de  $\beta$ , ce qui implique, pour que le raisonnement soit valide, de savoir que  $\alpha$  est la seule cause possible de  $\beta$ . L'abduction nécessite donc pour être concluante d'avoir recours à une source de connaissances étrangère à celle que fournit l'opération logique.

Déduction : tous les haricots de ce sac sont blancs, ces haricots proviennent de ce sac, donc ils sont blancs. Induction : ces haricots proviennent de ce sac, ces haricots sont blancs, donc tous les haricots de ce sac sont blancs. Abduction : tous les haricots de ce sac sont blancs, ces haricots sont blancs, donc ces haricots proviennent de ce sac.

S. Aurox, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF, 1998.

Comme l' a souligné Peirce, par distinction avec l'induction\*, qui consiste le plus souvent à vérifier des hypothèses, l'abduction permet de prendre en compte des données qui ne sont pas directement observables. Elle formule donc des explications susceptibles de révisions. Le raisonnement abductif est un raisonnement de type diagnostique, c'est la raison pour laquelle il est utilisé dans les tâches de résolution de problèmes, et notamment en intelligence\* artificielle.

→ **voir** *Axiome, Déduction, Empiricité, Galiléisme, Induction, Inférence, Observatoire*



## **ABESSIF** [morphosyntaxe]

Formé sur le latin *abesse*, « être absent ». Cas des langues finno-ougriennes marquant l'absence ou la privation : ex. en estonien, le morphème *-ta* (*isa*, « père » ; *isata*, « sans père »).

→ **voir** *Cas*



## **ABLATIF** [morphosyntaxe]

Du latin *ablativus*, proprement «qui enlève ». Cas\* employé dans certaines langues flexionnelles, servant à exprimer la séparation, et par extension la provenance ou l'éloignement.

En latin, l'ablatif s'emploie pour les circonstances dont l'interprétation est non

prospective, autrement dit pour les relations qui ne ressortissent ni au but, ni à la finalité, ni à la conséquence. Ce qui lui confère une valeur très largement conditionnée par le contexte.

On distingue (les exemples et leur traduction sont empruntés à Guy Serbat, *Les Structures du latin*) : l'ablatif « locatif », exprimant le lieu où l'on est (ex. *dominus ambulat in urbe*, « le maître se promène en ville »), et, avec des termes appropriés, l'ancrage temporel du procès (ex. *mediā nocte*, « à minuit ») ; l'ablatif « instrumental », exprimant le moyen de réaliser une action, mais aussi la cause, la manière, le prix, l'accompagnement (ex. *gladiō ferire*, « frapper de/avec l'épée ») ; l'ablatif « d'origine », exprimant cette valeur dans un contexte spatial (ex. *ab urbe uenit*, « il vient de la ville ») ou dans un contexte temporel (ex. *ex illō tempore*, « à partir de cette époque ») ; cette valeur d'origine se retrouve également dans l'expression de la filiation (ex. *e nobilī patre natus*, « né d'un père illustre »), dans le complément d'agent du verbe passif (ex. *amor a patre*, « je suis aimé de/par mon père »), ou encore dans le complément du comparatif\* (ex. *melle dulcior*, « plus doux que le miel »).

On appelle *ablatif absolu*, en grammaire latine, une proposition autonome, constituée d'un sujet nominal ou pronominal à l'ablatif et d'un prédicat, employé au même cas, qui est un attribut nominal (ex. *Cicerone consule*, « Cicéron (étant) consul ») ou bien un participe (ex. *partibus factis*, « les parts (une fois) faites »). Guy Serbat note à propos de l'ablatif en latin classique :

Supposons un énoncé comme « moi présent, ceci ne se produira pas » : le groupe de mots *moi présent* se rendrait en latin par *mē praesente*, comprenant un pronom à l'ablatif *mē*, un participe à l'ablatif *praesente*. Tout se passe comme si *mē* était le sujet de *praesente* jouant le rôle d'un verbe. On considère que *moi présent* (comme en latin *mē praesente*) est l'équivalent d'une subordonnée - ici temporelle - où les concepts de « moi » et de « présent » seraient explicitement exprimés par un sujet et par un syntagme verbal (« tant que *je serai présent* »). C'est justement parce qu'il est senti comme une *proposition complète* que ce tour est qualifié « d'absolu », c'est-à-dire indépendant.

G. Serbat, *Les Structures du latin*,  
Picard, 1980.

→ voir Cas



**ABLAUT → APOPHONIE**

**ABRÈGEMENT → ABRÉVIATION**

## ABRÉVIATION [morphologie, lexicologie]

Le terme *d'abréviation* est fréquemment employé de manière très générale pour désigner tout type de réduction formelle d'un segment linguistique : réduction graphique d'une unité lexicale (*kilomètre* > *km*, *Monsieur* > *M.*) ; réduction par siglaison\* d'une unité polylexicale (*journal télévisé* > *JT*, *ordre de mission* > *OM*) ; réduction par troncation\* d'un morphème, d'une syllabe\* ou d'un groupe syllabique (*autobus* > *bus*, *imperméable* > *imper*, *instituteur/trice* > *instit*, *météorologie* > *météo*) ; réduction d'un syntagme par effacement\* ou ellipse\* (*l'Assemblée nationale* > *l'Assemblée*, *les Jeux Olympiques* > *les Jeux*). Les quelques tentatives de distinction terminologique entre *abréviation* et *abrégement* n'ont guère été suivies.

→ **voir** *Aphérèse, Apocope, Effacement, Ellipse*



, *Siglaison, Troncation.*

## ABSOLU [syntaxe, sémantique]

Qualificatif destiné à décrire notamment certains emplois de participes, d'adjectifs ou de verbes : participe absolu, dans le cas des propositions participiales (ex. *Le train parti, elle rentra chez elle*); adjectifs de sens absolu (cas des adjectifs relationnels), non susceptibles de degrés\* de comparaison (ex. piscine *municipale*) ; verbes transitifs employés sans objet (ex. *Caroline écrit*). Le terme *absolu* caractérise également un emploi de l'ablatif\* latin, et, avec une valeur différente, une des formes du superlatif\*.

On appelle *constructions absolues* des segments linguistiques marquant une attitude du sujet au moyen de la mention explicite ou implicite d'une partie du corps ou d'un objet en relation avec le corps : ex. *l'air hagard, les larmes aux yeux, les mains dans les poches, la fleur aux dents*, etc. Traditionnellement, mais de manière erronée, la grammaire à visée pédagogique intègre les constructions absolues à la typologie des compléments circonstanciels. Les procédures de commutation\* et d'insertion\* font cependant apparaître une nette équivalence fonctionnelle entre ces segments et les adjectifs en apposition\*.

→ **voir** *Ablatif, Adjectif, Apposition*



, *Participe, Superlatif, Verbe.*

## ABSOLUTIF [morphosyntaxe]

Cas\* non marqué des langues ergatives\*, comme le basque. L'absolutif est un cas commun à l'actant unique des verbes intransitifs et au deuxième actant\* (« objet » ou « agent ») des verbes transitifs, ce qui contribue au marquage du premier actant des verbes transitifs. Ce marquage est l'indice de l'ergativité d'une langue.

Alors que le nominatif confond dans la même fonction le participant unique des verbes intransitifs et le sujet des transitifs, et que l'accusatif marque spécifiquement l'objet, en basque comme dans les langues ergatives, l'absolutif (cas non marqué) confond participant unique et objet des transitifs, et c'est l'ergatif qui marque spécifiquement le sujet des transitifs. Le mot en citation nue est évidemment à l'absolutif (alors qu'il est au nominatif dans une langue accusative comme le latin, c'est-à-dire dans une langue où c'est l'objet qui est distingué des deux autres fonctions en jeu).

C. Muller, *Les Bases de la syntaxe*,  
Presses universitaires de Bordeaux, 2002.

→ **voir** *Accusatif, Actance*



, *Actant, Cas*



, *Ergatif*.

**ACCENT → PROSODIE**

## **ACCEPTABILITÉ** [linguistique descriptive]

La notion d'acceptabilité est parfois employée pour désigner la conformité d'un énoncé aux règles morphologiques, syntaxiques, et sémantiques qui régissent, en synchronie\*, l'usage d'une langue. On peut ainsi tenir la phrase forgée par Noam Chomsky *Colourless green ideas sleep furiously*, « Les idées vertes sans couleur dorment furieusement », pour acceptable d'un point de vue morphologique et syntaxique, mais inacceptable d'un point de vue sémantique.

Plus précisément, l'acceptabilité se définit comme un jugement statuant non pas sur la conformité d'un énoncé aux règles régissant la grammaire d'une langue (jugement de grammaticalité\*), ni sur la conformité aux règles de la cohérence sémique (jugement d'interprétabilité\*), même si ces types de conformité jouent un rôle très important dans la formation du sentiment linguistique ; elle se définit comme un jugement statuant sur l'accessibilité sémantique d'un énoncé. Dans cette perspective, est jugé acceptable un énoncé dont le sens est tenu pour accessible par la communauté des locuteurs d'une langue donnée, à un moment donné, dans les conditions courantes de la communication verbale.

Contrairement à la grammaticalité, dont les critères ressortissent à la compétence\* du locuteur, l'acceptabilité est déterminée par des critères qui ressortissent à la performance\*, notamment la capacité d'attention, de mémorisation, de structuration cohérente et cohésive de l'information.

→ *Grammaticalité, Interprétabilité, Interprétation, Pertinence.*

## **ACCEPTION** [sémantique]

Du latin *acceptio*, « action de recevoir ». Le terme *d'acception* est couramment employé pour désigner la signification particulière d'une unité lexicale dans un contexte déterminé. La pluralité des acceptions, pour un morphème, caractérise un des modes de fonctionnement de la polysémie\*. L'analyse sémique définit l'acception comme un sémème\* comprenant des sèmes\* afférents socialement normés.



voir *Polysémie*



, *Sème, Sémème, Sens.*

## **ACCESSIBILITÉ** [sémantique discursive, pragmatique]

La théorie de l'accessibilité repose sur l'hypothèse selon laquelle le locuteur, se conformant à une fonctionnalité purement référentielle, adapte ses expressions au degré présumé de saillance\* du référent\* visé. Moins le référent est présumé accessible, plus le contenu descriptif de l'expression choisie pour le désigner est censé être important.

Les syntagmes nominaux définis et les noms propres\* sont ainsi tenus pour des marqueurs d'accessibilité faible car ils traduisent la présomption d'une saillance limitée voire nulle du référent, soit parce que celui-ci n'a pas encore été évoqué, et qu'il n'est donc pas présent dans la conscience des interlocuteurs, soit parce que dans une situation donnée il ne s'impose pas à leur attention par ses propriétés perceptives, ou encore parce qu'il ne fait pas l'objet de connaissances ou de représentations conceptuelles supposées partagées.

Inversement, plus le référent est présumé accessible, moins le contenu descriptif de l'expression référentielle est important. Les pronoms clitiques sont ainsi tenus pour des marqueurs d'accessibilité forte dans la mesure où ils traduisent la présomption d'une saillance importante du référent, par évocation antécédente, présentification ou représentations partagées.

Des linguistes comme Talmy Givon ou Mira Ariel, par exemple, ont défendu l'idée selon laquelle l'accessibilité est effectivement marquée par la forme de l'expression indépendamment de son signifié. Pour Givon (1983), le format des expressions référentielles, indiqué notamment par leur poids phonologique, est en soi un système de codification de l'accessibilité d'un référent. Pour Ariel (1988, 1990), la forme d'un pronom clitique ou d'un syntagme défini fournit déjà une information sur la manière dont le référent auquel renvoient ces expressions en contexte doit être cherché et

interprété.

Mais comme le rappelle Denis Apothéloz (1995) il s'en faut de beaucoup que le couplage fonctionnel accessibilité/ quantité d'informations permette de prédire le choix d'une expression référentielle. Alain Berrendonner (1990) a montré par exemple qu'au principe de coopération\* décrit par Paul Grice pouvait être préféré un principe dit de *nonchalance*, lorsque le locuteur présente comme donnée une information nouvelle, ou lorsqu'il commet une anaphore\* associative. Par ailleurs Georges Kleiber (1990) a fait apparaître la diversité des motivations qui peuvent présider au choix d'une expression référentielle. Une réaction émotionnelle, une contrainte liée à la structure argumentative ou à l'organisation textuelle, peuvent remettre en cause la validité de la théorie de l'accessibilité, qui, comme l'expose clairement D. Apothéloz, est trop exclusivement fondée sur une conception quantitative de l'information.

Cette limitation conduit à négliger la fonction de catégorisation cognitive qu'ont nécessairement les choix lexicaux dans les expressions référentielles.

D. Apothéloz, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Droz, 1995.

Anaphore



, Chaîne de référence



, Coopération, Conférence



, Description définie, Interprétation, Pertinence, Pronom, Référence



, Saillance.



Apothéloz D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève, Droz. → Ariel M., 1988, « Referring and accessibility », *Journal of Linguistics*, n° 24. → Ariel M., 1990, *Accessing Noun-Phrase Antecedents*, London, Routledge. → Berrendonner A., 1990, « Attracteurs », *Cahiers de linguistique française*, n° 11. → Corblin F., 1987, *Indéfini, défini et démonstratif. Constructions linguistiques de la référence*, Genève, Droz. → Corblin F., Corblin F., 1995, *Les Formes de reprise dans le discours*, PU Rennes. → Cornish F., 1987, « Anaphoric pronouns : under linguistic control or signalling particular discourse representations ? », *Journal of Semantics*, n° 5. → Givón T. (éd.), 1983, *Topic Continuity in Discourse. A quantitative cross-language Study*, Amsterdam, John Benjamins. → Kleiber G., 1990, «

Marqueurs référentiels et processus interprétatif : pour une approche “plus sémantique” », *Cahiers de linguistique française*, n° 11. → Kleiber G., 1994, *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve, Duculot. → Levinson S.C., 1983, *Pragmatics*, Cambridge, CUP. → Moeschler J. & Reboul A., 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Seuil.

**ACCUSATIF** [morphosyntaxe, syntaxe] Comme le précisait Jules Marouzeau (*Lexique de la terminologie linguistique*, 1931) l'accusatif est un cas dont les grammairiens grecs de l'Antiquité disaient qu'il indiquait l'aboutissement de l'action, ou son effet, le dérivé *aitiakos* du participe grec *aitiatos*, « causé, déterminé », ayant été traduit en latin par *accusativus*, par suite d'un rapprochement avec le verbe *aitiaomai*, « accuser ».

L'accusatif est un cas des langues flexionnelles spécialisé dans l'expression de la fonction de complément\* verbal (objet\*). Ainsi en latin, par exemple, comme le rappelle Guy Serbat (*Les Structures du latin*, Picard, 1980), à qui sont empruntés les exemples qui suivent, il peut servir à exprimer l'objet d'un verbe transitif (ex. *Dominus vicinum vocat*, « Le maître appelle le voisin », mais il peut également être sélectionné par un intransitif pour former un complément d'« objet interne » (ex. *Vivere vitam*, « Vivre sa vie »), ou bien exprimer une valeur dite « lative », c'est-à-dire marquant le terme du mouvement, le but (ex. *Dominus it in urbem*, « Le maître va en ville»), ou encore l'extension dans l'espace ou dans le temps (ex. *Decem miliq passuum ambulare*, « Marcher dix mille pas » ; *Multos annos vivere*, « Vivre de nombreuses années »).

Dans le prolongement de cet emploi, où la métalangue le réserve surtout à la description des désinences casuelles, le terme *d'accusatif* décrit en syntaxe une structure d'actance\*, par distinction avec l'ergatif\*. L'accusativité est ainsi une structure dans laquelle c'est l'agent (premier actant) des constructions bi-actanciennes (transitivité\*) qui fournit (par le biais du nominatif, cas non marqué) l'actant unique de la construction intransitive, contrairement à la structure des langues ergatives qui réserve cette fonction au patient, c'est-à-dire au second des deux actants de la construction transitive. L'accusativité réside donc dans le marquage du second actant des constructions transitives. Cette situation s'observe en latin, dans les langues slaves, en berbère, en hébreu, etc., mais aussi en français, et dans bien d'autres langues encore, l'accusativité n'étant pas limitée à la description des structures d'actance des langues casuelles, ce que précise opportunément Gilbert Lazard :

[...] il va de soi que ces structures [accusatives, ergatives] [...] ne se limitent pas à des langues à déclinaison possédant un cas accusatif ou un cas ergatif : il y a des langues où fonctionne une structure accusative et qui n'ont pas d'accusatif (comme le français) et des langues où fonctionne une structure ergative et qui n'ont pas de cas ergatif (comme le pashto). Les notions de structure accusative et de structure ergative ont une extension sensiblement plus grande que les cas accusatif et ergatif.

G. Lazard, *L'Actance*, PUF, 1994.

→ voir *Actance*



, *Actant, Cas*



, *Diathèse, Ergatif, Objet, Transitivité.*

## ACMÉ → PROTASE

## ACOUSTIQUE → PHONÉTIQUE

### ACQUISITION DU LANGAGE [psychologie cognitive, psycholinguistique]

Le terme *d'acquisition du langage* désigne un aspect majeur du développement de la cognition humaine caractérisé par le processus de perception et de production du langage chez l'enfant. Ce processus commence dès la fin de la vie fœtale, au cours de laquelle le sujet perçoit la parole humaine, et la distingue des bruits environnants.

Les recherches animales et humaines montrent que l'expérience sensorielle fœtale peut modifier, par le biais des apprentissages, les réponses comportementales postnatales à des stimulations auditives ou chimio-sensorielles. Le rat nouveau-né exprime des aversions ou des préférences olfactives sur la base d'acquisitions prénatales. La préférence des nouveau-nés humains s'oriente vers les voix contenant des traits déjà détectés avant la naissance. La voix maternelle n'étant pas atténuée ni masquée par le bruit de fond intra-utérin, le nourrisson manifeste une sensibilité préférentielle pour elle et pour la langue maternelle. Il préfère également des séquences musicales ou des énoncés lus ou chantés quotidiennement, par la mère ou un autre locuteur, pendant plusieurs semaines avant la naissance. L'organisme est ainsi préparé *in utero* à détecter des indices sensoriels qui seront pertinents pendant la vie postnatale. Si l'on se place dans l'hypothèse selon laquelle le cerveau immature du fœtus ne serait pas en mesure d'intégrer l'information qui lui parvient, alors il faut admettre que les acquisitions fœtales ne résultent pas d'un traitement conscient des messages sensoriels et que ces « souvenirs » ne pourraient donc pas être évoqués ultérieurement.

A. Streri, « Cognition du fœtus »,  
*Vocabulaire de sciences cognitives*,  
dir. O. Houdé, D. Kayser, O. Koenig,  
J. Proust, F. Rastier, PUF, 2001.

Les spécialistes de l'acquisition du langage s'entendent en général sur les étapes



suivantes.

Perception du langage : de 1 à 8 mois apprentissage de la distinction syllabique puis lexicale, et, au terme de ce stade, compréhension en contexte d'unités lexicales ; à partir de 10 mois compréhension d'unités lexicales isolées, et développement d'un vocabulaire passif (vocabulaire identifié et compris, sans être utilisé pour autant).

Production du langage (elle se fait simultanément à la perception) : jusqu'à 7 mois, maîtrise progressive de la voix ; à partir de 7 mois, répétition de suites syllabiques rythmées (babillage), qui permettent au bébé d'appréhender le fonctionnement des organes de la phonation, et notamment l'incidence de la mobilité musculaire sur la nature des sons de la parole ; à partir de 10 mois, articulation du premier mot, une fois maîtrisées les consonances fondamentales de sa langue maternelle ; vers 16 mois utilisation d'une cinquantaine de mots, encore babillés mais intonés ; jusqu'à 36 mois développement fulgurant du vocabulaire, son enrichissement passant par différents stades : définition des mots par les constituants des référents qu'ils désignent, par la situation de ces référents dans un espace familial, par leur usage, jusqu'aux premières approches catégorielles (par exemple, l'appartenance de la pomme à la catégorie des fruits) ; apparition de la structuration syntaxique vers l'âge de 18 mois, notamment dans les énoncés dirhématiques (ex. *doudou bébé*), puis, vers 36 mois, manifestation d'une maîtrise relative de la complexité morphosyntaxique, jusqu'aux premières tentatives de conjugaison des verbes.

L'ultime étape de l'acquisition du langage repose sur la maîtrise de ses diverses fonctions : fonction instrumentale, pour exprimer une volonté, un sentiment ; fonction heuristique, pour découvrir le monde et questionner ; fonction imaginaire, pour raconter ; fonction informative, pour apprendre ou expliquer ; fonction sociale, pour établir un certain type de relation interpersonnelle.

Le chemin est donc long, et complexe, avant une pleine maîtrise du langage. Néanmoins, son apprentissage est étonnamment rapide et facile chez l'enfant, si on le compare à l'adulte qui apprend une seconde langue. Cela n'a pas manqué d'éveiller l'intérêt des linguistes et des psychologues. Les behavioristes considéraient le langage comme un comportement comme un autre, dans lequel une production verbale acquiert une force plus grande si elle est régulièrement suivie d'effet. Les productions verbales correctes sont encouragées, et les autres disparaissent faute de renforcement. Cette version très mécanique de l'apprentissage du langage a été remise en question. Une théorie alternative et très novatrice a été proposée par le linguiste américain Noam Chomsky dans les années 50. Selon lui, l'individu possède dès la naissance une compétence de base, qui est une aptitude à produire des phrases grammaticalement structurées. Toutes les langues du monde reposent, selon lui, sur quelques règles profondes identiques, formant une grammaire universelle. [...] Des théories alternatives ont été proposées à la conception innéiste du langage. Parmi celles-ci, les perspectives interactionnistes renvoient à une approche beaucoup plus sociale de l'acquisition du langage. Elles partent de l'idée que l'enfant n'apprend pas seul à parler, mais dans le cadre d'interactions de communication avec son entourage proche, principalement son père et sa mère. Lev Vygotsky fut le premier à développer cette idée dans les années 30, qui fut reprise ensuite par Jérôme Bruner. Sans réellement s'opposer à une conception innéiste du langage (puisque'il admet que sont nécessaires au minimum certaines compétences pour pouvoir parler), J. Bruner s'intéresse davantage à la façon dont l'enfant apprend à utiliser le langage, c'est-à-dire dans des situations réelles de communication.

G. Chapelle, « L'acquisition du langage  
», *Sciences humaines*, n° 108, 2000.

→ **Voir** *Psycholinguistique*.



→ Bassano D., Champaud C., 1987, « Fonctions argumentative et informative du langage : le traitement des modificateurs d'intensité « au moins », « au plus » et « bien » chez l'enfant et chez l'adulte », *Archives de Psychologie*. → Bassano D., 1991, « Opérateurs et connecteurs argumentatifs : une approche psycholinguistique », *Intellectica*, n° 11. → de Boisson-Bardies B., 1996, *Comment la parole vient aux enfants*, O. Jacob. → Bruner J.-S., 1981, « The pragmatics of acquisition », in W. Deutsch (éd.), *The Child's Construction of Language*, New York, Academic Press. → Bruner J.-S., 1983, *Le Développement de l'enfant - Savoir faire, savoir dire*, PUF. → Chomsky N., 1990, *Le Langage et la pensée*, Payot. → Christophe A., 2000, « L'apprentissage du langage (les bases cérébrales du langage) », in Y. Michaud (éd.), *Université de tous les savoirs*, vol. 2, *Qu'est-ce que l'humain ?* O. Jacob. → Fayol M., Kail M., 2000, *L'Acquisition du langage. Le langage en développement au-delà de trois ans*, PUF. → Gombert J.E., 1990, *Le Développement métalinguistique*, PUF. → Hickmann M., Hickmann M., 2001, « Language and cognition in development : old questions, new directions », *Pragmatics*, 11, n° 2. → Hornstein N., Lightfoot D., 1981, *Explanation in Linguistics. The Logical Problem of Language Acquisition*, London, Longman. → Laks B., 1996, *Langage et cognition. L'approche connexionniste*, Hermès. → Piaget J., 1992 (1923), *Le Langage et la Pensée chez l'enfant : études sur la logique de l'enfant*, Delachaux & Niestlé. → Piatelli-Palmarini M., 1979, *Théories du langage, théories de l'apprentissage*, Le Seuil. → Richelle M. & Moreau M.-L., 1997, *Acquisition du langage*, Mardaga. → Rondal J.-R., 1999, *Comment le langage vient aux enfants*, Labor. → Slobin D.I., 1985, *The Crosslinguistic Study of Language Acquisition*, L. Erlbaum. → Vygotsky L. S., 1985 (1934), *Pensée et langage*, Éditions sociales. → Wexler K., Culicover P., 1980, *Formal Principles of Language Acquisition*, Cambridge, MIT Press.

### **ACRONYMIE** [morphologie lexicale]

Formé sur le grec *akros*, « qui est à l'extrémité », et *onoma*, « mot ». Procédé de formation lexicale caractérisé par la réunion de mots tronqués, souvent réduits à leur première syllabe, et composant initialement une unité syntagmatique ou phraséologique : ex. *ou*vroir de *litt*érature *pot*entielle > Oulipo ; *Bel*gique, *Ned*erland, *Lux*embourg > *Benelux*.

Le terme s'applique également aux sigles constitués en mots graphiques et phoniques : ex. *É*cole *N*ationale d'*A*dministration > *ENA* [ena], *synd*rome d'*immu*nodéficienc*e* *acqu*ise > *sida* [sida], *radio* *d*etecting *a*nd *r*anging > *radar*

[RadaR].

On appelle *acronymes* les mots formés selon ce procédé de création lexicale. → **Voir** *Abréviation, Siglaison, Troncation*.

## ACTANCE [syntaxe, sémantique]

On appelle *actance*, ou *relation actancielle*, en référence à la théorie de la dépendance syntaxique développée par Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*, 1959), les faits touchant aux relations grammaticales qui s'établissent entre un prédicat\* verbal et les constituants nominaux qui en dépendent.

Chez Tesnière, la structuration syntaxique, de conception verbocentriste, repose sur la connexion\* structurale et sémantique entre les régissants (constitués des têtes verbales, substantive, adjective, et adverbiale des syntagmes) et leurs subordonnés. Les actants\*, subordonnés du syntagme verbal, se rattachent au verbe de diverses manières, comme sujet (« prime actant », selon Tesnière), comme objet direct (« second actant ») ou comme objet indirect (« tiers actant »), fonctions pouvant être marquées par les cas\* dans les langues flexionnelles. Tesnière appelle valence\* le nombre maximal d'actants qu'un verbe est susceptible de recevoir.

Comme le précise Gilbert Lazard, les faits relatifs à l'actance et les problématiques qu'ils soulèvent sont cruciaux pour l'étude du langage :

[...] l'actance est au cœur de la grammaire de toute langue. Toute phrase réelle est prononcée afin de transmettre, dans une situation donnée, une certaine information, assertion, question ou autre. Elle a un certain contenu de sens (plan sémantique) et une visée communicative (plan pragmatique). Ce contenu de sens et cette visée communicative, réserve faite de ce qui est d'une manière ou d'une autre présent dans l'esprit des interlocuteurs (données de la situation, expérience commune, etc.), sont entièrement exprimés au moyen de la parole proférée (ou de l'écrit qui la représente), c'est-à-dire des unités lexicales, des modalités grammaticales qui les habillent, des règles syntaxiques qui les organisent et de l'intonation qui module le tout.

G. Lazard, *L'Actance*, PUF, 1994.

Le domaine de l'actance, et tout particulièrement la question de la caractérisation sémantique des actants (les rôles\* sémantiques), suscite l'intérêt des linguistes qui travaillent dans le domaine de la description des langues particulières, dans celui de la typologie comparative, ou dans celui des sciences cognitives.

→ **voir** *Actant, Cas*



, *Connexion, Diathèse, Prédication, Rôle, Stemma, Transitivité, Translation, Valence*





→ Feuillet J., 1980, «Les fonctions sémantiques profondes », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, n° 75/1. → François J. & Rauh G. (dir.), 1994, « Les relations actanciennes. Sémantique, syntaxe, morphologie », *Langages*, n° 113. → Hagège C., 1982, *La Structure des langues*, PUF. → Kintsch W., 1974, *The Representation of meaning in Memory*, MIT Press. → Lazard G., 1994, *L'Actance*, PUF. → Lemaréchal A., 1983, «Pour une révision de la notion de transitivité », *La Linguistique*, n° 19/1. → Mel'čuk I., 1979, *Studies in Dependency Syntax*, Ann Arbor, Karoma. → Perrot J., 1986, « Actance et diathèse en ostiak oriental », *Actances*, n° 2. → Rebuschi G., 1984, *Structure de l'énoncé en basque*, SELAF. → Tesnière L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck.

## ACTANT [syntaxe, sémantique, narratologie]

La notion d'actant est issue de la syntaxe structurale de Lucien Tesnière (1893-1954). Partant d'une description du noeud verbal qui établit une analogie avec le drame (le verbe comme le drame comporte nécessairement un procès, c'est-à-dire une action, des acteurs et des circonstances), Tesnière distingue trois composants dans la phrase : le verbe, les actants et les circonstants. Le nombre d'actants que les verbes sont susceptibles de régir définit leur valence\*.

[...] Le nœud verbal, que l'on retrouve au centre de la plupart de nos langues européennes, exprime tout un petit drame. Comme un drame en effet, il comporte obligatoirement un procès, et le plus souvent des acteurs et des circonstances.

[...] Transposés du plan de la réalité dramatique sur celui de la syntaxe structurale, le procès, les acteurs et les circonstances deviennent respectivement le verbe, les actants et les circonstants.

[...] Le verbe exprime le procès. Ainsi dans la phrase fr. *Alfred frappe Bernard*, le procès est exprimé par le verbe frappe.

[...] Les actants sont les êtres ou les choses qui, à un titre quelconque et de quelque façon que ce soit, même au titre de simples figurants et de la façon la plus passive, participent au procès.

[...] Ainsi dans la phrase fr. *Alfred donne le livre à Charles, Charles*, et même le *livre*, bien que n'agissant pas par eux-mêmes, n'en sont pas moins des actants au même titre qu'*Alfred*.

[...] Les actants sont toujours des substantifs ou des équivalents de substantifs. Inversement, les substantifs assument en principe toujours dans la phrase la fonction d'actants.

L. Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, 1959.

Malgré l'apparente limpidité de sa définition, la notion d'actant pose de sérieux problèmes de frontière entre les plans syntaxique et sémantique. Si l'on souhaite

clarifier la notion, il est possible par exemple, comme le proposent certains linguistes, de l'opposer à celle d'argument\*. L'argument est alors décrit comme un constituant nominal d'une relation prédicative qui sature une des positions syntaxiques définies par la structure du verbe (sujet\*, objet\*). L'actant, par distinction, désigne un participant au procès : ex. dans *Chloé cherche sa trousse*, *Chloé* et *sa trousse* forment à la fois deux arguments (sujet, objet : plan syntaxique) et deux actants (agent\*, patient\* : plan sémantique) ; dans *Il pleut*, le signe *il* forme un argument, mais il n'y a pas d'actant.

On peut également, comme le suggère Gilbert Lazard, établir des correspondances entre d'une part *participants, circonstances, procès* (plan sémantique), et d'autre part *actants, circonstants, verbe* (plan morphosyntaxique). Ce qui présente l'avantage d'éviter la notion d'argument, d'origine logique, dont l'usage en syntaxe peut être problématique puisqu'il aboutit parfois à une confusion entre proposition logique, correspondant à l'universel du jugement, et proposition grammaticale.

S'agissant de l'actance, les termes qu'il [Tesnière] propose sont satisfaisants, si ce n'est que, au lieu de « acteur », qui n'est guère usuel dans le sens qu'il donne à ce mot et qui se trouve, dans la littérature linguistique courante, souvent pourvu d'un autre sens (en anglais surtout, il est vrai), il vaut mieux adopter « participant », qui est assez usuel. Les participants sont des êtres ou des choses, les actants des termes de la phrase. Le terme de « procès », pris dans un sens très général, est commode pour couvrir les actions, processus, changements d'états et même les états qui peuvent être exprimés par un prédicat. Quant à « verbe », il n'est pas parfaitement exact, puisque ce mot désigne une « partie du discours » et non une fonction syntaxique : « prédicat » ou « prédicat verbal » est meilleur. Mais, dans le cadre d'une étude sur la syntaxe de la phrase verbale, le terme de « verbe » peut être employé comme une abréviation commode et sans grand inconvénient. On a donc les correspondantes suivantes : *sémantique* :

participants circonstances procès

*morphosyntaxe* :

actants circonstants verbe

G. Lazard, « Pour une terminologie

rigoureuse », *Mémoires de la*

*Société de Linguistique de Paris*,

nouvelle série, t. VI, 1999.

La notion d'actant a connu également un développement important dans l'analyse structurale des récits, depuis les travaux d'Algirdas Julien Greimas (*Du sens*, 1970), qui la spécialise dans la fonction de protagoniste de l'action, par distinction avec la fonction de bénéficiaire, deux valeurs pouvant le cas échéant alterner pour un même support actionnel. → voir *Actance*



, *Connexion, Rôle, Stemma, Translation, Valence*



**ACTE DE LANGAGE** [pragmatique] La notion d'acte de langage peut être tenue pour la notion fondatrice de la pragmatique\* (*pragma* signifie « action » en grec), son «

acte de baptême » en quelque sorte. Cette notion s'est développée dans le cadre des travaux de la philosophie analytique\*, dans les années 1950, à partir des conférences prononcées par John Langshaw Austin (1911-1960), et publiées en 1962 sous le titre *How to do Things with Words* (traduction française : *Quand dire c'est faire*, 1970). Les actes de langage ont fait l'objet de très nombreux travaux, parmi lesquels ceux de John Ray Searle (*Speech Acts*, 1969 ; trad. franc. *Les Actes de langage*, 1972), qui ont apporté une contribution décisive à la réflexion sur la notion.

La notion d'acte de langage résulte de l'idée que dans la communication effective le langage n'a pas pour fonction de décrire le monde mais d'agir sur le monde. Austin distingue trois types d'actes de langage : l'acte locutoire\* (ou locutionnaire), acte de parole proprement dit (acte de *locution*), caractérisé par la production des sons et des morphèmes, et par leur organisation grammaticale, en conformité avec les structures de la langue dans laquelle l'énoncé est proféré ; l'acte illocutoire\* (ou illocutionnaire), acte accompli *en disant*, qui résulte du fait qu'en accomplissant un acte locutoire, par l'usage conventionnel de tel ou tel type d'énoncé, on accomplit par là même en même temps un autre acte, de nature différente (par exemple un acte de menace, un acte d'injonction, ou un acte de promesse) ; l'acte perlocutoire\* (ou perlocutionnaire), accompli *par le fait de dire*, correspondant à l'effet qui est dérivé de l'activité linguistique (il ne lui est pas intrinsèque), et qui est produit sur le coénonciateur par l'énonciation (un énoncé peut surprendre, inquiéter, reconforter, etc.), et par là même susceptible de modifier le contexte.

Cette typologie a été élaborée à partir d'une première distinction faite par Austin entre les énoncés *constatifs*, à valeur descriptive (ex. *Il neige*), et les énoncés *performatifs* (de l'anglais *to perform*, « accomplir »), qui sont en eux-mêmes l'accomplissement d'un acte (ex. *Je m'excuse de te déranger* ; *Nous vous informons qu'il vous reste trente minutes pour terminer vos achats*). Jacques Moeschler et Anne Reboul commentent ainsi l'opposition constatif/performatif chez Austin :

Les énoncés constatifs sont vrais s'il existe un état de choses qui les vérifie, faux dans le cas contraire, les énoncés performatifs sont heureux si certaines conditions sont remplies, malheureux dans le cas contraire. [...] La distinction constatif/performatif se ramène donc, en dernier ressort, à la distinction entre dire et faire. Reste cependant que la vérité d'un certain nombre d'affirmations est intimement liée au bonheur du performatif.

(i) L'affirmation selon laquelle il est vrai que le locuteur fait quelque chose et plus particulièrement que le locuteur fait l'acte de...

(ii) L'affirmation selon laquelle il est vrai que certaines conditions sont remplies. (iii) L'affirmation selon laquelle il est vrai que le locuteur s'engage à accomplir une action ultérieure.

J. Moeschler & A. Reboul, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*,

Le Seuil, 1994.

→ voir *Illocutoire, Locutoire, Perlocutoire, Pragmatique*



→ Austin J. L., 1962, *How to do Things with Words*, Oxford University Press ; *Quand dire c'est faire*, Le Seuil, trad. franç. G. Lane, 1970. → Moeschler J. & Reboul A., 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Le Seuil. → Récanati F., 1981, *Les Énoncés performatifs*, Minuit. → Searle J. R., 1969, *Speech Acts*, Cambridge University Press ; *Les Actes de langage*, Hermann, 1972.

## ACTUALISATION [linguistique générale, psychomécanique]

L'actualisation est une opération qui consiste, pour le sujet parlant en situation d'exercice de la parole, à faire passer un signe linguistique de la langue\* au discours\*, c'est-à-dire d'un état de virtualité, ou d'existence puissancielle, à un état d'existence effective. La notion d'actualisation, exploitée diversement par les nombreuses formes de linguistique énonciative, est au centre de la psychomécanique\* du langage, développée par Gustave Guillaume :

La linguistique traditionnelle étudie son objet, la langue, dans sa manifestation extérieure, dans ses effets ; mais elle se préoccupe peu de le connaître dans son organisation potentielle, tel qu'il existe en nous provisionnellement, à l'état de repos, lorsque nous ne sommes engagés dans aucune activité de langage. Elle se place ainsi, sans s'en rendre un compte exact, dans des conditions fort différentes de celles dans lesquelles opère le sujet parlant, qui possède la langue en lui et pour qui l'action de langage consiste en *une suite d'actualisations des virtualités* de divers ordres que la langue contient. Pour étudier la langue dans des conditions qui se rapprocheraient le plus possible des conditions réelles de son emploi, il faudrait partir, comme le sujet parlant, de la langue à *l'état virtuel* et accomplir avec lui *l'actualisation* (la *réalisation*) du virtuel dont elle se compose.

G. Guillaume, *Temps et verbe*,  
Champion, 1929.

Pensée comme une opération de référenciation\*, consistant à placer le mot dans une situation linguistique où il est associé à un référent, la notion d'actualisation trouve plus aisément une application descriptive. On appelle *actualisateurs* les morphèmes dont la fonction est d'actualiser une unité linguistique. Les morphèmes de personne et de temps sont ainsi des morphèmes actualisateurs du verbe. Dans le cas du nom, comme l'a fait apparaître Gustave Guillaume, cette fonction est dévolue aux articles, dont la vocation est de faire transiter le signe nominal du plan de la puissance\* au plan de l'effet.

→ voir *Discours*



, *Langue, Psychomécanique du langage*



, *Puissance, Référence, Temps opératif.*



→ Bally Ch., 1932, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke.  
→ Barbéris J.- M., Bres J., Siblot P. (eds), 1998, *De l'actualisation*, CNRS Éditions. → Cervoni J., 1987, *L'Énonciation*, PUF. → Guillaume G., 1919, *Le Problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Hachette [Nizet, 1975]. → Guillaume G., 1929, *Temps et verbe*, H. Champion. → Lafont R., 1978, *Le Travail et la Langue*, Flammarion.

### **ADDITION** [linguistique descriptive]

L'addition est une procédure transformationnelle consistant à introduire un type d'élément prédéfini en un point précis d'une structure syntaxique, de manière à faire apparaître les propriétés de cette structure. Dans *Il est parti*, l'addition de l'adverbe *déjà* entre le pronom sujet et le verbe produit une phrase agrammaticale (*\*il déjà est parti*), et fournit par exemple un argument à la thèse du comportement affixal des pronoms clitiques\*.

Dans un autre domaine, la notion d'addition a été employée dans la grammaire générale pour décrire le fonctionnement de certains segments détachés. Ainsi, dans *La Logique ou l'art de penser* (1662), Arnauld et Nicole développent des commentaires sur l'addition dite *explicative*, qu'ils illustrent par des segments propositionnels ou syntagmatiques appositifs, et qu'ils définissent comme une addition qui « ne fait que développer, ou ce qui était enfermé dans la compréhension de l'idée du premier terme, ou du moins ce qui lui convient comme un de ses accidents ». De cette analyse de l'addition par explication sortira au siècle suivant la description sémantique des expansions « accessoires » du syntagme nominal.

→ *Adjoint, Ajout, Apposition*



, *Détachement*



, *Effacement.*

### **ADESSIF** [morphosyntaxe]

Formé sur le latin *adesse*, « être auprès de ». Cas des langues finno-ougriennes marquant la position sur un lieu ou à proximité immédiate d'une chose ou d'un lieu : ex. en finnois, le morphème *-lla* (*ikkuna*, « fenêtre » ; *ikkunalla*, « à la fenêtre »,

« près de la fenêtre »).



→ Voir Cas



## ADJECTIF → PARTIE DU DISCOURS

### ADJET [syntaxe]

Terme intégré à la métalangue grammaticale par Jack Feuillet, et employé en syntaxe générale pour désigner, par distinction avec les termes de sujet\* et d'objet\*, des groupes de forme libre, mobiles, et mutuellement cumulables, dont la présence est toutefois exigée par le verbe : ex : *Caroline habite chez ses parents, à Paris, près de la chaussée d'Antin, dans un grand appartement*. Les adjets sont donc des groupes qui ne sont pas régis, mais requis. Ils se rencontrent fréquemment avec des verbes de localisation ou de mouvement.

→ voir Actance



, *Adjoint, Objet, Sujet*.

### ADJOINT [syntaxe, pragmatique]

Le terme *adjoint* est utilisé dans l'étude des faits de discontinuité syntaxique pour décrire le fonctionnement de segments linguistiques en position externe par rapport à la prédication principale (préphrastiques ou postphrastiques), et donc périphériques à la structure argumentale de l'énoncé.

Les travaux de Knud Lambrecht sur la similarité formelle et fonctionnelle des topiques\* et des vocatifs\* ont permis, par exemple, de faire apparaître un principe cognitif commun à ces deux types de segments adjoints : ils servent à nommer un référent de discours manifestant une relation de pertinence pragmatique avec la proposition, sans assigner à ce référent un rôle sémantique dans la phrase (exemples de K. Lambrecht : *Chérie je t'ai dit que j'étais malade ; Je t'ai dit que j'étais malade, chérie ; Jean, il m'a dit qu'il était malade ; Il m'a dit qu'il était malade, Jean*).

La fonction liée à la référence plutôt qu'au rôle des expressions topiques et vocatives explique [...] le fait qu'elles sont toujours optionnelles du point de vue syntaxique. Les vocatifs et les topiques sont des adjoints dans le sens où ils ne participent pas à la structure prédicat-argument de la phrase. Cependant, ils se distinguent de la plupart des expressions adjointes (compléments circonstanciels et adverbes de temps, de place ou de manière, etc.) en ce qu'ils peuvent être liés anaphoriquement à un argument à l'intérieur de la proposition [...].

[...] les SN vocatifs et topiques occupent les mêmes positions dans la phrase et ces positions sont hors de la proposition à laquelle ils sont sémantiquement associés. [...] Les caractéristiques positionnelles illustrées ici corréleront directement la fonction des SN vocatifs et topiques comme des catégories liées à la référence plutôt qu'au rôle. Dans la mesure où la fonction de tels SN n'est pas de porter un rôle sémantique dans une proposition, mais simplement de nommer un référent par rapport auquel une proposition donnée est considérée comme pertinente, cela fait sens qu'ils doivent apparaître

indépendamment de la proposition grammaticale codant cette information, c'est-à-dire soit avant, soit après, comme il est stipulé dans le principe de séparation de la référence et de la relation.

K. Lambrecht, « Sur la relation formelle et fonctionnelle entre topiques et vocatifs », *Langues*, n° 1, vol. 1, 1998.

Le terme *d'adjoint* est également employé pour caractériser le comportement syntaxique de certains adverbes détachés (Thomas Ernst, *The Syntax of Adjuncts*, CUP, 2001).

→ voir *Ajout, Apposition*



, *Détachement*



, *Extraposition.*

### **ADLATIF** [morphosyntaxe]

Du latin *adlatus*, à partir *d'adferre* pris au sens de « porter vers, en direction de ». Cas locatif indiquant le lieu où l'on va, le mouvement en direction d'un objectif. Par exemple, en basque, le morphème *-rat* marque l'adlatif dans *Baïgorrirat joaiten da* (« il va à Baïgorry »). La notion est parfois désignée dans certaines grammaires par le terme *allatif*.

→ voir *Cas*



### **ADNOMINAL** [morphosyntaxe]

À partir de la préposition latine *ad*, « près de ». Terme descriptif qualifiant de manière générale la position\* d'un mot ou d'un syntagme qui se trouve en relation syntaxique avec un nom\*, ou bien qualifiant un cas\* dont le fonctionnement dépend d'un nom : ex. sur cour dans *fenêtre sur cour*; en latin, *virtutis*, dans *amor virtutis*, «l'amour de la vertu»; *Roma* dans *urbs Roma*, « la ville de Rome ».

→ voir *Adposition, Cas*



, *Position.*

### **ADPOSITION** [morphosyntaxe]

À partir de la préposition latine *ad*, « près de ». Terme employé pour désigner l'ensemble des éléments de relation juxtaposés à un constituant nominal sans être morphologiquement liés à ce constituant, et susceptibles de lui être antéposés ou

postposés.

Beaucoup de langues usent de morphèmes relateurs non affixés ou « adpositions », qui sont généralement proclitiques ou enclitiques selon qu'ils précèdent ou suivent le terme nominal.

G. Lazard, *L'Actance*, PUF, 1994.

Dans cette perspective, le terme d'*adposition* a vocation à couvrir le champ de la notion de préposition\*, mais également celui de la notion de postposition :

Il est bien connu que, dans le passage du latin au français, les prépositions ont pris en charge des rôles qu'assumaient en latin les désinences casuelles du substantif et de ses déterminants. Plus généralement, on remarque que les langues diffèrent par le traitement morphologique des éléments de relation qui s'attachent au constituant nominal pour l'insérer dans une construction de rang supérieur. Dans la plupart des langues ces éléments se placent à la périphérie des syntagmes nominaux, sans apparaître particulièrement soudés aux substantifs qui en constituent le noyau. Mais ils apparaissent placés à la finale des expressions nominales au moins aussi souvent qu'à l'initiale. [...] On désigne généralement comme « postpositions » les morphèmes postposés au constituant nominal et assumant des fonctions du même type que celles assumées par les prépositions dans la plupart des langues d'Europe.

D. Creissels, *Éléments de syntaxe générale*, PUF, 1995.

→ voir *Actance*



, *Adnominal, Position*.

**ADRESSAGE → ADRESSE**

**ADRESSE** [lexicographie, informatique, analyse de discours]

On appelle *adresses* en lexicographie\* les *entrées* d'un dictionnaire (traduction de l'anglais *entry*, « action d'enregistrer dans une liste »), c'est-à-dire les unités lexicales répertoriées et mises en vedette, sous lesquelles sont réunies les informations morphologiques, grammaticales et sémantiques qui rendent compte de l'usage de ces unités dans la langue qui fait l'objet de l'étude. La forme flexionnelle de l'adresse (par exemple, le singulier pour les noms et les adjectifs, l'infinitif pour les verbes, etc.) constitue un lemme\*, autrement dit une forme type, adoptée par convention. L'adressage, c'est-à-dire le répertoire des unités, varie en fonction des orientations méthodologiques et théoriques du dictionnaire. Un vocable peut faire l'objet d'une seule adresse dans un dictionnaire, et de plusieurs adresses dans un autre, selon l'analyse qui faite, par les lexicographes, des phénomènes liés à l'homonymie\* et à la polysémie\*.

On appelle *adresse* en informatique, notamment, une valeur numérique ou alphanumérique servant à désigner un élément support d'information, et permettant de

localiser son emplacement dans la mémoire de l'ordinateur. Dans ce domaine, le terme *d'adressage* désigne une fonction logicielle qui permet de sélectionner un élément dans un ensemble (par exemple dans un secteur de disque) en fournissant son adresse, autrement dit son numéro d'ordre.

En analyse\* du discours, particulièrement dans l'analyse conversationnelle et dans l'étude des interactions\* verbales, *adresse* est pris au sens du terme *allocution\**, comme le montre l'usage répandu de la notion de terme\* d'adresse. → voir *Allocution, Dictionnaire, Lexicographie, Terme d'adresse*.

## **ADSTRAT → SUBSTRAT**

## **ADVERBE → PARTIE DU DISCOURS**

### **AFFÉRENCE** [sémantique]

Formé sur le latin *adferens*, participe présent du verbe *adferre*, « apporter », qui fournit l'étymon de l'adjectif *afférent*, « qui amène de la périphérie vers le centre », par opposition à *efférent*. L'afférence est une notion employée en analyse sémique pour décrire une inférence\* permettant d'actualiser un sème\* virtuel (connotatif), dit *sème afférent*. Ainsi, l'actualisation du sème /luxueux/, disponible dans le sémème\* de *caviar*, relève de l'opération interprétative d'afférence.

→ **voir** *Connotation, Inférence, Sème, Sémème*.

### **AFFIXE** [morphologie]

Du latin *adfixus*, à partir du verbe *adfigere*, « attacher ». Les affixes sont des morphèmes\* liés, autrement dit des morphèmes sans autonomie graphique, dont la

fonction est soit de dériver un mot d'un autre mot (affixes dérivationnels), soit de fléchir un verbe, un nom, un adjectif, etc. (affixes flexionnels).

Partant du constat d'un comportement grammatical similaire à bien des égards, certaines analyses ont associé aux affixes, de type flexionnel, les pronoms clitiques\* sujets (par exemple en français *je, tu, il, elle*, etc.), qui manifestent une autonomie graphique. Si cette approche peut sembler pertinente en synchronie, ce n'est toutefois pas le cas en diachronie, puisque l'existence de ces morphèmes grammaticaux résulte précisément d'un phénomène de déflexivité\*, assez répandu dans l'histoire des langues indo-européennes, qui marque le passage d'une morphologie synthétique à une morphologie analytique. Du point de vue de l'histoire de la langue, ces clitiques ne sont pas des flexifs\* mais des « déflexifs ».

Les affixes dérivationnels, selon la position qu'ils occupent relativement à la base\* avec laquelle ils se combinent, se répartissent en préfixes (à gauche de la base, ex. *il-* dans *illicite*), en infixes\* (à l'intérieur de la base, ex. *-n-* dans le verbe latin *frangere*), et en suffixes (à droite de la base, ex. *-able* dans *jouable*). Ils servent à former des mots nouveaux, mais aussi à structurer le lexique en faisant apparaître les relations formelles et sémantiques entre les différentes unités qui le constituent. Ils contribuent en effet à former des paradigmes\* (ex. *aimable, désirable, faisable, jetable, lavable*, etc. ; *actionnariat, commissariat, interprétariat, partenariat, secrétariat*, etc. ; *déboutonner, défaire, démonter, déplaire, déstructurer*, etc.), et à établir un rapport de dérivation entre la base et le dérivé, lesquels appartiennent tantôt à des catégories grammaticales identiques (ex. *actionnaire/actionnariat, plaire/ déplaire*, etc.), tantôt à des catégories grammaticales différentes (ex. *aimer/aimable*).

Les affixes de flexion\*, quant à eux, n'ont pas vocation à fournir de nouvelles unités au lexique d'une langue, ils ne modifient donc pas la catégorie grammaticale de la base sur laquelle ils se greffent. Ils véhiculent un signifié purement grammatical, et ont pour fonction, tout en indiquant certains choix énonciatifs, comme ceux relatifs à la temporalité, de créer des formes différentes d'un même mot, par la constitution de classes paradigmatiques, afin de marquer les rapports syntaxiques de l'unité qu'ils fléchissent avec son environnement linguistique. Par exemple, en français, le morphème de genre et/ou de nombre d'une unité en fonction adjectivale indique avec quel substantif s'établit le rapport morphosyntaxique : dans *Les amies de Caroline, musiciennes, donnent un concert vendredi en son honneur*, le morphème de nombre *-s* signale que *musiciennes* est en rapport morphosyntaxique avec *Les amies* et non pas avec *Caroline*.

→ **voir** Base, Cas



, Conjugaison, Dérivation



## **AFFRICATION** [phonétique, phonologie]

À partir du latin *adfricare*, « frotter contre ». L'affrication est un phénomène phonétique qui affecte les consonnes\* occlusives\* dont la phase finale d'articulation (ou détente) laisse percevoir un léger et bref son fricatif\*. Ces consonnes sont dites *affriquées*.

→ voir *Articulation, Consonne, Fricatif, Occlusion*.

## **AFFRIQUÉE → AFFRICATION**

## **AGENT** [syntaxe, sémantique]

Du participe présent du verbe latin *agere*, « faire, agir ». L'agent est un rôle\* sémantique, c'est-à-dire une des caractérisations sémantiques des structures de valence\*.

Cette notion, qui reste ambiguë, et qui fait fréquemment l'objet de contresens, illustre à elle seule le problème majeur de l'interface syntaxe/sémantique dans l'analyse, par la relation délicate qui s'établit entre le rôle sémantique d'agent et la fonction\* syntaxique de sujet\*. Un des principaux aspects de cette problématique réside dans le fait que le terme *d'agent* est susceptible de qualifier l'agent « volontaire », point de départ de l'action, l'agent « involontaire », impliqué par l'action, et le participant.

Soit les trois phrases suivantes : 1/ *Caroline a cassé le carreau avec son ballon* ; 2/ *Le ballon a cassé le carreau*; 3/ *Le carreau a cassé*. En 1, le terme *d'agent* s'applique sans restriction au segment *Caroline*. En 2, il ne saurait s'appliquer de la même manière au segment *Le ballon*, qui exprime un agent « involontaire ». Pour éviter toute confusion terminologique et notionnelle, il conviendrait de décrire le rôle sémantique de ce segment au moyen du terme *d'acteur*. En 3, le terme *d'agent* ne saurait aucunement s'appliquer au segment *Le carreau*, qui exprime un rôle de participant, à la fois patient\* et siège du processus. Il ressort de ces trois exemples que le sujet d'un même verbe\* peut exprimer des rôles sémantiques différents.

Toutefois, s'il n'y a pas de correspondance univoque entre les rôles sémantiques et les fonctions syntaxiques, il existe dans de nombreuses langues, pour les fonctions de sujet et d'objet, des rôles prototypiques. Ainsi, en français, le rôle prototypique du sujet est l'agent [+ animé], celui de l'objet est le patient [- animé] : ex. *Caroline mange une pomme*. Et inversement, on note que le rôle d'agent manifeste une affinité avec la fonction de sujet, et celui de patient avec la fonction d'objet direct.

On décrit par le terme d'*agentif* le cas\* ou bien le syntagme\* exprimant l'agent du procès lorsque ce rôle s'applique à une autre fonction que la fonction sujet. Un syntagme saturant la position de « complément d'agent » dans une structure passive est dit *agentif*.

On appelle *agentivité* la relation de l'agent à l'action. → voir *Actance*



, *Objet, Rôle, Sujet, Valence*



**AGENTIF → AGENT**

**AGENTIVITÉ → AGENT**

**AGGLUTINANTE (LANGUE)** [typologie linguistique]

Une langue est dite *agglutinante* lorsqu'elle juxtapose par agglutination les affixes\* après la partie lexicale du mot pour exprimer les relations grammaticales, de telle sorte qu'à chaque affixe constitutif corresponde un seul trait fonctionnel, contrairement au syncrétisme qui caractérise la morphosyntaxe des langues flexionnelles\*. Les frontières des morphèmes à l'intérieur d'un mot sont ainsi toujours très distinctement marquées. Un exemple de ce type linguistique est fourni par le turc : *ev*, « maison » ; *evler*, « maisons » ; *evlerim*, « mes maisons » ; *evlerimiz*, « nos maisons » ; *evlerimizde*, « dans nos maisons » ; *evlerimizdeki*, « qui se trouve dans nos maisons » ; *evlerimizdekiler*, « qui se trouvent dans nos maisons ». Outre le turc, le finnois, le hongrois, le japonais sont, comme bien d'autres langues encore, de type agglutinant.

→ voir *Flexionnelle (langue), Isolante (langue), Polysynthétique (langue), Synthétique (langue), Typologie linguistique*.

## AGGLUTINATION [morphologie]

Processus d'évolution morphologique observé en diachronie\*, selon lequel deux ou plusieurs unités distinctes, mais contiguës, et le plus souvent employées dans un même cadre syntagmatique, se trouvent soudées en une seule forme lexicale : ex. *au jour d'hui* > *aujourd'hui*, *dès jà* > *déjà*, *l'endemain* > *lendemain*, *l'hierre* > *lierre*, *tous jours* > *toujours*.

Le contraste entre l'analogie et l'agglutination est frappant :

1° Dans l'agglutination deux ou plusieurs unités se confondent en une seule par synthèse (par exemple *encore*, de *hanc horam*), ou bien deux sous-unités n'en forment plus qu'une (cf. *hēd-isto-s*, de *\*swād-is-to-s*). Au contraire l'analogie part d'unités inférieures pour en faire une unité supérieure. Pour créer *pāg-ānus*, elle a uni un radical *pāg-* et un suffixe *-ānus*.

2° L'agglutination opère uniquement dans la sphère syntagmatique ; son action porte sur un groupe donné ; elle ne considère pas autre chose. Au contraire l'analogie fait appel aux séries associatives aussi bien qu'aux syntagmes.

3° L'agglutination n'offre surtout rien de volontaire, rien d'actif; [...] c'est un simple processus mécanique, où l'assemblage se fait tout seul. Au contraire, l'analogie est un procédé, qui suppose des analyses et des combinaisons, une activité intelligente, une intention.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 287, Payot, 1972 [1916].

→ **voir** *Agglutinante (langue), Analogie*.

## AGRAMMATICALITÉ → GRAMMATICALITÉ

### AGRAMMATISME [pathologie du langage]

Trouble du langage, qui se manifeste, chez les sujets aphasiques, dans la structuration syntaxique. L'agrammatisme est caractérisé : (i) par la réduction des énoncés à leurs noyaux lexicaux, c'est-à-dire par une tendance à faire disparaître les morphèmes grammaticaux (déterminants, prépositions, pronoms sujets, etc.) au profit des morphèmes lexicaux ; (ii) par une carence des modalités temporelles du verbe, qui produit, par exemple, un usage abondant des infinitifs et des participes en français, des participes présents en anglais. Roman Jakobson parle, à propos de ce mode de réduction syntaxique, de « style télégraphique » (*Langage enfantin et aphasie*, 1969). L'agrammatisme est un cas particulier de l'aphasie d'expression, également appelé *aphasie syntaxique*.

→ **voir** *Aphasie, Neurolinguistique, Paragrammatisme, Pathologie du langage*.



**AGRAPHIE** [pathologie du langage] Trouble de l'écriture consécutif à une lésion du cortex cérébral, caractérisé par une incapacité du sujet à l'expression verbale écrite. Les aptitudes motrices requises par l'écriture, chez le sujet souffrant d'agraphie pure, ne sont pas affectées, et la perturbation de l'activité scripturale ne s'accompagne pas d'un dysfonctionnement de l'expression orale. Toutefois, l'agraphie, généralement reliée au syndrome aphasique, peut présenter des symptômes différents selon le type de pathologie dont souffre le patient, et, à cet égard, elle se manifeste rarement de manière isolée.

→ voir *Aphasie, Dysgraphie, Neurolinguistique, Paragraphie, Pathologie du langage.*

**AIRE** [géographie linguistique, dialectologie]

Espace géographique propre à une langue\* ou à un dialecte\*.

→ voir *Dialecte, Langue.*

**AJOUT** [sémantique discursive]

L'ajout fait partie de ces notions en développement qui semblent répondre à une nécessité descriptive, mais qui échappent en fait à toute emprise définitionnelle :

Ne relevant en propre ni du système de formes de langue, ni du registre des formes textuelles, l'ajout - c'est-à-dire l'effet d'ajout - s'impose, intuitivement, comme partie prenante d'une grande variété de phénomènes : fonctionnements syntactico-énonciatifs, dispositifs typographiques de ponctuation et de mise en page, agencements textuels.

J. Authier-Revuz & M.-C. Lala, *Figures*

*d'ajout : phrase, texte, écriture,*

Presses Sorbonne-Nouvelle, 2002.

La propriété caractéristique de la notion d'ajout peut décrire en effet tout à la fois les constructions appositives, les groupes coordonnés, les propositions incidentes, les segments détachés du reste de l'énoncé par des tirets doubles ou des parenthèses, mais

également les notes de bas de page, les didascalies, les appendices, les postfaces, etc. Le point de rencontre de ces faits grammaticaux ou textuels réside dans la relation de l'ajout à une base, car la notion d'ajout présuppose une antériorité, une ordination, une hiérarchie. Elle permet ainsi d'identifier l'existence d'un énoncé comme support, et manifeste par conséquent la présomption de l'incomplétude informationnelle de ce point d'ancrage.

→ **voir** *Addition, Adjoint, Apposition*



, *Détachement*



, *Incidence.*

### **AKTIONSART** [sémantique]

Mot allemand, de genre féminin, signifiant « mode d'action ». Le terme d'*Aktionsart* a été forgé au début du XX<sup>e</sup> siècle pour désigner le caractère aspectuel du procès, c'est-à-dire sa structure temporelle, autrement dit la manière dont il occupe le temps. D'un point de vue terminologique, le terme d'*Aktionsart* peut poser problème, dans la mesure où la description du caractère aspectuel du procès et la classification des verbes à laquelle elle aboutit n'ont pas, en principe, à prendre en compte la présence ou non d'un *agent\**.

→ **voir** *Aspect*



### **ALEXIE** [pathologie du langage]

Formé à partir du grec *legein*, au sens de « lire ». L'alexie peut être définie, d'une façon générale, comme un trouble du langage caractérisé par une perte de la capacité de lecture (cécité verbale). La discrimination et la reconnaissance des stimuli visuels du langage écrit sont en effet perturbées, ce qui entrave la compréhension. On distingue plusieurs formes d'alexie. L'alexie agnosique (l'agnosie est une incapacité de reconnaissance des objets de la perception, par exemple visuelle ou auditive, sans atteinte des organes sensoriels) est dite aussi *cécité verbale pure*, ou encore *alexie sans agraphie\**. Elle se caractérise par une incapacité de lire les mots et les phrases (alexie verbale) et par une difficulté à lire les lettres (alexie littérale). La lecture à voix haute et l'écriture copiée sont également perturbées. Mais l'écriture spontanée, la compréhension de la langue parlée, ainsi que son expression, sont en revanche conservées. L'alexie aphasique, dite aussi *alexie avec agraphie*, est un trouble de la lecture associé à une perturbation de l'écriture. Le sujet souffre d'une difficulté de compréhension de la langue écrite comme de la langue parlée. Cette pathologie est caractérisée par une alexie littérale, et, dans une moindre mesure, par une alexie verbale. L'écriture spontanée est très perturbée. → **voir** *Agraphie, Aphasie, Neurolinguistique, Pathologie du Langage.*

## **ALGORITHME** [informatique, grammaire formelle, TAL]

Du latin médiéval *algorithmus*, formé à partir du nom du mathématicien arabe Al-Khawarizmi (IX<sup>e</sup> s.). Un algorithme est un ensemble fini de règles explicites et ordonnées destiné à l'exécution d'opérations propres à un calcul ou à un traitement informatique. En linguistique, on parle notamment d'algorithmes à propos des « dérivations » (ou réécritures) de la grammaire générative, qui, à partir d'un symbole initial (ou axiome) et d'un nombre fini d'instructions, engendrent par transformation un nombre infini de structures syntaxiques.

→ **voir** *Analyse en constituants immédiats (ACI), Axiome, Calcul*



, *Génératif, Réécriture, Règle.*

## **ALIGNEMENT** [traduction, TAL]

L'alignement est la mise en correspondance, sur un support électronique, de deux segments textuels de langue différente, dont l'un est la traduction de l'autre. La correspondance des deux textes alignés peut s'établir à différents niveaux de structuration de l'énoncé : au niveau du mot, du syntagme, de la phrase, du paragraphe, de la section, etc. La granularité\* de la correspondance peut donc être plus ou moins fine. Plus le niveau de structuration de l'énoncé est étroit (phrase, syntagme, mot), plus la correspondance est difficile à mettre en place : par exemple, une phrase de la langue source pourra être traduite par deux ou plusieurs phrases dans la langue cible.

Le recours aux textes alignés constitue par certains côtés une riposte aux limites rencontrées dans l'automatisation de la traduction. Le point de départ n'est pas une formalisation de deux langues et de leur mise en correspondance, mais la réutilisation des traductions existantes produites par des traducteurs humains.

B. Habert, A. Nazarenko, A. Salem,

*Les Linguistiques de corpus,*

A. Colin, 1997.

Les textes alignés offrent des ressources linguistiques de première importance, puisqu'ils permettent à un traducteur, qui formule une requête\* sur les occurrences\* d'un mot ou d'une expression dans un corpus, d'accéder à des contextes variés, et donc

de trouver des solutions qu'un dictionnaire ne lui aurait pas fournies. Cette aide à la traduction est d'autant plus précieuse que les séquences traduites de la langue cible ne sont bien sûr pas des transpositions mot à mot des séquences de la langue source. Ainsi, une expression idiomatique pourra faire l'objet de traductions distinctes adaptées aux différents contextes de ses occurrences.

→ voir *Corpus*



, *Granularité, Ressources linguistiques*.

## **ALLATIF → ADLATIF**

### **ALLOCUTAIRE** [analyse du discours, linguistique énonciative]

Dérivé d'*allocution*. Dans l'analyse des conversations\* et des interactions verbales\*, la notion d'allocutaire est définie comme un rôle interlocutif, caractérisé par sa fonction de destinataire\* direct de la parole, c'est-à-dire désigné comme tel par le locuteur\* en place, au moyen d'indices d'allocution\*, verbaux ou non. L'allocutaire est donc engagé dans l'échange\*, dont il constitue un participant de plein droit, qualifié de « ratifié » par Erving Goffman (*Forms of talk*, 1981) en ce qu'il est visé par la parole du locuteur, et susceptible d'y réagir.

→ voir *Allocution, Co-énonciateur Destinataire, Fonctions du langage, Interaction verbale*



, *Locuteur*.

### **ALLOCUTION** [analyse du discours, linguistique énonciative]

Du latin *adlocutio*, à partir d'*adloqui*, « haranguer ». Terme désignant de manière générale le processus de production des actes énonciatifs dits *allocutifs*, caractérisés par le fait que le locuteur\* implique l'allocutaire\* dans son énonciation\* et lui impose le contenu de son propos. L'identification du destinataire\* direct dans une interaction\* verbale repose sur des indices d'allocution. Le terme d'*allocutivité*, dérivé de l'adjectif *allocutif*, est parfois employé pour désigner tout ce qui a trait au fonctionnement grammatical et énonciatif de l'allocution. Gustave Guillaume examine ainsi dans le cadre de l'expressivité allocutive le fonctionnement de l'impératif, de l'interrogation directe et du vocatif\*.

→ voir Adresse, Allocutaire, Énonciation



, Fonctions du langage, Interaction verbale



, Locuteur, Terme d'adresse.

## ALLOCUTIVITÉ → ALLOCUTION

### ALLOGRAPHE [graphématique]

Mot formé à partir du grec *allos*, « autre », et *graphein*, « écrire ». Les allographes sont les réalisations effectives et distinctes d'un même graphème\*, dont les caractéristiques dépendent notamment du sujet écrivant, de l'environnement graphique et du type d'écriture. Ainsi, *B* majuscule et *b* minuscule sont deux allographes d'un même graphème, dont ils constituent des variantes contextuelles.

→ voir Graphe, Graphématique



, Graphème.

### ALLOMORPHE [morphologie]

Du grec *allos*, « autre », et *morphê*, « forme ». Les allomorphes sont des variantes\* contextuelles (ou combinatoires) d'un morphème\*. Ils véhiculent la même information sémantique mais présentent une réalisation formelle qui est conditionnée par l'environnement linguistique. Dans cette perspective, le morphème apparaît comme une unité abstraite, pouvant être décrite comme un ensemble de morphes\*, et les allomorphes comme des réalisations effectives de ce morphème dans un contexte donné.

Soit le corpus suivant : *illicite*, *immodeste*, *inacceptable*, *insuffisant*, *irréparable*. La segmentation\* et la commutation\* permettent aisément d'isoler les unités /il/, /im/, /in/, /ε /, /iR/. L'examen de la distribution\* fait apparaître cinq variantes contextuelles du même morphème négatif, adjoint, par préfixation, à une base\* adjectivale (*licite*, *modeste*, *acceptable*, *suffisant*, *réparable*). Selon la configuration morphophonologique de cette base, qui le conditionne, le morphème négatif adopte une réalisation matérielle spécifique. On a donc affaire ici à cinq allomorphes, c'est-à-dire à cinq formes qui sont en distribution complémentaire : /il/ apparaît dans un environnement où /im/, /in/ , /ε /, /iR/ ne peuvent être réalisés (\*imlicite, \*inlicite, \*irlicite), et ainsi de suite.

---

La distribution complémentaire est une propriété centrale de l'allomorphie. Le fait que les emplois des morphes n'empiètent pas les uns sur les autres et qu'ils soient conditionnés par des propriétés formelles de leur environnement est en quelque sorte la garantie que ces morphes représentent le même morphème, donc qu'ils véhiculent exactement le même contenu.

D. Apothéloz, *La Construction du lexique français*, Ophrys, 2002.

La sélection d'un allomorphe par un environnement linguistique résulte d'un conditionnement\* qui peut être tantôt d'ordre phonologique, tantôt d'ordre morphologique.

→ **voir** *Conditionnement, Morphe, Morphème, Supplétisme, Variante.*

### **ALLOPHONE** [phonologie]

Du grec *allos*, « autre », et *phônê*, « son, voix ». Les allophones sont des variantes\* contextuelles (ou combinatoires) d'un phonème\*, dont ils constituent par conséquent une réalisation effective, susceptible de varier selon l'environnement. Ainsi, en français, le phonème /k/ se réalise-t-il différemment selon qu'il est vélaire, par exemple dans [ku], ou qu'il est palatal, par exemple dans [ki]. Il s'agit dans les deux cas de deux allophones du même phonème. Dans cette perspective, les allophones sont décrits comme des réalisations prévisibles d'un phonème, réparties en des points différents de la chaîne parlée. Ils ne sauraient donc apparaître dans le même environnement. Ils sont en distribution\* complémentaire, ce qui suppose pour chaque phonème d'une langue un nombre fini d'allophones.

Le terme *d'allophone* est parfois utilisé avec une acception large, et la notion s'ouvre alors à la fois au cas des variantes contextuelles et au cas des variantes libres, et non prévisibles, d'un phonème (variantes idiolectales, sociolectales, stylistiques). Dans cette perspective, à un nombre fini de phonèmes dans une langue correspond un nombre non fini d'allophones.

→ **voir** *Combinatoire, Conditionnement, Contexte*



, *Distribution, Phonème, Variante.*

**ALLOTONE** [phonétique, phonologie] Du grec *allos*, « autre », et *tonos*, « tension ». Un allotone est une variante\* contextuelle d'un tonème\*, c'est-à-dire d'un ton défini comme une unité prosodique distinctive.

→ **voir** *Tonème, Variante.*

## ALLOTOPIE → ISOTOPIE

### ALPHABET [écriture]

À partir du grec *alpha* et *bêta*, nom des deux premières lettres en grec. Système de signes graphiques, organisés selon un ordre conventionnel, servant à la transcription des unités phoniques d'une langue. Les alphabets relèvent d'une conception phonographique de l'écriture\*. Toutefois l'écriture alphabétique, qui note les consonnes\* et les voyelles\*, ne couvre pas l'exact champ de la matière phonologique. Un graphème\* est ainsi susceptible de transcrire différents phonèmes\*, tout comme un phonème peut être réalisé par divers graphèmes.

→ voir Ecriture



, Graphématique



### ALPHABET PHONÉTIQUE INTERNATIONAL (API) [phonétique, phonologie]

L'alphabet phonétique international a été créé par l'*Association phonétique internationale*, fondée en 1886 par le linguiste français Paul Édouard Passy (1859-1940). Élaboré par des phonéticiens britanniques et français, l'API s'est donné pour objectif de permettre une transcription des principales réalisations phonétiques des différentes langues du monde, au moyen d'un système graphique rationnel adapté aux nécessités de l'enseignement. Il est constitué de lettres des alphabets grec et latin et de signes créés spécifiquement par les phonéticiens. L'API repose sur le principe selon lequel à chaque son du langage articulé doit correspondre un seul signe graphique, et inversement. Le répertoire de signes de l'API a été révisé et perfectionné à de multiples reprises au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Outre les graphèmes destinés à la transcription des sons vocaliques et consonantiques, il comporte des signes diacritiques précisant les variations de timbres, les changements d'aperture, la palatalisation, l'assimilation des consonnes (voisement, dévoisement), l'accentuation, la quantité (ou durée), les tons, les pauses, etc. Les tableaux qui suivent proposent l'essentiel du répertoire de signes de l'API, révisé en 1993 et mis à jour en 1996. Ils sont complétés par un rappel des signes

nécessaires à la transcription de la prononciation du français standard.

→ **voir** *Accent, Aperture, Articulation, Clic, Consonne, Glide, Phonétique*



, *Phonologie*



, *Prosodie*



, *Quantité, Timbre, Voyelle.*

**Alphabet phonétique international (révision de 1993,**

**mise à jour en 1996)**

**Consonnes (flux pulmonaire)**

En abscisse sont notés les points ou lieux d'articulation, en ordonnée les modes d'articulation. Dans les appariements de phonèmes, figure à gauche l'articulation non voisée (ou sourde), à droite l'articulation voisée (ou sonore). Les zones grisées représentent des articulations jugées impossibles.

	bilabiales		labio-dentales		dentales		alvéolaires		post-alvéolaires		rétroflexes		palatales		vélares		uvulaires		pharyngales		glottales	
occlusives	p	b					t	d			ʈ	ɖ	c	ɟ	k	g	q	ɢ			ʔ	
nasales		m		ɱ				n				ɳ		ɲ		ŋ		ɴ				
vibrantes roulées		β						r										ʀ				
vibrantes battues								r				ɽ										
fricatives	ɸ	β	f	v	θ	ð	s	z	ʃ	ʒ	ʂ	ʐ	ç	ʝ	x	ɣ	χ	ʁ	ħ	ʕ	h	ɦ
latérales fricatives							ɬ	ɮ														
spirantes				ʋ				ɹ				ɻ		j		ɥ						
latérales spirantes								l				ɭ		ʎ		ʟ						

**Consonnes (flux non pulmonaire)**

clics	implosives	éjectives
⦿ bilabial	ɓ bilabiale	p' bilabiale
ɮ dental	ɗ dentale ou alvéolaire	t' dentale ou alvéolaire
ʄ (post)alvéolaire ou rétroflexe	ɠ palatale	k' vélaire
ɥ palato-alvéolaire	ɥ vélaire	s' alvéolo-fricative
ɬ alvéolo-latéral	ɓ uvulaire	

**Voyelles**

En abscisse sont notées les formes du résonateur buccal, en ordonnée ses volumes. Dans les appariements de phonèmes, figure à gauche l'articulation non arrondie, à droite l'articulation arrondie.



fermées	antérieures i • y	centrales i • u	postérieures u • u
mi-fermées	e • ø	ɔ • ɒ	ɣ • o
mi-ouvertes	ɛ • œ	ə	ʌ • ɔ
ouvertes	æ	ɜ • ɝ	ɑ • ɒ
	a • ɶ	ɐ	

ʌ	fricative labio-vélaire sourde	ʒ z	fricatives alvéolo-palatales
w	spirante labio-vélaire sonore	ɺ	vibrante battue alvéolo-latérale sonore
ɥ	spirante labio-palatale sonore	fj	combinaison simultanée de f et x
h	fricative épiglottale sourde	<i>les affriquées et les articulations doubles peuvent être représentées par deux signes reliés par une barre de liaison</i> k̠p̠ t̠s̠	
ʕ	fricative épiglottale sonore		
ʔ	occlusive épiglottale		

### Autres signes

accents	quantités	tons	contours	frontières et pauses
ˈ = accent principal	ː = quantité longue : eː	ˉ ou ˊ = extra-haut	˘ ou ˋ = montant	ˑ = frontière syllabique :
ˌ = accent secondaire	ˑ = quantité semi-longue : eˑ	ˋ ou ˊ = haut	˘ ou ˋ = descendant	/dɛs.ti.ty.sjɔ̃/ (destitution)
	˘ = quantité très brève : ɛ̘	ˊ ou ˋ = moyen	˘ ou ˋ = haut-montant	= séparation de groupes intonatifs mineurs
		ˋ ou ˋ = bas	˘ ou ˋ = bas-montant	= séparation de groupes intonatifs majeurs
		ˉ ou ˊ = extra-bas	˘ ou ˋ = montant-descendant	ˑ = liaison

### Accents, quantités, tons, contours intonatifs, frontières et pauses

◌̥ = non voisée : t̥ d̥	j = palatalisée : tʲ dʲ
◌̷ = voisée : s̷ t̷	ʷ = vélarisée : tʷ dʷ
◌ <sup>h</sup> = aspirée : t <sup>h</sup> d <sup>h</sup>	◌̠ = pharyngalisée : t̠ d̠
◌̹ = arrondie : ɔ̹	◌̡ = vélarisée ou pharyngalisée : t̡
◌̥ = non arrondie : ɔ̥	◌̤ = montée : e̤
◌̠ = avancée : u̠	◌̦ = descente : e̦
◌̣ = rétractée : ị	◌̨ = avancée de la racine de la langue : ę
◌̠̠ = centralisée : e̠̠	◌̩ = recul de la racine de la langue : e̩
◌̠̠̠ = mi-centralisée : e̠̠̠	◌̪ = dentale : t̪ d̪
◌̪ = syllabique : l̪	◌̫ = apicale : t̫ d̫
◌̬ = non syllabique : e̬	◌̭ = laminal : ṱ ḓ
◌̮ = rhotacisée : œ̮	◌̯ = nasalisée : e̯
◌̰ = soufflée : b̰ a̰	◌̱ = désocclusion nasale : ḏ
◌̲ = craquée : b̲ a̲	◌̳ = désocclusion latérale : d̳
◌̴ = linguolabiale : t̴ d̴	◌̵ = absence de désocclusion : d̵
◌̶ = labialisée : t̶ d̶	

### Signes diacritiques complémentaires

i <i>vie</i> [vi], <i>riz</i> [Ri]	y <i>vue</i> [vy], <i>bus</i> [bys]
e <i>blé</i> [ble], <i>nez</i> [ne]	ø <i>feu</i> [fø], <i>deux</i> [dø]
ɛ <i>raie</i> [Rɛ], <i>j'ai</i> [ʒɛ]	œ <i>peur</i> [pœR], <i>sœur</i> [sœR]
a <i>plat</i> [pla], <i>la</i> [la]	ə <i>petit</i> [pəti], <i>je</i> [ʒə]
ɑ <i>pâte</i> [pat], <i>tâche</i> [taʃ]	ẽ <i>sein</i> [sẽ], <i>vin</i> [vẽ], <i>faim</i> [fẽ]
ɔ <i>sort</i> [sɔR], <i>orage</i> [ɔRaʒ]	ã <i>vent</i> [vã], <i>blanc</i> [blã]
o <i>mot</i> [mo], <i>beau</i> [bo]	õ <i>son</i> [sõ], <i>rond</i> [Rõ]
u <i>bout</i> [bu], <i>écrou</i> [ekRU]	œ̃ <i>un</i> [œ̃], <i>parfum</i> [parfœ̃]

### Signes de l'API nécessaires à la transcription de la prononciation du français standard

#### Voyelles

p <i>père</i> [pɛR]	z <i>zéro</i> [zɛRɔ]
b <i>balle</i> [bal]	ʃ <i>chapeau</i> [ʃapo]
t <i>table</i> [tabl]	ʒ <i>jeu</i> [ʒø]
d <i>doigt</i> [dwa]	m <i>main</i> [mɛ̃]
k <i>cadeau</i> [kado]	n <i>narine</i> [narin]
g <i>grillon</i> [gRijõ]	ɲ <i>pagne</i> [paɲ]
f <i>farine</i> [faRin]	ŋ <i>parking</i> [parkiŋ]
v <i>valise</i> [valiz]	l <i>litre</i> [litR]
s <i>souris</i> [suri]	R <i>rire</i> [RiR]

#### Consonnes

j <i>pied</i> [pje]	w <i>oui</i> [wi]	ɥ <i>huit</i> [ɥit]
---------------------	-------------------	---------------------

#### Glides

## ALTERNANCE [phonologie, morphologie]

La notion d'alternance est principalement utilisée pour décrire les formes différentes d'un phonème\* (allophones\*), ou d'un morphème\* (allomorphes\*), dont la réalisation est susceptible de varier selon l'environnement linguistique. Le phénomène de la distribution\* complémentaire repose ainsi sur des faits d'alternance, dans l'ordre phonologique ou morphologique.

→ **voir** *Allomorphe, Allophone, Combinatoire, Contexte*



, *Distribution, Variante.*

## ALVÉOLAIRE [phonétique, phonologie]

Dérivé adjectival d'*alvéole*, formé à partir du latin *alveus*, « cavité ». Les alvéoles dentaires sont des cavités où sont implantées les racines des dents. Le terme *alvéolaire* sert à qualifier le lieu d'articulation\* des consonnes\* situé au niveau des alvéoles des incisives supérieures. L'articulation dite *alvéolaire* est réalisée par le soulèvement de l'apex\* (pointe de la langue) ou de la partie antérieure du dos de la langue contre cette zone. En français, cela concerne d'une part les consonnes [l] et [r] roulé (consonnes apico-alvéolaires), d'autre part les consonnes [s] et [z] (consonnes prédorso-alvéolaires).

→ **voir** *Apex, Articulation, Consonne.*

## AMALGAME [morphologie]

On appelle *amalgame* un type de syncrétisme morphologique dans lequel deux morphèmes\* sont soudés en un seul morphème\*, c'est-à-dire en une seule unité morphologique, indécomposable. En français, les formes contractées de l'article défini résultent d'un amalgame avec un morphème prépositionnel (*à* ou *de*) : ex. *au* &lt; *à le*, *du* &lt; *de le*, etc.

Soit en anglais le signifié « couper » et le signifié « prétérit » ; le signifiant du premier est /kʌt/ ; celui du second le plus souvent /d/ ; mais lorsque ces deux signes sont rapprochés dans l'énoncé, ils se manifestent conjointement sous la forme /kʌt/, dans *he cut* « il coupa », par exemple (cf. le présent correspondant *he cuts* /hi kʌts/). Dans lat. *malorum* « des pommes », *-orum* sert de signifiant aux deux signifiés « génitif » et « pluriel » sans qu'on puisse préciser ce qui correspond au génitif et ce qui correspond au pluriel. Dans tous ces cas, on dira que des signifiants différents sont amalgamés.

On peut voir dans l'amalgame un aspect particulier d'un phénomène plus général qui consiste, pour un signifié, à se manifester, selon le contexte, sous des formes variables : en français, le signifié « aller » se manifeste, selon les contextes, sous des formes /al/, /va/ /i/ (*i-ra*) ou /aj/ (*aille*). L'existence de ces variantes, identifiées comme telles parce qu'elles sont en distribution complémentaire, montre qu'on ne peut à coup sûr identifier un monème par référence à son signifiant.

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

→ **voir** *Allomorphe, Combinatoire, Distribution, Morphe, Morphème, Variante.*

## AMBIGUÏTÉ [sémantique]

La notion d'ambiguïté, fréquemment convoquée dans l'analyse sémantique des textes, souffre d'un flou conceptuel qui s'explique en partie par l'appartenance du mot au vocabulaire courant, où il peut tout aussi bien signifier « indéfinition », « ambivalence », « équivocité », « plurivocité », etc. Faire passer *ambiguïté* du statut de mot, à vocation épilinguistique, au statut de terme, inscrit dans la métalangue, exige un travail définitionnel difficile. Ce travail a été entrepris en particulier par Catherine Fuchs, qui distingue l'ambiguïté : (i) de la sous-détermination (indétermination, non-dit, généralité, flou, approximation), où le sens, bien qu'indéfini, reste arraché de manière univoque à l'énoncé, et peut donc toujours être précisé ; (ii) de la sur-détermination (présupposé, sous-entendu, cumul de sens par lapsus, mots-valises ou jeux de mots), où le sens, bien que plurivoque, produit des significations que le co-énonciateur surimpose les unes aux autres.

Nous dirons qu'une expression linguistique (qu'il s'agisse d'une unité morphologique ou lexicale ou d'une construction syntaxique) est effectivement ambiguë :

- si cette expression donne lieu à une pluralité d'interprétations (disjointes et mutuellement exclusives) dans un contexte dont la taille est spécifiée ; s'il s'agit du contexte de la phrase, l'ambiguïté doit perdurer jusqu'à la fin du décodage de la phrase ;
- si la pluralité de représentations qui, à un niveau donné de l'analyse linguistique, se trouve associée à l'expression pour rendre compte de l'ambiguïté épinglee, se retrouve aux niveaux d'analyse supérieurs ;
- si l'ambiguïté de l'unité est vérifiée dans la structure où elle apparaît et inversement si l'ambiguïté de la construction est vérifiée avec les unités qui l'instancient.

C. Fuchs, *Les Ambiguïtés du français*,  
Ophrys, 1996.

Cela peut être illustré notamment par des séquences qui posent des problèmes d'interprétation liés à la segmentation et à la caractérisation des structures syntagmatiques, ou bien qui posent des problèmes liés à la structuration de la phrase en « propositions sous-jacentes » (exemples empruntés à C. Fuchs) :

*Quant à la réforme fiscale, on se demande qui en veut vraiment: « Les élus en parlent tant qu'ils n'ont pas à la voter » a dit le ministre. [les élus en parlent tant (= tellement), qu'ils.../les élus en parlent, tant qu'ils... (aussi longtemps qu'ils...)]*

*Faites-le voir. [faites qu'il voie] = le est l'agent du verbe voir, et le premier argument du prédicat correspondant ; [faites qu'on le voie] = le est le patient du verbe voir, et le second argument du prédicat correspondant.*

→ **voir** *Paraphrase, Polysémie*



, *Sous-détermination, Sur-détermination.*



→ Fuchs C. (dir.), 1985, *Aspects de l'ambiguïté et de la paraphrase dans les langues naturelles*, Peter Lang. → Fuchs C. (dir.), 1987, *L'Ambiguïté et la Paraphrase : opérations linguistiques, processus cognitifs et traitements automatisés*, PU de Caen. → Fuchs C., 1996, *Les Ambiguïtés du français*, Ophrys. → Le Goffic P., 1981, *Ambiguïté linguistique et activité de langage*, thèse de doctorat d'État, Université Paris-VII. → Martin R., 1983, *Pour une logique du sens*, PUF. → Martin R., 1985, « Ambiguïté, indécidabilité et non-dit », in C. Fuchs (dir.), 1985, *Aspects de l'ambiguïté et de la paraphrase dans les langues naturelles*, Peter Lang.

### **AMUÏSSEMENT** [phonétique, phonologie]

Du verbe (*s'*)*amuïr*, « rendre muet », à partir du latin populaire° *admutire*, formé sur *mutus*, « muet ». L'amuïssement est l'effacement d'un phonème dans la prononciation. Cette disparition affecte notamment les voyelles inaccentuées. Par exemple le phonème /ə/, dans *appeler* [apəle] s'amuït, c'est-à-dire devient muet, lorsque le verbe est prononcé *app(e)ler*, [aple].

→ **voir** *Accent, Articulation, Phonème.*

### **ANALEPSE → SYLLEPSE**

### **ANALOGIE** [linguistique générale]

La notion d'analogie décrit une propriété fondamentale de la langue qui est celle de la créativité\*. Cette propriété est longuement développée par Ferdinand de Saussure (1857-1913) dans le *Cours de linguistique générale* :

L'analogie suppose un modèle et son imitation régulière. Une forme analogique est une forme faite à l'image d'une ou plusieurs autres d'après une règle déterminée. Ainsi le nominatif latin *honor* est analogique. On a dit d'abord *honōs* : *honōsem*, puis par rotacisation de l's *honōs* : *honōrem*. Le radical avait dès lors une double forme ; cette dualité a été éliminée par la forme nouvelle *honor*, créée sur le modèle *ōrātor* : *ōrātorem*, etc., par un procédé [...] que nous ramenons [...] au calcul de la quatrième proportionnelle : *rtorem* : *rtor* = *onrem* : x. x = *honor*. On voit donc que, pour contrebalancer l'action diversifiante du changement phonétique (*hons* : *honrem*), l'analogie a de nouveau unifié les formes et

rétabli la régularité (*honor* : *honrem* ). [...]

Toute création doit être précédée d'une comparaison inconsciente des matériaux déposés dans le trésor de la langue où les formes génératrices sont rangées selon leurs rapports syntagmatiques et associatifs. Ainsi toute une partie du phénomène s'accomplit avant qu'on voie apparaître la forme nouvelle. L'activité continue du langage décomposant les unités qui lui sont données contient en soi non seulement toutes les possibilités d'un parler conforme à l'usage, mais aussi toutes celles des formations analogiques. C'est donc une erreur de croire que le processus générateur ne se produit qu'au moment où surgit la création ; les éléments en sont déjà donnés. [...] En résumé, l'analogie, prise en elle-même, n'est qu'un aspect du phénomène d'interprétation, une manifestation de l'activité générale qui distingue les unités pour les utiliser ensuite. Voilà pourquoi nous disons qu'elle est tout entière grammaticale et synchronique.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 280, Payot, 1972 [1916].

De toutes les procédures qui permettent de modeler le contenu et la forme des objets linguistiques (extension\*, restriction\*, métonymie\*, analogie), l'analogie est sans doute la plus active. Comme le rappelle Robert Martin :

[...] il suffit d'une propriété commune, si tenue soit-elle, pour qu'un mot ou une expression s'applique à autre chose. [...] Les similarités étant en nombre infini, la langue, par sa composante analogique, possède en elle des possibilités inépuisables. Elle est en soi un lieu d'incessante évolution.

R. Martin, *Comprendre la linguistique - Épistémologie élémentaire d'une discipline*, PUF, 2002.

→ **voir** *Agglutination, Arbitraire linguistique, Changement, Créativité linguistique.*

## ANALYCITÉ [sémantique logique, philosophie du langage]

En sémantique logique, la notion d'analycité décrit un mode particulier de vérité exprimé par des énoncés définitionnels. Par exemple, si l'on cherche à spécifier les conditions de vérité (ou la véricontionnalité\*) d'un énoncé comme *Il commence à faire nuit*, une confrontation avec le réel non linguistique est nécessaire. Autrement dit, une vérification empirique permettrait d'établir si cet énoncé est vrai ou faux. Ce type d'énoncé est appelé *synthétique* : par le truchement des mots il cherche à atteindre les choses. Sa véricontionnalité est contingente, c'est-à-dire en l'occurrence circonstancielle : elle s'établit par rapport aux faits du réel non linguistique, et peut donc varier selon les circonstances qui organisent ce réel.

La vérité de l'énoncé *Les chimpanzés sont des singes* est d'une tout autre nature puisqu'elle présente la particularité de ne pouvoir être fausse. En effet, le prédicat *être un singe* fait partie de la définition du mot *chimpanzé*. Cet énoncé est donc vrai par définition, c'est-à-dire vrai en vertu de son contenu définitionnel, par conséquent vrai dans tous les mondes possibles\*. Il s'agit d'un énoncé analytique, ou plus précisément d'un énoncé analytiquement vrai, autrement dit d'une tautologie\*.

Tout langage produit des énoncés valides en raison des seules règles que ce langage comporte. Les langages mathématiques ne génèrent jamais, sauf erreur de celui qui les manie, que des énoncés virtuellement contenus dans leurs axiomes. Ainsi, en arithmétique, *Deux et deux font quatre* ou bien *La racine de 81 est 9* ou encore *Le plus grand dénominateur commun de 18 et 24 est 6* sont des propositions vraies par les seules règles que l'arithmétique se donne. De même la forme  $(a + b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$ , valide à l'intérieur du langage élémentaire de l'algèbre. En logique, les expressions valides obtenues à partir des axiomes par les règles de déduction forment l'ensemble indéfini des tautologies. [...] Les tautologies du langage naturel sont ce que l'on appelle les phrases analytiques.

R. Martin, *Pour une logique du sens*,  
PUF, 1992 (1<sup>re</sup> éd. 1983).

L'analyticité est déterminante dans l'activité linguistique, notamment en sémantique phrastique et en lexicographie. Les énoncés analytiques sont fréquemment sollicités pour l'examen des relations sémantiques entre les mots. Par exemple, la permutation des syntagmes sujet et attribut dans l'énoncé *Les chimpanzés sont des singes*, aboutit, si l'on maintient la valeur générique de l'article les, à une proposition fautive, puisque tous les singes ne sont pas des chimpanzés. Cette permutation permet ainsi d'identifier une relation de hiérarchie entre les deux substantifs, dite *relation d'hyponymie\** : *singe* est l'hyponyme de *chimpanzé*.

Comme le rappelle Robert Martin, la vérité analytique est à l'évidence un des pôles fondateurs du fonctionnement linguistique.

Mais elle a été aussi, plus largement, un concept fondamental, et vivement discuté, de la philosophie du langage. La notion d'analyticité a fait l'objet d'une littérature abondante, notamment chez les logiciens modernes (entre autres, Gottlob Frege, Ludwig Wittgenstein, Rudolf Carnap, et Willard van Orman Quine), qui, à partir de la philosophie de la connaissance développée par John Locke (*Essai sur l'entendement humain*, 1690) et par Emmanuel Kant (*Critique de la raison pure*, 1781), ont débattu des critères censés permettre une distinction fiable, dans une langue déterminée, entre les phrases analytiques et les phrases synthétiques. L'enjeu du débat concernait principalement la spécificité de la science logique et mathématique, conçue comme un ensemble de connaissances analytiques, nécessaires et *a priori*, par opposition à la science naturelle, conçue comme un ensemble de connaissances synthétiques, empiriques, *a posteriori*, et par conséquent faillibles : dualité conceptuelle tantôt considérée comme une réalité épistémologique (position de Carnap), tantôt comme un dogme (position de Quine).

La découverte qu'il n'y a pas de critère absolu pour partager, parmi les phrases d'une langue quelconque, entre celles qui sont analytiques et celles qui sont synthétiques est absolument dévastatrice. Si ce critère n'existe pas alors il faut renoncer à l'idée qu'il y ait, d'un côté, les vérités nécessaires, et de l'autre, les vérités empiriques ; qu'il y ait, d'un côté, une langue ou une syntaxe logiques absolues qui définissent l'analytiquement vrai et, de l'autre, des vérités empiriques.

S. Auroux (dir.), *La Philosophie du langage*, PUF, 1996.

→ **voir** *Monde possible, Proposition, Relativité linguistique, Tautologie, Univers de croyance.*

→ Auroux S. (dir.), 1996, *La Philosophie du langage*, PUF. → Carnap R., 1934, *Logische Syntax der Sprache*, Vienne. → Carnap R., 1947, *Meaning and Necessity*, Chicago, University of Chicago Press. → Frege G., 1879-1925, *Écrits logiques et philosophiques*, trad. C. Imbert, Le Seuil, 1971. → Martin R., 1992, *Pour une logique du sens*, PUF (1<sup>re</sup> éd. 1983). → Quine W. v. O., 1951, « Two dogmas of Empiricism », *Philosophical Review*. → Wittgenstein L., 1922, *Tractatus logico-philosophicus*, Londres, Routledge & Kegan.

### **ANALYSE COMPONENTIELLE [sémantique]**

L'adjectif *componentiel* est formé à partir de l'anglais *component*, «composant». L'analyse componentielle (développée notamment par Jerrold J. Katz et Jerry Fodor), équivalent américain de l'analyse sémique, représentée principalement par les travaux de Bernard Pottier, Algirdas Julien Greimas, Eugenio Coseriu, et François Rastier, est un mode d'analyse du sens lexical qui s'est développé en sémantique structurale à partir des années 1960. Cette sémantique définit le sens comme un rapport linguistique entre signifiés, signifiés qu'elle décrit en adoptant la notion de trait\* distinctif empruntée à la phonologie\* structurale. L'objectif de cette analyse est de déterminer la substance sémantique d'un morphème ou d'un mot par l'étude comparée, c'est-à-dire différentielle, des signifiés dans un ensemble lexical donné constituant un corpus. On appelle *componentialité* cette propriété du sens lexical consistant en une collection de traits sémantiques (ou sèmes\*).

→ **voir** *Sémantique, Sème, Sémème, Trait.*



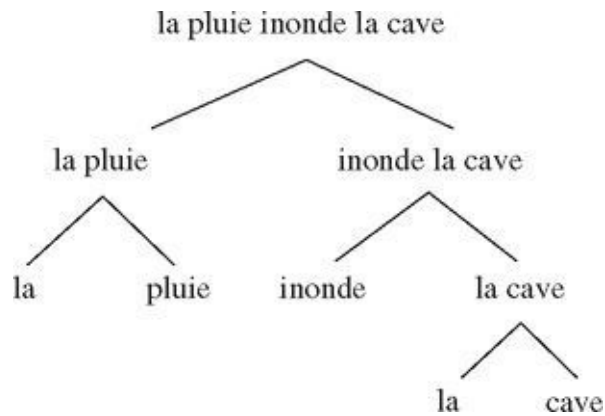
→ Coseriu E., 1976, « L'étude fonctionnelle du vocabulaire », *Cahiers de lexicologie*, n° 27. → Katz J. J., Fodor J., 1963, « The Structure of a Semantic Theory », *Language*, XXXIX-2. trad. franç., 1966, 1967, « Structure d'une théorie sémantique avec application au français », *Cahiers de lexicologie*, n° 9, n° 10. → Greimas A. J., 1966, *Sémantique structurale*, Larousse. → Pottier B. 1964, « Vers une sémantique moderne », *Travaux de linguistique et de littérature de Strasbourg*, II. → Pottier B., 1974, *Linguistique générale - Théorie et description*, Klincksieck. → Rastier F., 1973, *Essais de sémiotique discursive*, Marne. → Rastier F., 1987, *Sémantique interprétative*, PUF. → Weinreich U., 1966, « Explorations in Semantic Theory », in T. A. Sebeock (ed.), *Current Trends in Linguistics*, III, La Haye.



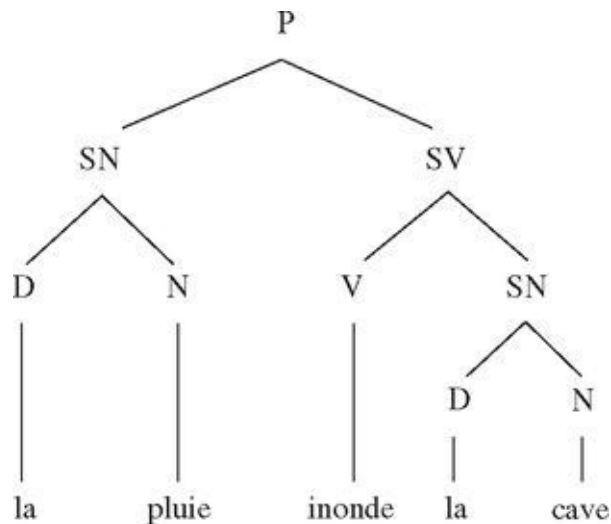
## ANALYSE DU DISCOURS → DISCOURS

### ANALYSE EN CONSTITUANTS IMMÉDIATS (ACI) [syntaxe]

L'analyse en constituants immédiats (ACI) repose sur le principe selon lequel toute unité complexe est susceptible d'être décomposée en unité de rang immédiatement inférieur. L'ACI décrit la structure hiérarchique des phrases notamment grâce à des représentations arborescentes ou à des parenthésages\*. Ces systèmes de représentation de la structure hiérarchique des phrases sont appelés *indicateurs syntagmatiques*. Soit la phrase *La pluie inonde la cave*. Dans la perspective de l'ACI, elle est susceptible de recevoir la représentation suivante :



Cette représentation peut être affinée par l'usage de symboles catégoriels qui permettent de procéder à l'identification grammaticale des constituants, et donc à l'analyse syntaxique : P (Phrase), SN (Syntagme nominal), SV (Syntagme verbal), D (Déterminant), N (Nom), V (Verbe).



La phrase P a pour constituants immédiats (CI) le SN *La pluie* et le SV *inonde la*

*cave*. Le principe de distribution\* qui détermine l'ACI permet d'analyser *la pluie* comme une expression relevant d'une classe distributionnelle caractérisée par l'aptitude des unités qui la composent à occuper une position préverbale et une fonction de sujet. Ce principe de distribution falsifie par exemple l'analyse de *la pluie inonde*, comme CI de P, puisque ce segment n'est pas susceptible d'être défini par une classe distributionnelle. Le SN *la pluie* a pour CI le déterminant *la* et le nom *pluie*. Le SV *inonde la cave* a pour CI le verbe *inonde* et le SN *la cave*, lui-même formé des CI *la*, déterminant, et *cave*, nom.

L'ACI, dont la théorie s'est inspirée des travaux de Léonard Bloomfield (1887-1949), a été développée principalement par les linguistes américains Charles Francis Hockett (1916-2000) et Zellig Harris (1909-1992).

→ **voir** *Distribution, Syntagme*.

## ANALYSEUR [TAL]

Un analyseur est un programme ou un regroupement de programmes informatiques conçus pour fournir des informations analytiques d'ordre linguistique et statistique à partir d'un ensemble de données numérisées réunies en corpus\* ou en bases\* documentaires.

Un analyseur linguistique a pour vocation de répondre à des requêtes\* portant sur la forme et le sens des données, et ouvre son champ d'application notamment aux domaines prosodique, graphique, morphologique, syntaxique ou sémantique. Par exemple, un parseur\* est un analyseur opérant dans le domaine syntaxique, un moteur\* d'inférence est un analyseur opérant dans le domaine sémantique.

Un analyseur statistique a pour vocation de répondre à des requêtes soit strictement quantitatives si les données sont brutes, soit quantitatives et qualitatives si les données sont catégorisées. La lexicométrie\* recourt par exemple aux analyseurs statistiques pour l'étude quantitative et interprétative des unités du discours. → **voir** *Automate, Lexicométrie*



, *Moteur d'inférence, Parsage*.

**ANALYTIQUE (LANGUE) → ISOLANTE (LANGUE)**

**ANALYTIQUE (PROPOSITION) → ANALYCITÉ**

## **ANAPHORE** [sémantique discursive]

À partir du grec *anaphora*, composé de *ana-*, « de bas en haut, en arrière, à rebours, de nouveau », et *-phora* de *phorein*, « porter ». L'anaphore est un des deux modes de réalisation de l'endophore\*. Le terme désigne une relation référentielle qui s'exerce à l'intérieur du discours entre deux expressions linguistiques, dont l'une, dite *anaphorique* (ou *forme de rappel*), reçoit son interprétation du sens référentiel de l'autre, dite source de l'anaphore (ou *antécédent*), qui lui est antéposée (ex. « *Le jour où l'on franchirait le cercle polaire, on fêterait normalement le passage de cette ligne. Ferrer en fut prévenu de manière allusive, sur un ton goguenard et vaguement intimidant, empreint de fatalité initiatique. Il ignore cependant la menace, supposant ce rituel réservé à l'équateur, aux tropiques* », Jean Echenoz).

Une fois cette définition posée, bien des problèmes apparaissent, liés à ce qui est censé être constitutif de la relation endophorique, notamment, la localisation dans le contexte linguistique du référent de l'expression anaphorique, conception résultant d'une opposition trop stricte entre endophore et exophore. Comme de nombreux linguistes l'ont observé, ce n'est pas le référent de l'anaphorique qui est localisé dans le contexte, mais un syntagme désignant ce référent. En outre, l'anaphore dite associative (ex. *On est arrivé dans un village, l'église était fermée*), ne se conforme pas aux critères standard de la référence endophorique, dans la mesure où l'expression anaphorique (ici *l'église*) ne renvoie à aucun segment de discours. Le syntagme *un village* ne joue donc pas dans cet exemple le rôle d'un antécédent. Ce qui doit conduire à considérer, comme le fait Denis Apothéloz (1995), que l'expression référentielle n'opère pas sur un segment textuel mais plutôt sur une représentation.

Les typologies de l'anaphore distinguent plusieurs formes d'enchaînements, dont le nombre et la dénomination sont susceptibles de varier de l'une à l'autre. Celle de Denis Apothéloz fournit les critères ici retenus.

L'anaphore fidèle : le référent de la source, préalablement introduit dans le discours, est rappelé par un syntagme nominal défini ou démonstratif dont la tête nominale est identique à celle de l'antécédent (*un livre* ← *le livre/ce livre*).

L'anaphore infidèle : la tête nominale du syntagme de rappel est différente de celle de l'antécédent, et prend souvent alors une double valeur d'expression désignative et caractérisante, voire résomptive, procédant fréquemment par synonymie\*, ou par hyperonymie\*, etc. (ex. *un livre* ← *le bouquin/ce grimoire/cet opuscule/l'opus/le pavé*).

L'anaphore nominalisante : elle procède par rappel du contenu propositionnel de l'énoncé, ou par rappel de l'acte de langage réalisé par cet énoncé, ce qui conduit à transformer le procès en objet de référence (ex. *Le livre s'est bien vendu... ← La vente s'explique par... ; Comment déterminer l'origine d'un tel phénomène ? L'interrogation subsiste, même après les travaux de... ; Il était bien assis sur la selle, mais il semblait*

ailleurs, comme un parapluie posé sur un tabouret. Pas à sa place, quoi. C'est quand j'ai vu briller ses bottes dans l'herbe que j'ai compris. Cette chute est un morceau d'anthologie).

L'anaphore sur syllepse : l'expression anaphorique pronominale entraîne des modifications affectant le genre ou le nombre grammatical de l'antécédent (ex. « *Une femme infidèle, si elle est reconnue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'infidèle; s'il la croit fidèle, elle est perfide* », La Bruyère, exemple emprunté à D. Apothéloz).

L'anaphore associative : elle procède par dépendance interprétative d'un segment à l'égard d'un énoncé antécédent, mais sans coréférence\* ; l'effet le plus perceptible de cet enchaînement est celui de présomption d'identification référentielle d'une entité qui n'a pas encore été introduite dans le discours ; le ressort sémantique de cet enchaînement associatif est fréquemment la méronymie\*, ou relation partie/tout (ex. *J'ai amené mon portable aux urgences. Le disque dur a lâché ; Les employés, dès l'ouverture, ont trouvé des taches de sang sur la moquette, et deux vitres brisées. Butin : 10 000 euros. L'homme a été appréhendé quelques heures plus tard*). Comme le précise D. Apothéloz :

La résolution des anaphores associatives est l'un des problèmes auxquels se trouvent confrontés les systèmes d'extraction automatique de connaissances et de simulation du raisonnement « naturel ».

D. Apothéloz, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Droz, 1995.

→ **voir** *Cataphore, Chaîne référentielle*



, *Contexte*



, *Coréférence*



, *Cosignifiante, Endophore, Référence.*



→ Apothéloz D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Droz. → Charolles M., 2002, *La Référence et les Expressions référentielles en français*, Ophrys. → Chastain C., 1975, « Référence and Context », in K. Gunderson *Language Mind and Knowledge*, University of Minnesota Press. → Corblin F., 1995, *Les Formes de reprise dans le discours*, PU de Rennes. → Kleiber G., 1994, *Anaphores et pronoms*, Duculot. → Kleiber G., Schenedecker C., Tyvaert J.-E. (dir.), 1997, *La Continuité référentielle*, Klincksieck. → Milner J.-C., 1982, *Ordres et raisons de langue*, Le Seuil. → Schenedecker C., 1997, *Nom propre et chaîne de référence*,

Klincksieck. → Zribi-Hertz A., 1996, *L'Anaphore et les Pronoms. Une introduction à la syntaxe générative*, Presses universitaires du Septentrion.

**ANARTHRIE** [pathologie du langage] Du grec *anarthros*, « inarticulé ». Le mot désigne une pathologie, consécutive à une lésion du cortex cérébral, caractérisée par une incapacité du sujet à effectuer les mouvements articulatoires nécessaires à la parole, mais sans troubles moteurs de l'appareil de phonation (contrairement à la dysarthrie\*). Dans cette perspective, l'anarthrie est définie comme un cas d'aphasie pure, où ne s'observeraient que des troubles arthriques isolés. La compréhension du langage, à l'écrit comme à l'oral, et sa production écrite, ne seraient pas affectées (aphémie\*).

→ **voir** *Aphasie, Aphémie, Dysarthrie, Neurolinguistique, Pathologie du langage.*

### **ANATOMIE DU LANGAGE** [biologie, neuropsychologie]

Le terme *d'anatomie du langage* recouvre de manière très large l'étude du substrat biologique et neuropsychologique de la faculté de langage : notamment, les organes de la phonation\* (lèvres, langue, palais, luvette, cordes vocales, pharynx, larynx, etc.), le système nerveux central, les hémisphères cérébraux, les cortex, les aires cérébrales, etc.

→ **voir** *Neurolinguistique, Phonation.*

### **ANCRE** [philologie numérique]

On appelle *ancre*, dans un document électronique, un renvoi automatique à des sections de ce document. L'ancre est donc un lien\* interne à un hypertexte\*, ou, plus largement, à un hyperdocument multimédia. Ce peut être un appel de note, un mot, un groupe de mots, une phrase, une image, etc., qui permet d'ouvrir une nouvelle fenêtre\* affichant des informations textuelles, iconographiques, sonores. Les ancres sont requises notamment dans les tables et sommaires des documents volumineux. Elles assurent un accès rapide et précis à une section, sans défilement des données.

→ **voir** *Fenêtre, Hypertexte, Lien.*

**ANNOTATION** [linguistique de corpus] Le terme *d'annotation* est utilisé en linguistique de corpus\* pour décrire l'opération qui consiste à regrouper sous un même type\* des occurrences\*, c'est-à-dire des réalisations distinctes d'un même ordre de faits, qu'il s'agisse d'un lemme\*, d'un type syntagmatique, sémantique, etc. Cette opération, qui peut être manuelle ou automatique, consiste donc à équiper des textes numérisés

afin de pouvoir en extraire, au moyen de requêtes\* spécifiques, des informations tout à la fois linguistiques et statistiques. On distingue trois types principaux de corpus annotés : les corpus étiquetés, qui associent à des segments de texte des étiquettes grammaticales ; les corpus arborés, qui annotent les relations syntaxiques ; les corpus porteurs d'annotations sémantiques, principalement destinées à la désambiguïsation lexicale.

→ **voir** *Balise, Catégorisation, Codage, Corpus*



, *Étiquetage, TEI.*

### **ANTÉRIEURE** [phonétique, phonologie]

On qualifie *d'antérieures* les réalisations phoniques dont le lieu d'articulation\* est situé dans la partie antérieure de la cavité buccale. Le terme est employé principalement pour le classement des voyelles. En français, les voyelles\* antérieures sont des voyelles palatales\* en ce que leur articulation entraîne un déplacement de la langue vers le palais\* dur : [i], [e], [ɛ], [ɛ̃], [a], [y], [ø], [œ], [œ̃].

On désigne par le terme *d'antériorisation* un mouvement de déplacement des phones\* vers l'avant de la cavité buccale.

→ **voir** *Articulation, Centrale, Palais, Postérieure, Voyelle.*

### **ANTÉRIORISATION** → **ANTÉRIEURE**

#### **ANTIPASSIF** [syntaxe]

L'antipassif est un changement de diathèse\* qui s'accompagne d'un changement de fonctions actanciennes, et qui peut être décrit comme le processus symétrique, pour les langues ergatives\*, du passif\* pour les langues accusatives\*. L'agent\* (ou assimilé), qui est à l'ergatif dans la construction de base, passe à l'absolutif\*, et le patient\* (ou assimilé), à l'absolutif dans la construction de base, passe à un cas\* oblique ou disparaît. Ainsi en yidiñ, langue australienne (exemple emprunté à Gilbert Lazard, *L'Actance*, 1994 : ERG = ergatif, ABS = absolutif, PAS = passé, ANT = antipassif, DAT = datif) :

wagud' anju buna giba:1 homme/ERG femme/ABS griffer/PAS « L'homme griffa la femme »  
wagu:d'a giba:d'iñu buña:nda homme/ABS griffer/ANT/PAS femme/DAT « idem »

→ **voir** *Absolutif, Accusatif, Actance*



, *Actant, Diathèse, Ergatif, Passif.*

## ANTONYMIE [sémantique]

Du grec *anti*, « en face de, contre », et *onoma*, « nom ». L'antonymie est une relation sémantique caractérisée par une opposition de sens se manifestant entre des unités lexicales différentes. On définit généralement les antonymes comme des contraires, c'est-à-dire comme des unités renvoyant à un même domaine de référence, mais sémantiquement incompatibles. À cet égard, l'antonymie peut être décrite comme une relation sémantique strictement opposée à la synonymie\*.

Il n'existe pas plus d'antonymes absolus qu'il n'existe de synonymes absolus, car, comme la synonymie, l'antonymie s'évalue en contexte.

On distingue plusieurs catégories d'antonymes. Les antonymes dits *complémentaires*, ou *polaires*, ou encore *contradictaires*, sont des unités lexicales qui fonctionnent sur le modèle de la disjonction exclusive. Ils forment des paires dont les constituants s'excluent mutuellement, chacun des deux mots équivalant à la négation de l'autre : ex. *absent/présent, mâle/ femelle, masculin/féminin, mort/vivant*, etc. Employés dans leur sens premier, les antonymes complémentaires ne connaissent pas de moyen terme. Ils ne sont pas susceptibles de varier en degré, et ne sauraient être niés simultanément.

Les antonymes dits *scalaires\**, ou *gradables*, par distinction, prennent place dans des séries lexicales qui accueillent des unités énonçant des degrés intermédiaires entre les deux notions mises en opposition. La négation de l'une de ces notions n'entraîne donc pas l'affirmation de l'autre : ex. *petit/grand, chaud/froid, bon/ mauvais, beau/Laid, jeune/vieux*, etc. Le caractère gradable de ces antonymes s'illustre notamment par le fait que leur emploi suppose une évaluation qui reste fréquemment implicite, mais qui peut être rendue explicite au moyen des locutions *plus... que/moins... que*.

Les antonymes dits *réiproques*, ou *converses*, forment des paires caractérisées par le fait que l'affirmation de l'une des deux propriétés appariées implique l'affirmation de l'autre avec permutation des arguments : ex. *prêter/emprunter, acheter/ vendre*, etc. (si Baptiste a vendu son piano à Caroline, alors Caroline a acheté son piano à Baptiste). Comme le précise Vincent Nyckees :

[...] si on remplace dans une phrase un terme A par son antonyme réiproque B, on pourra systématiquement rétablir la synonymie entre les deux phrases à condition de permuter les « arguments syntaxiques » mis en relation par A.

V. Nyckees, *La Sémantique*, Belin, 1998.

→ **voir** *Lexicologie, Relation sémantique, Sémantique, Sens, Synonymie.*

### **AORISTE** [morphosyntaxe, sémantique énonciative]

À partir du grec *aoristos*, « indéfini ». Ce terme désigne, notamment dans la grammaire grecque, une catégorie verbale temporelle, généralement à valeur de passé, caractérisée par une expression du procès se faisant indépendamment de toute relation avec l'instance de l'énonciation. L'aoriste est ainsi la forme non marquée de l'aspect\* en grec. Par distinction avec le parfait, l'imparfait et le plus-que-parfait, il se présente comme un passé non délimité.

Du point de vue énonciatif, le terme d'aoriste est également employé, à la suite d'Émile Benveniste, pour désigner un des temps de l'énonciation\* historique, correspondant au passé simple. Commentant la réalisation verbale de cette énonciation dans quelques textes, Benveniste précise :

On voit que, dans ce mode d'énonciation, l'effectif et la nature des temps demeurent les mêmes. Il n'y a aucune raison pour qu'ils changent aussi longtemps que le récit historique se poursuit, et il n'y a d'ailleurs aucune raison pour que celui-ci s'arrête, puisqu'on peut imaginer tout le passé du monde comme un récit continu et qui serait entièrement construit sur cette triple relation temporelle : aoriste, imparfait, plus-que-parfait. Il faut et il suffit que l'auteur reste fidèle à son propos d'historien et qu'il proscrive tout ce qui est étranger au récit des événements (discours, réflexions, comparaisons). À vrai dire, il n'y a même plus alors de narrateur. Les événements sont posés comme ils se sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici ; les événements semblent se raconter eux-mêmes. Le temps fondamental est l'aoriste, qui est le temps de l'événement hors de la personne d'un narrateur.

É. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale, I*, Gallimard, 1966.

On retrouve la notion, exprimée sous une forme adjectivale (*aoristique*), dans la théorie des opérations énonciatives, développée par Antoine Culioli, où elle qualifie un aspect dont la valeur correspond à un repérage qui est en rupture par rapport à l'énonciateur\*. Dans cette perspective, l'aoriste est en quelque sorte un aspect par défaut, c'est-à-dire l'aspect de tout prédicat en l'absence de point de vue de l'énonciateur : ex. *La Terre tourne ; Les Français prirent la Bastille le 14 juillet 1789*. Dans les langues qui ne disposent pas de tiroirs (ou temps) verbaux exprimant exclusivement la valeur de l'aspect aoristique (ce qui est par exemple le cas du français), il est plus juste de parler d'*emploi aoristique*. En français, le présent, l'imparfait, le passé composé et le futur sont susceptibles, dans certains contextes, de connaître cet emploi.

→ **voir** *Aspect*



, Énonciation



## AORISTIQUE → AORISTE

**APERTURE** [phonétique, phonologie] À partir du latin *aperire*, « ouvrir ». Le terme *aperture* désigne le degré d'ouverture du canal buccal pendant la phonation\*. L'aperture est déterminée, selon la nature des phones\*, par le niveau d'écartement et d'étirement des lèvres, ou par le volume de l'espace compris entre la position la plus élevée de la langue dans la cavité buccale et le lieu d'articulation (palais\* dur, palais mou). Un phonème\*, consonantique ou vocalique, est dit *ouvert* ou *fermé* selon que la dimension verticale du canal buccal est importante ou réduite. L'aperture constitue notamment un critère fondamental pour la classification des articulations vocaliques, laquelle varie selon les langues. Le français dispose par exemple de quatre degrés d'aperture des voyelles : /+fermé/ (ex. [i]), /-fermé/ (ex. [e]), /-ouvert/ (ex. [ə]), /+ouvert/ (ex. [a]).

→ **voir** *Articulation, Consonne, Palais, Voyelle.*

## APEX [anatomie, phonétique]

Mot latin signifiant « pointe ». Le terme désigne la partie sommitale d'un organe, et notamment l'extrémité antérieure de la langue (ou pointe de la langue).

En phonétique\*, le dérivé adjectival apical sert à décrire l'articulation de certaines consonnes\*, caractérisée par une élévation de l'apex s'approchant de la partie antérieure du palais\* dur, des alvéoles ou des dents, ou bien entrant en contact avec ces zones articulaires supérieures. Le préfixe *apico-* sert à former de nombreux termes décrivant le lieu d'articulation des consonnes (ex. *apico-alvéolaire, apico-dentale, apico-palatal, etc.*).

Le terme *d'apex* sert également à désigner dans les inscriptions latines la notation d'une voyelle longue, réalisée par une sorte d'accent aigu. → **voir** *Articulation, Consonne, Palais.*

**APHASIE** [pathologie du langage] Formé à partir du grec *phasis*, « parole ». Le terme *d'aphasie* désigne un ensemble de troubles du langage apparaissant à la suite

d'une lésion locale du système nerveux central. On distingue plusieurs types d'aphasies, dont la typologie reste discutée.

L'aphasie dite *de Broca* (lésion corticale de l'aire de Broca) du nom du chirurgien et anthropologue français Paul Broca (1824-1880), se manifeste, notamment à la suite d'un accident vasculaire, par des troubles importants de l'articulation des sons liés à une atteinte périphérique des réseaux sensoriels et moteurs qui conditionnent l'expression (débit de l'élocution ralenti, dysfonctionnement de l'articulation des phonèmes, déperdition lexicale observée dans la dénomination). Ces troubles s'accompagnent également de perturbations de l'expression écrite (agrammatisme\*), et d'une compréhension de l'écrit difficile. L'aphasie de Broca est une déficience grave qui peut aboutir à la disparition de l'expression verbale.

L'aphasie dite *de Wernicke* (lésion corticale de l'aire de Wernicke), du nom du neuropsychologue allemand Carl Wernicke (1848-1905), appelée également aphasie *sensorielle*, se manifeste par un trouble de la compréhension du langage parlé et par un dysfonctionnement sévère de l'expression (débit élocutoire fréquemment logorrhéique, paraphasie\* d'ordre phonémique et lexical, jargonaphasie\*).

L'aphasie dite *de conduction*, qui est expliquée par un phénomène d'interférence dans le transfert des informations entre les cortex associatifs de l'hémisphère gauche, se manifeste par une difficulté à combiner les unités du discours (phonèmes, syllabes, mots, syntagmes), par un discours logorrhéique mais hésitant, par un trouble de la répétition des segments linguistiques longs, et par une perturbation de l'écriture, de la lecture à haute voix et du langage spontané.

Parmi les autres formes cliniques de l'aphasie, on recense notamment : les aphasies dites *pures*, censées affecter un domaine spécifique de l'activité linguistique (compréhension du langage oral ou du langage écrit, expression orale ou écrite), l'aphasie dite *amnésique*, liée à un dysfonctionnement des traces mnésiques auditives des mots, qui touche essentiellement la production lexicale (usage erroné, imprécis du lexique), l'aphasie dite *totale*, résultant d'un accident vasculaire grave qui présente les caractéristiques de l'aphasie de Broca et de l'aphasie de Wernicke.

→ **voir** *Agrammatisme, Anarthrie, Aphémie, Associationnisme, Agraphie, Alexie, Dysarthrie, Dysgraphie, Dysphasie, Dysprosodie, Écholalie, Logatome, Neurolinguistique, Paragrammatisme, Paragraphie, Paraphasie, Pathologie du langage.*

## **APHÉMIE** [pathologie du langage]

Formé à partir du grec *phêmê*, « parole ». Néologisme créé par le chirurgien et anthropologue français Paul Broca (1824-1880) pour désigner une pathologie, causée par une lésion cérébrale, affectant exclusivement l'articulation du langage chez des sujets ne souffrant par ailleurs d'aucune paralysie ni d'aucun déficit intellectuel. C'est

le terme *d'aphasie* qui sera finalement adopté par la communauté scientifique dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec toutefois, derrière cette divergence terminologique, une nette divergence doctrinale. *L'aphémie*, dans cet emploi, est dite aujourd'hui *aphasie de Broca*. Le mot *aphémie* désigne aussi en neurologie un arrêt de la parole de plusieurs jours, consécutif à une intervention chirurgicale pratiquée au cerveau.

→ **voir** *Anarthrie, Aphasie, Neurolinguistique, Pathologie du langage*.

### **APHÉRÈSE** [phonétique, phonologie]

Formé sur le mot latin, d'origine grecque, *aphoeresis*, désignant le retranchement de la partie initiale d'une lexie. L'aphérèse est un type de métaplasme\* caractérisé par la suppression d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes au début d'un mot : par exemple le substantif *Net* est formé par aphérèse sur *Internet*.

→ **voir** *Apocope, Métaplasme*.

### **APICAL** → **APEX**

### **APOCOPE** [phonétique, phonologie]

Formé sur le mot latin, d'origine grecque, *apocopa*, désignant le retranchement de la partie finale d'une lexie. L'apocope est un type de métaplasme\* caractérisé par la suppression d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes à la fin d'un mot : ex. *couv* (dans *quatrième de couv*) est formé par apocope sur *couverture*, *pro* (dans *c'est un pro*) est formé par apocope sur *professionnel*.

→ **voir** *Aphérèse, Métaplasme, Syncope*.

### **APODOSE** → **PROTASE**

### **APOPHONIE** [phonétique, phonologie]

Du grec *apo*, indiquant l'éloignement, et *phônê*, « voix, son ». Le terme *apophonie*

(calque de l'allemand *Ablaut*, de *ab-*, exprimant la séparation, et *Laut*, « son ») désigne un phénomène d'alternance\* vocalique, caractérisé par la variation subie par un phonème ou par un groupe de phonèmes à l'intérieur d'un système morphologique. Ainsi, en anglais, l'opposition *I find/I found* (« Je trouve »/« J' ai trouvé »), où s'exprime le choix possible entre deux voyelles à l'intérieur d'un mot.

→ **voir** *Alternance, Métaphonie, Voyelle.*

## **APOSTROPHE** [graphématique, rhétorique, syntaxe]

Ce terme connaît deux emplois principaux dans la métalangue : un emploi dans le domaine graphématique\* (du grec *apostrophos*, « signe tourné, recourbé ») ; un emploi en rhétorique et en syntaxe (du grec *apostrophê*, à partir du verbe *apostrophein*, « détourner », d'où le sens rhétorique de « se détourner de son discours pour interpeller quelqu'un »).

L'emploi graphématique a longtemps prévalu dans le discours grammatical. C'est par exemple le seul emploi recensé par Du

Marsais dans l'article «Apostrophe» de *l'ErtcycLopédie* :

L'usage de *l'apostrophe* en grec, en latin et en français, est de marquer le retranchement d'une voyelle à la fin d'un mot pour la facilité de la prononciation. Le signe de ce retranchement est une petite virgule que l'on met au haut de la consonne, et à la place de la voyelle qui serait après cette consonne, s'il n'y avait point *d'apostrophe* [...]. [...] Ce retranchement est plus ordinaire quand le mot suivant commence par une voyelle.

C.C. Du Marsais, article « Apostrophe »,  
*Les véritables principes de la grammaire*  
*et autres textes* (1729-1756),  
Fayard, 1987.

L'emploi rhétorique a été notamment décrit de manière détaillée dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle par Fontanier, qui propose, à partir d'un corpus de textes littéraires, une approche interprétative du mécanisme allocutif caractérisant l'apostrophe :

*L'Apostrophe*, qu'accompagne assez ordinairement *l'Exclamation*, est cette diversion soudaine du discours par laquelle on se détourne d'un objet, pour s'adresser à un autre objet, naturel ou surnaturel, absent ou présent, vivant ou mort, animé ou inanimé, réel ou abstrait, ou pour s'adresser à soi-même.

Antoine, faisant l'éloge de César aux Romains, qu'il excite à la vengeance, *Mort de César*, acte III :

[...]

Vous, Dieux, qui lui laissez le monde  
à gouverner,  
Vous savez si son coeur aimait à

pardonnez !

[...] Mais qu'est-ce qui peut donner lieu à l'*Apostrophe* ? Ce n'est ni la réflexion, ni la pensée toute nue, ni une simple idée : ce n'est que le sentiment, et que le sentiment excité dans le cœur jusqu'à éclater et à se répandre au dehors, comme de lui-même. L'*Apostrophe* en général ne serait que froide et insipide, si elle ne s'annonçait comme l'expression d'une émotion vive ou profonde, comme l'élan spontané d'une âme fortement affectée.

P. Fontanier, *Les Figures du discours*,  
Flammarion, 1968 [1821-1830].

Dans le domaine syntaxique, comme pour la plupart des structures détachées, l'analyse a longtemps hésité entre une approche en termes de *mode de construction* et en termes de *fonction grammaticale* pour identifier les segments allocutifs présentant un fonctionnement identique à celui des vocatifs\* dans les langues casuelles. En grammaire française, le terme d'*apostrophe*, concurrencé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle par celui de *compellatif*, introduit par Antoine-Isaac Silvestre de Sacy (*Principes de grammaire générale mis à la portée des enfants*, 1799), s'impose progressivement dans l'analyse. Ainsi, la *Grammaire générale ou résumé de toutes les grammaires française* de Napoléon Landais (1835) enregistre l'acception strictement grammaticale du terme.

Comme dans le cas de l'apposition\*, l'apostrophe a vu son intégration au système fonctionnel facilitée par le développement de l'enseignement de l'orthographe, puisque la notion était censée permettre le contournement de quelques difficultés orthographiques de niveau élémentaire liées à l'accord du verbe avec un sujet complexe : celui des deux nominaux en position préverbale de sujet qui peut disparaître sans nuire à la grammaticalité de l'énoncé est réputé *compellatif* ou *mis en apostrophe* :

Proche de l'apposition, confondue par certains avec elle, l'apostrophe trouvait elle aussi sa justification dans le problème du double sujet avec verbe au singulier. Il y a en effet deux « sujets » dans *Victor, tu n'es pas attentif*. Mais le problème était, malgré les apparences, bien différent. Silvestre de Sacy avait montré que *Victor* ne faisait pas partie de la proposition, et il l'appelait le *compellatif* : « Tout discours, ajoutait-il à juste titre, suppose un compellatif ; mais il arrive souvent que le compellatif est sous-entendu ». C'est ce terme qui est utilisé généralement pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. On préférera ensuite *apostrophe*, emprunté à la rhétorique, et qui est déjà classé dans la liste des fonctions par Landais ou Galtier.

A. Chervel, *Histoire de la grammaire scolaire...et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Payot, 1977.

→ **voir** *Allocution, Apposition*



, *Détachement*



, *Terme d'adresse, Vocatif*.

### APPLICATION [informatique]

Programme informatique mis en œuvre pour réaliser diverses tâches au moyen d'un ordinateur. Les tableurs, les logiciels de traitement de texte ou de navigation sur le

Web\*, par exemple, sont des applications. → **voir** *Session, Web*.

### **APPORT** [syntaxe, sémantique, psychomécanique]

La notion d'apport a été principalement conceptualisée par Gustave Guillaume (1883-1960) en psychomécanique\* du langage. Dans ce cadre théorique, le terme *d'apport* entre en opposition d'une part avec le terme de *rapport*, d'autre part avec celui de *support*\*, se trouvant ainsi défini de deux manières distinctes.

L'opposition apport/rapport exemplifie la distinction établie par Saussure entre diachronie\* et synchronie\*, en ce qu'elle vise à différencier d'une part ce qui s'inscrit dans l'histoire d'une langue, et qui est susceptible de changement\*, comme les matériaux phonétiques, morphologiques, lexicaux (les apports), et d'autre part ce qui relève du système de la langue\*, et qui peut être décrit comme la mise en relation des apports (les rapports). Guillaume illustre la notion d'apport ainsi entendue notamment par le cas de l'article *un* en français, dont l'apport historique est fourni par le numéral latin *unus*, qui, dans le système de la langue, entre dans un rapport où il n'a plus vocation à signifier la position numérique de singulier, mais le mouvement de l'universel au singulier (*Leçons de linguistique* 1949-1950, vol. 4).

L'opposition apport/support est d'une autre nature. Elle sert à décrire la relation syntactico-sémantique couverte par le mécanisme d'incidence\*, qui règle l'assemblage des constituants en discours, et selon lequel il y a dans le langage, universellement, apport de signification et référence de cet apport à un support. Pour Guillaume, la relation apport/support fournit les critères de classification des parties\* du discours :

La relation apport/support est un agent de catégorisation du mot. Un mot, en tout état de cause, est un apport de signification, et il se destine un support. C'est en grande partie cette destination et le mécanisme qu'elle s'attribue et se réserve qui font ce qu'on appelle la partie du discours – autrement dit catégorisent le mot.

G. Guillaume, *Leçons de linguistique*,  
1948-1949, Série B, volume II,  
*Psycho-systématique du langage - Principes*,  
*méthodes et applications 1*,  
Klincksieck, 1971.

→ **voir** *Changement, Diachronie, Incidence, Partie du discours*



, *Portée, Support, Synchronie*.

## APPOSITION [syntaxe]

Du latin *appositio*, à partir du verbe *apponere*, « poser auprès, ajouter ». La notion d'apposition, qui figure au nombre des fonctions syntaxiques du nom et de l'adjectif dans les analyses contemporaines, s'applique à un type de construction qui peut être décrit comme l'appariement de deux segments linguistiques hiérarchiquement ordonnés (un constituant support\* et un constituant apport\*), formant une expression désignative complexe, formellement disjointe par le détachement\* : ex. « *Il se sentit enseveli à la fois par ces deux infinis, l'océan et le ciel* » (V. Hugo, *Les Misérables*); « *Tendre elle m'apprit la tendresse* » (J.-P. Sartre, *Les Mots*) ; « *Né en 1946 à Valence, Jacques Tardi est actuellement l'un des maîtres incontestés du neuvième art* » (*Le Figaro*, 26/1/2000) ; « *Friedrich Gulda, pianiste et compositeur autrichien est mort d'une crise cardiaque jeudi 27 janvier, à l'âge de soixante-neuf ans* » (*Le Monde*, 29/1/2000).

L'apposition est une catégorie fonctionnelle qui peut être comptée parmi les plus difficiles de la grammaire traditionnelle. La difficulté de la problématique vient de la rude mise à l'épreuve que la notion fait subir aux concepts d'intégration, de hiérarchie, de dépendance, de prédication, de référence, dont elle souligne le caractère encore approximatif dans l'explication linguistique.

La notion apparaît chez les grammairiens latins des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, qui la décrivent comme une construction épithétique qualifiée, selon les auteurs, *d'adjuncta*, *d'apposita* ou de *sequentia*, et formée d'un syntagme en appui à un support nominal, dont le sens se trouve ainsi complété ou déterminé. La structure peut être également désignée par le terme *d'epexegetis*, c'est-à-dire « explication ajoutée ». En dépit de son recensement dans la métalangue de la latinité, c'est dans la typologie médiévale des figures de construction que l'on doit situer le véritable point de départ de l'apposition, mais les contours notionnels et la terminologie sont bien sûr loin d'être stables. Roger Bacon (1214-1292, *Summa Grammatica*), distingue ainsi nettement deux modes de construction de l'apposition : (i) *l'appositio immediata* (ex. *animal homo*, « l'animal homme»), (ii) *l'appositio mediata* (ex. *homo currit, uerbi gratia, Sor*, « un homme court, par exemple Socrate »). Il est établi dès cette époque que l'apposition désigne pour l'essentiel des structures binominales que l'on qualifierait aujourd'hui de *coréférentielles*, c'est-à-dire des constructions « immédiates », dans lesquelles N<sub>1</sub> - qui commande l'accord avec les autres éléments de la phrase - et N<sub>2</sub> sont fléchis au même cas mais peuvent présenter une *distorsion* (*improprietas*, donc « figure ») au niveau du genre (ex. *animal*, neutre; *capra*, féminin), et où la place des constituants dépend de leur niveau d'ordination sémantique respectif (N<sub>1</sub> est le superordonné de N<sub>2</sub>). C'est à partir du XVI<sup>e</sup> siècle que se met en place la grammatisation\* effective de l'apposition, qui se prolongera en France jusque vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le XIX<sup>e</sup> siècle, résolument tourné vers la vulgarisation grammaticale, ne fera qu'étoffer l'exemplier, sans enrichir véritablement la réflexion.

Au XX<sup>e</sup> siècle, la recherche s'est orientée dans quatre directions principales. C'est tout d'abord, et principalement, la question de l'identité fonctionnelle de l'apposition qui a retenu l'attention. On peut distinguer ici des travaux qui, dans l'ensemble, maintiennent la réflexion sur le terrain d'une grammaire des fonctions, et où se retrouvent quelques-unes des données précédemment mentionnées, qu'il s'agisse d'une approche ontologique de la notion, par le biais d'une interrogation large sur son statut linguistique et sur son rattachement au domaine syntaxique (fonction syntaxique ou « mode de construction » ?), ou qu'il s'agisse d'une approche conceptuelle plus descriptive, visant à tracer les frontières fonctionnelles de l'apposition relativement à celles du complément de circonstance, de l'épithète et de l'attribut.

Un deuxième ensemble est formé d'études qui, dans le cadre d'une approche à dominante sémantique des constructions usuellement associées à l'apposition, font porter l'analyse sur la combinatoire des déterminants du segment support et du segment apport, et sur les problèmes référentiels qu'elle signale, qu'il s'agisse d'investigations ayant par ailleurs vocation à explorer la juxtaposition nominale, la relation apposition/dislocation, le fonctionnement de l'identification métaphorique, la valeur des positions droite ou gauche du segment détaché et les contraintes qu'elles exercent sur son mode de détermination, ou qu'il s'agisse d'études de corpus cherchant à dégager la dépendance de certaines configurations à l'égard de l'environnement discursif. Quelques-uns de ces travaux, par le biais de la problématique déterminative, ont permis de faire apparaître l'apposition comme une structure syntaxique complexe à deux items, formant un entier fonctionnel insécable, très actif dans la dynamique textuelle.

Un troisième groupe d'études peut être constitué autour des analyses du fonctionnement prédicatif du système appositif, et de son mode de rattachement à la prédication d'ancrage. Prennent place ici principalement les typologies syntaxiques et sémantiques des prédicats appositifs dans l'ordre de la phrase simple ou complexe, les travaux sur la prédication seconde détachée, et les descriptions du mécanisme d'incidence\* de l'apposition (support actanciel/support relationnel).

Enfin, un quatrième ensemble regroupe des études proposant une approche discursive et textuelle des faits de syntaxe détachée. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une analyse qui, selon la période et l'orientation théorique, se présente comme rhétorico-stylistique, transphrastique, informationnelle ou macrosyntaxique. Elles privilégient dans tous les cas l'exploration de vastes corpus et la problématique de l'ordre des constituants dans l'énoncé.

Il ressort des nombreux débats sur l'apposition que la pierre d'achoppement de la notion est la coréférence. Pour beaucoup d'auteurs, c'est de la valeur exclusive du critère de l'identité référentielle entre deux expressions nominales réunies dans une même séquence que dépend l'existence de l'apposition. L'étendue de son champ



d'application est en effet amenée à varier considérablement (éviction ou intégration des constructions adjectivales) selon que la coréférence y est retenue comme un critère définitoire de la catégorie, ou simplement descriptif de certains types de constructions.

Mais pour qu'il y ait coréférence *stricto sensu* il faut nécessairement qu'il y ait référence, c'est-à-dire qu'y soit à l'œuvre non pas seulement une référence virtuelle, définie par des propriétés lexicales, mais une référence actuelle, définie par la relation entre une séquence linguistique et un segment de réalité, relation qui confère à l'expression sa capacité désignative. Or des études récentes ont fait apparaître que, dans le système appositif, détachement et prédication seconde entraînent le blocage de tout mécanisme référentiel du segment concerné, lequel a pour fonction générale de prédiquer les propriétés du support et non pas de *désigner* un référent. La valeur dite « identifiante » des prédicats de dénomination (ex. *Le président du directoire, M. Gordon reçoit le jeudi*), fréquemment convoquée pour illustrer le fonctionnement coréférentiel des constructions, doit être tenue pour un effet de sens résultant le plus souvent de l'abstraction du terme détaché de son environnement. Le segment détaché de l'apposition, quelle que soit sa nature (nominale, adjectivale, participiale, etc.), est un terme descripteur qui se comporte de manière qualificative à l'égard de son point d'appui, avec lequel il constitue une cellule référentielle et informationnelle, et il forme dans l'énoncé un prédicat second, inapte à modifier les conditions de vérité de la prédication principale.

→ **voir** *Adjoint, Ajout, Apport, Attribut*



, *Coréférence*



, *Détachement*



, *Dislocation*



, *Épithète, Extraposition, Génitif, Incidence, Macrosyntaxe*



, *Nominativus pendens*



, *Prédication, Support.*



→ Combettes B., 1998, *Les Constructions détachées en français*, Ophrys. → Dupont N., 1985, *Linguistique du détachement en français*, Berne, Peter Lang. → Forsgren M., 1988, « Apposition adnominale : déterminants et ordre des constituants », *Travaux de linguistique*, n° 17. → Forsgren M., 1993, « L'adjectif et la fonction d'apposition :

observations syntaxiques, sémantiques et pragmatiques », *L'Information grammaticale*, n° 58. → Lago J., 1994, « L'apposition est-elle une fonction ou un mode de construction? », *L'Information grammaticale*, n° 63. → Meyer C.-F., 1992, *Apposition in Contemporary English*, Cambridge University Press. → Neveu F., 1998, *Études sur l'apposition*, H. Champion. → Neveu F. (dir.), 2000, « Nouvelles recherches sur l'apposition », *Langue française*, n° 125. → Picabia L., 1991, « Article zéro et structures apposées », *Langages*, n° 102. → Rioul R., 1983, « Les appositions dans la grammaire française », *L'Information grammaticale*, n° 18. → Tamba-Mecz I., 1975, « Système de l'identification métaphorique dans la construction appositive », *Le français moderne*, n° 3. → Tamine J., 1976, « Une discussion de méthode à propos de l'apposition », in J.-C. Chevalier & M. Gross (eds), *Méthodes en grammaire française*, Klincksieck. → Van den Bussche H., 1988, « Typologie des constructions appositives », *Travaux de linguistique*, n° 17. → Wilmet M., 1997, « L'apposition : une fonction à réestimer », in G. Kleiber & M. Riegel (eds), *Les Formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin*, Louvain-La-Neuve, Duculot.

## ARBITRAIRE LINGUISTIQUE [linguistique générale, sémiologie]

La notion d'arbitraire linguistique, empruntée à la philosophie du langage, a été principalement développée en linguistique par Ferdinand de Saussure (1857-1913) pour exposer la thèse du caractère contingent et conventionnel du signe.

Le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire, ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, nous pouvons dire plus simplement : *le signe linguistique est arbitraire*.

Ainsi l'idée de «sœur» n'est liée par aucun rapport intérieur avec la suite de sons s-ø-r qui lui sert de signifiant ; il pourrait être aussi bien représenté par n'importe quelle autre [...].

Le principe de l'arbitraire du signe n'est contesté par personne ; mais il est souvent plus aisé de découvrir une vérité que de lui assigner la place qui lui revient. Le principe énoncé plus haut domine toute la linguistique de la langue ; ses conséquences sont innombrables. Il est vrai qu'elles n'apparaissent pas toutes du premier coup avec une égale évidence ; c'est après bien des détours qu'on les découvre, et avec elles l'importance primordiale du principe. [...]

Le mot *arbitraire* appelle aussi une remarque. Il ne doit pas donner l'idée que le signifiant dépend du libre choix du sujet parlant [...] ; nous voulons dire qu'il est *immotivé*, c'est-à-dire arbitraire par rapport au signifié, avec lequel il n'a aucune attache naturelle dans la réalité.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 136, 137, 138, 141,  
Payot, 1972 [1916].

Comme le rappelle justement Arild Utaker, le noyau conceptuel de la notion d'arbitraire du signe chez Saussure réside en effet dans sa réalité *conventionnelle* :

Le signe linguistique échappe à notre volonté, il est en quelque sorte immuable, du fait qu'il est transmis. Saussure pose alors la question de savoir en quoi cela distingue le langage des autres institutions transmises : la réponse est tout simplement que le signe transmis possède un caractère qui explique son immutabilité ; son arbitraire. Parce qu'il est transmis le signe ne peut être qu'arbitraire : en dehors de la transmission, il n'a aucune assise, ni dans l'idée ni dans l'objet [...]. [...] Ensemble, transmis et arbitraire impliquent qu'il s'agit d'un signe conventionnel ; mais conventionnel est à prendre dans un sens nouveau, car une telle convention n'est ni une loi ni un contrat [...]. Le signe dans le temps – le signe transmis – est nécessairement arbitraire, sinon il aurait des repères en dehors du temps, en dehors de la transmission. Il n'est pas lié à une raison ou à un code ; il n'y a donc pas de raison pour qu'il change, et s'il change, il change sans raison. Il n'est pas fondé autrement que par sa transmission, et un signe qui ne fait pas partie du temps – qui ne dure pas et qui ne se répète pas – n'est pas signe. Dans ce sens, la langue en tant que convention (ou en tant qu'institution) est arbitraire parce qu'elle coïncide avec sa transmission.

A. Utaker, *La Philosophie du langage*

– *Une archéologie saussurienne*,

PUF, 2002.

La conception saussurienne de l'arbitraire linguistique a été discutée par Émile Benveniste, qui souligne que le rapport entre le signifiant et le signifié n'est pas immotivé mais nécessaire. L'arbitraire affecte en réalité la relation du signe et du référent :

Ce n'est pas entre le signifiant et le signifié que la relation en même temps se modifie et reste immuable, c'est entre le signe et l'objet ; c'est, en d'autres termes, la *motivation objective* de la désignation, soumise, comme telle, à l'action de divers facteurs historiques. Ce que Saussure démontre reste vrai, mais de la *signification*, non du signe.

É. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, I, Gallimard, 1966.

→ **voir** *Convention, Cratylisme, Descriptivisme*



, *Iconicité, Motivation, Mutabilité, Signe.*

**ARCHIGRAPHÈME → GRAPHÈME**

**ARCHILÉXÈME → SÉMÈME**

**ARCHIPHONÈME → PHONÈME**

**ARCHISÉMÈME → SÉMÈME**

## **ARGOT** [sociolinguistique]

D'origine obscure. Mot ayant servi à désigner, selon Furetière, le jargon\* de la

« communauté des gueux ». L'argot est un lexique, reposant originellement sur le principe de la production d'un sens pensé comme crypté, censément accessible aux membres d'un petit groupe social, lequel se définit soit par des activités secrètes, voire interlopes, soit par l'appartenance à un corps de métier spécifique. Un argot évolue toujours rapidement. Dès lors que son usage sort de sa sphère d'origine pour s'étendre à un nombre plus important de locuteurs, il cesse à proprement parler d'exister comme argot pour devenir un aspect de ce que l'on qualifie de « langage populaire ». Les argots, qui produisent un lexique néologique, sont une source de créativité linguistique importante, et bien sûr très attractive. Au plan linguistique, l'argot reste toutefois une réalité illusoire en ce qu'il est essentiellement un regard de la société sur un mode de communication verbale.

Avec la dénomination d'argot nous sommes en présence d'une procédure d'exclusion sociale et linguistique d'éléments considérés comme en marge de la société française. La guerre de 1914-1918 constitue, à maints égards, un tournant important dans l'histoire de la langue et de la société française. Dans cette optique on pourrait interpréter le phénomène « poilu » comme une tentative éphémère pour fondre dans la communauté nationale, à la faveur d'un mouvement d'unanimité patriotique, les patois affaiblis et liés à un monde en déclin et les « argots » devenus plus familiers. Ensuite, les ruraux déracinés, transplantés dans les villes et singulièrement à Paris, *l'Urbs* par excellence, telle la Rome antique, ont perdu leurs attaches linguistiques avec leurs communautés villageoises ou provinciales. Les épaves de leur vocabulaire sont alors venues grossir un français hors-norme, qu'on pourrait appeler [...] un « français non conventionnel », qu'une vision romantique avait intitulé *argot*.

G. Roques, « Les argots entre les deux guerres », *Histoire de la langue française, 1914-1945*, CNRS Éditions, 1995.

→ **voir** *Cryptonymie, Jargon, Javanais, Largonji, Sociolecte, Verlan*.

## **ARGUMENT** [syntaxe]

Le terme *d'argument*, d'origine logique, est employé en syntaxe pour décrire un aspect fondamental de la prédication\*, selon lequel tout prédicat\* suppose une ou plusieurs entités à quoi s'appliquer. Ce sont ces entités, décrites en termes de propriétés syntaxiques, qui sont visées par la notion d'argument.

Pour un grand nombre de langues, le mécanisme prédicatif conduit à l'opposition verbo-nominale. Le verbe, comme noyau de la microstructure formée par le prédicat, possède des positions (ou fonctions) argumentales que viennent saturer des constituants nominaux (ex. *x offre y à z* : les positions argumentales *x, y, z*, respectivement sujet, objet direct et objet indirect, peuvent être saturées par des constituants nominaux adéquats). La sélection des arguments est commandée par la structure du noyau prédicatif, laquelle prédétermine les positions argumentales. Quant au prédicat, il est lui-même sélectionné, pour réaliser la prédication, en fonction des données relatives à l'objectif de communication, au contexte, etc. Toutefois, la présence d'arguments dans

la structure prédicative d'un énoncé ne décrit qu'une des réalisations possibles de la prédication. Comme le rappelle Claude Muller :

Il n'est pas nécessaire que le prédicat ait des arguments pour qu'il y ait prédication : la mise en relation que constitue la prédication est soit du langage au référent, soit pour partie intralinguistique. [...] Le terme unique est [...], comme dans de nombreux cas en linguistique, une unité prédicative au sens fonctionnel, et en même temps un prédicat saturé, puisqu'il peut fonctionner sans argument. Le même raisonnement vaut pour les prédicats ayant une construction sans argument en français (comme pleuvoir).

C. Muller, *Les Bases de la syntaxe*,  
Presses universitaires de Bordeaux, 2002.

Les grammaires traditionnelles, vulgarisant de manière approximative la notion de valence\* verbale, ont souvent contribué à la confusion entre les positions argumentales des constituants nominaux et le rôle joué par le référent de ces constituants. Cette confusion peut être évitée si on limite strictement l'application de la notion d'argument à la seule fonction d'opérande\* syntaxique.

→ *Actance*



, *Actant, Opérande, Prédication, Saturation, Valence*



## **ARGUMENTATION** [rhétorique, sémantique, pragmatique]

La notion d'argumentation connaît différents emplois en science du langage, s'appliquant tantôt au domaine du discours\* tantôt à celui de la langue.\* Le sens courant du terme s'inscrit dans le premier cas, pour identifier de manière générale un acte de discours destiné à emporter la conviction de l'allocutaire. Dans un prolongement de cet emploi, le terme désigne également l'ensemble des dispositifs discursifs mis en place à cette fin. La rhétorique moderne et l'analyse\* du discours ont abordé cet aspect de l'argumentation par l'étude des effets discursifs associés aux propriétés des langues naturelles. Mais comme le précise Dominique Maingueneau, le domaine de l'argumentation est immense, et fort mal défini :

Traditionnellement on oppose l'argumentation à la démonstration. La démonstration suppose une démarche où l'on montre la vérité d'une proposition par un enchaînement nécessaire à partir de prémisses déjà démontrées ou d'axiomes ; elle est donc étroitement liée à la construction de langages formels. L'argumentation en revanche, s'exerce dans la langue naturelle et intègre l'ensemble des ressources qui peuvent être exploitées pour défendre une thèse « vraisemblable ».

À partir d'une définition aussi large, bien des difficultés surgissent. On en signalera deux [...]. La première, c'est l'extension du domaine de l'argumentation : faut-il la limiter à certains modes d'enchaînements de propositions ou y intégrer [...] les multiples facteurs qui interviennent pour modifier une conviction [...]. Par ailleurs, est-il possible de délimiter les énoncés proprement argumentatifs ? est-ce que l'ensemble des énoncés ne possèdent pas, de près ou de loin, une dimension argumentative ?

D. Maingueneau, *L'Analyse du discours*

S'appliquant au domaine spécifiquement linguistique, le terme *d'argumentation* renvoie à un type de relations sémantiques nécessairement instanciées dans le discours mais inscrites dans la langue. Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombe ont consacré une partie importante de leurs travaux à l'étude des relations argumentatives, et à leurs propriétés scalaires\*, en partant de la thèse selon laquelle le sens d'un conséquent (ou conclusion) est entièrement déterminé par celui de l'antécédent (ou argument), et le sens de l'antécédent inséparable de la possibilité qu'il offre d'aller vers le conséquent. Dans cette perspective, qu'il soit possible de relier deux énoncés par un connecteur de type *mais, car, donc, pourtant*, etc. ne signifie pas que cette possibilité résulte de la liaison des faits dans la réalité. Elle résulte des contraintes imposées par la langue sur l'orientation argumentative de ces énoncés. L'opposition de segments comme *j'ai peu mangé/j'ai un peu mangé, il est huit heures/il n'est que huit heures* permet de noter que les possibilités de coordination argumentative à partir d'une phrase sont fondées directement sur la signification de la phrase, sans qu'il soit nécessaire de passer par les événements auxquels renvoie la phrase. C'est dans ce cadre que s'est développée la théorie des topoï, lieux communs argumentatifs destinés à définir le chemin à suivre pour passer d'un argument à une conclusion. → **voir** *Discours*



, *Énonciation*



- Anscombe J.-C. & Ducrot O., 1983, *L'Argumentation dans la langue*, Mardaga.
- Ducrot O., 1980, *Les Échelles argumentatives*, Minuit.
- Maingueneau D., 1991, *L'Analyse du discours - Introduction aux lectures de l'archive*, Hachette.
- Perelman C. & Olbrecht-Titeka L., 1958, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, PUF.
- Plantin C., 1990, *Essais sur l'argumentation*, Kimé.

## **ARRONDIE** [phonétique, phonologie]

Terme servant à caractériser certaines voyelles dont l'articulation\* est réalisée notamment par l'arrondissement et l'avancée des lèvres (ou *protraction*), par distinction avec les voyelles dites rétractées, dont l'articulation est réalisée principalement par l'étirement des lèvres vers les commissures. En français, par exemple, le système vocalique oppose les voyelles antérieures non arrondies (ou *rétractées*) [i], [e], [ɛ], aux voyelles antérieures arrondies [y], [ø], [œ]. L'avancée des lèvres, produite par l'articulation arrondie, entraîne une *bémolisation* du timbre\* de la voyelle, c'est-à-dire un abaissement de son intensité par diminution de sa fréquence\*.

→ voir *Articulation, Labiale, Voyelle*.

## ARTICLE → PARTIE DU DISCOURS

### ARTICULATION [phonétique, phonologie, linguistique générale]

Dans le domaine phonétique et phonologique, le terme *d'articulation* sert à décrire le mouvement des organes de la phonation \* déterminant la nature des ondes\* sonores émises dans la production des sons du langage. On appelle *points ou lieux d'articulation*, les endroits où le passage de l'air laryngé est le plus étroit. Ces points dépendent notamment du resserrement des lèvres ou du rapprochement de la langue vers le palais\* ou le pharynx\*. On appelle *mode d'articulation* la manière dont l'air circule dans le canal expiratoire, produisant selon les cas friction, occlusion, constriction, etc. Les principaux types articulatoires (voyelles\*, consonnes\* constrictives, consonnes occlusives) sont principalement déterminés par le degré d'aperture\* du canal buccal.

Le terme *d'articulation* est également employé en linguistique générale pour désigner chacun des deux plans d'organisation du langage.

→ voir *Consonne, Double articulation, Phonation, Phonétique*



, *Phonologie*



, *Voyelle*.

### ARTS DU LANGAGE [sémiotique]

Le terme *d'arts du langage* évoque, de manière générale, les domaines où, comme système de signes\*, le langage a pour fonction essentielle d'exprimer des « esthésies », c'est-à-dire des « visions du monde », suscitées et contraintes par divers types de morphologies\* sémantiques. Dans le domaine de la production des signes linguistiques, la littérature forme, par excellence, un art du langage. Ce terme sert notamment à rappeler tout à la fois la fonction esthétique inhérente à tout langage, verbal ou non, et la nature nécessairement langagière de toute expression esthétique.

L'étude des langues et celle des littératures se complètent à l'évidence. En définissant la grammaire, Denys le Thrace, ce philologue sans doute élève d'Aristarque qui codifia notre tradition grammaticale, fait culminer la grammaire dans la critique des poèmes, qui en est « la plus belle part » (*Technè grammatikè*, I, 1). À la Renaissance, les humanités deviennent indissociables des sciences du langage. Faut-il rappeler le texte célèbre où Poli-tien revendique le droit pour le grammairien d'interpréter voire d'évaluer les œuvres ? Enfin, le projet même d'une histoire comparée des littératures se forme dans l'Allemagne romantique en étroite liaison avec celui de la linguistique historique et comparée : Friedrich Schlegel comme Wilhelm von Humboldt en témoignent, on ne peut évidemment faire l'histoire des langues sans faire l'histoire des textes qui les concrétisent, les établissent, voire les créent.

F. Rastier, *Arts et sciences du texte*,  
PUF, 2001.

→ **voir** *Poétique, Rhétorique*.

### **ASCRIPTIVISME** [sémantique, pragmatique]

De l'anglais *to ascribe*, «attribuer». On qualifie d'*ascriptiviste* la conception du langage, développée dans le cadre de la pragmatique\* dite *intégrée* (à la sémantique\*), selon laquelle les énoncés\* communiquent non pas des états de faits mais des actions, c'est-à-dire des actes\* de langage. Dans cette perspective, le langage n'a pas pour finalité de représenter la réalité, car la capacité des énoncés à décrire le monde est une illusion. La sémantique élaborée par la conception ascriptiviste du langage appréhende les significations comme des constructions linguistiques dont la valeur est dans l'action exercée par le locuteur sur son interlocuteur. Cette conception s'oppose aux thèses descriptivistes de la pragmatique dite *radicale*, séparée de la sémantique, qui s'attache à rendre compte des aspects vériconditionnels et non vériconditionnels du sens des énoncés. Les travaux qui se sont inscrits dans la théorie de l'argumentation\* élaborée par Jean-Claude Anscombe et Oswald Ducrot illustrent la conception ascriptiviste du langage.

→ **voir** *Acte de langage*



, *Argumentation*



, *Descriptivisme*



, *Pragmatique*



, *Vériconditionnalité*.



## ASPECT [sémantique]

Catégorie grammaticale associée au verbe qui peut être définie, avec Gustave Guillaume, comme le temps du procès saisi du point de vue de son déroulement interne.

Le verbe est un sémantème qui *implique* et *explique* le temps. Le *temps impliqué* est celui que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle du verbe. Il suffit de prononcer le nom d'un verbe comme «marcher» pour que s'éveille dans l'esprit, avec l'idée d'un procès, celle du temps destiné à en porter la réalisation. Le *temps expliqué* est autre chose. Ce n'est pas le temps que le verbe retient en soi par définition, mais le temps divisible en moments distincts - passé, présent, futur et leurs interprétations - que le discours lui attribue.

Cette distinction du *temps impliqué* et du *temps expliqué* coïncide exactement avec la distinction de *l'aspect* et du *temps*. Est de la nature de *l'aspect* toute différenciation qui a pour lieu le temps impliqué. Est de la nature du *temps* toute différenciation qui a pour lieu le temps expliqué.

G. Guillaume, *Langage et science du langage*, Nizet, 1964.

Les grammaires portant sur les langues qui disposent de la catégorie de l'aspect retiennent fréquemment trois types de réalisations susceptibles de rendre compte de son fonctionnement : l'aspect « grammatical », marquant la durée interne (ou tension) du verbe, autrement dit le passage d'un point d'origine à un point d'aboutissement du procès (accompli/inaccompli), l'aspect « sémantique », largement déterminé par l'auxiliarisation, qui fait apparaître une variation de signification selon les lexèmes verbaux (perfectif/imperfectif), l'aspect « lexical », exprimé pour l'essentiel par les périphrases, qui opère une subdivision de la durée inhérente du verbe (inchoatif, progressif, terminatif), ou une saisie par l'avant ou par l'arrière du procès (*être sur le point de/venir de*).

C'est sans doute la dimension lexicale de l'aspect, par ce que désigne le terme allemand *aktionsart*\* (« mode d'action»), qui a principalement retenu l'attention des linguistes contemporains, en particulier de Zeno Vendler (1967), qui a proposé une typologie fondée sur la distinction des états, des activités, des accomplissements et des achèvements, où sont développés les critères de la dynamicité, du bornage, et de la ponctualité.

→ **voir** *Aktionsart*, *Statif*, *Télique*.



→ Gossehn L., 1996, *Sémantique de la temporalité en français*, Duculot. → Guillaume G., 1929, *Temps et verbe*, Champion. → Guillaume G., 1964, *Langage et science du langage*, Nizet. → Martin R., 1971, *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des*

*temps narratifs en moyen français,*

Klincksieck. → Vendler Z., 1967, *Linguistics in Philosophy*, Cornell University Press. → Wilmet M., 1991, «L'aspect en français. Essai de synthèse », *Journal of French Language Studies*, n° 1.

## **ASPIRATION → ASPIRÉE**

### **ASPIRÉE** [phonétique, phonologie]

On qualifie *d'aspirée* une consonne\* dont l'articulation\* est immédiatement suivie d'un bruit sourd (ou souffle). Ce souffle est perceptible entre la phase finale de l'articulation consonantique et la phase initiale de l'articulation vocalique qui suit. La glotte, qui s'est ouverte pour l'émission de la consonne aspirée, se referme pour l'émission de la voyelle\*. Dans cet intervalle, l'air qui s'échappe produit, par son frottement contre les parois, le son aspiré.

Les phonéticiens anciens ont appelé « aspiration » un phone qui est en réalité une expiration. Il s'agit du son noté par un *h* dans l'écriture, comme dans l'anglais *hello*. Les cordes vocales ne se rapprochent que très légèrement et l'air, en passant, produit un bruit de friction.

P.R. Léon, *Phonétisme et prononciation du français*, Nathan, 1992.

→ **voir** *Articulation, Consonne, Occlusion*.

### **ASSERTION** [sémantique, pragmatique]

Du latin *adsertio*, « affirmation ». L'assertion est un acte\* de langage par lequel le locuteur s'engage quant à la vérité de ce qu'il énonce. Searle définit ainsi les actes assertifs :

Le but ou le propos des membres de la classe assertive est d'engager la responsabilité du locuteur (à des degrés divers) sur l'existence d'un état de choses, sur la vérité de la proposition exprimée. Tous les membres de la classe assertive peuvent être jugés selon la dimension évaluative qui comprend le vrai et le faux. [...]

La direction d'ajustement va des mots au monde; l'état psychologique exprimé est la croyance (que p).

J.R. Searle, *Sens et expression*, Minuit, trad. J. Proust, 1982.

Cet engagement du locuteur relève de la force illocutoire\* de l'énoncé, et non de la

signification conventionnelle de la phrase. Ce phénomène explique le paradoxe selon lequel il est impossible d’asserter tout à la fois *Il neige* et *Je ne crois pas qu’il neige* en dépit de l’absence de contradiction logique entre les deux propositions. La contradiction n’apparaît qu’au seul niveau pragmatique. Elle résulte du fait qu’on ne saurait à la fois s’engager sur la vérité d’une proposition (*Il neige*) et reconnaître qu’on ne la tient pas pour vraie (*Je ne crois pas qu’il neige*).

→ **voir** *Acte de langage*



, *Attitude propositionnelle, Illocutoire, Modalité, Vériconditionnalité.*

### **ASSIBILATION** [phonétique, phonologie]

À partir du latin *sibilare*, « siffler ». L’assibilation est un changement\* phonétique caractérisé par la transformation d’une consonne\* occlusive\* en consonne sifflante\* (par exemple, l’articulation de [t] devant [i] dans *inertie* [inɛRsi]). L’apparition de l’élément sifflant résulte soit d’un renforcement, soit d’un affaiblissement articulaire. Comme le rappelle François de La Chaussée à propos de la phonétique historique du français, ces deux phénomènes, qui sont physiologiquement contradictoires, ne sauraient être tenus pour contemporains :

Les premières assibilations par renforcement sont attestées (dès 131) au *if* siècle, donc très peu de temps après les palatalisations proprement dites, et cela n’a rien d’étonnant puisque les deux phénomènes sont dus au même renforcement articulaire. Les secondes ne peuvent malheureusement pas être aussi nettement repérées : la palatalisation est toujours due à un renforcement, mais l’assibilation résulte d’un affaiblissement, et il est peu vraisemblable que l’inversion de tendance ait été immédiate. À titre d’hypothèse on peut situer cette seconde vague d’assibilation entre la 2<sup>e</sup> moitié du V<sup>e</sup> siècle et la fin du VI<sup>e</sup>.

F. de La Chaussée, *Initiation à la phonétique historique de l’ancien français*, Klincksieck, 1982.

L’assibilation n’est pas seulement un phénomène articulaire susceptible d’une explication historique. Elle résulte également d’une variation\* dialectale et sociale de la langue.

[...] [ts] et [dz] pour [t] et [d] sont des assibilations, comme [maRdzi] pour *mardi* ou [paRtsi] pour *parti* (l’occlusion se termine par un [s]). Elles sont détectées en France comme dialectales mais passent inaperçues au Québec.

P. R. Léon, *Phonétisme et prononciations du français*, Nathan, 1992.

→ **voir** *Articulation, Consonne, Occlusion, Palatalisation, Sifflante.*

### **ASSIMILATION** [phonétique, phonologie]

L’assimilation est un type de métaplasme\* qui se caractérise par le fait qu’un

phonème adopte un ou plusieurs traits articulatoires d'un autre phonème de son environnement. Ces deux phonèmes peuvent être contigus, ou bien placés à distance à l'intérieur d'un mot (métaphonie\*). L'assimilation peut être totale, si le phonème assimilé perd ses caractéristiques et adopte tous les traits du phonème qui l'assimile. Elle peut être partielle, si le phonème assimilé conserve une partie de ses traits. L'assimilation est dite *progressive* quand elle s'exerce de gauche à droite, selon l'ordre phonème assimilant/phonème assimilé : par exemple, dans la deuxième syllabe de *subsister* [sybziste], le phonème /z/ résulte d'une sonorisation de /s/ au contact de la consonne sonore /b/, placée dans une position syllabique différente. L'assimilation est dite *régressive* quand elle s'exerce de droite à gauche : par exemple, dans *anecdote* [anɛkdɔt], fréquemment prononcé [anɛgdɔt], la consonne sourde /k/ se sonorise en /g/ au contact de la consonne sonore /d/, placée dans une position syllabique différente.

→ **voir** *Dissimilation, Métaphonie, Métaplasme.*

### **ASSOCIATIONNISME** [philosophie, neuropsychologie, pathologie du langage]

L'associationnisme est une théorie philosophique élaborée par David Hume (1711-1776), selon laquelle les idées sont pensées comme des représentations d'impressions sensibles, et la connaissance comme le produit des relations entre les idées. John Stuart Mill (1806-1876) a développé au siècle suivant cette théorie empiriste de la connaissance, notamment dans *Système de logique* (1843). Dans cette perspective, les formes complexes de l'activité psychique sont décrites comme le résultat de l'association mécanique, par contiguïté, des idées et des représentations. Cette conception de l'associationnisme a inspiré les premiers travaux de neurologie, en particulier ceux de Johann Hughlings Jackson (1834-1911), fondateur de la discipline, puis, dans le domaine de l'anatomie et de la pathologie du langage, ceux du neuropsychologue allemand Carl Wernicke (1848-1905).

Dans l'étude du substrat anatomique et des pathologies du langage, on qualifie d'*associationnistes* les théories selon lesquelles plusieurs centres du cortex cérébral, interconnectés par ce que l'on appelle des *voies associatives*, sont impliqués dans la faculté de langage. Dans cette perspective, développée notamment par Wernicke, l'aphasie\* est expliquée par une lésion d'un des centres corticaux, ou bien par l'interruption d'une des voies associatives reliant ces centres.

La thèse de l'interruption des voies associatives provoquant certaines pathologies du langage est reprise par Freud dans ses études portant sur l'interprétation des aphasies.

→ **voir** *Aphasie, Neurolinguistique, Pathologie du langage.*

## ASTÉRISQUE [linguistique descriptive, épistémologie]

L'astérisque est un symbole utilisé aujourd'hui en linguistique descriptive pour indiquer le plus souvent l'agrammaticalité d'un exemple construit (ex. *il a trois enfants* ; \**il a trois* ; \**il a enfants*). Ce symbole n'est pas sans ambiguïté puisqu'il peut être tout à la fois paraphrasé par « ne se dit pas en fait », ou par « ne devrait pas se dire en droit ». On a souvent voulu voir dans l'astérisque le signe méthodologique distinctif de l'analyse linguistique par opposition aux démarches descriptives qui s'inscrivent dans la continuité des traditions grammaticales. En fait, un exemple construit, grammatical ou non, n'est pas seulement un exemple fabriqué, c'est aussi un exemple analysé. Et l'astérisque est une marque explicite de cette analyse.

En fait, dans les grammaires qui reposent sur les citations et qui ne comportent pas, par structure, d'exemples illustrant des impossibilités, la fonction de l'astérisque existe tout autant que dans les grammaires où l'astérisque est explicite. En effet, la fonction de l'astérisque est strictement oppositive : il s'agit d'opposer, sur la base de critères à définir, une formation de langue possible et une formation de langue impossible. Or, cette fonction oppositive n'est rien d'autre qu'une expression du différentiel qui structure aussi bien la grammaire que la linguistique ; elle demeure définissable, même lorsqu'un seul des termes est explicite.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

Sylvain Auroux rappelle que c'est sans doute à son utilisation fréquente par les comparatistes que l'on doit l'usage de l'astérisque dans la linguistique contemporaine. Le symbole a toutefois subi une inversion de valeur au cours de son histoire.

Il est apparu vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle en Allemagne, dans les études sur le gotique, pour marquer des formes dont l'existence n'était pas historiquement attestée mais qui restaient possibles, voire probables.

Il s'agit [...] de formes non attestées, mais pensables au point que leur absence d'attestation est en quelque sorte le fait du hasard (formes perdues). Une forme astérisquée est une forme possible ; en ce sens, elle est tout à fait autre chose que l'anti-exemple tel qu'on le rencontre dans les traités normatifs.

S. Auroux, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF, 1998.

L'astérisque a par la suite progressivement évolué vers un statut négatif.

L'astérisque, quelle que soit sa valeur, est un prédicat qui modalise l'existence. Pour le comparatisme,

le fait se réduit à l'attesté, le non-attesté englobe aussi bien le possible que l'impossible. Pour la grammaire générative, la règle doit englober aussi bien l'attesté que le possible ; si elle explique la productivité, il n'y a pas de distinction théorique entre l'attesté et le possible, mais entre les deux et l'impossible.

*Ibid.*

La valeur positive de l'astérisque telle qu'elle se rencontre dans la grammaire comparée (à savoir : « qui est possible », « qui n'est pas attesté mais qui a dû exister », « qui est refusé par la norme ») reste toutefois toujours présente dans le discours linguistique, notamment dans les dictionnaires historiques et étymologiques. Cette valeur est en général décrite par le signe [°].

L'histoire de l'astérisque témoigne ainsi d'un aspect de l'évolution épistémologique de la science du langage. Science des attestations de langue à l'époque du comparatisme, elle s'est faite science du possible de langue avec la grammaire formelle.

→ voir *Acceptabilité, Attestation, Grammaticalité, Objet linguistique, Observatoire*



, *Possible de langue.*

**ASYNDÈTE → PARATAXE**

## **ATLAS LINGUISTIQUE** [géographie linguistique, dialectologie]

Un atlas linguistique est un ouvrage collectif réalisé à partir d'enquêtes de terrain, destiné à recenser et à localiser les parlers d'une région ou d'un ensemble de régions, et à étudier dans le détail les variétés\*, les variations\* et les évolutions linguistiques. Au moyen d'un questionnaire portant notamment sur le mode d'expression de certaines notions, sur la prononciation de certains mots, la traduction de certains énoncés, les enquêteurs procèdent aux investigations auprès des locuteurs dans les localités qui ont été préalablement sélectionnées sur la base de critères précis.

Jules Gilliéron (1854-1926) a été l'initiateur en France de la géographie linguistique, discipline fondée à partir des enquêtes réalisées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour l'élaboration de l'*Atlas linguistique de la France*, qu'il présente ainsi en 1902 :

L'*Atlas linguistique de la France* est un recueil de matériaux devant servir à l'étude des patois de la France romane et de ses colonies linguistiques limitrophes.

Il répond à l'appel que M. Gaston Paris adressait il y a 14 ans aux savants de la province ; le programme qu'il leur proposait est contenu tout entier dans ces mots : « Il faudrait que chaque commune d'un côté, chaque forme, chaque mot de l'autre, eût sa monographie, purement descriptive, faite de première main, et tracée avec toute la rigueur d'observation qu'exigent les sciences naturelles » [*Les Parlers de France*, 1888].

Tel est bien le programme à réaliser : mais, on peut le dire sans pessimisme, l'achèvement du long travail qu'il suppose s'enfonce dans l'avenir au point d'en paraître improbable et chimérique, - d'autant plus que chaque année qui s'écoule fait plus stérile et plus ardu le terrain à explorer, ternit enfin de plus en plus, sans compensation appréciables, le tableau dont il importe de noter le coloris, en ses valeurs justes, sa richesse et ses harmonies.

Et encore, s'il importe d'établir sur une base sérieuse l'histoire linguistique de la France ; si l'on entend fournir aux linguistes – ce qui leur manque encore totalement – des matériaux fidèlement transcrits, et recueillis sur des points assez nombreux et voisins pour que puissent être étudiés, en soi et en fonction, les ferments de la matière linguistique ; s'il s'agit, enfin, de détailler les aires lexicologiques, phonétiques, morphologiques et syntactiques, au point que le linguiste vienne avec confiance interroger leurs contours et le procès-verbal des conditions où ces aires meurent ou naissent, se dilatent ou se contractent : s'il en est ainsi, on peut dire que le *desideratum* formulé aux *Parlers de France*, loin d'embrasser le maximum de la tâche (comme il semblerait, de par les difficultés matérielles), n'en indique vraiment que le strict minimum.

J. Gilliéron, « Notice servant à l'intelligence des cartes », in J. Gilliéron &

→ **voir** *Dialecte, Dialectologie, Néo-grammairiens, Parler, Patois, Variation*



, *Variété*.

### **ATONE** [phonétique, phonologie]

Formé, à partir du grec, sur le latin *tonus*, « tension d'une corde », « son d'un instrument », « ton », « accent d'une syllabe ». L'adjectif *atone* sert à qualifier un phonème\*, un morphème\* ou une syllabe\* dépourvus d'accent\*.

→ **voir** *Prosodie*



, *Suprasegmental*.

### **ATTESTATION** [linguistique descriptive, linguistique de corpus, épistémologie]

Une forme ou une signification sont réputées attestées dès lors qu'une occurrence, relevée dans un corpus\* écrit ou oral, en exemplifie l'usage. Par définition, la linguistique de corpus, dont la démarche procède pour l'essentiel par raisonnements inductifs, limite ses analyses aux données\* linguistiques attestées.

Le recours aux attestations n'est évidemment pas sans incidence sur l'épistémologie de la science du langage puisqu'il tend à en souligner l'empiricité\*. Pour autant, un objet\* linguistique ne saurait se réduire à une attestation au motif que la langue préexiste nécessairement à son étude. Toute identification requiert en effet une catégorisation préalable.

Il est évident que le langage préexiste à la grammaire et que quantité de phénomènes linguistiques existent et sont produits avant même que l'on en ait une quelconque représentation. Mais il peut sembler douteux que certains phénomènes très sophistiqués, comme les domaines de la quantification ou des anaphores, soient indépendants de toute représentation. La question n'est pas de savoir si on a des exemples avant la formulation de la règle (puisque l'exemple est l'équivalent d'une règle), mais si l'on a des attestations, avant que l'on discute des exemples.

S. Auroux, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF, 1998.

→ **voir** *Astérisque, Corpus*





, *Objet linguistique, Observatoire*



, *Possible de langue.*

### **ATTITUDE PROPOSITIONNELLE** [philosophie du langage, sémantique]

La notion d'attitude propositionnelle vise à décrire le fait que certains états mentaux (les craintes, les croyances, les désirs, les espoirs, les intentions, les souhaits, etc.) sont couramment identifiés par référence à leur contenu\* propositionnel : ex. craindre que *p*, croire que *p*, désirer que *p*, espérer que *p*, imaginer que *p*, vouloir/avoir l'intention que *p*, souhaiter que *p*. Ainsi, dans *je crois qu'il l'ignore*, le verbe *crois* exprime une attitude (la croyance) du locuteur (je) à l'égard de la proposition\* formulée par la subordonnée en *que* (quelqu'un ignore quelque chose). De tels verbes sont appelés *verbes d'attitude propositionnelle*.

Peut-on se fonder sur des attributions d'attitudes pour interpréter des comportements ? Comment des relations à des contenus propositionnels peuvent-elles affecter le comportement ? Les attitudes propositionnelles constituent-elles des états mentaux réels ? Faut-il leur accorder un statut scientifique et une place dans une psychologie naturaliste ? Telles sont les principales questions soulevées par les attitudes propositionnelles.

→ **voir** *Acte de langage*



, *Contenu propositionnel, Représentation, Univers de croyance, Vériconditionnalité.*

### **ATTRIBUT** [syntaxe, sémantique]

La notion d'attribut, qui remonte aux catégories aristotéliennes, a reçu dans l'Antiquité et jusqu'à la grammaire de Port-Royal, une interprétation logique selon laquelle l'attribut représente le prédicable d'un sujet susceptible d'être affirmé ou nié :

[...] le jugement que nous faisons des choses (comme quand je dis : *La terre est ronde*) enferme nécessairement deux termes ; l'un appelé sujet, qui est ce dont on affirme, comme *terre* ; et l'autre appelé attribut, qui est ce qu'on affirme, comme *ronde* ; et de plus la liaison entre ces deux termes qui est proprement l'action de notre esprit qui affirme l'attribut du sujet.

Arnauld A. & Lancelot C., 1660,  
*Grammaire générale et raisonnée*, Paris,

En grammaire moderne, l'attribut reçoit pour l'essentiel deux types de définitions, rappelées par Martin Riegel (1985), une définition sémantique et une définition syntaxique. La définition sémantique repose sur deux critères : (i) l'attribut correspond à un certain type de prédicable, exprimant par exemple la qualité, la propriété, la manière d'être, etc. ; (ii) le type de prédicable représenté par l'attribut est mis en rapport prédicatif avec un élément de la phrase (le sujet, ou l'objet direct). La définition syntaxique présente l'attribut comme le second élément obligatoire d'un syntagme verbal introduit par la copule\* *être*, attribut et copule s'impliquant ainsi mutuellement.

→ **voir** *Copule, Sujet, Objet, Prédication*.



→ Moignet G., 1981, *Systématique de la langue française*, Klincksieck. → Riegel M., 1985, *L'Adjectif attribut*, PUF. → Ruwet N., 1975, « Les phrases copulatives en français », *Recherches linguistiques*, n° 3. → Secheyne A., 1926, *Essai sur la structure logique de la phrase*, H. Champion. → Tesnière L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck. → Zemb J.-M., 1968, *Les Structures logiques de la proposition allemande – Contribution à l'étude des rapports entre le langage et la pensée*, Paris,

OCDL.

## AUGMENT [morphologie]

L'augment est, dans certaines langues indo-européennes, un affixe\* préposé au radical verbal dans la flexion\* de certains temps du passé. Par exemple, en grec : *pherein*, « porter », *ephēre*, « il portait ». Le terme est parfois utilisé en morphologie dérivationnelle, pour décrire l'allongement du radical produisant un phénomène de suffixation décalée : ex. *puce/puceron* (\*puçon), *os/ossature* (\*ossure), *brique/briquetier* (\*briquier).

L'augment, dénommé interfixe dans la tradition romaniste, n'apporte aucun contenu sémantique (c'est le morphe vide des structuralistes).

B. Fradin, *Nouvelles approches  
en morphologie*, PUF, 2003.

→ **voir** *Affixe, Dérivation*



, *Flexion, Interfixe.*

## **AUTOMATE** [informatique, TAL]

En informatique, un automate est un objet mathématique constitué d'une grammaire dont les règles, définies par les transitions entre les états successifs d'un processus concret ou abstrait, permettent d'en décrire la nature et le fonctionnement. On parle par exemple d'automate fini quand le nombre des états possibles forme une liste close. Les automates finis sont employés pour la modélisation des systèmes séquentiels, et pour identifier l'appartenance d'une proposition à une syntaxe régulière. Plus couramment, dans l'analyse linguistique, la notion d'automate sert à désigner un système de traitement des données pouvant fonctionner sans intervention humaine, et susceptible de simuler le fonctionnement et l'usage de la langue, notamment dans le cas des moteurs\* d'inférence et des programmes de synthèse vocale ou de traduction automatique.

→ **voir** *Dialogue homme-machine, Intelligence artificielle*



, *TAL*



.

## **AUTONYMIE** [lexicologie, analyse du discours]

À partir du grec *autos*, « soi-même, lui-même », et *onoma*, « nom ». La notion d'autonymie a été élaborée originellement en logique (notamment par Rudolph Carnap, qui a proposé le néologisme : *The Logical Syntax of Language*, 1934 ; et Willard von Orman Quine : *Mathematical Logic*, 1951), domaine où elle a servi à rendre compte de propriétés spécifiques du lexique en discours.

Le terme désigne l'emploi d'un signe linguistique non pas *en usage*, comme le prescrivent les règles d'utilisation standard de ce signe, mais *en mention* - pour reprendre la distinction terminologique de Quine -, c'est-à-dire en contexte métalinguistique. Par exemple, l'emploi autonymique d'un nom (ex. *Le substantif élève est épïcène*) bloque le processus de désignation extralinguistique de ce nom, qui s'observe dans l'emploi standard (ex. *Caroline est une élève dynamique*) ; l'emploi autonymique d'un adjectif (ex. *Présidentiel est un adjectif relationnel*) bloque le processus de caractérisation du nom, qui s'observe dans l'emploi standard (ex. *L'allocution présidentielle commencera à 20 heures*), etc. L'autonymie peut ainsi être décrite comme une propriété linguistique par laquelle le langage ne renvoie pas à des référents « mondains », mais à lui-même de manière réflexive. Le contexte autonymique est illustré notamment par les entrées d'un dictionnaire, constituées

d'unités lexicales qui se désignent comme signes linguistiques, c'est-à-dire comme *mots*.

Josette Rey-Debove (*Le Métalangage*, 1978) a introduit la notion de connotation autonymique pour décrire le cas d'un usage mondain du lexique assorti d'une marque *connotative* de mention (italique, guillemets, gloses, marqueurs intonatifs, etc.), signalant de la part du locuteur un double usage du mot : par exemple, dans *Caroline est une « sportive »*, ou *Caroline est une sportive, pour reprendre votre expression*, etc., l'énonciateur marque par l'emploi des guillemets et de la glose qu'il ne prend pas en charge le qualificatif, et qu'il lui assigne une valeur dialogique. On parle également de *modalisation autonymique* pour décrire ce type d'emploi.

→ **voir** *Épilinguistique, Extralinguistique, Métadiscours, Métalangue, Modalisation, Référence*.

### AUTORÉFÉRENCE [sémantique, pragmatique]

Le terme d'*autoréférence* (auquel on substitue parfois celui de *sui-référence*, formé sur le latin *sui*, « soi ») sert à décrire le cas d'un énoncé se posant comme objet de référence : ex. *Je mens*, ou *La phrase que je formule est fausse*. De tels exemples sont fréquemment utilisés par les philosophes du langage et les pragmaticiens pour illustrer la notion de paradoxe du menteur.

La notion d'autoréférence (ou *sui-référence*) permet de comprendre le mode de fonctionnement de l'*indexicalité*\*.

En énonçant une expression référentielle indexicale (telle que « je », « tu », « ici », « maintenant », etc.), un locuteur fait référence à un objet en indiquant quelles sont les relations de l'objet avec l'énonciation elle-même. Autrement dit, les conditions posées par l'énonciation de l'expression sont toujours *sui-référentielles* à l'expression elle-même.

J. R. Searle, *L'Intentionnalité. Essai de philosophie des états mentaux*,  
Le Seuil, trad. C. Pichevin, 1985.

La notion d'autoréférence (ou *sui-référence*) constitue une des thèses de la pragmatique\* intégrée, développée notamment 54 par Oswald Ducrot (*Les Mots du discours*, 1980), selon laquelle l'interprétation d'un énoncé suppose la compréhension des raisons qui ont conduit à son énonciation. Dans cette perspective, le sens d'un énoncé peut être décrit comme une image de son énonciation. La description de ce sens suppose la description de l'acte que l'énoncé est censé réaliser.

→ **voir** *Acte de langage*



, *Énonciation*



, *Indexicalité, Pragmatique*



, *Référence.*

### **AUXILIAIRE** [morphosyntaxe, sémantique]

Du latin *auxiliaris*, de *auxilium*, « secours ». On appelle *auxiliaires* en grammaire les verbes qui servent à construire les formes verbales composées (ex. en français, les auxiliaires *être* et *avoir*) ou les formes verbales périphrastiques (les semi-auxiliaires de mode ou d'aspect : ex. en français, *devoir*, *pouvoir*, *venir*, *aller*, *faire*, *laisser*, etc.), dont ils constituent, sauf au mode nominal, l'élément conjugué. Les auxiliaires sont fréquemment présentés comme des mots matériellement incomplets, ayant subi une opération de subduction\* (ou désémantisation).

Les termes utilisés dans la grammaire française pour caractériser les auxiliaires amènent à poser qu'il existe au moins deux types de verbes : de vrais verbes, dits « lexicalement pleins », et des verbes auxiliaires, « lexicalement vides », comptés comme « outils grammaticaux ». L'acception étroite du terme ne retient comme auxiliaire que *être* et *avoir* : *il a acheté un cheval, il est parti*. Les acceptions les plus larges englobent aussi les « semi-auxiliaires », « aspectuels » ou « modaux », susceptibles d'avoir des valeurs « fortes » : *il va chercher du pain, il doit le faire, il peut le faire, et des valeurs « faibles » : il va être content, il a dû se tromper, il a dû s'être trompé*. Dans tous ces cas, une forme de grammaticalisation est mise en rapport avec un changement (affaiblissement ? perte ?) du sens lexical.

C. Blanche-Benveniste, 2001,  
« Auxiliaires et degrés de « verbalité »,  
*Syntaxe et Sémantique*, n° 3,  
Presses universitaires de Caen.

→ **voir** *Aspect*



, *Conjugaison, Copule, Mode, Subduction.*

### **AXIOME** [épistémologie]

Mot formé à partir du latin, sur le grec *axiōma*, « ce qui est convenable, ce qui vaut, ce qui mérite », du verbe *axioun*, « juger digne, valable ». Ce terme désigne une proposition non démontrée admise à la base d'une théorie\* et constituant le point de départ d'une déduction\*. Le symbole de base des règles syntagmatiques dans la grammaire générative (par exemple,  $\Sigma$  ou P) forme un axiome.

→ **voir** *Déduction, Mathématisation, Théorie.*

## **BALISE** [informatique, TAL, philologie numérique]

En informatique, une balise est un marqueur (ou repère matériel) destiné à identifier, à décrire ou à mettre en forme un élément dans un document électronique. Par exemple, le langage HTML\* est composé de balises qui sont décodées par les logiciels de navigation, et dont la fonction est notamment de spécifier des données relatives au formatage des pages Web\* et à leurs liaisons.

Dans le domaine de la philologie numérique\*, les balises sont définies comme des points nécessaires du parcours\* interprétatif. François Rastier (*Arts et sciences du texte*, 2001) en distingue de quatre sortes : les articulations\*, qui consistent dans l'adjonction d'un signe à une chaîne de caractères pour spécifier une position dans un document (début de paragraphes, de chapitres, sauts de pages, etc.) ; les étiquettes, qui forment des gloses minimales normalisées, insérées au moyen de catégories métalinguistiques (par exemple des gloses morphosyntaxiques, comme des catégories grammaticales, servant à marquer l'incidence de la phrase ou du syntagme sur le mot) ; les index\*, qui désignent, par une mise en relief, un point local dans un document (par exemple l'italique, le soulignement, le clignotement, etc.) ; les ancres\*, qui constituent des renvois automatiques à des sections d'un document électronique (par exemple des appels de notes, des marqueurs de référence, des points d'insertion d'images, etc.).

→ **voir** *Ancre, Codage, Corpus*



, *Étiquetage, HTML, Indexation, Philologie numérique.*

## **BANQUE DE DONNÉES** [informatique documentaire]

Ensemble de données informatives numérisées directement consultables, visant à couvrir l'intégralité d'un domaine de connaissances, et organisé le plus souvent en bases de données\*.

→ **voir** *Base de données.*

## **BASE** [morphologie]

Le terme de *base* est principalement employé en morphologie\*. Il sert tantôt à désigner l'élément sur lequel opère un affixe\*. Par exemple, en français, la base sur laquelle est formé le dérivé *grillage* est le substantif *grille*, celle du dérivé *maniabale* est le verbe *manier*, celle du dérivé *inutilisable* est l'adjectif *utilisable*. Dans cette perspective, c'est à la notion de radical\* qu'il revient le plus souvent de désigner le morphème lexical que l'on obtient après suppression de tous les affixes, dérivationnels et flexionnels (ex. - *buv-*, dans *imbuvable*, *chant-* dans *chantons*). Tantôt le terme de base est employé pour désigner tout à la fois le morphème lexical et/ou l'élément sur lequel opère un affixe. Dans cette perspective, *croy-* dans *croyable*, *jou-* dans *jouons*, *mangeable* et *mange-* dans *immangeable* entrent dans le champ d'application de la notion de base. Cela implique de recourir à la notion de base minimale pour identifier le morphème lexical restant après suppression de tous les affixes, dans les mots formés sur plus de deux morphèmes où la segmentation fait apparaître deux types de bases (ex. *imbuvable*, *immangeable*). Le choix de telle ou telle approche dépend de l'orientation diachronique ou synchronique de l'étude, et de la place qui est réservée à la signification des morphèmes dans l'analyse.

→ **voir** *Affixe, Dérivation*



, *Flexion, Lexème, Morphème.*

## **BASE DE DONNÉES** [informatique documentaire]

Ensemble structuré de données informatives numérisées. Les bases de données sont des outils destinés au stockage, à la consultation et à la gestion des informations. Elles sont associées à des systèmes d'interrogation qui permettent à l'utilisateur de formuler des requêtes\*.

→ **voir** *Banque de données.*

## **BATTUE** → **VIBRANTE**

## **BEHAVIORISME** [psychologie, philosophie du langage]

De l'anglais *behavior*, « comportement ». Théorie développée par le psychologue américain John Broadus Watson (1878-1958), reposant sur une approche expérimentale du comportement animal et humain, par opposition aux méthodes introspectives de la psychologie traditionnelle de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, orientées vers l'exploration des phénomènes psychiques, de la conscience, de l'esprit, de la « vie intérieure », etc.

Le concept de behaviorisme intéresse la science linguistique en ce qu'il est à l'origine du développement de thèses matérialistes et déterministes décrivant le langage comme un ensemble de réponses verbales conditionnées par des situations types (schéma stimulus-réponse). Le linguiste américain Leonard Bloomfield (1887-1949) a notamment élaboré une théorie behavioriste de la signification (*Language*, 1933) selon laquelle les expressions linguistiques sont associées à des réponses (ou réactions) non linguistiques déterminées par des stimuli externes, position contradictoire avec l'idée que la propriété essentielle du comportement verbal est l'indépendance sémantique (l'usage des mots n'est pas subordonné à la présence des choses). L'approche behavioriste de la signification, fondée sur la thèse du conditionnement (théorie de la « stimulus-signification »), sera notamment développée et enrichie par le philosophe

américain Willard van Orman Quine (1908-2000) dans *Word and Object* (1960), où est démontrée l'impossible fixation absolue du sens référentiel par les expressions linguistiques (thèse de l'« incrustabilité » de la référence).

Mais du concept de behaviorisme appliqué à l'étude du langage l'histoire de la linguistique a principalement retenu la critique virulente, formulée par Noam Chomsky en 1959, des thèses soutenues par le psychologue américain Burrhus F. Skinner (*Verbal Behavior*, 1957). George Steiner a rappelé dans *Extraterritorialité* (1971 et 2002) les termes de l'offensive de Chomsky, qui préfigure, deux ans après la publication de *Syntactic Structures*, quelques-uns des principaux aspects de sa théorie du langage :

[...] Skinner était parti de ses célèbres travaux sur les stimuli et les réponses chez les animaux pour essayer ensuite d'extrapoler ses conclusions au comportement linguistique chez l'homme. [...] Chomsky jugea les propositions de Skinner scandaleuses, par les restrictions qu'elles semblaient imposer à la complexité et à la liberté de la conscience humaine autant que par leur naïveté méthodologique. [...] Chomsky a vu – et c'est là, à mon sens, son intuition la plus pénétrante – qu'un bon modèle de comportement linguistique doit expliquer un fait extraordinaire, à savoir que nous utilisons tous en permanence et sans effort des chaînes et des combinaisons de mots que nous n'avons jamais entendues auparavant, qui ne nous ont jamais été précisément enseignées et qui, de toute évidence, ne sont pas une réponse conditionnée à un stimulus identifiable de notre environnement.

G. Steiner, *Extraterritorialité*,  
Calmann-Lévy, 2002,  
trad. P.-E. Dauzat (1<sup>re</sup> éd. 1971).

→ **voir** *Créativité linguistique, Langage, Mentalisme.*

**BÉMOLISATION → ARRONDIE**



## BÉNÉFICIAIRE → RÔLE

### BILINGUISME [sociolinguistique]

Le terme de *bilinguisme* sert à décrire le plus souvent la situation d'un locuteur qui pratique couramment deux systèmes linguistiques différents, sans valoriser l'un au détriment de l'autre. Dans cette perspective, le bilinguisme est une situation imputable à des déterminations individuelles (souvent d'ordre familial), et doit être distingué de la diglossie (du grec *di-*, « deux fois », *glôssa*, « langue »), qui décrit une situation de bilinguisme étendue à l'ensemble d'une communauté linguistique au sein de laquelle s'observe l'usage de deux langues dans des circonstances précises de la vie sociale. La diglossie fait ainsi coexister deux idiomes socialement hiérarchisés, jouissant généralement d'un prestige culturel très différent, l'un réservé à l'usage public et officiel, de type véhiculaire\*, l'autre réservé à l'usage privé, de type vernaculaire\*. André Martinet a toutefois noté que la distinction entre les notions de bilinguisme et de diglossie peut être, dans certains cas, délicate à établir :

Il n'y aurait de bilinguisme qu'individuel, alors que la diglossie serait le fait de communautés tout entières. Toutefois, il y a tant de possibilités diverses de symbiose entre deux idiomes, qu'on peut préférer conserver un terme comme « bilinguisme » qui les couvre toutes, plutôt que de tenter une classification sur la base d'une dichotomie simpliste : le français et l'anglais sont deux langues nationales de grand prestige, mais au Canada on ne peut pas dire qu'elles soient réellement sur un pied d'égalité ; devrait-on, dans ces conditions, parler de diglossie dans la province de Québec ?

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

→ **voir** *Contact de langues, Variation*



, *Véhiculaire, Vernaculaire*.

### BIT [informatique]

Acronyme formé sur l'anglais *binary digit*, « élément discret binaire ». Le bit est la plus petite unité d'information stockée par la mémoire d'un ordinateur. Cette unité peut prendre deux valeurs : 0 et 1. La combinaison de plusieurs bits permet de représenter n'importe quel type d'information.

→ **voir** *Octet*.

## **BOOLÉEN** [logique, informatique documentaire]

L'adjectif *booléen* est dérivé du nom du mathématicien anglais George Boole (1815-1864). Le mot sert à qualifier une variable à deux valeurs. On parle ainsi d'opérateurs *booléens* pour désigner des opérateurs binaires servant notamment à formuler une requête\* par mots clés dans le cadre d'une recherche documentaire automatisée (ex. [circulation OU trafic], [autoroute ET information]).

→ **voir** *Indexation, Requête.*

## **BRUIT** [informatique documentaire]

Le terme de *bruit* désigne les informations non pertinentes qui ont été recueillies en réponse à une requête formulée dans le cadre d'une recherche documentaire.

→ **voir** *Précision, Rappel, Silence.*

## **BRUYANTE** → **SONANTE**

## **CALCUL** [sémantique formelle, intelligence artificielle]

Le terme de *calcul* est employé de diverses manières en linguistique, et parfois métaphoriquement pour exprimer le désir d'une épistémologie de la science du langage fondée sur la mathématisation\* de son objet.

En dépit des apparences, et des habitudes acquises d'un système éducatif qui corrèle systématiquement l'étude des langues à celle des lettres, l'activité calculatoire est une activité naturelle en grammaire, illustrée notamment par l'usage des paradigmes, qui n'est pas sans relation avec un traitement algorithmique du langage.

Dans la science linguistique contemporaine, le calcul a vocation à désigner, en sémantique formelle, où est exploité le métalangage de la logique, les opérations destinées à rendre compte de la vériconditionnalité\* du sens. Dans cette perspective, il sert notamment à l'étude de la portée des quantificateurs (*chaque, tous, le, un, etc.*), susceptibles de produire une ambiguïté\* sémantique. Le calcul des prédicats, qui

s'inscrit dans une approche logique de la quantification\*, procède à l'analyse des propositions en les considérant comme des propriétés attribuées à des arguments. La forme logique devient alors un module fondamental de l'interprétation du sens.

L'intelligence\* artificielle et le traitement\* automatique du langage naturel ont tiré parti des travaux sur la calculabilité du mathématicien Alan Turing, qui a proposé dans le courant des années 1930 un ensemble de réflexions sur les nombres calculables, élaborant le concept d'un mécanisme (dit *machine de Turing*) permettant de définir la calculabilité de manière non intuitive. À la même époque se sont développées les recherches sur le lambda-calcul ( $\lambda$ -calcul), mis au point par Alonzo Church, largement exploitées par la sémantique formelle contemporaine :

Le lambda-calcul procède de la notion primitive de fonction : les arguments des fonctions sont aussi des fonctions. Cette primauté a été rendue possible par la réduction des fonctions à plusieurs arguments à des fonctions unaires [...]. Ainsi une fonction  $f$  à deux variables,  $p$  et  $q$ , s'écrira non pas selon la notation de Russell  $f(p, q)$ , mais  $(fp)q$ , où l'on envisage que la fonction  $fp$  s'applique à  $q$  ;  $f(p, q, r)$  devient  $(fp)qr$ , etc. L'invention la plus importante est l'opérateur d'abstraction, noté avec la lettre grecque ( $\lambda$ ). C'est cet opérateur qui permet d'exprimer la substitution. [...] le  $\lambda$ -calcul permet [...] d'obtenir une caractérisation générale de la calculabilité.

S. Auroux & alii, *La Philosophie du langage*, PUF, 1996.

Le terme de *calculabilité* est également employé en pragmatique pour caractériser un type d'implicature\* conversationnelle.

→ **voir** *Algorithme, Computationnisme, Formalisme, Mathématisation, Vériconditionnalité.*



→ Auroux & alii, 1996, *La Philosophie du langage*, PUF. → Galmiche M., 1991, *Sémantique linguistique et logique – Introduction à la sémantique de Montague*, PUF.  
→ Renaud F., 1996, *Sémantique du temps et lambda-calcul*, PUF.

**CALCULABILITÉ → CALCUL**

**CANAL → COMMUNICATION**

## CARACTÉRISATION [syntaxe, sémantique]

Le terme de *caractérisation* connaît différents emplois en linguistique. Il est utilisé notamment pour assigner une description structurelle à une unité linguistique. Tel verbe\* est ainsi susceptible de telle ou telle caractérisation syntaxique selon qu'il est construit avec telle ou telle préposition. Le terme de *caractérisation* désigne également une opération linguistique consistant à énoncer les propriétés d'un objet ou d'un procès. Cette opération est réalisée par les adjectifs (ex. *un bureau étroit*), les adverbes (ex. *Caroline marche rapidement*), les syntagmes prépositionnels (ex. *une table à roulettes*), les propositions relatives (ex. *Caroline, qui est musicienne, viendra certainement au concert*). Les unités linguistiques susceptibles de réaliser cette opération peuvent être également engagées dans un mécanisme de détermination\*, et contribuer à l'identification du référent désigné par le syntagme nominal.

→ voir *Détermination*



, *Partie du discours*



, *Subordination*.

## CAS [morphosyntaxe, sémantique]

Du latin *casus*, calquant le grec *ptosis*, « déviation » par rapport au nominatif. Le terme de *cas* désigne une catégorie grammaticale répertoriant, dans les langues flexionnelles\*, les fonctions syntaxiques des nominaux, que marquent des désinences spécifiques (ou marques casuelles) fréquemment amalgamées aux morphèmes de genre et de nombre. Ainsi, dans la phrase latine empruntée à Guy Serbat (1980) *Dominus vicinū vocat*, « Le maître appelle le voisin », le nominatif\*, ou cas du sujet, est marqué par le morphème *-us* dans *dominus*, et l'accusatif\*, ou cas de l'objet, est marqué par le morphème *-um* dans *vicinū* ; dans la phrase *Vicinus dominum vocat* (« Le voisin appelle le maître »), la permutation des désinences *-us/-um* par rapport aux bases entraîne une permutation des constituants sujet et objet. Les cas sont réunis dans des paradigmes\* flexionnels appelés *déclinaisons\**. Leur nombre et leur mode de fonctionnement varient selon les langues. On appelait *cas oblique* chez les grammairiens anciens les cas distingués du cas direct (ou nominatif), par exemple le génitif ou l'accusatif, décrits comme des déviations de la forme de base, d'où l'emploi du terme *ptosis*, en grec pour les désigner.

Le système casuel ne pourvoit généralement pas seul à la grammaire des langues flexionnelles. Il est fréquemment en concurrence avec le système analytique des prépositions. Cette concurrence est de nature à affaiblir, et même à faire disparaître la flexion. Cette disparition s'est observée pour le latin, dont le français n'a gardé dans un état ancien de son histoire que deux cas (le cas sujet et le cas régime).

suffire à l'expression de toutes les relations qu'un nom peut assumer dans la phrase. Aussi le latin – comme les autres langues à flexion, l'allemand et le russe par ex. – recourt-il simultanément à des procédés tout différents, principalement l'emploi de prépositions. La coexistence des deux systèmes, flexionnel (synthétique, le nom portant en lui-même la marque de sa fonction) et prépositionnel (analytique, la fonction du nom étant indiquée principalement par un autre mot, la préposition) provoque leur concurrence et finalement la disparition de la flexion comme ensemble de marques distinctives.

G. Serbat, *Les Structures du latin*,

Picard, 1980.

Le terme de *cas* est également employé en sémantique combinatoire pour désigner un type de relation entre actants\*, relations dont les catégories fonctionnelles employées en syntaxe (sujet, objet, etc.) ne peuvent rendre compte. La grammaire des cas de Charles Fillmore (1965) repose sur le postulat d'une liste finie de rôles\* sémantiques (ou « cas profonds ») appartenant à un ensemble d'universaux\* (agent, experier, instrument, objet, but, lieu, temps), et composant la structure sous-jacente du langage. Ces cas profonds sont convertis en structures de surface au moyen de transformations. La théorie des cas de Fillmore est à la base de nombreuses approches lexicalistes de la syntaxe, et notamment de la théorie des « lexicases » de S. Starosta, qui conçoit la structure syntaxique, par le schéma des cas (« Case Frame »), comme une structure déjà présente dans le lexique, par le truchement des marques catégorielles, partant de la généralisation suivante : toute structure est stockée avec le terme qui la régit.

→ **voir** *Abessif, Ablatif, Absolutif, Accusatif, Actance*



, *Adessif, Adlatif Argument, Comitatif Datif, Elatif Ergatif, Flexion, Génitif, Inessif, Instrumental, Médiatif, Nominatif, Prolatif Rôle, Vocatif.*



→ Fillmore C., 1965, *Indirect Object Construction in English and the Ordering of Transformation*, Mouton. → Lemaréchal A., 1989, *Les Parties du discours*, PUF. → Serbat G. 1980, *Les Structures du latin*, Picard. → Serbat G., 1981, *Cas et fonctions*, PUF. → Starosta S., 1979, « Lexicase References », *University of Hawai Working Papers in Linguistics*, II/3.

## CATAPHORE [sémantique discursive]

À partir du grec *kata*, « en dessous, en arrière », et *phorein*, « porter ». La cataphore est un des deux modes de réalisation de l'endophore\*. Le terme désigne une relation référentielle qui s'exerce à l'intérieur du discours entre deux expressions linguistiques, dont l'une, référentiellement dépendante, reçoit en apparence rétroactivement son interprétation du sens référentiel de l'autre, qui lui est postposée : ex. *Il n'y a que ça qui l'intéresse, le piano ; Il est arrivé à huit heures, le train.*

La *cataphore* est en fait une relation complexe qui ne saurait être tenue pour une relation strictement inverse de l'anaphore. Ainsi il semble difficile de considérer la contextualisation de ces deux séquences si le référent du pronom *ça* et celui du pronom *il* n'ont pas fait l'objet d'une mention préalable, directe ou indirecte. On est plutôt fondé à tenir ici les expressions référentiellement dépendantes de la cataphore pour des expressions jouissant d'une accessibilité\* référentielle minimale, qui leur est fournie par le contexte, et dont les séquences nominales détachées (*le piano, le train*) viennent réactiver le référent dans la mémoire discursive. Les constructions pseudo-clivées (ex. *Celle que j'entends, c'est Caroline*), souvent convoquées pour illustrer la notion, présentent d'ailleurs la même particularité en dépit de leur grammaticalisation.

La cataphore présente donc une concaténation référentielle plus complexe que l'anaphore en ce qu'elle suppose trois étapes et non deux : la source, souvent diluée dans un empan discursif étendu, le signe référentiellement dépendant, la mention nominale de rappel ou d'explicitation du référent. C'est la contiguïté de ces deux derniers segments, seulement retenue dans la description, qui conduit à l'idée d'une symétrie inversée avec l'anaphore.

→ **voir** *Anaphore*



, *Chaîne référentielle*



, *Contexte*



, *Coréférence*



, *Endophore, Référence.*

## CATÉGORÈME [logique, philosophie du langage]

Du grec *katégorêma*, dérivé du verbe *katégoréin*, pris au sens, développé dans la logique aristotélicienne, d'« énoncer, signifier, affirmer ». On appelle *catégorèmes*, notamment dans la logique médiévale des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, des termes qui disposent d'une dénotation\* déterminée, comme les noms, par distinction avec les syncatégorèmes (*syn-*, du grec *sun*, « avec »), qui tirent leur signification du lien qui les unit aux termes qui ont un mode de signifier propre (*chaque, tout, et, ou, etc.*, sont des syncatégorèmes).

→ **voir** *Modistes, Partie du discours*



## CATÉGORISATION [psychologie cognitive, linguistique générale]

Le terme de *catégorisation* désigne, en psychologie cognitive, un acte mental, fondamental dans la cognition, consistant à structurer les éléments du réel en catégories d'objets, d'événements, d'entités conceptuelles, à partir de propriétés jugées communes. Dans cette perspective, le langage joue bien sûr un rôle décisif, puisque la catégorisation s'exprime notamment par la dénomination\*, par la désignation\*, par la caractérisation\*. Retiennent en particulier l'attention des psychologues les questions liées à l'identification ou à la reconnaissance des objets, à l'affectation d'objets nouveaux à une catégorie déterminée, aux inférences opérées sur la propriété des objets, aux stratégies de verbalisation des catégories. La catégorisation peut être ainsi définie comme un processus cognitif\* d'abstraction.

Du point de vue linguistique, la catégorisation n'est pas sans corrélation avec la perspective cognitive, notamment dans les sémantiques construites autour de la problématique du prototype\* et du stéréotype\*. Mais elle est traitée principalement par deux ordres de questions connexes : d'une part, celles qui touchent aux catégories morphosyntaxiques des items lexicaux, autrement dit au mode d'expression linguistique du contenu des constituants de l'énoncé (nominalité, verbalité, adjectivité, etc.), ainsi qu'aux fréquents déplacements catégoriels de ces items lexicaux ; d'autre part, celles qui touchent à l'unicité des unités linguistiques (homonymie/polysémie).

→ **voir** *Observatoire*



, *Ontologie, Partie du discours*



, *Polysémie*



, *Prototype*



, *Recatégorisation, Translation.*



→ Cordier F. & François J. (dir.), 2002, *Catégorisation et langage*, Hermès. → Le Ny J.-F., 1989, *Science cognitive et compréhension du langage*, PUF. → Mervis C. B. & Rosch E., 1981, « Categorization of Natural Objects », *Annual Review of Psychology*, n° 32. → Van Vallin R. & La Polla R., 1997, *Syntax – Structure, Meaning, Function*, Cambridge University Press.

**CAUSALISME → DESCRIPTIVISME**

## CAUSATIF [syntaxe, sémantique]

Le terme *causatif* connaît des valeurs distinctes, parfois confondues. Il caractérise une forme verbale spécifiant (i) que le sujet fait faire l'action qui est exprimée par le verbe (en en déléguant la réalisation à un autre actant), (ii) que l'objet est le résultat de l'action exprimée par le verbe, (iii) que l'action est le résultat d'un phénomène quelconque.

Dans le premier cas, l'agent peut être exprimé, comme il peut ne pas l'être : ex. *Caroline fait construire un appartement par ses amis ; La jeune fille a fait dessiner des instruments de musique*. Dans cet emploi le terme de *causatif* est synonyme de *factitif*. En français, le causatif s'exprime en effet principalement au moyen de l'auxiliaire *faire*.

Dans un emploi plus restreint, la forme dite *causative* est celle de verbes transitifs dont l'objet est interprété comme le résultat direct de l'action verbale, sans antériorité existentielle. On distingue ainsi : *Caroline construit une cabane*, où l'objet du verbe *construire* est effectivement le résultat de l'action qu'il exprime dans l'énoncé ; et *Caroline lit un roman*, où l'objet du verbe (*un roman*) jouit d'une antécédence existentielle qui le fait correspondre à la représentation standard de l'objet dans le cadre de la transitivité.

Le causatif qui exprime l'action résultant d'un phénomène (intellectuel ou physique) est notamment marqué en français par les suffixes verbaux *-ifier*, *-iser* : ex. *Caroline a simplifié le problème ; Juliette a vitrifié son parquet*, etc.

La forme causative est décrite par Lucien Tesnière comme un opérateur de changement de diathèse\*. Elle permet en effet de modifier la valence\* d'un verbe.

→ voir Actance



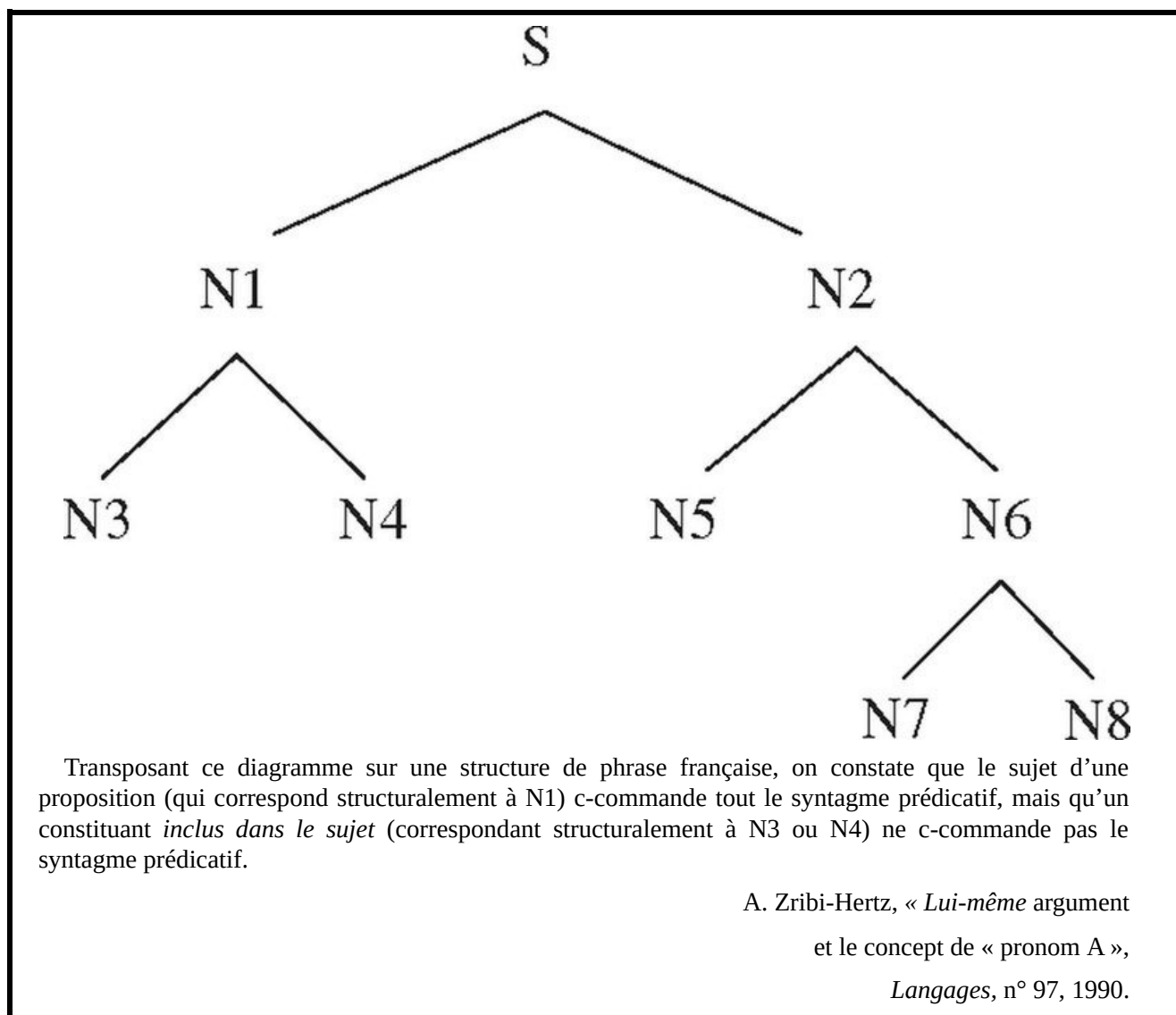
, Diathèse, Valence



**C-COMMANDE** [syntaxe, sémantique] La contrainte dite de *c-commande* a été exposée dans le cadre de la théorie chomskyenne du liage\*. La notion a été utilisée notamment pour la définition des règles de coréférence\* qui unissent un anaphorique à son antécédent. Tanya Reinhart (1976, 1983) a décrit de la manière suivante le principe structural de la contrainte de c-commande : un nœud\* N1 est réputé c-commander un nœud N2 si le premier nœud à ramifications qui domine N1 domine aussi N2. Ainsi, dans l'indicateur syntagmatique\* qui suit, N1 c-commande N2, ainsi que tous les nœuds dominés par N2 parce que le premier nœud ramifié dominant N1, qui est S, domine



aussi ces nœuds. Réciproquement, N2 c-commande N1, ainsi que tous les nœuds dominés par N1. Toutefois, N3 ne c-commande pas N2, N5, N6, parce que le premier nœud ramifié dominant N3, qui est N1, ne domine pas N2, N5, N6.



À partir de cette définition de base, et ramenée à la problématique anaphorique, la contrainte de c-commande se laisse formuler ainsi : un anaphorique ne peut pas c-commander son antécédent.

→ **voir** *Anaphore*



, *Coréférence*



, *Gouvernement, Liage*.



→ Chomsky N., 1981, *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht, Foris. → Chomsky N., 1982, *Some Concepts and Consequences of the Theory of Government and Binding*, Cambridge, MA, MIT Press (trad. franç. *La Nouvelle Syntaxe*, Le Seuil,

1987). → Milner J.-C., 1982, *Ordres et raisons de langue*, Le Seuil. → Picabia L., 1987, *Anaphore et détermination*, Université Paris 7, thèse de doctorat d'État. → Picabia L., 2000, « Appositions nominales et déterminant zéro : le cas des appositions frontales », *Langue française*, n° 125. → Reinhart T., 1976, *The Syntactic Domain of Anaphora*, Cambridge, MA, thèse de Ph. D. → Reinhart T., 1983, *Anaphora and Semantic Interpretation*, London/Sydney, Croom Helm. → Zribi-Hertz A., 1990, « Lui-même argument et le concept de « pronom A », *Langages*, n° 97. → Zribi-Hertz A., 1996, *L'Anaphore et les Pronoms : une introduction à la syntaxe générative*, Éditions du Septentrion.

### **CENTRALE** [phonétique, phonologie]

On qualifie de *centrales* (ou *moyennes*) les réalisations phoniques vocaliques dont le lieu d'articulation\* est situé dans la partie centrale de la cavité buccale, entre le palais\* dur et le voile\* du palais. En français, le [ə] dit *caduc* ou *instable* est une voyelle centrale.

→ **voir** *Antérieure, Articulation, Postérieure, Palais, Voile du palais, Voyelle.*

### **CHAÎNE** [linguistique descriptive]

On appelle *chaîne* l'organisation linéaire d'un énoncé, à l'oral ou à l'écrit.

→ **voir** *Linéarité.*

### **CHAÎNE DE RÉFÉRENCE** [sémantique discursive]

Suite d'expressions linguistiques qui, dans la réalisation écrite ou orale du discours, désignent le même référent, ou, plus exactement, entre lesquelles l'interprétation établit une corrélation référentielle. Les chaînes de référence peuvent être formées par des relations anaphoriques. En ce cas, le lien entre les expressions manifeste une dépendance, linguistiquement marquée, entre un antécédent et des formes de rappel: ex. *Un client entra. L'homme portait une vareuse mal ajustée. Il semblait agité.* Les chaînes de référence peuvent être formées par des expressions entretenant entre elles des relations non spécifiquement linguistiques, établies sur la base d'un savoir présumé partagé entre l'énonciateur et le coénonciateur et faisant intervenir des connaissances sur le monde. Ainsi, entre les expressions *le précepteur d'Alexandre, le stagirite, Aristote* disposées dans une séquence textuelle, l'interprétation établira un maillage

référentiel d'une part sur la base d'un ensemble de connaissances culturelles lui permettant de construire la coréférence\*, d'autre part sur la base de phénomènes positionnels liés au mode de développement des informations dans la séquence et permettant d'établir une corrélation discursive entre ces expressions, corrélation nécessaire à l'identification d'une chaîne. Les relations thématiques jouent un rôle décisif dans la concaténation référentielle.

→ **voir** *Anaphore*



, *Contexte*



, *Coréférence*



, *Dynamique communicationnelle*



, *Progression thématique, Référence.*



→ Apothéloz D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Droz. → Charolles M., 2002, *La Référence et les expressions référentielles en français*, Ophrys. → Chastain C., 1975, « Reference and Context », in K. Gunderson *Language Mind and Knowledge*, University of Minnesota Press. → Corblin F., 1995, *Les Formes de reprise dans le discours*, P U de Rennes. → Kleiber G., Schenedecker C., Tyvaert J.-E. (dir.), 1997, *La Continuité référentielle*, Klincksieck. → Schenedecker C., 1997, *Nom propre et chaîne de référence*, Klincksieck.

## **CHAMP** [informatique]

Un champ est un espace de saisie du texte, ou bien, dans une base de données\*, une zone d'indexation\* et de recherche.

→ **voir** *Base de données, Indexation.*

## CHAMP SÉMANTIQUE [sémantique]

La notion de champ sémantique sert à structurer le lexique en micro-systèmes. On distingue principalement deux types de champs.

Les champs onomasiologiques, conçus selon une approche qui part du concept pour atteindre le signe linguistique qui lui correspond, forment des regroupements lexicaux sur la base de l'univers référentiel auquel renvoient les unités. Il s'agit donc de champs notionnels, qui marquent un domaine d'expérience, auxquels on fait correspondre un ensemble structuré de mots. On parle fréquemment de *champ lexical* lorsque les lexèmes qui constituent le champ appartiennent à une même classe grammaticale (substantifs, adjectifs, verbes, etc.), et de *champ associatif* lorsque le champ s'ouvre à l'hétérogénéité catégorielle.

Les champs sémasiologiques, conçus selon une approche qui part du signe pour accéder au concept, se construisent sur des critères linguistiques. Il s'agit de procéder à l'étude sémantique du lexique à partir de similarités morphologiques ou syntaxiques observées entre les unités. On examine les diverses distributions du mot, les relations sémantiques qu'il entretient avec ses co-occurents, avant de le référer à un champ conceptuel. Ainsi peuvent être dégagées, en diachronie, des familles de mots formés à partir d'un étymon, ou bien, en synchronie, des champs dérivationnels, faisant apparaître notamment des phénomènes d'affixation à partir d'un même lexème (ex. *courage, courageusement, encouragement, décourager*, etc.). Entrent également dans les champs sémasiologiques les champs affixaux, élaborés à partir de lexèmes formés avec tel ou tel préfixe ou suffixe (ex. unités suffixées en *-able*, préfixées en *in-*, etc.).

→ voir *Dérivation*



, *Isotopie, Relation sémantique, Réseau associatif, Sémasiologie.*

## CHANGEMENT [linguistique générale, linguistique historique, sociolinguistique]

La notion de changement est requise dans trois domaines de la science du langage qui ne connaissent entre eux, sur ce point, aucune forme de cloisonnement.

En linguistique générale, tout d'abord, elle sert à décrire la mutabilité\* du signe\* linguistique, longuement exposée par Ferdinand de Saussure. La notion de changement définit en effet, en corrélation dialectique avec celle de continuité, une condition nécessaire à l'existence de la langue. Il n'y a pas de système de signes linguistiques possible sans une stabilité qui permette à ce système de se maintenir, de se transmettre,

de figurer dans le champ de l'observable. Mais de cette matérialité irréductible résulte l'inscription de la langue dans le temps. Le changement réside donc dans le nécessaire croisement du paramètre structurel et du paramètre temporel. Dans cette perspective, il est susceptible d'affecter tout à la fois la configuration formelle et la configuration sémantique des signes.

La science du langage retient deux types d'approches possibles de la dynamique permanente des langues, en diachronie\* et en synchronie\* : en diachronie, par la comparaison de différents états temporels d'une langue et par l'étude de ses évolutions, en synchronie, notamment par l'étude de la variabilité\*. Elle réserve traditionnellement l'usage du terme de *changement* à la première approche, qui est celle de la linguistique historique, et le terme de *variation*\* à la seconde approche, qui est celle de la sociolinguistique, tranchant pour des raisons méthodologiques dans un processus qui mériterait sans doute d'être pensé comme un continuum :

Tout candidat au changement sort des rangs de variantes synchroniques : telle est l'idée qui préside généralement à la réflexion sur les liens unissant variation (en synchronie) et changement (en diachronie).

Mais d'une part toute variante ne devient pas élément de l'état de langue suivant, il s'en faut de beaucoup. Et d'autre part se pose la question de l'apparition de ces variantes : quelle est leur origine ? Quelles sont les conditions nécessaires pour qu'une variante – et une certaine variante – apparaisse ? Le hasard préside-t-il seul à la chose ? Nous ne le pensons pas, et les sociolinguistes non plus sans doute ; mais le fait qu'en diachronie ils privilégient l'histoire externe de la langue, leur permet de ne pas se poser systématiquement la question du surgissement, à tel moment et en tel lieu, de telle variante, et non d'une autre, ou de rien d'autre. À cette question qui est du ressort du diachronicien, nous en ajouterons une, capitale. Dans quelles conditions une variante *b*, une fois qu'elle a surgi aux côtés de *a*, perdure-t-elle et supplante-t-elle *a* comme élément intrinsèque du système subséquent ?

C. Marchello-Nizia, « Variation et changement, quelles corrélations ? », *Langue française*, n° 115, 1997.

→ **voir** *Déformabilité, Diachronie, Grammaticalisation*



, *Mutabilité, Variation*



## **CHRONOGÉNÈSE** [linguistique générale, psychomécanique]

Du grec *khronos*, « temps », et *genesis*, « naissance, génération ». La notion de chronogénèse apparaît dans l'œuvre de Gustave Guillaume, notamment dans *Temps et verbe* (1929). Elle sert à décrire l'opération de pensée qui construit l'image du temps véhiculée par le système verbal.

La chronogénèse est portée par le temps opératif\*, qui élabore la successivité des images du temps selon une ordination rigoureuse. Comme le temps ne saurait être représenté à partir de lui-même, c'est à l'espace qu'il revient d'en assurer la représentation, au moyen de la figuration linéaire que fournit ce que Guillaume appelle « l'axe du temps chronogénétique », c'est-à-dire l'axe sur lequel se déroule l'opération

de spatialisation du temps correspondant au système du verbe. Comme le précise Gérard Moignet :

La chronogénèse n'a pas de signe propre ; elle n'est manifestée que par les étapes auxquelles elle peut être saisie au cours de son développement, étapes qui sont les modes verbaux. Saisie par le travers, la chronogénèse livre trois profils d'elle-même, trois *chronothèses* auxquelles s'attache une sémiologie et qui deviennent ainsi observables.

Les trois chronothèses sont les suivantes :

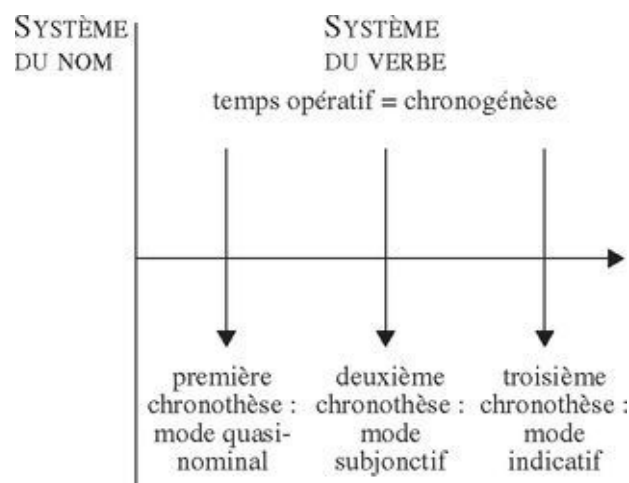
Première chronothèse : l'image du temps en puissance (« *in posse* ») correspond au mode *quasi-nominal*, l'infinitif et les participes.

Deuxième chronothèse : l'image du temps en devenir (« *in fieri* ») correspond au mode *subjonctif*.

Troisième chronothèse : l'image du temps en être (« *in esse* ») correspond au mode *indicatif*.

Ensemble, ces trois étapes constituent l'entier du système des modes chronogénétiques. L'impératif n'y figure pas : mode de discours et non mode de pensée, il n'a pas sa place en système [...]. Quant au « conditionnel », sa place est dans le mode indicatif.

L'ensemble du système se dessinera ainsi :



G. Moignet, *Systématique de la langue française*, Klincksieck, 1981.

L'ordination des chronothèses fait ainsi apparaître une saisie initiale, médiane ou finale de la chronogénèse, qui correspond à une définition de plus en plus précise et complexe de l'image du temps. Cette qualité de la définition est en étroite corrélation avec le nombre croissant des tiroirs verbaux pour chacun des trois modes. Le mode indicatif, morphologiquement le plus riche, est donc le mode qui renvoie du temps l'image la plus achevée.

→ voir *Mode, Psychomécanique du langage*



, *Temps opératif*.

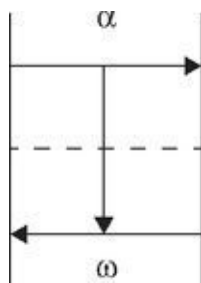
**CHRONOTHÈSE → CHRONOGÉNÈSE**

**CHRONOTYPE** [psychomécanique]

Du grec *khronos*, « temps », et *tupos*, « empreinte, marque ». La notion de

chronotype est développée par Gustave Guillaume à partir de 1929 dans *Temps et verbe*. Elle désigne chacune des deux parcelles de temps que prélève le présent pour sa constitution, notamment en français : une parcelle prélevée sur le futur, correspondant à la partie du présent qui est en accomplissement (chronotype  $\alpha$ ) ; une parcelle prélevée sur le passé, correspondant à la partie accomplie du présent (chronotype  $\omega$ ). Gérard Moignet résume ainsi la place de la notion de chronotype dans la conception guillaumienne du temps :

Le présent s'identifie avec la vie même. C'est le seul temps qui soit proprement occupé par la pensée et par l'acte de langage, et de ce fait il constitue la seule référence possible pour parler du temps. Si, en théorie, le présent n'a aucune étendue puisqu'il est la limite perpétuellement franchie entre le temps qui survient et le temps qui s'en va, le présent linguistique, lieu du vécu, est du temps bien réel et comporte une certaine étendue. Il est fait d'une parcelle de futur associée à une parcelle de passé. Ce sont ces éléments constitutifs que Gustave Guillaume a appelés les chonotypes  $\alpha$  et  $\omega$ . Le chronotype  $\alpha$  correspond à la partie du présent qui est en pur accomplissement, le chronotype  $\omega$ , à la partie déjà accomplie du présent. Le présent de l'indicatif est étroit parce qu'il est fait de la superposition de ces deux chronotypes, ou, mieux, de la perpétuelle transformation de  $\alpha$  en  $\omega$ , selon le schéma :



G. Moignet, *Systématique de la langue française*, Klincksieck, 1981.

→ voir *Chronogénèse, Mode, Psychomécanique du langage*



, *Temps opératif*.

**CHUINTANTE** [phonétique, phonologie]

Origine onomatopéique. Les consonnes\* dites *chuintantes* sont des consonnes fricatives\*, notamment postalvéolaires comme [ʃ] dans *chambre* [ʃãbR] et [ʒ] dans *jeu* [ʒø]. Par distinction avec les sifflantes\*, comme [s] ou [z], qui leur sont proches, les chuintantes présentent un lieu d'articulation situé davantage en retrait dans la cavité buccale ainsi qu'un arrondissement et une avancée des lèvres.

→ voir *Alphabet phonétique international (API), Consonne, Fricative, Sifflante*.

**CIRCONSTANCE** → **ACTANT**

## CIRCONSTANT → ACTANT

## CLASSE GRAMMATICALE → PARTIE DU DISCOURS

### CLASSÈME [sémantique]

On appelle *classème*, en analyse sémique (ou componentielle), l'ensemble des sèmes\* génériques d'un sémème\*.

→ voir *Sème, Sémème*.

### CLASSIFIANCE [sémantique, pragmatique]

Dérivé nominal du verbe *classifier*. La notion de classifiante (vs non-classifiante) a été développée principalement par Jean-Claude Milner (*De la syntaxe à l'interprétation*, 1978) dans le cadre d'une étude portant sur l'interprétation exclamative des noms et des adjectifs. Un mot est dit « classifiant » s'il désigne ou caractérise une classe d'éléments précisément définie. Lorsque c'est le cas, on peut déterminer si telle entité ou telle propriété fait partie de son extension\*.

Les noms dits « ordinaires », qui marquent l'appartenance d'un élément à une classe pouvant être définie indépendamment de l'acte énonciatif où elle est désignée, sont des noms réputés classifiants (ex. *maison, piano, fauteuil, député*, etc.). La classifiante s'applique également aux adjectifs qui permettent de délimiter la classe d'une entité. La propriété visée par le caractérisant est alors définissable objectivement, indépendamment de toute énonciation singulière, ce qui est le cas, par exemple, des adjectifs de couleur.

Inversement, sont réputés non classifiants les noms dits « de qualité » et les adjectifs « subjectifs », qui n'énoncent aucune classe dont la propriété puisse être objectivement définie, et qui sont donc indissociables de l'énonciation où ils figurent (ex. *imbécile, salaud, admirable, sinistre*, etc.). L'opposition notionnelle classifiante/non-classifiante est notamment exploitée dans le cadre de l'étude de la subjectivité énonciative, et dans



celui du traitement des concepts flous et approximatifs.

→ **voir** *Énonciation*



, *Nom de qualité.*

**CLAUSE** [narratologie, macrosyntaxe] Mot d'origine anglaise, signifiant « membre de phrase, proposition ». Le terme a connu une application en narratologie\* où il a servi à décrire une unité narrative. Ainsi peuvent être distinguées : (i) des clauses narratives élémentaires de niveau syntagmatique, qui ne peuvent être déplacées par rapport aux unités environnantes sans qu'il en résulte une modification de l'organisation des faits relatés ; (ii) des clauses libres, dont la position dans la suite narrative n'a pas d'incidence sur la structure du récit ; (iii) des clauses coordonnées, susceptibles d'échanger leur position sans qu'en soit affecté le déroulement de l'histoire. Le terme ne s'est guère maintenu dans ce domaine, où les notions de proposition et de séquence\* employées en linguistique du texte ont pu lui être avantageusement substituées.

C'est principalement dans le domaine de la macrosyntaxe\* que la notion de clause est exploitée. Alain Berrendonner la définit comme un acte langagier élémentaire.

On partira de l'idée, assez généralement établie, que toute interaction verbale met en jeu un ensemble évolutif M. (mémoire discursive, ou savoir partagé), contenant les informations qui, à chaque instant, sont valides pour les deux interlocuteurs et publiques entre eux. En parlant, ceux-ci opèrent tour à tour dans M. des révisions, transformations, incrémentations, etc., qui visent à porter M. jusqu'à un état stable, satisfaisant pour les deux parties. Le discours n'est donc que la trace de ce processus coopératif de retraitement de l'information. Et si l'on entend par fonction communicative le fait d'opérer une transformation quelconque dans M, on peut alors faire l'hypothèse qu'il existe un niveau auquel la chaîne parlée s'articule en unités minimales à fonction communicative. J'appellerai ces dernières *clauses* ou *énonciations*.

A. Berrendonner, « Pour une macrosyntaxe », *Travaux de linguistique*, n° 21, 1990.

Il peut s'agir d'actes énonciatifs prenant par exemple une forme syntagmatique : *en dépit de sa promesse* (acte de concession), ou une forme propositionnelle : *il n'est pas venu* (acte de constat). Ce que la grammaire traditionnelle analyserait comme une phrase (*En dépit de sa promesse, il n'est pas venu*) est ainsi traité dans la perspective macrosyntaxique comme un segment linguistique composé de deux clauses.

Est considérée comme clause toute unité de format syntagmatique ou propositionnel (i) qui ne se trouve pas elle-même dépendante sur le plan morphosyntaxique d'un ensemble rectionnel qui l'inclurait, (ii) et dont les constituants présentent des rapports d'intégration fondés sur des relations de concaténation (tel type de constituant précède ou suit obligatoirement tel autre type de constituant), ainsi que sur des relations de rection (tel type de constituant implique et marque la présence de tel autre type de constituant).

Dans un discours, les clauses qui se suivent entretiennent entre elles des rapports sémantiques d'inférence\*, et non pas des rapports de dépendance morphosyntaxique.

La clause constitue donc un seuil entre deux niveaux syntaxiques. Elle est l'unité la plus large de la microsyntaxe, et l'unité la plus étroite de la macrosyntaxe. Les ensembles formés par ces unités, décrits par Alain Berrendonner comme de micro-programmes discursifs, sont appelés *périodes\**. Ainsi, *En dépit de sa promesse, il n'est pas venu* est une période binaire (deux clauses). L'enchaînement des périodes définit quant à lui un niveau d'organisation de nature textuelle.

[...] les clauses entrent dans des combinaisons syntagmatiques hétérogènes par nature. Chaque clause est en effet un opérateur qui prend pour argument un état préalable de M, auquel il s'applique pour le transformer, et qui produit en guise de résultat un nouvel état de M. Il s'ensuit que deux clauses « adjacentes » du même discours n'entrent en rapport qu'indirectement, par l'intermédiaire d'un implicite. [...]

Définir la clause comme une énonciation atomique a pour autre conséquence d'en faire une unité-seuil, séparant deux ordres de la combinatoire syntaxique [...]. En deçà, la construction interne des clauses se laisse décrire en termes de relations formelles établies entre des segments signifiants : concaténation (« x précède y ») et/ou rection (« x implique la co-occurrence de y »). Ces rapports sont arbitraires (il n'y a par exemple aucune raison cognitive particulière pour que l'article soit en français placé avant le nom plutôt qu'après), et les contraintes d'occurrence qu'ils induisent sont formulables en termes distributionnels. Au-delà de la clause, en revanche, cet appareil n'est plus opératoire [...]. [...] Ces relations macrosyntaxiques sont cognitive-ment motivées, et leurs termes ne sont plus des segments signifiants, mais des informations et des actions communicatives. En tant qu'opérateurs sur de l'information, les clauses y commutent, à l'occasion, avec des gestes ou des évidences perceptives. Ils s'ensuit que les unités intégratives de rang supérieur aux clauses (je les nommerai « périodes ») ont une structure de programme praxéologique, descriptible en termes de but et de sous-buts [...].

*Ibid.*

En macrosyntaxe, le recours aux notions de clause et de période doit être compris comme une critique de la notion de phrase\*, notion qui est fondée sur des critères essentiellement graphiques, donc flous, son rôle majeur étant de permettre une catégorisation pratique et utilitaire du discours en cloisonnant artificiellement le domaine syntaxique et le domaine textuel.

Toutefois, le travail de segmentation au niveau macrosyntaxique ne peut prétendre à la même précision qu'aux niveaux morphosyntaxique ou phonologique, puisque certains critères y sont en concurrence. La notion de clause est ainsi plus facile à exploiter dans le cadre général d'une théorie de la macrosyntaxe que dans le travail de segmentation d'un texte, comme l'a montré Denis Apothéloz :

[...] la notion de clause est extrêmement difficile à rendre opératoire. Ceci tient notamment au fait que de nombreuses séquences textuelles admettent de façon concurrente deux grammaires, l'une décrivant la séquence comme un assemblage de deux clauses, l'autre la décrivant comme une seule clause [...]. Ce conflit d'analyse apparaît notamment dans les jugements normatifs qui frappent certaines constructions. Par exemple, la norme exige en principe qu'il y ait coréférence entre le sujet zéro d'une proposition participiale et le sujet de la proposition principale, ce qui revient à prescrire de traiter le tout comme une seule unité syntaxique, donc une seule clause. Dans son interprétation la plus vraisemblable (= *comme je*

*suis tombé sur la tête, le médecin...* ), la phrase suivante serait donc proscrite.

[...] Étant tombé sur la tête, le médecin m'a donné un certificat. (Emprunté à Grevisse, § 328.)

On sait que cette exigence est souvent transgressée, sans d'ailleurs que le résultat fasse nécessairement difficulté. L'enchaînement est alors traité comme un assemblage de deux unités syntaxiques, donc de deux clauses. On voit qu'un des intérêts de la notion de clause est justement de permettre de rendre compte de ces phénomènes de conflit d'analyse.

Il n'en demeure pas moins que toute tentative de segmentation d'un texte en clauses rencontre de nombreuses difficultés.

D. Apothéloz, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Droz, 1995.

L'intérêt de la notion de clause réside surtout dans la démonstration qui est faite par les travaux qui l'appliquent de la facticité du moule phrastique et de la nécessité de proposer une alternative descriptive à un mode de segmentation reposant essentiellement sur des critères de démarcation graphique. Mais il réside aussi dans une mise en valeur des formes hétérogènes de dépendances syntaxiques qui sont à l'œuvre dans le discours.

→ **voir** *Macrosyntaxe*



, *Période*



**CLIC** [phonétique, phonologie]

D'origine onomatopéique. Un clic (ou click) est un son\* claquant. En phonologie\*, on appelle *clic* un phonème\* consonantique inspiratoire résultant principalement de deux occlusions\* : (i) une occlusion produite par les lèvres ou par l'apex\* (pointe de la langue) contre les dents ou contre le palais\*, (ii) une occlusion d'appui, produite au niveau du voile\* du palais, et résultant de l'élévation de la partie postérieure du dos de la langue. Les productions sonores destinées à signifier une désapprobation, par exemple, sont faites de clics. Certaines langues d'Afrique du Sud sont des langues à clics, en ce qu'elles utilisent les clics à des fins linguistiques, et non pas expressives.

→ **voir** *Consonne, Phonème*.

**CLITICISATION** → **CLITIQUE**

**CLITIQUE** [phonologie, morphologie, syntaxe]

Mot formé à partir du verbe grec *klinein*, « incliner ». Un clitique est un morphème

grammatical inaccentué, qui peut appartenir à la classe de l'adverbe, de la conjonction, du déterminant, de la préposition, du pronom. Le terme est fréquemment employé comme adjectif pour décrire la forme faible et l'emploi conjoint au verbe des pronoms et adverbes pronominaux personnels (*je, tu, il(s), elle(s), on, nous, vous, me, te, se, le, la, les, lui, leur, en, y*), par opposition aux formes fortes (toniques) et disjointes (*moi, toi, soi, lui, elle(s), eux, soi*).

Les morphèmes et les groupes syntaxiques inaccentués ont tendance à prendre appui sur une unité accentuée de leur environnement immédiat avec laquelle ils forment un groupe rythmique. Le phénomène est appelé *cliticisation*. Selon le mode de rattachement des clitiques à ces unités accentuées, on observe un cas d'*enclise* ou de *proclise*. Les *enclitiques* prennent appui sur l'unité accentuée qui les précède (ex. *je* dans *Que fais-je ?*). Les *proclitiques* prennent appui sur l'unité accentuée qui les suit (ex. *J'* dans *J'arrive*).

De par la formation d'unités accentuelles qu'elles contribuent à créer, l'enclise et la proclise donnent lieu dans certaines langues à des faits de liaison graphique, voire de soudure des morphèmes : ex. en latin, *cum* dans *mecum*, « avec moi » ; en anglais, *not* dans *I can't*, « je ne peux pas » ; en italien, *si* dans *arrovellarsi*, « se tourmenter, s'évertuer ».

On appelle *montée du clitique* l'antéposition au verbe d'un pronom qui n'est pas complément de ce verbe mais complément de son complément ou d'un de ses compléments. Ainsi, dans *J'en redoute les conséquences*, *en* pronominalise *de + N*, complément du groupe *les conséquences* (ex. *Je redoute les conséquences de ses propos*). Comme le précise Pierre Le Goffic (*Grammaire de la phrase française*, 1993) :

L'interprétation du phénomène en termes de « montée » du complément clitique [...] est d'inspiration transformationnelle : on considère que le complément a été déplacé de sa place logique et originelle.

La montée du clitique connaît une grande extension en français. En français classique, elle s'observe notamment dans les tours où le pronom clitique s'antépose au verbe recteur (ex. *Je le veux faire* vs *Je veux le faire*), ce qui est l'indice « d'une cohésion plus grande du groupe verbe + infinitif et pose la question de l'interprétation du verbe recteur comme un auxiliaire modal » (Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*, 1998).

→ **voir** Grammème, Morphème, Partie du discours



, Prosodie



**CLIVAGE** [syntaxe]

À partir du néerlandais *klieven*, « fendre ». Opération d'extraction\* et de focalisation\* réalisée grammaticalement par une construction présentative discontinue encadrant le focus\* : ex. *c'est/il y a X qui/que* (*c'est lui qui l'a dit; c'est ça que je veux ; il y a le train qui part*). On appelle *constructions clivées* (transposition de l'anglais *cleft sentence*) les séquences qui présentent cette configuration. Certaines analyses proposent une interprétation dérivationnelle des constructions clivées associant l'extraction caractéristique de l'opération de clivage à un déplacement en tête de phrase du constituant ainsi focalisé.

La notion de clivage s'ouvre également aux constructions dites *pseudo-clivées*, qui présentent une certaine homologie grammaticale avec les constructions clivées en dépit d'un fonctionnement distinct : ex. *ce/ celui qui/que... c'est X* (*ce que je veux dire, c'est que ça pourrait être pire*). À proprement parler le terme de *clivage* est ici abusif, dans la mesure où la discontinuité ne procède pas par encadrement du focus mais par détachement et juxtaposition de deux segments en relation de spécification réciproque.

→ **voir** *Emphase, Extraction, Dislocation*



, *Focalisation, Focus*.



→ Le Goffic P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Hachette. → Roubaud M-N., 2000, *Les Constructions pseudo-clivées en français contemporain*, H. Champion.

## **COALESCENCE** [phonologie, morphologie]

Du verbe latin *coalescere*, « croître avec, s'unir ». Phénomène phonologique et morphologique, lié à l'évolution d'une langue, résultant de la fusion progressive d'au moins deux phonèmes ou deux morphèmes\* en un seul.

→ **voir** *Morphème, Phonème*.

**CODAGE** [communication, linguistique de corpus, philologie numérique, TAL]  
Dans le domaine de la communication\* et de l'information\*, on appelle *codage* l'opération qui consiste à transformer la forme d'un message\* en une autre forme pour réaliser la transmission. Dans cet emploi, le terme de *codage* est concurrencé par celui d' *encodage*\* .

En linguistique de corpus\* et en traitement automatique des textes, le codage est l'opération qui consiste à sélectionner et à exploiter un langage de description du format et du contenu des unités textuelles réunies en corpus. Ce langage est notamment composé de balises qui sont destinées à permettre l'extraction de données diverses.

Comme le rappelle François Rastier, cette opération ne saurait être tenue pour une simple manipulation d'étiquettes appliquées à des données empiriques. Le codage relève d'un choix épistémologique qui détermine la nature des objets traités, comme il détermine la nature du corpus en fixant l'usage qui en sera fait.

Dès lors qu'il différencie des textes et des parties au sein de ces textes, aucun corpus n'est véritablement « nu ». D'ailleurs, tout signe graphique peut être considéré comme un codage : une lettre peut valoir pour une syllabe dans les systèmes d'écriture sans voyelles, comme un indice étymologique dans une graphie savante, etc. En d'autres termes, le codage des textes est une extension de l'écriture, dont les systèmes n'ont cessé de s'enrichir et de se complexifier : notation des sons, des « idées », des intervalles entre les mots, des pauses et des intonations, etc.

Généralement, les systèmes de codage sont polysémiotiques. De la même manière qu'une carte géographique juxtapose, sans qu'on y prenne garde, des sémiotiques fort différentes, les unes métriques, les autres non, un texte écrit juxtapose plusieurs types de notations, au palier graphématique (lettres et diacritiques), au palier prosodique (ponctèmes et blancs), au palier séquentiel (sections : paragraphes, chapitres, livres).

F. Rastier, *Arts et sciences du texte*,  
PUF, 2001.

→ **Voir** *Ancre, Balise, Corpus*



, *Échantillonnage, Étiquetage, Index, Indexation, Philologie numérique.*

**CODE → ENCODAGE**

**CODEX → CODICOLOGIE**

**CODICOLOGIE** [paléographie]

Dérivé du latin *codex*, « tablette pour écrire ». *Codex* est le nom donné aux tablettes de bois sur lesquelles écrivaient les Romains. En paléographie, le terme *codex* désigne un manuscrit fait de feuilles de parchemin assemblées entre elles, par opposition au rouleau de papyrus (*volumen*, en latin). La codicologie est une science annexe de la paléographie\* qui étudie les manuscrits en tant qu'objets archéologiques. Elle s'intéresse notamment à leur conception, et aux matériaux qui les composent.

→ **voir** *Paléographie.*

## CO-ÉNONCIATEUR → ÉNONCIATION

## CO-ÉNONCIATION → ÉNONCIATION

### COGNITIF [psychologie]

L'adjectif *cognitif* est utilisé dans le domaine linguistique pour caractériser un processus dans lequel se trouvent impliquées les fonctions mentales, dans leur relation avec l'activité langagière, notamment la perception, la mémoire, la résolution de problèmes, l'apprentissage, et plus largement le traitement de l'information. Le terme de *cognitivisme* désigne quant à lui, principalement, un ensemble de thèses computationnistes développées en philosophie du langage et en sciences cognitives, selon lesquelles la pensée, censée procéder par représentations symboliques, peut être décrite, sur le modèle des systèmes informatiques, comme un programme de traitement de l'information par l'application de règles logiques.

→ **voir** *Acquisition du langage*



, *Compréhension, Langage de la pensée*



, *Mentalais, Mentalisme, Modularité, Psycholinguistique.*

## COHÉRENCE → COHÉSION

### COHÉSION [sémantique discursive]

La notion de cohésion désigne les faits de continuité et de progression sémantiques et référentielles produits dans un texte\*, ou plus largement dans le discours, par un dispositif spécifiquement linguistique. Le terme vise donc l'ensemble des moyens mis au service de la liaison intraphrastique et interphrastique (ou transphrastique\*) et qui permettent à un énoncé d'apparaître comme une séquence textuelle ou discursive formellement unifiée. Entrent notamment dans ce dispositif les marqueurs de connexité\*, les chaînes\* de référence, ou les progressions\* thématiques, qui peuvent être décrits comme autant de procédés de structuration textuelle et discursive.

La notion de cohérence désigne quant à elle les propriétés pragmatiques qui assurent

à une séquence textuelle ou discursive son interprétabilité, notamment par des données informationnelles (portant sur des actions ou des situations) susceptibles d'être congruentes avec le monde de celui qui évalue ces données. On fait généralement entrer dans ces propriétés, des connaissances culturelles, des valeurs morales ou idéologiques, des lieux communs, etc.

→ **voir** *Anaphore*



, *Connexité, Contexte*



, *Coréférence*



, *Dynamique communicationnelle*



, *Progression thématique, Référence, Texte*



, *Transphrastique.*



→ Apothéloz D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Droz. → Beaugrande (de) R. A. & Dressler W. U., 1981, *Introduction to Textlinguistics*, Longman. → Charolles M., 1995, « Cohésion, cohérence et pertinence du discours », *Travaux de Linguistique*, n° 29. → Charolles M., 2002, *La Référence et les Expressions référentielles en français*, Ophrys. → Charolles M., & Combettes B., 1999, « Contribution pour une histoire récente de l'analyse du discours », *Langue française*, n° 121. → Corblin F., 1995, *Les Formes de reprise dans le discours*, P U de Rennes. → Halliday M.-A.-K., & Hasan R., 1976, *Cohesion in English*, Longman.

→ Kleiber G., Schenedecker C., Tyvaert J.-E. (dir.), 1997, *La Continuité référentielle*, Klincksieck. → Reichler-Béguelin M.-J., & alii, 1988, *Écrire en français – Cohésion textuelle et apprentissage de l'expression écrite*, Delachaux & Niestlé. → Slakta D. 1995, « L'ordre du texte », *Études de linguistique appliquée*, n° 19.

## **COLLOCATION**[sémantique lexicale]

Une collocation est une co-occurrence\* conventionnelle, résultant d'une forte contrainte sémantique de sélection\* qui se manifeste dans la valence\* d'une unité lexicale, et qui a pour effet de restreindre la compatibilité des mots avec l'unité en question. La notion sert principalement à décrire les assemblages lexicaux habituels, autrement dit ceux qui sont entérinés par l'usage. Par exemple, les contraintes sémantiques de sélection du verbe *restaurer* spécifient son domaine collocatif, c'est-à-



dire l'ensemble des unités lexicales qui sont susceptibles d'être co-occurentes avec lui : on restaure *un édifice, un monument, un tableau, une fonction, un régime, une image*, etc., et non *un ordinateur* ou *un sentiment*. Ces contraintes ont pour effet d'associer de manière plus ou moins systématique ce verbe avec telle ou telle de ces unités. C'est cette association lexicale conventionnelle que décrit la notion de collocation. On notera que contrairement aux locutions\* les collocations ne sont pas des cas de figement\* puisque les assemblages lexicaux restent libres.

→ **voir** *Co-occurrence, Figement*



, *Locution*



, *Sélection, Valence*



.

## COMBINAISON → SÉLECTION

### COMBINATOIRE [linguistique théorique]

La combinatoire est un domaine d'application de la fonction prédictive d'une théorie linguistique. Elle consiste, pour un ordre de faits déterminés, à décrire les combinaisons possibles et impossibles des constituants d'une langue sur l'axe syntagmatique\*.

→ **voir** *Falsifiabilité, Grammaticalité, Possible de langue, Prédiction, Théorie*.

### COMITATIF [morphosyntaxe]

Du latin *comitatus*, « accompagnement ». Cas exprimant l'accompagnement. Par exemple, en basque, le morphème *-ekin* marque le comitatif dans *Baïgorrirekin jokatzen ari da Sara* (« Sare est en train de jouer avec Baigorri »). La notion est parfois désignée dans certaines grammaires par les termes *sociatif associatif* ou *unitif*.

→ **voir** *Cas*



.

## COMMUNICATION → FONCTIONS DU LANGAGE

## COMMUTATION [linguistique descriptive]

À partir du latin *commutare*, « changer ». Opération destinée à vérifier l'identité paradigmatisée de deux formes linguistiques en substituant l'une à l'autre dans un environnement déterminé. La commutation opère à différents niveaux d'analyse : au niveau du phonème, du morphème, du mot, du syntagme, de la proposition. Soit la forme *coureur*, permettant d'émettre l'hypothèse d'une segmentation possible du mot en deux morphèmes, *cour-* et *-eur*; la commutation de *cour-* avec *march-*, ou de *-eur* avec *-er* valide, dans l'ordre morphologique, l'identification des unités, formulée de manière intuitive par la segmentation. Les unités mutuellement commutables forment un paradigme.

→ voir *Distribution, Paradigme, Paradigmatique, Permutation, Substitution*.

## COMPACT [sémantique lexicale]

L'adjectif *compact* caractérise le fonctionnement sémantique des noms massifs\* qui désignent des substances relevant du continu au sens strict, c'est-à-dire insécable et non quantifiable (ex. *prudence, rigueur; de la prudence, de la rigueur*). Les noms dits *compacts* sont des noms abstraits.

→ voir *Comptable, Discret, Massif, Quantification*.

## COMPARATIF [morphosyntaxe]

Le comparatif est traditionnellement défini en grammaire comme la forme prise par l'adjectif dit *qualificatif*, ou par l'adverbe à valeur qualificative, pour exprimer l'idée qu'une entité possède la qualité signifiée par l'adjectif ou l'adverbe à un certain degré par comparaison avec une ou plusieurs autres entités. La valeur relative de la qualité peut ainsi s'exprimer au moyen d'un comparatif d'infériorité (ex. *moins bon que*), d'égalité (ex. *aussi bon que*), de supériorité (ex. *meilleur que*), la forme prise par le comparatif étant synthétique ou analytique (ex. en anglais, *taller than*, « plus grand que », *better than*, « meilleur que », *faster*, « plus vite » ; *more difficult than*, « plus difficile que », *less difficult than*, « moins difficile que », etc.).

Comme l'observe Guy Serbat, l'usage du comparatif est très variable selon les langues. Certaines langues, flexionnelles ou non (latin, italien, français, basque, allemand, anglais, etc.) inscrivent la forme comparative dans leur morphosyntaxe. D'autres, qui ne disposent pas d'une forme spécifique, procèdent par simple mise en relation syntaxique des termes de la comparaison.

Un type d'expression répandu consiste à affirmer la qualité par le premier terme et à poser le second terme sous la forme d'un complément exprimant le point d'origine, l'évaluation, type qui peut se ramener à un énoncé comme : « il est grand à partir de moi ». Les archives hittites livrent des phrases comme : « À tes fantassins, mes fantassins sont nombreux ». On dit, en persan populaire et en turc : « De moi, il est grand ». Cf. eskimo : « L'ours du renne est grand ». D'autres langues, au contraire – et c'est le cas du latin –, affectent l'adjectif conçu comme comparatif d'une marque spéciale. Ainsi en basque le suffixe -

ago, d'où *ederrago*, « plus beau ». En allemand, on oppose *der neue*, *der neuere*, *der neueste*, « nouveau, plus nouveau, le plus nouveau » ; en anglais *strong*, *stronger*, *strongest*, « fort, plus fort, très fort » (*the strongest* : « le plus fort »).

G. Serbat, *Les Structures du latin*,  
Picard, 1980.

→ **voir** *Superlatif*.

## COMPARATISME [grammaire historique, grammaire comparée]

Le terme de *comparatisme* désigne une méthode de recherche qui s'est développée du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle au premier tiers du XX<sup>e</sup>, dont la finalité a été notamment d'établir, par le rapprochement des formes phonétiques, les liens entre les langues européennes afin de constituer des familles linguistiques et de procéder à la reconstruction\* des langues primitives.

Le comparatisme opère à partir de règles phonétiques à même de constituer des correspondances, ce que, reprenant le mot au latiniste Louis Havet, Saussure appellera la « quatrième proportionnelle ». Pour qu'une correspondance soit avalisée, il faut qu'elle soit prédictible par homologie. On admettra une équivalence du latin *st-* au français *ét-* en rapprochant *étoble* de *stabula* et *état* de *statum*, avant de généraliser à *étroit* (&lt; *strictum*), *étincelle* (&lt; *\*stincilla*)... Avec quelque prudence, la réciproque peut se vérifier et on pourrait, si on ne connaissait le latin sous sa forme écrite, reconstruire *stagnum* derrière « étang » ou *sternutare* derrière « éternuer ». Sitôt reconnues les correspondances entre langues indo-européennes, deux idées ont orienté les recherches : d'une part, reconstruire la langue primitive à l'origine des langues attestées de l'Inde à la Scandinavie, l'« indo-européen » (les philologues allemands, à l'exception de Bopp, préféreront « indo-germanique ») ; d'autre part, déterminer l'arbre généalogique qui marquerait les séparations successives des groupes de langues afin de constituer des embranchements, des sous-ensembles.

G. Bergounioux, *Aux origines de la linguistique française*, Pocket, 1994.

Comme le rappelle Gabriel Bergounioux, la méthode comparatiste peut s'exercer en diachronie\*, par exemple du latin au français. On parle alors de *grammaire historique*. Elle peut également s'exercer en synchronie\*, et procéder à la comparaison des langues sans prendre en compte des étapes successives de leur développement conduisant à l'état considéré. On parle alors de *grammaire comparée*.

→ **voir** *Indo-européen, Néo-grammairiens*.



→ Auroux S. & alii, 2000, *Histoire des idées linguistiques*, t. III, « L'hégémonie du comparatisme », Mardaga. → Bergounioux G., 1994, *Aux origines de la linguistique française*, Pocket.

## COMPELLATIF → APOSTROPHE

### COMPÉTENCE [linguistique théorique]

L'opposition conceptuelle compétence/ performance a été développée par Noam Chomsky, notamment dans *Aspects of the Theory of the Syntax* (1965), qui fournit un cadre théorique général à la grammaire\* générative. Elle offre une alternative cognitive à l'opposition saussurienne langue\*/ parole\*, d'inspiration sociologique, et prend sens dans le projet qui doit être celui de toute théorie linguistique, l'étude de la faculté de langage.

Le terme de *compétence* désigne un système de règles décrit comme sous-jacent à l'usage et à la compréhension de la langue. Ce système de règles, appelé *grammaire intériorisée*, est ce qui permet aux sujets parlants de produire et de comprendre un nombre théoriquement illimité de phrases. C'est la compétence qui explique par exemple la capacité d'un locuteur à émettre un jugement sur la grammaticalité\* d'un énoncé, c'est-à-dire sur sa conformité aux règles qui régissent la grammaire de sa langue.

À cette capacité théorique, s'oppose la performance, qui correspond à la mise en application effective de ces connaissances linguistiques, chez le sujet, au cours de la production des énoncés dans des situations de communication spécifiques.

La performance ne peut évidemment pas refléter fidèlement la compétence. Si la compétence, la possession du mécanisme linguistique, est théoriquement la même pour tout le monde, la performance, c'est-à-dire la mise en marche de ce mécanisme, varie considérablement d'un sujet à l'autre, et est fonction de nombreux facteurs comme l'attention, la fatigue, l'émotivité, mais aussi la situation socioculturelle du locuteur.

C. Nique, *Initiation méthodique  
à la grammaire générative*,  
Armand Colin, 1974.

Dans le cadre théorique proposé par Chomsky, la compétence est de l'ordre de l'inné. Elle est à l'origine de l'acquisition du langage. Son étude vise donc moins à rendre compte des spécificités de chaque langue qu'à décrire les universaux du langage, c'est-à-dire les propriétés communes à toutes les langues.

→ **voir** *Génératif, Grammaire, Langage, Langue*.

## COMPLÉMENT [syntaxe]

On appelle *complément* une expansion sélectionnée par une base lexicale ou grammaticale (tête\*). La configuration et le nombre des compléments sont contraints par la base. Dans cette perspective, les compléments sont tenus pour des expansions liées. Dans la tradition grammaticale, et notamment en grammaire française, le terme de complément s'applique à tout argument\* autre que le sujet\*.

→ **voir** *Argument, Complémenteur, Objet, Prédicat, Projection, Sujet, Syntagme, Tête, Syntaxe*



## COMPLÉMENTEUR [syntaxe]

Également *complémentiseur*, de l'anglais *complementizer*. Terme désignant dans la théorie X-barre\* une projection\* fonctionnelle minimale, notée *COMP* ou *C*, occupée par des mots subordonnants comme *que* ou *si*, et précédant le sujet de la phrase subordonnée : ex. *Caroline pense que Baptiste ne viendra pas* ; *Caroline se demande si Baptiste viendra*. Le complément de *C* est la phrase subordonnée (ici, *Baptiste ne viendra pas* ; *Baptiste viendra*).

→ **voir** *Complément, Position, Principes et paramètres*



, *Projection, Spécifieur, Syntagme, Tête.*

## COMPONENTIALITÉ → ANALYSE COMPONENTIELLE

## COMPOSITION [morphologie, lexicologie]

Procédé de création lexicale réalisé au moyen de la juxtaposition de plusieurs morphèmes\* libres (lexicaux ou grammaticaux). Les mots composés connaissent diverses formes de réalisation graphique : par exemple, en français, la soudure (ex. *malveillant, portemanteau, mâchefer*) ou la liaison avec un séparateur, qu'il s'agisse d'un blanc ou d'un trait d'union (ex. *table ronde, lave-vaisselle*). Dans la mesure où elle peut connaître des variations dans un même état de langue, la réalisation graphique d'un mot composé est assez aléatoire (ex. *contre-pied/contrepied, mot-clé/ mot clé*, etc.). Du point de vue sémantique, le problème posé par les mots composés est celui de toutes les formations résultant de la polylexicalité, qui sont affectées par le figement\* : la

neutralisation, variable selon les cas, des propriétés combinatoires des unités constituantes, et la non-compositionnalité du sens.

→ voir *Agglutination, Compositionnalité, Confixation, Endocentrique, Figement*



, *Interfixation, Locution*



, *Mot*



, *Opaque, Polylexicalité, Synapsie, Synthème, Transparent.*



→ Corbin D., 1992, « Hypothèses sur les frontières de la composition nominale », *Cahiers de grammaire*, n° 17. Darmesteter A., 1874, *Traité de la formation des noms composés*, Bouillon. Benveniste É., 1974, *Problèmes de linguistique générale*, vol. 2, Gallimard. Gross G., 1996, *Les Expressions figées en français – Noms composés et autres locutions*, Ophrys. → Lehmann A. & Martin-Berthet F., 2000, *Introduction à la lexicologie – Sémantique et morphologie*, Nathan. Martinet A., 1960, *Éléments de linguistique générale*, Armand Colin. → Mathieu-Colas M., 1994, *Les Mots à trait d'union, problèmes de lexicologie informatique*, Didier. Mejri S., 1997, *Le Figement lexical – Descriptions linguistiques et structuration sémantique*, Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba.

## COMPOSITIONNALITÉ [sémantique]

Le principe de compositionnalité a été développé notamment par le philosophe et logicien Gottlob Frege (1879-1925). Il repose sur la thèse selon laquelle le sens d'une expression est fonction du sens de ses composants.

Le sens est compositionnel dans la phrase *IL a pris la clé du garage*, car il est facteur du sens du prédicat\* et de celui de ses arguments\*. Le sens est non compositionnel dans *IL a pris la clé des champs*, car il ne saurait être déduit du sens du composant prédicatif et de celui des composants argumentaux : il s'agit d'une clé qui permet de sortir de l'endroit où l'on est pour aller en terrain libre, et non pas d'une clé ouvrant des champs clos. La non-compositionnalité se caractérise par une opacité sémantique variable notamment en fonction du degré de figement\* des expressions, et par des restrictions syntaxiques.

L'analyse compositionnelle vise à identifier des unités de signification et à étudier

leurs modes d'agencement dans les phrases et les textes. Les composants sémantiques d'une unité phrastique ou textuelle sont obtenus par la mise en place d'opérations de déduction\* et de paraphrase\*, et par l'examen des relations d'implication\* et de présupposition\*.

Le paradigme logique où s'inscrit le principe de compositionnalité se heurte toutefois à la notion de textualité\*, qui définit le texte comme un palier de complexité linguistique non réductible à une suite de phrases:

[...] ou bien la textualité n'existe pas car le sens du texte se réduit à celui de ses phrases (qui correspondent à des propositions susceptibles de valeurs de vérité). Ou bien elle existe, mais on ne peut calculer strictement le sens du texte, car il n'existe pas de règles syntaxiques qui permettraient de le faire. C'est précisément l'impossibilité de définir des règles au sens fort qui a conduit à l'abandon des grammaires de textes fondées sur le paradigme formel [...]. C'est au palier du texte que la conception commune de la compositionnalité laisse apparaître le plus clairement ses lacunes: le global y détermine le local et le *recompose*. C'est pourquoi une phrase et *a fortiori* un mot peuvent changer de sens quand se modifie leur contexte immédiat et lointain.

F. Rastier & alii, *Sémantique pour l'analyse*, Masson, 1994.

→ voir *Figement*



, *Global, Niveau, Opaque, Textualité, Transparent*.

**COMPRÉHENSION** [sémantique, psycholinguistique, intelligence artificielle] En sémantique lexicale, le terme de *compréhension* (ou *intension\**), d'origine logique, désigne, par distinction avec le terme d'*extension*, l'ensemble des sèmes\* qui constituent le signifié d'un lexème. La compréhension de *table* est ainsi définie par l'ensemble des propriétés qui font que l'on peut dire d'un objet qu'il est ou qu'il n'est pas une « table ». La définition d'un mot *en compréhension* est une définition qui procède par l'identification des propriétés communes aux objets d'une classe.

Le terme de *compréhension* connaît également bien d'autres emplois, en psycholinguistique\*, en sémantique\* textuelle, en sciences cognitives, ou encore en intelligence artificielle\*, domaines où il n'est pas toujours clairement distingué du terme d'*interprétation\**. Il pâtit bien sûr de son appartenance au vocabulaire courant, et de la fausse transparence qu'on lui suppose.

François Rastier (*Sémantique pour l'analyse – De la linguistique à l'informatique*, 1994) a rappelé quelques-uns des principaux usages de la notion de compréhension.

Dans le domaine de l'herméneutique\* traditionnelle (philosophique), la compréhension est l'intuition qui précède et conditionne l'explication. À ce titre, elle reste étrangère à la science du langage.

En psychologie cognitive, et notamment en psycholinguistique textuelle, elle est fréquemment associée au processus de sélection des informations importantes dans un texte (compréhension en audition et en lecture). La compréhension définit nécessairement dans ce cadre, avec la production, un des deux niveaux fondamentaux de l'activité langagière intervenant dans le traitement du texte et du discours.

En intelligence artificielle\*, la compréhension est ramenée soit à une instanciation\* de variables pour déterminer la valeur de vérité des phrases, soit à une traduction (plus exactement un transcodage) d'une langue naturelle en langage logico-mathématique (langage de programmation), soit encore, dans le cadre du dialogue\* homme-machine, à une simulation du langage naturel par un automate\*.

En somme, il convient de distinguer trois niveaux de définition de la compréhension :

1 – En informatique linguistique, elle est de l'avis commun gouvernée par l'analyse syntaxique correcte, qui permet la composition et l'interprétation logique de la signification de la phrase. Le terme de *compréhension* serait ici triomphaliste.

2 – Pour la sémantique interprétative, elle consiste dans l'identification des conditions de production et d'interprétation du texte. Cette compréhension au sens faible est propre à l'herméneutique matérielle.

3 – Enfin, la compréhension au sens fort suppose un sujet psychologique ou philosophique. Pour la psychologie cognitive, la compréhension est rapportée à la construction de représentations conceptuelles. Pour la phénoménologie, à l'expérience vécue.

F. Rastier & alii, *Sémantique pour l'analyse – De la linguistique à l'informatique*, Masson, 1994.

→ **voir** *Cognitif, Extension, Herméneutique, Intelligence artificielle*



, *Interprétation, Sémantique.*

## **COMPTABLE** [sémantique lexicale]

L'adjectif *comptable* (vs *massif*\*) sert à caractériser principalement le fonctionnement sémantique des noms qui désignent des substances discrètes\* (ou discontinues), c'est-à-dire dénombrables. Il s'agit donc de substances qui composent des classes d'occurrences, puisqu'il y a par définition des occurrences distinctes de chaque substance (ex. *dinosaure, écritoire, fourchette, ministre*). La désignation de ces substances au moyen d'un syntagme nominal requiert la sélection de déterminants compatibles avec le trait distinctif (ou sème\*) /comptable/ : ex. *quelques dinosaures, trois écritoires, un certain nombre de fourchettes, plusieurs ministres*).



→ **voir** *Compact, Dense, Discret, Massif, Quantification.*

## **COMPUTATIONNISME** [philosophie du langage, sciences cognitives]

De l'anglais *computer*, « ordinateur », à partir du latin *computare*, « compter, calculer ». Le terme de *computationnisme* sert à désigner un aspect du paradigme classique des sciences cognitives, selon lequel la pensée est analysée comme un ensemble de représentations symboliques fonctionnant, à la manière d'une algèbre mentale, comme les énoncés d'un langage formel intégré. Dans cette perspective, les processus cognitifs sont décrits comme des processus computationnels, c'est-à-dire que le cerveau est appréhendé, sur le modèle des systèmes informatiques, comme un programme destiné à traiter de l'information par l'application de règles logiques.

→ **voir** *Calcul*



, *Cognitif, Langage de la pensée*



, *Mentalais.*

## **CONATIF** [communication]

Dérivé de *conation*, formé sur le latin *conatio*, « effort, tentative », notion utilisée en psychologie pour décrire une impulsion déterminant un acte. Le terme *conatif* a été principalement employé dans le cadre de l'étude des fonctions\* du langage pour identifier l'effort manifesté par le destinataire\* du message\* pour susciter chez le destinataire\* un comportement en conformité avec ce qui est dit. La fonction conative du langage se réalise principalement dans le discours au moyen des diverses formes de l'allocution et de l'injonction. Roman Jakobson décrit ainsi la fonction conative du langage:

L'orientation vers le destinataire, la fonction conative, trouve son expression grammaticale la plus pure dans le vocatif et l'impératif, qui, du point de vue syntaxique, morphologique, et souvent même phonologique, s'écartent des autres catégories nominales et verbales. Les phrases impératives diffèrent sur un point fondamental des phrases déclaratives : celles-ci peuvent et celles-là ne peuvent pas être soumises à une épreuve de vérité.

R. Jakobson, *Essais de linguistique générale. 1, Les fondations du langage*,  
Le Seuil, trad. N. Ruwet, 1963.

→ **voir** *Allocution, Fonctions du langage.*

## CONCEPT [linguistique générale, sémiologie]

À partir du verbe latin *concipere*, « concevoir », sur *cum* et *capio*. La philosophie définit le concept comme la représentation mentale abstraite d'un objet, distincte des idées particulières. La science du langage le définit quant à elle, depuis les travaux de Ferdinand de Saussure (*Cours de linguistique générale*, 1916), comme une représentation symbolique associée à un signe linguistique.

Dissocié de ce que Saussure appelle l'image acoustique (ou signifiant), le concept n'est qu'une réalité de l'ordre de la psychologie : ainsi, les concepts de « maison », de « blanc », de « voir », etc.

Associé à l'image acoustique, le concept (ou signifié) devient une entité linguistique. C'est ce qui le fait définir par Saussure comme une qualité de la substance phonique, laquelle est inversement une qualité du concept.

L'approche saussurienne du concept ne saurait donc être interprétée comme une approche mentaliste, car dans cette perspective la signification d'un signe est entièrement déterminée par le fonctionnement interne du langage, sans référence directe au fonctionnement de la pensée.

→ **voir** *Sens, Signe*.

## CONCORDANCE [informatique documentaire]

Les concordances sont les contextes d'emploi d'un segment d'énoncé (par exemple, une unité lexicale) dans un corpus. En informatique documentaire, les concordances sont généralement décrites au moyen de quatre champs\* : un champ d'avant ou contexte gauche (ce qui précède l'occurrence), un champ d'occurrence ou pivot, un champ d'après ou contexte droit (ce qui suit l'occurrence), à quoi s'ajoute un champ correspondant aux références de l'occurrence et permettant parfois, grâce à un lien\*, d'accéder au texte\* où elle figure. Exemple :

<u>europa</u> , dev	avons décidé que ce qui s'imposait pour toute la	<b>maison</b>	, c'était un superbe système d'air conditionné
<u>langues</u> , dev	si cet apprentissage partiel est relayé à la	<b>maison</b>	par une forte présence de la langue : à la télévision norvégienne
<u>malaise</u> , dev	des conflits. Non, chasser les habitants de leur	<b>maison</b>	, séparer les hommes d'un côté et femmes et enfants de

Weblex © Serge Heiden, UMR 8503, ENS Lettres et Sciences humaines.

La méthode d'indexation des concordances (par exemple, concordances sur occurrence + contexte droit) peut varier selon le type de corpus et les recherches

auxquelles il est susceptible de donner lieu. Un concordancier est un logiciel qui permet d'extraire et d'afficher les contextes pour chaque occurrence des unités qui font l'objet de la requête (voir le tableau précédent).

→ **voir** *Contexte*



, *Corpus*



, *Lexicométrie*



, *Occurrence*.

## **CONCORDANCIER → CONCORDANCE**

### **CONDITIONNEMENT** [phonologie, morphologie]

La configuration d'une unité linguistique en emploi dans un énoncé est dite *conditionnée* lorsqu'elle obéit à des facteurs étrangers à sa nature, et qu'elle subit les effets de son environnement. Les allophones\* et les allomorphes\*, notamment, sont une illustration de ce phénomène. Les morphèmes\*, par exemple, connaissent deux types de conditionnement. (i) Le conditionnement est phonologique lorsque la sélection de la variante contextuelle du morphème en question dépend de la structure phonologique de l'unité avec laquelle il est en contact. Ainsi, en morphologie orale, le morphème d'article défini pluriel *les* présentera la forme /le/ dans *les parents*, et la forme /lez/ dans *les amis*. Les formes /le/ et /lez/ sont deux allomorphes d'un même morphème, en raison du caractère nécessaire de la liaison entre un déterminant et son support substantif à initiale vocalique. (ii) Le conditionnement est morphologique lorsque la sélection de la variante contextuelle du morphème dépend de la morphologie de l'unité avec laquelle il est en contact. Ainsi, la base du verbe *semer* présente deux allomorphes, qui, dans la conjugaison, alternent selon la désinence\* : /sm/ devant une syllabe accentuée (ex. *nous semons*) ; /sem/ dans tous les autres cas (ex. *je sème*). La morphologie de la désinence commande ici celle de la base.

→ **voir** *Allomorphe, Allophone*.

### **CONFIXATION** [morphologie]

André Martinet (*Éléments de linguistique générale*) emploie le terme de *confixation* pour désigner la formation particulière des mots savants, d'origine latine ou grecque, du type *thermostat*, formation qui ne s'apparente ni à la dérivation\* ni à la composition\* puisqu'elle ne manifeste à proprement parler ni affixation, ni juxtaposition de morphèmes libres. On utilise plus couramment le terme d'*interfixation*\* (voire celui de *composition savante* ou de *recomposition*) pour désigner ce mode de formation lexicale.

→ voir *Composition*



, *Dérivation*



, *Interfixation*.

## CONJONCTION → PARTIE DU DISCOURS

### CONJUGAISON [morphosyntaxe]

Formé à partir du verbe latin *conjugare*, « joindre, unir ». On appelle *conjugaison* un paradigme\* de formes verbales, autrement dit l'ensemble des formes fléchies d'un verbe\*. Ces variations flexionnelles expriment, au moyen d'une marque morphologique spécifique, les catégories\* de la personne\*, du nombre\*, du mode\*, du temps\*, de l'aspect\* et de la voix\*. Le nombre de conjugaisons varie selon la classification des verbes adoptée dans la description grammaticale d'une langue. On qualifie de *défective* une conjugaison dont le paradigme, incomplet, ne fait pas apparaître certaines formes fléchies présentes dans d'autres paradigmes. C'est à la déclinaison\* qu'il revient de traiter la flexion\* des noms, des pronoms et des adjectifs.

voir *Déclinaison, Défectivité, Désinence, Flexion, Paradigme*.

### CONNECTEUR [logique, pragmatique, sémantique discursive]

Le terme de *connecteur* connaît trois principaux types d'emplois en sciences du langage, étroitement corrélés. Le premier lui vient de la logique, où le terme peut être défini, par distinction avec le terme d'opérateur\*, comme un foncteur ayant pour argument une paire ordonnée de propositions :

Syntaxiquement, un connecteur logique (noté ici \*) est une fonction qui a pour argument un ensemble ordonné de propositions ( $P, Q$ ) et pour valeur une nouvelle proposition ( $S$ ), ce que l'on peut représenter par la notation suivante :  $*(P, Q) \rightarrow S$ . La sémantique d'un connecteur consiste à attribuer une valeur de

vérité à la proposition S relativement aux valeurs de vérité assignées aux propositions P et Q.

J. Moeschler & A. Reboul, *Dictionnaire  
encyclopédique de pragmatique*,  
Le Seuil, 1994.

Le deuxième emploi s'est développé en pragmatique, par les diverses approches non formalistes des connecteurs en langue naturelle (Grice, Gazdar, Ducrot, Anscombe), destinées à rendre compte des processus inférentiels déclenchés par l'usage de mots comme *et, mais, si*.

Le troisième emploi, nettement englobant, s'est développé en sémantique discursive et textuelle pour désigner des mots ou des expressions (conjonctions, adverbes, syntagmes prépositionnels, etc.) dont la fonction est de lier des séquences discursives de nature phrastique ou textuelle à des fins de cohésion\* et de cohérence\* du discours. La notion s'ouvre en ce cas, comme l'a montré Jean-Michel Adam (1989, 1990), d'une part (i) aux expressions qui assurent une simple fonction de connexion (organisateur spatio-temporels : ex. *à droite, à gauche, d'un côté, de l'autre, la veille, le lendemain, plus tard, ensuite*, etc. ; organisateurs additifs et intégratifs procédant fréquemment de manière énumérative : ex. *et, d'une part, d'autre part, de même, également, en premier lieu, par ailleurs*, etc.), (ii) d'autre part aux expressions qui combinent une fonction de connexion et une fonction de prise en charge énonciative (connecteurs de reformulation : ex. *en somme, bref, finalement, au bout du compte, enfin*, etc. ; connecteurs de structuration conversationnelle : ex. *ben, alors, euh, tu sais*, etc.) ; (iii) et enfin aux expressions qui combinent fonction de connexion, fonction de prise en charge énonciative et fonction d'orientation argumentative (connecteurs argumentatifs : ex. *pourtant, cependant, toutefois, certes, car, parce que, puisque, si*, etc.).

→ **voir** *Argumentation*



, *Cohésion*



, *Connexité, Implication, Implicature, Inférence, Processus rédactionnel*



, *Texte*



, *Transphrastique, Vériconditionnalité.*



→ Adam J.-M., 1990, *Éléments de linguistique textuelle*, Mardaga. → Adam J.-M. & Fayol M. (dir.), 1989, « Structurations de textes : connecteurs et démarcations graphiques », *Langue française*, n° 81. → Anscombe J.-C. & Ducrot O., 1983, *L'Argumentation dans la langue*, Mardaga. Cornulier B. de, 1985, *Effets de sens*, Minuit. → Ducrot O., 1980, *Les Échelles argumentatives*, Minuit. → Gazdar G., 1979,

*Pragmatics. Implicature, Presupposition and Logical Form*, Academic Press. →

Grice, P., 1979, « Logique et conversation », *Communications* n° 30, trad. franç. F. Berthet & M. Bozon. → Leeman D. (dir.), 2002, « Les connecteurs », *Linx*, n° 46. → Moeschler J. & Reboul A., 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Le Seuil. → Plantin C., 1990, *Essais sur l'argumentation*, Kimé.

## CONNEXION [syntaxe]

La notion de connexion a été élaborée par Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*, 1959) pour rendre compte des relations de dépendance et de hiérarchie entre les constituants de la phrase. La connexion est le concept central de la théorie de la dépendance syntaxique chez Tesnière :

[...] La phrase est un ensemble organisé dont les éléments constituants sont les mots.

[...] Tout mot qui fait partie d'une phrase cesse par lui-même d'être isolé comme dans le dictionnaire. Entre lui et ses voisins, l'esprit aperçoit des connexions, dont l'ensemble forme la charpente de la phrase.

[...] Ces connexions ne sont indiquées par rien. Mais il est indispensable qu'elles soient aperçues par l'esprit, sans quoi la phrase ne serait pas intelligible. Quand je dis : *Alfred parle*, je n'entends pas dire d'une part qu' « il y a un homme qui s'appelle Alfred » et d'autre part que «quelqu'un parle », mais j'entends dire tout à la fois que « Alfred fait l'action de parler », et que «celui qui parle est Alfred ».

[...] Il résulte de ce qui précède qu'une phrase du type *Alfred parle* n'est pas composée de deux éléments 1° *Alfred*, 2° *parle*, mais bien de trois éléments, 1° *Alfred*, 2° *parle* et 3° la connexion qui les unit et sans laquelle il n'y aurait pas de phrase. Dire qu'une phrase du type *Alfred parle* ne comporte que deux éléments, c'est l'analyser d'une façon superficielle, purement morphologique, et en négliger l'essentiel, qui est le lien syntaxique.

L. Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, 1959.

Pour représenter la hiérarchie des connexions, Tesnière a élaboré la notion de *stemma\** (graphe arborescent). Fondée sur une conception verbocentriste de la phrase, la syntaxe de Tesnière, dans ses représentations structurales, fait du verbe le sommet de la hiérarchie des connexions.

→ **voir** *Stemma, Translation, Valence*



## CONNEXITÉ [analyse du discours, linguistique textuelle]

Dérivé de l'adjectif *connexe*, formé sur le latin *connexus*, du verbe *connectere*, « lier ensemble ». Le terme de *connexité* sert à désigner certaines relations de cohésion\* dans un texte, et, plus largement, dans un discours, relations dont le fonctionnement linguistique et pragmatique est pris en charge par des marqueurs de connexité (ou connecteurs\*). Ces marqueurs opèrent principalement au niveau transphrastique\* et au

niveau de la structure séquentielle du texte ou du discours. La connexité est une propriété formelle fondamentale du texte et du discours. Toutefois, contrairement à l'enchaînement anaphorique, elle ne saurait être tenue pour une condition nécessaire de la cohésion et de la cohérence des grandes masses verbales. Un texte peut être faiblement empreint de connexité sans que l'interprétabilité et la continuité informationnelle aient à en souffrir.

→ **voir** *Cohésion*



, *Connecteur*



, *Processus rédactionnel*



, *Texte*



, *Textualité, Transphrastique.*

## CONNOTATION [sémantique lexicale]

Ensemble des significations réputées secondes (*con-*, du latin *cum*, « avec ») d'un signe linguistique, qui se surajoutent à son sens conventionnel (ou dénotatif). La connotation est notamment alimentée par les registres de langue, l'affectivité du discours, le savoir partagé, etc. Le sens connotatif procède par obliquité. Il est définitoire de la valeur sémantique des mots en discours. Sa caractéristique fondamentale est la variabilité :

En linguistique et en sémiologie, la connotation d'une unité, ce n'est pas sa signification (ou compréhension) globale, c'est l'ensemble des « composantes conno-tatives » d'un terme, c'est-à-dire certains ingrédients seulement de sa signification, et qui ne sont pas considérés comme les plus importants puisqu'on les taxe souvent de valeurs additionnelles, secondes, périphériques, etc.

C. Kerbrat-Orecchioni, *La Connotation*, Presses universitaires de Lyon, 1977.

→ **voir** *Afférence, Dénotation, Extension, Implicite*



, *Sens, Signe.*

## CONSONNE [phonétique, phonologie]

Du latin *consona*, « dont le son se joint à ». Type de son produit par la phonation\*, caractérisé par un bruit résultant de l'obstruction, totale ou partielle, du passage de l'air dans le canal buccal en un ou plusieurs points, et dont la perception est réputée difficile sans le soutien d'une voyelle précédente ou suivante.

→ **voir** *Affrication, Alphabet phonétique international (API), Alvéolaire, Aperture, Apex, Articulation, Aspirée, Assibilation, Chuintante, Clic, Constriction, Dentale, Dorsale, Explosive, Éjective, Fricative, Glide, Glottale, Géminée, Implosive, Labiale, Laminaire, Laryngale, Latérale, Liquide, Nasale, Nuntation, Occlusion, Orale, Palais, Pharyngale, Rhotacisme, Récursion, Rétroflexe, Sifflante, Sonante, Sonore, Spirante, Syllabe*



, *Uvulaire, Vélaire, Vibrante, Voisement, Voyelle.*

### **CONSTRUCTION** [phonétique, phonologie]

Du verbe latin *constrigere*, « serrer ». La constriction est un phénomène de resserrement du conduit vocal qui entrave partiellement le passage de l'air phonatoire, créant un bruit de frottement ou de friction caractéristique de l'articulation\* des consonnes\* dites *constrictives* (ou *fricatives\**). En français, par exemple, les labio-dentales [f], [v], les prédorso-alvéolaires [s], [z], les apico-postalvéolaires [ʃ], [ʒ] sont des consonnes constrictives.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Fricative, Spirante.*

**CONSTRUCTIVE → CONSTRUCTION**

**CONSTRUCTION ABSOLUE → ABSOLU**

**CONTACT → FONCTIONS DU LANGAGE**



## CONTACT DE LANGUES [géolinguistique, sociolinguistique]

On appelle *contact de langues* une situation dans laquelle, pour des raisons géographiques ou sociologiques, deux ou plusieurs langues\* sont parlées par un individu ou par une communauté. La science du langage s'intéresse aux effets de cette rencontre des langues et des cultures, et notamment aux problèmes liés aux interférences entre les systèmes linguistiques susceptibles de se manifester aux plans lexical et grammatical.

→ **voir** *Bilinguisme, Diglossie, Emprunt, Langue, Multilinguisme, Substrat.*

## CONTENU PROPOSITIONNEL

[sémantique, pragmatique]

Du point de vue sémantico-logique, le contenu propositionnel d'un énoncé est défini par la vériconditionnalité\* de cet énoncé, c'est-à-dire par l'ensemble de ses conditions de vérité, indépendamment des faits liés à la perspective communicationnelle. Ainsi les énoncés : *Sans aide, Caroline n'y arrivera pas* ; *Caroline, sans aide, n'y arrivera pas* ; *Caroline n'y arrivera pas*

*sans aide*, ne se distinguent que du point de vue de la structure informationnelle. Ils présentent le même contenu propositionnel : les conditions de vérité de la proposition qui les constitue n'ont pas varié, car les relations entre les unités du réseau sémantique (classes génériques, fonctions conceptuelles, référents) sont identiques dans les trois cas. Seuls les symboles\* possédant des conditions de vérité sont susceptibles d'être pourvus d'un contenu propositionnel.

Le philosophe John Ray Searle distingue, dans sa théorie des actes\* de langage, le contenu propositionnel d'un énoncé de sa force illocutoire\* : ex. dans *Je te promets que tu réussiras*, la force illocutoire est énoncée par le marqueur de promesse *je te promets*, et le contenu propositionnel par le marqueur *tu réussiras*.

→ **voir** *Acte de langage*



, *Attitude propositionnelle, Vériconditionnalité.*

## CONTEXTE [sémantique discursive]

La notion de contexte connaît de nombreuses applications en sciences du langage, et des caractérisations diverses que permet d'identifier un large volant d'oppositions terminologiques récurrentes, fréquemment interchangeables (contexte/ cotexte,

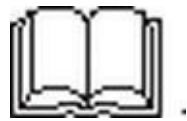
contexte/situation, contexte linguistique/contexte situationnel, etc.).

L'opposition contexte/cotexte, notamment, sert à distinguer d'une part les déterminations extralinguistiques ou non spécifiquement linguistiques qui composent la situation d'énonciation (les participants à l'échange conversationnel, leurs savoirs, leur rôle institutionnel et discursif, le cadre spatio-temporel, l'objectif de la communication, le genre du discours, le mode d'interaction verbale, etc.) ; d'autre part l'environnement linguistique d'un constituant, c'est-à-dire le discours précédant ou suivant son apparition dans une séquence linguistique.

La pragmatique, à la suite des travaux de Dan Sperber et Deirdre Wilson sur la pertinence\*, a employé la notion de contexte pour désigner l'ensemble des informations dont dispose le coénonciateur pour interpréter le discours dans l'échange conversationnel. Dans cette perspective, le contexte n'est pas donné mais construit au fil du discours, et formé de propositions qui se dégagent de l'interprétation des énoncés qui précèdent.

Au plan épistémologique, comme le fait apparaître François Rastier (1998), la notion de contexte permet de problématiser la complexité linguistique et le statut de l'interprétation dans l'analyse, en opposant notamment deux traditions antagonistes : la tradition logico-grammaticale\*, centrée sur le signe\*, et la tradition rhétorico-herméneutique, centrée sur le texte\*.

→ **voir** *Discours*



, *Énonciation*



, *Global (niveau), Herméneutique, Interprétation, Logico-grammatical, Observatoire*



, *Parcours interprétatif, Pertinence, Texte*



, *Textualité.*



→ Kleiber G., 1994, « Contexte, interprétation et mémoire : approche standard vs approche cognitive », *Langue française*, n° 103. → Moeschler J. & Reboul A., 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Le Seuil. → Rastier F., 1998, «Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage», *Langages*, n° 129. Sperber D. & Wilson D., 1986, *Relevance. Communication and Cognition*, Blackwell ; *La Pertinence – Communication et cognition*, Minuit, trad. A. Gerschenfeld & D. Sperber, 1989. → Mondada L., 1994, *Verbalisation de l'espace et fabrication du savoir : approche linguistique de la construction des objets de discours*, Université de Lausanne.

## CONTINU → COMPACT, DENSE, MASSIF

### CONTREFACTUEL [sémantique logique]

Terme employé en sémantique logique de type vériconditionnel. Un monde contrefactuel est un monde qui comporte en lui au moins une proposition en contradiction avec le monde de ce qui est.

Cela revient à dire qu'une proposition *p* s'inscrit dans un monde contrefactuel si, quoique fausse, il aurait pu se faire qu'elle fût vraie, ou si le locuteur l'imagine comme telle.

R. Martin, *Pour une logique du sens*,

PUF, 1992 (1<sup>re</sup> éd. 1983).

On distingue ainsi deux types de mondes contrefactuels : (i) les mondes accidentellement contrefactuels (une proposition est fausse car elle est en contradiction avec ce qui est, mais elle énonce une situation qui aurait pu être réalisée : ex. *Si Caroline était partie à l'heure...*) ; (ii) les mondes essentiellement contrefactuels (une proposition est fausse par essence car elle énonce une situation qui ne pouvait pas être réalisée et qui est le fruit de l'imagination de l'énonciateur : ex. *Si Caroline pouvait être Marie...*). La notion de monde contrefactuel permet notamment de rendre compte de certains emplois du conditionnel et du subjonctif en français.

→ **voir** *Monde possible, Univers de croyance, Vériconditionnalité*.

### CONTRÔLE [syntaxe, sémantique]

La notion de contrôle est employée dans l'analyse syntaxique pour décrire notamment le sujet zéro\* de l'infinitif.

Le contrôle, c'est l'obligation d'une interprétation du sujet absent, imposée par le verbe à l'infinitif, à partir de son propre système d'actants ; marginalement, c'est l'infinitif qui impose dans ce cas les restrictions de sélection du « contrôleur » ; la plupart des verbes à l'infinitif complétif sont des verbes à contrôle [...]. On peut décrire le contrôle comme une relation de coréférence entre deux actants, qui permet d'utiliser l'infinitif au niveau syntagmatique sans le 1<sup>er</sup> actant de celui-ci, son interprétation étant assurée grâce au contrôle, ce dernier faisant partie de la structure prédicative et des contraintes syntaxiques associées au verbe.

C. Muller, *Les Bases de la syntaxe*,

Presses Universitaires

On appelle ainsi *contrôle*, le plus souvent, la relation entre un syntagme nominal de la prédication principale et un élément, appelé *PRO* en grammaire générative (abréviation de *pronom*), « sujet » pronominal sous-entendu de l'infinif, phonétiquement vide.

Soit l'énoncé *Claire sait le jouer*, que l'on transcrit dans cette perspective : *Claire sait [PRO le jouer]*. Le sujet pronominal sous-entendu de *jouer* exige un antécédent pour être interprété. C'est ici le sujet du verbe principal (*Claire*) qui constitue cet antécédent, et qui contrôle le sujet zéro de l'infinif *jouer*.

Dans *Baptiste reproche à Caroline d'être partie en retard*, le morphème de féminin du participe *partie* signale que le contrôleur du sujet zéro de l'infinif *être partie* est le nom *Caroline*. Ainsi l'interprétation du sujet sous-jacent de cet infinif est conditionnée par le syntagme nominal occupant la position d'objet indirect du verbe *reprocher*.

La notion de contrôle est également employée dans une perspective macrosyntaxique pour désigner la coréférence\* entre deux signes linguistiques placés dans deux clauses\* différentes, dans le cadre notamment d'une relation anaphorique. Ainsi, dans *Caroline ne joue pas en mesure, elle retarde la répétition*, le nom *Caroline* introduit dans l'énoncé un référent repris par le pronom *elle*. Ce pronom est donc contrôlé par le nom *Caroline*, c'est-à-dire qu'il en est référentiellement dépendant.

→ **voir** *Anaphore*



, *Clause, Coréférence*



, *Macrosyntaxe*



, *Zéro*.

**CONVENTION** [philosophie du langage, logique, sémantique]

Dans le domaine linguistique, le concept de convention est principalement employé pour caractériser une relation de signification résultant d'une règle en usage dans une communauté (par exemple, la relation entre un nom propre\* et l'individu visé par ce désignateur), par distinction avec une relation de signification naturelle (par exemple, la relation entre le feu et la fumée).

En philosophie du langage, l'opposition conceptuelle entre conventionnalisme et naturalisme s'est notamment exprimée dans le *Cratyle* de Platon, dialogue où, sur la question de la conformité du langage et du réel, Hermogène, en opposition au naturalisme de Cratyle, soutient que seuls l'usage, la coutume, donc la convention, assignent une dénomination aux choses, et, partant, déterminent la justesse des mots.

Le problème de l'implicite des significations conventionnelles dans une communauté linguistique a été abordé par le philosophe américain David Lewis (*Conventions*, 1969), qui fait reposer la convention linguistique sur la régularité de l'usage. Dans cette perspective, sont réputées conventionnelles les régularités destinées à résoudre un problème de coordination dans une communauté. Lewis tient la relation régulière d'un mot et de sa signification pour une régularité de type conventionnel.

On doit à Lewis le modèle le plus complet, inspiré par la théorie des jeux, qui développe l'idée d'une convention linguistique. Son grand mérite est d'avoir décelé le lien entre l'utilisation du langage et les problèmes de coordination, renouant par là avec la tradition de Hume qui voyait le prototype de la convention tacite dans l'action de rameurs qui agissent spontanément en cadence pour faire avancer leur barque. Si la conversation téléphonique est coupée et que je rappelle immédiatement mon interlocuteur et qu'il le fasse en même temps, nous ne parviendrons pas à nous joindre. Généralement, nous attendons que rappelle celui qui avait passé le premier coup de téléphone. Un comportement conventionnel de ce type est donc avant tout un comportement régulier auquel chacun se conforme parce qu'il s'attend à ce que tous s'y conforment, et à condition que tous s'y conforment [...]. À première vue, rien ne s'oppose à ce que nous puissions envisager le comportement linguistique comme une convention de ce type.

S. Auroux & alii, *La Philosophie du langage*, PUF, 1996.

→ **voir** *Arbitraire linguistique, Cratylisme, Descriptivisme*



, *Désignateur rigide, Iconicité.*

## CONVERSATION → INTERACTION VERBALE

### CONVERSE [sémantique, syntaxe]

L'adjectif *converse*, du latin *conversus*, « retourné, converti » sert à qualifier un type particulier d'antonymie\*, caractérisé par le fait que l'affirmation de l'une des deux propriétés appariées dans un couple d'antonymes (par exemple, *prêter/ emprunter, filleul/parrain*, etc.) implique l'affirmation de l'autre avec permutation des arguments\* : (si Baptiste a vendu son piano à Caroline, alors Caroline a acheté son piano à Baptiste ; si Armance est la filleule de Denis, alors Denis est le parrain d' Armance).

→ **voir** *Actance*



, *Antonymie, Argument.*

## CONVERSION → RECATÉGORISATION

## CONVOCATION → ÉVOCATION

### CO-OCCURRENCE [syntaxe, analyse du discours, lexicométrie]

La notion de co-occurrence (ou *cooccurrence*) sert à décrire la co-présence dans un énoncé de deux ou plusieurs unités linguistiques (morphèmes, mots, syntagmes, propositions), mais également leur compatibilité. Par exemple, dans *Caroline sourit rêveusement*, *sourit* a pour co-occurents *Caroline* et *rêveusement*, ce qui permet de noter, entre autres, la construction et donc la compatibilité du verbe *sourire* avec un sujet nominal auquel se trouve associée la propriété /animé/. Les faits de co-occurrence permettent de dégager des régularités distributionnelles, liées notamment aux contraintes de sélection\*. Ils témoignent ainsi des relations linguistiques susceptibles de s'établir entre divers constituants du discours. En lexicométrie\*, la notion de co-occurrence décrit la présence de deux ou plusieurs unités lexicales dans un même contexte (ou espace) linguistique. Par exemple, les concordances\*, qui fournissent les contextes d'avant et d'après d'une unité, permettent de repérer ses co-occurents dans un environnement immédiat. L'analyse automatique des co-occurrences dans un corpus textuel électronique présente l'intérêt d'identifier des appariements de mots, de déterminer leur fréquence, de calculer leur probabilité, de décrire la place respective de chaque unité dans une paire, d'évaluer leur distance. On peut ainsi se représenter, notamment grâce à un lexicogramme, l'environnement lexical d'un mot dans un texte, et observer par exemple que telle unité attire statistiquement en amont et en aval des séries lexicales très différentes.

→ voir *Concordance, Distribution, Lexicométrie*



, *Occurrence, Sélection*.

### COOPÉRATION [pragmatique]

La notion de coopération a été élaborée par le philosophe américain Paul Grice (1913-1988) pour décrire un aspect de l'échange\* conversationnel :

#### Principe de coopération

Que votre contribution à la conversation soit, au moment où elle intervient, telle que le requiert l'objectif ou la direction acceptée de l'échange verbal dans lequel vous êtes engagé.

P. Grice, « Logique et conversation »,  
*Communications* n° 30, 1979,  
trad. D. Wilson & D. Sperber.

Ce principe s'inscrit dans le cadre d'une théorie de l'interprétation\* des énoncés. Il est exemplifié par quatre maximes\* conversationnelles, qui en spécifient les domaines d'application : les *maximes de quantité* (la contribution à l'échange doit énoncer autant d'informations que la conversation l'exige, mais pas plus) ; les *maximes de qualité* (la contribution ne doit énoncer que le vrai, et proscrire ce que l'on croit faux et ce pour quoi les preuves font défaut) ; les *maximes de relation* (la contribution doit être appropriée à l'objectif de la conversation, et donc pertinente) ; les *maximes de manière*, ou *de modalité* (la contribution doit être claire, non ambiguë, brève et ordonnée).

→ **voir** *Acte de langage*



, *Échange, Implicature, Interaction verbale*



, *Loi du discours, Pertinence, Pragmatique*



.

## **COORDINATION** [syntaxe]

Le terme de *coordination* sert à désigner en syntaxe un type d'expansion caractérisé par la mise en relation de deux ou plusieurs unités (syntagmatiques ou propositionnelles), réunies dans un même cadre syntaxique mais n'entretenant entre elles aucun rapport fonctionnel. Comme la juxtaposition\*, la coordination n'a pas d'incidence sur la structure hiérarchique de la phrase\*, c'est ce qui la fait décrire par Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*, 1959) comme une simple relation de jonction, c'est-à-dire d'équivalence fonctionnelle entre des unités de même rang. Cette relation est marquée par l'emploi de conjonctions dites *de coordination* ou par celui d'adverbes conjonctifs, qui ont la charge, non pas à proprement parler d'assurer la jonction, que la juxtaposition peut tout aussi bien prendre en charge, mais de rendre explicite la relation sémantique entre les segments coordonnés.

→ **voir** *Parataxe, Segmentation*.

## **COPULE** [logique, syntaxe, sémantique]

À partir du latin *copulare*, « unir ». En logique, la copule est, dans un jugement, un mot qui sert à exprimer une relation entre le sujet\* et le prédicat\*. À partir de cette valeur, le terme a été intégré dans la métalangue grammaticale pour désigner le constituant verbal qui établit la liaison grammaticale entre le sujet et l'attribut\*, à savoir le verbe *être*, que la théorie de Port-Royal suppose dans l'emploi de tout verbe.

Après avoir conçu les choses par nos idées, nous comparons ces idées ensemble ; et trouvant que les unes conviennent entre elles, et que les autres ne conviennent pas, nous les lions ou déliions, ce qui s'appelle *affirmer* ou *nier*, et généralement *juger*.

Ce jugement s'appelle aussi *proposition*, et il est aisé de voir qu'elle doit avoir deux termes : l'un, de qui l'on affirme, ou de qui l'on nie, lequel on appelle *sujet*; et l'autre que l'on affirme, ou que l'on nie, lequel s'appelle *attribut* ou *praedicatum*.

Et il ne suffit pas de concevoir ces deux termes ; mais il faut que l'esprit les lie ou les sépare. Et cette action de notre esprit est marquée [...] par le verbe *est*, ou seul quand nous affirmons, ou avec une particule négative quand nous nions. Ainsi quand je dis, *Dieu est juste*, Dieu est le sujet de cette proposition, et juste en est l'attribut, et le mot *est* marque l'action de mon esprit qui affirme, c'est-à-dire, qui lie ensemble les deux idées de *Dieu* et de *juste* comme convenant l'une à l'autre. Que si je dis, *Dieu n'est pas injuste*, *est* étant joint avec les particules, *ne pas*, signifie l'action contraire à celle d'affirmer, savoir celle de nier, par laquelle je regarde ces idées comme répugnantes l'une à l'autre, parce qu'il y a quelque chose d'enfermé dans l'idée d'*injuste*, qui est contraire à ce qui est enfermé dans l'idée de *Dieu*.

Mais quoique toute proposition enferme nécessairement ces trois choses, néanmoins [...] elle peut n'avoir que deux mots, ou même qu'un.

Car les hommes voulant abrégé leurs discours, ont fait une infinité de mots qui signifient tous ensemble l'affirmation ; c'est-à-dire, ce qui est signifié par le verbe substantif, et de plus un certain attribut qui est affirmé. Tels sont tous les verbes hors celui qu'on appelle substantif, comme *Dieu existe*, c'est-à-dire, *est existant*, *Dieu aime les hommes*, c'est-à-dire, *Dieu est aimant les hommes*.

A. Arnauld & P. Nicole, *La Logique ou l'Art de penser*, 2<sup>e</sup> partie, chap. III, 1662.

Ce qui sémantiquement caractérise la copule, c'est, selon Gustave Guillaume, l'opération de subduction\*, c'est-à-dire de dématérialisation du verbe *être* :

La copule, par définition, est un verbe *être* dématérialisé, diminué à un haut degré, et qui n'a donc retenu en lui qu'une infime partie de la signification faisant l'entier du verbe *être*.

G. Guillaume, *Leçons de linguistique*, 1948-49, série C, Québec/Paris, PU Laval/Klincksieck, 1973.

Cette dématérialisation contraint l'unité verbale en fonction de copule à s'associer à un complément de matière sémantique (syntagme adjectival, nominal ou prépositionnel).

On étend parfois la notion de copule en l'ouvrant aux verbes dits *copulatifs*, qui marquent une relation d'identité, et énoncent les propriétés définissant le sujet dans les phrases prédicatives : par exemple, en français, *devenir*, *paraître*, *rester*, *sembler*, etc., en anglais, *be*, *become*, *turn*, *go*, *seem*, *look*, etc.

→ voir *Attribut*





, Prédication, Proposition, Subduction, Verbe.

## CORÉFÉRENCE [sémantique discursive]

La coréférence est la relation qu'entretiennent des expressions linguistiques qui, dans la réalisation écrite ou orale du discours, désignent le même référent, ou, plus exactement, entre lesquelles l'interprétation établit une corrélation référentielle. On tient généralement l'anaphore\*, et plus largement, l'endophore\*, pour le prototype de cette relation, bien que par certains aspects de son fonctionnement, notamment dans le cas des enchaînements associatifs (anaphore associative, référence croisée ou cosignifiante\*), elle échappe à la coréférence.

Bien d'autres faits sont réputés pouvoir manifester la relation de coréférence. La grammaire traditionnelle, associe notamment l'apposition\* à la coréférence, par la relation établie dans la construction entre le segment détaché et son support (*Madame Laurie, la boulangère de la place des Ternes*), confondant ainsi les phénomènes relatifs à la concordance morphosyntaxique entre les deux segments de discours, et des phénomènes relatifs à leur référence (le détachement bloque en fait toute possibilité de référence du segment dit *appositif*). La dimension référentielle de la coréférence se trouve ainsi généralement occultée au bénéfice d'une approche grammaticale voire lexicale de la notion.

→ voir *Anaphore*



, *Apposition*



, *Cataphore, Chaîne référentielle*



, *Cosignifiante, Endophore, Référence*



.



→ Apothéloz D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Droz. → Charolles M., 2002, *La Référence et les Expressions référentielles en français*, Ophrys. → Fauconnier G., 1974, *La Coréférence : syntaxe ou sémantique ?*,

### **CORONALE** [phonétique, phonologie]

À partir du latin *corona*, « couronne ». L'adjectif *coronal* sert à qualifier une articulation\* réalisée par un engagement des seuls bords de la lame de la langue (ou couronne), par distinction avec l'articulation laminaire\*, qui engage toute la surface de la partie antérieure de cet organe.

→ **voir** *Articulation, Laminaire*.

### **CORPUS** [linguistique descriptive, TAL]

Mot latin signifiant « corps ». L'usage du terme de *corpus* connaît aujourd'hui en sciences du langage un développement considérable qui s'explique en partie par la perte d'attractivité des modèles théoriques d'inspiration rationaliste fondés sur la seule démarche déductive, et par la montée en puissance de la technologie numérique qui permet la constitution de bases de données fort bien équipées et aisément exploitables.

Faut-il voir dans cet engouement actuel pour les corpus le retour aux débuts de la linguistique structurale des années cinquante ? Après l'accent chomskyen sur la formalisation et l'intuition du locuteur natif, la revanche de l'empirisme ? Le découragement serait de mise s'il y avait effectivement piétinement et ressassement. Or, l'étude des origines de ces travaux le montre, ce sont les discontinuités qui l'emportent, ainsi que la diversité, voire l'éclatement, des horizons théoriques et des réalisations pratiques.

B. Habert, A. Nazarenko, A. Salem,  
*Les Linguistiques de corpus*,  
A. Colin, 1997.

Si les linguistiques dites *de corpus* permettent utilement de contester la validité d'une épistémologie fondée sur une distinction nette entre compétence et performance, possible et impossible, acceptable et inacceptable, elles courent toutefois le risque de tomber dans le piège des « données » observables, qui n'ont de réalités linguistiques que celles qu'un travail préalable de catégorisation leur assigne, explicitement ou non. Comme le précise justement François Rastier (2001), une « donnée » est donnée non à l'observateur mais par l'observateur.

La notion même de corpus doit être affinée, car un corpus n'est pas un ensemble de données : comme toujours dans les sciences de la culture, les données sont faites de ce que l'on se donne, et le point de vue qui préside à la constitution d'un corpus conditionne naturellement les recherches ultérieures.

F. Rastier, *Arts et sciences du texte*,  
PUF, 2001.

Les corpus sont ainsi des artefacts, c'est-à-dire des objets construits. Leur

construction répond à un programme de recherches déterminé par un certain type d'usages langagiers dont ils sont censés n'offrir qu'une représentation partielle. Aucun corpus ne saurait en effet refléter la langue dans son ensemble, et se poser en référence universelle. Ce que rappelle John Sinclair (1996), qui définit le corpus comme une collection de ressources langagières sélectionnées et organisées à partir de critères linguistiques explicites et destinées à servir d'échantillons représentatifs.

On appelle généralement *corpus électronique* une collection de ressources textuelles réunies suivant ce principe, et encodées de manière standardisée et homogène afin de permettre des extractions non limitées *a priori*.

[...] la simple existence sur support électronique ne fait pas d'un ensemble de textes un corpus électronique. Encore faut-il que ce document obéisse à des conventions de représentation, de codage répandues, voire consensuelles, qui permettent la transmission et la réutilisation des données textuelles en cause.

B. Habert, A. Nazarenko, A. Salem,

*Les Linguistiques de corpus,*

A. Colin, 1997.

→ **voir** *Alignement, Annotation, Attestation, Balise, Codage, Concordance, Couverture, Échantillonnage, Granularité, Indexation, Lemme, Lexicométrie*



, *Observatoire*



, *Philologie numérique, Ressources linguistiques, TAL*



, *TEI*.



→ Biber D., Conrad S., Reppen R., 1998, *Corpus Linguistics. Investigations Language Structure and Use*, Cambridge University Press. Bilger M. (dir.), 2000, *Corpus. Méthodologie et applications linguistiques*, H. Champion. → Habert B., Nazarenko A., Salem A., 1997, *Les Linguistiques de corpus*, A. Colin. → Rastier F., 2001, *Arts et sciences du texte*, PUF. → Sinclair J., 1996, *Preliminary Recommendations on Corpus Typology*, EAGLES, CEE.

## **CORRÉLATION → INTÉGRATION**

### **COSIGNIFIANCE [sémantique discursive]**

Le terme de *cosignifiance* a été employé par Maria-Elisabeth Conte (*Condizioni di*

*coerenza. Ricerche di linguistica testuale*, 1988) pour décrire un cas particulier d'enchaînement anaphorique, ne pouvant être associé à un fait de coréférence\*, caractérisé par l'usage de ce que des linguistes anglo-saxons ont appelé les *pronoms de paresse* (*lazy pronouns*). Soit l'énoncé : *Je vais poser ma valise dans l'entrée. Toi, tu peux la laisser sur le palier.* Le pronom *la*, qui désigne une valise, ne saurait coréférer avec *ma valise*, en raison de l'hétérogénéité référentielle manifeste des deux expressions. On a affaire ici à un fait de cosignifiante. Le fonctionnement du pronom « de paresse » *la* consiste, en faisant l'économie de l'emploi du mot, à exploiter la signification du lexème *valise*, introduit préalablement dans l'énoncé, pour référer à un objet différent de celui qui est désigné par le syntagme *ma valise*. Jean-Claude Milner (*Ordres et raisons de langue*, 1982) parle dans ce cas d'un fait de coréférence virtuelle sans coréférence actuelle. Denis Apothéoz (*Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, 1995) a montré que cette analyse s'applique non seulement aux pronoms mais aussi aux expressions nominales.

→ **voir** *Chaîne de référence*



, *Coréférence*



, *Référence.*

**COTEXTE → CONTEXTE**

**COUVERTURE [TAL]**

On appelle *couverture*, notamment en traitement automatique des textes, la proportion des données linguistiques saisies par un lexique ou par une grammaire. Plus un lexique est étendu plus sa couverture est importante. De même, la couverture d'une grammaire dépend de la capacité des règles qu'elle énonce à décrire les faits syntaxiques rencontrés.

→ **voir** *Corpus*



, *TAL*



**CO-VERBAL [analyse du discours, sémiotique]**

Le terme *co-verbal* sert à désigner l'ensemble des phénomènes non verbaux qui accompagnent la production de la parole : postures, regards, mimiques, gestes, etc. La

gestualité co-verbale, au même titre que les phénomènes paraverbaux\*, doit être considérée comme pleinement constitutive de l'acte de communication.

→ voir *Analyse du discours, Interaction verbale*



*Non verbal, Paraverbal.*

### **CRATYLISME** [philosophie du langage]

Le *Cratyle* est un dialogue du philosophe grec Platon (~427-~347), qui met en scène les personnages de l'héraclitéen Cratyle, et du sophiste (ou supposé tel) Hermogène, conversant avec Socrate.

Le dialogue est consacré à la justesse des mots dans leur relation avec les objets du monde, qu'ils ont pour fonction de désigner. Il s'agit notamment de déterminer si le langage est signifiant par nature ou par convention\*, en situant la question dans le cadre problématique de l'iconicité\* originelle : à l'origine du langage les mots entretenaient-ils avec les objets du monde une relation de mimologie, ou bien n'étaient-ils que des étiquettes dénominatives arbitraires ? Ce qui est en jeu, derrière la question de la conformité du langage et du réel, c'est le problème de la connaissance objective du monde. Si le langage est apte à saisir des segments de réalité, il peut être tenu pour un instrument de la connaissance objective du monde.

Dans ce débat, Cratyle, aidé dans un premier temps par Socrate, soutient la thèse selon laquelle les mots trouvent leur source dans la nature des choses. Ils peuvent donc être glosés par des propositions éponymes susceptibles d'être vraies ou fausses. Ce « naturalisme » est poussé jusqu'au terme de sa logique par Socrate, qui l'illustre en développant une position mimologiste radicale dans laquelle les sons de la langue sont décrits comme l'imitation d'une entité ou d'une propriété du réel. Dans cette perspective, la dénomination des objets du monde fournit un mode d'accès à leur essence.

Inversement, Hermogène défend une position conventionnaliste, que viendra soutenir à sa suite Socrate, selon laquelle la nature n'assigne aucune dénomination à aucun objet. Seuls l'usage, la coutume, la convention procèdent à cette assignation, et permettent de déterminer la justesse des mots. Il n'y a donc entre les mots et les choses aucune relation de nécessité.

Le cratylisme (ou naturalisme du langage) s'est exprimé notamment dans le débat sur

le sens des noms propres\*, à travers les positions descriptivistes développées en particulier par Frege et Quine. Dans cette perspective, les noms propres sont réputés pourvus de signification dans la mesure où ils sont associés à des propriétés qui permettent d'identifier leur référent, ce que semble démontrer la substitution possible de ces noms (ex. *Aristote*) avec des descriptions définies\* (ex. le *précepteur d'Alexandre*).

→ **voir** *Arbitraire linguistique, Convention, Description définie, Descriptivisme, Désignateur rigide, Iconicité.*

## CRÉATIVITÉ LINGUISTIQUE

[philosophie du langage]

La notion de créativité linguistique renvoie à une propriété fondamentale du langage verbal, selon laquelle il ne saurait y avoir de limites au nombre de phrases grammaticales, acceptables et intelligibles dans une langue naturelle. Ainsi, tout locuteur natif, maîtrisant les structures de sa langue maternelle, manifeste cette aptitude singulière de pouvoir comprendre et produire des énoncés qu'il n'a jamais entendus.

Cette propriété a des conséquences importantes, notamment du point de vue de la philosophie du langage. Tout d'abord, le modèle behavioriste de la compréhension, qui repose sur la thèse selon laquelle les expressions linguistiques seraient associées à des réponses non linguistiques déterminées par des stimuli externes, se trouve sérieusement remis en cause.

En outre, la créativité linguistique, ainsi entendue, semble corrélérer signification et compositionnalité\*, en ce sens que pour

pouvoir comprendre un énoncé nouveau il faut que la signification d'ensemble de cet énoncé résulte de celle de composants déjà interprétables par le sujet. Cette interprétabilité préalable et donnée serait largement fournie par la forme grammaticale des séquences linguistiques.

Comme le rappellent Sylvain Auroux et ses collaborateurs, cette propriété du langage avait été relevée par Descartes (*Discours de la méthode*, 5<sup>e</sup> partie), qui l'attribuait à la raison :

Chomsky et, après lui, toute l'école générative, ont renversé la problématique en faisant de cette propriété, qu'ils nomment « créativité », un attribut du langage lui-même. La créativité prise en ce sens n'est pas toujours quelque chose de très clair. Il est arrivé à Chomsky de l'identifier au fait que les phrases soient engendrées par des algorithmes qui n'en limitent pas la longueur. Il semble que l'apport technique central du modèle génératif, à savoir l'usage de règles récursives de réécriture, conduise les tenants de ce modèle à surestimer précisément ce que cet apport technique permet de formaliser : l'engendrement d'un nombre infini de chaînes nouvelles à partir d'un petit stock d'éléments de départ. Cela les conduit à minimiser tout ce qui, dans le langage, n'aurait pas son foyer dans cette propriété de « créativité ».

→ **voir** *Behaviorisme, Compositionnalité, Récursivité.*

### CRÉOLE [sociolinguistique]

À partir du portugais *crioulo*, « serviteur élevé dans la maison de son maître », de *criar*, « élever ». Le mot apparaît tout d'abord sous une forme adjectivale dans le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle pour caractériser l'emploi jugé « corrompu » d'une langue européenne (le portugais, l'espagnol, l'anglais, le néerlandais, le français). Étaient qualifiés de *crioles* puis *créoles* tout à la fois les natifs des Iles, et leur langue.

Le terme de *créole* sert aujourd'hui à désigner un pidgin\* devenu langue maternelle, transmise de génération en génération au sein d'une communauté linguistique homogène. Comme le précise Robert Chaudenson, les créoles sont caractérisés par une histoire spécifique liée à la colonisation et à l'esclavage des Noirs, par une structure autonome relativement aux systèmes linguistiques dont ils paraissent issus (par exemple, le créole haïtien par rapport au français), par un statut et une fonction spécifiques dans la société (les créoles sont fréquemment tenus pour des langues de prestige social et culturel inférieur à celui d'autres langues dans une même aire linguistique).

→ **voir** *Contact de langues, Pidgin, Sabir.*



→ Chaudenson R. (éd.), 1979, « Les créoles français », *Langue française*, n° 37. → Chaudenson R., 1979, *Les Créoles français*, Nathan. → Hazaël-Massieux M.-C., 1993, *Écrire en créole*, L'Harmattan. → Hazaël-Massieux M.-C., 1999, *Les Créoles : l'indispensable survie*, Entente. Véronique D. (éd.), 1996, *Matériaux pour l'étude des classes grammaticales dans les langues créoles*, Publications de l'Université de Provence. → Véronique D. (éd.), 2000, « Syntaxe des langues créoles », *Langages*, n° 138.

### CRYPTONYMIE [sociolinguistique]

Du grec *kruptos*, « caché », et *onoma*, « nom ». On appelle *cryptonymie* une pratique langagière qui procède le plus souvent par déformation du lexique commun, consistant à réserver la compréhension des énoncés à un groupe socioculturel restreint. L'argot\*, le javanais\*, le largonji\*, le verlan\*, etc. sont des pratiques langagières cryptonymiques.

→ voir Argot, Jargon, Javanais, Largonji, Verlan.

## DATIF [morphosyntaxe]

Du latin *dativus casus*, « cas attributif », à partir de *dare*, « donner ». Dans les langues flexionnelles, le datif, construit avec les verbes de transfert, est un cas\* réservé à l'expression du destinataire de l'action, fréquemment en corrélation avec une structure accusative\*, exprimant l'entité transférée. Il marque, selon les emplois, l'intérêt, l'attribution, la finalité. Par exemple, en latin : *do librum amico*, « Je donne un livre à mon ami » ; *Mittere equites auxilio legioni laboranti*, « Envoyer des cavaliers en renfort pour une légion en difficulté » (exemples empruntés à Guy Serbat, *Les Structures du latin*, Picard, 1980). En basque : *Baigorri saria eman diote*, « Ils ont donné le prix à Baigorri » (exemple emprunté à Jacques Allières, *Manuel pratique de basque*, Picard, 1979). La structure dative est représentée en français par les syntagmes prépositionnels (ou leurs substituts pronominaux) en fonction de complément dit *d'objet second* (*complément d'attribution*, dans l'ancienne grammaire scolaire). On appelle *datif éthique* le tour servant à l'expression de l'intérêt pris par le sujet à l'action : ex. *Qu'on me le soigne !* Ce tour, construit en français avec les pronoms personnels conjoints, est une adaptation du datif éthique latin, variété atténuée du datif d'intérêt.

→ voir Cas



, *Objet*.

## DÉCLINAISON [morphosyntaxe]

Formé à partir du verbe latin *declinare*, « détourner ». On appelle *déclinaison* l'ensemble des formes fléchies (ou paradigme\*) d'un nom, d'un pronom ou d'un adjectif. Ces variations flexionnelles sont marquées par des désinences\* casuelles accolées au thème radical de l'unité lexicale. Le rôle de ces désinences est de rendre compte de la fonction syntaxique du mot dans l'énoncé. Guy Serbat, à partir du latin, commente ainsi les limites du procédé flexionnel de la déclinaison :

Le procédé flexionnel qui est celui du latin présente plusieurs inconvénients ; il est aussi bien loin de suffire à l'expression de toutes les relations qu'un nom peut assumer dans la phrase. Aussi le latin – comme les autres langues à flexion, l'allemand et le russe par ex. – recourt-il simultanément à des procédés tout différents, principalement l'emploi de prépositions. La coexistence des deux systèmes, flexionnel (synthétique, le nom portant en lui-même la marque de sa fonction) et prépositionnel (analytique, la fonction du nom étant indiquée principalement par un autre mot, la préposition) provoque leur concurrence et finalement la disparition de la flexion comme ensemble de marques distinctives.

G. Serbat, *Les Structures du latin*,



→ **voir** *Cas*



, *Conjugaison, Désinence, Flexion, Paradigme.*

## DÉCODAGE → ENCODAGE

**DÉDUCTION** [logique, épistémologie] Formé à partir d'un dérivé du verbe latin *deducere*, « faire descendre ». La déduction est un raisonnement qui consiste à formuler des hypothèses *a priori* et à en inférer des conséquences. La démarche déductive est une démarche démonstrative. Dans la science du langage, comme dans toutes les sciences empiriques, l'*a priori* de la démarche déductive est relatif, au sens où il est nécessairement précédé par une connaissance inductive fournissant la matière des hypothèses formulées.

Une déduction doit nécessairement partir d'axiomes. L'axiomatisation de la linguistique (pas plus que celle de la physique) ne suppose pourtant pas que l'on soutienne une forme quelconque de rationalisme philosophique : on peut axiomatiser une discipline après-coup, notamment pour l'éclaircir à un moment donné. Les axiomes que l'on pose au départ ne sont, dans ce cas, rien d'autres que des hypothèses empiriques produites et stabilisées dans l'histoire de la discipline.

S. Aurox, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF, 1998.

→ **voir** *Abduction, Axiome, Empiricité, Galiléisme, Induction, Inférence, Observatoire*



## DÉFECTIVITÉ [morphologie]

Dérivé de l'adjectif *défectif*, du latin *defectivus*, de *deficere*, « faire défaut ». La notion de défektivité sert à rendre compte, principalement d'un point de vue morphologique, de l'incomplétude des réalisations formelles d'une structure linguistique. Elle vise notamment à caractériser des paradigmes\* qui ne possèdent pas certaines formes fléchies présentes dans d'autres paradigmes. Ainsi, par exemple, en français, les verbes *gésir* ou *quérir* sont dits *défectifs* parce que leur conjugaison\* ne comporte pas toutes les réalisations modales et temporelles qui se rencontrent dans la

conjugaison de la plupart des autres verbes français. De même, l'impératif est un tiroir modal défectif, en ce qu'il ne connaît de réalisations qu'à certaines personnes. En anglais, les verbes *can, may shall, will*, par exemple, sont des verbes défectifs en ce qu'il leur manque les formes de subjonctif et d'impératif.

→ **voir** *Conjugaison, Flexion, Paradigme*.

## DÉFLEXIVITÉ [linguistique historique, morphologie]

Mot formé à partir du verbe latin *deflectere*, « détourner ». Gustave Guillaume emploie le terme de *déflexivité* pour désigner le phénomène, constant dans l'histoire des langues indo-européennes, selon lequel, en raison de l'évolution des morphologies synthétiques en morphologies analytiques, certains morphèmes flexionnels (ou flexifs\*) originellement agglutinés, se sont désolidarisés de leur support lexical pour former un morphème libre chargé d'exprimer explicitement la relation grammaticale qu'ils entretiennent avec ce support. Les articles, les prépositions, les pronoms personnels sujets, par exemple, sont dans de nombreuses langues indo-européennes des morphèmes « déflexifs ».

→ **voir** *Flexif, Flexion, Grammmème*.

## DÉFORMABILITÉ [épistémologie]

Le concept de déformabilité a été développé par Antoine Culioli pour faire apparaître un aspect fondamental de la réalité des phénomènes linguistiques, lié à leur plasticité. Ceux-ci constituent en effet des systèmes dynamiques réguliers, mais ils manifestent une variation qu'expliquent notamment la diversité, la complexité, l'hétérogénéité des faits dans l'activité de langage :

Il me paraît inutile d'insister sur le concept de stabilité. Sans stabilité, il n'y aurait pas d'ajustement régulier, pas de communication, quelle que soit la portée que l'on donne à ce terme, et l'interaction ne serait qu'une succession d'événements sans cohérence. Or, ceci est contredit par l'observation la plus rudimentaire. Mais la stabilité ne saurait être confondue avec la rigidité ou l'immuabilité. [...] Essayons de préciser ce qu'est le concept de déformabilité. Soit une configuration, située dans un espace spécifié (système de repérage paramétré ; jeu de forces intersujets) ; nous appellerons transformation toute opération qui transforme une configuration en une autre. La déformation est une transformation qui modifie une configuration, de sorte que certaines propriétés restent invariantes sous transformation, tandis que d'autres vont varier.

A. Culioli, *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*, t. I, Ophrys, 1990.

Le concept de déformabilité trouve à s'appliquer principalement dans le cadre d'une réflexion épistémologique d'ensemble sur la science linguistique, notamment en ce qu'il formule une critique du cloisonnement disciplinaire dans ce domaine, lequel interdit la construction d'une théorie unifiée du langage, et en ce qu'il dénonce une conception simplifiée de la communication et des approches logicistes de la langue trop réductrices, qui postulent par nécessité l'existence de catégories linguistiques pures et stables.

→ voir *Empiricité, Observatoire*



## DEIXIS [sémantique discursive]

Mot grec signifiant « désignation ». On appelle *deixis* (ou *exophore\**, vs *endophore*) un mode de relation référentielle qui se manifeste par le fait que les signes linguistiques qui l'expriment ne peuvent être interprétés indépendamment des coordonnées personnelles et spatio-temporelles définies par la situation d'énonciation. Ainsi, *je, tu, ici, là, maintenant, demain, ce soir*, etc., sont-ils susceptibles de se voir interpréter différemment selon les situations. Ce sont des mots déictiques, qui se caractérisent par le fait que leur mode de référence s'appuie sur un sens référentiel et non pas sur un signifié.

On appelle *deixis textuelle* (par distinction avec la *deixis situationnelle*) non pas la référence à un lieu, à un moment ou à un participant de l'échange, mais à un segment du texte, ce qu'indiquent des expressions comme *ci-dessus, plus haut, au chapitre précédent*, etc. La fonction de ce mode de référence est nettement métadiscursive. Elle organise l'espace textuel et discursif, et oriente le lecteur ou plus largement le coénonciateur dans cet espace.

On appelle *deixis mémorielle* (ou *deixis empathique*, ou *pensée indexicale*) un mode de référence *in absentia*, c'est-à-dire sans mention antécédente ni présence situationnelle du référent. L'expression référentielle, fréquemment démonstrative, évoque un référent dont l'accessibilité présumée est telle qu'il n'est qu'évoqué :

Nous allons le soir au café ; on est trois ou quatre anciens camarades ; on joue sa demi-tasse, son petit verre et l'on fait brûler son eau-de-vie ! *Cette fumée, cette odeur d'alcool*, le bruit des billes [...]. Jules Vallès, *L'Enfant*.

Denis Apothéloz, citant cet exemple, en résume ainsi le fonctionnement :

Du point de vue de la communication, cet emploi du démonstratif révèle qu'il y a absence de congruence entre la représentation discursive de l'énonciateur et celle du destinataire ; un objet est en quelque sorte présent à l'esprit du premier (ce qui le rend désignable au moyen d'une expression démonstrative), mais non du second (pour qui cette forme de désignation apparaît en quelque sorte inappropriée). C'est de ce décalage que découle l'effet d'empathie.

D. Apothéloz, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Droz, 1995.

→ **voir** *Contexte*



*Embrayage, Exophore, Énonciation*



, *Indexicalité, Référence, Saillance.*

## **DÉNOMINATION** [philosophie du langage, sémantique]

La notion de dénomination fait partie du patrimoine conceptuel millénaire de la philosophie du langage. C'est également, et naturellement, une notion dont se saisissent les différents domaines de la sémantique, où se manifeste d'ailleurs une grande diversité de traitements de la question.

L'opération de dénomination consiste à distinguer une entité quelconque par le nom qui lui est propre sans que cette spécificité conventionnelle qu'est l'étiquette dénominative ait à être justifiée. Le fait dénominatif s'appuie donc sur un pacte d'identité inscrit dans la nomenclature lexicale, associant un signe linguistique à une entité quelconque pour alimenter l'expression verbale en lui fournissant son nécessaire substrat de stabilité sémiotique. Dans cette perspective, la dénomination peut être décrite comme une des conditions nécessaires à la réalisation des opérations de prédication\*, de caractérisation\*, de recatégorisation\* qui composent l'effectivité du discours.

La science du langage retient notamment deux problématiques : la problématique sémantico-cognitive de l'attribution primitive du nom à l'entité, qui ouvre un champ de réflexions sur la catégorisation conceptuelle et linguistique des objets ; la problématique sémantico-énonciative de l'identification des référents discursifs pré-identifiés par leur nom, qui oriente la réflexion vers la forme de l'expression dénominative (son statut grammatical, son autonomie lexicale) et son rendement discursif.

→ **voir** *Convention, Cratylisme, Descriptivisme*



, *Désignateur rigide, Ontologie, Référence.*



→ Bosredon B., Tamba I., Petit G., 2001, « Linguistique de la dénomination », *Cahiers de Praxématique*, n° 36. → Kleiber G., 1994, *Nominales*, A. Colin. → Siblot

**DÉNOTATION** [sémantique lexicale] Propriété que manifeste un concept\* de s'appliquer aux objets qui forment son extension\*. À partir de cette base logique, s'est élaborée la valeur du terme en sémantique lexicale, où *dénotation* est employé généralement pour désigner la relation entre un signe linguistique et une classe d'objets du monde. Couramment, la dénotation est entendue comme la signification invariante et non subjective du signe.

→ **voir** *Connotation, Extension, Sens, Signe*



**DENSE** [sémantique lexicale]

L'adjectif *dense* caractérise le fonctionnement sémantique des noms massifs\* qui désignent des substances relevant du continu sécable et quantifiable (ex. *sucre, eau, sable ; un morceau de sucre, un litre d'eau, une tonne de sable*). Les noms dits *denses* sont des noms concrets.

→ **voir** *Compact, Comptable, Discret, Massif, Quantification.*

**DENTALE** [phonétique, phonologie] Les consonnes\* dites *dentales* sont articulées au moyen du rapprochement de la lèvre inférieure, de l'apex\*, ou de la partie antérieure du dos de la langue avec les incisives supérieures ou leurs alvéoles. Selon les lieux de rapprochement, on distingue, notamment en français, les consonnes labiodentales : [f], [v] ; les consonnes apico-dentales : [t], [d], [n] ; les consonnes apico-alvéolaires : [l], [r] (*r* dit *roulé*) ; les consonnes prédorso-alvéolaires : [s], [z].

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Alvéolaire, Apex, Consonne, Dorsale.*

**DÉPLACEMENT** [linguistique descriptive]

On appelle *déplacement* l'opération linguistique élémentaire consistant à modifier l'ordre linéaire d'une construction (syntagme ou phrase) de manière à faire apparaître

## les propriétés syntaxiques ou sémantiques d'un constituant.

Le déplacement de l'élément D dans la séquence ABCDEF produit de nouvelles séquences telles que DABCEF, ABDCEF et ABCEFD. Dans la phrase :

1. *Elle portait un affreux petit chapeau.* l'adjectif *affreux* n'admet qu'un seul déplacement :

a) *Elle portait un petit chapeau affreux.* b) *\*Affreux elle portait un petit chapeau.* c) *\*Elle affreux portait un petit chapeau,* etc.

Le déplacement des autres éléments de la phrase produit des séquences agrammaticales, ou bien modifie la structure phrastique (par exemple en changeant le type de la phrase : *Portait-elle un affreux petit chapeau ?*).

M. Riegel, « Les opérations linguistiques de base : le déplacement et la permutation », *L'Information grammaticale*, n° 18, 1983.

L'opération de déplacement permet notamment d'évaluer la mobilité et l'autonomie d'une unité, de déterminer son fonctionnement sémantique, et de décrire la nature des relations syntaxiques entre les constituants d'un énoncé.

→ **voir** *Permutation, Position.*

### **DÉPONENT** [morphosyntaxe]

Du latin *deponere*, « abandonner, quitter, renoncer ». Dans la grammaire latine, les verbes dits *déponents* sont des verbes qui ont « abandonné » la flexion\* active pour adopter la flexion du passif\*, sans perdre pour autant leur valeur active. Ainsi, la désinence du passif *-tur* apparaît-elle, notamment, dans la flexion des verbes suivants : *loquitur*, « il parle », *nascitur*, « il naît », *sequitur*, « il suit ». Comme le rappelle Guy Serbat dans *Les Structures du latin* (1980), sur la base des travaux de Pierre Flobert, les verbes déponents, au nombre de quelques centaines d'unités, se sont maintenus durant toute l'histoire du latin, en dépit de leur originalité « avant d'être emportés dans le naufrage de la voix passive ».

→ **voir** *Diathèse, Passif.*

**DÉRIVATION** [syntaxe, morphologie] Le terme de *dérivation* désigne en grammaire générative\* l'application successive de règles de réécriture\* conduisant à engendrer une séquence dite *séquence terminale*.

En morphologie, le mot désigne une opération de formation lexicale. La dérivation

peut procéder par affixation, c'est-à-dire par l'adjonction à une base d'un ou de plusieurs affixes\* (préfixes, suffixes) : ex. casser > *cassable* > *incassable*. Elle peut également procéder de manière non affixale, par recatégorisation\* (ou conversion), c'est-à-dire par transfert d'un item lexical d'une classe grammaticale à une autre : ex. *fort* adjectif > *fort* adverbe, *fort en thème/fort aimable*. La grammaire traditionnelle parle fréquemment en ce cas de *dérivation impropre*. Lucien Tesnière intègre à juste titre à la syntaxe ce procédé de recatégorisation, qui n'a à proprement parler aucun caractère morphologique, et l'identifie par le terme de *translation\**. Dans la mesure où ce type de dérivation, dénué de marques, ne laisse aucune trace morphologique sur le dérivé, il est impossible, sauf dans le cas d'une connaissance particulière de l'histoire du mot, d'identifier, à partir de deux unités de même structure, l'orientation du processus dérivationnel.

Du point de vue du système dérivationnel, la principale conséquence de ce fait [le sens indéfini de la conversion] est que ces couples fournissent en réalité un double modèle dérivationnel. On peut en effet interpréter le couple *offense* – (*il*) *offense* à la fois comme un modèle pour dériver des verbes à partir de noms, et comme un modèle pour dériver des noms à partir de verbes ; de même on peut voir dans le couple *rose* (adj.) – *rose* (nom) tantôt un modèle pour dériver des noms à partir d'adjectifs, tantôt un modèle pour dériver des adjectifs à partir de noms.

D. Apothéloz, *La Construction du lexique français*, Ophrys, 2002.

On compte parfois au nombre des faits de dérivation affixale le procédé de formation qualifié de *dérivation régressive* (ou *inverse*, ou *rétrograde*), qui consiste à obtenir à partir d'un verbe une unité nominale plus courte par suppression de la désinence (noms dits *déverbaux* ou *postverbaux*), dérivation dont l'orientation, là encore, n'est observable qu'en diachronie (ex. *aider* > *aide*, *dériver* > *dérive*, *jeter* > *jet*, *visiter* > *visite*). La suppression de la désinence doit s'analyser comme un fait de recatégorisation grammaticale de la base et non pas comme un cas de dérivation par affixation.

→ voir *Affixe, Interfixation, Parasyntèse, Recatégorisation, Récursivité, Réécriture, Translation*.



→ Apothéloz D., 2002, *La Construction du lexique français*, Ophrys. → Corbin D., 1987, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Niemeyer. → Dubois J., *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Larousse. → Fradin B., 2003, *Nouvelles approches en morphologie*, PUF. → Guilbert L., 1975, *La Créativité lexicale*, Larousse. → Kerleroux F., 2000, « Identification d'un procédé morphologique : la conversion », *Faits de langues*, 14. → Lehmann A. & Martin-Berthet F., 2000, *Introduction à la lexicologie - Sémantique et morphologie*, Nathan. → Martinet A., 1960, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin.

## **DESCRIPTION DÉFINIE** [logique philosophie du langage, pragmatique]

Le terme de *description définie* désigne, depuis les travaux du logicien britannique Bertrand Russell (1872-1970), une expression nominale pourvue d'un déterminant défini (un article ou un adjectif possessif), dont la tête peut être expansée par un modificateur adjectival, syntagmatique ou propositionnel : ex. *le piano*, *le piano droit*, *le piano de Caroline*, *le piano avec lequel Gould a joué sa deuxième version des Variations Golberg*, etc.

Les descriptions définies intéressent les logiciens et les linguistes en raison de leur aptitude d'une part à désigner le référent qu'elles visent, et d'autre part à décrire ses



propriétés (J. Allwood, L. G. Anderson, O. Dahl, *Logik für Linguisten*, 1973). Cette particularité a pour effet de produire une fréquente inadéquation dans l'usage entre les propriétés décrites par l'expression et l'entité référentielle qu'elle est censée désigner. Dans de tels cas, seule la prise en compte des croyances présumées de l'énonciateur, voire de divers autres facteurs extralinguistiques, permet au destinataire du message d'attribuer le bon référent à la description définie.

Ce problème avait été évoqué dès l'époque classique, en France, par les logiciens de Port-Royal, à travers la notion de terme complexe :

On peut de plus distinguer deux sortes de termes complexes ; les uns dans l'expression, et les autres dans le sens seulement. [...] Les derniers sont ceux dont l'un des termes n'est point exprimé, mais seulement sous-entendu ; comme nous disons en France *le Roi*, c'est un terme complexe dans le sens, parce que nous n'avons pas dans l'esprit en prononçant ce mot de Roi, la seule idée générale qui répond à ce mot ; mais nous y joignons mentalement l'idée de Louis XIV, qui est maintenant Roi de France. [...]

Mais ce qui est de plus remarquable dans ces termes complexes, est qu'il y en a qui sont déterminés dans la vérité à un seul individu, & qui ne laissent pas de conserver une certaine universalité équivoque qu'ont peut appeler une équivoque d'erreur ; parce que les hommes demeurant d'accord que ce terme ne signifie qu'une chose unique, faute de bien discerner quelle est véritablement cette chose unique, l'appliquent les uns à une chose & les autres à une autre ; ce qui fait qu'il a besoin d'être encore déterminé ou par diverses circonstances, ou par la suite du discours, afin que l'on sache précisément ce qu'il signifie.

Ainsi le mot de *véritable Religion* ne signifie qu'une seule & unique Religion, qui est dans la vérité la Catholique, n'y ayant que celle là de véritable. Mais parce que chaque peuple & chaque secte croit que sa Religion est la véritable, ce mot est très-équivoque dans la bouche des hommes, quoique par erreur. Et si on lit dans un Historien, qu'un Prince a été zélé pour la véritable Religion, on ne sauroit dire ce qu'il a entendu par là, si on ne sait de quelle Religion a été cet Historien : car si c'est un Protestant cela voudra dire la Religion Protestante : si c'étoit un Arabe Mahométan qui parlât ainsi de son Prince, cela voudroit dire la Religion Mahométane, & on ne pourroit juger que ce seroit la Religion Catholique, si on ne savoit que cet Historien étoit Catholique.

A. Arnauld & P. Nicole, *La Logique ou l'Art de penser*, 1662, 1<sup>er</sup> partie, chap. VIII.

À l'époque contemporaine, le philosophe américain John Ray Searle, notamment, a illustré la problématique des descriptions définies en étudiant leurs emplois « référentiels » et « prédicatifs », dans le cadre d'une discussion critique des thèses du philosophe K. Donnellan, à qui il emprunte l'exemple devenu fameux du meurtrier de Dupont :

Supposons que nous découvrons le corps ensanglanté de Dupont, assassiné par un inconnu. Nous pourrions dire : « Le meurtrier de Dupont est fou », en désignant par « le meurtrier de Dupont » non pas un individu particulier, mais celui, *quel qu'il soit*, qui a assassiné Dupont. C'est là l'emploi *attributif*. Mais supposons maintenant que nous soyons au tribunal où l'on juge Durand pour l'assassinat de Dupont ; observant son comportement bizarre, nous pourrions dire : « Le meurtrier de Dupont est fou », en désignant par « le meurtrier de Dupont » l'homme qui est assis au banc des accusés et qui se comporte de manière bizarre, Durand. Dans ce cas, ce n'est pas celui, *quel qu'il soit*, qui a assassiné Dupont, qui est désigné ; mais un homme en *particulier*, celui que nous avons devant nous. C'est l'emploi *référentiel*. Le trait déterminant, dans cette distinction, est que, pour l'emploi référentiel, il importe peu de savoir si la description définie que nous utilisons est effectivement vraie de l'objet auquel nous faisons référence. Supposons que l'homme en face de nous n'ait pas, en réalité, assassiné Dupont ; supposons que personne d'ailleurs ne l'ait assassiné, mais qu'il se soit suicidé ; selon Donnellan, il n'en reste pas moins que notre

affirmation est vraie, au moins en un sens, si l'homme auquel nous faisons référence est effectivement fou.

J. R. Searle, *Sens et expression*, Minuit, trad. J. Proust, 1982.

Il ressort clairement de cet exemple que dans le cas de l'emploi dit « référentiel » l'adéquation ou l'inadéquation du contenu descriptif de l'expression avec le référent est une question secondaire, puisqu'il s'agit surtout de désigner une entité référentielle dans le but de décrire une propriété de cette entité. Dans le cas de l'emploi dit « attributif », où la description définie s'applique à un référent *quel qu'il soit*, l'expression, à proprement parler, n'identifie rien ni personne, et son énoncé ne saurait être vrai. Cet exemple, rapporté et longuement commenté par Searle, montre toute la dimension pragmatique de l'interprétation des descriptions définies.

→ voir *Descriptivisme*



, *Désignateur rigide, Espaces mentaux, Référence, Rôle, Valeur.*

### **DESCRIPTIVISME** [philosophie du langage]

Le concept de descriptivisme s'inscrit dans une théorie de la référence, longtemps tenue pour orthodoxe en philosophie du langage, selon laquelle la relation entre une expression référentielle et sa dénotation\* est une relation indirecte, car l'identification du référent se fait de manière descriptive. Selon cette perspective, les noms propres sont associés à des propriétés, et ce sont ces propriétés qui permettent d'identifier le référent de ces noms. La relation de référence est ainsi toujours une relation dérivée. Or, si l'on peut substituer aux noms propres (ex. *Aristote*) des descriptions définies\* énonçant les propriétés de leur référent (ex. *le précepteur d'Alexandre*) c'est qu'ils sont pourvus de signification.

Cette position dite descriptiviste, inspirée des travaux de Gottlob Frege (1848-1925), et défendue notamment par Willard van Orman Quine (1908-2000), a été remise en question par l'approche causaliste de la référence, selon laquelle les noms propres sont des désignateurs rigides\*, dépourvus de signification, dont les emplois sont liés par des chaînes causales à un premier acte de dénomination au cours duquel le nom est associé de manière ostensive à son référent puis ainsi transmis à une communauté. Saul Kripke, reprenant quelques-unes des thèses de John Stuart Mill sur le caractère non connotatif des noms propres, décrit cet acte de dénomination comme un *baptême initial*.

Comme le précise Sylvain Auroux, cette opposition entre descriptivisme et causalisme est la version moderne de l'opposition platonicienne entre l'hypothèse de Cratyle, selon laquelle les mots, exprimant la véritable nature des choses, sont susceptibles d'un jugement de vérité, et l'hypothèse d'Hermogène, qui s'appuie sur le caractère conventionnel du langage, le nom assigné à un objet étant toujours juste puisqu'il résulte de l'usage et non de la nature de cet objet.

Nous sommes devant deux attitudes profondément différentes. Pour les descriptivistes, si Aristote n'avait pas été le précepteur d'Alexandre, il ne serait pas Aristote ; pour les causalistes, Aristote est Aristote, qu'on l'imagine ou non précepteur d'Alexandre. Lorsqu'il parle de mondes possibles, le descriptiviste admet que les NP peuvent désigner des individus différents dans les différents mondes, puisqu'il ne dispose que de propriétés constantes qui, dans chacun des mondes, peuvent être satisfaites par des individus différents ; le causaliste, lui, admet que les NP désignent *rigidement* le même individu dans tous les mondes possibles, individu auquel peuvent échoir des propriétés différentes. Métaphysiquement, on peut dire que le descriptivisme revient à accorder qu'il existe des essences éternelles.

S. Aurox & alii, *La Philosophie du langage*, PUF, 1996.

→ **voir** *Ascriptivisme, Cratylisme, Description définie, Désignateur rigide, Ontologie, Référence.*



→ Donnellan K. S., 1966, « Référence and Definite descriptions », *Philosophical Review*. → Dummett M., 1973, *Frege Philosophy of Language*, Londres, Duckworth. → Frege G., 1971, *Écrits logiques et philosophiques*, Le Seuil, - trad. franç. (1<sup>re</sup> édition, à partir de 1879). → Kripke S., 1982, *La Logique des noms propres*, Éd. de Minuit, trad. franç. (1<sup>re</sup> éd., 1972). → Mill J. S., 1988, *Système de la logique*, Liège, Mardaga, trad. franç., édition de M. Dominicy (1<sup>re</sup> éd., 1843). → Platon, 386-385 av. J. C., *Cratyle*. → Quine W. v. O., 1977, *Le Mot et la Chose*, Flammarion, trad. franç. (1<sup>re</sup> éd., 1960). → Quine W. v. O., 1977, *Relativité de l'ontologie et autres essais*, Aubier-Montaigne, trad. franç. (1<sup>re</sup> éd., 1969).

## **DÉSIGNATEUR RIGIDE** [logique, philosophie du langage, pragmatique]

On appelle *désignateur* une expression référentielle, c'est-à-dire une expression susceptible d'identifier un référent\* (un nom, un syntagme nominal, un pronom). À la suite des travaux de Saul Kripke (*La Logique des noms propres*, 1982), on distingue, en philosophie du langage, deux types de désignateurs.

(i) Les désignateurs « accidentels » ou « non rigides » peuvent désigner des référents différents dans tous les mondes possibles\*. C'est le cas par exemple des descriptions définies\*.

(ii) Les désignateurs « rigides » sont décrits comme aptes à désigner le même référent dans tous les mondes possibles. C'est le cas des noms propres. On doit toutefois observer, comme le fait apparaître Marie-Noëlle Gary-Prieur, que, du point de vue de Kripke, les mondes possibles sont construits par les énoncés. Si bien que dans cette perspective un nom propre se trouve associé à son référent dans un énoncé, et que c'est donc dans cet énoncé qu'il manifeste son aptitude à désigner le même référent d'un monde possible à l'autre.

[...] Kripke insiste sur l'idée que les mondes possibles sont stipulés : il faut entendre par là qu'ils n'ont pas d'existence extérieure au discours qui les met en place. Même si ce n'est pas dit explicitement sous cette forme dans le texte de Kripke, je crois que c'est, en dernière analyse, l'acte d'énonciation qui fonde « le monde réel » auquel s'opposent les mondes possibles. Dans un passage du texte où il s'interroge sur l'identification de cette table dans un autre monde possible, Kripke multiplie les déictiques et les embrayeurs, renvoyant ainsi très clairement l'identification de la table au monde dans lequel se déroule le discours. « Si j'en parle - dit finalement Kripke à propos de cette table - c'est d'elle que je parle » : on voit bien que c'est le sujet et le temps de l'acte d'énonciation (je parle) qui servent de repère à l'identification.

M.-N. Gary-Prieur, *Grammaire du nom propre*, PUF, 1994.

Ainsi, dans : (i) *Si Aristote n'était pas le père de la philosophie occidentale, on ne le lirait pas autant*, (ii) *Si Aristote n'était pas son chat préféré, elle l'aurait appelé*

*autrement*, à l'évidence le nom *Aristote* ne réfère pas dans les deux cas au même individu. Toutefois, dans chacun des deux énoncés, il désigne le même référent dans le monde réel (Aristote est le père de la philosophie occidentale, Aristote est son chat préféré) et dans le monde faux évoqué dans la proposition contrefactuelle\* en si.

Le test de la proposition contrefactuelle est employé par les logiciens pour évaluer l'aptitude d'une expression référentielle à désigner le même référent dans tous les mondes possibles. Cette proposition sert à formuler l'hypothèse selon laquelle le référent aurait pu ne pas présenter certaines des particularités qui lui sont attachées. Ainsi, on peut dire - en recourant à la description définie *le chancelier allemand* -, *Si Gherard Schröder n'avait pas été le chancelier allemand...*, car Gherard Schröder aurait pu ne pas occuper cette fonction. Mais il n'y a pas de pertinence à dire *Si Gherard Schröder n'avait pas été Gherard Schröder ...*, car Gherard Schröder n'aurait pas pu ne pas être Gherard Schröder, c'est-à-dire lui-même en tant qu'individu. Il est donc possible de mettre en question l'identité d'un individu par le biais d'une de ses caractéristiques, mais il est impossible de le faire par le biais de son nom propre. La description définie peut servir à fixer la référence d'un nom propre, mais elle n'exprime pas le sens de ce nom. Dans la perspective de Kripke, les noms propres n'ont pas de sens prédicatif. Il apparaît ainsi que *Gherard Schröder* et *le chancelier allemand* ne peuvent pas être tenues pour des expressions synonymes.

Cet exemple permet de noter que les descriptions définies ont la capacité de désigner à la fois ce que Gilles Fauconnier (*Espaces mentaux*, 1984) appelle le *rôle*\* (ici, la fonction de chancelier allemand), et ce qu'il appelle la *valeur*\* (ici, la personne occupant provisoirement cette fonction). Les noms propres ne désignent, quant à eux, *stricto sensu*, que la valeur. Le rôle, déterminé par des paramètres situationnels (temps, lieux, contextes, etc., c'est-à-dire tout ce qui donne lieu à un espace\* mental construit par les partenaires de la communication), prend sa valeur parmi les éléments des espaces qui ont la propriété indiquée par le terme exprimant ce rôle.

→ **voir** *Descriptivisme*



, Désignateur rigide, Espaces mentaux, Nom propre, Référence, Rôle, Valeur.

## DÉSIGNATION → RÉFÉRENCE

### DÉSINENCE [morphologie]

Du latin médiéval *desinentia*, formé sur *desinere*, « finir ». Une désinence est une terminaison de mot (nom, pronom, déterminant, adjectif, verbe) constituée d'un ou de plusieurs morphèmes\* porteurs d'indications de cas\*, de nombre\*, de genre\*, de personne\*, d'aspect\*, de mode\*, ou de temps\*. La désinence construit avec le radical\* auquel elle s'adjoit une forme fléchie du mot : ex. la désinence de génitif\* locatif *-ko*, s'adjoit au radical *etxe-*, « maison », dans le mot basque *etxeko*, « de la maison ».

→ voir *Affixe, Allomorphe, Flexion, Flexif, Morphe, Morphème, Morphologie*



, *Radical*.

## DESTINATAIRE → FONCTIONS DU LANGAGE

## DESTINATEUR → FONCTIONS DU LANGAGE

### DÉTACHEMENT [syntaxe]

La notion de détachement est d'entrée tardive dans la métalangue grammaticale, par distinction avec certaines catégories fonctionnelles qui se situent dans son champ d'application, comme l'apposition\*, et dont l'histoire remonte à la latinité. Apparue au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, elle s'est surtout développée vers les années soixante, et s'est installée rapidement dans les habitudes descriptives contemporaines (notamment sous sa forme adjectivale : ex. *épithète détachée, construction détachée, substantif détaché*), pour décrire, le plus souvent sans préalables définitionnels, une forme de discontinuité observée à l'écrit comme à l'oral, dans la linéarité\* du discours.

Cet excès d'empirisme et d'intuition dans l'usage de la notion de détachement explique le fait que l'analyse linguistique, sans y renoncer pour autant, la tient pour difficilement opératoire.

Parmi les premières définitions systématiques du détachement indexées dans les glossaires linguistiques, on note celles qui s'inscrivent dans une orientation clairement rhétorique. Le terme de *détachement* est ici convoqué pour décrire le cas particulier de l'adjectif à valeur circonstancielle, séparé de son support nominal :

Figure de syntaxe consistant dans l'emploi d'un adjectif ou d'un participe en apposition, mais intentionnellement séparé du nom sujet qu'il qualifie, en sorte qu'il se transforme en modificateur du verbe qu'il avoisine [...].

H. Morier, *Dictionnaire de poésie et de rhétorique*, art. « Détachement », PUF, 1961.

Il s'agit en quelque sorte, dans cette perspective, de donner une épaisseur notionnelle au mot *détaché(e)*, fréquemment employé dans les grammaires des années soixante aux chapitres de l'apposition et de l'épithète. Le terme de *détachement*, à propos de certains des emplois de l'adjectif, se substitue ainsi, avantageusement pour les auteurs de cette période, à celui d'*apposition*, jugé trop problématique puisqu'il ne doit servir, du moins dans la doxa grammaticale, qu'à identifier une fonction nominale. Curieusement, cette approche du détachement est reprise dans le dictionnaire de linguistique de Jean Dubois :

Par le *détachement*, un adjectif est séparé du substantif ou du pronom auquel il se rapporte soit par une simple pause que transcrit la virgule, soit par une forme verbale. Syntaxiquement, l'adjectif détaché ou apposé est issu d'une proposition relative appositive. Le détachement a généralement des raisons stylistiques.

J. Dubois & alii, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, art. « Détachement », Larousse, 1973.

Figure du discours présumée libre, mais surtout notion de substitution destinée à l'évitement du terme d'*apposition*, le détachement apparaît ainsi comme une catégorie *ad hoc*, non théorisée, et, eu égard à son degré de généralité, fort mal dimensionnée aux faits qu'elle est censée identifier.

Un travail définitionnel approfondi a été réalisé en grammaire française par Henri Bonnard en 1972, dans un long article consacré à la notion. Prenant appui d'une part sur les développements de la *Logique* de Port-Royal portant sur les « termes complexes », les « propositions incidentes » et l'« addition par détermination et explication », d'autre

part sur les analyses d'Albert Sechehaye concernant les « compléments et adverbess de proposition », sur celles de Jacques Damourette et Édouard Pichon concernant 98 les « compléments ambiants », sur celles de Charles Bally concernant la segmentation\*, ou encore sur la notion de projection des actants développée par Lucien Tesnière, H. Bonnard propose une approche selon laquelle le détachement se définit : (i) formellement, par la séparation graphique ou prosodique d'un segment syntaxique du reste de l'énoncé ; (ii) sémantiquement, par le fait qu'il constitue une annexe de phrase ou de proposition, qu'il est étranger à la prédication principale, et qu'il n'est pas déterminatif. Dans cette perspective, la notion de détachement s'applique : (i) à toutes les formes d'appositions marquées par une disjonction graphique et prosodique ; (ii) aux tours désignés par la notion de segmentation chez Bally, et par celle de projection des actants chez Tesnière ; (iii) aux circonstants extraposés.

Il s'agit donc d'une notion très large qui recouvre, commodément, tous les phénomènes (ou presque) de syntaxe non liée. C'est ce qu'observe Norbert Dupont (1985) dans un ouvrage consacré à l'apposition et à la segmentation, pour qui la notion ne saurait marquer une identité fonctionnelle dans la mesure où l'on ne peut pas faire correspondre à la structure de détachement un ensemble homogène d'événements linguistiques.

Ce flou catégoriel réduit nécessairement l'usage de la notion à une observation de surface des énoncés. Ce qui a pour conséquence de faire apparaître un champ d'application de la notion extrêmement variable selon les cadres théoriques, champ d'application d'ailleurs parfois restreint à une seule formule syntaxique. C'est le cas par exemple chez Bernard Fradin (1988), qui passe en revue les principales constructions que le jeu de quatre paramètres (nature de l'élément détaché, intonation, position de l'élément détaché, nature de l'élément de rappel) permet de distinguer. Sont recensés ici les six principaux types suivants : « constructions topicalisées » (*De cette histoire, il se souviendra longtemps*), « constructions détachées sans rappel » (*L'armée, j'ai déjà donné*), « constructions à thème détaché » (*Getty, il est difficile de parler à ses héritiers*), « dislocation gauche » (*Le plateau, tu le mets où ?*), « dislocation droite » (*Le jardinier l'a appuyée contre le mur, l'échelle*), « dislocation médiane » (*Que Paul lui parle sur ce ton, à Marie, va nous attirer des ennuis*). C'est également le cas dans les travaux de Bernard Combettes (1998), qui replace les constructions détachées dans un ensemble plus vaste de constituants périphériques, c'est-à-dire de constituants syntaxiquement peu intégrés à la structure phrastique. Le choix est fait ici de limiter la notion aux constructions absolues, et aux segments à tête adjectivale ou participiale, qui manifestent tout à la fois une absence de référentialité et une grande liberté de position (position frontale : *Stupéfaite, elle s'immobilisa*; position médiane ou intercalée : *Cette décision, trop hâtive, a été mal acceptée*; position postverbale : *Il est sorti, exaspéré par ces remarques*).

Sans qu'il soit nécessaire d'entrer ici dans le détail de ces différentes perspectives, il est aisé de constater d'une part leur hétérogénéité, d'autre part la nécessité qu'elles révèlent de disposer d'une catégorie générique englobant les diverses configurations de la syntaxe non liée. Le choix du terme de *détachement* n'est toutefois pas indifférent

puisqu'il semble traduire une conception dérivationnelle de la notion, selon laquelle la construction dite « détachée » serait formée par dérivation (transformation) d'une structure phrastique marquée par un continuum syntaxique. Le terme présuppose en effet l'antériorité d'une structure liée qui se trouve modifiée par disjonction, ou dislocation. Or, les travaux portant sur la question de l'intégration discursive et syntaxique, à l'écrit comme à l'oral, abordent généralement le problème des segments non liés en termes de juxtaposition de constituants, juxtaposition ordonnée, même à l'écrit, par un mode de cohésion de type dialogique et discursif, et non pas en termes de dislocation d'un continuum syntaxique qui serait régi par un mécanisme d'ordre subordonatif. Il y a là une difficulté terminologique manifeste.

On précisera en outre que les notions d'addition\* (explicative) ou d'ajout\*, d'une part, de détachement, d'autre part, fréquemment associées dans l'analyse des segments dits « détachés », supposent en fait des visées radicalement différentes. Le détachement, *stricto sensu*, suppose une sortie du cadre propositionnel, c'est-à-dire une situation interne donc locale du poste d'observation. L'addition et l'ajout supposent une entrée dans ce cadre, et donc une situation externe et globale du poste d'observation. Si dans les deux cas l'opération peut être tardive, c'est-à-dire seconde relativement à la base prédicative qui permet d'établir la relation, hypothèse d'ailleurs fréquemment mise à mal, il n'empêche que deux pensées syntaxiques et sémantiques semblent s'opposer : une pensée de la phrase, et une pensée du discours.

Dans le domaine de la discontinuité syntaxique, il s'en faut donc de beaucoup que les typologies évoquées ici succinctement inventorient de manière exhaustive les différents événements linguistiques concernés. Comme il s'en faut également de beaucoup que le terme de *détachement* soit le seul convoqué pour l'identification de ces segments, et d'ailleurs le plus approprié à la problématique qu'ils soulèvent. Ainsi, les travaux de Knud Lambrecht (1998) ont-ils fait ressortir par exemple la parenté formelle et fonctionnelle des expressions topiques et des expressions vocatives (rarement prises en compte), décrites ici comme *adjointes*, c'est-à-dire en position externe à la proposition (préphrastiques ou postphrastiques), et donc périphériques à la structure argumentale de l'énoncé. Mais on pourrait également mentionner les études : de J. Mc Cawley (1982) sur les parenthétiques ; de T. Espinal (1991) sur la représentation des constituants disjoints ; de Jean-Marie Marandin (1998), qui, renouant avec la tradition grammaticale française issue de Port-Royal, traite dans le cadre de la notion d'incidence\*, les constituants « hors phrase », c'est-à-dire linéarisés dans la phrase hôte, mais sans en être une partie constitutive, autrement dit sans en saturer aucun poste fonctionnel ; ou encore, plus récemment, l'étude de Thomas Ernst (2001) sur la syntaxe des adverbes adjoints.

Il existe à l'évidence une grande diversité d'approches linguistiques du détachement : au sens où se trouvent confrontées dans la problématique soulevée par la notion des perspectives épistémologiques différentes ; au sens où la notion et ses substituts peuvent être mobilisés dans des domaines linguistiques distincts (syntaxe, mais aussi sémantique et pragmatique) ; et au sens où se trouvent ainsi caractérisés des faits de langue disparates. Si, dans cet apparent désordre terminologique et méthodologique, on



cherche à faire ressortir quelques-uns des principaux usages de la notion, on note que le détachement sert à décrire tout à la fois : (i) un phénomène très général de discontinuité syntaxique, qui, selon les approches et les types de segments visés, présuppose ou non une conception dérivationnelle de la formation des constructions, autrement dit la dislocation d'un segment linéaire ; (ii) certains faits relatifs aux positions syntaxiques (périphérie propositionnelle, extraposition\*, incidence\*, etc.) ; (iii) les opérations linguistiques dont ces faits sont censés résulter (prédication\* seconde, topicalisation\*, thématization\*, référenciation\*, etc.).

→ **voir** *Addition, Adjoint, Ajout, Apposition*



, *Dislocation*



, *Extraposition, Incidence, Linéarité, Macrosyntaxe*



, *Nominativus pendens*



, *Segmentation, Thématization, Topicalisation.*



→ Bally C., 1932, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke. → Bonnard H., 1972, art. « Détachement », *Grand Larousse de la langue française*. → Combettes B., 1998, *Les Constructions détachées en français*, Ophrys. → Dupont N., 1985, *Linguistique du détachement en français*, Berne, Peter Lang. Ernst T., 2001, *The Syntax of Adjuncts*, Cambridge, CUP. → Espinal T., 1991, « The représentation of disjunct constituents », *Language*, n° 67-4. Fradin B., 1988, « Approche des constructions à détachement – La reprise interne », *Langue française*, n° 78. Fradin, B., 1990, « Approche des constructions à détachement. Inventaire », *Revue romane*, n° 52. → Lambrecht K., 1998, « Sur la relation formelle et fonctionnelle entre topiques et vocatifs », *Langues*, n° 1. → Marandin J.-M., 1998, « Grammaire de l'incidence », version HTML, <[www.ilf.cnrs.fr](http://www.ilf.cnrs.fr)> → Mc Cawley J. D., 1982, « Parentheticals and discontinuous constituent structure », *Linguistic Inquiry*, n° 13. → Neveu F. (dir.), 2000, « Nouvelles recherches sur l'apposition », *Langue française*, n° 125. → Neveu F. (dir.), 2003, « Linguistique du détachement », *Cahiers de Praxématique*, n° 40. 100

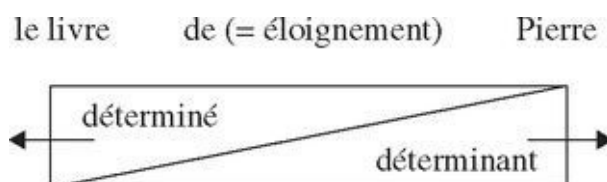
## **DÉTERMINANT → PARTIE DU DISCOURS**

### **DÉTERMINATION** [syntaxe, sémantique]

La notion de détermination a été définie par le linguiste danois Louis Hjelmslev (*Prolégomènes à une théorie du langage*, 1943) comme un type de relation caractérisé par une implication unilatérale entre les unités linguistiques, par distinction avec

l'implication bilatérale qui constitue la relation de solidarité. Le sens du terme aujourd'hui, exploitant cette valeur, s'est stabilisé dans un usage tout à la fois grammatical et sémantique, où le mot désigne une opération linguistique de spécification d'un désignateur. Gérard Moignet a rendu compte de cette opération dans le cadre de l'étude de la préposition :

En ce qui concerne la situation syntaxique [...] du syntagme substantif + préposition + substantif, on sait que l'élément de jonction le plus usuel est la préposition *de*. Celle-ci, qui signifie fondamentalement un mouvement d'éloignement, est en l'espèce le signe d'une opération de détermination [...] par laquelle la notion du premier substantif reçoit sa limitation de la notion du second : *le livre de Pierre* s'interprétera ainsi :



La notion de « livre », dans la circonstance du discours, est restreinte à l'intérieur des limites que lui donne la référence à un être animé dénommé Pierre. [...] Les mots de *déterminé* et *déterminant*, traditionnels en grammaire, traduisent bien l'idée que le régime de la préposition est un opérateur et que l'opération porte sur le substantif qui précède la préposition.

G. Moignet, *Systématique de la langue française*, Klincksieck, 1981.

L'opération de détermination peut être réalisée par les déterminants\* du nom, qu'ils soient déterminants actualisateurs ou complémentaires (ex. *cette ville*, *Leur père*, *ces quatre chaises*), mais aussi, comme le montre l'exemple précédent, par des constituants dont la fonction syntaxique permet de restreindre l'étendue référentielle de l'élément sur lequel s'exerce leur fonctionnement : nominaux en fonction d'épithètes (ex. une maison *spacieuse*, un remède *miracle*), syntagme prépositionnel complément déterminatif (ex. *les arènes de Bayonne*), relative déterminative (ex. *la fille qui regarde par la fenêtre*).

On distingue parfois entre la détermination *essentielle*, réalisée par un constituant énonçant une propriété permanente de l'entité désignée (ex. *le fauteuil rouge*, *le livre de mathématiques*), et la détermination *référentielle*, réalisée par un constituant énonçant une propriété extrinsèque et provisoire de cette entité, liée non à sa nature mais à sa situation (ex. *le fauteuil du salon*, *le livre d'Armance*).

→ **voir** Actualisation



, *Caractérisation*.



→ Flaux N., Van de Velde D., De Mulder W., 1997, *Entre général et particulier: les déterminants*, PU d'Artois. → Moignet G., 1981, *Systématique de la langue française*, Klincksieck. → Wilmet M., 1986, *La Détermination nominale*, PUF.

## DÉVOISEMENT → VOISEMENT

### DIACHRONIE [linguistique générale]

Formé sur le grec *dia-*, « à travers », et *khronos*, « temps ». L'opposition synchronie\*/diachronie a été introduite en linguistique par Ferdinand de Saussure (1857-1913) pour distinguer deux ordres de phénomènes relatifs aux faits de langue. Par distinction avec le terme *synchronie*, qui désigne un état des langues à un moment déterminé de leur fonctionnement, le terme *diachronie* vise, dans la perspective saussurienne, une phase d'évolution. La linguistique *diachronique* étudie ainsi les changements survenus dans le système des langues d'un moment à l'autre de leur développement.

La linguistique diachronique étudie, non plus les rapports entre termes coexistants d'un état de langue, mais entre termes successifs qui se substituent les uns aux autres dans le temps. En effet l'immobilité absolue n'existe pas ; toutes les parties de la langue sont soumises au changement ; à chaque période correspond une évolution plus ou moins considérable. Celle-ci peut varier de rapidité et d'intensité sans que le principe lui-même se trouve infirmé ; le fleuve de la langue coule sans interruption ; que son cours soit paisible ou torrentueux, c'est une considération secondaire.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 269, Payot, 1972 [1916].

Pensée d'abord par Saussure comme l'étude des faits isolés, et donc jugée à cet égard faiblement explicative, la linguistique diachronique a par la suite été étendue à la description historique des composants phonologique, morphosyntaxique et lexicosémantique de la langue.

Le terme *diachronie* tend à désigner aujourd'hui non pas seulement l'objet de la linguistique diachronique mais la linguistique diachronique elle-même, domaine de la science du langage qui connaît actuellement un développement considérable

→ **voir** *Changement, Langue, Synchronie*.

### DIALECTE [dialectologie, sociolinguistique]

On appelle *dialecte* la variation\* régionale ou sociale d'une langue\*. La notion peut renvoyer ou non à une situation de diglossie\*. C'est le cas lorsque le parler\* désigné par le terme de *dialecte* est mis en opposition à la langue officielle, et se trouve par là même affecté d'une valeur dépréciative. André Martinet (*Éléments de linguistique générale*,

1970) rappelle que cette situation décrit notamment le cas des pays (comme l'Italie, ou l'Allemagne) dont la langue nationale n'a acquis son statut que tardivement pour des raisons liées à l'unité récente de la nation.

[...] quels que soient les sentiments qu'un Allemand ou un Italien éprouve pour son dialecte, il ne penserait pas à le placer au même rang que la langue nationale. Le bavarois est bien de l'allemand, le piémontais est bien de l'italien, mais il y a une forme d'allemand, une forme d'italien qui n'est pas « dialecte », mais « langue ». Il y a des Italiens et des Allemands qui ne parlent aucun dialecte, mais uniquement la langue nationale.

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 190

La notion de dialecte s'affranchit de toute situation de diglossie lorsque coexistent sans hiérarchisation linguistico-sociale particulière des variétés d'une même langue :

Tout Américain parle un dialecte, celui de Boston, celui de New York, celui de Chicago, ou, s'il a beaucoup voyagé, quelque dialecte hybride, sans avoir le sentiment qu'il parle jamais autre chose que l'anglais d'Amérique sous une forme parfaitement acceptable dans toutes les circonstances de la vie. Cette situation rappelle ce qui se passe à Paris et dans les centres urbains de la France non méridionale où coexistent de multiples variétés du français qui dans la bouche des gens cultivés, paraissent si acceptables que ce qui les distingue passe en général inaperçu.

*Ibid.*

→ **voir** *Bilinguisme, Idiome, Langue, Parler, Patois, Véhiculaire, Vernaculaire.*

## **DIALECTOLOGIE** [sociolinguistique]

On appelle *dialectologie* (ou *géographie linguistique*) l'étude de la diversité diatopique, c'est-à-dire l'étude, comparative ou non, des variétés linguistiques (ou dialectes\*) observées dans une aire déterminée. La dialectologie s'est développée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, à partir des travaux des néo-grammairiens\*. On tient Jules Gilliéron (1854-1926) pour l'initiateur en France de cette discipline, qui s'est constituée à partir des enquêtes réalisées pour l'élaboration de *l'Atlas linguistique de la France* (1902). La dialectologie est une des origines de la sociolinguistique\*.

→ **voir** *Atlas linguistique, Dialecte, Diatopie, Parler, Patois, Sociolinguistique, Variation*



, *Variété.*

## **DIALOGUE HOMME-MACHINE**

[informatique, intelligence artificielle]

En informatique, terme générique servant à désigner l'ensemble des échanges entre l'ordinateur et l'utilisateur. En intelligence artificielle\*, le terme renvoie plus précisément aux activités entrant dans le cadre de la simulation par l'ordinateur des activités humaines, et permettant une interaction langagière entre l'homme et la machine, notamment par le développement des automates\* d'analyse de questions, de génération de réponses, de synthèse\* vocale, etc.

→ **voir** *Automate, Intelligence artificielle*



, *Moteur d'inférence, TAL*



### **DIAPHASIE** [sociolinguistique]

Du grec *dia-*, « distinction, séparation », et *phasis*, « aspect ». Le terme de *diaphasie* désigne l'étude de la diversité stylistique et situationnelle des pratiques linguistiques d'une communauté :

Les productions [linguistiques] sont [...] sensibles au type d'activité qui se déroule (enjeux de l'échange, situation matérielle, sujet traité, médium), et aux protagonistes (interlocuteur, présence ou non d'un public, relations entre les locuteurs et degré de formalité). Toutes les langues connaissent ainsi des usages linguistiques diversifiés, selon le type d'activité accompli. [...] La notion de niveaux de langue, établie dans les années cinquante et qui épouse les observations de sens commun, constitue aujourd'hui la façon courante de reconnaître la variabilité diaphasique.

F. Gadet, *La Variation sociale en français*, Ophrys, 2003.

→ **voir** *Diastratie, Diatopie, Variation*



### **DIAPHONIE** [analyse du discours]

Du grec *diaphônia*, « discordance ». On appelle couramment *diaphonie* une interférence entre des signaux émis par des canaux différents (par exemple, le brouillage d'une voie de transmission téléphonique ou informatique). Dans le domaine musical, ce terme désigne une texture formée de plusieurs voix distinctes, réparties à intervalles fixes, et suivant un même contour mélodique. Le terme a été employé en analyse du discours par Eddy Roulet pour spécifier la notion de polyphonie\* énonciative. Dans cette perspective, la diaphonie se caractérise par « la reprise et l'intégration du discours de l'interlocuteur dans le discours du locuteur ». Contrairement aux mécanismes polyphoniques, où l'origine de la voix mise en scène par le locuteur dans son discours reste indistincte, la diaphonie identifie la voix reprise, intègre son discours à l'intervention\* du locuteur, et l'exploite, en l'interprétant, à des

fins argumentatives :

A : Hm - non parce que c'est juste pour un conte, pis j'sais pas s'il y est pas là-d'dans heu...

B : Bien s'il y est pas là-d'dans ben c'est pas grave [...]

La structure diaphonique est ainsi une des traces privilégiées de la négociation des points de vue qui caractérise toute interaction.

E. Roulet & alii, *L'Articulation du discours en français contemporain*,  
Berne, Peter Lang, 1985.

→ **voir** *Interaction verbale*



, *Interdiscours, Polyphonie*.

## DIASTÉMATIQUE [syntaxe]

Adjectif dérivé d'un substantif d'origine grecque, *diastème*, signifiant « séparation, intervalle ». Dans son acception linguistique, le mot est employé principalement en psychomécanique\* du langage. Gustave Guillaume appelle *partie de langue diastématique* une classe de mots dont l'incidence\* ne s'exerce pas à l'égard d'un support mais à l'égard d'un intervalle psychique entre supports (diastème). Dans cette perspective, la notion sert notamment à rendre compte du fonctionnement de la conjonction et de la préposition. Par exemple, dans le syntagme *un chef d'orchestre*, la préposition (*d'*) a pour fonction de mettre en rapport le contenu de signification du substantif *chef* et celui du substantif *orchestre*, que sépare un intervalle grammatical non couvert par un mécanisme d'incidence en fonctionnement. En français moderne, en effet, deux mots en fonction substantive ne peuvent entrer mutuellement en incidence de manière directe. La préposition (*d'*) met donc ici en place un mécanisme d'incidence entre *chef* et *orchestre* qui sans elle serait impossible, palliant ainsi l'inaptitude catégorielle du substantif en position 2 à caractériser le contenu de signification d'un autre substantif.

→ **voir** *Incidence*.

## DIATRATIE [sociolinguistique]

Du grec *dia-*, « distinction, séparation », et du latin *stratum*, « couche, chose étendue

». Le terme de *diastratie* désigne l'étude de la diversité démographique et sociale des pratiques linguistiques d'une communauté :

À une même époque et dans une même région, des locuteurs différant par des caractéristiques démographiques et sociales s'expriment différemment. Tout facteur de discrimination peut être le siège de diversité diastratique, les différents éléments d'une identité pouvant se renforcer ou s'opposer.

F. Gadet, *La Variation sociale en français*, Ophrys, 2003.

→ **voir** *Diaphasie, Diatopie, Variation*



## DIATHESE [syntaxe, sémantique]

Du grec *diathesis*, « disposition, état, condition ». La notion de diathèse a été longtemps confondue avec celle de voix verbale. Elle doit en être clairement distinguée, comme l'est la valeur de la marque qui l'exprime. Par opposition à la voix, qui est une catégorie formelle relevant de la morphologie verbale, la diathèse décrit l'organisation des rôles\* sémantiques dans l'énoncé, et notamment la répartition syntaxique de l'agent\* et du patient\* du procès verbal. La voix décrit quant à elle la forme (active, passive, etc.) prise par le verbe pour exprimer une diathèse.

La diathèse verbale [...] exploite les « facettes » sémantiques diverses des relations du prédicat à son référent et à ses actants. Elle n'est pas indépendante des choix de thématization et de focalisation. [...] La diathèse relève des choix du locuteur. La voix est une adaptation verbale grammaticalisée destinée à l'expression des diathèses, avec la possibilité de constructions non marquées (par exemple, essentiellement, la voix active à sujet personnel).

C. Muller, *Les Bases de la syntaxe*, Presses universitaires de Bordeaux, 2002.

Comme le précise Guy Serbat, à propos du latin :

[...] le terme d'« actif » n'exprime que très partiellement les relations unissant le sujet grammatical et le procès. Il ne vaut que dans le cas des verbes transitifs et certains intransitifs. [...] Ainsi *amat, ferit, ambulat, currit, iacet, uiuit* se signalent comme appartenant à la même voix, marquée par la désinence -t à la troisième personne du singulier. On conservera à cette voix, par commodité – catégorie formelle – le nom traditionnel d'« active », mais sans en tirer aucune conclusion sur l'« activité » du sujet. Il est évident, en effet, que l'attitude du sujet par rapport au procès (c'est-à-dire sa diathèse) est variable selon les verbes ; elle est tantôt celle d'un agent, tantôt celle d'un véhicule ou même d'un patient. La voix dite « active » est en fait une voix neutre quant à la diathèse.

G. Serbat, *Les Structures du latin*, Picard, 1980.

→ **voir** *Actance*



, Actant, Agent, Rôle, Valence



,

## DIATOPIE [dialectologie]

Du grec *dia-*, « distinction, séparation », et *topos*, « lieu ». Le terme de *diatopie* désigne l'étude de la diversité géographique et régionale des pratiques linguistiques d'une communauté :

Quand une langue est parlée sur une certaine étendue géographique (ce qui est toujours le cas, même si le territoire est restreint), elle tend à se morceler en usages d'une région ou d'une zone (dialectes, patois). [...] La diversité diatopique est le premier type de variation pris en compte dans l'histoire des sciences du langage, et c'est là que la variation a été la plus ample. Mais il est maintenant souvent difficile de localiser un locuteur à l'écoute, des facteurs sociaux comme la 194 mobilité, l'éducation et les médias ayant eu des effets à la fois homogénéisants (entre variétés proches) et hybridisants (entre idiomes). Les particularismes locaux se maintiennent surtout quand les contacts sont limités : dans les campagnes, chez les plus âgés et les moins éduqués.

F. Gadet, *La Variation sociale en français*, Ophrys, 2003.

→ **voir** *Diaphasie, Diastratie, Variation*



.

## DICTIONNAIRIQUE [métalexigraphie]

La dictionnaire est l'étude des conditions d'élaboration des dictionnaires pris comme objets sociétaux et commerciaux régis par des contraintes éditoriales spécifiques. La dictionnaire est un domaine constitutif de la métalexigraphie\*. Bernard Quemada expose ainsi la distinction qu'il convient de faire entre dictionnaire et lexicographie\* :

Sous l'angle des *dictionnaires* de langue [...] les rapports entre *dictionnaire* et *lexicographie* sont simples : la *dictionnaire* dont ils relèvent a pour condition nécessaire la mise en œuvre des données de nature *lexicographique* [...], mais condition non suffisante. En ce cas, une « bonne *dictionnaire* exige une bonne lexicographie (on peut ajouter que celle-ci implique une « bonne » *lexicologie* et elle-même une « bonne » *linguistique*). La première tire bien parti des données de la seconde mais doit les sélectionner, les traiter et les aménager en fonction du *programme dictionnaire* retenu. À l'inverse, la maîtrise des connaissances particulières qui entrent dans la *dictionnaire* n'est ni nécessaire ni utile pour réaliser un excellent travail *lexicographique*.

B. Quemada, « Notes sur lexicographie et dictionnaire », *Cahiers de lexicologie*, n° 51, 2, 1987.

→ **voir** *Lexicographie, Métalexigraphie*.



**DIGLOSSIE → BILINGUISME**

**DIGRAMME → GRAPHÈME**

**DIPHTONGAISON → DIPHTONGUE**

**DIPHTONGUE** [phonétique, phonologie]

Mot formé à partir du grec *diphthongos*, « son double ». On appelle *diphthongue* une voyelle\* complexe qui se caractérise par une modification du timbre\* en cours d'émission. Cette voyelle complexe ne forme qu'une seule unité syllabique : ex. l'anglais *boat*, [bt], « bateau », *mountain* [mauntin], « montagne », etc. Seule une voyelle longue, ou allongée, peut se diphtonguer. Les langues allemande, anglaise, espagnole, italienne, portugaise, notamment, possèdent des diphtongues. Le français moderne en est dépourvu, mais l'ancien français en possédait de nombreuses dont il reste trace dans des digrammes\* comme *-ai-*, *-au-*, *-eu-*, *-oi-*, *-ou-*, etc.

On appelle *diphthongaison* un changement phonique, résultant notamment d'une évolution diachronique, caractérisé par l'articulation allongée et dédoublée d'une voyelle.

→ **voir** *Monophthongue, Triphthongue, Voyelle.*

**DIPLOMATIQUE → PHILOGOLOGIE**

**DISCONTINU → COMPTABLE, DISCRET**

**DISCORDANCIEL** [syntaxe]

Mot formé sur le substantif *discordance*. Le terme de *discordancier* (parfois orthographié *discordantiel*) a été créé par Jacques Damourette et Édouard Pichon (*Des mots à la pensée - Essai de grammaire de la langue française*, 1930-1950). Il sert à

décrire le fonctionnement de l'adverbe de négation *ne* dans ses emplois pleinement négatifs, c'est-à-dire lorsque celui-ci est en corrélation avec un forclusif\*. Le discordancier marque dans le discours l'expression d'une opposition du locuteur à l'égard du contenu de la proposition, proposition dont il inverse la valeur de vérité.

→ **voir** *Forclusif*.

## **DISCOURS** [linguistique générale, linguistique énonciative]

Le terme de *discours* connaît de multiples usages en linguistique, dont tous ne sont pas clairement définis. C'est à travers les différentes oppositions terminologiques dans lesquelles il figure qu'il laisse le mieux apparaître ses valeurs.

Par opposition à la langue\*, le discours peut être défini comme la mise en œuvre effective par le locuteur d'un ensemble de signes socialement institués mis à sa disposition pour l'expression de sa pensée. C'est dans cette perspective, héritée de Ferdinand de Saussure, que s'est développé le sens du terme en linguistique générale, notamment à partir des travaux de Gustave Guillaume. Saussure oppose la langue (système inscrit dans les habitudes linguistiques permettant à un sujet de comprendre et de se faire comprendre) à la parole, qui en est la réalisation individuelle, et qu'il définit comme un sous-ensemble restreint à l'usage qui est fait de ce système par les sujets parlants. Guillaume réserve l'emploi du terme de *discours* à l'ensemble illimité des résultats de l'acte de langage. Le discours est ainsi le produit de l'exploitation des ressources qui sont instituées en langue. L'opposition avec la notion de langue a fait également apparaître des emplois plus énonciatifs du terme de discours. Émile Benveniste le définit ainsi comme la langue assumée par le sujet parlant dans les conditions d'intersubjectivité qui sont celles de la communication linguistique. C'est dans ce cadre que se trouve développée l'opposition discours/ récit marquant une frontière énonciative très nette entre la dynamique interlocutive du discours (à l'écrit comme à l'oral) et l'énonciation historique du récit.

L'opposition discours/phras\* a été développée par Zellig S. Harris (1952). Dans cette perspective, le discours est décrit comme une succession de phrases auxquelles peuvent être appliquées les méthodes de l'analyse distributionnelle utilisées pour les autres unités de la langue. L'analyse du discours telle que l'envisage Harris s'appuie sur l'étude des environnements immédiats de la phrase.

De manière fort différente, les travaux d'Émile Benveniste ont également rendu compte de cette opposition en décrivant la phrase non pas comme le terme indépassable de l'analyse linguistique, mais comme une unité du discours, c'est-à-dire comme un instrument de communication, fonction qui lui confère un statut spécifique. Le fondement de cette différence avec les autres entités linguistiques réside pour

Benveniste dans le fait que la phrase contient des signes sans être elle-même un signe.

L'opposition *discours/énoncé*\* met principalement l'accent sur la distinction entre un acte de communication déterminé par des conditions socio-historiques spécifiques, dont rendent compte notamment les genres du discours, et une structure linguistique qui en porte les traces, et qui peut le cas échéant se confondre avec lui.

L'opposition *discours/texte*\* est l'occasion d'une concurrence terminologique qui s'est longtemps réglée au bénéfice du *discours*, d'installation plus ancienne dans le vocabulaire linguistique, et dont les valeurs ne sont pas restreintes à tel ou tel mode de réalisation sémiologique, contrairement au texte fréquemment cantonné à la réalisation écrite de la langue. Les développements de l'analyse de discours et de la linguistique des textes ont permis de clarifier quelque peu les champs d'application respectifs de chacune des deux notions. Ainsi le discours peut-il être défini comme un ensemble d'usages linguistiques codifiés, ensemble subordonné à une pratique\* sociale (discours juridique, religieux, scientifique, etc.), par distinction avec le texte formant, comme le précise François Rastier, une suite linguistique autonome, orale ou écrite, produite par un énonciateur dans le cadre d'une pratique sociale spécifique, et constituant un objet empirique, cohésif et cohérent. L'intérêt de cette perspective est notamment de faire ressortir le fait que le système linguistique ne peut à lui seul permettre de produire un texte. D'autres codifications, de nature sociales, entrent en jeu, et notamment le genre. Un discours est donc articulé en divers genres correspondant à autant de pratiques sociales. Si bien que, comme le suggère François Rastier, un genre est ce qui rattache un texte à un discours.

Du point de vue du domaine qui le prend pour objet (l'analyse du discours), le discours suppose, comme le précise Dominique Maingueneau, l'articulation du langage sur des paramètres non linguistiques :

Si l'analyse du discours peut servir d'étiquette aux entreprises les plus variées, les plus contradictoires même, cela tient à l'organisation même du champ de la linguistique. Très schématiquement on peut dire qu'il oppose un noyau que d'aucuns jugent « dur » à une périphérie aux contours instables, en contact avec les disciplines voisines (sociologie, histoire, psychologie...). Le « noyau » se voue à l'étude de la « langue », d'un réseau de propriétés intégrables dans un modèle formalisé, tandis que la « périphérie » n'a affaire au langage que là où il fait sens pour des sujets inscrits dans des stratégies d'inter-locution, des positions sociales ou historiques. Quand on parle de *discours* c'est pour désigner ce dernier mode d'appréhension du langage, quelles qu'en soient les modalités exactes. Dans ces conditions on comprend qu'« analyse du discours », recouvrant une multitude de travaux de types extrêmement variés, puisse constamment interférer avec « la pragmatique ».

D. Maingueneau, *L'Analyse du discours*.

*Introduction aux lectures de l'archive,*

Hachette, 1991.

→ voir *Contexte*



, *Énonciation*



, *Langue, Texte*



.



→ Adam J.-M., 1990, *Éléments de linguistique textuelle*, Mardaga. → Authier-Revuz J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Larousse. → Benveniste É., 1966-1974, *Problèmes de linguistique générale*, 2 vol., Gallimard. → Charaudeau P., 1992, *Grammaire du sens et l'expression*, Hachette. → Charaudeau P. & Maingueneau D. (dir.), 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil. → Charolles M. & Combettes B., 1999, « Contribution pour une histoire récente de l'analyse du discours », *Langue française*, n° 121. → Détrie C., Siblot P., Vérine B., 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, H. Champion. → Goffman E., 1973, *La Mise en scène de la vie quotidienne*, Minit. Guillaume G., 1964, *Langage et science du langage*, Nizet. Hariis Z. S., 1952, « Discourse analysis », *Language*, vol. 28. → Maingueneau D., 1984, *Genèse du discours*, Mardaga. → Maingueneau D., 1991, *L'Analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Hachette. → Moirand S., 1988, *Une histoire de discours*, Hachette. → Pêcheux M., 1969, *Analyse automatique du discours*, Dunod. → Rastier F., 1989, *Sens et textualité*, Hachette. → Roulet E. & alii, 1985, *L'Articulation du discours en français contemporain*, Peter Lang. → Saussure F. de, 1916, *Cours de linguistique générale*, Payot, 1972. → Vion R., 1992, *La Communication verbale*, Hachette.

## **DISCRET** [linguistique générale, sémantique lexicale]

Du latin classique *discretus*, « séparé ». En mathématique, on qualifie de *discrète* une quantité qui est composée d'éléments séparés, c'est-à-dire distincts les uns des autres. Ainsi, les nombres constituent des quantités discrètes (ou discontinues). En linguistique, l'adjectif sert à qualifier les unités segmentables de la chaîne parlée, c'est-à-dire isolables et dotées de propriétés distinctes, donc fonctionnelles. Les phonèmes\* sont, par exemple, des unités discrètes.

L'adjectif *discret* (au sens de « comptable ») sert également à qualifier une propriété associée à certaines notions. Par exemple, associée à une notion que désigne un nom, la propriété /discret/ entraîne le fonctionnement comptable, donc dénombrable, de ce nom, et la sélection de déterminants compatibles avec ce fonctionnement : ex. *une poupée, la*

*poupée, trois poupées, quelques poupées, plusieurs poupées, etc.*

→ **voir** *Compact, Comptable, Dense, Massif, Quantification.*

### **DISLOCATION** [syntaxe]

Opération de mise en relief d'un constituant de l'énoncé prenant la forme d'une construction dans laquelle prennent place un pronom régi par un verbe, et une réalisation lexicale dite « disloquée » placée avant ou après le verbe régissant, en relation de coréférence avec le pronom : ex. *Le gâteau, elle l'a mangé/Elle l'a mangé, le gâteau.* Une des caractéristiques principales des constructions disloquées, comme l'observe Mylène Blasco-Dulbecco, est le phénomène décrit par le terme de *double marquage*, qui sert à désigner :

[...] une construction syntaxique dans laquelle une place de rection est marquée par deux éléments : l'un lexical ou pronominal, disloqué avant ou après la construction verbale, et l'autre pronom clitique. Lorsque le pronom clitique occupe une fonction syntaxique complément prépositionnel, l'élément disloqué est précédé d'une préposition. L'élément disloqué et le pronom clitique sont coréférents.

M. Blasco-Dulbecco, *Les Dislocations en français contemporain. Étude syntaxique*, H. Champion, 1999.

Comme le montre cette étude, la description des constructions disloquées dans la grammaire française apparaît dans le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle figure dans des chapitres de grammaires consacrés aux pronoms, ou dans des sections traitant des « tours irréguliers ». L'époque y voit davantage une rupture avec l'ordre canonique de la construction verbale qu'un pléonasmе syntaxique, pléonasmе qui formera l'axe essentiel de l'explication de ces tours à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans une perspective principalement rhétorique, et qui d'ailleurs fournira, avec *répétition*, le métaterme le plus usuel pour les identifier. Cette vacuité de la métalangue laissera place, dans la grammaire scolaire du XIX<sup>e</sup> siècle, à une confusion fonctionnelle avec les formes appositives et vocatives du détachement\*.

C'est chez Charles Bally (1932) que l'on trouve une des premières occurrences du terme *dislocation* appliqué à ce type de constructions, mais le mot y reste d'un usage limité.

[...] la langue moderne use largement de la phrase segmentée, qui donne à la syntaxe une grande liberté d'allure ; mais on observera que le ou les termes détachés sont repris le plus souvent par des représentants : « Cette lettre, je ne l'ai jamais reçue », « Moi, de l'argent, à ce filou, je ne lui en donnerai jamais ». Cet artifice conserve à la phrase proprement dite son armature ; la dislocation n'est que dans la périphérie.

C. Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, § 329, Berne, Francke, 1944 [1932].

Lucien Tesnière (1959) a développé sur cette base l'analyse de la projection actancielle, dans laquelle l'actant est décrit comme projeté en dehors du noeud verbal, ce qui lui confère du même coup une apparente autonomie syntaxique.

→ **voir** *Apposition*



, *Détachement*



, *Dislocation*



, *Emphase, Extraposition, Segmentation, Topicalisation.*



→ Bally C., 1932, *Linguistique générale et linguistique française*, A. Francke. → Berrendonner A., & Reichler-Béguelin M.-J., 1997, « Left dislocation in French : varieties, use and norm », in J. Cheschire & D. Stein (eds), *The Grammar of non-standard language*, Longman. → Blasco-Dulbecco M., 1999, *Les Dislocations en français contemporain. Étude syntaxique*, H. Champion. → Fradin Fradin B., 1988, « Approche des constructions à détachement – La reprise interne », *Langue française*, n° 78. → Fradin, B., 1990, « Approche des constructions à détachement. Inventaire », *Revue romane*, n° 52. → Neveu F. (dir.), 2003, « Linguistique du détachement », *Cahiers de Praxématique*, n° 40. → Tesnière L. 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck.

## **DISSIMILATION** [phonétique, phonologie]

La dissimilation est un type de métaplasme\* caractérisé par un changement phonétique qui réside dans une différenciation de deux phonèmes identiques non contigus dans un même mot. Par exemple, dans le passage du latin à l'espagnol, la forme *arbor* (« arbre ») a évolué en *arbol*, par dissimilation.

→ **voir** *Assimilation, Métaplasme.*

## **DISTRIBUTION** [linguistique descriptive]

La distribution d'une unité (phonème, morphème, mot, syntagme) est l'ensemble de ses possibilités combinatoires, c'est-à-dire la somme des environnements linguistiques où cette unité apparaît. Quand des unités apparaissent dans des environnements similaires, elles sont réputées présenter la même distribution, autrement dit être en situation d'équivalence distributionnelle. Par exemple, *Claire et la petite fille* présentent la même distribution en ce que ces unités sont l'une comme l'autre susceptibles de figurer en ouverture de phrase, de saturer une position de sujet, d'être en co-occurrence\* avec *joue du piano, court rapidement, aime chanter*, etc. Des unités d'un même domaine ne partageant aucun environnement linguistique sont réputées être en distribution complémentaire. Elles sont tenues pour des variantes\* contextuelles. C'est

par exemple le cas des allophones\*, dans le domaine phonologique, et des allomorphes\* dans le domaine morphologique.

→ **voir** *Allomorphe, Allophone, Combinatoire, Commutation, Contexte*



, *Variante*.

## **DONNÉE LINGUISTIQUE → OBSERVATOIRE**

### **DORSALE** [phonétique, phonologie]

On qualifie de *dorsale* une consonne\* dont l'articulation\* est réalisée par le rapprochement de la partie supérieure de la langue (ou *dos de la langue*) et du palais\*. Selon que le rapprochement engage les régions antérieure, médiane ou postérieure du dos de la langue l'articulation est dite *prédorsale*, *médiodorsale* ou *postdorsale*.



→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Palais*.

### **DOUBLE ARTICULATION** [linguistique générale]

La double articulation du langage a été décrite par André Martinet (1908-1999) comme la propriété fondamentale des langues naturelles d'être construites avec des unités minimales, sur deux plans différents.

La première articulation correspond aux suites d'unités significatives minimales (monèmes\*).

La première articulation est la façon dont s'ordonne l'expérience commune à tous les membres d'une communauté linguistique déterminée. Ce n'est que dans le cadre de cette expérience, nécessairement limitée à ce qui est commun à un nombre considérable d'individus, qu'on communique linguistiquement. L'originalité de la pensée ne pourra se manifester que dans un agencement inattendu des unités. [...] Chacune de ces unités de première articulation présente [...] un sens et une forme vocale (ou phonique). Elle ne saurait être analysée en unités successives plus petites douées de sens : l'ensemble *tête* veut dire « tête » et l'on ne peut attribuer à *tê-* et à *-te* des sens distincts dont la somme serait équivalente à « tête ».

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

La deuxième articulation correspond aux suites d'unités minimales non significatives entrant dans la formation des unités de première articulation. Ces unités non

significatives sont les phonèmes\*, dont la valeur distinctive permet de discriminer les monèmes.

[...] la forme vocale est [...] analysable en une succession d'unités dont chacune contribue à distinguer *tête*, par exemple, d'autres unités comme *bête*, *tante* ou *terre*. C'est ce qu'on désignera comme la deuxième articulation du langage. Dans le cas de *tête*, ces unités sont au nombre de trois ; nous pouvons les représenter au moyen des lettres *t e t*, placées par convention entre barres obliques, donc /tet/. On aperçoit ce que représente d'économie cette seconde articulation : si nous devions faire correspondre à chaque unité significative minima une production vocale spécifique et inanalysable, il nous faudrait en distinguer des milliers, ce qui serait incompatible avec les latitudes articulatoires et la sensibilité auditive de l'être humain. Grâce à la seconde articulation, les langues peuvent se contenter de quelques dizaines de productions phoniques distinctes que l'on combine pour obtenir la forme vocale des unités de première articulation : *tête*, par exemple, utilise à deux reprises l'unité phonique que nous représentons au moyen de /t/ avec insertion entre ces deux /t/ d'une autre unité que nous notons /e/.

*Ibid.*

Toutes les langues sont doublement articulées. La double articulation du langage en unités significatives et en unités non significatives correspond donc à un universel fonctionnel.

→ **voir** *Langage, Monème, Morphème, Phonème, Signe, Unité linguistique.*

## **DOUBLE MARQUAGE → DISLOCATION**

### **DOUBLET [morphologie]**

Terme utilisé le plus souvent en morphologie lexicale pour décrire l'existence de deux formes créées à partir d'un même étymon\* : une forme populaire, héritée d'une langue ancienne, qui a suivi les lois de l'évolution phonétique, et une forme savante obtenue, plus tardivement, par emprunt\* à cette même langue et constituant un calque de l'étymon\* (par exemple, le latin *asperitas* a donné la forme populaire âpreté, et la forme savante *aspérité*).

→ **voir** *Emprunt, Morphologie*



## **DURÉE → QUANTITÉ**



## DYNAMIQUE COMMUNICATIONNELLE [linguistique textuelle]

Le fonctionnalisme, tel qu'il s'est développé au cours des années 1960-1970 dans le *Cercle linguistique de Prague*, a élaboré la notion de perspective fonctionnelle de la phrase (*Functional Sentence Perspective : FSP*) à partir du postulat selon lequel la fonction d'un énoncé est principalement de fournir au destinataire une information ou un ensemble d'informations que le discours n'a pas mises à sa disposition, et qui dans cette perspective sont analysées comme nouvelles. Le fonctionnalisme pragois s'est donné pour tâche de décrire la distribution dans l'énoncé de cet apport d'information, cherchant à distinguer, par le biais d'observations grammaticales portant notamment sur l'ordre des constituants, ce qui est « connu » (déjà donné par le contexte verbal) et ce qui contribue au développement d'informations « nouvelles ». La notion de dynamique communicationnelle (adaptation de *Communicative Dynamism*)

s'inscrit dans cette perspective. Elle a été approfondie notamment par F. Dane, J. Firbas.

Distinct de l'étude de la structure formelle des phrases, l'examen de la structure fonctionnelle des énoncés, a permis de mettre en place quelques concepts qui ont connu un développement important jusque dans les années 1990: (i) l'opposition thème\*/rhème, de nature fonctionnelle stricto *sensu*, qui marque principalement la distinction entre ce dont on parle, l'objet du discours (thème), et ce que l'on veut communiquer à propos de cet objet (rhème) ; (ii) l'opposition donné/nouveau, de nature cognitive, qui repose sur l'idée que l'information située en position thématique (par exemple en position frontale) correspond en général à une information appartenant déjà au champ de la conscience au moment de l'énonciation, et qu'elle est donc récupérable situationnellement ou anaphoriquement, l'information nouvelle contribuant quant à elle à faire « avancer » la communication.

→ **voir** *Cohésion*



, *Progression thématique, Thème*



, *Texte*



.



→ Combettes B., 1983, *Pour une grammaire textuelle - La Progression thématique*, De Boeck-Duculot. → Combettes B., 1991, « Hiérarchie et dépendance au niveau "informationnel" : la perspective fonctionnelle de la phrase », *L'Information grammaticale*, n° 50. → Combettes B., 1992, « Hiérarchie des référents et connaissance

partagée : les degrés dans l'opposition connu/nouveau », *L'Information grammaticale*, n° 54. → Daneš F. (éd.), 1974, *Papers of Functional Sentence Perspective*, La Haye, Mouton. Firbas J., 1964, « On Defining the Thème in Functional Sentence Analysis », *Travaux linguistiques de Prague*, n° 1. → Zaccaria G., 1990, « Une critique du fonctionnalisme pragois -Thème, rhème et thématization », in J.-C. Anscombe & G. Zaccaria (eds), *Fonctionnalisme et pragmatique -À propos de la notion de thème*, Milan, Unicopli.

### **DYSARTHRIE** [pathologie du langage]

Formé à partir du grec *arthron*, « articulation ». La dysarthrie est un trouble moteur de l'appareil de phonation, consécutif à une lésion anatomique du système nerveux, caractérisé par une articulation difficile des phonèmes due à une absence de coordination des mouvements volontaires, ou à une paralysie des organes de la phonation. Elle peut se caractériser par une élocution sourde, monotone, par un ralentissement du débit pouvant alterner avec de brèves accélérations, par une accentuation des énoncés non conforme à la norme prosodique, par des anomalies articulatoires proches du bégaiement, etc.

→ **voir** *Anarthrie, Aphasie, Neurolinguistique, Pathologie du langage.*

### **DYSGRAPHIE** [pathologie du langage]

Difficulté, voire incapacité chez un sujet aphasique, à combiner entre eux les graphèmes afin de former des mots adéquats à la norme graphique qui les régit. On ne confondra pas la dysgraphie avec la dysorthographe\*, qui est une perturbation développementale, sans déficience intellectuelle, sensorielle, psychologique ou neurologique.

→ **voir** *Agraphie, Aphasie, Neurolinguistique, Paragraphie, Pathologie du langage.*

### **DYSLEXIE** [pathologie du langage]

Formé à partir du grec *legein*, au sens de « lire ». Trouble spécifique de l'acquisition du langage écrit, associé à la dysorthographe\*, caractérisé par une difficulté durable d'apprentissage et de maîtrise des automatismes de la lecture, observé chez des enfants normalement scolarisés, ne présentant pas de déficiences intellectuelles, sensorielles, psychologiques, ni de carence de stimulation socio-culturelle.

On distingue couramment, depuis les approches cognitivistes de la lecture développées au cours des années soixante-dix, deux voies d'accès au décodage\* du mot écrit, toutes deux en interaction, mais relevant de stratégies distinctes : (i) la voie lexicale, qui permet l'identification visuelle rapide des mots familiers, ainsi que la lecture des mots irréguliers (ex. *femme*) ; (ii) la voie phonologique, qui permet la conversion graphèmes/phonèmes, ainsi que la lecture des pseudo-mots - ou logatomes\* – (ex. *Lapur*), et celle des mots nouveaux pour le lecteur. Le dysfonctionnement de l'une ou l'autre de ces procédures est réputé produire l'une des deux principales formes de la dyslexie : (i) la dyslexie lexicale, ou dyséidétique, qui se manifeste par une perturbation de la reconnaissance visuelle des formes graphiques du mot, et particulièrement par une identification difficile des mots irréguliers, aboutissant à une orthographe non conventionnelle ; (ii) la dyslexie phonologique, ou dysphonétique, qui perturbe l'apprentissage des stratégies alphabétiques, et qui se manifeste par un dysfonctionnement de la conversion graphèmes/phonèmes, et donc par une lecture et une écriture difficiles des logatomes et des mots nouveaux.

En dépit de l'évolution des modèles cognitifs et développementaux de la lecture, qui ont permis d'enrichir la typologie des formes de cette pathologie, la distinction lexicale/phonologique reste fondamentale pour la compréhension du syndrome dyslexique.

Parmi les manifestations les plus répandues de ce trouble de l'acquisition du langage écrit, on observe des altérations résultant de confusions auditives ou phonétiques, des inversions, des substitutions, des contaminations, des omissions ou des adjonctions de phonèmes, une élocution lente, et une lecture de type syllabique. La compréhension du texte est généralement très affectée. Comme dans le cas de la dysorthographe, on relève fréquemment chez le sujet, outre ces difficultés langagières, un dysfonctionnement, d'importance très variable selon les individus, des fonctions attentionnelle, mémorielle et logique, ou encore de la situation dans l'espace et le temps.



→ **voir** *Dysorthographe, Pathologie du langage.*

## **DYSLOGIE** [pathologie du langage]

Terme générique servant à désigner des troubles du langage résultant d'altérations psychiques (démences), sans que pour autant la fonction linguistique ne soit affectée en tant que telle (pseudo-aphasie). La dyslogie se caractérise par une incohérence du

discours qui peut être due à une déformation des mots, à un usage erroné ou lacunaire du lexique (particulièrement des hyperonymes), à des répétitions systématiques, etc.

→ **voir** *Neurolinguistique, Pathologie du langage.*

### **DYSORTHOGRAPHIE** [pathologie du langage]

Trouble spécifique de l'acquisition et de la maîtrise du langage écrit, caractérisé, selon les cas, par une absence d'orthographe d'usage, qui peut être liée à une mémorisation visuelle ponctuellement lacunaire, par une désorganisation de la correspondance phonémico-graphémique, par des difficultés dans la segmentation graphique des énoncés, par des omissions ou des ajouts de graphèmes, de morphèmes, de mots, par des substitutions d'unités graphiquement proches, etc. Comme la dyslexie\*, dont elle n'est pas dissociable, la dysorthographe est une perturbation développementale. À cet égard, elle ne saurait entrer dans le champ de la dyslogie\* graphique, ni dans celui de la dysgraphie\*, avec laquelle elle ne doit pas être confondue. Elle n'est aucunement un symptôme de déficience intellectuelle, sensorielle, psychologique ou neurologique. Mais elle a des répercussions scolaires, voire affectives et sociales, qui peuvent constituer de sérieux handicaps pour le sujet.

→ **voir** *Dyslexie, Pathologie du langage.*

### **DYSPHASIE** [pathologie du langage]

Formé à partir du grec *phasis*, « parole ». Trouble spécifique du développement linguistique, consécutif à une lésion cérébrale, caractérisé par une altération durable des structures du langage, aux niveaux phonologique, lexical, syntaxique, sémantique et pragmatique. La dysphasie affecte l'expression (*dysphasie motrice*), mais elle peut également affecter la compréhension (*dysphasie sensorielle*).



→ **voir** *Aphasie, Neurolinguistique, Pathologie du langage.*

### **DYSPROSODIE** [pathologie du langage]

Dysfonctionnement des systèmes prosodiques, consécutif à une lésion du cortex cérébral, intervenant notamment dans les aphasies motrices (ou aphasies d'expression). La dysprosodie altère, par atténuation ou disparition, le rythme, l'intonation, l'accentuation des énoncés, et elle modifie l'articulation des phonèmes consonantiques et vocaliques (apparition d'un pseudo-accent). Ce trouble de l'élocution est

caractéristique du syndrome de désintégration phonétique propre à l'aphasie de Broca.

→ **voir** *Aphasie, Neurolinguistique, Pathologie du langage.*

### ÉCHANGE [analyse du discours]

La notion d'échange est employée dans l'étude des interactions\* verbales, où elle sert à décrire la plus petite unité dialogale. Par exemple :

Locuteur 1 - *C'est toi qui as téléphoné hier soir ?*

Locuteur 2 - *Non. D'ailleurs hier je ne me suis pas servi du téléphone.*

Pour définir l'échange, les conversationnalistes mettent tantôt l'accent sur l'alternance des tours\* de parole, tantôt sur la cohérence pragmatique du regroupement des interventions\*. Ainsi, dans l'exemple précédent, l'addition de l'intervention du Locuteur 1 - *Tiens, c'est curieux*:

Locuteur 1 - *C'est toi qui as téléphoné hier soir ?*

Locuteur 2 - *Non. D'ailleurs hier je ne me suis pas servi du téléphone.* Locuteur 1 - *Tiens, c'est curieux.*

pourrait donner lieu à des analyses distinctes : l'intervention serait considérée comme constitutive d'un seul échange, ou bien ces trois interventions seraient analysées comme formant deux échanges. L'intervention du Locuteur 2 participerait en ce cas de chacun des deux échanges.

→ **voir** *Interaction verbale*



, *Intervention.*

### ÉCHANTILLONNAGE [linguistique de corpus]

L'échantillonnage est une technique de constitution de corpus fondée sur un principe de recueil de données linguistiques représentatives. Cette technique consiste notamment à extraire d'un ensemble organisé de textes des fragments, exploités comme échantillons. Ainsi, le corpus historique Archer, constitué par l'équipe de Douglas Biber pour l'étude de l'évolution des langues anglaise et américaine, de 1650 à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, est structuré par périodes de cinquante ans, elles-mêmes organisées en « registres » (journaux intimes, lettres, écrits journalistiques, décisions de justice, textes de fiction, etc.). Chaque registre, d'un volume total de 20 000 mots, est composé de dix fragments de 2 000 mots chacun. Ces fragments peuvent être continus ou discontinus, c'est-à-dire faits de prélèvements opérés en plusieurs endroits d'un même texte.

On a donc affaire à un corpus d'échantillons textuels et non à un corpus de textes. L'intérêt de cette technique pour la constitution des corpus historiques apparaît clairement : pour prétendre à la représentativité un tel ensemble doit être le plus diversifié possible, ce qui suppose une masse considérable de données, que l'usage de textes entiers rendrait plus considérable encore, et probablement ingérable.

Toutefois, si l'échantillonnage permet de régler quelques-uns des problèmes ergonomiques et logistiques posés par la constitution des corpus volumineux, il suppose, par le fait qu'il brise l'unité et la séquentialité des textes, l'abandon de toute perspective interprétative, bornant ainsi l'investigation à un point de vue micro-linguistique, de niveau grammatical.

→ **voir** *Ancre, Codage, Corpus*



, *Étiquetage, HTML, Indexation, Philologie numérique.*

## **ÉCHOLALIE** [pathologie du langage, développement du langage]

Du grec *êkho*, et *lalia*, « bavardage », de *LaLein*, « parler ». Le mot est employé avec deux acceptions distinctes et dans deux domaines différents. Il désigne, chez un sujet aphasique, la répétition, rapide et systématique, d'énoncés brefs prononcés devant lui, particulièrement la fin des questions qui lui sont posées, et qui sont pour lui dépourvues de signification. L'écholalie est également définie comme un comportement langagier de l'enfant, observable à partir de huit mois, caractérisé par des réactions phonatoires imitatives en réponse à des stimuli acoustiques. Ces imitations phonatoires, d'abord approximatives, se perfectionnent au fur et à mesure du développement de l'enfant, jusqu'à l'âge de 30/36 mois, où la maîtrise de certaines conventions articulatoires (phonémiques) s'observe. À partir de ce stade, l'enfant n'est plus en mesure d'articuler des sons étrangers à ces conventions, comme ceux qu'il émettait au stade de la lallation\*.

→ **voir** *Acquisition du langage*



, *Aphasie, Lallation, Neurolinguistique, Pathologie du langage.*

## **ÉCRIT → GRAPHÉMATIQUE**

## **ÉCRITURE** [sémiotique]

L'écriture est un système de notation procédant de l'image, qui sert de véhicule graphique à la parole. L'écriture peut privilégier la représentation du signifié, ce qui est le cas des écritures pictographique et idéographique. Elle peut privilégier la représentation du signifiant, ce qui est le cas des écritures phonographiques, représentées principalement par les systèmes de notation syllabique et alphabétique. Qu'elle exploite les pictogrammes\*, les idéogrammes\*, les syllabaires\* ou les alphabets\*, l'écriture n'a pas vocation à reproduire la parole mais à la rendre visible.

L'écriture est née de l'image et, que le système dans lequel on l'envisage soit celui de l'idéogramme ou de l'alphabet, son efficacité ne procède que d'elle [...]. [cette thèse] n'a pas pour corollaire que l'on doive faire abstraction du langage : au contraire, cette proposition n'a d'intérêt que parce que l'écriture y est comprise dans son sens strict de véhicule graphique d'une parole.

A.-M. Christin, *L'Image écrite, ou la Dérison graphique*, Flammarion, 1995.



→ **voir** *Alphabet, Grammatologie, Graphématique*



, *Idéogramme, Pictogramme, Syllabaire*.



→ Christin A.-M., 1995, *L'Image écrite, ou la Dérison graphique*, Flammarion. → Derrida J., 1967, *De la grammatologie*, Minuit. → Gelb I.J., 1952, *A Study of Writing*, trad. franç., *Pour une théorie de l'écriture*, Flammarion, 1973. → Leroy-Gourhan A., 1964, *Le Geste et la Parole*, t. 1, *Technique et Langage*, Albin Michel.

## **EFFABILITÉ** [philosophie du langage]

Substantif formé sur le latin *effabilis*, « qui peut se dire, qui peut se décrire » (antonyme, *ineffabilis*, « qu'on ne peut exprimer »), dérivé du verbe *effari*, « parler, dire, raconter, prédire », à partir de *fari*. La notion d'effabilité est utilisée en philosophie du langage pour formuler le principe selon lequel tout contenu\* propositionnel peut trouver son expression dans toute langue naturelle, autrement dit peut être exprimé par au moins une phrase de toute langue naturelle. Ce principe a pour corollaire le fait que toute langue naturelle est une langue universelle implicite, ce qui tendrait à confirmer l'idée qu'une langue naturelle est une langue dans laquelle toute autre langue naturelle est traduisible.

La thèse de l'effabilité s'inscrit dans une conception mentaliste du langage qui est celle de la tradition logico-grammaticale\*.

La prétendue souveraineté de la « pensée » sur le langage a toujours conduit à sous-estimer, voire à négliger la diversité des langues et des textes. Elle conduit aussi à faire de la phrase l'expression d'une proposition mentale, croyance qui n'est pas propre à la sémantique logique, car il existe plusieurs formes de mentalisme : elle s'exerce encore plus fermement, quoique sous d'autres formes, dans la sémantique

→ **voir** *Relativité linguistique, Sapir-Whorf (hypothèse de)*



### **EFFACEMENT** [linguistique descriptive]

On appelle *effacement* la procédure transformationnelle consistant à supprimer un constituant dans une structure afin de faire apparaître les propriétés syntaxiques et sémantiques de ce constituant ainsi que celles des unités qui composent son environnement immédiat. Par exemple, l'effacement des syntagmes prépositionnels dans *Claire joue aux échecs* et *Claire va au concert* permet de formuler un jugement de grammaticalité\* sur les structures résultant de l'effacement, et donc d'en inférer une différence syntaxique et sémantique des deux constituants effacés, ainsi que des deux verbes : *CLaire joue* ; \**CLaire va*.

Cette procédure transformationnelle devient problématique lorsqu'elle est la stricte application de l'hypothèse structurale selon laquelle l'effacement serait la relation entre un antécédent et un conséquent vide [∅], autrement dit la suppression en surface d'un élément sous-jacent. La réalisation observable des faits linguistiques, par définition, dénie à cette hypothèse tout fondement empirique.

→ *Ellipse*



, *Structure profonde, Zéro*.

### **EFFET → PUISSANCE**

### **ÉJECTIVE** [phonétique, phonologie]

Les consonnes\* dites *éjectives* sont articulées grâce à la fermeture de la glotte\* et une remontée du larynx\*, ce qui produit une compression suivie d'une expulsion brutale de l'air accumulé dans la cavité buccale.

Ces consonnes sont représentées notamment dans certaines langues d'Afrique, d'Extrême-orient, du Caucase, ou encore dans certaines langues sémitiques. Les consonnes éjectives sont transcrites par le signe ['], placé à droite de la consonne. → **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Glottale*.



## ÉLATIF [morphosyntaxe]

Du latin *elatus*, « élevé », à partir de *effere*, « porter hors de », « élever », « soulever ». Cas locatif indiquant le lieu d'où l'on vient, ou plus précisément le passage de l'intérieur d'un lieu vers l'extérieur. Par exemple, en basque, le morphème *-tik* marque l'élatif dans *Baigorritik heldu da* (« il vient de Baigorri »).

→ voir *Cas*



## ELLIPSE [rhétorique, syntaxe]

À partir du grec *elleipsis*, « manque ». En rhétorique, l'ellipse est une figure de construction caractérisée par la suppression d'un constituant attendu dans le discours mais dont l'absence ne fait pas obstacle à l'interprétation de l'énoncé, voire lui confère un surcroît d'expressivité :

L'Ellipse consiste dans la suppression de mots qui seraient nécessaires à la plénitude de la construction, mais que ceux qui sont exprimés font assez entendre pour qu'il ne reste ni obscurité ni incertitude. Il y a peu de figures aussi communes, même dans la langue française, qui passe pour la plus analytique de toutes, c'est-à-dire, pour celle qui exprime la pensée avec le plus de développement et d'exactitude.

P. Fontanier, *Les Figures du discours*,  
Flammarion, 1968 [1821-1830].

Comme l'ont montré les travaux des historiens de la linguistique, l'ellipse, qui apparaît dans l'analyse dès l'Antiquité, est déjà solidement grammatisée dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, et requise pour la description du grec et du latin. L'importance de son développement à cette époque s'explique entre autres par le fait qu'elle permet une adaptation de la description de ces langues anciennes aux langues vernaculaires (comme le français ou l'italien, par exemple), suggérant par là même un continuum, et un isomorphisme, erroné, des systèmes linguistiques anciens et modernes. L'ellipse est au cœur de la pensée grammaticale de Port-Royal, qui en fait un des fondements de son analyse de la prédication, et elle ne cessera de gagner en importance dans la grammaire générale du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'au cours XIX<sup>e</sup> siècle par la place que lui accorde la grammaire scolaire. La linguistique moderne, et notamment la grammaire transformationnelle de Harris, ont exploité certaines de ses caractéristiques dans la définition de la notion d'effacement\*.

→ voir *Copule, Effacement, Prédication*.



→ Auroux S. & alii, 1992, *Histoire des idées linguistique*, t. II, Mardaga. → Colombat B., 1993, *Les Figures de construction dans la syntaxe latine*, Peeters. → Fuchs C. (dir.), 1983, « L'ellipse grammaticale : études épistémologiques et historiques », *Histoire, Épistémologie, Langage*, vol. 5, n° 1.

**EMBRAYAGE** [sémantique discursive] Terme dérivé du mot *embrayeur* proposé par Nicolas Ruwet en traduction de l'anglais *shifter* utilisé par Roman Jakobson dans ses *Essais de linguistique générale*. Nicolas Ruwet commente ainsi sa traduction en note :

Nous avons choisi ce terme [embrayeur] pour traduire l'anglais *shifter*, emprunté par Jakobson à O. Jespersen, *Language*, pp. 123-124. Jespersen définit ainsi le *shifter* : «une classe de mots... dont le sens varie avec la situation... exemple *papa, maman*, etc. » Le mot « embrayeur », qui est utilisé dans le langage technique pour traduire certains des sens de *shift, shifter*, nous a paru propre à désigner ces unités du code qui « embrayent » le message sur la situation.

N. Ruwet, traduction de R. Jakobson,  
*Essais de linguistique générale*,  
Minuit, 1963.

On désigne par embrayage une procédure référentielle par laquelle un énonciateur, au moyen de signes linguistiques spécifiques appelés *embrayeurs*, manifestent sa présence dans l'énoncé. Les embrayeurs présentent la particularité de ne pouvoir être interprétés que s'ils sont rapportés à l'acte d'énonciation qui a produit l'énoncé où ils figurent :

Tout code linguistique contient une classe spéciale d'unités grammaticales qu'on peut appeler les embrayeurs : la signification générale d'un embrayeur ne peut être définie en dehors d'une référence au message.

La nature sémiologique des embrayeurs a été examinée par Burks dans son étude sur la classification de Peirce des signes en symboles, index et icônes. Selon Peirce, un symbole (par exemple le mot français « rouge ») est associé à l'objet représenté par une règle conventionnelle, tandis qu'un index (par exemple l'acte de montrer quelque chose du doigt) est dans une relation existentielle avec l'objet qu'il représente. Les embrayeurs combinent les deux fonctions et appartiennent ainsi à la classe des symboles-index. Un exemple frappant cité par Burks est le pronom personnel. « Je » désigne la personne qui énonce « Je ». Ainsi, d'un côté, le signe « Je » ne peut représenter son objet sans lui être associé « par une règle conventionnelle » [...]. D'un autre côté, le signe « Je » ne peut représenter son objet s'il n'est pas « dans une relation existentielle » avec cet objet : le mot « Je » désignant l'énonciateur est dans une relation existentielle avec l'énonciation, donc il fonctionne comme un index.

R. Jakobson, *Essais de linguistique générale, 1. Les fondations du langage*,  
Le Seuil, trad. N. Ruwet, 1963.

→ **voir** *Contexte*



, *Deixis, Exophore, Énonciation*



, *Indexicalité, Référence*.

**ÉMETTEUR** → **FONCTIONS DU LANGAGE**

## EMPAN [TAL]

Le terme *d'empan* est parfois utilisé en traitement automatique des textes pour désigner la distance entre des mots qui figurent dans le même contexte linguistique, et qui sont en co-occurrence\* dans une séquence textuelle.

→ voir *Contexte*



, *Co-occurrence, Distribution, Fenêtre de mots.*

## EMPATHIE [psychologie, philosophie du langage, linguistique générale]

Formé d'après *sympathie*, à partir de *en (em-)*, au sens de « dedans », et *-pathie*, du grec *pathos*, «ce qu'on éprouve ». Le terme *d'empathie* désigne, dans son emploi psychologique courant, la faculté de s'identifier à autrui, et de ressentir ce qu'il ressent, de comprendre ce qu'il comprend. Le mot est d'abord apparu en anglais (*empathy*), pour traduire le terme allemand *Einfühlung*, forgé par le philosophe Theodor Lipps en 1903.

En sciences du langage, le terme *d'empathie* a été notamment exploité par Susumu Kuno (« Empathy and syntax », *Linguistic Inquiry*, 8/4, 1977, avec la collaboration de E. Kaburaki), et par Robert Forest (*Empathie et linguistique*, PUF, 1999). Pour Kuno l'empathie est l'identification du locuteur à une personne ou à une entité quelconque participant à l'événement ou à l'état qui se trouve décrit dans la phrase. Robert Forest, quant à lui, résume ainsi ses perspectives sur la notion :

L'empathie est en quelque sorte le « point de vue du point de vue ». Les « points de vue » de participants d'énoncés (participants qui sont les centres de « sphères ») donnent lieu à deux types d'analyse (et, le cas échéant, de marquages) : selon le *fil de lecture* (dans un énoncé ou ensemble d'énoncés, séquence des centres de sphères mentionnés, et caractère de cette séquence : continuité ou rupture) ; et selon le *bilan* (dans un énoncé, relations entre une sphère et des référents extérieurs, relations qui sont évaluables par l'énonceur dans les termes du point de vue du centre de la sphère). L'empathisation peut être positive (continuité du « fil », bénéfactivité du « bilan »), ou négative, contrariée (rupture du fil, détrimentialité du bilan).

R. Forest, *Critique de la raison linguistique*, L'Harmattan, 2003.

→ *Énonciation*



, *Polyphonie.*

## EMPHASE [syntaxe, sémantique]

Le terme *d'emphase*, emprunté à la rhétorique, est parfois utilisé, dans la grammaire traditionnelle, pour désigner l'ensemble des procédés de mise en relief (constructions

présentatives, clivées, disloquées, focalisées, etc.).

→ **voir** *Clivage*



, *Dislocation*



, *Focalisation, Focus*.

## EMPIRICITÉ [épistémologie]

Le terme *d'empiricité* renvoie à une propriété discutée de la science du langage, son caractère empirique. L'empiricité d'une science est définie par la nature de l'objet de cette science et par la position que celle-ci adopte à l'égard de cet objet. Comme l'expose Sylvain Auroux (1998), l'ontologie de l'objet empirique peut être résumée par les propositions suivantes : il doit être « externe au sujet connaissant », « indépendant du dispositif cognitif », il doit posséder « vis-à-vis du sujet connaissant, le statut de donnée », il doit être « nécessairement une entité spatio-temporelle ». Le critère de la falsifiabilité\* tel qu'il a été développé par Jean-Claude Milner est une autre formulation de certaines de ces propositions :

[...] nous considérerons qu'une science est empirique dans la mesure exacte où elle émet des propositions falsifiables. Réciproquement, une proposition falsifiable de la science aura deux caractères. D'une part, l'on peut énumérer les conditions auxquelles elle serait fautive. En conséquence, une proposition de la science est d'abord telle que sa négation n'est pas contradictoire dans les termes. D'autre part, les conditions qui rendraient cette proposition fautive doivent pouvoir en droit être construites dans l'espace et dans le temps comme des configurations matérielles observables. En conséquence, cette construction ne peut être qu'*a priori*, puisque, par hypothèse, on ne sait pas encore si les circonstances falsifiantes sont ou non réalisées. On comprend qu'on puisse par commodité parler à ce propos de *prédiction*.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

Esa Itkonen (*Grammatical Theory and Metascience*, 1978), Jerrold J. Katz (*Language and Other Abstract Objects*, 1981), Jean-Claude Milner (*Introduction à une science du langage*, 1989), Philip Carr (*Linguistic Realities. An Autonomist Metatheory for the Generative Enterprise*, 1990), Sylvain Auroux (*La Raison, le Langage et les Normes*, 1998), notamment, ont traité de manière approfondie la question de l'empiricité de la science du langage, en suivant des perspectives différentes.

En tant que science, la linguistique est la description d'un objet qui lui préexiste nécessairement (les langues, le langage). Des langues et du langage, elle retient pour l'essentiel deux ordres de réalités qu'elle ne peut dissocier : les faits et les normes\*.

→ **voir** *Attestation, Factum grammaticae, Falsifiabilité, Galiléisme, Loi*,



, Validation.

### **EMPRUNT** [lexicologie]

Le terme *d'emprunt* désigne un processus selon lequel une langue acquiert une unité lexicale intégrée au lexique d'une autre langue. L'étendue temporelle de ce processus est très variable et se trouve déterminée, comme le souligne Josette Rey-Debove (*La Linguistique du signe*, 1998), par la codification plus ou moins rapide d'un fait de discours dans la langue. Le terme *d'emprunt* a une valeur très large en lexicologie\*. Elle couvre celle de xénisme\* (première étape de l'emprunt, correspondant à l'usage d'un mot d'une autre langue exprimant une réalité étrangère à la culture de la langue d'accueil, ou une réalité qui sans lui être étrangère ne fait pas l'objet d'une dénomination spécifique : ex. *apartheid*, *apparatchik*). Elle couvre également celle de *calque* (emprunt résultant généralement d'une traduction littérale : ex. *gratte-ciel*, calque de l'anglais *skyscraper*).

→ **voir** *Xénisme*.

### **ENCLISE** → **CLITIQUE**

### **ENCLITIQUE** → **CLITIQUE**

### **ENCODAGE** [communication, pragmatique]

La notion de code peut être définie comme un système conventionnel de signaux\*, de signes\* ou de symboles\*, destiné à transmettre par l'intermédiaire d'un canal\* l'information de sa source à sa destination. Le code opère donc une transformation de la forme d'un message\* en une autre forme pour réaliser la transmission. C'est cette opération de transformation qui est désignée par le terme d'*encodage*. Inversement, l'opération d'identification et d'interprétation du code est désignée par le terme de *décodage*.

Les pragmaticiens ont montré la nécessité de distinguer entre le code linguistique et son usage, car certaines informations sont codées linguistiquement, d'autres sont

dérivées par inférence\* situationnelle. Soit les deux énoncés suivants : 1/ *On n'y voit rien*; 2/*Est-ce que tu peux allumer ?* On observe que la valeur de demande de l'énoncé 1 n'est pas encodée linguistiquement comme elle l'est dans l'énoncé 2, car le sens littéral se borne à l'expression d'un constat sur perception visuelle. Pour interpréter 1 avec la valeur de 2 le décodeur doit effectuer une inférence du type *X m'a dit p pour signifier q*.

La communication verbale exige donc une approche qui prenne en compte les aspects tout à la fois inférentiels et linguistiques de l'encodage et du décodage.

→ **voir** *Acte de langage*



, *Codage, Communication, Coopération, Implication, Implicature, Implicite*



, *Inférence, Signe, Symbole*.

## **ENDOCENTRIQUE** [syntaxe, morphologie]

Les termes *endocentrique* (à partir du grec *endon*, « en dehors ») et *exocentrique* (à partir du grec *exô*, « au-dehors ») ont été introduits dans la science du langage par le linguiste américain Léonard Bloomfield (1887-1949) pour établir une distinction entre des constructions syntaxiques dont la distribution\* est identique à celle d'au moins un de leurs constituants, et qui relèvent par conséquent du même paradigme\*, et des constructions qui présentent une distribution différente de celle de chacun de leurs constituants, et qui relèvent donc d'un autre type de paradigme. Ainsi, le syntagme nominal *ma ville* présente la même distribution et la même fonction que la tête\* nominale de ce syntagme (*ville*). C'est une construction endocentrique. Inversement, le syntagme prépositionnel *vers Bayonne* présente une distribution et une fonction différentes de celles de chacun des deux constituants pris séparément. C'est une construction exocentrique.

André Martinet (1908-1999) a étendu à la morphologie lexicale l'usage des termes *endocentrique* et *exocentrique*.

[...] il y a des cas de composition et de dérivation dont on ne saurait affirmer qu'ils ne remontent pas à des cas d'expansion, alors que cette éventualité est à exclure comme formellement impossible dans d'autres cas. On peut, pour les premiers, parler de composition et de dérivation endocentriques, ce qui rappelle que l'action mutuelle des éléments en présence n'affecte pas les rapports de l'ensemble avec ce qui est extérieur à cet ensemble : remplacer le segment *maison* par le segment *maisonnette* aboutit à changer le segment lui-même, mais non dans ses rapports avec ce qui est hors du segment. Pour les syntagmes du type *vide-poche*, *lavage*, on parlera de composition et de dérivation exocentriques : le rapprochement des deux éléments aboutit à créer de nouveaux rapports avec ce qui est extérieur au composé ou au dérivé.

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

→ **voir** *Composition*



, *Dérivation*



, *Extraposition, Syntagme.*

### **ENDOPHORE** [sémantique discursive]

À partir du grec *endon*, « en dedans » et *pherein*, « porter ». Le terme *d'endophore* (vs *exophore\**) désigne une relation référentielle qui s'exerce à l'intérieur du discours. On parle ainsi de *référence endophorique* lorsqu'une expression est référentiellement dépendante d'une autre expression à laquelle elle renvoie dans le même contexte\* linguistique (ou cotexte\*), qu'il s'agisse d'un contexte d'amont (une forme linguistique de rappel est en relation avec un antécédent : *anaphore\**), ou qu'il s'agisse d'un contexte d'aval (une forme linguistique est en relation avec une expression qui lui est postposée : *cataphore\**).

→ **voir** *Anaphore*



, *Cataphore, Contexte*



, *Exophore, Référence.*

### **ENDOPHRASTIQUE** [syntaxe, sémantique]

À partir du grec *endon*, « en dehors ». Terme introduit dans la description linguistique par Claude Guimier (*Syntaxe de l'adverbe anglais*, 1988 ; *Les Adverbes du français - Le cas des adverbes en -ment*, 1996) pour caractériser le fonctionnement de certains adverbes\* usuellement décrits comme adverbes de constituant dans la grammaire traditionnelle.

[les adverbes endophrastiques] sont, d'un point de vue sémantique, des constituants internes à la phrase, qui affectent le contenu même de l'élément sur lequel ils portent et, ce faisant, participent à la construction du sens référentiel de la phrase. À ce titre, les adverbes endophrastiques jouent le même rôle que la majorité des noms, verbes et adjectifs. Les deux mots *Pierre* et *travaille*, mis en incidence, permettent de dénoter une situation appartenant au monde réel ou imaginaire dans la phrase *Pierre travaille*. De même les deux phrases *Pierre travaille minutieusement* et *Pierre travaille maladroitement*, avec des adverbes en emploi endophrastique, dénotent chacune une situation extra-linguistique spécifique.

C. Guimier, *Les Adverbes du français*

- *Le cas des adverbes en -ment*,

Ophrys, 1996.



→ **voir** *Adverbe, Exophrastique.*

**ÉNONCÉ** → **ÉNONCIATION**

**ÉNONCIATAIRE** → **ÉNONCIATION**

**ÉNONCIATEUR** → **ÉNONCIATION**

**ÉNONCIATION** [linguistique générale]

L'énonciation peut être définie, avec Émile Benveniste (1974), comme « la mise en fonctionnement de la langue au moyen d'un acte individuel d'utilisation », un acte pris en charge par un énonciateur donné, dans un cadre spatio-temporel donné, et destiné à un co-énonciateur (ou énonciataire) donné. Le produit de cet acte d'énonciation est l'énoncé, qui peut être décrit comme un fragment d'expérience linguistiquement structuré, actualisé dans une situation d'énonciation, et constituant une réalisation individuelle d'un système d'expression commun à tous les locuteurs d'une même langue.

La problématique énonciative a été introduite en linguistique générale notamment par Charles Bally (1932), qui en souligne toute l'étendue en préambule de son ouvrage :

Toute énonciation de la pensée par la langue est conditionnée logiquement, psychologiquement et linguistiquement. Ces trois aspects ne se recouvrent qu'en partie ; leur rôle respectif est très variable et très diversement conscient dans les réalisations de la parole ; l'analyse permet cependant de les retrouver par un jeu d'*associations spontanées*, soit discursives, soit mémorielles, mais toujours synchroniques, propres à un même état de langue ; ces associations permettent de découvrir les *équivalences fonctionnelles* qui sont à la base de tout système linguistique. Il y aurait avantage à étudier séparément les trois aspects indiqués plus haut ; mais les facteurs psychologiques de la pensée sont si bien engrenés dans sa texture logique qu'on ne peut en faire totalement abstraction dans l'analyse logique ; à son tour, la forme linguistique ne peut être entièrement séparée des deux autres.

C. Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke, 1944 [1932].

Dans la perspective tracée par Bally, qui a largement servi de fondement aux linguistiques énonciatives qui se sont développées en France dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, apparaissent : (i) d'une part, une caractéristique fondamentale de l'activité langagière, qui réside dans sa réflexivité (l'énoncé reflète l'acte énonciatif qui l'a produit), (ii) d'autre part, une caractéristique fondamentale du produit de cette activité, la complexité et la dynamique inhérentes à l'énoncé, décrit comme le point de croisement de déterminations conceptuelles, perceptives, émotionnelles et linguistiques, (iii) enfin, une orientation méthodologique, résidant dans cette attention grammaticale portée aux marques ou aux traces de l'acte énonciatif dans l'énoncé.



Les linguistiques énonciatives présentent une grande diversité théorique, méthodologique et terminologique, que Catherine Kerbrat-Orecchioni résumait en 1980 par l'opposition entre une approche étendue ou restreinte de l'énonciation : l'approche étendue supposant une conception fondée sur la description des relations entre l'énoncé et les éléments constitutifs du cadre énonciatif (protagonistes, situation, circonstances spatio-temporelles, conditions générales de la production et de la réception du message) ; l'approche restreinte supposant une conception fondée sur l'étude des marques ou des traces de l'acte énonciatif laissées par l'énonciateur dans l'énoncé et offrant au linguiste un champ d'observables d'une inépuisable richesse. L'analyse du discours a développé la première approche, et les travaux portant sur la subjectivité langagière, l'implicite, la polyphonie, l'hétérogénéité, ou sur l'application de la théorie des opérations énonciatives (Kerbrat-Orecchioni, Ducrot, Authier-Revuz, Culioli) ont développé, différemment, la seconde approche.

→ **voir** *Allocution, Contexte*



, *Discours*



, *Métadiscours, Polyphonie, Prise en charge, Scène énonciative.*



→ Authier-Revuz J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Larousse. → Bally C., *Linguistique générale et linguistique française*, § 329, Berne, Francke, 1944 [1932]. → Benveniste É., 1966/1974, *Problèmes de linguistique générale*, 2 vol., Gallimard. → Charaudeau P., 1992, *Grammaire du sens et l'expression*, Hachette. → Charaudeau P. & Maingueneau D. (dir.), 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil. → Cervoni J., 1987, *L'Énonciation*, Paris, PUF. → Culioli A., 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation*, Ophrys. → Détrie C., Siblot P., Vérine B., 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, H. Champion. → Ducrot O., 1984, *Le Dire et le Dit*, Minuit. → Jakobson R., 1963, *Essais de linguistique générale*, t. I, Minuit. → Kerbrat-Orecchioni C., 1980, *L'Énonciation -De la subjectivité dans le langage*, A. Colin. → Maingueneau D., 1984, *Genèse du discours*, Mardaga. → Maingueneau D., 1991, *L'Analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Hachette.

## **ENTRAVÉE** [phonétique, phonologie]

Les voyelles\* entravées, par opposition aux voyelles dites *libres*, sont placées en syllabe\* fermée, c'est-à-dire terminée par une consonne : ex. [y] dans *dur* [dyR]. Les voyelles libres sont placées en syllabe ouverte, c'est-à-dire terminée par une voyelle :

ex. [a] et [5] dans *amont* [S].

→ voir *Syllabe*



, *Voyelle*.

**ENTRÉE → ADRESSE**

**ÉPENTHÈSE** [phonétique, phonologie]

Formé sur le mot latin, d'origine grecque, *epenthesis*, « action de surajouter ». L'épenthèse est un type de métaplasme\* caractérisé par l'adjonction d'un phonème non étymologique à l'intérieur d'un mot : ex. le phonème /b/ dans le mot *chambre*, qui vient du latin *camera*, « voûte ». L'épenthèse est fréquemment expliquée par la nécessité de faciliter l'articulation d'un mot. Le phénomène peut toutefois trouver d'autres formes de justification : ex. « De par ma chandelle verte, *merdre*, madame, certes oui, je suis content » (Alfred Jarry, *Ubu roi*).

→ voir *Métaplasme, Prosthèse, Syncope*.

**ÉPICÈNE** [morphologie]

Adjectif formé à partir du latin *epicoenus*, sur le grec *epikoinos*, « commun ». Terme décrivant la propriété qu'ont certains mots (noms, pronoms, adjectifs) d'être employés indifféremment au genre masculin ou au genre féminin sans variation morphologique : ex. *collègue, enfant, je, tu, fidèle, pécuniaire*, etc.

→ voir *Genre*.

**ÉPIGLOTTE → GLOTTALE**

**ÉPIGRAPHIE** [écriture, histoire, anthropologie]

Du grec *epigraphê*, « inscription », à partir d'*epi*, « sur », et *graphein*, « écrire ». L'épigraphie décrit et interprète les inscriptions, c'est-à-dire les textes qui ont été gravés

sur la pierre, le marbre, le métal, autrement dit sur des matériaux durs et durables. Ces inscriptions sont des témoignages historiques de premier ordre sur le fonctionnement des sociétés dans l'antiquité puisqu'elles forment un corpus de documents publics (décrets, édits, traités, actes, comptes, inventaires, calendriers, récits, etc.). L'épigraphie, qui est une science auxiliaire de l'histoire, constitue, avec la paléographie\*, le premier stade de la philologie\*.

→ **voir** *Écriture*



, *Paléographie, Philologie.*

### ÉPILINGUISTIQUE [sémantique discursive]

À partir du grec *epi*, « sur ». Employé comme substantif, le terme *épilinguistique* désigne l'ensemble des jugements qu'une communauté humaine porte sur sa langue. Employé comme adjectif, le terme désigne l'activité métalinguistique spontanée d'un locuteur, et il s'applique aux jugements intuitifs que ce locuteur peut exprimer sur sa langue. La conscience épilinguistique d'un sujet parlant s'exerce par exemple dans l'expression des jugements portant sur la clarté, la logique, la simplicité de la langue, dans les faits de catégorisation linguistique spontanée comme la reconnaissance empirique d'unités du type *mot, phrase, texte*, dans la perception de certaines classes de mots (nom, verbe, etc.), dans les relations sémantiques entre les mots (homonymie, synonymie, etc.). Antoine Culioli a montré que l'activité épilinguistique se manifeste principalement dans la glose, c'est-à-dire dans des énoncés produits par le locuteur pour commenter de manière spontanée son propre discours, pour commenter un énoncé antérieurement proféré, à des fins de désambiguïsation, de réorientation argumentative, ou, plus largement, de spécification sémantique (ex. *tu veux dire que, je ne le dirais pas comme ça, en d'autres termes, ça veut dire, ça se dit, on peut dire, ce que j'appelle, au sens de*, etc.).

→ **voir** *Métadiscours, Métaénonciation Métalangue, Paraphrase*



### ÉPISTÉMOLOGIE [discipline]

Du grec *epistêmê*, « science », et *logia*, « théorie », de *logos*, « discours ». L'épistémologie est l'étude critique des sciences. Elle analyse leurs propositions théoriques et les modalités de leur application.



→ Bourdieu P., 2001, *Science de la science et réflexivité*, Raisons d'agir. → Khun T., 1962, *The Structure of Scientific Revolutions*, University of Chicago Press, trad. franç. *La Structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, 1983. → Popper K.,

1972, *La Connaissance objective*, trad. franç., Aubier, 1991.

## ÉPITHÈTE [syntaxe]

Du grec *epitheton*, « qui est ajouté ». Le terme désigne la fonction déterminative d'un constituant syntaxique prédicatif (notamment, adjectif, nom, subordonnée). L'épithète est traditionnellement décrite comme une construction directe (non prépositionnelle et non détachée), ce qui la distingue d'une part du « complément de nom », d'autre part de l'apposition\*. Toutefois, l'ouverture de la notion à la classe nominale lui fait assumer un fonctionnement syntaxique que la tradition grammaticale a longtemps réservé de manière erronée à l'apposition. Certaines analyses retiennent donc, non sans légitimité, deux modes de construction épithétique : construction directe (ex. *le chapeau rond, un remède miracle, le gouvernement Raffarin, la maison qui est sur la colline*) ; construction indirecte (ex. *la ville de Naples*). La nécessaire définition sémantique de l'épithète conduit ainsi à une interférence entre son champ d'application et celui du complément de nom.

→ **voir** *Apposition*



, *Détermination*



## ÉQUATIF [syntaxe, sémantique]

Mot formé à partir du latin *æquatio*, « égalité ». Terme parfois employé pour désigner le comparatif d'égalité (ex. *Elle est aussi douée que lui*). L'adjectif *équatif* sert également à qualifier la relation d'égalité, c'est-à-dire d'équivalence référentielle, entre le sujet et le prédicat dans les constructions attributives nominales lorsque celles-ci sont actualisées par un déterminant défini (ex. *Rome est la capitale de l'Italie*). L'équivalence référentielle est ici confirmée par la réversibilité de la relation (ex. *La capitale de l'Italie est Rome*).

→ **voir** *Attribut*



## ERGATIF [morphosyntaxe, syntaxe]

À partir du grec *ergon*, « travail ». Cas\* de certaines langues flexionnelles, traditionnellement décrit comme le cas de l'agent\* des verbes transitifs. Ainsi, en basque : *Baïgorryk partida irabazi du*, « Baïgorry a gagné la partie » ; l'ergatif est marqué ici par le morphème -k (exemple emprunté à Jacques Allières, *Manuel pratique de basque*, Picard, 1979).

Le terme *d'ergatif* est également employé en syntaxe pour décrire une structure d'actance\*, par distinction avec l'accusatif\*. L'ergativité est une structure dans laquelle c'est le patient (second actant\*) des constructions bi-actanciennes\* (transitivité\*) qui fournit (par le biais de l'absolutif\*, cas non marqué) l'actant unique de la construction intransitive, contrairement à la structure des langues accusatives qui réserve cette fonction à l'agent, c'est-à-dire au premier des deux actants de la construction transitive. L'ergativité réside donc dans le marquage du premier actant des constructions transitives. Cette structure se rencontre notamment en basque, en esquimau, en géorgien, en tibétain. Mais comme le précise Gilbert Lazard (*L'Actance*, 1994), l'ergativité, comme l'accusativité, décrivent des structures actanciennes qui ne sauraient être limitées aux seules langues qui disposent de ces cas.

→ **voir** *Absolutif, Accusatif, Actance*



, *Actant, Cas*



, *Diathèse*.

### **ESPACES MENTAUX** [sémantique cognitive, pragmatique]

La théorie des espaces mentaux a été principalement développée par Gilles Fauconnier (*Espaces mentaux*, Minuit, 1984). Elle s'inscrit dans la perspective d'une sémantique\* cognitive, c'est-à-dire d'une sémantique dont l'objectif n'est pas d'étudier la relation entre le langage et le monde mais plutôt de décrire le lien entre le langage et les constructions mentales des partenaires de la communication.

Les espaces mentaux sont ainsi décrits comme des domaines construits par le discours à partir d'indices linguistiques ou pragmatiques, et structurés par des rôles\* et des relations. Cette théorie s'est attachée notamment à examiner le problème de la pluralité des points de vue dans l'énoncé, tel qu'il peut apparaître par exemple dans la séquence suivante : *Juliette a rêvé qu'elle*

*était Alexandre et que ses parents lui*

*offraient un violon*, où la question se pose de savoir qui est désigné par *ses parents* (ceux de Juliette ou ceux d'Alexandre ?) et par *lui* (Juliette ou Alexandre ?). S'agit-il des référents du monde réel ou des référents du monde rêvé ?

La théorie des espaces mentaux repose sur la notion de *fonction pragmatique*, qui décrit le processus de passage d'un espace à un autre. Fauconnier expose ainsi cette fonction. Si deux objets *a* et *b* sont liés par une fonction pragmatique *F* (qu'il appelle *connecteur*), une description de *a* (« déclencheur » de la référence) peut servir à identifier *b* (« cible » de la référence). Ainsi, dans le célèbre exemple de référence

indirecte, *George Sand est sur l'étagère de gauche*, *George Sand* peut être décrit comme le déclencheur, et les livres écrits par George Sand comme la cible de la référence. C'est donc une fonction pragmatique qui permet de produire cet énoncé, en vertu du fait que le connecteur F relie l'écrivain à ses livres.

La théorie des espaces mentaux connaît de nombreuses applications linguistiques. La distinction déclencheur/cible permet d'expliquer notamment certaines particularités observées dans la pronominalisation des expressions nominales de référence indirecte. Dans l'exemple de George Sand utilisé par Fauconnier, on observe ainsi que, selon que l'anaphorique renvoie au déclencheur ou à la cible, la pronominalisation s'effectue par *il* (*George Sand est sur l'étagère de gauche, il est relié en cuir*) ou par *elle* (*George Sand est sur l'étagère de gauche, elle écrit divinement bien*).

Dans ce cadre théorique, les notions de rôle\* et de valeur, telles qu'elles ont été décrites par Fauconnier, ont facilité le traitement de certains aspects du problème linguistique des descriptions\* définies.

Les espaces mentaux peuvent être identifiés dans le discours grâce à des expressions linguistiques appelées *introduceurs* d'espaces, dont la nature et le sens peuvent être très divers : *ex. pour ce qui est de X, dans la thèse de X, selon X, X croit/prétend/rêve/espère que, en 2007, au printemps 1985, probablement, peut-être, théoriquement*, etc. Lorsqu'un espace n'est pas spécifié par un introduceur, il est identifié, par défaut, à celui de l'énonciateur.

→ **voir** *Description définie, Désignateur rigide, Énonciation*



, *Polyphonie, Pragmatique*



, *Référence, Rôle, Sémantique*.

### **ESPÉRANTO** [sociolinguistique]

Formé à partir du verbe espagnol *esperar* « espérer ». Langue conventionnelle à vocation internationale créée par le Polonais Louis Lazare Zamenhof en 1887 (date de publication du premier ouvrage d'initiation à l'espéranto), caractérisée par un lexique et une grammaire simplifiés, empruntés pour l'essentiel aux langues les plus répandues en Europe.

Celui qui en crée une [langue artificielle] la tient en main tant qu'elle n'est pas en circulation ; mais dès l'instant qu'elle remplit sa mission et devient la chose de tout le monde, le contrôle échappe. L'espéranto est un essai de ce genre ; s'il réussit, échappera-t-il à la loi fatale ? Passé le premier moment, la langue entrera très probablement dans sa vie sémiologique ; elle se transmettra par des lois qui n'ont rien de commun avec celles de la création réfléchie, et l'on ne pourra plus revenir en arrière. L'homme qui prétendrait composer une langue immuable, que la postérité devrait accepter telle quelle, ressemblerait à la poule qui a couvé un œuf de canard : la langue créée par lui serait emportée bon gré mal gré par le courant qui entraîne toutes les langues.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 159, Payot, 1972 [1916].

voir *Langue*.

## ESTHÉSIE → ARTS DU LANGAGE

### ÉTHIQUE LINGUISTIQUE [épistémologie, philosophie du langage]

Le concept d'éthique linguistique, développé notamment en philosophie du langage\*, s'est constitué à partir du constat d'un positivisme rémanent des linguistes, refusant, au nom de la scientificité, toute forme d'intrusion de la société dans leur domaine d'activités. Cette neutralité axiologique, bien sûr illusoire, s'est manifestée, par exemple, par le refus durable des linguistes français de s'engager dans la question de la réforme orthographique, position qui a eu pour effet de cautionner l'immobilisme de la société sur ce point.

Les problématiques traitées par ce que pourrait être l'éthique linguistique ont été abordées notamment par Sylvain Auroux :

Quel est le rapport de la diversité des langues au comportement humain ? Quelles sont les conséquences pour l'avenir intellectuel de l'espèce humaine de la réduction de la diversité des langues ? Faut-il ou non préserver les langues en voie de disparition ? Quel sens cela a-t-il de favoriser l'expression orale spontanée dans une culture écrite où, de surcroît, la science - qui ne se parle guère - est le principal mode de production des biens et de gestion des rapports humains? [...] Il s'agit là de questions éthiques parce que les décisions ne sont ni simples, ni univoques. Admettons que l'on soutienne qu'il faille préserver les langues disposant d'un petit nombre de locuteurs, puisqu'elles sont l'expression d'une façon d'être au monde. Ne défavorise-t-on pas alors les locuteurs préservés dans l'accès à une plus large culture ? Si pour pallier cet inconvénient l'on opte pour le bilinguisme, ne charge-t-on pas les locuteurs de « petites » langues d'un apprentissage supplémentaire qui les défavorise largement face à ceux pour qui les langues les plus répandues sont des langues maternelles ?

S. Auroux, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF, 1998.

**ÉTIQUE/ÉMIQUE** [épistémologie] Traduction de néologismes anglais formés à partir des suffixes *-etic* et *-emic*, « -étique », « -émique ». Le linguiste américain Kenneth L. Pike (*Language in Relation to an Unified Theory of Human Behavior*, 1967) a forgé ces néologismes (à partir de *phonetics*, « phonétique\* » et de *phonemics*, « phonologie\* ») afin de décrire deux conceptions épistémologiques possibles pour expliquer un événement humain. La conception « étique » consiste à décrire l'événement, à l'aide de critères spatio-temporels, sans formuler d'hypothèse sur la fonction de l'événement. La conception « émique » consiste à formuler une interprétation de l'événement à partir de la fonction de cet événement dans l'univers culturel où il se situe.

Dans cette perspective, notamment, la phonétique fournit les bases d'une description linguistique qui appelle nécessairement une approche « émique », la phonologie, pour caractériser les unités et déterminer la fonction qui est la leur dans l'univers de langue où elles figurent.

→ **voir** *Épistémologie*



, *Phonétique*



, *Phonologie*



.

### **ÉTIQUETAGE** [linguistique de corpus, TAL]

On appelle *étiquetage* en linguistique de corpus et en traitement automatique des textes l'opération consistant à associer à des segments de textes d'ordre lexical des étiquettes, c'est-à-dire des informations morpho syntaxiques, sémantiques, voire pragmatiques (catégories grammaticales, lemmes, etc.). Ces étiquettes sont destinées à permettre l'extraction d'informations linguistiques à partir d'un corpus textuel ou d'une banque de données. On parle ainsi de *corpus étiquetés*. Il est possible d'étiqueter des textes de manière à extraire des informations d'une autre nature (historique, culturelle, etc.), le type d'étiquetage correspondant à l'objectif des recherches documentaires réalisées à partir du corpus ou de la banques de données. L'étiquetage peut être manuel, ou bien, notamment dans le cas des corpus volumineux, automatique, c'est-à-dire réalisé par un programme usuellement appelé *tagger*, (« étiqueteur »).

→ **voir** *Annotation, Balise, Codage, Corpus*



.

### **ÉTYMON** [linguistique historique, morphologie]

Du grec *etumon*, « sens vrai ». Le terme *d'étymon* désigne le mot qui est tenu pour la forme la plus ancienne d'un autre mot. Cette origine peut trouver sa source dans une langue différente de celle qui fait l'objet de l'étude, mais aussi dans la même langue. Il peut s'agir d'une forme attestée : ex. *âme* a pour étymon le nom latin *anima* ; *ogival* a pour étymon le nom *ogive* ; *visite* a pour étymon le verbe *visiter*. Il peut s'agir d'une forme reconstituée à partir des lois de l'évolution phonétique : ex. *bLé* a pour étymon la forme francique reconstituée *°bLad* (le signe [°] placé devant l'étymon signale le caractère non attesté et reconstitué de la forme).

→ **voir** *Mot*





d

## ÉVÉNEMENT LINGUISTIQUE

[analyse du discours, épistémologie]

La notion d'événement linguistique, développée par Jacques Guilhaumou (entre autres, « Vers une histoire des événements linguistiques. Un nouveau protocole d'accord entre l'historien et le linguiste », *Histoire, Épistémologie, Langage*, 1996, 2) renvoie à un état d'hyperlangue\*, décrit comme un moment historique, caractérisé par une innovation linguistique qui se stabilise par la suite dans la langue commune.

Alors que l'événement discursif concerne l'approche configurationnelle de *ce qui est dit dans les énoncés d'archive sous une forme attestée*, l'événement linguistique se définit en amont d'un tel sens advenu. [...] Il ne s'agit pas [...] de s'en tenir à la description historique de manifestations empiriques qui relèvent de l'histoire de la langue, mais d'évoluer dans des moments historiques où *quelque chose et/ou quelqu'un* fixe pour un temps notre connaissance commune de la langue et son extension progressive à l'ensemble de ses manifestations discursives.

De l'existence incontournable de la *langue empirique*, nous retenons que la langue existe d'abord sous la forme de *singularités événementielles*, mais qu'elle acquiert sa stabilité dans leur identification au sein de schèmes fondateurs d'une langue désormais jugée commune par ses utilisateurs. *Quelque chose est existant, quelqu'un parle* au sein d'une événementialité originaire elle-même « vide de sens », mais juge de l'appartenance de chacun à une communauté de langage.

J. Guilhaumou, art. « Événement linguistique », in P. Charaudeau & D. Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil, 2002.

La notion d'événement linguistique intéresse tout à la fois l'analyse du discours\* et l'histoire des idées linguistiques.

→ voir *Discours*



, Hyperlangue.

## ÉVIDENTIALITÉ [sémantique]

Traduction de l'anglais *evidentiality*, dérivé d'*évidence*. L'évidentialité est définie en sémantique comme le marquage linguistique des sources du savoir. L'étude de l'évidentialité s'intéresse aux moyens morphologiques et lexicaux dont l'énonciateur dispose pour signaler dans son discours comment il a appris ce qu'il dit. Patrick Dendale et Liliane Tasmowski-De Ryck présentent ainsi la notion de marqueur évidentiel :

Un marqueur évidentiel est une expression langagière qui apparaît dans l'énoncé et qui indique si l'information transmise dans cet énoncé a été empruntée par le locuteur à autrui ou si elle a été créée par le locuteur lui-même, moyennant une inférence ou une perception.

P. Dendale & L. Tasmowski-De Ryck,  
« Les sources du savoir et leurs marques

→ **voir** *Médiatif, Modalisation*.

### ÉVOCATION [poétique, pragmatique cognitive]

La notion d'évocation a été développée notamment par Dan Sperber, Nicolas Ruwet et Marc Dominicy, qui en ont proposé une approche cognitive. Dans le prolongement de ces travaux, In-Ryeong Choi-Diel a rappelé la relation qu'il convient d'établir entre évocation et convocation :

Le couple convocation-évocation est lié à un autre couple du dispositif mental, et dépend en réalité de la mémoire encyclopédique dont l'individu dispose lors du traitement d'une information nouvelle. Si la convocation fait le lien avec le dispositif conceptuel qui permet de se représenter une information perçue dans la mémoire active, l'évocation fait, quant à elle, le lien avec le dispositif symbolique qui recourt à des informations conservées dans la mémoire à long terme. La représentation symbolique détermine donc l'évocation, qui relève d'un second mode d'accès à la mémoire et qui vient relayer la convocation directe de la représentation conceptuelle.

I.-R. Choi-Diel, *Évocation et cognition - Reflets dans l'eau*, Presses universitaires de Vincennes, 2001.

Née en quelque sorte des insuffisances explicatives et descriptives de la poétique structurale de Jakobson, et de l'immanentisme radical des analyses littéraires auquel cette poétique a donné lieu, la théorie de l'évocation, dans son application à la poésie, repose sur l'existence postulée d'un processus très général de conceptualisation selon lequel les entités concrètes ou abstraites sont construites mentalement sur la base d'indices fragmentaires.

Chez Marc Dominicy, l'évocation est liée à des catégories discursives larges, qui sont décrites comme étant régies par diverses modalités sémantiques (empirique, rhétorique, poétique, logique) censées organiser les rapports entre le langage et le réel relativement à la question de l'indétermination du sens. Dans cette perspective, la spécificité de la modalité poétique est de présenter des marques d'une absence de contrôle de cette indétermination, suscitant par là même une interprétation plurivoque. Il est dès lors possible de dégager une intention communicationnelle propre à l'énoncé poétique, qui n'est pas de décrire le monde mais de formuler des représentations mentales préalables par l'évocation de prototypes\* relevant d'un savoir partagé, constitué d'entités préformées (ou présentées telles) et réactualisées par le texte :

Dans les (fragments de) textes où prédomine soit la modalité empirique, soit la modalité rhétorique, l'indétermination sémantique se trouve gérée par des techniques qui ont pour but de se prémunir du

vague ou de l'indécision [...]. Au contraire, les modalités poétique et logique se caractérisent, d'après moi, par l'absence de toute prise en charge de l'indétermination sémantique. Le résultat en est qu'un texte poétique ou logique offre dès l'abord, l'aspect d'un plus grand isolement par rapport au réel, et qu'il se prête, par conséquent, à un nombre beaucoup plus considérable d'interprétations. Si on accepte ce cadre typologique [...], on saisit bien, je crois, le fait que l'indétermination sémantique est, en même temps, une limite contre laquelle la communication vient toujours buter, et un élément dont l'être humain tient constamment compte quand il règle les relations qui doivent unir son langage au monde extérieur.

M. Dominicy, « Du style en poésie », in G. Molinié & P. Cahné, *Qu'est-ce que le style ?*, PUF, 1994.

Qu'il s'agisse de prototypes avérés, c'est-à-dire enracinés dans la mémoire, ou construits par le poème, ce qui doit retenir l'attention de l'analyste c'est le fait que le texte exhibe le prototype, donne à voir la prise en charge énonciative « universelle » du monde évoqué (universalité montrée), *comme* si la représentation poétique déplaçait des traits typiques de prototypes, même si factuellement ils n'existent pas. Le phénomène de présomption d'identification référentielle apparaît ainsi comme le trait rémanent, voire définitoire, du discours poétique, principalement dans sa réalisation lyrique.

L'ouverture d'un poème n'est donc jamais son commencement, c'est plutôt un redéploiement discursif figuré, qui s'exerce, sur le mode de l'infinie variation, dans la différence (garantie par la singularité de chaque texte) et l'identité (l'archive symbolique commune, avérée ou présumée, dont chaque texte résulte). Ce que M. Dominicy appelle « l'hypostase du singulier à l'universel ».

→ voir *Poétique, Prototype*



, *Référence*.



→ Choi-Diel I.-R., 2001, *Évocation et cognition - Reflets dans l'eau*, PU de Vincennes. → Dominicy M., 1989, « De la pluralité sémantique du langage. Rhétorique et poétique », *Poétique*, 80. → Dominicy M., 1990, « Prolégomènes à une théorie générale de l'évocation », in M. Vanhelleputte & L. Somville, *Sémantique textuelle et évocation*, Louvain, Peeters. → Dominicy M., 1994, « Du style en poésie », in G. Molinié & P. Cahné, *Qu'est-ce que le style ?*, PUF. → Dominicy M., 1996, « La fabrique textuelle de l'évocation. Sur quelques variantes des *Fleurs du Mal* », *Langue française*, n° 110. → Neveu F., 2001, « Conflits d'incidences et portées indistinctes - Problèmes de syntaxe et de référence dans le texte poétique », *Degrés*, 104. → Ruwet N., 1975, « Parallélismes et déviations en poésie », in J. Kristeva, J.-C. Milner, N. Ruwet, *Langue, discours, société. Pour Émile Benveniste*, Le Seuil. → Sperber D., 1974, *Le Symbolisme en général*, Hermann.

## EXEMPLE [épistémologie]

Du latin *exemplum*, « échantillon, reproduction, modèle original, chose exemplaire ». Le terme *d'exemple* désigne une donnée ou un ensemble de données observables servant à tester la valeur d'une proposition théorique. Dans le texte linguistique, l'exemple fonctionne comme le sujet, employé en mention\*, de cette proposition. Celle-ci, comme le suggère Jean-Claude Milner, peut être décrite comme un jugement d'attribution dont le sujet est une donnée de langue à partir de laquelle se formule un prédicable du type « se dire/ne pas se dire », « se rencontrer/ne pas se rencontrer ». La proposition théorique constitue donc un jugement de grammaticalité\*. Contrairement à la situation qui est celle de la grammaire traditionnelle, l'exemple du texte linguistique, construit ou attesté, n'illustre pas une règle, sa fonction est épistémologique. Dans cette perspective, l'exemple peut être défini comme une instance de réfutabilité.

→ **voir** *Acceptabilité, Astérisque, Attestation, Empiricité, Grammaticalité, Objet linguistique, Observatoire*



, *Possible de langue.*

## EXOCENTRIQUE → ENDOCENTRIQUE

### EXOPHORE [sémantique discursive]

À partir du grec *exô*, « au dehors » et *pherein*, « porter ». Le terme *d'exophore* (vs *endophore*\*) désigne une relation référentielle, plus couramment dénommée *deixis*\*, qui s'exerce à l'extérieur du contexte\* verbal (ou cotexte), dans laquelle le référent est localisé dans la situation extralinguistique\*. Les signes qui servent à l'expression de la référence exophorique ont la particularité de ne pouvoir être interprétés indépendamment du repérage spatial et temporel de renonciation\*.

→ **voir** *Contexte*



, *Deixis, Embrayage, Endophore, Énonciation*



, *Indexicalité, Référence.*

## EXOPHRASTIQUE [syntaxe, sémantique]

À partir du grec *exô*, « au-dehors ». Le terme a été introduit dans la description linguistique par Claude Guimier (*Syntaxe de l'adverbe anglais*, 1988 ; *Les Adverbes du français - Le cas des adverbes en -ment*, 1996) pour caractériser le fonctionnement de certains adverbes\* usuellement décrits comme adverbes de phrase dans la grammaire traditionnelle.

[...] l'adverbe est dit exophrastique lorsqu'il est le signe d'une idée regardante portée par l'énonciateur sur tout ou partie de son énoncé. À ce titre, l'adverbe exophrastique, extra-prédicatif par nature, est un élément extérieur à l'énoncé et ne participe pas à la construction du contenu propositionnel. Il joue lui-même le rôle d'une proposition, réduite à un mot (d'où l'appellation d'adverbe-phrase qui a été proposée), qui commente de l'extérieur une phrase ou un syntagme. L'adverbe exophrastique peut en effet être incident à une phrase complète (d'où l'étiquette « adverbe de phrase » communément utilisée par les grammairiens) : Apparemment, *il est venu sans rien dire à personne* (l'adverbe est incident à toute la phrase moins l'adverbe lui-même), comme il peut être incident à une portion de phrase, à un syntagme : *Il est venu, sans rien dire à personne* apparemment (l'adverbe est incident au groupe prépositionnel *sans rien dire à personne*).

C. Guimier, *Les Adverbes du français*

- *Le cas des adverbes en -ment*,

Ophrys, 1996.

→ **voir** *Endophrastique*.

## EXPÉRIENT → RÔLE

### EXPLÉTIF [syntaxe]

Du latin *explere*, « remplir ». L'adjectif *explétif* est employé le plus souvent pour caractériser le fonctionnement d'un constituant de la phrase qui n'est nécessaire ni sur le plan sémantique, ni sur le plan grammatical, et qui est par conséquent tenu pour facultatif. Ainsi, en français, l'adverbe *ne* dans *Elle redoute qu'il ne parte* ne présente-t-il aucune valeur de négation. Ce que montre sa possible suppression (*Elle redoute qu'il parte*), qui ne modifie pas le sens de l'énoncé, ou bien l'usage de la négation dans la subordonnée (*Elle redoute qu'il ne parte pas*), qui au contraire inverse le sens de l'énoncé.

L'emploi de l'adjectif *explétif* s'étend parfois aux constituants de la phrase strictement formels, qui sont dénués de valeur sémantique mais qui sont indispensables à l'intégrité syntaxique, comme le pseudo-sujet *il* de la tournure impersonnelle en

français (ex. *Il gèle*).

**EXPLOSIVE** [phonétique, phonologie] On qualifie *d'explosive* une consonne occlusive, en raison de son mode d'articulation caractérisé par le bruit de l'air phonatoire brusquement expulsé.

Par opposition aux consonnes dites *implosives*, le terme est également employé pour qualifier les consonnes d'ouverture de syllabes\*, caractérisées par le bruit d'explosion provoqué par l'ouverture du canal buccal : ex. dans *par* [paR], la première consonne, située dans la phase de tension croissante de la syllabe, est explosive.

→ voir *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Implosive, Occlusion, Syllabe*



### **EXTENSION** [sémantique lexicale]

En sémantique lexicale, le terme *d'extension* désigne l'ensemble des entités auxquelles un lexème s'applique. L'extension de *table* est définie par la classe des objets dont on peut dire qu'ils sont des « tables ». La notion d'extension prend sens par opposition à celle d'intension (ou compréhension\*), qui sert à désigner l'ensemble des sèmes\* constituant le signifié d'un lexème, c'est-à-dire la dénotation\* de ce lexème. L'intension de *table* est définie par l'ensemble des propriétés qui font que l'on peut dire d'un objet qu'il est ou qu'il n'est pas une « table ».

Extension et intension permettent donc de définir une classe d'objets de deux manières distinctes. (i) Soit par l'énumération des éléments qui constituent la classe (définition en extension) : par exemple *fruit* = abricot, cerise, fraise, pomme, etc., c'est-à-dire toutes les entités auxquelles peut s'appliquer le prédicat *être un fruit*, (ii) Soit par la prise en compte des propriétés communes aux objets qui constituent la classe (définition en intension) : par exemple *brebis* sera défini comme mammifère + ruminant + à toison laineuse et frisée, etc., c'est-à-dire défini par référence à une taxinomie zoologique). Ces deux perspectives définitionnelles inverses sont complémentaires.

L'extension et l'intension doivent être mise en corrélation avec les notions de polysémie\*, d'hyponymie\* et d'hyponymie\*. On dira du substantif *fruit* (hyperonyme de *cerise*) qu'il est plus extensif que le substantif *cerise* (hyponyme de *fruit*) dans la mesure où son signifié est susceptible de s'appliquer à un plus grand nombre de référents. Sa définition en extension sera donc bien plus développée que celle de *cerise*. Mais sa définition en intension réunira moins de propriétés distinctives (moins de sèmes) que celle de *cerise*. Cela permet de comprendre ce qui fonde l'ordination sémantique de ces deux mots, et aussi pourquoi le mot *fruit* se prête à des emplois plus nombreux que le mot *cerise* (*le fruit de l'arbre, le fruit d'une action, le fruit d'un*

*mariage consanguin, le fruit du vice, etc.*), et par conséquent pourquoi il est davantage exposé à la polysémie, qui est largement déterminée par la fréquence d'emploi d'un mot.

Les notions d'extension et d'intension (compréhension) ont une origine logique et philosophique, dont le rappel permet d'en mieux saisir la fonction et la valeur :

Une idée est un contenu intentionnel (« la forme de nos pensées par laquelle nous avons immédiatement conscience de ces mêmes pensées » disait Descartes) ; en ce sens elle possède ce que les Messieurs de Port-Royal nomme une *compréhension* (c'est-à-dire une définition à l'aide d'autres idées ; par exemple, la compréhension de l'idée d'homme, c'est « animal rationnel »). Mais elle est aussi reliée à tout autre chose : elle possède une *extension* (par exemple, la classe des hommes). C'est par référence à l'extension que l'on remplace souvent le terme compréhension par celui d'*intension* (avec un s !). On visualise ainsi facilement l'opposition entre intension et extension. Ce que la tradition, par la suite, nommera la *loi de Port-Royal* lie explicitement les deux : extension et compréhension des concepts varient en proportion inverse, ou encore : plus une idée possède d'extension moins elle a de compréhension et réciproquement.

S. Aurox & alii, *La Philosophie du langage*, PUF, 1996.

→ **voir** *Compréhension, Dénotation, Extensité.*

## **EXTENSITÉ** [sémantique, psychomécanique]

Mot formé à partir du verbe latin *extendere*, « étendre ». Le terme d'*extensité* appartient au vocabulaire de la psychomécanique\* du langage. Il désigne l'ensemble des objets auxquels momentanément le discours\* réfère. La notion, développée par Gustave Guillaume, vise le phénomène d'assignation d'un référent à une unité lexicale. Par distinction avec l'extension\* d'un nom, qui se définit par l'ensemble des objets auxquels le nom est susceptible de convenir, l'extensité de ce nom marque l'ajustement de son signifié à un contexte spécifique. Soit le mot *musique*, engagé dans deux énoncés distincts : 1/ *La musique est un art majeur* ; 2/ *J'ai écouté la musique dont tu m'as parlé*. De l'un à l'autre de ces énoncés s'observe une variation d'extensité : en 1, le nom *musique* requiert une interprétation universalisante, il s'applique à tout objet appelé « musique » ; en 2, il requiert une interprétation singularisante, le nom s'applique à un objet unique. Toutefois, de l'énoncé 1 à l'énoncé 2 l'extension et l'intension du mot *musique* n'ont pas varié. Comme le précise Guillaume, le terme d'*extensité* :

[...] se rapporte à quelque chose dont la langue ne fait pas état ; elle enclôt seulement le moyen d'en faire état. L'extensité est une variable de discours : l'extension, dictée par la compréhension, est une constante de langue.

G. Guillaume, *Leçons de linguistique 1956-1957*, vol. V, Presses universitaires de Lille, 1982.

L'extensité atteste dans le domaine lexical du passage du virtuel à l'actuel. Les actualisateurs que sont les déterminants, et notamment les articles, servent à régler cette extensité.

→ **voir** *Actualisation*



, *Discours*



, *Extension, Intension, Langue, Psychomécanique du langage*



, *Puissance, Référence.*

### **EXTERNALISME** [philosophie du langage, psychologie]

Le concept d'externalisme trouve son origine dans la critique de l'individualisme ontologique, doctrine selon laquelle les contenus mentaux sont pensés comme étant déterminés indépendamment de l'environnement du sujet. Dans cette perspective dite *internaliste*, développée notamment par la philosophie cartésienne, les pensées, qui sont subjectives et internes, ne seraient pas différentes en nature si le monde objectif était tout autre.

L'existence de pensées dont le contenu référentiel est dépendant de l'environnement du sujet (pensées dites *indexicales*, ou encore *de re*) a remis en question cette doctrine, et a été à l'origine des thèses externalistes, développées notamment par le philosophe Hilary Putnam (*Mind, Language, and Reality*. Philosophical papers, 1975). Les conditions de vérité d'un énoncé indexical sont en effet subordonnées tout à la fois à la signification intrinsèque de la proposition qui forme cet énoncé et aux propriétés objectives de son contexte\* : par exemple, dans C'est ici !, la référence spatiale ne peut être déterminée qu'en fonction des données constitutives de l'environnement. Il en va de même pour les pensées indexicales, dont le constituant référentiel, dépendant du contexte, ne saurait être interne au sujet. Ainsi, dans cette classe de pensées, existe-il au moins un constituant objectif, non réductible au sujet, ce qui conduit à une remise en cause du dualisme cartésien, fondé sur une discontinuité de l'intériorité et du réel matériel.

Le concept d'externalisme est convoqué notamment dans les débats actuels sur la nature du langage et du savoir linguistique :

Il n'y a aucune raison de penser que le langage ne naît pas dans l'instrumentalisation du corps propre et de l'environnement. Quand bien même l'émergence du langage humain suppose des systèmes



symboliques possédant des structures propres, rien n'impose de penser qu'il faille imaginer que la réalisation de ces structures dépende d'une représentation préalable dans l'intériorité. La possibilité de la pensée symbolique provient plus probablement de la capacité de se représenter ces structures. Il n'y a pas d'intériorité sans intériorisation. La thèse ultime de l'externalisme, c'est que l'esprit lui-même est d'essence historique et empirique.

S. Auroux, *La Raison, le Langage*  
et les *Nonnes*, PUF, 1998.

→ **voir** *Behaviorisme, Indexicalité, Symbole, Vériconditionnalité.*

### **EXTRACTION** [syntaxe, sémantique]

Opération\* linguistique qui consiste, de la part de l'énonciateur, à sélectionner et à isoler, en leur conférant une position informationnelle forte, un ou plusieurs éléments d'une classe d'occurrences, s'il s'agit de substances discrètes\*, ou bien une quantité dans un ensemble quantitatif, s'il s'agit de substances denses\*. Au plan syntaxique, l'opération d'extraction est réalisée principalement par le clivage\* (ex. C'est *Caroline qui* s'y colle). Le constituant extrait (ici *Caroline*) formant le focus\* ou le foyer de l'énoncé, l'opération d'extraction peut être associée à une opération de focalisation\*.

En informatique documentaire, on emploie le terme d'extraction au sens de « prélèvement » de données.

→ **voir** *Clivage, Emphase, Focalisation, Focus.*

### **EXTRALINGUISTIQUE** [sémantique référentielle]

Le terme *extralinguistique*, selon qu'il est employé comme adjectif ou comme nom, caractérise ou désigne l'univers référentiel, c'est-à-dire des entités matérielles ou conceptuelles, qu'elles soient réelles ou imaginaires (êtres, événements, objets, processus, propriétés, etc.), pensées comme étant situées en dehors du domaine linguistique. On dit ainsi d'une expression, notamment d'une expression nominale, qu'elle permet d'établir une relation entre la langue et un objet du monde. Cette relation est décrite par la notion de référence\*, et l'objet du monde par celle de référent\*. Si la question de l'existence des entités désignées par la langue ressortit davantage à la philosophie qu'à la science du langage, le problème de l'extralinguistique est toutefois crucial dans l'étude linguistique puisqu'il a d'inévitables répercussions sur le

fonctionnement énonciatif du langage naturel, l'énonciateur configurant son énoncé en fonction de sa représentation de l'univers factuel posé comme distinct de l'univers langagier.

Que faut-il faire du réel en linguistique ? A-t-il une place ou non dans le domaine sémantique ? Questions redoutables auxquelles le terme d'*extralinguistique* que l'on emploie souvent pour désigner ce réel fournit déjà une sorte de réponse négative : le réel est *en dehors* du linguistique et n'a donc logiquement rien à faire *dans* les affaires du langage. D'un autre côté, si l'on accepte que parler, c'est dire quelque chose, le réel est alors partie prenante dans le commerce linguistique, puisque c'est sur lui que s'exerce notre dire. [...] Notre question initiale revient donc à se demander si la référence doit être intégrée ou non dans l'analyse linguistique. Fermeture ou ouverture donc sur la référence et les référents ? Quelle attitude adopter ? La réponse, positive ou négative, est cruciale, parce qu'elle s'accompagne d'un engagement sur le statut de cette fameuse boîte noire dans laquelle le sens est produit. Le sens doit-il être conçu en termes référentiels ou non ?

G. Kleiber, « Sens, référence et existence : que faire de l'extralinguistique ? », *Langages*, n° 127, 1997.

→ voir *Monde possible, Référence*.

## EXTRAPOSITION [syntaxe, sémantique discursive]

Le terme d'*extraposition* est parfois utilisé de manière très floue pour décrire la position\* « périphérique » d'un segment linguistique (par exemple une construction disloquée, vocative, apposée) relativement à la prédication principale de l'énoncé, avec laquelle il forme une séquence marquée par une discontinuité syntaxique. D'une position fréquemment dite « hors phrase », on glisse ainsi aisément et abusivement à une position pensée « hors syntaxe », comme pour mieux reverser au compte d'une approche de type rhétorique ce que la description linguistique peine à traiter en raison d'une perspective trop étroitement logico-grammaticale.

L'analyse gagne en rigueur si, comme le propose notamment Christian Touratier, l'extraposition est définie comme une fonction syntaxique présentant un régime de fonctionnement original, mais méconnu des grammaires fermées à toute perspective informationnelle.

L'extraposition est une fonction syntaxique [...] qui se définit comme un constituant immédiat de P qui est en même temps expansion de P. Au niveau informatif, elle a la propriété de faire du contenu du syntagme concerné non pas seulement un thème ou un topique, mais un support informatif de l'énoncé. Placée en fin de phrase, elle fait du constituant concerné un report informatif.

Il faut la distinguer de la simple antéposition linéaire avec intonation descendante, qui, en allemand ou en français parlé, fait du constituant concerné la partie centrale de l'apport de l'énoncé. Alors que cette antéposition ne peut concerner qu'un seul constituant de la phrase, il peut y avoir plusieurs constituants extraposés de suite, l'extraposition étant une fonction syntaxique réursive.

C. Touratier, « Extraposition et structuration informative », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. XCIII, fasc. 1, 1998.

Dans la perspective de Touratier, il ne saurait y avoir d'extraposition que sur des constituants immédiats de phrase endocentrique\*. Le segment visé présente ainsi nécessairement un fonctionnement semble à P, ou bien appartient au même paradigme que P, et peut commuter avec P.

L'extraposition peut être antéposée à la prédication principale de l'énoncé. Cette position structurale, selon Touratier, fait donc du segment extraposé le support\* « informatif » de l'énoncé : ex. Cette fille, Caroline la connaît bien. Elle doit être distinguée des cas d'attaque rhématique caractérisés par un segment complément antéposé à une phrase exocentrique\* : ex. Du bleu partout, il voyait! Ici, le complément est juste placé avant le verbe, mais il ne cesse pas pour autant d'être un constituant immédiat du syntagme verbal. Il n'est pas extraposé à P, comme le montre son rétablissement dans sa position standard, où aucune discontinuité, marquée par une pause, ne vient l'affecter : *Il voyait du bleu partout !*

L'extraposition peut être postposée à la prédication principale de l'énoncé. Le segment extraposé forme en ce cas ce que C. Touratier, à la suite de Jean Perrot, appelle le *report informatif*: ex. *Je ne sais pas où il est passé, ce dossier*.

→ **voir** *Apport, Détachement*



, *Dislocation*



, *Emphase, Nominativus pendens*



, *Projection, Segmentation, Support.*

## **FACTIF** [sémantique]

Les verbes dits *factifs* sont des verbes qui présupposent la vérité de la subordonnée qu'ils introduisent (*déplorer que, ignorer que, regretter que, savoir que*, etc.). Par exemple, dans *Claire sait que Paul est pianiste*, le contenu propositionnel de la subordonnée *que Paul est pianiste* est présupposé vrai, tout à la fois dans l'univers de Claire et dans celui de l'énonciateur. Les verbes factifs figurent, notamment avec les verbes d'attitude\* propositionnelle et les verbes de parole, parmi les facteurs d'opacité contextuelle.

Le terme *factif* s'est également appliqué au cas des langues finno-ougriennes exprimant un changement d'état. Il est concurrencé dans cet emploi par le terme *translatif*\*.

→ voir *Implicite*



, *Opaque, Présupposé, Univers de croyance, Vériconditionnalité.*

## FACTITIF → CAUSATIF

**FACTUM GRAMMATICAE/ LINGUAE/LINGUARUM/ LOQUENDI**  
[épistémologie]

Expressions latines signifiant respectivement « fait de la grammaire », « fait de la langue », « fait des langues », « fait des êtres parlants ». Ces quatre notions servent à décrire les faits primitifs qui, selon Jean-Claude Milner (Introduction à une *science du langage*), sont à la base de la connaissance linguistique. *Le factum linguae* décrit « le fait que ce que parle un être parlant mérite le nom de *langue*, à bien distinguer du *factum loquendi*, ou le simple fait qu'il y ait des gens qui parlent ». Le *factum linguarum* décrit le fait que, tout en constituant une classe homogène, les langues sont diverses, ce qu'atteste la traduction. Le *factum grammaticae* décrit le fait que les langues présentent des propriétés constantes, c'est-à-dire non circonstanciées, ce dont rend compte l'activité grammaticale :

De là suit la disposition terminologique la plus courante. Tout de même que le terme *langage*, dans son usage courant, sténographie le *factum loquendi*, de même dirait-on, le complexe des trois faits - - *factum linguae, factum linguarum, factum grammaticae* - se trouve sténographié par le terme *langue*. S'il en est ainsi, le mot *langue* sténographie un ensemble de propositions assez spécifiées. Or ces propositions déterminent un objet plausible pour la science linguistique : autant celle-ci doit prendre l'existence brute d'êtres qui parlent comme une donnée sur laquelle elle n'a rien à dire de spécifique, autant les propriétés distinctives des langues par rapport aux non-langues et des langues entre elles constituent un objet d'investigation.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

→ voir *Épistémologie*



, *Grammaire, Langage, Langue, Linguistique*



, *Observatoire*



## FALSIFIABILITÉ [épistémologie]

Dérivé de l'adjectif *falsifiable*, «qui peut être caractérisé comme faux ». La notion de falsifiabilité est une caractéristique intrinsèque de la science, développée notamment par le philosophe et épistémologue anglais Karl Popper (1902-1994). Pour qu'une proposition relève du discours scientifique, il faut que l'on puisse énumérer les conditions dans lesquelles cette proposition pourrait être dite *fausse*, et il faut que ces conditions soient matériellement observables, c'est-à-dire représentables dans l'espace et dans le temps, et par conséquent empiriques. La construction de ces conditions est donc une construction *a priori*, puisqu'au moment de sa formulation on ne sait pas si les circonstances falsifiantes sont réalisées. C'est la raison pour laquelle cette construction est fréquemment décrite par le terme de *prédiction\**. Comme le précise Jean-Claude Milner :

La relation qu'une proposition de la science entretient à l'empirique est donc essentiellement de l'ordre de la falsification. Mais, comme l'empirique est par ailleurs manipulable par la technique, on comprend qu'une science empirique soit aussi la théorie d'une technique.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

Un des problèmes majeurs posés par l'épistémologie de la linguistique est celui de l'empiricité\* et de la falsifiabilité des propositions que cette science formule. → voir *Galiléisme, Empiricité, Épistémologie*



, *Observatoire*



, *Prédiction, Théorie.*

## FENÊTRE [informatique]

Cadre affiché par l'écran d'un ordinateur, destiné à faire apparaître les informations relatives à un document informatisé. Les fenêtres sont équipées de commandes, placées en bordure du cadre, permettant à l'utilisateur d'agir sur le document. Plusieurs fenêtres peuvent être ouvertes simultanément. La fenêtre active est celle qui est placée au premier plan.

→ **voir** *Interface.*

## FENÊTRE DE MOTS [TAL]

En traitement automatique des textes, une fenêtre de mots fournit le contexte graphique d'une unité lexicale, c'est-à-dire l'ensemble des mots qui figurent dans le même environnement linguistique que cette unité, et plus précisément ceux qui sont en co-occurrence\* avec elle, et qui, partant, dans le cadre d'une approche distributionnelle du sens, contribuent à en décrire le fonctionnement sémantique. La taille de la fenêtre varie selon les relations dont on cherche à rendre compte, et elle détermine, par la distance (ou empan\*) qu'elle fait apparaître entre les co-occurents, divers types de régularités distributionnelles (collocations\*, contraintes sélectionnelles, champs sémantiques\*).

→ **voir** *Champ sémantique, Collocation, Contexte*



, *Co-occurrence, Distribution, Empan.*

## FIGEMENT [syntaxe, sémantique]

On appelle *figement* un ensemble de caractéristiques syntaxiques et sémantiques affectant une unité polylexicale (ex. *un cordon bleu, une caisse noire, un nuage de lait, à bout de forces, de gaieté de cœur*). Parmi ces caractéristiques, on relève : le blocage des propriétés combinatoires et transformationnelles de l'unité (pronominalisation, dislocation\*, extraction\*, relativation\*, passivation), le blocage de l'actualisation\* et de la détermination\* des différents constituants de la séquence, le blocage de l'opération d'insertion\* et de substitution\* synonymique, et d'une façon générale l'opacité\* et la non-compositionnalité\* du sens. Comme le précise Gaston Gross (1996), le figement peut n'être que partiel, ce qui suppose des degrés dans le processus (*fait divers* est plus figé que *fait historique*). Cela suppose donc également un continuum entre séquences libres et séquences contraintes, que définit ainsi Salah Mejri :

On parle généralement de continuum lorsqu'on traite des séquences figées pour montrer comment le passage des séquences libres s'opère d'une manière graduelle et imperceptible aux séquences figées. On le limite souvent aux variations syntaxiques (les différentes variations combinatoires acceptées par des séquences et rejetées à des degrés divers par d'autres). Nous voulons montrer que l'idée de continuum est incontournable dans l'étude du figement, qu'elle est inhérente au système linguistique et qu'elle est présente à tous les niveaux de l'analyse linguistique.

S. Mejri, *Le Figement lexical Descriptions linguistiques et structuration sémantique*, Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba, 1997.

On parle de *défigement* lorsque s'observe une rupture du pacte langagier sur lequel repose nécessairement l'usage d'une séquence figée, rupture qui a pour effet de déverrouiller les paradigmes : ex. *interruption volontaire de carrière, maladie littérairement transmissible* (exemples empruntés à G. Gross).

→ **voir** *Composition*



, *Compositionnalité*, *Idiomaticité*, *Lexie*, *Locution*



, *Mot*



*LU*, *Opaque*, *Polylexicalité*, *Synapsie*, *Synthème*, *Verbe support*.



→ Gross G., 1996, *Les Expressions figées en français. Noms composés et autres locutions*, Ophrys. → Mejri S., 1997, *Le Figement lexical - Descriptions linguistiques et structuration sémantique*, Tunis, Publications de la faculté des lettres de la Manouba.

## **FIGURE** [sémantique discursive, rhétorique]

Du latin *figura*, « forme ». La rhétorique a spécialisé l'emploi du terme de *figure* dans la caractérisation de faits discursifs où s'exprime principalement une forme de transgression des usages normés de la langue affectant le sens de l'énoncé. Dans cette perspective, l'expression figurée repose sur la perception d'un écart. Fontanier définit la notion de figure ainsi :

Les figures du discours sont les traits, les formes ou les tours plus ou moins remarquables et d'un effet plus ou moins heureux, par lesquels le discours, dans l'expression des idées, des pensées ou des sentiments, s'éloigne plus ou moins de ce qui en eût été l'expression simple et commune.

P. Fontanier, *Les Figures du discours*,  
Flammarion, 1968 [1821-1830].

Si cette conception ornementale de la figure s'est imposée, elle n'a pas toujours prévalu, comme l'a montré Bernard Colombat (1993), qui a étudié la longue parenthèse de ce qu'il a appelé « la banalisation de la figure », de 1500 à 1780, dans la syntaxe latine :

[...] la figure-ornementation ne s'est détachée que progressivement d'une opposition, difficile à établir, entre *uitia* [« défauts »] et *uirtutes* [« qualités »].

B. Colombat, *Les Figures de constructions dans la syntaxe latine (1500-1780)*,  
Peeters, 1993.

Du défaut d'expression, qu'il convient d'expliquer et de corriger, à une qualité ornementale du discours, qu'il convient de promouvoir à des fins d'expressivité, la figure s'est déplacée du domaine grammatical au domaine rhétorique où elle s'est finalement fixée.

→ **voir** *Apostrophe, Apposition*



, *Détachement*

ma

, *Métonymie, Ellipse*



, *Métaphore, Syllepse, Synecdoque, Trope.*



→ Colombat B., 1993, *Les Figures de construction dans la syntaxe latine*, Peeters. → Fontanier P., 1821-1830, *Les Figures du discours*, Flammarion, 1968. → Landheer R., 1994, « Les figures de rhétorique et leur actualité en linguistique », *Langue française*, n° 101. → Mohnié G., 1992, *Dictionnaire de rhétorique*, Le livre de poche. → Pougeoise M., 2001, *Dictionnaire de rhétorique*, A. Colin.

## **FLEXIF** [morphologie]

On appelle parfois *flexif* un affixe\* flexionnel, c'est-à-dire un morphème grammatical lié (ex. *-ons* dans *parlons*). On emploie plus couramment le terme de *désinence* pour désigner ce type de morphème. → voir *Affixe, Déflexivité, Désinence, Flexion, Grammème*.

## **FLEXION** [morphologie]

À partir du verbe latin *flectere*, « ployer, fléchir ». Procédé morphologique fondamental consistant à adjoindre à la base\* d'un mot des désinences\* exprimant, selon les langues, les cas\*, les catégories du genre\* (pour les substantifs, les adjectifs et les pronoms), de la personne\*, du temps\*, du mode\*, de l'aspect\*, et de la voix\* (pour les verbes). La catégorie du nombre est commune à la flexion nominale et à la flexion verbale. La flexion inclut donc la déclinaison\* (flexion nominale) et la conjugaison\* (flexion verbale). Dans certaines langues, comme le latin ou l'allemand par exemple, on distingue un troisième type de flexion, la flexion pronominale. En français, la flexion



nominale regroupe les variations en genre et en nombre du substantif et de l'adjectif.

La morphologie\* flexionnelle marque les relations morphosyntaxiques entre les constituants de l'énoncé, par distinction avec la morphologie dérivationnelle, de nature lexicologique, qui contribue à la production des unités du lexique. Les morphèmes flexionnels ont ainsi pour fonction d'indiquer les rapports entre une base lexicale et l'énoncé dans lequel elle prend place. Par exemple, le morphème de genre et/ou de nombre d'un adjectif indique avec quel substantif s'établit le rapport morphosyntaxique : dans *Les amis de Caroline, turbulents, ont effrayé le voisinage*, le morphème de nombre -s marque le fait que *turbulents* est en rapport morphosyntaxique avec *Les amis* et non pas avec *Caroline*.

Contrairement aux affixes\* dérivationnels, les morphèmes flexionnels véhiculent un signifié purement grammatical. Ils n'ont donc pas vocation à créer de nouvelles unités lexicales, mais à produire des formes différentes d'un même mot. C'est pourquoi ils ne modifient pas la catégorie de la base sur laquelle ils se greffent. Ils sont regroupés dans des séries (ou classes paradigmatisées\*) dont les unités constitutives sont en nombre fini, ce qui assure la prévisibilité des formations, ce dont témoigne notamment la conjugaison verbale (ex. *jou-ons, jou-ez, jou-ent ; march-ons, march-ez, march-ent ; parl-ons, parl-ez, parl-ent, etc.*).

→ voir *Conjugaison, Déclinaison, Déflexivité, Désinence, Flexif Flexionnelle (langue), Morphologie*



, *Paradigme*.

### **FLEXIONNELLE (LANGUE)** [typologie linguistique]

Les langues dites *flexionnelles* sont pourvues d'affixes indiquant la fonction syntaxique des mots (désinences\* casuelles). Les unités susceptibles d'être fléchies n'ont pas d'existence lexicale sans ce morphème flexionnel. Celui-ci présente un syncrétisme fonctionnel puisque, contrairement au type agglutinant\*, chaque affixe peut ici prendre plusieurs valeurs, relatives au genre, au nombre, au cas, etc. : par exemple, le morphème *-um*, dans le nom latin *dominum*, marque tout à la fois le masculin, le singulier et l'accusatif. Par distinction avec les langues de type isolant\*/analytique, les langues flexionnelles présentent un placement très souple des constituants dans l'énoncé.

→ voir **voir** *Agglutinante (langue), Flexion, Isolante (langue), Polysynthétique (langue), Synthétique (langue), Typologie linguistique*.

### **FOCALISATION** [sémantique discursive]

La focalisation est une opération énonciative de mise en relief (ou emphase\*) d'une

entité référentielle qui s'exprime par le marquage spécifique d'un constituant de l'énoncé. Cette opération est destinée à susciter l'attraction attentionnelle des protagonistes de l'acte d'énonciation sur cette entité. On appelle *focus* \* le point d'application (référentiel et/ou linguistique) de l'opération de focalisation.

Les locuteurs ont à leur disposition des procédés d'expression linguistique de la focalisation qui varient selon les langues, mais où figure nécessairement le marquage prosodique à valeur contrastive et paradigmatique, fréquemment décrit comme un phénomène de proéminence : ex. *Claire* (et pas Juliette) fait du piano.

Des marqueurs syntaxiques peuvent se combiner à cette prosodie, comme les constructions clivées (*c'est...qui/c'est...que*), ou pseudo-clivées (*ce/celui qui/que... c'est X*) qui mettent en œuvre, diversement, l'extraction\* du constituant focalisé : ex. *C'est Claire qui fait du piano ; Celle qui fait du piano, c'est Claire*. S'observent aussi, notamment en français, à l'oral principalement, des déplacements de groupes objets : ex. *Du piano elle fait !*

La focalisation est fréquemment confondue avec les opérations de thématisation\* et de topicalisation\* en raison du flou qui caractérise les notions de focus, de thème\*, et de topique\*.

Le terme de *focalisation* connaît également un emploi en narratologie\*. Dans ce domaine, le terme de *point de vue* exprime aujourd'hui l'essentiel de ses valeurs.

→ voir *Clivage, Extraction, Focus, Saillance, Thématisation, Thème*



, *Topicalisation, Topique*.

### **FOCUS** [sémantique discursive]

Mot anglais emprunté au latin, où le mot signifiait « foyer, feu ». Le terme de *focus* (ou *foyer*) fait l'objet de définitions et d'emplois sensiblement différents. Il peut être employé comme un équivalent de rhème\* ou de commentaire, en opposition aux termes de présupposition, de thème\*, et de topique\*. En ce cas il sert le plus souvent à désigner un segment linguistique contenant une information décrite comme nouvelle, c'est-à-dire non prédictible dans le contexte discursif. Cette perspective informationnelle peut faire l'objet de spécifications diverses, comme celles proposées par Knud Lambrecht, qui décrit le focus comme un segment dont la mise en relation avec le reste de l'énoncé confère à cet énoncé son informativité, ce qui peut s'observer notamment dans le clivage\*

(*C'est Caroline qui viendra*).

Le terme de *focus* peut également viser le statut cognitif d'un constituant, et décrire la centralité d'un référent dans la conscience des protagonistes de l'acte d'énonciation. Dans cette perspective, sera identifié comme focus un élément présentant un degré de saillance\* élevé, s'imposant à l'attention, et manifestant par là même une forte accessibilité référentielle.

→ **voir** *Focalisation, Saillance, Thématisation, Thème*

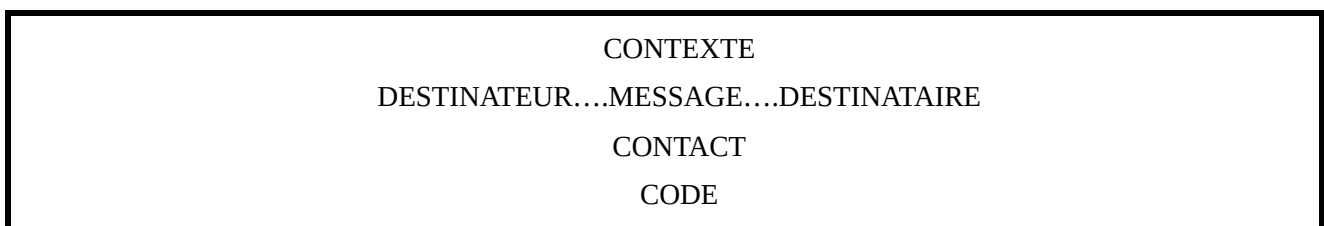


, *Topicalisation, Topique.*

## FONCTIONS DU LANGAGE [linguistique générale]

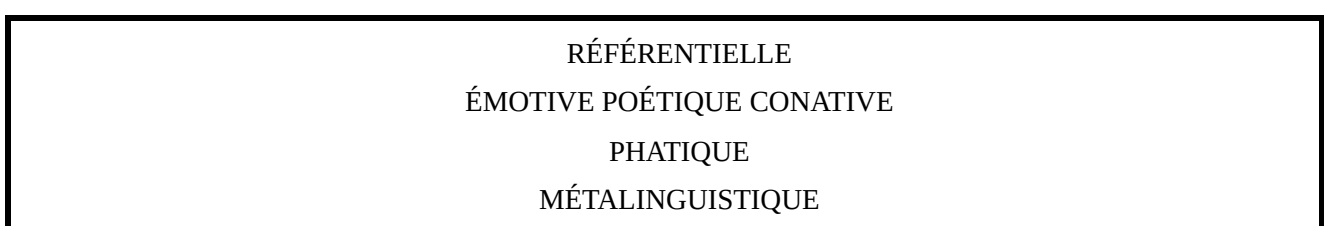
La communication est fréquemment définie en linguistique comme un événement de langage par lequel un message est transmis par un émetteur à un récepteur. Il n'est pas de linguistique générale qui ne s'appuie sur une théorie de la communication verbale. La notion de fonction du langage s'inscrit dans ce cadre.

Le linguiste russe Roman Jakobson (*Essais de linguistique générale*, 1963) a proposé un modèle qui a beaucoup compté dans les sciences du langage au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il est illustré par le schéma suivant représentant sommairement les différents facteurs du processus linguistique à l'œuvre dans la communication verbale :



Jakobson le commente ainsi. Le destinataire envoie un message au destinataire. Le message requiert par conséquent un contexte à quoi il doit renvoyer, que Jakobson appelle un *référent*. Ce contexte doit être verbal, ou bien susceptible d'être verbalisé, et il doit pouvoir être saisi par le destinataire. Le message requiert donc également un code, commun au destinataire et au destinataire, et un contact qui permette d'établir et de maintenir la communication, c'est-à-dire à la fois un canal physique et une connexion psychologique.

L'intérêt du modèle de Jakobson est d'assigner à chacun des facteurs constitutifs de la communication verbale une fonction dans le langage. Jakobson distingue six fonctions.



La fonction dénotative, ou cognitive, ou référentielle, est orientée vers le message en tant qu'il véhicule une information sur les objets du monde (entités matérielles ou conceptuelles). La fonction expressive, ou émotive, est orientée vers le destinataire. Elle exprime l'attitude du locuteur par rapport à son message. La fonction conative\* est orientée vers le destinataire. Elle a pour but de susciter chez lui un comportement en conformité avec ce qui est dit. La fonction poétique est orientée vers le message en tant que tel, c'est-à-dire en tant qu'il se définit non seulement par son contenu informationnel mais aussi par sa forme. La fonction poétique est sollicitée dans les textes relevant du genre « poétique », mais il ne saurait être question de l'y réduire. La fonction phatique\* est orientée vers le contact physique ou psychologique entre le destinataire et le destinataire. Elle vise à établir ou à maintenir la communication. La fonction métalinguistique est orientée vers le code, qui devient l'objet même du message. Elle se manifeste notamment dans l'autonymie\*.

Ce modèle, souvent ajusté aux diverses perspectives méthodologiques dans lesquelles il s'est trouvé exploité, a offert une base de réflexion solide sur la polyfonctionnalité du langage verbal. → **voir** *Conatif, Énonciation*



, *Métalangue, Phatique, Référence.*

## FONDAMENTAL [phonétique acoustique]

Les sons de parole sont des sons complexes, composés d'un fondamental et d'une distribution complète d'harmoniques\*. On appelle *fondamental* (autrement dit « fréquence fondamentale ») le son produit par la vibration du corps vibrant dans son entier, par distinction avec les harmoniques, produits par la vibration des différentes parties du corps vibrant. → **voir** *Harmonique, Phonation, Phone, Phonétique*



## FORCLUSIF [syntaxe]

Mot formé sur le substantif *forclusion*, au sens d'« exclusion, rejet ». Le terme de *forclusif* a été créé par Jacques Damourette et Édouard Pichon (*Des mots à la pensée - Essai de grammaire de la langue française*, 1930-1950). Il sert à décrire un aspect du fonctionnement de la négation à double constituant en français :

Le second morceau de la négation française, constitué par des mots comme *rien, jamais, aucun, personne, plus, guère*, etc., s'applique aux faits que le locuteur n'envisage pas comme faisant partie de la réalité. Ces faits sont en quelque sorte *forclus*, aussi donnons-nous à ce second morceau de la négation le nom de *forclusif*. (T. I, § 116.)

L'observation de la langue française conduit rapidement à remarquer que dans un certain type de phrases, des struments d'une série spéciale, *aucun, rien, jamais, guère, plus, non plus*, etc. peuvent être appelés à figurer respectivement au lieu des struments indifférenciés acceptifs : *un, quelque chose, un jour, beaucoup, encore, aussi*, etc. Ces struments ont pour fonction de classer ce qu'ils expriment hors du champ de ce qui est aperçu comme réel ou réalisable. [...] nous avons donné à ces struments le nom de *forclusifs*. (T. VI, § 2 241.)

J. Damourette & É. Pichon, *Des mots à la pensée - Essai de grammaire de la langue française*, d'Artrey, 1930-1950.

→ **voir** *Discordancier*.

## FORMALISATION → FORMALISME

**FORMALISME** [logique, linguistique théorique, philosophie du langage,

épistémologie]

Dérivé de *formel*, du latin *formalis*, à partir de *forma*, « forme ». Le terme de *formalisme*, appliqué à une méthodologie scientifique, désigne un ensemble de représentations abstraites exprimées au moyen d'un langage formel. Un langage formel est un artefact, élaboré à partir de concepts logiques ou mathématiques, et construit à partir de définitions *a priori*.

Un langage formel (en logique, en informatique) est orienté vers le calcul, là où le langage naturel l'est vers la prédication. Les objets n'y renvoient pas au monde. Les « expressions bien formées » s'y prêtent à des opérations calculatoires, tout particulièrement la déduction, moyennant des règles contrôlables : les expressions dérivent les unes des autres, dans une succession algorithmique. Rien de tel dans le langage ordinaire. Certes il permet lui aussi des « calculs », notamment inférentiels. *Pierre n'a pas divorcé* permet d'inférer que Pierre est marié, que l'on pouvait penser qu'il divorcerait. Mais un tel calcul n'est pas une pure abstraction : il n'est pas indépendant des choses représentées. [...] Le « calcul » que le langage naturel autorise n'est pas sa véritable finalité.

R. Martin, *Comprendre la linguistique*,  
PUF, 2002.

Un formalisme suppose des conditions de formalisation strictes. Ainsi formaliser une règle\*, par exemple, exige une définition rigoureuse des objets qu'elle se donne, une absence d'ambiguïté dans la définition, donc un métalangage\* également stabilisé, une formulation explicite, permettant son application par un automate\*, et où l'intuition par conséquent n'a aucune part.

Toute formule bien formée du formalisme est construite récursivement (pas à pas, en appliquant les règles aux axiomes de départ) à partir des éléments initiaux ; il en va de même des déductions à partir des axiomes. Par définition, tout formalisme est donc calculable.

S. Auroux, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF, 1998.

→ **voir** *Algorithme, Axiome, Calcul*



, *Déduction, Mathématisation, Théorie.*

**FORMANT** [phonétique, morphologie] À partir du participe latin *formans*, de l'infinitif *formare*. On appelle *formant* en phonétique acoustique\* une zone de fréquence\* d'un son complexe renforcée par un résonateur\* déterminant un timbre\* spécifique.

Les deux principales [cavités de la phonation] sont la cavité pharyngée et la cavité buccale. Selon la position de la langue et l'intervention des résonateurs secondaires (nasal et buccal), chacune de ces deux cavités de résonance va amplifier, dans la série des harmoniques qui lui est fournie, une zone de fréquences correspondant à sa résonance propre. Cette zone renforcée se nomme *formant*.

P.R. Léon, *Phonétisme et prononciations du français*, Nathan, 1992.

On appelle *formants* en morphologie des éléments constitutifs du signifié des unités grammaticales. Le comparatif\*, le passif\*, le présent, le pluriel, etc. sont ainsi des formants grammaticaux servant à spécifier le fonctionnement des formes de mots au moyen de règles. Les formants peuvent être amalgamés dans un signifiant\* unique. C'est, par exemple, en français, le cas de je, signifiant auquel sont associés les formants [pronom personnel/personne 1/ singulier].

Par distinction avec *morphème\**, qu'il utilise pour identifier des éléments de signification, Louis Hjelmslev (*Essais linguistiques*, 1959) réserve le terme *déformant* à la désignation de l'expression matérielle de ces éléments.

Dans la tradition générative (Nicolas Ruwet, *Introduction à la grammaire générative*, 1967), on distingue également entre *morphème et formant* (ou *formative*), réservant le premier terme à la désignation des unités significatives minimales de la structure profonde\*, constitutives des suites syntagmatiques terminales, et le second terme à la désignation des unités significatives minimales de la structure de surface\*, dérivées par l'application des transformations\* aux suites sous-jacentes générées par la base syntagmatique.

→ **voir** *Fréquence, Morphème, Phonétique*



, *Résonance, Résonateur, Timbre.*

**FORMATER** [informatique]

De l'anglais *to format*. Attribuer un format à un support de données numériques, notamment par l'utilisation d'un métalangage décrivant la structure et le type de contenu du support en question. → **voir** *Balise, Codage, HTML, ISO, SGML, Web, XML.*

**FOYER → FOCUS**

**FRAME → SCRIPT**

## FRÉQUENCE [TAL, phonétique]

En traitement automatique des textes et en linguistique de corpus le terme de *fréquence* désigne un indice statistique établi à partir du nombre d'occurrences\* d'un segment linguistique dans un ensemble (base\*, corpus\*) jugé représentatif.

En phonétique\* acoustique, le terme désigne une caractéristique de la vibration d'un corps déterminant la hauteur d'un son. Plus la fréquence est rapide et plus le son est perçu comme aigu. Contrairement à la période qui est définie par le temps mis par le corps vibrant pour effectuer un cycle (un mouvement de va-et-vient complet du corps vibrant), la fréquence est définie par le nombre de cycles effectués par unité de mesure du temps. La fréquence se mesure en hertz, du nom du physicien allemand Heinrich Hertz (1857-1894) qui en a déterminé la valeur. Un hertz (Hz) correspond à un cycle par seconde.

→ **voir** *Fondamental, Harmonique, Occurrence.*

**FRICATIVE** [phonétique, phonologie] À partir du latin *fricare*, « frotter». L'articulation d'une consonne fricative se caractérise par un resserrement du conduit vocal, ce qui entraîne une impression de friction ou de sifflement produite par le passage de l'air phonatoire dans la zone de constriction\* : par exemple, [f], [v], [s], [z], [ʃ], [ʒ] sont des consonnes fricatives en français. Les consonnes fricatives sont parfois identifiées par le terme de *constrictives\** ou encore de *spirantes\**.

→ **voir** *Articulation, Consonne, Constriction, Spirante.*

## GALILÉISME [épistémologie]

Mot dérivé du nom du physicien et astronome italien Galileo Galilei (1564-1642). Le concept de galiléisme a été utilisé en épistémologie\* de la science du langage pour caractériser la méthode structuraliste en linguistique, et le scientisme explicite revendiqué par le programme génératif chomskyen.



Il n'y a aucune raison d'abandonner la méthode d'approche générale des sciences naturelles quand on aborde l'étude des êtres humains et de la société. Toute approche sérieuse de ces questions tentera d'adopter « le style galiléen ».

N. Chomsky, 1980, *Rules and Representations*, New York, Columbia University Press, cité et traduit par J.-C. Milner dans

*Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

Selon Jean-Claude Milner, la science « galiléenne » peut être définie comme une configuration discursive combinant deux traits :

[...] (I) la mathématisation de l'empirique (la physique mathématique devant bien plutôt être dite physique mathématisée) ; (II) la constitution d'une relation avec la technique, telle que la technique se définisse comme l'application pratique de la science (d'où le thème de la science appliquée) et que la science se définisse comme la théorie de la technique (d'où le thème de la science fondamentale).

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

Reprenant des philosophes grecs de l'Antiquité la dichotomie *phusis/thesis* (réalités observables selon la nature, *phusei*, ou selon la convention, *thesei*), Milner décrit le galiléisme du structuralisme comme un galiléisme *étendu* :

[La grandeur du structuralisme] consiste en ceci : il a posé en thèse que le dilemme n'existait pas. Il a soutenu dans sa doctrine et démontré par sa pratique que des pans entiers de ce que depuis toujours on avait attribué au *thesei* pouvaient faire l'objet d'une science au sens galiléen du terme. Sans que pour autant, et là réside la nouveauté singulière, sans que pour autant le *thesei* fût ramené au *phusei*. Bien plus, les objets privilégiés de la démonstration sont justement les objets qui jusque-là constituaient la différence de l'homme à la nature : le langage, la parenté, le mariage, les mythes, les contes, la cuisine, le costume, la parure, etc.

J.-C. Milner, *Le Périple structural, figures et paradigme*, Le Seuil, 2002.

→ **voir** *Empiricité, Épistémologie*



, *Mathématisation*.

**GALLICISME → IDIOTISME**

## GÉMINATION → GÉMINÉE

### GÉMINÉE [phonétique, phonologie]

À partir du verbe *geminare* en latin classique, « doubler, mettre deux choses ensemble ». La gémination est un phénomène de renforcement articulaire des consonnes\*. On appelle *géménées* les consonnes perçues comme plus longues que les consonnes simples du fait de l'intensité particulière de leur articulation : ex. le français *illégitime* [il:eʒitim] ; l'italien *ragazzo*, « garçon » [ragaz:o].

Une consonne n'est perçue comme longue que lorsque sa durée excède franchement celle qu'on entend dans le contexte où elle apparaît. [...] on pourra noter la longueur des consonnes au moyen d'un point surélevé ou de deux points placés après le symbole de la consonne, donc [1-] ou [1:] pour [1] long. Lorsqu'une consonne de longue durée se trouve entre deux voyelles, il est fréquent que le début soit perçu comme la fin de la première syllabe et la fin comme le début de la syllabe suivante. Ceci donne l'impression de deux articulations successives [...]. Les consonnes longues appartenant à deux syllabes successives sont désignées comme des *géménées*.

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne.*

### GÉNÉRALITÉ [philosophie du langage]

Le concept de généralité est au centre de la réflexion philosophique sur le signe et le langage. Dans *l'Essai sur l'entendement humain* (1690), John Locke justifie le concept en développant l'argument selon lequel la communication intersubjective serait impossible si chaque entité du monde devait être désignée par un nom propre. La thèse de Locke est que la généralité est une production nécessaire de l'esprit humain. Toutes les entités du monde (êtres, choses, idées) sont des existants particuliers. Leur généralité consiste dans une activité spécifique de l'entendement qui est de leur conférer une aptitude à représenter ou à signifier plusieurs existants particuliers. La généralité est abstraction, c'est-à-dire mise en relation. Si elle est la condition de l'intersubjectivité, elle est nécessairement la condition du langage.

La généralité est chose intrinsèque au langage. Sans les signes, il n'y aurait pas de communication, non pas que, trivialement, il faille des signes pour communiquer au dehors ce qui se passe en notre for intérieur, mais plus subtilement parce que notre intériorité en tant que telle est incommunicable sans la généralité, et que la généralité est instauration par l'esprit d'une relation entre un élément - un signe - et d'autres éléments - une signification.

→ *Philosophie du langage*



,*Signe, Théorie.*

### **GÉNÉRATIF** [grammaire]

Le terme de *génératif* sert à caractériser un type de description linguistique fondé sur le postulat selon lequel la langue est un système formel reposant sur un ensemble d'instructions ou de règles dont l'application permet de produire des énoncés grammaticaux dans une langue donnée. Une grammaire générative est une grammaire de la compétence\* des sujets parlants, dont le caractère explicite est garanti par le fait qu'elle s'applique à un objet qu'elle tient pour formalisable. La vocation d'une grammaire générative est de dégager, par delà les paramètres spécifiques liés à la diversité des langues, des invariants phonologiques, syntaxiques et sémantiques qui constituent les principes de la grammaire universelle.

→ **voir** *Algorithme, Compétence, Introspection, Invariant, Locuteur-auditeur idéal, Mathématisation, Principes et paramètres*



, *Réécriture, Structure profonde, Syntaxe*



### **GÉNITIF** [morphosyntaxe]

Du latin *genitivus casus*, « cas qui engendre », c'est-à-dire qui marque l'origine. Le génitif est un cas\* des langues flexionnelles réservé à la fonction de complément de détermination nominale, et exprimant diverses valeurs sémantiques liées aux notions d'appartenance, de qualité, de partition\*, de lieu, etc. : ex. en latin, *villa domini*, « le domaine du maître » ; *dux eximiae prudentiae*, « un chef d'une remarquable sagesse » ; *pars civium*, « une partie des citoyens » (exemples empruntés à Guy Serbat, *Les Structures du latin*, Picard, 1980). On parle de *génitif subjectif* ou de *génitif objectif* pour caractériser les séquences nominales censées représenter le sujet ou l'objet dans une structure propositionnelle, selon les rôles sémantiques qu'on leur attribue : ex. *metus hostium*, « la crainte des ennemis », c'est-à-dire « les ennemis craignent quelque chose » (génitif subjectif) ou « on craint les ennemis » (génitif objectif).

→ **voir** *Cas*



### **GENRE** [morphologie]

Catégorie grammaticale, définie par des propriétés formelles, procédant par répartition des nominaux dans des classes morphologiques (masculin, féminin, neutre, pour les langues indo-européennes), qui se manifeste dans la détermination nominale, dans la morphologie pronominale, dans l'accord de l'adjectif et du participe, ainsi que dans les affixes dérivationnels.

Au plan sémantique, la catégorie du genre entretient avec la catégorie du sexe (ou genre naturel), des relations d'homologie complexes, l'opposition mâle/femelle ne s'exprimant pas systématiquement de manière symétrique par l'opposition masculin/féminin, l'opposition masculin/ féminin pouvant s'observer dans des cas, comme celui des inanimés, où l'opposition des sexes n'est pas pertinente.

Il y a donc lieu de distinguer entre un genre de nature linguistique, qui s'exprime au niveau formel de la langue, et un genre de nature cognitive, résultant d'une catégorisation référentielle, même si les propriétés du langage verbal trouvent nécessairement leurs sources dans les représentations. Gustave Guillaume fait de l'opposition animé/inanimé une distinction générique primaire, correspondant à deux aspects de la représentation universelle de ce qui est vivant et de ce qui ne l'est pas, à l'origine des genres traditionnellement dénommés *masculin*, *féminin*, *neutre*.

→ **voir** *Catégorisation*



*Nombre, Personne.*

### **GLIDE** [phonétique, phonologie]

Formé sur l'anglais *glide*, « glissement », à partir du verbe *to glide*, « glisser ». On appelle *glide* un phonème\* qui occupe une position intermédiaire entre l'articulation\* vocalique et l'articulation consonantique : ex. /j/ *piéd* [pje] ; /w/ *oui* [wi] ; *Il huit* [it]. Ce type de phonème est parfois désigné, improprement, par le terme de *semi-voyelle* ou celui de *semi-consonne*.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Consonne, Voyelle.*

**GLOBAL (NIVEAU)** [épistémologie] L'opposition des niveaux local et global est fréquemment employée en sémantique textuelle pour évoquer l'insuffisance descriptive et explicative de la perspective logico-grammaticale\* dans l'examen du sens des

énoncés.

Du point de vue rhétorico-herméneutique\*, le texte\* est pensé comme l'unité linguistique fondamentale, conditionnant l'accès aux unités de rang inférieur, cette unité étant elle-même déterminée par l'unité supérieure qu'est le corpus\*, objet construit et non pas donné. Dans ce cadre, le niveau global de l'énoncé détermine nécessairement le niveau local, notamment la configuration des segments linguistiques de type syntagmatique, propositionnel et phrastique.

L'objectif de l'opposition local/global est donc de formuler une critique épistémologique à l'égard de la linguistique restreinte (ou microlinguistique) en mettant en avant le fait que l'actualisation des unités du discours ne peut être saisie en dehors du processus interprétatif, et qu'un segment de langage verbal ne saurait être pertinemment décrit et catégorisé par le recours à des stratégies d'analyse prenant comme postulat la nécessité d'une décontextualisation de la langue.

L'opposition local/global, aujourd'hui courante en linguistique et en sémantique interprétative, a été développée dans les années 1930 par Albert Lautman (1908-1944), spécialiste d'épistémologie et de philosophie des sciences, dans un ouvrage, publié après sa mort, consacré à l'unité des mathématiques. On y trouve quelques-unes des orientations fondamentales du structuralisme\*.

L'étude locale se porte vers l'élément, le plus souvent infinitésimal, de la réalité ; elle cherche à le déterminer dans sa spécificité, puis cheminant de proche en proche, établit progressivement des liaisons assez solides entre les différentes parties ainsi reconnues, pour qu'une idée d'ensemble se dégage de leur juxtaposition. L'étude globale cherche au contraire à caractériser une totalité indépendamment des éléments qui la composent ; elle s'attaque d'emblée à la structure de l'ensemble, assignant ainsi leur place aux éléments avant même que d'en connaitre la nature ; elle tend surtout à définir les êtres mathématiques par leurs propriétés fonctionnelles, estimant que le rôle qu'ils jouent leur confère une unité bien plus assurée que celle qui résulte de l'assemblage des parties. [...]

Ou bien l'on part de l'ensemble dont on connaît la structure et l'on cherche les conditions que doivent satisfaire les éléments pour être éléments de cet ensemble, ou bien l'on se donne des éléments jouissant de certaines propriétés et l'on cherche à lire dans ces propriétés locales la structure de l'ensemble en lequel ces éléments se laissent ranger. Dans l'un et l'autre cas on cherche à établir une liaison entre la structure du tout et les propriétés des parties par quoi se manifeste dans les parties l'influence organisatrice du tout auquel elles appartiennent.

A. Lautman, *Essai sur l'unité des mathématiques et divers écrits*, UGE 10/18, 1977.

→ voir *Épistémologie*



*Herméneutique, Logico-grammaticale, exte Textualité.*

**GLOSE → ÉPILINGUISTIQUE**

## GLOSSÉMATIQUE [linguistique générale]

À partir du grec *glossa*, « langue ». Théorie linguistique développée par le linguiste danois Louis Hjelmslev (1899-1965), visant l'explicitation de certains aspects de la conception saussurienne de la langue\* et du signe\*, et reposant sur une épistémologie radicalement déductiviste, dans laquelle la langue est appréhendée en immanence, comme forme et non comme substance\*.

→ voir *Langue*



*Signe, Substance.*

## GLOSSOGÉNIE [linguistique générale, psychomécanique]

Mot formé sur le grec *glôssa*, « langue », et *-geneia*, « production, formation ». Dans le vocabulaire de la psychomécanique\* du langage le terme de *glossogénie* sert à désigner le processus de construction de la langue\* dans le temps. Il s'oppose en cela au terme de *praxéogénie\**, qui sert à désigner le processus de construction du discours\*. Gustave Guillaume utilise plus fréquemment le terme *d'ontogénie* (formé sur le grec *ôn, ontos*, « l'être, ce qui est ») pour désigner cette notion de construction continue et historique de la langue :

[...] je me suis servi, n'aimant pas à innover en terminologie, des termes saussuriens de diachronie et de synchronie. Au point où j'en suis de mes études, je leur préfère les termes [...] d'ontogénie et de praxéogénie. L'ontogénie livre les conditions de grandeur et de forme dont dispose le langage par éloignement historique (diachronique) de la primitivité. La praxéogénie : l'emploi du langage dans l'instant de parole [...].

G. Guillaume, *Leçons de linguistique*,  
1956-1957, Presses de l'université  
de Laval, et Presses universitaires  
de Lille, 1982.

L'ontogénie, ou glossogénie, fournit ainsi la définition existentielle du langage, par distinction avec la praxéogénie, qui en fournit la définition fonctionnelle.

→ voir *Diachronie, Discours*



*Langue, Praxéogénie, Psychomécanique du langage*



*Synchronie.*

**GLOTTALE** [phonétique, phonologie] Dérivé de *glotte*, du grec *glôtta*, « langue ». La glotte, qui est un orifice situé dans le larynx\*, forme un espace triangulaire ménagé entre les cordes vocales. Elle est surplombée par une saillie cartilagineuse, l'épiglotte, fermant le larynx lors de la déglutition, mais rejetée vers l'arrière de la langue lors de la phonation\* de manière à ouvrir le passage à l'air laryngé. Pendant l'émission des sons voisés\* (voyelles\*, consonnes\* sonores), la glotte se ferme, ce qui permet aux cordes vocales d'entrer en vibration. Pendant l'émission des consonnes sourdes, la glotte demeure ouverte, comme c'est le cas à l'état de non-phonation, empêchant la vibration des cordes vocales, trop éloignées l'une de l'autre. On qualifie de *glottales*, notamment, les consonnes occlusives articulées au moyen d'une brusque ouverture de la glotte. Le terme est souvent utilisé avec le sens de *laryngal\**. Les consonnes dites *glottalisées* sont articulées au moyen d'une double occlusion\* simultanée, buccale et glottale. L'articulation glottale est notée par le signe [ʔ] dans l'API\*.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Laryngale, Occlusion.*

## **GLOTTALISÉE → GLOTTALE**

## **GLOTTE → GLOTTALE**

## **GOUVERNEMENT** [syntaxe]

La notion de gouvernement (vs liage\*) a été utilisée en grammaire générative (Noam Chomsky, *Some Concepts and Consequences of the Theory of Government and Binding*, 1982 ; trad. franç. *La Nouvelle Syntaxe*) pour désigner un ensemble de contraintes syntaxiques liées au phénomène de rection\*, et notamment pour décrire les conditions qui déterminent les catégories des termes dits *gouverneurs* (tête verbale, tête nominale, etc.) et celles qui déterminent les constituants *gouvernés*, ou régis, que sont les compléments\*, et pour spécifier la nature des relations structurales entre ces deux ordres de constituants.

La notion de gouvernement [...] recouvre la relation configurationnelle qu'entretient la tête d'un syntagme avec ses compléments. Elle représente d'une manière générale une formalisation de l'idée de localité, qui semble nécessaire pour décrire les diverses relations de dépendance syntaxique.

→ **voir** *C-commande*



*Liage, X-barre.*

## GRAMMAIRE [description linguistique, domaine]

À partir du grec *grammatikê*, « art de lire et d'écrire ». Le terme désigne tout à la fois l'ensemble des particularités structurelles d'une langue, que permettent d'identifier les régularités phonologiques, morphologiques et syntaxiques, et la représentation de ces particularités. On entend par là que ces régularités ne sont pas seulement des données empiriques, mais qu'elles résultent également d'un travail de catégorisation\*, et qu'à ce titre elles sont également des données construites, tributaires d'une représentation métalinguistique. La manière de construire ces données (scientifique ou non) est probablement ce qui a le mieux permis de distinguer la linguistique\* de la grammaire.

Le terme de *grammaire* est donc nécessairement ambigu puisqu'il désigne à la fois un domaine d'observation et d'analyse (la description grammaticale), et l'objet sur lequel porte ce domaine (la langue).

→ **voir** *Linguistique*



## GRAMMATICALISATION

[linguistique historique]

Le terme de *grammaticalisation* désigne un processus linguistique par lequel un lexème\* se convertit en grammème\*, autrement dit passe d'un statut d'unité lexicale à un statut d'unité grammaticale.

Dans la linguistique d'expression française, le terme a reçu sa première définition opératoire d'Antoine Meillet (1912), qui voit dans la grammaticalisation l'« attribution du caractère grammatical à un mot jadis autonome ». Dans cette perspective, la notion est principalement employée pour servir à l'étude de l'évolution des langues indo-européennes :

L'affaiblissement du sens et l'affaiblissement de la forme des mots accessoires vont de pair ; quand l'un et l'autre sont assez avancés, le mot accessoire peut finir par ne plus être qu'un élément privé de son sens propre, joint à un mot principal pour en marquer le rôle grammatical. Le changement d'un mot en élément grammatical est accompli.

[...] Les langues suivent ainsi une sorte de développement en spirale : elles ajoutent des mots accessoires pour obtenir une expression intense ; ces mots s'affaiblissent, se dégradent et tombent au



niveau de simples outils grammaticaux ; on ajoute de nouveaux mots ou des mots différents en vue de l'expression ; l'affaiblissement recommence, et ainsi de suite.

A. Meillet, *Linguistique historique  
et linguistique générale*,  
H. Champion, 1912.

La grammaticalisation est un aspect fondamental du changement\* linguistique. Elle constitue un processus tout à la fois historique, dynamique, et unidirectionnel. Historique, parce qu'elle ne peut être saisie qu'en diachronie. Dynamique, notamment parce qu'une unité grammaticalisée peut continuer à développer de nouvelles fonctions grammaticales. Unidirectionnelle, parce que l'unité en question passe sans réversibilité du statut de mot « plein » au statut de « mot vide ». Certains linguistes formulent l'hypothèse selon laquelle, diachroniquement, les catégories « mineures » (auxiliaires, conjonctions, prépositions, pronoms, etc, qui forment des classes considérées comme fermées) seraient issues de catégories « majeures » (noms, verbes, etc., qui forment des classes ouvertes).

L'unidirectionnalité qui caractérise la grammaticalisation est aussi ce qui permet de la distinguer de la réanalyse, notion définie par Ronald Langacker (1977) comme un changement dans la structure sous-jacente d'une expression ou d'une classe d'expressions qui ne se manifeste pas formellement. Dans cette perspective, la grammaticalisation peut être tenue comme une réalisation spécifique de la réanalyse :

[...] la structure *[[cantare] habeo]* du latin classique est réanalysée comme *[cantare habeo]* en latin tardif, ce qui donne finalement *[chant-e-rai]* [...]. Ce genre de réanalyse est le résultat d'un raisonnement abductif : celui qui apprend la langue considère les énoncés qu'il entend comme le résultat de grammaires qu'il s'agit de reconstruire. Mais il respecte aussi le principe d'iconicité [...] selon lequel des éléments qui sont reliés au niveau conceptuel doivent aussi se rapprocher au niveau formel : au fur et à mesure que le verbe *habere* devient un marqueur temporel, il s'unit plus intimement au verbe.

W. De Mulder, « La linguistique diachronique, les études sur la grammaticalisation et la sémantique du prototype », *Langue française*, n° 130.

→ *AnaLogie, Changement, Diachronie.*

g1

→ De Mulder W. & Vanderheyden A. (dir.), 2001, « La linguistique diachronique : grammaticalisation et sémantique du prototype », *Langue française*, n° 130. → Haspelmath M., 1999, « Does grammaticalization need reanalysis ? », *Studies in Language*, n° 22. → Hopper P. J. & Traugott E., 1993, *Grammaticalization*, Cambridge University Press. → Langacker R., 1977, « Syntactic Reanalysis », in C. Li (dir.), *Mechanisms of Syntactic Change*, University of Texas Press. → Marchello-Nizia C., 1999, *Le Français en diachronie*, Ophrys. → Meillet A., 1912, *Linguistique historique et linguistique générale*, H. Champion. → Peyraube A., 1988, « Syntactic Change in Chinese : On Grammaticalization », *The Bulletin of the Institute of History and Philology*, n° 59.

## **GRAMMATICALITÉ** [linguistique descriptive]

La grammaticalité est la conformité d'une phrase aux règles qui régissent la grammaire d'une langue. À ce titre, elle est un des facteurs qui permettent de déterminer l'acceptabilité\* d'un énoncé. La notion de grammaticalité a été notamment exploitée par la grammaire générative\*. Dans cette perspective, tout sujet parlant dispose, sans en avoir nécessairement conscience, d'une grammaire intériorisée de sa propre langue, qui lui permet de produire et d'interpréter des énoncés. C'est à partir de cette grammaire intériorisée, qui relève de sa compétence\* linguistique, qu'il formule, intuitivement, un jugement sur la grammaticalité ou l'agrammaticalité d'une séquence linguistique.

→ *Acceptabilité, Astérisque, Interprétabilité, Introspection, Possible de langue.*

## **GRAMMATISATION** [histoire de la linguistique]

Les termes de *grammaticalisation\** et de *grammatisation* ont connu une brève concurrence dans la métalangue\*. Brève, en raison de la création très récente du néologisme *grammatisation*. Si le terme de *grammaticalisation* a pu servir à identifier le processus d'outillage notionnel d'une grammaire (voir Danielle Trudeau, 1992), il semble aujourd'hui à l'abri de l'ambivalence, puisqu'il s'est stabilisé dans la désignation, déjà ancienne, du processus diachronique de conversion des unités lexicales en morphèmes grammaticaux.

Le terme de *grammatisation*, quant à lui, est employé dans les sciences du langage pour désigner deux types de faits différents. D'une part, le processus d'enseignement/apprentissage de la grammaire scolaire, autrement dit la formation grammaticale partagée (ou censée l'être) par tous les membres d'une même communauté linguistique (on grammatise un individu ou un groupe d'individus), néologisme forgé par Renée Balibar, sur le modèle d'*alphabétisation*. D'autre part, le processus par lequel on décrit une langue au moyen d'un outillage métalinguistique, que fournissent les grammaires et les dictionnaires, et qui est subordonné à un dispositif conceptuel préalable (on grammatise une langue), acception développée par les historiens des sciences du langage, notamment par Sylvain Auroux. À partir de cette valeur, s'est développée une troisième acception, selon laquelle une notion, au terme d'un parcours historique qui en a stabilisé le sens par l'identification régulière d'un fait ou d'un ensemble de faits qu'elle a rendu possible, se trouve intégrée à un dispositif métalinguistique qui tend à se reproduire, quelle que puisse être l'approche théorique que lui réservent les ouvrages qui en attestent l'existence (on grammatise une notion). Ce processus de grammatisation, qui est réversible (dégrammatisation), est un processus

historique dont l'extension chronologique peut varier considérablement selon le degré de développement technologique dans lequel il s'inscrit. Cette acception permet donc de décrire et d'expliquer les étapes de l'histoire d'une notion grammaticale, les concurrences qu'elle a subies, les extensions et restrictions d'emplois qui ont été les siennes, voire ses évictions.

Les notions de grammaticalisation et de grammatisation marquent ainsi deux rapports à l'histoire bien différents, pourtant parfois confondus, tant restent délicats à démêler les liens étroits qui unissent la langue et la pensée de la langue, c'est-à-dire sa description, sa *grammaire*.

On peut observer que du groupe humain à la langue, et de la langue à la notion, les objets de la grammatisation, par leur diversité, témoignent manifestement de la complexité des processus visés. Sans doute est-ce là le signe d'une probable opacification progressive de la notion, et de son éclatement prévisible en une multitude d'items explicatifs. Pour l'heure, il semble toutefois légitime de postuler son opérativité.

Notons enfin que si la relativité des concepts, et des domaines qu'ils peuvent servir à définir, est un paramètre indispensable à l'élaboration de la connaissance linguistique, cette relativité s'applique aussi à l'histoire des notions elle-même. À négliger le fait que l'archive, comme tout corpus, n'est pas un donné mais un construit, celle-ci courrait le risque de borner sa contribution à une approche strictement cumulative des idées et des faits.

→ **Voir** *Épistémologie*



, *Grammaticalisation*



*Métalangue*.



→ Auroux S. (dir.), 1992, *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, *Le développement de la grammaire occidentale*, Mardaga. → Auroux S., 1994, *La Révolution technologique de la grammatisation – Introduction à l'histoire des sciences du langage*, Mardaga. → Balibar R., 1985, *L'Institution du français – Essai sur le colingisme des carolingiens à la République*, PUF. → Trudeau D., 1992, *Les Inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Minuit.

## **GRAMMATOLOGIE [graphématique, philosophie du langage]**

Traduction de l'anglais *grammatology*, formé sur le grec *gramma*, « lettre, écriture », et *logia*, « théorie », de *logos*, « discours ».

Le terme de *grammatologie* a été tout d'abord employé dans les sciences du langage, à la suite des travaux de I.J. Gelb (*A Study of Writing. The Foundations of Grammatology*, 1952), pour désigner la science de l'écriture\* (sa définition, son évolution, ses principes et ses techniques), et, plus généralement, pour identifier un domaine scientifique ayant pour objet d'étude les différentes approches de l'écrit\* (perception visuelle et déchiffrement, graphisme, calligraphie, typographie, langue écrite, etc.). Dans cette perspective, le terme est aujourd'hui sorti de l'usage. On lui substitue volontiers celui de *graphématique*\*.

En philosophie du langage, le concept de grammatologie a été élaboré par Jacques Derrida (*De la grammatologie*, 1967), pour développer la thèse, antisaurienne, de l'antécédence de l'écriture sur la parole. Le terme d'*écriture* se colore chez Derrida d'une double valeur : un sens correspondant à l'emploi standard du mot, et un sens, que l'on peut qualifier de *métaphysique*, qui lui est assigné par la dénomination d'*archi-écriture*, dont l'objet déterminerait les conditions de possibilité de l'écriture.

Cette archi-écriture, bien que le concept en soit appelé par les thèmes de l'« arbitraire du signe » et de la différence, ne peut pas, ne pourra jamais être reconnue comme *objet* d'une science. Elle est cela même qui ne peut se laisser réduire à la forme de la *présence*. Or celle-ci commande toute objectivation de l'objet et toute relation de savoir.

J. Derrida, *De la grammatologie*,  
Gallimard, 1967.

La thèse centrale de Derrida se résume par la proposition selon laquelle l'écriture existe dans la nature du langage avant sa réalisation vocale, alors que la métaphysique occidentale soutient le préjugé de l'antécédence et de la primauté de la parole (logocentrisme\*) sur l'écriture.

L'objection des linguistes à l'égard des thèses derridiennes s'est exprimée à de multiples reprises. Notamment dans le fait que la possibilité de mise en correspondance des formes graphiques avec les formes vocales ne saurait avoir pour implication une quelconque structure graphique du langage parlé. Et quand notre représentation du langage serait essentiellement graphique, puisque lors de la production de la parole nous ne nous représentons pas le flux vocal mais autre chose, on ne pourrait en conclure pour autant que l'essence du langage est de même nature. Une telle conclusion reviendrait à attribuer la structure de notre représentation du langage à la structure du langage lui-même.

→ **voir** *Arbitraire linguistique, Écriture*



, *Graphématique*



## GRAMMÈME [morphologie]

Dérivé de *grammaire*, d'après *morphème*. Les grammèmes sont des morphèmes\* grammaticaux, définis par opposition aux lexèmes\* (ou morphèmes lexicaux), lesquels assurent la spécificité sémantique d'un mot. Par distinction avec ces derniers, les grammèmes composent des classes fermées, du moins en synchronie\* (c'est-à-dire dans un état de langue donné), car en tant que marqueurs de rapports morphosyntaxiques et sémantiques entre les constituants de l'énoncé ils n'ont pas vocation à fournir de nouvelles unités à la morphologie et au lexique d'une langue. On distingue couramment des grammèmes libres et des grammèmes liés. Les grammèmes libres forment ce que l'on appelle les mots grammaticaux, (déterminants, pronoms, prépositions, conjonctions, etc.). Les grammèmes liés sont des affixes\*, dérivationnels ou flexionnels (désinences\* de nombre, de genre, de personne, de cas, préfixes, suffixes, etc.). Mais, comme l'observe justement Bernard Fradin, le champ d'application de la notion de grammème ne recouvre pas toujours les mêmes réalités d'une analyse à l'autre :

Le terme *grammème* provient de la linguistique structurale européenne. Chez Pottier [...], il constitue l'un des deux catégories (ou classes formelles de morphèmes), l'autre étant le lexème. Il note des unités minimales de forme. En extension, la classe des grammèmes englobe aussi les affixes (qui sont considérés comme des morphèmes par Pottier). Rastier adopte un point de vue identique, puisqu'il nomme *grammèmes* les marques qui relèvent de la grammaire (et non du lexique), qu'elles soient des éléments libres ou des marques flexionnelles (le -s du pluriel en français) [...]. De mon point de vue, les marques flexionnelles affixales (et *a fortiori* non segmentales) ne sont pas des grammèmes au sens où je l'entends parce qu'elles constituent des éléments fortement dépendants, et surtout parce qu'elles ne sont pas des signes mais des modifications de signes. Néanmoins notre caractérisation s'accorde avec celle de Pottier et de Rastier sur le fait que les grammèmes comportent toujours une face substratale et ne sont pas de pures entités sémantiques. Cette vision s'oppose à celle, plus marginale, suivant laquelle le grammème note le signifié d'une entité grammaticale, et se distingue en cela du lexème. Mel'cuk [...] se situe dans cette sensibilité puisqu'il appelle *grammème* la « signification flexionnelle » [...], qu'il oppose au *dérivatème* ou « signification dérivationnelle » [...].

B. Fradin, *Nouvelles approches en morphologie*, PUF, 2003.

→ voir *Affixe, Base, Dérivation*



*Flexif, Flexion, Lexème, Monème, Morphème.*

## GRANULARITÉ [informatique documentaire, TAL]

On appelle *granularité* la précision de l'étiquetage\* des mots dans un corpus électronique. Tout comme la résolution d'une image numérique se mesure au nombre de points qui la définissent (le grain), la précision de la description lexicale se mesure à la finesse des distinctions sémantiques qui sont associées aux mots qui composent le corpus. Plus ces distinctions sont nombreuses, plus la précision de la description lexicale est grande, et plus la granularité est fine. Mais en informatique documentaire cette précision n'est accessible que si la requête formulée par l'opérateur témoigne d'une maîtrise suffisante des critères d'étiquetage.

→ **voir** *Annotation, Catégorisation, Codage, Corpus*



, *Étiquetage, Lexicométrie*



## GRAPHE [graphématique, sémantique conceptuelle]

Dérivé de *graphique*, à partir du verbe grec *gaphein*, « écrire ». Le graphe est la réalisation concrète du graphème\*, dont la forme varie notamment en fonction du sujet écrivant, de l'environnement graphique et du type d'écriture : l'usage de la forme majuscule ou minuscule d'un graphème est une illustration de cette variation. Dans un autre domaine, on appelle *graphe conceptuel* un système de représentation graphique des contenus sémantiques destiné à la visualisation des concepts, des référents et des relations qui les unissent.

→ **voir** *Allographe, Graphématique*



*Graphème.*

## GRAPHÉMATIQUE [sémiotique]

Dérivé de *graphème*\*. La graphématique peut être définie comme l'étude sémiolinguistique de l'écrit. Elle couvre notamment les questions liées à la sémiotique de l'espace graphique, à la didactique de l'écriture, à l'écrit d'écran.

C'est [...] en partant des types d'unités et des niveaux universels du langage (phonèmes, syllabes, morphèmes, mots, phrase, texte), puis en sériant les apports originaux de chaque écriture et de toutes les écritures à l'univers langagier que nous parviendrons à jeter les éléments d'une graphématique générale.

N. Catach, *Pour une théorie de la langue écrite*, Éd. du CNRS, 1988.

→ *Alphabet, Écriture*



, *Grammatologie.*



→ Anis J., 1988, « Une graphématique autonome ? », in N. Catach, *Pour une théorie de la langue écrite*, Éditions du CNRS.



Anis J., Chiss J.-L., Puech C., 1988, *L'Écriture : théories et descriptions*, De Boeck-Duculot. → Boucheron-Pétillon S. & Fenoglio I. (dir.), 2002, « Processus d'écriture et marques linguistiques », *Langages*, n° 147.



Catach N. (dir.), 1988, *Pour une théorie de la langue écrite*, Éditions du CNRS.

### **GRAPHÈME** [graphématique]

Le graphème est l'unité graphique minimale constitutive d'un système d'écriture\*. Il doit être tenu pour un élément abstrait dont la réalisation concrète est assurée par des graphes\*. Un graphème peut représenter le contenu global d'un message (écriture pictographique), un concept (écriture idéographique) ou un constituant de la réalisation phonique d'une langue (par exemple, une lettre dans l'écriture alphabétique). Dans ce dernier cas, le graphème doit être défini, plus précisément, comme un signe de substitution du phonème\* à l'écrit, autrement dit comme l'unité minimale de transcription du phonème. Il peut donc être formé d'une lettre, ou monogramme (ex. *b* dans *bar*, pour transcrire le phonème /b/), de deux lettres, ou digramme (ex. *c* et *h* dans *chien*, pour transcrire le phonème /ʃ/), de trois lettres, ou trigramme (ex. *e*, *a*, *u* dans *eau*, pour transcrire le phonème /o/). Digrammes et trigrammes sont fréquemment appelés *graphèmes complexes*. On appelle *archigraphème* le représentant théorique d'un ensemble de graphèmes correspondant à un même phonème fondamental (ex. *o* pour *o*, *ô*, *au*, *eau*, etc.).

→ **voir** *Allographe, Alphabet, Écriture*



*Grappe, Graphématique*



.

### **GRAPHIE** [graphématique]

Par le terme de *graphie* on désigne d'une façon générale la représentation de la langue au moyen d'un système d'écriture\*. La notion vise généralement les unités de niveau lexical ou infra-lexical. Entrent par exemple dans son champ d'application non seulement l'orthographe\*, que celle-ci soit conforme ou non à l'usage et aux règles prescrites, mais aussi les diverses formes de transcription de l'oral assurées par les alphabets phonétiques.

→ **voir** *Écriture*



, *Graphématique*



, *Graphème, Orthographe*



.

## **GRAPHIQUE [graphématique, épistémologie]**

L'adjectif *graphique* est souvent employé pour caractériser une unité significative d'ordre lexical (autrement dit un mot\*, simple ou construit), formée d'un ensemble de graphèmes\*, et isolée, de manière parfois fort aléatoire, par des blancs typographiques. Ainsi, *port*, *portable*, *porte-clé* sont des unités graphiques, par distinction avec *clé anglaise* ou *chef d'orchestre*, qui, en dépit de leur forte unité sémantique, ne présentent aucune forme de soudure graphique. On parle notamment de *mot graphique* (vs *mot phonétique*) pour établir une distinction entre les unités présumées empiriques de la grammaire dite *traditionnelle*, observées à l'écrit, et les structures présumées réelles de la langue, à l'oral\*, où les groupes accentuels peuvent être constitués d'éléments (des clitiques\*, par exemple) qui n'ont aucune autonomie, bien qu'ils présentent les caractéristiques graphiques du mot.

L'usage de l'adjectif *graphique* en linguistique, et notamment dans les linguistiques d'inspiration structuraliste, déborde donc largement de la simple description formelle. On trouvera une origine possible de ce phénomène dans les thèses de Ferdinand de Saussure concernant le « prestige de l'écriture » :

Langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier; l'objet linguistique n'est pas défini par la combinaison du mot écrit et du mot parlé; ce dernier constitue à lui seul cet objet. Mais le mot écrit se mêle si intimement au mot parlé dont il est l'image, qu'il finit par usurper le rôle principal; on en vient à donner autant et plus d'importance à la représentation du signe vocal qu'à ce signe lui-même. C'est comme si l'on croyait que, pour connaître quelqu'un, il vaut mieux regarder sa photographie que son visage.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 94, Payot, 1972 [1916].

Dans cette perspective, où l'écrit, nettement disqualifié, est présenté comme une réalisation dérivée et surnormée de la langue, accréditant des principes de segmentation flous, la phrase\* n'est généralement pas oubliée. On parle ainsi le plus souvent de *phrase graphique* moins pour souligner la nature des frontières qui bordent un segment de discours et qui permettent de l'identifier comme un fragment de texte que pour dénoncer l'inaptitude de ce critère à rendre compte de la phrase comme unité linguistique.

→ **voir** *Écriture*



, *Graphématique*



, *Mot*





, *Phrase*



.

### **GROUPE** [syntaxe]

En syntaxe, un groupe est un constituant de la phrase, organisé autour d'une tête\* . C'est une unité fonctionnelle. La tête détermine les éléments constitutifs du groupe. Le groupe exerce dans la phrase la même fonction syntaxique que la tête. Dans cet emploi le terme de groupe est concurrencé par celui de *syntagme\**.

→ **voir** *Syntagme, Tête*.

### **HAMZA** [phonétique, phonologie]

Lettre de l'alphabet arabe, mais aussi diacritique noté [ʔ] transcrivant un coup de glotte\*. La hamza, répandue dans les langues sémitiques, consiste dans une occlusion\* glottale suivie d'une brusque ouverture. Le terme est parfois utilisé pour désigner des attaques vocaliques glottalisées\* dans d'autres types de langues, notamment en allemand.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Glottale, Occlusion*.

### **HAPAX** [statistique linguistique]

Du grec *hapax legomenon*, « chose dite une seule fois ». Fait linguistique isolé, c'est-à-dire réduit à une seule attestation dans un état de langue ou bien dans un corpus\* donnés. → **voir** *Corpus*



, *Lexicométrie*



, *Occurrence*.

### **HAPLOLOGIE** [phonologie, morphologie]

Du grec *haplous*, « simple », et *logia*, « théorie », de *logos*, « discours ». L'haplologie est un cas particulier de dissimilation\*. On la définit le plus souvent aujourd'hui comme la superposition articulatoire de deux syllabes\* présentant un groupement de phonèmes identiques : ex. *minéralogie* pour *minéralologie*, *féminiser* pour *fémininiser*, *morphonologie* pour *morphophonologie*, etc. Comme on le constate, la lexicalisation des formations par haplologie n'est pas systématique.

→ **voir** *Dissimilation, Lapsus*.

## **HARMONIQUE** [phonétique acoustique]

L'appareil phonatoire humain produit des sons complexes, composés d'un fondamental\* et d'une distribution complète d'harmoniques. On appelle *harmoniques* les sons partiels produits par les différentes parties du corps émetteur de la vibration. Les fréquences\* des harmoniques sont des multiples entiers de la fréquence du fondamental\*.

→ **voir** *Fondamental, Fréquence, Phonation, Phonétique*



## **HERMÉNEUTIQUE** [sémantique textuelle]

À partir du verbe grec *hermêneuein*, « interpréter ». La vocation de l'herméneutique est d'établir le sens des textes anciens, notamment religieux, en en proposant une interprétation. En philosophie, l'herméneutique vise à déterminer les conditions transcendantales de toute forme d'interprétation. En sciences du langage, elle peut être définie avec François Rastier (*Arts et sciences du texte*, 2001) comme la science de l'interprétation des textes. Il s'agit alors d'une herméneutique philologique ou matérielle, au sens que le théologien allemand Friedrich Schleiermacher (1768-1834) a donné à ce mot.



→ **voir** *Compréhension, Interprétation, Global (niveau), Logico-grammatical, Morphologie sémantique, Parcours interprétatif, Philologie, Philologie numérique, Texte*



## **HIATUS** [phonétique, phonologie]

Mot d'origine latine signifiant « ouverture », dérivé du verbe *hiare*, « s'entrouvrir, béer ». On appelle *hiatus* l'émission de deux voyelles\* contiguës articulées séparément, et appartenant donc à deux syllabes\* différentes. Cette rencontre vocalique s'observe à l'intérieur du mot (ex. *créer* [kRee]), ou à la frontière de deux mots (ex. *à Arthur* [aartyR]). Il existe de nombreux procédés d'évitement de l'hiatus dans les langues, notamment en français, dont la syllabation\* adopte le plus souvent le patron distributionnel consonne + voyelle.

→ **voir** *Syllabe*



, *Voyelle*.

## HOLONYMIE → MÉRONYMIE

**HOMONYMIE** [sémantique] À partir du grec *homos*, « semblable, le même », et *onoma*, « nom ». Le terme d'*homonymie* désigne une relation de similarité formelle entre des unités du lexique présentant des significations différentes. Cette similarité peut être tout à la fois d'ordre phonique et graphique (homophonie et homographie) : ex. *car* (conjonction) et *car* (substantif). Elle peut être exclusivement phonique (homophonie et hétérographie) : ex. *pair* (de France), *paire* (de chaussures), *père* (de famille). Elle peut être exclusivement graphique (homographie et hétérophonie) : ex. *fil*s (à coudre), *fil*s (prodigue).

Au-delà de ces distinctions élémentaires, le problème posé par la notion d'homonymie, dans son opposition à la notion de polysémie\*, est celui d'un choix épistémologique qu'il convient nécessairement de formuler dans la description lexicographique du vocabulaire. Choix orienté notamment vers l'explication diachronique, si l'on invoque le critère étymologique pour discriminer deux unités, ou choix orienté vers l'explication synchronique si, délaissant toute référence à l'évolution de la langue, on fonde l'approche sur une analyse distributionnelle de l'unité pour distinguer entre homonymes et polysèmes. Dans ce dernier cas, la différence notable des significations et des emplois plaidera en faveur d'un dégroupement lexicographique. Inversement, la proximité des acceptions\* plaidera en faveur d'un traitement sémantique unitaire du mot.

→ **voir** *Lexicographie, Polysémie*



## HOMORGANIQUE [phonétique, phonologie]

Du grec *homos*, « semblable, le même », et *organique*. Le terme *homorganique* (ou *homorgane*) sert à qualifier des phonèmes\* qui relèvent de l'action articulatoire d'un même organe, ou qui présentent un même lieu d'articulation, mais qui se distinguent néanmoins par certaines autres caractéristiques articulatoires : ex. les consonnes [t] et [d] (alvéolaires), [f] et [v] (labiodentales), [p] et [b] (bilabiales) sont homorganiques.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation.*

**HPSG** [syntaxe, linguistique informatique] Abréviation de l'anglais *Head-Driven Phrase Structure Grammar*, « Grammaire Syntagmatique Guidée par les Têtes ». Formalisme grammatical développé actuellement en linguistique informatique dans le cadre méthodologique des grammaires d'unification, appuyé sur un langage de description de type logique.

→ **voir** *Grammaire, Syntaxe*



### **HTM** [informatique]

Ce sigle, abréviation de l'anglais *HyperText Markup*, « balisage hypertextuel », désigne l'extension d'un nom de fichier HTML\*, utilisée par les systèmes d'exploitation qui ne peuvent tolérer que les suffixes courts pour la dénomination des documents.

→ **voir** *Balise, HTML, Hypertexte.*

### **HTML** [informatique]

Sigle, abréviation de l'anglais *HyperText Markup Language*, « langage de balisage hypertextuel ». Le langage HTML est un langage de description du format des documents pour le Web\*. Il est composé de balises\* (c'est-à-dire de marqueurs, ou « tags »), décodées et traitées par les logiciels de navigation. La fonction de ces balises est de spécifier des données relatives au formatage des pages Web, à leurs liaisons, aux caractères utilisés, etc. Le langage HTML est une forme simplifiée du langage SGML\*.



→ **voir** *Balise, Codage, Formater, HTM, HTTP, Hypertexte, SGML, Web, XML.*

### **HTTP** [informatique]

Ce sigle, abréviation de l'anglais *HyperText Transfer Protocol*, « protocole de transfert d'hypertextes », désigne un protocole de communication qui assure l'échange des documents hypertextes\* sur le Web\* entre les serveurs et les utilisateurs.

→ **voir** *Hypertexte, Web.*

## HYPERLANGUE [philosophie du langage, épistémologie]

La notion d'hyperlangue a été développée par Sylvain Auroux, dans le cadre d'un examen critique du rationalisme en linguistique. Elle sert à conceptualiser l'hypothèse de l'hétéronomie du langage, lequel ne saurait être défini comme une sphère d'activités existant en soi et pour soi, mais comme un moyen de communication situé dans un monde donné, parmi d'autres habitudes sociales, et fixant des limites à notre créativité\* linguistique. Dans cette perspective, l'hyperlangue est un système dynamique déterminé dans l'espace et dans le temps qui permet de comprendre l'impossible position de surplomb du langage sur lui-même (illusion d'un métalangage ultime), le caractère nécessairement illusoire de la langue universelle, et la sous-détermination\* des activités linguistiques par les grammaires.

[...] l'espace-temps, par rapport à l'intercommunication humaine, n'est pas vide, il dispose d'une certaine structure que lui confèrent les objets et les sujets qui l'occupent. Appelons *hyperlangue* cet espace-temps ainsi structuré. Introduire un nouvel objet (par ex. un sujet doté de capacités linguistiques déviantes, un dictionnaire, ou encore le moyen de communiquer à distance) change la structure de l'hyperlangue. Les *événements* dans l'hyperlangue (ce que nous appelons des « discours ») en changent également (plus ou moins) la structure. Toute grammaire - j'entends toute représentation qui analyse des énoncés linguistiques – contient un ensemble d'hypothèses sur la structure d'une certaine hyperlangue. Une hyperlangue peut être stable ou instable ; elle peut être identique en tous les lieux où elle se manifeste (isotopie) ou non ; les sujets qu'on y rencontre peuvent être extrêmement puristes ou très tolérants, etc. En tout état de cause, elle est cette réalité ultime qui englobe et situe toute réalisation linguistique et limite concrètement toute innovation.

S. Auroux, *La Raison, le Langage  
et les Normes*, PUF, 1998.

→ **voir** *Créativité linguistique, Événement linguistique, Grammaire, Langue, Sous-détermination.*

## HYPERONYMIE [sémantique]

À partir du grec *huper*, « au-dessus, au-delà », et *onoma*, « nom ». Hyperonymie et hyponymie constituent les deux pôles d'une relation\* sémantique externe affectant deux lexèmes\* de manière réciproque. Cette relation occupe une position intermédiaire entre les relations de synonymie\* et d'antonymie\* en ce qu'elle correspond à une possibilité de substitution unilatérale entre les lexèmes, et qu'elle marque par conséquent une hiérarchie sémantique entre les unités (relation du genre à l'espèce et de l'espèce au genre, chez Aristote).

On appelle *hyponyme* un lexème *subordonné* à un autre lexème, qui lui est par conséquent *superordonné*, et qui est appelé *hyperonyme*. Par exemple : *basset, pomme*,

*tilleul* sont des hyponymes de *chien*, *fruit*, *arbre* dans la mesure où tous les sèmes\* de *chien*, *fruit*, *arbre* sont des composants du sémème\* de *basset*, *pomme*, *tilleul*.

La relation d'hyperonymie/hyponymie est une relation transitive. Si A (*animal*) est hyperonyme de B (*mammifère*) et que B est hyperonyme de C (*chien*), A est hyperonyme de C. De même si A (*basset*) est hyponyme de B (*chien*) et que B est hyponyme de C (*animal*), A est hyponyme de C.

L'identification d'un hyperonyme et d'un hyponyme peut être réalisée par une procédure logique très simple, qui consiste à positionner les deux lexèmes visés dans l'opération suivante : être A [hyponyme, ex. *un basset*], c'est être B [hyperonyme, ex. *un chien*], mais être B, ce n'est pas forcément être A.

On désigne par le terme de *co-hyperonymes* des lexèmes partageant le même hyponyme, et par celui de *co-hyponymes* des lexèmes partageant le même hyperonyme. Comme le rappelle Vincent Nyckees :

Toute connaissance du monde procède par classification. La relation d'hyponymie est donc une relation sémantique absolument fondamentale, puisqu'elle exprime la forme élémentaire de toute taxinomie et de tout classement des expériences au sein d'une communauté linguistique.

V. Nyckees, *La Sémantique*, Belin, 1998.

→ **voir** *Catégorisation*



, *Extension*, *Intension*, *Méronymie*, *Relation sémantique*.

**HYPERTEXTE** [philologie numérique] Organisation non linéaire d'un ensemble de documents numérisés reliés entre eux par des liens\*. La notion est apparue en 1945 dans un article du mathématicien américain V. Bush, conseiller scientifique du Président Roosevelt (« As we may think », « Comme il se pourrait que nous pensions », *Atlantic Monthly*, vol. 176, n° 1). Elle repose sur la notion d'indexation associative d'informations, censée se rapprocher du fonctionnement cognitif humain.

→ **voir** *Ancre*, *HTM*, *HTML*, *HTTP*, *Lien*.

**HYPONYMIE → HYPERONYMIE**

## **HYPOTAXE** [syntaxe]

Du grec *hupo*, « au-dessous, en deçà », et *taxis*, « arrangement, ordre ». L'hypotaxe constitue avec la parataxe\* un mode fondamental d'organisation de la syntaxe\*. La notion sert à décrire le procédé de subordination\* des groupes syntaxiques dans la phrase : ex. *Elle rentre parce qu'elle est fatiguée.*

→ **voir** *Parataxe, Phrase*



, *Subordination, Syntaxe*



## **ICÔNE** [sémiotique]

À partir du grec byzantin *eikona*, « image ». Depuis les travaux de Charles Sanders Peirce (1839-1914) sur le signe (*Collected Papers*, 1932 ; *Écrits sur le signe*, 1978), on appelle *icône*, en sémiotique, un type de signes\* motivés par la ressemblance avec les objets du monde. Le portrait, l'image dans le miroir, les hiéroglyphes, la carte géographique, l'imitation du cri d'un animal, etc., sont des icônes. Ils se distinguent en cela des indices\* et des symboles\*.

→ **voir** *Iconicité, Indice, Signe, Symbole.*

## **ICONICITÉ** [sémiotique, sémantique, linguistique générale]

Dérivé nominal de l'adjectif *iconique*. Le terme désigne la propriété du signe iconique, qui réside dans la ressemblance avec les objets du monde. Au-delà de cette perspective, l'iconicité conceptualise la problématique de l'arbitraire\* et de la motivation\* du signe linguistique, autrement dit celle de la similitude entre les formes de la langue et leurs significations. L'iconicité peut être observée dans le lexique (les onomatopées), dans la structure phonique du discours (l'harmonie imitative ou suggestive, au moyen d'allitérations et d'assonances, en poésie notamment), dans l'ordre des constituants de l'énoncé et sa possible subordination à l'ordre des événements relatés, dans la structure intonative des énoncés et sa possible isomorphie avec le contenu des messages, ou encore dans la motivation relative des termes complexes.

→ **voir** *Arbitraire linguistique, Convention, Cratylisme, Icône, Motivation, Signe, Symbole.*

## ICTUS [métrique]

Mot latin signifiant « coup, choc, battement de mesure ». Le terme *ictus* désigne le battement de la mesure en métrique antique, notamment la dernière syllabe de la mesure, marquée par un allongement de la voyelle.

→ voir *Prosodie*



## IDÉE REGARDANTE/REGAR-DEE [linguistique générale, psychomécanique]

L'opposition notionnelle idée regardante/ idée regardée a été formulée par Gustave Guillaume. Elle recouvre partiellement l'opposition puissance\*/effet. À l'idée regardante est assigné un signifié de puissance siégeant dans la langue\*, et à l'idée regardée un signifié d'effet manifesté dans le discours\* :

Bien plus grand est le nombre des idées éventuellement regardables que celui des idées regardantes, les seules au surplus à avoir droit dans le langage à une représentation qui leur soit propre. D'une seule et même idée regardante, *homme* par exemple, on tire, par variation d'extensité, des idées regardées aussi grandement différentes que le sont *homme* sous l'article *un* et *homme* sous l'article *le* dans : UN HOMME *qui fait honneur* à L'HOMME. D'une seule et même idée regardante, le petit mot *le*, on tire des idées aussi grandement différentes que le sont *le* dans : *L'homme s'endormit* et *le* dans : *L'homme est mortel*.

G. Guillaume, *Principes de linguistique théorique*, Klincksieck, 1973.

L'opposition idée regardante/idée regardée trouve également à s'appliquer dans la théorie guillaumienne de l'indicatif et du subjonctif en français, par le biais de la relation qui s'établit entre la proposition principale et la proposition subordonnée dans la phrase. Par exemple, dans *Il est possible qu'elle parte*, une probabilité, *qu'elle parte*, est vue (idée regardée) à travers une possibilité, *Il est possible* (idée regardante) ; dans *Il est probable qu'elle partira*, une possibilité, *qu'elle partira*, est vue (idée regardée) à travers une probabilité, *Il est probable* (idée regardante). Dans cette perspective, lorsque l'idée regardante énonce le possible, l'idée regardée requiert le subjonctif, et lorsque l'idée regardante énonce le probable, l'idée regardée requiert l'indicatif.

→ voir *Extensité, Mode, Psychomécanique du langage*



, *Puissance*.

## IDÉOGÉNÈSE [linguistique générale, psychomécanique]

Formé, à partir du grec, sur les mots latins *idea*, « forme visible », et *genesis*, « naissance, formation, génération ». La notion d'idéogénèse, élaborée par Gustave Guillaume, est employée en psychomécanique\* du langage. Elle sert à décrire une opération de pensée caractérisée par la formation d'une idée singulière, préalable à la formation et à la catégorisation du mot (morphogénèse\*). Il s'agit d'une opération de



discernement qui isole une idée dans l'ensemble des notions pensables avant de lui donner la forme linguistique qui sera la sienne dans le lexique d'une langue :

[...] cette opération est portée par un mouvement de pensée qui va de la généralité du pensable à la particularité de la notion à discerner [...].

G. Moignet, *Systématique de la langue française*, Klincksieck, 1981.

Dans cette perspective, le mot résulte de deux opérations, correspondant à deux moments successifs dans le temps opératif\* : une opération de formation du contenu substantiel de la notion, qui donne au mot un signifié matériel (idéogénèse), et une opération de catégorisation, qui donne au mot un signifié formel par insertion de la notion dans une partie de langue (morphogénèse).

→ **voir** *Morphogénèse, Mot*



, *Psychomécanique du langage*



, *Temps opératif.*

### **IDÉOGRAMME** [écriture, graphématique]

Signe graphique correspondant à une unité significative de l'énoncé dans l'écriture\* idéographique (les hiéroglyphes, par exemple, sont des idéogrammes). Un idéogramme dénote un mot ou un morphème à travers la représentation figurative d'un objet, d'un procès ou d'un état. Contrairement au pictogramme\*, signifiant un message dans sa globalité, l'idéogramme résulte d'une segmentation du message en unités de signification. En tant que signe-mot, il requiert donc une combinaison avec d'autres unités du même type pour énoncer le sens d'un message.

→ **voir** *Écriture*



, *Graphématique*



, *Pictogramme.*

### **IDIOLECTE** [analyse du discours, sémantique textuelle]

Mot emprunté à l'anglais *idiolect*, qui a été formé sur le grec *idios*, « propre, spécial », et sur le français *dialecte*. La notion d'idiolecte sert à désigner un usage de la langue marqué par les dispositions particulières de l'énonciateur. Plus précisément, on appelle *idiolecte* les normes ou les régularités individuelles dont témoignent ces dispositions.

Le faible développement de la notion d'idiolecte en sciences du langage et la permanence de la problématique qu'elle soulève révèlent de manière significative la difficulté de la linguistique à se saisir du singulier, dont le traitement s'est souvent trouvé relégué aux marges de la discipline.

Dans les différents domaines où elle a été employée (dialectologie, sociolinguistique, linguistique énonciative, analyse de discours, sémantique des textes), en dépit de la diversité des approches dont elle était l'objet, la notion d'idiolecte a toujours manifesté une certaine stabilité définitionnelle, ce qui ne l'a d'ailleurs nullement prémunie contre le flou. Certes, comme le soulignait William Labov, son introduction par Bernard Bloch à la fin des années quarante s'est faite sur des bases qui la rendaient difficilement opératoire :

À la recherche d'un objet homogène conforme aux besoins et aux hypothèses du modèle saussurien, les linguistes n'ont cessé de rétrécir leur champ. C'est ainsi que Bloch (1948) introduisit le terme « idiolecte » pour désigner le discours d'une personne qui parle d'une seule chose à une même personne pendant un temps limité. Bien que ce terme ait été largement adopté, on peut douter que quiconque ait trouvé dans l'« idiolecte » l'homogénéité que Bloch en attendait. De toute façon, il convient de remarquer que l'existence même d'un tel concept, désignant l'objet propre de la description linguistique, représente une défaite de la notion saussurienne de *langue*, objet d'un accord social uniforme.

W. Labov, *Sociolinguistique*,  
Éd. de Minuit, 1976.

Mais la redéfinition proposée par Charles F. Hockett (1952 et 1958), selon laquelle la notion d'idiolecte sert à désigner l'ensemble des habitudes qui caractérisent le parler d'un individu appartenant à une collectivité linguistique donnée, s'est finalement assez bien maintenue dans la métalangue. Avec bien sûr quelques variations. Par exemple :

« comportement linguistique particulier d'un locuteur unique, au sein d'une communauté linguistique » (Pottier & *alii*, 1973, art. « Idiolecte ») ; « ensemble des usages d'une langue propre à un individu donné, à un moment déterminé » (Dubois & *alii*, 1973 : art. « Idiolecte ») ; « langage d'une seule personne, lorsqu'il est l'objet d'étude, tant comme base de description limitée d'un parler [...] que comme étude des caractères linguistiques propres à cette seule personne » (Mounin & *alii* (1974, art. « Idiolecte ») ; « compétence linguistique d'un sujet individuel, et plus spécifiquement : ensemble des traits idiosyncrasiques qui la caractérisent » (Kerbrat-Orecchioni, 1980) ; « ensemble des particularités de l'usage linguistique d'un individu » (Arrivé & *alii*, 1986, art. « Idiolecte ») ; « façon de parler propre à un individu, considérée en ce qu'elle a d'irréductible à l'influence des groupes auxquels il appartient » (Ducrot & Schaeffer, 1995), etc.

Et les critiques virulentes qui ont visé la notion d'idiolecte, concernaient moins son insuffisance descriptive que la perspective linguistique qu'elle traduisait. On pensera, entre autres, à Roman Jakobson :

C'est comme d'habitude avec un grand intérêt que j'ai lu l'article sur *l'idiolecte*, distribué par mon vieil ami Hockett. Cet article ramène l'idiolecte aux habitudes caractérisant le parler d'un individu particulier à un moment donné, et en exclut tout ce qui, dans les habitudes linguistiques de cet individu, se réfère à la compréhension du discours des autres. Or, si tous les propos que je tiens à Cambridge étaient observés et enregistrés sur une longue période, on ne m'entendrait jamais prononcer le mot « idiolecte ». Et cependant maintenant, comme je m'adresse à vous, je l'emploie, parce que je m'adapte au langage de mes adversaires potentiels, Hockett par exemple. Et j'emploie beaucoup d'autres mots encore de la même manière. En parlant à un nouvel interlocuteur, chacun essaye toujours, délibérément ou involontairement, de se découvrir un vocabulaire commun : soit pour plaire, soit simplement pour se faire

comprendre, soit enfin pour se débarrasser de lui, on emploie les termes du destinataire. La propriété privée, dans le domaine du langage, ça n'existe pas: tout est socialisé. L'échange verbal, comme toute forme de relation humaine, requiert au moins deux interlocuteurs ; l'idiolecte n'est donc, en fin de compte, qu'une fiction, quelque peu perverse.

R. Jakobson, *Essais de linguistique générale, 1. Les fondations du langage*, Éditions de Minuit, 1963.

La notion d'idiolecte n'a donc guère eu à subir de corrections ou de rectifications. Marquant pour certains un contresens sur la nature même du langage verbal, elle a surtout souffert d'une discrétion théorique qui n'a bien sûr pas favorisé son évolution.

Qu'il soit pensé comme l'ensemble des variantes « libres » du discours, et à ce titre tenu pour étranger au système de la langue, ou qu'il soit pensé comme l'objet même de la description linguistique, l'idiolecte, dans son existence notionnelle, inscrit la variation\* au coeur même de l'étude du langage.

C'est sans doute cette approche *polylectale* de la langue, que la notion d'idiolecte présuppose nécessairement, qui a maintenu toute l'actualité de sa problématique en sémantique des textes, bien qu'elle ait eu pour concurrent dans ce domaine le concept de style.

Dans l'analyse des textes littéraires, la superposition des notions d'idiolecte et de style a été en effet fréquemment soulignée. Elle a été traitée de diverses manières selon les axes d'étude, mais elle s'est réglée, le plus souvent, au bénéfice de la notion de style, non en raison de son surcroît d'aptitudes descriptives et explicatives, mais plutôt en raison d'un spectre plus large d'applications, et d'une axiologie implicite en apparence plus appropriée à la nature des corpus considérés. Cette comparaison des notions d'idiolecte et de style a permis de rappeler que la question des singularités linguistiques, quelle que soit la nature des observables textuels, demeure pendante, et que la notion de style ne saurait suffire à son étude.

Ainsi, par exemple, Michael Riffaterre mettait-il en parallèle les deux notions, pour faire apparaître toute la vacuité du concept de « langue d'auteur » :

Le concept de langue d'auteur ne fait que reculer les problèmes que pose l'interprétation du style comme déviation. En pratique, la langue d'auteur ne saurait remplacer la norme comme pôle d'opposition au style, parce qu'elle-même apparaît impossible à définir autrement que comme style. Cette impossibilité n'est pas accidentelle - elle n'est due ni à une inconséquence de méthode ni à une terminologie approximative ; elle tient à ce que la « langue d'auteur » est une entité inutile. Entité inutile à l'analyse du style, et qui présuppose une division arbitraire de la *parole* saussurienne. Loin de chercher à le définir par opposition à l'idiolecte, il faut considérer le style *comme l'ensemble de l'idiolecte*.

M. Riffaterre, *Essais de stylistique structurale*, Flammarion, 1971.

Roland Barthes distinguait quant à lui plus nettement entre les deux notions, développant tout d'abord, à la fin des années soixante, une conception dérivationnelle et sociale du style, dans laquelle l'idiolecte n'était au bout du compte qu'une base de matérialité linguistique nécessaire, permettant l'ancrage des observations en corpus :

De ces trois remarques précaires, et comme improvisées, je voudrais simplement tirer une hypothèse de travail : considérer les traits stylistiques comme des *transformations*, dérivées soit de formules collectives (d'origine irrepérable, tantôt littéraire, tantôt pré-littéraire), soit, par jeu métaphorique, de formes idiolectales ; dans les deux cas, ce qui devrait dominer le travail stylistique, c'est la recherche de modèles, de *patterns* : structures phrastiques, clichés syntagmatiques, départs et clausules de phrases ; et ce qui devrait l'animer, c'est la conviction que le style est essentiellement un procédé citationnel, un corps de traces, une mémoire (presque au sens cybernétique du terme), un héritage fondé en culture et non en expressivité.

R. Barthes, « Le style et son image »  
(1969), *Le Bruissement de la langue*,  
Le Seuil, 1984.

Mais les séminaires consacrés à l'idiolecte, au milieu des années soixante-dix, dont il ne reste d'autres traces écrites que les présentations de l'annuaire de l'École des Hautes Études, révèlent un intérêt grandissant pour cette entrée dans la singularité linguistique, qui n'a toutefois pas suscité, dans cette oeuvre, de développement théorique et descriptif notable.

Plus récemment, la notion d'idiolecte s'est trouvée réactualisée et reformulée en sémantique des textes par François Rastier, qui la présente, avec le dialecte et le sociolecte, comme un des trois degrés de systémativité linguistique de la textualité, degrés relatifs et non susceptibles de réalisation autonome dans le cadre d'une discipline spécifique :

[...] chaque usage de la langue est immanquablement marqué par les dispositions particulières du prétendu « émetteur » : sans présumer qu'elles fassent système, on peut appeler *idiolecte* l'ensemble des régularités personnelles ou « normes individuelles » dont elles témoignent. Si l'on convient de nommer *styles* les formations idiolectales, les styles littéraires ne comptent que pour une part des styles linguistiques. Ils restent plus systématisés, mais rien ne permet, sauf préjugé esthétique souvent légitime, d'écarter les autres formations idiolectales.

F. Rastier, *Arts et sciences du texte*,  
PUF, 2001.

L'idiolecte apparaît ici comme la notion clé d'une redéfinition linguistique du style.

→ **voir** *Sociolecte*.



→ Arrivé M. & alii, 1986, *La Grammaire d'aujourd'hui: guide alphabétique de linguistique française*, art. « Idiolecte », Flammarion. → Barthes R., 1969, « Le style et

son image », *Le Bruissement de la langue*, Le Seuil, 1984.



Barthes R., 1974, « Étude des problèmes relatifs à la constitution d'un lexique d'auteur (idiolecte) – Travail collectif sur la biographie – La voix », *Œuvres complètes*, t. 3, Le Seuil, 1994. → Dubois J. & alii, 1973, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, art. « Idiolecte », Larousse. → Ducrot O. & Schaeffer J.-M., 1995, *Nouveau Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Le Seuil. → Harris Z.-S., 1954, « Distributional Structure », *Word*, n° 2-3. → Hockett C.-F., 1952, compte rendu de « Recherches structurales », *International Journal of American Linguistics*, n° 18. → Hockett C.-F., 1958, *A Course in Modern Linguistics*, New York. → Jakobson R., 1963, *Essais de linguistique générale, 1. Les fondations du langage*, Minuit. → Kerbrat-Orecchioni C., 1980, *L'Énonciation – De la subjectivité dans le langage*, A. Colin. → Labov W., 1976, *Sociolinguistique*, Minuit. → Mounin G. (dir.), 1974, *Dictionnaire de linguistique*, art. « Idiolecte », PUF. → Neveu F. (dir.), 2001, *Styles – Langue, Histoire, Littérature*, SEDES. → Pottier B. (dir.), 1973, *Le Langage*, Centre d'étude et de promotion de la lecture. → Rastier F., 2001, *Arts et sciences du texte*, PUF. → Riffaterre M., 1971, *Essais de stylistique structurale*, Flammarion.

## IDIOMATICITÉ [lexicologie, analyse du discours]

Dérivé de l'adjectif *idiomatique*, « propre à un idiome\* ». La construction d'expressions lexicales comme *arbre généalogique*, *dos d'âne* ou *mise en demeure* est antérieure à l'emploi qui peut être fait de ces expressions par un locuteur dans une situation d'énonciation spécifique. Il s'agit d'assemblages figés, mémorisés, prêts à l'emploi, dont les constituants perdent partiellement ou totalement leurs propriétés sémantiques, lexicales ou syntaxiques. Le terme d'*idiomaticité* qualifie, d'une manière générale, les différents types de figement\* des expressions lexicales dans une langue. On parle également d'*idiomaticité* d'un texte ou d'un discours spécialisé où se reconnaissent les particularités expressives d'un technolecte\* déterminé.

→ **voir** *Composition*



, *Compositionnalité, Figement*



, *Idiome, Locution*



, *Polylexicalité, Technolecte.*

## **IDIOME** [dialectologie, sociolinguistique]

Du grec *idioma*, « particularité propre à une langue ». Terme désignant, au sens strict, les pratiques linguistiques d'une communauté considérées comme spécifiques par rapport à la langue\* ou au dialecte\* auxquels elles se rattachent. Au sens large, le terme d'*idiome* est parfois utilisé avec le sens de *langue*.

→ **voir** *Dialecte, Langue, Parler*.

## **IDIOTISME** [dialectologie, sociolinguistique]

Du grec *idiôtismos*, « langage particulier ». On appelle couramment *idiotisme* une expression propre à une langue, censée ne pas avoir d'équivalent exact aux plans lexical et syntaxique dans une autre langue, et ne pouvant donc être traduite littéralement. Ainsi, les gallicismes (expressions propres à la langue française), les hellénismes, les latinismes, les italianismes, etc., sont des idiotismes.

Dans une telle perspective, qui semble étendre l'idiotisme aux particularités discursives d'une langue, force est de reconnaître qu'il serait bien difficile de spécifier ce qui n'est pas couvert par le champ d'application de la notion. La pratique de la traduction permet en effet d'en mesurer le caractère très intuitif, et faiblement descriptif.

En outre, la notion d'idiotisme relève d'une conception différentialiste des langues, qui n'est pas toujours exempte de présupposés philosophiques et idéologiques. De la différence des langues on passe en effet parfois aisément à l'hétérogénéité des cultures et des univers mentaux. Ce relativisme linguistique et culturel, qui a connu sa formulation la plus explicite dans l'hypothèse d'Edward Sapir et Benjamin Lee Whorf\* au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, a été remis en cause grâce aux recherches menées sur les universaux, notamment par Jean Piaget en psychologie, et par Noam Chomsky en linguistique. Mais dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne l'article « Idiotisme » de l'*Encyclopédie*, rédigé par Nicolas Beauzée, la grammaire générale développait sur la diversité des langues et leurs spécificités expressives un point de vue universaliste, qui n'a rien perdu de sa pertinence ni de son actualité :

Quand je dis qu'un *idiotisme* est une façon de parler adaptée au génie propre d'une langue particulière, c'est pour faire comprendre que c'est plutôt un effet marqué du génie caractéristique de cette langue, qu'une locution incommunicable à tout autre idiome, comme on a coutume de le faire entendre. Les richesses d'une langue peuvent passer aisément dans une autre qui a avec elle quelque affinité ; et toutes les langues en ont plus ou moins, selon les différents degrés de liaison qu'il y a ou qu'il y a eu entre les peuples qui les parlent ou qui les ont parlées.

N. Beauzée, article « Idiotisme »,  
*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné  
des Sciences, des Arts et des Métiers*,

→ voir *Langue, Relativité linguistique, Sapir-Whorf (hypothèse de)*



## ILLOCUTOIRE [pragmatique]

Mot emprunté à l'anglais *illocutory*, à partir du latin *locutum*, supin de *loqui* « parler ». Dans la théorie des actes de langage développée par John Langshaw Austin (1911-1960), on appelle *illocutoire* (ou *illocutionnaire*, emprunté à l'anglais *illocutionary*), par distinction avec les catégories dites *locutoire\** et *perlocutoire\**, l'acte accompli en *disant*. Austin entend par là qu'en accomplissant un acte locutoire, on en accomplit par là même en même temps un second, de nature différente. Cet acte constitue la valeur illocutoire de l'énonciation\*. Contrairement à l'acte perlocutoire, l'acte illocutoire ne dérive pas de l'activité linguistique, il lui est intrinsèque.

Austin propose une taxinomie des différentes valeurs que peuvent prendre les actes illocutoires. Il distingue les classes suivantes : (i) les actes « verdictifs », ou juridiques (ex. *acquitter, condamner, décréter*, etc.) ; (ii) les actes « exercitifs », formulant un jugement sur ce qui devrait être fait (ex. *commander, ordonner, pardonner*, etc.) ; (iii) les actes « promissifs », qui contraignent le locuteur à telle attitude ou telle action (ex. *promettre, garantir, parier, jurer de faire vœu de*, etc.) ; (iv) les actes « comportatifs », qui expriment une réaction à un comportement ou à une situation (ex. *déplorer, remercier, s'excuser*, etc.) ; (v) les actes « expositifs », qui constituent des exposés de points de vue, d'arguments (ex. *affirmer, nier, postuler, remarquer*, etc.).

La taxinomie d'Austin a été réexaminée par John Ray Searle (*Sens et expression*, 1982). Partant de la distinction entre actes illocutoires (qui transcendent les différences entre les langues) et verbes illocutoires (spécifiques aux langues), Searle voit dans cette taxinomie une simple classification de verbes, mal définie dans ses principes. Il propose une liste de douze critères susceptibles d'être retenus pour l'identification des principaux types d'actes illocutoires : (i) le but de l'acte illocutoire ; (ii) l'orientation de la relation d'ajustement entre le discours et le monde (par exemple, si dans l'assertion le discours s'ajuste au monde, dans la promesse, c'est le monde qui s'ajuste au discours) ; (iii) les états psychologiques exprimés dans l'énoncé (tout acte illocutoire indique une attitude du locuteur relativement au contenu\* propositionnel de l'acte) ; (iv) la force du but illocutoire exprimé (variable en fonction du degré d'explicitation de l'acte énoncé par le prédicat) ; (v) l'influence du statut du locuteur et de son interlocuteur sur la force illocutoire de l'énoncé ; (vi) la relation établie entre l'énoncé et l'intérêt respectif du locuteur et de son interlocuteur ; (vii) la relation de l'énoncé au contexte verbal ; (viii) les différences dans le contenu propositionnel entre d'une part les états de choses passés et présents, et d'autre part les états de choses futurs (prédiction) ; (ix) les différences entre les actes exprimés uniquement par des actes de langage et ceux qui connaissent

d'autres modes d'expression ; (x) les différences entre les actes qui dépendent d'institutions extralinguistiques (par exemple l'excommunication) et ceux qui n'en dépendent pas ; (xi) les différences entre les actes exprimés par des énoncés performatifs et ceux qui ne le sont pas ; (xii) le « style de l'accomplissement de l'acte illocutoire (par exemple, la distinction entre *annoncer, révéler, confier*).

À partir de ces critères Searle propose les classes d'actes suivantes : (i) les actes « représentatifs » (par exemple, l'affirmation : le locuteur s'engage sur la vérité de la proposition, le discours s'ajuste au monde, l'état psychologique exprimé est la croyance) ; (ii) les actes « directifs » (par exemple, l'ordre : le but illocutoire est de faire agir, l'interlocuteur doit faire quelque chose, le monde s'ajuste au discours, l'état psychologique exprimé est le désir) ; (iii) les actes « promissifs » (par exemple, la promesse : le but illocutoire est de mettre le locuteur dans la situation d'avoir à accomplir certains actes, le locuteur fera quelque chose, le monde s'ajuste au discours, l'état psychologique exprimé est l'intention) ; (iv) les actes « expressifs » (par exemple, l'excuse : le but illocutoire est d'exprimer un état psychologique relativement à ce que spécifie le contenu propositionnel, la vérité de la proposition est présupposée) ; (v) les actes « déclaratifs » (par exemple, la déclaration : ces actes sont illustrés par les énoncés performatifs, ils requièrent une institution extralinguistique et des statuts spécifiques pour le locuteur et son interlocuteur, le monde s'ajuste au discours comme le discours s'ajuste au monde).

→ **voir** *Acte de langage*



, *Contenu propositionnel, Locutoire, Perlocutoire, Pragmatique*



## **IMAGINAIRE** [philosophie du langage]

La notion d'imaginaire, entendue principalement ici au sens d'imaginaire linguistique, entend signifier que le langage humain, dans sa production même, ne saurait aucunement échapper à sa représentation, cette représentation étant inscrite au cœur même du processus langagier :

Il n'y a de signe linguistique que pour les êtres humains capables d'imaginer comment il y a des signes linguistiques pour d'autres être humains. Le langage est aussi de l'ordre de *l'imaginaire*, ainsi que l'avaient compris des théoriciens comme Rousseau ou Condillac dans leurs récits d'origine.

Le langage humain appartient donc à trois ordres essentiellement distincts : le Réel, le Symbolique et l'Imaginaire. On échoue chaque fois que l'on veut le réduire à un seul de ces ordres. La compétence langagière des hommes n'est pas même épuisée par la réduction au symbolique, sinon les ordinateurs pourraient parler de nous. Il n'y a pas d'autonomie du symbolique parce que celui-ci n'est pas autre chose qu'une forme de réalité où s'articulent le réel et l'imaginaire.

S. Auroux, *La Raison, le Langage  
et les Normes*, PUF, 1998.



→ **voir** *Langage*.

## **MPLÉMENTATION** [informatique]

De l'anglais *implementation*, à partir du verbe *to implement*, « exécuter, réaliser ». L'implémentation est la programmation de fonctionnalités spécifiques dans un système informatique. Le mot désigne aussi la phase de réalisation effective de ces fonctionnalités dans l'élaboration d'un système.

→ **voir** *Intelligence artificielle*



, *TAL*



## **IMPLICATION** [logique, sémantique, pragmatique]

L'implication est une relation logique entre une proposition\* (conclusion) et une ou plusieurs propositions antécédentes tenues pour vraies (prémisses). Robert Martin (*Inférence, antonymie et paraphrase*, 1976) a décrit l'implication, d'un point de vue sémantique, comme une inférence\* *nécessaire*, c'est-à-dire inscrite dans la structure linguistique de l'énoncé, et par conséquent indépendante de la situation de discours.

Deux propositions sont liées par implication si la vérité de la première a *nécessairement* pour corollaire la vérité de la seconde. Si la proposition *Claire discute avec son frère* est vraie, la proposition *Claire discute avec un garçon* l'est *nécessairement*. On infère donc légitimement cette proposition de la précédente. Plus précisément, on dira que si  $p$  est vraie,  $q$  l'est *nécessairement*, mais si  $p$  est fausse,  $q$  peut être vraie ou fausse : Claire peut discuter avec un garçon qui n'est pas son frère, comme elle peut discuter avec une fille, ou faire tout autre chose que discuter avec quelqu'un, etc. Selon R. Martin, ce processus logique permet de distinguer l'implication d'un autre type d'inférence nécessaire, le présupposé\*.

→ **voir** *Coopération, Déduction, Implicature, Implicite*



, *Induction, Inférence, Loi du discours, Présupposé, Sous-entendu, Vériconditionnalité.*

**IMPLICATURE** [pragmatique] Francisation d'un néologisme créé par le philosophe

américain Paul Grice (1913-1988). La notion d'implicature a été développée par Grice dans un article publié en 1975 (« Logic and Conversation », et traduit en français en 1979 (« Logique et conversation », *Communications*, n° 30). Cette notion repose sur la distinction entre le *dit*, qui correspond au contenu\* propositionnel de l'énoncé, et dont il est possible de déterminer les conditions de vérité, et l'*implicité*, défini négativement par Grice comme étant « ce qui est communiqué moins ce qui est dit », et qui manifeste les aspects non vériconditionnels de l'énoncé.

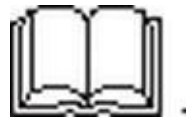
La thèse de Grice est la suivante : dans certaines situations de discours, un énoncé peut transmettre infiniment plus d'informations au destinataire du message que son sens littéral ne le laisse penser. La notion d'implicature permet ainsi de rendre compte de certaines inférences\* qui ne peuvent être réduites au mécanisme logique de l'implication.

Grice distingue deux types principaux d'implicatures. Selon que le processus inférentiel est déclenché par le matériel linguistique (notamment d'ordre lexical) ou bien par des données situationnelles, autrement dit non exclusivement linguistiques, les implicatures sont dites *conventionnelles* ou *conversationnelles*.

Les implicatures conventionnelles correspondent au processus inférentiel du présupposé\* : par exemple, on infère de la proposition *Claire a cessé d'écrire* la proposition *Claire écrivait*. Les implicatures conversationnelles correspondent au processus inférentiel du sous-entendu\* : par exemple, dans l'échange suivant – *Tu viens te promener?* – *J'ai trois rapports à rendre pour demain*, l'énonciateur de la question, bien que la réponse qui lui est faite soit *littéralement* inappropriée, inférera de ce sens littéral que son interlocuteur ne peut pas aller se promener, présumant ainsi que l'énonciateur de la réponse maîtrise les lois\* du discours et qu'il ne répond pas « à côté ».

Grice a dégagé six critères permettant de distinguer les implicatures : la calculabilité, l'annulabilité, la détachabilité, la conventionnalité, la dépendance à l'égard de l'énonciation, la détermination. Contrairement aux implicatures conventionnelles, les implicatures conversationnelles sont calculées sur la base du principe de coopération\* ; elles sont annulables (l'annulation d'une implicature conversationnelle ne produit aucune contradiction) ; elles sont non détachables (l'inférence est associée au sens de l'expression et non à sa forme, on ne peut donc pas la détacher de l'énoncé en substituant à l'expression concernée un de ses synonymes) ; elles ne font pas partie du sens conventionnel des expressions linguistiques ; elles sont dépendantes de l'énonciation (elles sont le fait du dire et non du dit) ; elles sont indéterminées, dans la mesure où leur dépendance contextuelle est grande, c'est-à-dire qu'elles ne reçoivent aucune détermination en dehors du contexte (par exemple, plus une métaphore est figée, autrement dit porteuse d'une inférence décontextualisée et fixée par une expression linguistique, moins elle est susceptible de recevoir une analyse en termes d'implicature conversationnelle).

→ **voir** *Acte de langage*



, *Coopération, Énonciation*



, *Implicite*



, *Inférence, Interaction verbale*



, *Loi du discours, Pertinence, Pragmatique*



, *Vériconditionnalité.*

### **IMPLICITE** [sémantique, pragmatique]

Le terme *d'implicite* est un terme général utilisé en sémantique discursive et en pragmatique servant à couvrir l'ensemble des réalisations linguistiques de l'inférence\*.

→ **voir** *Coopération, Déduction, Implication, Implicature, Induction, Inférence, Loi du discours, Sous-entendu, Vériconditionnalité.*



→ Kerbrat-Orecchioni C., 1986, *L'Implicite*, A. Colin.



Gazdar G., 1979, *Pragmatics. Implicature, Presupposition and Logical Form*, Academic Press. → Grice, P., 1979, « Logique et conversation », *Communications* n° 30, trad. franç. F. Berthet & M. Bozon. → Martin R., 1976, *Inférence, antonymie et paraphrase*, Klincksieck. → Martin R., 1983, *Pour une logique du sens*, PUF. → Moeschler J. & Reboul A., 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Le Seuil.

### **IMPLOSIVE** [phonétique, phonologie]

On qualifie *d'implosives* (vs *explosives*\*) les consonnes\* situées dans la partie de la

syllabe\* correspondant à sa phase de tension décroissante : ex. dans *par* [paR], la deuxième consonne est implosive. Du point de vue de l'évolution phonétique, cette position faible conduit dans de nombreux cas à un affaiblissement, à une assimilation régressive, puis à un effacement de la consonne.

Le terme d'*implosive* s'applique également aux consonnes dont l'articulation\* est caractérisée par une fermeture de la glotte et par un abaissement du larynx. L'air contenu dans la cavité buccale se raréfie, produisant au moment de la détente de l'occlusion\* une aspiration de l'air extérieur. Ces consonnes implosives (ou glottalisées implosives) sont parfois qualifiées d'*injectives*. Elles se rencontrent dans certaines langues africaines ou asiatiques.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Explosive, Glottale, Occlusion, Syllabe*



## IMPRESSION RÉFÉRENTIELLE

[sémantique]

L'impression référentielle est une notion employée en sémantique interprétative, notamment dans les travaux de François Rastier, où elle est définie comme une représentation mentale induite par l'interprétation\* d'une suite linguistique, et appariée à la perception ou à la mémoire d'un objet.

L'impression référentielle met en jeu les rapports entre la sémantique et la psychologie, car les images mentales sont suscitées et contraintes par les propriétés sémantiques des énoncés.

F. Rastier & alii, *Sémantique pour l'analyse*, Masson, 1994.

→ **voir** *Herméneutique, Interprétation, Parcours interprétatif, Référence, Sémantique.*

## INACCUSATIF → ACCUSATIF

## INCIDENCE [syntaxe, sémantique, psychomécanique]

À partir du latin scolastique *incidere*, « tomber sur, survenir », du latin classique *cadere*, « tomber ». La notion d'incidence a été principalement développée par Gustave

Guillaume, dans le cadre de la théorie de la psychomécanique\* du langage, où elle est employée dans deux domaines distincts.

Dans l'étude du temps verbal, l'incidence, en opposition à la décadence, définit un des moments successifs qui caractérisent le mouvement d'échéance de l'événement au temps d'univers : celui du procès en accomplissement où l'événement est vu *arrivant* au temps. La décadence définit, inversement, le moment du procès accompli où l'événement est vu *arrivé* au temps. La langue française rend compte de cette distinction dès le mode nominal par l'opposition qu'elle fait percevoir entre l'infinitif (ex. *marcher* : niveau d'incidence), le participe présent (ex. *marchant* : niveaux d'incidence et de décadence), et le participe passé (ex. *marché* : niveau de décadence). Mais les niveaux d'incidence et de décadence se retrouvent à chaque étape de la chronogénèse\*.

La notion d'incidence est par ailleurs développée dans le cadre de l'étude des mécanismes syntaxiques qui régissent le fonctionnement dans la phrase des parties\* du discours. Pour Guillaume le mouvement d'incidence :

[...] a trait au mouvement, absolument général dans le langage, selon lequel, partout et toujours, il y a apport de signification et référence de l'apport à un support.

G. Guillaume, *Leçons de linguistique, 1948-1949, Série B, Psycho-systématique du langage – Principes, méthodes et applications I*, Klincksieck, 1971.

Cette relation entre les éléments apports\* et supports\*, désignée ici par le terme d'*incidence*, est ce qui règle l'assemblage des constituants syntaxiques.

Par exemple, l'incidence du substantif est une incidence dite *interne* car l'apport et le support de signification ne sont pas dissociables. Ils sont tous deux compris dans la signification apportée. L'incidence de l'adjectif qualificatif est dite *externe* car le mot adjectival n'est pas en lui-même pourvu d'un support. Il le requiert, et cet appui syntaxique lui est fourni en discours par un constituant nominal de son environnement. Par exemple, dans *Le foulard rouge est sur la chaise*, l'incidence externe de l'adjectif *rouge* se manifeste par la dépendance syntaxique de l'épithète à l'égard du syntagme nominal *Le foulard*, qui lui fournit le support dont il a besoin.

Si, pour Guillaume, le mécanisme d'incidence est fixé dès la langue\*, cela ne constitue pas pour autant un obstacle explicatif aux fréquents phénomènes de recatégorisation\* des unités en discours. Ainsi, bien que définie en langue par un régime d'incidence interne, une unité relevant de la catégorie substantive peut manifester en discours une incidence externe, mais au prix d'un provisoire transfert catégoriel, par exemple d'une adjectivation (ex. *un remède miracle*).

→ **voir** *Chronogénèse, Chronotype, Partie du discours*



, *Portée, Prédicativité.*

## INCRÉMENT [informatique]

De l'anglais *increment*, à partir du latin *incrementum*, « accroissement, développement ». On appelle *incrément* la valeur constante ajoutée à une variable à chaque phase de l'exécution d'un programme (par exemple dans les procédures d'indexation, en informatique documentaire). Dans un autre domaine, l'adjectif *incrémentiel* a servi, notamment chez Harris, à qualifier des opérations de transformation d'énoncés par addition de constituants (par exemple, la transformation négative est une transformation incrémentielle).

→ **voir** *Indexation*.

## INDEX [informatique documentaire, philologie numérique]

En informatique documentaire un index est un ensemble ordonné de mots, ou plus largement de graphies, figurant dans un document, dont on précise la localisation. Un index résulte de l'analyse du contenu du document sur lequel il opère. Il a pour objectif de faciliter l'exploitation d'une source documentaire.

En philologie numérique\*, on appelle *index* un type de balise\* désignant, par une mise en relief, un point local dans un document (italique, soulignement, clignotement, rubrication, etc.).

→ **voir** *Codage, Corpus*



, *Balise, Indexation, Philologie numérique*.

## INDEXATION [informatique documentaire]

En informatique, l'indexation est une opération par laquelle on ajoute ou on retranche une variable à une adresse\* ou à une valeur. En informatique documentaire, plus particulièrement, l'indexation est la représentation, au moyen d'un index\*, du contenu notionnel et terminographique d'un document.

Un système de recherche documentaire commence par indexer les documents de sa base, c'est-à-dire qu'il représente leur contenu sous la forme d'une liste de termes représentatifs de ce contenu. Il extrait de la même manière des termes de la requête de l'utilisateur. Puis, il cherche à appairer les termes de la requête avec ceux d'un document pour évaluer la pertinence de ce document au regard de cette requête. L'objectif est bien entendu de retrouver tous les documents pertinents de la base et ceux-là seulement.

Dans la pratique, il faut trouver le meilleur compromis entre rappel et précision. L'indexation est l'étape clé de ce processus de recherche documentaire. Comment représenter le contenu d'un document ? Les clés d'indexation sont généralement des mots clés : dans l'ensemble des mots d'un document, on sélectionne ceux que l'on suppose représenter le mieux le contenu du document, par exemple en éliminant les mots les plus fréquents et les moins fréquents, supposés peu discriminants dans l'étape ultérieure de sélection des documents.

B. Habert, A. Nazarenko, A. Salem,

*Les Linguistiques de corpus,*

A. Colin, 1997.

D'une façon générale, l'opération d'indexation ne saurait être exclusivement tenue pour descriptive. Elle engage nécessairement, de la part de l'opérateur qui la commande, des choix méthodologiques et épistémologiques.

→ voir Adresse, Corpus



, Index, Requête.

### **INDEXICALITÉ** [sémantique discursive]

Procédure énonciative et référentielle consistant dans l'usage de signes linguistiques qui tirent tout ou partie de leur signification de la situation de communication, et qui par conséquent déterminent leur référent en fonction de certains aspects du contexte\*. Ces signes sont appelés selon les cas *symboles indexicaux*, *mots indexicaux*, expressions *indexicales*, ou simplement *indexicaux* en référence à la terminologie du logicien Charles Sanders Peirce (1839-1914). Peirce distingue d'une part les symboles \* (ou signes, ex. le mot « rouge »), qui sont associés à l'objet représenté par une règle conventionnelle, et d'autre part les index (ex. un geste d'ostension pour désigner un objet), qui témoignent d'une relation existentielle avec l'objet qu'ils représentent. Comme l'a fait apparaître Roman Jakobson à propos de l'embrayage\*, certains signes ont la particularité de combiner ces deux fonctions. Ils appartiennent à la classe des « symboles-index ».

Les signes visés par le terme *indexical* servent ainsi à situer la prise de parole du locuteur par rapport aux données actanciennes, spatiales et temporelles de l'énonciation (Moi, Ici, Maintenant). L'indexicalité concerne des marques de personne comme les pronoms personnels (*je/nous, tu/vous*) et les déterminants et pronoms possessifs (*mon, le mien, ton, le tien, etc.*), ainsi que des marques d'ostension, qui mettent en relation les données actanciennes de l'énonciation avec le cadre spatio-temporel, comme les adverbes de lieu et de temps (*ici, là, hier, aujourd'hui, demain, etc.*), les présentatifs (*voici, voilà*), les temps verbaux.

Sont associés également aux indexicaux les démonstratifs (adjectifs et pronoms), qui occupent toutefois une place spécifique dans la catégorie. Contrairement aux autres

indexicaux, qui isolent leur référent, du moins partiellement, par les instructions qui leur sont linguistiquement attachées (par exemple, le référent de *je* est le locuteur-énonciateur), les démonstratifs ne peuvent réaliser l'identification complète de leur référent que par le biais d'un signal non verbal (geste, regard, etc.), manifestant par là même une référence opaque\*.

*Indexicalité, deixis et embrayage* couvrent aujourd'hui le même champ d'application en dépit d'une origine conceptuelle différente.

→ **voir** *Contexte*



, *Deixis, Embrayage, Exophore, Énonciation*



, *Référence*



.

## INDICATEUR SYNTAGMATIQUE → ANALYSE EN CONSTITUANTS IMMÉDIATS (ACI)

### INDICE [sémiotique]

À partir du latin *index*, « indicateur ». On appelle *indice*, en sémiotique\*, depuis les travaux de Charles Sanders Peirce (1839-1914), des signes\* dits *naturels*, tenus pour causalement motivés, qui ne résultent pas d'une intention de communication : ex. la trace du verre sur la nappe, celle des pas dans la neige, l'empreinte des doigts sur la vitre, la fumée produite par le feu, etc. L'indice est dans une relation de contiguïté avec les objets du monde. Il se distingue en cela de l'icône\* et du symbole\*.

→ **voir** *Icône, Signe, Symbole*.

### INDO-EUROPÉEN [grammaire historique, grammaire comparée]

Le terme, dans son emploi substantif, désigne une langue non attestée, reconstruite par conjecture à partir d'un ensemble de langues parlées de l'Inde à l'Europe du Nord, tenue par les comparatistes pour une proto-langue (ou langue mère). Les langues dites *indo-européennes* constituent un très vaste ensemble linguistique subdivisé en plusieurs groupes : slave, balte, germanique, celtique, roman, indien, iranien.

→ **voir** *Comparatisme, Reconstruction*.



**INDUCTION** [logique, épistémologie] Formé à partir d'un dérivé du verbe latin *inducere*, « conduire dans, vers ». L'induction est un raisonnement qui consiste à remonter des faits à la loi dont ils résultent, en procédant par généralisation. Comme le précise Sylvain Auroux, dans la science du langage le choix de l'induction relève moins d'une méthode logique que d'une stratégie épistémologique :

Dans le fond, ceux qui se réclament de l'inductivisme signifient par là, avant tout, que la recherche linguistique ne leur paraît pas suffisamment avancée pour fournir des hypothèses globales d'où déduire des conséquences et qu'elle doit se proposer pour but d'analyser les faits afin de produire ces hypothèses (ou d'autres plus locales).

S. Auroux, *La Raison, le Langage  
et les Normes*, PUF, 1998.

L'inductivisme, *stricto sensu*, repose sur l'illusion qu'il existe des faits bruts, dont l'identification ne procéderait pas d'un travail préalable d'abstraction et de catégorisation.

→ **voir** *Abduction, Déduction, Empiricité, Inférence, Observatoire*



## **INDUCTIVISME → INDUCTION**

### **INDUSTRIES DE LA LANGUE** [linguistique informatique]

Le terme *d'industries de la langue* désigne les diverses applications industrielles du traitement\* automatique des langues : correction grammaticale et orthographique, traduction, outils d'aide à la traduction, outils de gestion de l'information textuelle, traitement de textes multilingues, reconnaissance et synthèse vocale, dictionnaires électroniques, bases de données, etc.

Le traitement automatique des langues a accédé, dans les années 90, à un développement important en termes de visibilité, mais assez modeste en volume d'investissements [...]. Si les applications semblent infinies par leur nombre, l'écueil reste de taille : comment faire produire et comprendre du langage humain à une machine sans pouvoir compter sur son « intuition » ? [...] En dépit d'une tendance commune à la formalisation, il existe un clivage entre linguistique fondamentale et industries de la langue : ces dernières ne peuvent se passer du lexique, et ont besoin de modèles aisément transposables à l'ordinateur. [...] Les applications sont nombreuses [...]. Mais les performances sont imparfaites, ou très spécialisées.

N. Journet, « La linguistique dans les années 90, une science de plus en plus ramifiée », *Sciences humaines*, n° 100.

→ **voir** *Dialogue homme-machine, Intelligence artificielle*



, *Système-expert, TAL*



, *Terminotique.*

### **INESSIF** [morphosyntaxe]

Formé sur le latin *inesse*, « être dans ». Cas de certaines langues finno-ougriennes marquant le lieu où se déroule le procès exprimé par le verbe, la présence à l'intérieur d'un lieu clos : ex. en finnois, le morphème *-ssa* (*talo*, « maison » ; *talossa*, « dans la maison »).

→ **voir** *Cas*



### **INFÉRENCE** [logique, sémantique, pragmatique]

Du latin *inferre*, « porter dans, mettre en avant, produire ». Une inférence est un processus selon lequel une proposition est admise en vertu de son lien logique avec une ou plusieurs propositions antécédentes tenues pour vraies (prémises). La notion d'inférence entre dans le champ des sciences du langage en ce qu'elle fournit une consistance logique à l'implicite\* du discours. Robert Martin (*Inférence, antonymie et paraphrase*, 1976) a distingué deux types principaux d'inférences : les inférences nécessaires, indépendantes de la situation d'énonciation, et inscrites dans la structure linguistique de l'énoncé (l'implication\*, le présupposé\*) ; les inférences possibles, correspondant à un implicite pragmatique, et déterminées par des paramètres situationnels (le sous-entendu\*).

→ **voir** *Coopération, Déduction, Implication, Implicature, Implicite*



, *Induction, Loi du discours, Moteur d'inférence, Présupposé, Sous-entendu.*

### **INFIXE** [linguistique historique, morphologie]

Du latin *infixus*, « inséré ». On appelle *infixe*, en linguistique historique, un élément de formation inséré à l'intérieur d'une racine\*. Ainsi, en latin, l'infixe *-n-* transforme la racine *frag-* dans *frangere*, « briser », la racine *jug-* dans *jungere*, « joindre », la racine *vic-* dans *vincere*, « vaincre ». Dans une perspective synchronique, les formes *frag-/frang-*, *jug-/jung-*, *vic-/vinc-* sont analysées comme des allomorphes\*, c'est-à-dire comme des variantes contextuelles d'un même morphème\*.

→ **voir** *Affixe, Allomorphe, Racine.*

## **INFORMANT** [méthodologie linguistique]

Anglicisme, employé au sens d'« informateur ». La description d'une langue, pour être valide, doit être en conformité avec l'intuition linguistique des locuteurs dont la langue étudiée est la langue maternelle. Les « informants » (ou informateurs) sont des locuteurs natifs dont le linguiste sollicite le jugement sur la *grammaticalité\** et l'*acceptabilité\** d'expressions et de phrases forgées et réunies pour les besoins de l'analyse. La méthode de description linguistique dite « des informants », par distinction avec la méthode reposant sur l'exploitation de données attestées fournies par l'étude de corpus\*, s'appuie donc sur des matériaux construits mais contrôlés par des « locuteurs compétents ». Dans cette perspective, l'objectif n'est pas de collecter des attestations mais de dégager, par l'établissement de règles adéquates, des « possibles\* de langue ».

→ **voir** *Acceptabilité, Compétence, Corpus*



, *Grammaticalité, Possible de langue.*

## **INJECTIVE** → **IMPLOSIVE**

## **INSERTION** → **ADDITION**

## **INSTANCIATION** [syntaxe, sémantique]

Anglicisme, à partir du latin *instare*, « serrer de près, presser ». Le terme d'*instanciation* est employé notamment dans le cadre de la théorie des opérations\* énonciatives, développée par Antoine Culioli. Il désigne l'opération qui consiste à saturer les positions\* d'une structure prédicative au moyen de notions, c'est-à-dire de signifiés lexicaux. Soit la notion de procès *savoir*, choisie pour instancier la position de verbe dans une structure prédicative. La relation fondamentale à prédiquer sera la relation agent\*/patient\*, ce qui donne deux implications : (i) la position de sujet devra être instanciée par une notion compatible avec la fonction sémantique d'agent ayant la propriété /animé-humain/ ; (ii) la position d'objet devra être compatible avec la fonction sémantique de patient ayant la propriété /inanimé/.

→ **voir** *Agent, Opération, Patient, Prédication*



, *Saturation*.

## INSTRUMENT → RÔLE

### INSTRUMENTAL [morpho syntaxe]

Dans les langues flexionnelles, cas\* exprimant le moyen ou l'instrument par lequel s'accomplit le procès énoncé par le verbe. Par exemple, en basque, le morphème -z marque l'instrumental dans *Baigorritz mintzatzen dira* (« ils parlent de Baïgorry »). → voir *Cas*



**INTÉGRATION** [phonologie, syntaxe] Le terme d'*intégration* est principalement employé dans deux domaines distincts de la science du langage. En phonologie\*, il sert à décrire et catégoriser les phonèmes\* qui entrent dans des rapports proportionnels de corrélation de sonorité :

Un phonème intégré dans un de ces faisceaux d'oppositions que sont les corrélations sera en principe plus stable qu'un phonème non intégré. En effet, un phonème non intégré, qui s'oppose à tout autre par une caractéristique spécifique et unique, sera livré à ses seules ressources si son existence est en jeu du fait de l'insignifiance de son rôle distinctif : dans les usages parisiens les plus répandus, // a été longtemps le seul phonème long du système, et comme l'opposition /ε/ - //, réalisée par exemple dans *faite* – *fête*, avait un rendement réel très faible, elle est actuellement en voie d'élimination. Au contraire, les deux phonèmes anglais /θ/ et //, par exemple, à l'initiale des mots *thin* et *this*, maintiennent depuis des siècles leur opposition dont le rendement est à peu près nul, simplement parce qu'ils sont parfaitement intégrés dans la puissante corrélation de sonorité.

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

En syntaxe\*, le terme d'*intégration* décrit le plus souvent un ensemble de rapports entretenus entre des segments de niveau morphématique ou syntagmatique à l'intérieur de la proposition\*. Il s'agit pour l'essentiel : (i) de rapports de concaténation qui reposent sur des contraintes marquées par l'enchaînement ordonné des unités linguistiques significantes dans l'énoncé\* (tel type de constituant précédant ou suivant obligatoirement tel autre type de constituant) ; (ii) de rapports de rection\*, marquées par le phénomène d'implication d'occurrences comme l'accord, le liage\*, etc. (tel type de constituant impliquant la présence de tel autre type de constituant).

On parle fréquemment d'*intégration discursive* dans les analyses orientées vers la macrosyntaxe\* pour traiter le cas des segments détachés (appositifs, disloqués, vocatifs, etc.), qui, tout en illustrant un phénomène de discontinuité syntaxique au plan propositionnel et phrastique, jouent un rôle sémantique et pragmatique prépondérant au niveau du discours\*.

→ voir *Détachement*



, *Macrosyntaxe*



, *Phonème, Phonologie*



, *Syntaxe*



.

## **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE** [cybernétique, informatique]

L'intelligence artificielle peut être définie de deux manières distinctes, selon que l'on formule sur le domaine une hypothèse forte ou faible.

L'hypothèse forte envisage l'intelligence artificielle comme un domaine scientifique dont la vocation est d'élaborer des systèmes automatiques d'intelligence fonctionnant au plus près de l'intelligence humaine, capables d'analyser un environnement, de résoudre des problèmes comportant des paramètres non réductibles à une logique binaire, de formuler une décision et de l'appliquer, d'apprendre, et même de percevoir. Au carrefour des sciences cognitives et de l'informatique, l'intelligence artificielle, dans cette perspective, est censée réaliser l'ambitieux programme pluridisciplinaire défini par la cybernétique dans les années 1940.

L'hypothèse faible maintient l'intelligence artificielle dans le domaine informatique, sans préjuger négativement des développements technologiques à venir, mais en limitant son application à ce qui est aujourd'hui effectivement observable, c'est-à-dire l'élaboration de systèmes automatiques, à partir de modèles exploitant des algorithmes, et n'agissant que par la reproduction de stratégies préétablies. Dans cette perspective, l'automate, même capable d'apprentissage pour des réalisations actionnelles élémentaires, ne peut reproduire que son programme.

L'usage des termes de *raisonnement*, d'*intelligence*, de *pensée* s'inscrit ainsi dans une représentation désirée du domaine, résultant d'un cognitivisme strict, selon lequel la pensée humaine procède par l'application de règles logiques.

→ **voir** *Automate, Cognitif, Compréhension, Dialogue homme-machine, Implémentation, Langage de la pensée*



, *Mentalais, Modularité, Système-expert, TAL*



.



→ Cornuéjols A. & Miclet L., 2002, *Apprentissage artificiel – Concepts et algorithmes*, Eyrolles. → Minsky M., 1988, *La Société de l'esprit*, InterEditions. → Ross Anderson A. (dir.), 1983, *Pensée et machine*, Champ-Vallon. → Mitchell T., 1997, *Machine Learning*, McGraw Hill.

## **INTELLIGIBILITÉ** [philosophie du langage, philosophie de la linguistique]

Du latin *intellegibilis*, formé sur *intelligere*, « comprendre ». En philosophie\* du langage, la notion d'intelligibilité est utilisée notamment pour développer ou contester la thèse rationaliste selon laquelle le langage\*, du fait de la réflexivité, est intelligible à soi-même, sans opacité, et par conséquent nécessairement grammatisable. Cette notion intéresse la philosophie\* de la linguistique en ce qu'une telle perspective est, au regard de l'histoire, manifestement dénoncée par la réalité des pratiques de l'activité grammairienne, qui témoignent de l'incommensurabilité de la langue\* et de la métalangue\*.

→ **voir** *Grammatisation*



, *Hyperlangue, Langue, Métalangue, Sous-détermination.*

## **INTENSION → EXTENSION**

### **INTERACTIF** [informatique]

L'adjectif *interactif*, dans le vocabulaire de l'informatique, sert à qualifier le mode de fonctionnement d'un programme, ou bien la nature d'un environnement, qui permettent d'établir une activité de dialogue (interface\*) entre un logiciel et son utilisateur.

→ **voir** *Interface.*

### **INTERACTION VERBALE** [analyse du discours]

La notion d'interaction verbale désigne en analyse du discours la relation qui s'établit entre les participants à un échange de type interlocutif. Il y a interaction dans la mesure

où les participants sont effectivement des « interactants », c'est-à-dire qu'ils exercent les uns sur les autres des influences mutuelles qui déterminent leur comportement au cours de l'échange. Comme l'expose Catherine Kerbrat-Orecchioni (1990), l'échange conversationnel ne saurait être réduit à la prise de parole alternée de chacun des partenaires. Pour qu'il y ait interaction verbale, il faut que les participants s'engagent mutuellement dans l'échange, non seulement qu'ils parlent mais qu'ils se parlent. Pour cela, ils usent de procédés dits *phatiques\** et *régulateurs\** qui constituent un ensemble de signaux formant un véritable système de synchronisation interactionnelle.

Les conversationnalistes distinguent cinq rangs dans l'interaction verbale correspondant à cinq niveaux différents dans la structure hiérarchique de la conversation. Leur dénomination est susceptible de varier selon les cadres théoriques : d'une part, l'interaction (ou incursion), la séquence\* (ou transaction) et l'échange\*, qui forment des unités *dialogales* ; d'autre part, l'intervention\* (ou contribution) et l'acte\* de langage, qui forment des unités *monologales*.

L'interaction est décrite comme une unité conversationnelle de rang supérieur. Les principaux critères servant à sa délimitation sont : le schéma participationnel (rencontre et séparation des interlocuteurs), l'unité spatio-temporelle, l'homogénéité thématique, et les marqueurs conversationnels d'ouverture et de clôture, définis par Erving Goffman (1973) comme des échanges démarcatifs servant à l'encadrement de l'unité, et ayant pour fonction principale de confirmer les relations sociales des interactants.

→ **voir** *Acte de langage*



, *Coopération, Co-verbal, Discours*



, *Échange, Intervention, Paraverbal, Phatique, Régulateur, Séquence.*



→ Charaudeau P. & Maingueneau D. (dir.), 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil. → Goffman E., 1973, *La Mise en scène de la vie quotidienne*, t. I et II, Minuit [1<sup>res</sup> éd., 1959, 1971]. → Grice, P., 1979, « Logique et conversation », *Communications* n° 30, trad. franç. F. Berthet & M. Bozon. → Kerbrat-Orecchioni C., 1990, 1992, 1994, *Les Interactions verbales*, t. I, II, III, A. Colin. → Vion R., 1992, *La Communication verbale—Analyse des interactions*, Hachette.

## **INTERDISCOURS** [analyse du discours]

Dans la terminologie de l'École française d'analyse du discours, l'interdiscours est l'ensemble des unités discursives qui de l'extérieur composent, implicitement ou explicitement, un discours\* particulier, en lui conférant une matière langagière à partir de laquelle il fait sens. Dans cette perspective, le sens discursif est nécessairement un sens *interdiscursif*, car l'interdiscursivité est une propriété définitoire du discours.

→ **voir** *Discours*



, *Intertexte, Intradiscours, Préconstruit*



## **INTERFACE** [informatique]

Mot d'origine anglaise, formé à partir du latin. La notion d'interface désigne couramment une limite commune à deux domaines, une liaison ou une connexion entre deux ensembles. En informatique, on appelle *interface* un composant servant à mettre en relation deux systèmes, de manière que puisse s'établir entre eux un échange de données : interface matérielle (entre le clavier d'un ordinateur et l'unité centrale), interface logicielle (entre des documents et un format de traitement des informations qu'ils contiennent), interface graphique (entre l'utilisateur et le programme, par la visualisation des outils de manipulation des données que sont certaines zones interactives de l'écran, comme les boutons de commande, les icônes, les menus, les fenêtres, etc.).



→ **voir** *Fenêtre, Interactif*.

## **INTERFIXATION** [morphologie]

L'interfixation est un procédé de formation des mots spécifique, qui doit être distingué de la dérivation\* et de la composition\*. Il ne manifeste en effet à proprement parler ni l'affixation, qui est caractéristique des formations lexicales dérivées, ni la juxtaposition de morphèmes libres, qui est caractéristique des formations lexicales composées. Les morphèmes constitutifs, appelés *interfixes*, sont des éléments d'origine latine ou grecque qui ont subi le plus souvent une modification morphophonologique en passant dans la langue française. Par exemple, le mot *ptérodactyle*, « reptile adapté au vol grâce à des ailes membranées soutenues par un doigt » est de formation interfixale. La segmentation fait apparaître la présence de deux morphèmes : *ptéro-*, du grec *pteron*, « aile », et *-dactyle*, du grec *daktulos*, « doigt ». Aucun de ces deux morphèmes ne peut être analysé comme un affixe ou un morphème libre, en dépit de l'existence du mot *dactyle*, de même origine, employé en poésie antique et en botanique dans un sens spécialisé. Il s'agit de deux racines\*, susceptibles d'occuper diverses positions dans un



mot (ex. *hélicoptère*, *dactylo-graphe*). Ce mode de formation lexicale connaît différentes dénominations (*composition savante*, *recomposition*, *confixation\**).

→ **voir** *Composition*



, *Confixation*, *Dérivation*



, *Racine*.

## **INTERJECTION → PARTIE DU DISCOURS**

## **INTERNALISME → EXTERNALISME**

### **INTERPRÉTABILITÉ** [sémantique]

Le terme est employé le plus souvent pour désigner la conformité d'un énoncé aux règles de la cohérence sémique. L'association syntaxique de lexèmes\* présentant des sèmes\* incompatibles produit des énoncés qui, bien que grammaticaux, sont jugés ininterprétables en raison de leur coût interprétatif excessif (ex. *La fracture a cultivé les ombrages malgré l'étang*). Mais dans une large mesure c'est le contexte\* qui détermine les compatibilités sémiques, et l'on pourrait ici en imaginer un qui contribue à modifier cette évaluation. Dans cette perspective, l'interprétabilité peut être définie comme une situation d'interprétation réunissant des conditions d'assignation d'un sens à un énoncé qui sont jugées suffisantes.

→ **voir** *Agent*, *Opération*, *Patient*, *Prédication*, *Saturation*.

### **INTERPRÉTANT** [sémiotique, sémantique]

Le terme *d'interprétant* apparaît dans les travaux du philosophe américain Charles Sanders Peirce (1839-1914), où il est présenté, avec le signe\* et son objet, comme un des trois constituants de la relation signifiante. Dans cette perspective, l'interprétant est, au sens large, le sens du signe.

Le terme d'*interprétant* a été repris et exploité différemment en sémantique interprétative, en particulier dans les travaux de François Rastier, où il désigne une

[...] unité du contexte linguistique ou sémiotique permettant d'établir une relation sémique pertinente entre des unités reliées par un parcours interprétatif.

F. Rastier & alii, *Sémantique pour l'analyse*, Masson, 1994.

Soit, adapté d'un exemple de F. Rastier, l'énoncé suivant, figurant à l'entrée d'une buvette : *Bières : 3 €, Boissons : 2 €*. Le problème interprétatif apparaît clairement dans le parallèle établi entre une classe (*Boissons*) et un élément de cette classe (Bières). L'interprétant est ici la distinction d'ordre juridique entre boissons alcoolisées et boissons non alcoolisées, qu'actualise une connaissance d'univers présumée partagée.

Les interprétants actualisent ou virtualisent les sèmes\*, comme ils peuvent les rendre saillants ou les neutraliser. La performance interprétative est subordonnée à l'évaluation des interprétants.

→ **voir** *Interprétation, Parcours interprétatif, Sémantique, Signe*.

**INTERPRÉTATION** [sémantique pragmatique, sciences cognitives, herméneutique]

La notion d'interprétation connaît de multiples applications, dont certaines, ici rapidement évoquées, intéressent tout particulièrement la science du langage. L'interprétation peut être définie tout d'abord comme l'assignation d'un sens à une séquence linguistique. En sémantique\* logique, la notion d'interprétation est utilisée pour décrire une correspondance qui associe une valeur de vérité (vrai/faux) à une proposition. En pragmatique\*, l'interprétation marque principalement le passage du sens littéral d'un énoncé à un sens dérivé. En sémantique cognitive, où sont étudiées les relations entre les faits linguistiques et les opérations mentales, l'interprétation décrit notamment le rapport qui est établi par l'opérateur entre le sens d'un mot et le prototype\* référentiel auquel renvoie ce mot. En sémantique des textes, la notion, telle qu'elle est définie par François Rastier, repose sur le postulat que le sens ne consiste pas en représentations mentales mais qu'il se construit dans des parcours interprétatifs au sein des textes, à différents paliers du discours : le palier du syntagme\*, par l'activation des sèmes\*, le palier de la période\*, par le fonctionnement des chaînes référentielles, le palier du texte\*, par les types de discours\* (judiciaire, politique, religieux, etc.).

L'explication suppose l'identification des conditions de production et d'interprétation du texte, alors que la compréhension au sens fort suppose un sujet psychologique ou philosophique. D'où ces thèses : (i) Comme les autres signes, les signes linguistiques sont le support de l'interprétation, non son objet, et l'identification des signes comme tel résulte de parcours interprétatifs. (ii) Le problème de la signification ne peut être posé de façon valide que si l'on tient compte des conditions d'interprétation. (iii) Enfin, l'interprétation, située dans une pratique sociale, obéit aux objectifs de cette pratique, qui définissent les éléments retenus comme pertinents. Aussi, l'interprétation d'un texte change avec les motifs et les conditions de sa description.

Les conditions d'interprétation se disposent par degrés successifs. Au premier degré, le texte, comme

globalité, détermine le sens de ses unités locales, et cela va évidemment à l'encontre du principe de compositionnalité, qui régit toutes les sémantiques logiques. À cette détermination s'ajoute une détermination de la situation d'interprétation sur le texte lui-même considéré dans son ensemble.

F. Rastier, *Arts et sciences du texte*,  
PUF, 2001.

→ **voir** *Accessibilité*



, *Compréhension, Herméneutique, Impression référentielle, Morphologie sémantique, Parcours interprétatif, Philologie, Pragmatique*



, *Sémantique, Texte*



**INTERTEXTE** [poétique, linguistique du texte]

Le terme est défini par Gérard Genette comme désignant la présence effective d'un texte dans un autre (citation, allusion, plagiat, etc.).

→ **voir** *Interdiscours, Texte*



**INTERVENTION** [analyse du discours] La notion d'intervention est employée dans l'étude des interactions\* verbales, où elle sert à décrire la plus grande unité monologique de l'interaction. Elle forme la contribution d'un locuteur à l'échange\*, dont elle est un constituant immédiat. Dans :

Locuteur 1 – *C'est toi qui as téléphoné hier soir ?*

Locuteur 2 – *Non. D'ailleurs hier je ne me suis pas servi du téléphone.*

[Locuteur 1 – *Tiens, c'est curieux.*]

selon que l'on procède ou non à l'addition de l'intervention [Locuteur 1 – *Tiens, c'est curieux*], on a affaire à trois ou deux interventions.

L'intervention ne doit pas être confondue avec le tour\* de parole. Une frontière d'échanges peut segmenter un tour de parole en deux interventions. Par exemple, dans : le dernier tour de parole (Locuteur 2) est formé de deux interventions : la première (*Ça va mieux*) est une intervention réactive à la question du Locuteur 1 ; la seconde (*Et toi ?*) est une intervention initiative, appelant une intervention réactive du Locuteur 1.

Locuteur 1 – *Comment vas-tu ?*

Locuteur 2 – *Ça va mieux. Et toi ?*

→ **voir** *Échange, Interaction verbale*



**INTONATION → PROSODIE**

**INTONÈME → PROSODIE**

**INTRADISOURS** [analyse du discours]

Terme servant à désigner les relations entre les constituants d'un même discours, par distinction avec le terme d'*interdiscours*\*. Du point de vue de l'analyse du discours\*, le couplage de ces deux notions, en apparence antinomiques, ne vise nullement la formulation d'un cloisonnement entre ce qui relève des relations internes et des relations externes entre constituants discursifs. Comme en témoigne notamment l'usage de la notion de préconstruit\*, tout discours est nécessairement affecté par l'interdiscours.

→ **voir** *Discours*



, *Interdiscours*.

**INTRANSITIVITÉ → TRANSITIVITÉ**

**INTROSPECTION** [épistémologie]

Le terme d'*introspection* est utilisé, notamment dans les grammaires génératives, pour caractériser le jugement de grammaticalité\*, d'acceptabilité\*, d'ambiguïté\*, de paraphrase\* qu'un locuteur, en vertu de sa compétence\* linguistique et de la grammaire intériorisée dont il dispose, est susceptible de porter sur sa langue.

→ *Acceptabilité, Compétence, Génératif, Grammaire, Grammaticalité*.

**INVARIANT** [linguistique générale, épistémologie]

Le terme d'*invariant* est employé en linguistique pour caractériser une propriété du langage que la notion d'universel ne suffit pas à faire apparaître. Antoine Culioli, dans le cadre d'une réflexion épistémologique sur l'objet de la linguistique, rappelle ainsi les principaux axes de la problématique des invariants langagiers :

[...] parler de la diversité des langues, c'est se demander si cette diversité renvoie à une spécificité réductible ou irréductible. [...] si cette spécificité de chaque langue était strictement irréductible, cela entraînerait des difficultés théoriques concernant l'objet *langage*, en tant qu'activité de l'espèce humaine (nous savons que nous pouvons apprendre plusieurs langues, passer de l'une à l'autre, etc.). Il faut donc bien qu'il y ait un certain nombre de propriétés communes pour que nous puissions acquérir des systèmes linguistiques équivalents. On posera que, parmi l'ensemble des phénomènes que j'ai appelés [...] « configurations spécifiques » il existe un sous-ensemble qui, effectivement, peut être ramené à un certain nombre de catégories, de schémas, de relations, de termes primitifs, d'opérations, d'enchaînements d'opérations qui vont nous permettre de dégager des *invariants* que l'on retrouve, sous-jacents à l'activité de langage, quelles que soient les langues que l'on considère.

A. Culioli, *Pour une linguistique de l'énonciation–Opérations et représentations*, t. 1, Ophrys, 1990.

On peut définir l'invariant langagier comme étant ce qui dans une structure demeure inchangé après l'application de certaines transformations. Comme le précise Sylvain Auroux :

Il est bien évident que dans les sciences du langage la transformation essentielle qu'il faut considérer c'est le passage d'un énoncé (ou d'un groupe d'énoncés) à un autre de la même langue ou d'une autre langue.

S. Auroux, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF, 1998.

→ **voir** *Langage, Langue, Linguistique*



, *Paraphrase*



.

**ISO** [informatique]

Acronyme formé sur l'anglais *International Organization for Standardization*, « organisation internationale de normalisation ». Organisation, créée en 1946, dont la fonction est d'établir et d'unifier des normes techniques dans de nombreux domaines, et notamment dans celui de l'informatique. Par exemple, le langage SGML\* a été adopté par l'ISO, en 1986, pour faciliter l'exploitation et la diffusion des documents informatisés. L'ISO est une fédération d'organismes nationaux représentant une centaine de pays : l'AFNOR, « association française de normalisation » est un de ces organismes. Une norme ISO est une référence technique internationale.

→ **voir** *Codage, SGML*.

## ISOLANTE (LANGUE) [typologie linguistique]

Les langues isolantes, ou analytiques, sont des langues dans lesquelles l'énoncé est composé d'éléments lexicaux simples, juxtaposés, morphologiquement indépendants, et tendant à l'invariabilité. Dépourvues de marques flexionnelles et dérivationnelles, ces langues expriment les relations grammaticales par l'ordre des constituants, par l'intonation, et par des morphèmes autonomes spécialisés dans l'expression des catégories grammaticales, comme le nombre, la personne, etc. Un exemple de ce type est fourni par le chinois, langue dans laquelle les mots sont invariables, et où par conséquent la syntaxe\* joue un rôle primordial, puisqu'à tout déplacement des mots correspond une modification du sens de l'énoncé : ex. *ta ai wo*, « il/elle m'aime » : *wo ai ta*, « je l'aime ».

Pas plus que les autres types structurels, le type isolant/analytique ne permet de rendre compte avec précision du fonctionnement d'une langue. Ainsi, le français, en dépit de certaines caractéristiques flexionnelles et agglutinantes, présente un fonctionnement syntaxique qui l'apparente au type analytique. Dans *sur la table*, par exemple, l'ordre des unités est primordial (*\*la sur table*, *\*sur table la*, etc.), à l'oral le nombre du nom *table* n'est pas marqué, contrairement à l'écrit (*table/tables*), et c'est à un morphème grammatical autonome qu'il revient d'exprimer la fonction syntaxique (*sur*) et les divers aspects de l'actualisation (*la*).

→ **voir** *Agglutinante (langue)*, *Polysynthétique (langue)*, *Synthétique (langue)*, *Typologie linguistique*.

## ISOTOPIE [sémantique]

Dérivé d'*isotope*, formé à partir du grec *isos*, « égal », et *topos*, « lieu, place ». On appelle *isotope* en physique chacun des éléments de même rang atomique, mais de masse différente. La notion d'isotopie a été importée du domaine physique au domaine linguistique par Algirdas Julien Greimas (*Sémantique structurale*, 1966).

Elle a été employée tout d'abord de manière très extensive pour désigner toute répétition significative d'unités linguistiques (phonèmes, morphèmes, graphèmes, etc.), marquant ainsi d'une part l'idée d'identité et de similarité (*isos*), et d'autre part l'idée d'appartenance à un champ ou à un lieu (*topos*). Ainsi, dans *Les enfants chantent*, peut-on identifier une isotopie morphologique, marquée par la redondance des morphèmes de pluriel dans chacun des trois mots qui constituent ce segment.

Mais Greimas s'est principalement attaché à développer une théorie sémantique de l'isotopie. Dans ce domaine, la notion désigne la récurrence d'un sème\* ou d'un groupe de sèmes dans un énoncé, quelle qu'en soit l'étendue.

Par exemple, dans *Claire se promène en sifflotant*, on relève deux sèmes génériques communs à *Claire, se promène* et *sifflotant*: les sèmes /animé/ et /humain/. La relation d'identité entre les trois occurrences de ces deux sèmes produit un effet d'équivalence entre les trois sémèmes\* des mots qui les expriment. Cette récurrence sémique rend l'énoncé isotope. À l'inverse, le choix, comme actant sujet, du syntagme *La toiture*, qui comporte les sèmes génériques /non animé/ et /non humain/, créerait une rupture d'isotopie.

On appelle *allotopie* une relation de disjonction exclusive entre deux sémèmes qui comportent des sèmes incompatibles. Ce qui est le cas de la paire *La toiture/se promène* et de la paire *La toiture/sifflotant*, respectivement allotopes.

On appelle couramment *poly-isotopie* la propriété d'une séquence linguistique qui comporte plusieurs isotopies. François Rastier a rappelé le sens restreint du terme :

[...] propriété d'une suite linguistique, comportant plusieurs isotopies génériques dont les sèmes isotopants sont en relation d'incompatibilité.

F. Rastier, *Sémantique interprétative*, PUF, 1987.

→ **voir** *Sème, Sémème, Sémantique*.

## JARGON [sociolinguistique]

Mot d'origine obscure, formé sur un radical onomatopéique, *garg-*, « gosier ». On appelle *jargon* l'usage spécifique que fait un groupe socio-culturel ou professionnel de la langue commune, notamment par les modifications d'ordre lexical ou prosodique qu'il lui apporte. Lexique spécialisé, néologismes, altérations morpho-phonologiques, opacité sémantique sont caractéristiques de ce qui est visé (et toujours disqualifié) par le terme de *jargon*. Le mot est également utilisé dans un sens proche de celui de *sabir*, pour désigner une langue « de relation », faite d'emprunts à diverses langues. Enfin *jargon* sert à désigner une forme spécifique de pathologie du langage, dite *jargonaphasie*, caractérisée par des déformations ou des transpositions de syllabes ou de mots, rendant impénétrable le discours du locuteur.

→ **voir** *Argot, Sabir, Sociolecte, Technolecte*.

## JARGONAPHASIE → JARGON

### JAVANAIS [sociolinguistique]

Dérivé de *Java*. Pratique langagière de type cryptonymique qui procède par déformation des unités du lexique de la langue de base, consistant à intercaler une syllabe (le plus souvent *-ag-*, *-av-*, *-va-*) entre une consonne et une voyelle : ex. *gros* > *gravos*.

→ **voir** *Argot, Cryptonymie, Jargon, Largonji, Verlan*.

### JEU DE LANGAGE [philosophie du langage]

Dans *Investigations philosophiques (Philosophical Investigations)*, ouvrage publié en 1953 mais rédigé de 1936 à 1945 et de 1947 à 1949), le logicien Ludwig Wittgenstein (1889-1951) développe une théorie de la signification qu'il qualifie de « jeu de langage ». Cette théorie s'inscrit dans le cadre d'une réfutation de la thèse qui fonde sa première philosophie (*Tractatus logico-philosophicus*, 1921), selon laquelle le langage a pour principale voire unique fonction, celle de représenter des états de choses, ce qui amène Wittgenstein à postuler une isomorphie entre le langage et la forme logique de l'univers : « A name means an object. The object is its meaning » (« Le nom signifie l'objet. L'objet est la signification du nom »), *Tractatus* [proposition 3.203].

Les *Investigations philosophiques* opèrent une véritable révolution à l'égard de cette théorie logiciste du langage. Ce que découvre Wittgenstein, et qui aura une influence déterminante sur la philosophie du langage ordinaire, c'est que le nom ne signifie que par ostension, c'est-à-dire relativement à un contexte extralinguistique donné. Un jeu de langage c'est un élément linguistique assorti des conditions empiriques de son usage\*. Car la signification du nom et l'objet ne sont pas isomorphes. La signification du nom réside dans la reconnaissance de l'objet qui lui correspond dans une situation donnée. L'usage doit donc occuper une position prépondérante dans l'étude du langage. Le jeu de langage chez le second Wittgenstein ne représente donc pas l'essence du langage ou la langue idéale, caractérisée par une unité formelle, il est en fait le jeu du langage, lequel ne se laisse approcher que par le prisme de ses multiples et diverses réalisations.

[...] il est d'innombrables et diverses sortes d'utilisation de tout ce que nous nommons « signes », « mots », « phrases ». Et cette diversité, cette multiplicité n'est rien de stable, ni de donné une fois pour toutes; mais de nouveaux types de langage, de nouveaux jeux de langage naissent, pourrions-nous dire, tandis que d'autres vieillissent et tombent en oubli.



→ **voir** *Acte de langage*



, *Langage, Philosophie analytique*



, *Philosophie de la linguistique*



, *Philosophie du langage*



,  
Usage.

## **JUXTAPOSITION** [syntaxe]

À partir du latin *juxta*, « près de ». Terme descriptif de la grammaire traditionnelle, peu consistant sur le plan notionnel, servant le plus souvent à identifier une suite d'unités (syntagmatiques ou propositionnelles) réunies dans un même cadre syntaxique mais n'entretenant pas mutuellement de rapport fonctionnel. La juxtaposition doit être tenue pour une description de surface de l'énoncé, limitée le plus souvent à la prise en compte des frontières graphiques ou prosodiques des séquences. Elle ne saurait induire l'absence de coordination\* sémantique entre les unités.

→ **voir** *Coordination, Parataxe.*

## **LABIALE** [phonétique, phonologie]

Du latin *labium*, « lèvre ». On qualifie de *labiales* les consonnes\* dont l'articulation\* est principalement déterminée par l'arrondissement des lèvres. On distingue deux types d'articulation labiale dans la formation des consonnes : l'articulation bilabiale, réalisée avec les lèvres supérieure et inférieure (ex. [p], [b]), et l'articulation labiodentale,

réalisée avec la lèvre inférieure mise au contact des incisives supérieures (ex. [f], [v]). On appelle *labialisation*, notamment, le phénomène d'arrondissement des lèvres associé de manière secondaire à l'articulation de certaines consonnes au contact de voyelles labialisées (ou arrondies\*) : ex. labialisation de [t] au contact de [u] ou de [y] dans *tout* [tu] et *tu* [ty].

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Arrondie, Articulation, Consonne, Voyelle.*

## LABIALISATION → LABIALE

## LALANGUE [psychanalyse]

Néologisme forgé par le psychanalyste français Jacques Lacan (1901-1981). Lacan découvre dans le structuralisme saussurien un corps de concepts et de méthodes qui va alimenter sa théorie du langage et du sujet, et, notamment, la thèse de l'aliénation du sujet au signifiant\*, que formule la proposition : l'inconscient est structuré comme un langage.

Lalangue nous affecte d'abord par tout ce qu'elle comporte comme effets qui sont affectés. Si l'on peut dire que l'inconscient est structuré comme un langage, c'est en ceci que les effets de lalangue, déjà là comme savoir, vont bien au-delà de tout ce que le sujet est susceptible d'énoncer.

J. Lacan, *Le Séminaire*, livre XX :  
*Encore*, 1972-1973, Le Seuil, 1975.

Le langage est ainsi à la fondation du sujet, et le déborde de toutes parts. Mais de quel langage s'agit-il ? Non celui qui fait l'objet d'étude de la *linguistique*, mais plus précisément celui de la « *linguisterie* », et qui travaille sous la logique du signifiant.

Le langage intervient toujours sous la forme de ce que j'appelle d'un mot que j'ai voulu aussi proche que possible du mot *lallation*– *lalangue* .

J. Lacan, « Conférence à Genève sur le symptôme », *Le Bloc-notes de la psychanalyse*, n° 5, 1985.

Le concept de « lalangue » ne vise donc aucune réalité linguistique nouvelle, mais cherche à atteindre le phénomène langagier, en tant qu'il possède un rapport unique et intime au sujet. Jean-Claude Milner a montré sur quelles bases pouvait être pensée la distinction nécessaire entre langage et « lalangue ».

*Lalangue*, c'est [...] une langue entre autres, en tant que, de se poser, elle empêche par incommensurabilité de construire une classe des langues qui l'inclue ; sa figuration la plus directe est bien la langue maternelle, dont il suffit de peu d'observation pour admettre qu'en toute hypothèse il faut une

torsion bien forte pour la ranger dans le lot commun. Mais c'est immédiatement n'importe quelle langue en tant que toutes sont, par quelque côté, une entre autres et, pour quelque être parlant, langue maternelle. Non que le caractère distinctif qui fonde l'incommensurabilité d'une langue puisse s'énoncer en propositions linguistiques ; au contraire l'incommensurabilité s'évanouit dès que l'on adopte le point de vue qui permettrait de telles propositions : autrement dit, la langue est ce qui fait qu'une langue n'est comparable à aucune autre, en tant que justement elle n'a pas d'autre, en tant aussi que ce qui la fait incomparable ne saurait se dire.

J.-C. Milner, *L'Amour de la langue*,

Le Seuil, 1978.

→ **voir** *Lallation, Langage, Métalangue.*

### **LALLATION** [pathologie du langage, développement du langage]

Du latin *lallare*, de formation onomatopéique. Le mot connaît deux emplois. Il sert à désigner un trouble de la prononciation qui affecte la réalisation du [l], caractérisé par la substitution du [l] apical par un [l] palatal mouillé, par déplacement vers l'arrière du point d'articulation. Phénomène désigné aussi par le terme de *lambdacisme*. On appelle également *lallation* le comportement articulatoire prélinguistique de l'enfant, apparaissant vers le troisième mois, caractérisé par des réactions phonatoires – dont la gamme est très étendue – à divers types de stimuli. Ce comportement est analysé par les neurolinguistes comme une activité motrice destinée à l'initiation de l'enfant à l'usage phonatoire des muscles qui seront impliqués par la parole. Ce phénomène est également désigné par le terme de *jasis*, et, plus couramment, par les mots *babil*, *babillage*, *gazouillis*.

→ **voir** *Acquisition du langage*



, *Écholalie, Neurolinguistique, Pathologie du langage.*

### **LAMBDA-CALCUL → CALCUL**

### **LAMINALE** [phonétique, phonologie]

Formé sur le latin *lamina*, « lame ». Les phonéticiens anglo-saxons appellent *blade*, « lame », la partie antérieure de la face supérieure de la langue. L'adjectif *laminal* est ainsi utilisé pour qualifier l'articulation d'une consonne\* réalisée notamment grâce à cette région de cet organe phonatoire.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Consonne, Coronale.*

## LANGAGE [linguistique générale]

Le langage est une fonction caractéristique de l'espèce humaine qui réside dans sa faculté innée de communiquer. Le langage détermine les conditions d'existence de la langue\*.

→ **voir** *Acquisition du langage*



, *Acte de langage*



, *Anatomie du langage, Arts du langage, Fonctions du langage, Jeu de langage, Langage de la pensée*



, *Langue, Pathologie du langage, Philosophie du langage*



, *Psychomécanique du langage*



, *Sciences du langage*



.

## LANGAGE DE LA PENSÉE [philosophie du langage, sciences cognitives]

Langage dont on postule l'existence pour expliquer la manière dont les êtres pensants se représentent le monde. Le langage de la pensée est décrit comme codé dans le cerveau, comme le sont les langages de programmation dans un ordinateur. La notion s'inscrit dans le paradigme cognitiviste, qui le décrit comme possédant une structure logico-formelle inhérente (comportant des prédicats, des variables, des connecteurs, etc.), non réductible à la structure des langages naturels, puisqu'il est spécifique de ce qu'il est convenu d'appeler au sens large le *comportement intelligent*, qui caractérise des êtres dont tous ne disposent pas de l'expression verbale (notamment les bébés). La notion de langage de la pensée a été développée entre autres par Jerry Fodor (1975), qui en fait une algèbre mentale antérieure au processus d'acquisition de la langue et du raisonnement mathématique. Cette perspective se voit objecter les thèses externalistes, défendues en philosophie du langage et en psychologie, qui soutiennent que la pensée symbolique autonome relève d'une intériorité sans intériorisation, ni connexion avec l'environnement, autrement dit probablement illusoire.

→ **voir** *Cognitif, Computationnisme, Mentalais, Mentalisme.*



→ Auroux S., 1998, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF. → Chomsky N., 1975, *Reflexions on language*, Random House, trad. franç. *Réflexions sur le langage*, Maspéro, 1977. → Fodor J., 1975, *The Language of Thought*, Harvard University Press. → Harman G. 1972, *Thought*, Princeton University Press.

## LANGUE [linguistique générale]

Du point de vue de sa fonction, la langue est définie comme un système complexe de communication propre aux communautés humaines.

Du point de vue de sa nature, elle est définie comme un système de signes\* vocaux, articulé selon deux plans distincts et complémentaires correspondant à deux ordres d'unités, celui des unités significatives (de première articulation) et celui des unités non significatives (de deuxième articulation). Ce système, qui est conventionnel, repose, pour de nombreux linguistes, sur quelques principes fondamentaux : l'arbitraire\* du signe, sa mutabilité\*, et la linéarité\* du signifiant. Le système de signes qu'est la langue présente une grande diversité de réalisations, qui se manifeste dans la multiplicité des langues dites *naturelles* (vs *artificielles*), fruits de l'expérience, de l'histoire, de la culture des sociétés humaines.

Du point de vue de son usage et de sa situation au regard des différentes communautés linguistiques, la langue reçoit divers types de caractérisations qu'illustrent des oppositions terminologiques. On distingue notamment entre : la langue *maternelle*, ou *première*, qui est celle par laquelle le sujet, généralement dans le cadre de l'éducation familiale, accède dès son plus jeune âge au langage verbal ; la langue *seconde*, langue d'environnement, dont l'acquisition est liée à des situations de bilinguisme\* ou de diglossie\* ; la langue *étrangère*, langue non maternelle, distincte d'une langue d'environnement, dont l'acquisition est généralement le fruit d'un apprentissage scolaire ou professionnel ; la langue *nationale*, constituant l'expression linguistique dominante d'une nation ; la langue *officielle*, reconnue politiquement comme l'expression linguistique d'une nation, quelle que soit la nature des pratiques effectives de la langue chez les peuples et les communautés qui la composent ; la langue *véhiculaire\**, ou *commune*, qui permet à des communautés linguistiques différentes de communiquer entre elles (notamment dans le cas d'un pays où coexistent plusieurs langues); la langue *vernaculaire\**, langue de diffusion restreinte, parlée dans la région et la communauté d'où sont originaires ses locuteurs.

Du point de vue de sa théorisation, la langue est fréquemment définie d'une part par opposition au langage\*, et d'autre part par opposition à la parole\*, et au discours\*. Par opposition au langage, la langue est décrite, notamment par Ferdinand de Saussure (*Cours de linguistique générale*, 1916), comme un produit social issu de la faculté de langage des individus, qui se manifeste par le caractère conventionnel des signes qui composent son système. La langue est donc, dans cette perspective, un ensemble de conventions nécessaires adoptées par la société pour permettre à ses membres d'exercer cette faculté de langage. Au langage défini comme une réalité multiforme et hétérogène, relevant tout à la fois des domaines physique et psychique, individuel et collectif, Saussure oppose la langue, comme un système homogène et un principe de classification:

Pour attribuer à la langue la première place dans l'étude du langage, on peut [...] faire valoir cet argument, que la faculté - naturelle ou non - d'articuler des paroles ne s'exerce qu'à l'aide de l'instrument créé et fourni par la collectivité; il n'est donc pas chimérique de dire que c'est la langue qui fait l'unité du langage.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Payot, 1972 [1916].

Par opposition à la parole (chez Ferdinand de Saussure) et au discours (chez Gustave Guillaume), la langue est définie comme un ensemble systématisé de signes non actualisés, existant en quelque sorte à l'état virtuel, un ensemble socialement institué, dont la fonction est de mettre en permanence à la disposition du sujet parlant les moyens de l'expression de sa pensée. La langue est donc un objet non pas donné mais construit, voire reconstruit de manière théorique à partir du domaine observable qui lui est fourni par la matérialité du discours. Gustave Guillaume prend en compte trois ordres de distinction entre la langue et le discours: (i) la langue préexiste nécessairement au discours, (ii) elle est une donnée permanente et continue, (iii) elle est donc la condition linguistique du discours, et en cela elle le régit. Dans cette perspective, l'opposition langue/discours apparaît comme une opposition de puissance\* et d'effet\*.

→ **voir** *Dialecte, Discours*



, *Double articulation, Idiotisme, Langage, Observatoire*



, *Parler, Puissance, Signe.*

**LANGUE DE SPÉCIALITÉ → TECHNOLECTE**

## LAPSUS [psycholinguistique]

Participe passé du verbe latin *labi*, « glisser, tomber », substantivé avec le sens de « glissement, faux pas », (*lapsus linguae, lapsus calami*, « faux pas de la langue, faux pas de la plume »). Ratage locutoire involontaire apparaissant dans la configuration linguistique d'un énoncé à l'oral ou à l'écrit, caractérisé par un phénomène d'haplologie\*, d'interversion, d'insertion\*, de substitution\* affectant le plus souvent des unités lexicales, syllabiques, consonantiques, vocaliques : ex. *la dégralité* (dégradation de la qualité) ; *le dix-sept march (mars) prochain*; *le déparage* (dérapage) ; *le chour (four) est faud* (chaud), lapsus empruntés à la base constituée par Mario Rossi et Évelyne Peter-Defare (*Les Lapsus*, 1998).

Les lapsus? Nous connaissons tous. Nous les entendons autour de nous, nous les produisons, souvent sans nous en rendre compte; on en rit, comme on rit des contrepétories, à cause de la cocasserie; et de ce rire nous rougissons; et du lapsus dont nous venons de prendre conscience nous éprouvons une certaine gêne, comme si nos interlocuteurs voyaient dans l'incongruité du lapsus la manifestation d'une confusion mentale. Pourtant rien de plus normal qu'un lapsus: tout homme, s'il parle et quand il parle, produit des lapsus; le lapsus accompagne la parole comme un témoin de sa normalité. Rien de plus arbitraire aussi qu'un lapsus, du moins en apparence. Involontaire chez celui qui l'émet, ne faisant pas sens et par conséquent ne s'intégrant pas dans le discours, il apparaît comme une bizarrerie risible et cocasse. Et pourtant on l'explique: Freud n'y a-t-il pas vu une expression de l'inconscient ?

M. Rossi & E. Peter-Defare, *Les Lapsus*  
ou *Comment notre fourche a langué*,  
PUF, 1998.

L'étude linguistique des lapsus permet d'approfondir la réflexion sur un aspect fondamental de la production de la parole: le passage de la conceptualisation du message à sa réalisation effective dans le discours\*.

→ **voir** *Jeu de langage*.

## LARGONJI [sociohnguistique]

Déformation *de jargon*. Procédé cryptonymique, pratiqué notamment au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, consistant à remplacer la consonne\* initiale des mots par /l/ et à la déplacer en fin d'unité: ex. *fou* > *louf*. La consonne déplacée est fréquemment articulée telle que le graphème\* qui lui correspond est épelé: ex. *jargon* > *largonj* (j > [ji]) > *largonji*.

→ **voir** *Argot, Cryptonymie, Jargon, Javanais, Verlan*.

## LARYNGALE [phonétique, phonologie]

Dérivé de *larynx*, du grec *Larugx, Laruggos*. Le larynx est un organe essentiel de l'appareil phonatoire, de nature cartilagineuse, contenant les cordes vocales, situé au niveau de la pomme d'Adam, entre la trachée, qu'il surplombe, et la partie buccale du pharynx, qui le surmonte. On appelle parfois *laryngales* des consonnes occlusives de type glottal\*, produites par un rétrécissement de la glotte provoquant un bruit de frottement associé à l'aspiration : ex. laryngale sourde [h], dans l'anglais *how*; laryngale sonore [fi] dans *behind*.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Glottale, Occlusion.*

## LARYNX → LARYNGALE

## LATÉRALE [phonétique, phonologie]

On appelle *latérales* les consonnes\* occlusives dont l'articulation est caractérisée par un échappement de l'air phonatoire d'un côté (*unilatérales*) ou des deux côtés (*bilatérales*) de la langue, l'air expiré devant contourner un obstacle central constitué généralement par l'apex\*. Le terme sert à désigner les diverses réalisations phoniques de *l*.

Les latérales sont le plus souvent des apicales, des apico-dentales comme à l'initiale de fr. *lac*, it. *lago*, ou des apico-alvéolaires comme à l'initiale de port. *lago* [...]. Comme les deux orifices latéraux sont trop larges pour que se produise un frottement, c'est la forme des cavités buccales qui importe ici: si la pointe de la langue est tendue vers l'avant, l'espace compris entre la langue et le palais sera sensiblement uniforme le long du chenal ; si, au contraire, la pointe de la langue se relève vers les alvéoles, le corps de l'organe se creusera immédiatement derrière la pointe pour se relever vers le fond de la bouche. Ce relèvement postérieur, analogue à celui qu'on constate dans le cas de la voyelle [u], donne à [l] apico-alvéolaire son timbre caractéristique.

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Occlusion.*



## LEMMATISATION → LEMME

### LEMME [lexicographie, TAL]

Du latin *lemma*, « sujet, matière d'un écrit, titre de chapitre, prémisses d'un syllogisme », à partir du grec *lêmma*, *-atos*, littéralement « ce que l'on prend ». Dans le domaine linguistique, la notion de lemme désigne la forme type d'un mot, adoptée par convention, permettant le regroupement, sous une même adresse\* lexicale (ou entrée), des diverses réalisations flexionnelles que ce mot peut connaître en discours. Par exemple, les formes *petit*, *petits*, *petite*, *petites*, ont pour lemme la forme *petit*; les formes *lirai*, *liras*, *lira*, etc. ont pour lemme la forme *lire*; les formes latines *audis*, *audire*, *audiui*, *auditum*, etc. ont pour lemme la forme *audio*, «j'entends». La lemmatisation est une opération appliquée notamment en lexicographie pour la constitution des entrées de dictionnaires. En TAL, cette opération est assurée par un lemmatiseur, programme dont la fonction est d'associer, par la formation de paradigmes\*, une forme lexicale fléchée à une forme type afin que l'automate\* puisse effectuer une reconnaissance morphologique des mots dans un document électronique. Un lemmatiseur permet donc, par exemple, de relever dans un corpus toutes les occurrences d'un verbe quelle que soit sa flexion. Dans le domaine du traitement automatique, la lemmatisation est avec la catégorisation\* morphosyntaxique et sémantique un des aspects de l'étiquetage\* des textes dans un corpus.

→ voir *Adresse, Annotation, Catégorisation, Codage, Corpus*



, *Étiquetage, Indexation, Lexicométrie*



, *TAL*



.

## LEXE → LEXÈME

### LEXÈME [morphologie, lexicologie]

Dérivé de *lexique*, d'après *morphème*. Les lexèmes sont des morphèmes\* lexicaux. Ils assurent la spécificité sémantique d'un mot, par distinction avec les grammèmes\* (ou morphèmes grammaticaux), qui ont pour fonction de marquer les rapports morphosyntaxiques et sémantiques entre les constituants de l'énoncé. Les lexèmes forment une classe ouverte, susceptible de s'enrichir par la formation d'unités

nouvelles. Certains connaissent un emploi autonome dans l'énoncé; ils sont par conséquent graphiquement libres, et jouissent du statut de mot\* (ex. *sable*). D'autres entrent dans la formation de mots construits. Toutefois, en dépit de la nécessité d'ajustements graphiques, ils peuvent être tenus pour des morphèmes libres, car ils présentent une autonomie en morphologie orale (ex. *parl*-[paR1] dans *parlez*). D'autres encore, qui entrent dans la formation de mots complexes non construits ou dans la formation d'interfixes parce qu'ils font apparaître une base\* empruntée à une autre langue, doivent être tenus pour des morphèmes liés (ex. *lud*- dans *ludique*; *ptéro*- et -*dactyle* dans *ptérodactyle*).

Il existe toutefois d'autres approches de la notion, selon lesquelles le terme de *lexème* désigne une entité abstraite susceptible d'être formée d'un ou de plusieurs morphèmes. Les travaux d'Igor Mel'uk (*Cours de morphologie générale*, 1993, 1994 et 1996) et de Bernard Fradin, notamment, en témoignent:

Le lexème étant par définition une entité abstraite, c'est-à-dire considérée hors emploi, il n'y a pas de sens à dire qu'un lexème est un élément libre (alors que, par exemple, les affixes seraient des éléments liés). La question de savoir si une unité linguistique est libre vs liée ne se pose que pour les expressions figurant dans les phrases. Tout ce qu'on peut dire, dans l'optique développée ici, c'est que les lexèmes ont pour corrélat des expressions libres (i.e. des mots-formes).

Les lexèmes qui se fléchissent sont associés à certaines dimensions flexionnelles ou paradigme 1. L'ensemble des réalisations flexionnelles exprimant le paradigme 1 constitue le paradigme 2 du lexème. Suivant Mel'uk, j'appellerai *lexe* chaque réalisation particulière constitutive du paradigme 2, c'est-à-dire chaque expression occupant une case du paradigme 1. Suivant cette terminologie, *portait*, *portera*, *porte* constituent trois lexes appartenant au lexème PORTER. Dans la mesure où chacun de ces lexes est un mot-forme et instancie donc un lexème unique (nommément PORTER), nous pouvons dire qu'il est monolexématique. [...] Tous les lexes de temps verbaux analytiques composés à l'aide d'un auxiliaire sont des lexes polylexématiques (*a vu*, *avait vu*, *a été vu*, *aurait eu été vu* ; ang. *will walk*, *have walked*, *would have been walking*).

B. Fradin, *Nouvelles approches en morphologie*, PUF, 2003.

→ **voir** *Base, Dérivation*



, *Grammème, Lexie, Lexique, Monème, Morphème, Mot*



, *Radical*.

## LEXICOGRAPHIE [description linguistique, domaine]

La lexicographie a pour objet l'élaboration des dictionnaires de langue. Elle recense et analyse les formes et les significations des unités du lexique\* observées dans leurs emplois en discours. La lexicographie se distingue d'une part de la lexicologie\*, qui décrit les relations grammaticales et sémantiques entre les unités du lexique, d'autre part de la dictionnaire\*, qui forme un domaine de la métalexicographie\* consacré à l'étude des conditions d'élaboration des dictionnaires pris comme objets contraints par la demande sociale.

→ **voir** *Dictionnaire, Lexicologie, Lexique, Métalexicographie*.

## **LEXICOLOGIE** [description linguistique, domaine]

La lexicologie est l'étude des structures du lexique\*, c'est-à-dire la description (à la fois grammaticale et sémantique) des relations qui s'établissent entre les unités du lexique.

→ **voir** *Dictionnaire, Lexicographie, Lexique, Métalxicographie.*

## **LEXICOMÉTRIE** [analyse du discours, linguistique de corpus]

À partir du grec *lexis*, «mot », et *metron*, « mesure ». La lexicométrie est une méthode d'analyse quantitative des unités lexicales réalisée dans un corpus\* textuel homogène et clos, fixé sur un support électronique. Elle est directement liée à la pratique discursive. Ce travail de « mesure » du lexique, qui est automatisé, se veut exhaustif et systématique.

L'objectif de la lexicométrie, par le biais notamment d'analyses statistiques de fréquence, de répartitions, de co-féquences, de probabilités, est de confronter, à partir d'hypothèses explicitement formulées, les emplois des unités lexicales du corpus en prenant en compte les variables internes (par exemple, la présence de tel lexème dans tel environnement linguistique), et les variables externes (genre discursif, type textuel, auteur, date, etc.), qui permettent de contextualiser ces faits linguistiques et d'assurer une analyse interprétative ouverte en particulier à la dimension sociohistorique des textes.

On appelle également *textométrie* l'analyse descriptive et interprétative de corpus textuels électroniques élaborée à partir de données quantitatives ayant pour objectif l'étude des modes de fonctionnement discursif.

→ **voir** *Analyseur, Concordance, Co-occurrence, Corpus*



, *Traitement automatique des langues (TAL)*



.



→ Bonnafous S.& Tournier M., 1995, « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique », *Langages*, n° 117. → Fiala P., 1987, « Pour une approche discursive de la phraséologie », *Langage et société*, n° 42. → Fiala P.& Habert B., 1989,

«La langue de bois en éclat: les défigements dans les titres de presse quotidienne française », *Mots*, n° 21. → Habert B., Nazarenko A., Salem A., 1997, *Les Linguistiques de corpus*, A. Colin. → Heiden S., 2000, «Weblex », &lt; www.lexico.ens-lsh.fr > → Heiden S. & Lafon P., 1998, « Cooccurrences. La CFDT de 1973 à 1992 », *Des mots en liberté*, ENS Éditions. → Lafon P., 1984, *Dépouillements et statistiques en lexicométrie*, Champion. → Tournier M., 1975, *Un vocabulaire ouvrier en 1848. Essai de lexicométrie*, Saint-Cloud, publications de l'ENS.

## LEXIE [lexicologie, sémantique]

Formé à partir du grec *lexis*, «mot». Le terme de *lexie* désigne une unité fonctionnelle significative, simple ou complexe, qui, selon Bernard Pottier (*Sémantique générale*), est mémorisée comme signe individualisé. Les lexies simples sont formées d'un seul lexème\* (ex. *dans*, *fauteuil*, *tomberont*). Les lexies complexes sont formées de plusieurs morphèmes, dont le degré d'intégration à l'unité varie selon les réalisations (dérivations\*, compositions\*, locutions\*, voire phraséologie\*), tout comme le degré de figement\* de ces groupements (ex. *altermondialiste*, *nœud-papillon*, *clair de lune*, *à moins que*, *tout compte fait*, etc.).

→ **voir** *Composition*



, *Dérivation*



, *Figement*



, *Lexème, Locution*



, *Phraséologie, Polylexicalité, Synapsie, Synthème.*

## LEXIQUE [lexicologie, lexicographie, sémantique, grammaire]

Du grec *Lexikou*, de *lexis*, «mot ». Ensemble non clos des unités lexicales d'une langue. Il revient à la lexicologie\* d'établir la nature grammaticale et sémantique de ces unités, qui constituent des objets non pas donnés mais construits, c'est-à-dire catégorisés. À l'intérieur du lexique, ces unités sont structurées en sous-ensembles. On distingue notamment un lexique général ou commun, défini comme un ensemble de connaissances lexicales susceptibles d'être partagées par tous les locuteurs d'une même langue, et des lexiques spécialisés, liés à un domaine de connaissances spécifique

(langues de spécialité ou technololectes\*), constituant l'objet d'étude la terminologie\*.

Du point de vue grammatical, notamment dans la tradition des grammaires génératives, le lexique est décrit comme une composante de base de la syntaxe. On appelle *lexique-grammaire*, dans le cadre théorique défini par Zellig S. Harris, une description des propriétés distributionnelles et transformationnelles des unités lexicales dans la phrase simple.

Le terme de *lexique* est également utilisé pour désigner un répertoire de termes propres à un domaine ou à un auteur.

→ **voir** Adresse, Lexème, Lexicographie, Lexicologie, Lexicométrie



, Lexie.

### **LIAGE** [syntaxe]

La notion de liage (vs gouvernement\*) a été théorisée par Noam Chomsky (entre autres, dans *Some Concepts and Consequences of the Theory of Government and Binding*, 1982; trad. franç. *La Nouvelle syntaxe*) pour décrire certains aspects du fonctionnement des relations anaphoriques et coréférentielles, déterminées dans cette formalisation par les positions respectives de l'antécédent et de l'anaphorique dans la structure syntaxique. La contrainte dite de *C-command\**, développée dans le cadre de cette problématique, permet notamment d'expliquer pourquoi la coréférence peut régir la relation *Caroline/elle* en *a* et pourquoi elle ne peut régir la relation *Elle/Caroline* en *b*: *a/ Caroline a dit qu'elle ne viendrait pas*; *b/ Elle a dit que Caroline ne viendrait pas*.

→ **voir** Anaphore



, C-commande



, Coréférence



, Gouvernement.

### **LIBRE** → **ENTRAVÉE**

### **LIEN** [informatique]

On appelle *lien*, dans un document électronique de type hypertextuel, une liaison entre des ensembles d'informations organisés en réseau. Cette liaison permet à l'utilisateur du document de suivre un parcours non linéaire (interactif\*). Les liens internes sont, dans un hypertexte\*, des liaisons permettant des renvois à des sections de

ce document (ancres\*). Les liens externes sont des liaisons entre des ensembles d'informations placés sur des sites différents.

→ **voir** *Ancre, Hypertexte, Interactif, Web.*

## **LINÉARITÉ** [linguistique générale, sémiologie]

La linéarité est une caractéristique définitoire du signifiant, qui, selon Ferdinand de Saussure, représente une étendue, mesurable dans une seule dimension (c'est une ligne). La linéarité du signifiant et l'arbitraire\* du signe\* sont les deux principes fondamentaux du fonctionnement du signe linguistique:

Ce principe est évident, mais il semble qu'on ait toujours négligé de l'énoncer, sans doute parce qu'on l'a trouvé trop simple; cependant il est fondamental et les conséquences en sont incalculables [...]. Tout le mécanisme de la langue en dépend.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Payot, 1972 [1916].

Le fonctionnement linéaire de la langue apparaît notamment dans l'impossibilité d'articuler deux constituants simultanément.

→ **voir** *Combinaison, Signe, Syntagmatique.*

## **LINGUISTIQUE** [discipline]

La linguistique est la science des langues et du langage.

La linguistique désire être une science. En dehors de ce désir, elle n'a aucun statut et n'a plus qu'à se confondre avec les pratiques, après tout fort anciennes et fort estimables, qu'on regroupe sous le nom de *grammaire*.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.



→ Auroux S., 1998, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF. → Benveniste É.,

1966/1974, *Problèmes de linguistique générale*, 2 vol., Gallimard. → Chomsky N., 1970, *Le Langage et la Pensée*, Payot. → Ducrot O. & alii, 1995, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Le Seuil. → Dubois J. & alii, 1973, *Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage*, Larousse. → Guillaume G., 1964, *Langage et science du langage*, Nizet. → Jakobson R., 1963/1973, *Essais de linguistique générale*, 2 vol., Minuit. → Martin R., 2002, *Comprendre la linguistique – Épistémologie élémentaire d'une discipline*, PUF. → Lerot J., 1993, *Précis de linguistique générale*, Minuit.



Martinet A., 1960, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin. → Milner J.-C., 1989, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil. → Mounin G. & alii, 1974, *Dictionnaire de la linguistique*, PUF. → Pottier B., 1974, *Linguistique générale*, Klincksieck. → Saussure F. de, 1916, *Cours de linguistique générale*, Payot, 1972. → Soutet O. 1995, *Linguistique*, PUF.

### **LIQUIDE** [phonétique, phonologie]

Ce terme, employé dès la grammaire de l'Antiquité, est encore parfois utilisé pour désigner les consonnes\* dont le spectre acoustique est proche par certains aspects de celui des voyelles\*. Il s'applique aujourd'hui principalement aux consonnes latérales\* et vibrantes\*.

→ **voir** *Consonne, Latérale, Vibrante, Voyelle*.

### **LOCAL (NIVEAU) → GLOBAL (NIVEAU)**

### **LOCATIF** [morphosyntaxe, syntaxe]

À partir du latin *locus*, « lieu ». Cas\* des langues flexionnelles exprimant une relation temporelle ou spatiale. On appelle *locatif* en syntaxe un complément\* faisant partie intégrante de la valence\* d'un verbe et exprimant le lieu de déroulement du procès: ex. *Elle est montée sur la table*. On rencontre ce type complément notamment avec les verbes de mouvement, qui laissent libre le choix de la préposition, donc de l'indication locative, mais dont la structure actancielle impose une position de complément locatif. Cette contrainte de sélection interdit de faire des locatifs des compléments circonstanciels.



→ **voir** *Actance*



, *Cas*



, *Transitivité, Valence*



**LOCUTEUR** [communication, pragmatique, analyse du discours]

À partir du latin *loqui*, « parler ». Dans la description de l'événement de langage que constitue la communication verbale, le terme de *locuteur* désigne une des formes possibles de l'émetteur du message, à savoir « la personne qui parle ».

Cependant, l'étude des faits relatifs à la polyphonie\* énonciative a fait ressortir les problèmes de prise\* en charge de l'acte de langage par le « sujet parlant », et particulièrement les phénomènes d'hétérogénéité

discursive perceptibles au fait que la parole du locuteur est fréquemment « occupée » par le discours d'autrui. Ces problèmes ont conduit à distinguer entre *sujet parlant*, *locuteur* et *énonciateur*.

Ainsi, Oswald Ducrot définit le sujet parlant comme un être empirique (l'individu qui physiquement produit l'énoncé), le locuteur comme un être de discours (celui qui dit *je*), et l'énonciateur comme celui à qui est attribuée la responsabilité de l'acte de parole.

La terminologie linguistique est toutefois sur ce point assez flottante. Ainsi, dans la théorie des opérations énonciatives, telle que l'a développée Antoine Culioli, l'énonciateur est défini comme un sujet qui produit un énoncé à l'intention d'un autre sujet appelé *co-énonciateur*, à un moment donné de l'énonciation. Le locuteur, quant à lui, est défini comme l'instance qui rapporte les paroles d'autrui. Dans le cas d'un discours rapporté par citation (ex. *Elle a dit: « Il neige »*), l'énonciateur rapportant ne joue pas vraiment le rôle d'énonciateur mais plutôt de locuteur, dans la mesure où il ne change pas les déterminations énonciatives du discours rapporté, qui sont fixées dans une autre situation d'énonciation. En revanche, dans le cas d'un discours indirect (ex. *Elle a dit qu'il neigeait*), l'énonciateur rapportant se comporte comme un énonciateur dans la mesure où il combine ses repérages énonciatifs avec ceux de l'énonciateur rapporté.

L'analyse du discours d'inspiration marxiste a appelé *locuteur collectif* une somme d'individualités rassemblées dans une même posture idéologique et discursive.

→ **voir** *Allocutaire, Allocution, Discours*



, *Énonciation*



, *Fonctions du langage, Locuteur-auditeur idéal, Locutoire, Polyphonie.*

## **LOCUTEUR-AUDITEUR IDÉAL** [épistémologie]

La notion de locuteur-auditeur idéal est au cœur de l'épistémologie sur laquelle se fonde le générativisme chomskyen, qui postule l'efficacité d'un système de règles intériorisé par les sujets parlants, désigné par le terme de *compétence\** (vs *performance\**), qui constituerait la base du savoir linguistique des locuteurs, expliquant notamment leur aptitude au jugement de *grammaticalité\** dans la production et la compréhension verbales. Cette perspective résulte d'une abstraction et d'une idéalisation, en ce qu'elle aboutit à la pétition de principe d'un langage\* interne invariant, d'une grammaire partagée, qu'empiriquement rien ne permet d'attester, et qui repose sur un paradoxe, étudié notamment par Sylvain Auroux (1998) : soit la compétence d'un locuteur-auditeur idéal n'est celle d'aucun sujet réel, soit elle peut être attestée pour un ensemble de locuteurs à l'intérieur d'une communauté linguistique, mais elle ne couvre en ce cas, et sans en expliquer les raisons, qu'une partie des manifestations linguistiques relevant de la même langue :

Le locuteur/auditeur idéal de Chomsky est, en quelque sorte, le sujet dans lequel serait implémenté quelque chose comme un outil linguistique parfait. Il est évident que toute théorisation de phénomènes suppose une certaine idéalisation. Dans un espace linguistique très standardisé (comme le sont nos cultures grâce aux outils linguistiques, à l'école et aux communications de masse), l'idéalisation chomskyenne a quelque chance de ne pas être trop éloignée des productions linguistiques d'une partie conséquente des locuteurs, au même titre que les grammaires scolaires. [...] À la différence des sujets rationnels que postulent l'économie ou la théorie des jeux, et qui, munis de règles de conduite définies, aboutissent éventuellement à produire des états collectifs stables, le locuteur/auditeur idéal n'est pas une bonne idéalisation. Il ne permet ni de comprendre comme les sujets parlent réellement, ni d'aborder la psycholinguistique ou la sociolinguistique. L'ontologie de la langue correspondant au locuteur/auditeur idéal de Chomsky est celle des outils linguistiques traditionnels en Occident, pas de l'activité linguistique réelle des êtres humains.

S. Auroux, *La Raison, le Langage  
et les Normes*, PUF, 1998.

→ **voir** *Compétence, Génératif, Grammaire, Langage, Langue.*

## **LOCUTION** [lexicologie]

Unité polylexicale de type syntagmatique (à tête nominale, verbale, adjectivale, ou adverbiale) dont les constituants ne font pas l'objet d'une actualisation\* séparée, et qui énonce un concept autonome. Les locutions sont des séquences dont la structure est très contrainte (blocage des propriétés combinatoires et transformationnelles, non-

compositionnalité du sens).

→ **voir** *Composition*



, *Compositionnalité, Figement*



, *Idiomaticité, Lexie, Phraséologie, Polylexicalité, Synapsie, Synthème, Verbe support.*

→ Gréciano G., 1978, «À propos de la sémantique des expressions idiomatiques de l'allemand », *Verbum*, I, 2. → Gross G., 1996, *Les Expressions figées en français. Noms composés et autres locutions*, Ophrys. → Guiraud P., 1980, *Les Locutions françaises*, PUF. → Mejri S., 1997, *Le Figement exical–Descriptions linguistiques et structuration sémantique*, Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba.

## LOCUTOIRE [pragmatique]

Du latin *locutum* supin de *loqui*, « parler ». Dans la théorie des actes de langage développée par John Langshaw Austin (1911-1960), on appelle *locutoire* (ou *locutionnaire*), par distinction avec les catégories dites *illocutoire\** et *perlocutoire\**, l'acte consistant à produire des sons et à combiner des unités de signification dans une séquence linguistique conforme à la grammaire d'une langue particulière.

Acte (A)– locutoire

Il m'a dit « Tire sur elle ! », voulant dire par « tire » tire, et se référant par « elle » à *elle*.

J. L. Austin, *Quand dire c'est faire*, Le Seuil, 1970, trad. G. Lane (1<sup>er</sup> éd., 1962).

L'acte locutoire n'est, dans cette perspective, qu'un aspect de la parole.

→ **voir** *Acte de langage*



, *Illocutoire, Perlocutoire, Pragmatique*



**LOGATOME** [pathologie du langage] Formé à partir du grec *logos*, « discours », et *tomos*, « portion ». On appelle *logatome* un pseudo-mot (ou non-mot), c'est-à-dire un segment mono ou polysyllabique présentant une configuration phonologique et graphématique conforme à celle des vocables qui constituent le lexique de la langue où

il est employé (par exemple, alternance régulière de consonnes et de voyelles pour le français), mais inexistant dans la langue en question, et donc dépourvu de signification (ex. *aloitre, birde, lapur, varuse...*). Il s'agit donc d'un segment prononçable et lisible mais qui ne constitue pas un signe linguistique, et qui, à cet égard, ne saurait former un mot. Les logatomes sont, entre autres, utilisés dans l'étude des aphasies\* et des troubles spécifiques de l'acquisition du langage écrit (dyslexies\*), notamment afin de tester chez un sujet les compétences phonologiques, ou le degré de dysfonctionnement de la conversion graphèmes/phonèmes.

→ **voir** *Aphasie, Dyslexie, Dysorthographie, Pathologie du langage*.

### **LOGICO-GRAMMATICAL** [épistémologie]

Dans la réflexion épistémologique contemporaine portant sur le statut de l'interprétation dans les sciences du langage, la notion de contexte\* est fréquemment convoquée pour mettre en opposition deux problématiques, qui définissent, par leur traitement spécifique du langage, deux champs disciplinaires distincts.

(i) La problématique du signe\*, de tradition logique et grammaticale, qui rapporte le langage aux lois de la pensée, et la performance\* à la compétence\*, qui conçoit le sens comme le résultat d'un processus de décontextualisation, et fait du signe un artefact descriptif isolé dans une relation de représentation statique et achronique à des choses ou à des états de choses (un type\*). Dans cette perspective, comme le montre François Rastier, le contexte a une action de modification ou de déformation du type:

Dans le paradigme logico-grammatical, la production et l'interprétation sont figurées par l'image du calcul, et les structures profondes sont toujours logicoconnelles : le problème du contexte se formule donc comme celui du rapport des occurrences au type, et somme toute des manifestations linguistiques à leurs idéalizations. D'où une attitude ambivalente: le « bon contexte » désambiguïse et permet de rapporter l'occurrence au type adéquat, rétablissant ainsi la transparence postulée d'un sens littéral. En revanche, le « mauvais » contexte est conçu comme une déformation de l'occurrence, relativement au type. Il est donc non seulement inessentiel – puisque c'est le type qui, par définition, est essentiel – mais son action est comprise comme une perturbation.

F. Rastier, «Le problème épistémologique  
du contexte et le statut de l'interprétation  
dans les sciences du langage »,  
*Langages*, n° 129, 1998.

(ii) La problématique du texte\*, de tradition rhétorique\* ou herméneutique\*, centrée sur la transmission (les textes sont saisis dans leur production et leur interprétation\*), qui traite la performance en elle-même et pour elle-même et ne formule pas d'hypothèses sur la nature de la pensée, qui conçoit le sens non comme une relation mais comme un parcours\*, donc comme le résultat d'un processus de contextualisation

maximale, et le texte comme un objet empirique, produit d'une pratique\* sociale. Dans cette perspective, où le contexte est défini comme une zone de localité, comme un passage du texte, la problématique contextuelle n'est pas formulée en termes de rapports type/occurrences, mais plutôt en termes de rapports occurrences-sources/reprise :

La problématique rhétorique/herméneutique échappe à l'isonomie du calcul et conteste notamment le principe de compositionnalité. Elle insiste sur les variations qualitatives: le point singulier, le détail, le tournant, le *kairos*, peuvent assurer une relation non unifiante entre le tout et les parties (contrairement à ce que permet une perspective ensembliste). Elle n'est pas objectiviste, ou du moins ne conçoit l'objectivation que comme une sommation (au besoin conflictuelle) de points de vue. Pour ce qui concerne le contexte, elle admet plutôt le paradigme de la (re)connaissance de formes que celui du calcul. [...] Au rapport du type à l'occurrence se trouve substitué celui des «processus descendants » aux «processus montants ». Le contexte supporte et suscite un faisceau d'anticipations et de rétroactions, aussi bien inhibitrices qu'activatrices.

*Ibid.*

Le rôle du contexte n'est plus dès lors de déformation du type, mais d'institution des unités.

De cette approche de la fonction du contexte comme fonction d'institution des unités de langue découle nécessairement la relativisation des catégories usuelles du discours grammatical. Car en partant du fait que l'actualisation des unités ne saurait être saisie en dehors du processus interprétatif, donc en posant l'idée que l'interprétation est nécessairement requise dans l'analyse, on s'interdit le recours à des stratégies de description linguistique fondées sur l'autonomisation des signes, c'est-à-dire sur des artefacts. Il en résulte une indétermination des unités et donc aussi des limites de la langue. Cette indétermination n'est pas seulement relative aux variations théoriques dans l'activité de catégorisation. Elle est également relative aux variations contextuelles du fonctionnement des segments linguistiques, en raison de la diversité et de la complexité des interactions sémantiques à l'œuvre dans un texte entre les différents constituants du discours.

→ **voir** *Contexte*



, *Épistémologie*



, *Global (niveau), Herméneutique, Interprétation, Observatoire*





, *Textualité.*

### **LOGOCENTRISME** [philosophie du langage]

Formé à partir du grec *logos*, « discours ». Le concept de logocentrisme a été notamment développé par Jacques Derrida (*De la grammatologie*, 1967) pour caractériser la primauté donnée à la parole sur l'écriture dans la métaphysique occidentale.

Par primauté de la parole sur l'écriture, Derrida entend: (i) d'une part une conception du langage selon laquelle l'écriture est tenue pour une pure et simple reproduction de la parole; (ii) d'autre part une conception du langage selon laquelle l'existence de la parole est nécessairement antérieure à celle de l'écriture.

Ce double préjugé, constitutif du «logocentrisme», fait l'objet de deux argumentations critiques de la part du philosophe, qui n'ont pas la même portée. Dans le premier cas, il s'agit de dénoncer une thèse effectivement erronée, dans la mesure où l'écriture ne saurait être réduite, *stricto sensu*, à une simple traduction de l'oral, par transcription, sans implications cognitives particulières. Dans le second cas, afin de poser l'inscription de l'écriture dans la nature du langage avant sa réalisation vocale, la critique semble développer des artefacts conceptuels, comme celui d'archi-écriture, conduisant à des illusions explicatives.

[...] la prétendue dérivation de l'écriture, si réelle et si massive qu'elle soit, n'a été possible qu'à une condition: que le langage «originel», «naturel», etc., n'ait jamais existé, qu'il n'ait jamais été intact, intouché par l'écriture, qu'il ait toujours été lui-même une écriture. Archi-écriture dont nous voulons ici indiquer la nécessité et dessiner le nouveau concept; et que nous ne continuons à appeler écriture que parce qu'elle communique essentiellement avec le concept vulgaire de l'écriture. Celui-ci n'a pu historiquement s'imposer que par la dissimulation de l'archi-écriture, par le désir d'une parole chassant son autre et son double et travaillant à réduire sa différence.

J. Derrida, *De la grammatologie*,

Gallimard, 1967.

Cette perspective, nettement anti-saussurienne, bien que fructueuse par sa critique de la prévalence du signifiant phonique sur le signifiant graphique dans le discours linguistique, s'inscrit toutefois difficilement dans une approche historique et épistémologique rationnelle des sciences du langage :

Il n'existe pas de concept d'écriture bien construit qui permettrait de concevoir que l'essence du phénomène en question est antérieure à l'existence de la parole. L'émergence de la parole humaine est liée au développement corporel des anthropoïdes. Dans sa pure oralité, elle est liée à l'individu; sa possibilité est enfermée dans ses capacités, quand bien même celles-ci doivent se développer dans un

rapport d'échange symbolique avec ses semblables. Avec l'apparition du support transposé de l'écriture, nous assistons à un processus original d'*externalisation* qui, au reste, n'est pas sans conséquence sur les fonctions corporelles de l'individu lui-même [...].

S. Auroux & alii, *La Philosophie du langage*, PUF, 1996.



→ **voir** *Arbitraire linguistique, Grammatologie, Linéarité.*

## LOGOSPHERE → PRAXÈME

### LOI [épistémologie]

Une loi, d'un point de vue épistémologique, peut être définie comme une proposition universelle, articulant des variables réelles. Une loi se caractérise donc par le fait que l'assertion qui la constitue énonce une nécessité.

[...] une loi dit quelque chose de ce qui se passe dans le monde. Pour être valide, elle doit être corroborée, c'est-à-dire prédire correctement ce qui se passe, et, bien sûr, ne pas être invalidée par un contre-exemple. Nous avons donc toujours besoin des faits pour discuter des lois.

S. Auroux, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF, 1998.

La loi entre, avec le théorème, la règle et le fait, dans le champ du concept de validation\* de la connaissance, et contribue à cet égard à la définition des propriétés épistémologiques des disciplines.

→ **voir** *Axiome, Empiricité, Épistémologie*



, *Factum grammaticae, Règle, Théorie.*

### MACROSYNTAXE [syntaxe, sémantique discursive]

On appelle *macrosyntaxe* un domaine situé à la frontière de la syntaxe et de la sémantique discursive dont l'objectif est d'explorer les relations syntaxiques au-delà du cadre de la phrase\*.

L'abandon de la notion de phrase dans la description linguistique, justifié par certains corpus, nécessite de recourir à une métalangue différente de celle qui est requise ordinairement en grammaire.

L'opposition microsyntaxe/macrosyntaxe ou syntaxe/macrosyntaxe, qui vise à rendre

compte de deux ordres de combinatoire distincts, s'inscrit dans cette perspective.

L'analyse macrosyntaxique est exploitée dans deux domaines distincts et complémentaires, l'étude grammaticale de la langue parlée, et l'approche cognitive des relations entre les constituants de l'énoncé.

Dans les travaux sur le français parlé, tels qu'ils ont été développés notamment par Claire Blanche-Benveniste, on oppose deux types de syntaxes, présentant deux formes hétérogènes de dépendances. (i) La syntaxe catégorielle, fondée sur l'organisation des catégories grammaticales (verbe, nom, adjectif, etc.) et sur celle de leur rection\*, où s'observe une dépendance entre des éléments qui se trouvent contraints sur le plan morphosyntaxique. C'est le domaine des constructions. (ii) La macrosyntaxe, qui fait apparaître des relations de juxtaposition et d'interdépendance entre les constituants, relations qui ne sont pas déterminées par les catégories grammaticales, et qui se manifestent par des phénomènes prosodiques particuliers. C'est le domaine de l'énoncé. Dans cette perspective, la notion de macrosyntaxe désigne les relations grammaticales non réductibles à la phrase, qui correspondent surtout aux faits de syntaxe détachée, qui abondent en langue parlée. Par analogie avec la structure du mot, on s'appuie entre autres sur trois notions fondamentales: le noyau, élément de l'énoncé présentant une autonomie intonative et sémantique, le préfixe, élément antéposé au noyau et lui servant de support d'information, le suffixe, élément postposé au noyau, ajout tardif portant l'accent de fin d'énoncé: ex. *un mot de plus* (préfixe), *on se battait* (noyau), *avec le type* (suffixe).

Inspirée de ces travaux, mais non restreinte à la langue parlée, la distinction micro syntaxe/macro syntaxe, développée par Alain Berrendonner recouvre partiellement ces deux formes de dépendances. Le niveau microsyntaxique décrit l'articulation des morphèmes et des syntagmes, c'est-à-dire des unités qui sont des segments de chaîne de rang inférieur ou égal à la proposition. Ces segments sont réputés entretenir: (i) des relations de concaténation, reposant sur des contraintes marquées par l'enchaînement ordonné des unités linguistiques signifiantes dans l'énoncé (problématique de la linéarité: tel type de constituant précède ou suit obligatoirement tel autre type de constituant) ; (ii) des relations de rection, marquées par le phénomène d'implication d'occurrences, du type accord, liage, etc. (tel type de constituant implique la présence de tel autre type de constituant). À ce niveau, aucune raison cognitive particulière ne semble motiver les relations entre les segments de chaîne. Elles résultent globalement de contraintes d'ordre distributionnel.

L'unité la plus large de la microsyntaxe, dans la terminologie d'A. Berrendonner, est la *clause*\*, qui sert à accomplir un acte énonciatif, et qui correspond à un rôle langagier élémentaire (énonciation atomique). Le niveau macrosyntaxique, quant à lui, décrit l'organisation des grandes unités discursives. Les relations qui s'établissent entre les



unités sont ici de nature sémantique et pragmatique : (i) relations de présupposition, car toute clause implique la présence dans la mémoire discursive d'informations préalables ; (ii) relations de production, car à partir d'une clause peut être inféré un nouveau savoir partagé. Les ensembles formés par ces unités, décrits par A. Berrendonner comme de mini-programmes discursifs, sont appelés *périodes*. L'enchaînement des périodes définit quant à lui un niveau d'organisation de nature textuelle.

Dans ces deux approches, l'abandon de la notion de phrase résulte d'un même constat: la phrase n'a pas de statut théorique, tout au plus un statut pratique, et son application descriptive exerce, dans le discours, une segmentation arbitraire.

→ **voir** *Clause, Période*



, *Phrase*



, *Syntaxe*



.



→ Andersen H.L. & Nølke H. (dir.), 2002, *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, Peter Lang. → Berrendonner A., 1990, «Pour une macrosyntaxe », *Travaux de linguistique*, n° 21. → Blanche-Benveniste C. (dir.), 1990, *Le français parlé – Études grammaticales*, CNRS-Éd. → Charolles M., Le Goffic P., Morel M.-A. (dir.), 2002, « Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase? », *Verbum*, t. 24, n° 1-2.

## **MANIFESTE → SAVOIR PARTAGÉ**

### **MASSIF** [sémantique lexicale]

L'adjectif *massif* (vs *comptable\**, *discret\**) sert à caractériser principalement le fonctionnement sémantique des noms qui désignent des substances continues, autrement dit des substances qui ne peuvent être dénombrées (ex. *beurre, lait, courage, joie; du beurre, du lait, du courage, de la joie*). Cette catégorie regroupe les noms dits *denses\** (relevant du continu sécable et quantifiable), et les noms dits *compact\** (relevant du continu insécable et non quantifiable). Contrairement aux noms comptables, les massifs acceptent l'article partitif, qui est d'ailleurs spécifique de leur mode d'actualisation. Toutefois, s'observent fréquemment en discours des recatégorisations de comptables en massifs (ex. *vendre du meuble*) ou de massifs en comptables (ex. *avoir une tendresse pour quelqu'un*).

→ **voir** *Compact, Comptable, Dense, Discret, Quantification*.

## MATHÉMATISATION [épistémologie]

Mot dérivé du verbe *mathématiser*, formé à partir de *mathématique* sur le grec *mathêmatikos*, « scientifique », de *mathêma*, « science ». Le terme de *mathématisation* désigne d'une façon générale l'application d'un traitement mathématique à un domaine de connaissances. On l'emploie dans l'épistémologie issue des travaux du psychanalyste Jacques Lacan pour désigner l'élaboration d'un modèle théorique (ou *mathème*) destiné à la symbolisation et à la formalisation d'un objet de savoir. En épistémologie des sciences du langage, le terme vise notamment une des caractéristiques principales du galiléisme\* revendiqué par le structuralisme linguistique et par le programme des grammaires formelles.

Par mathématisation, nous entendrons ceci: il ne s'agit pas de quantification (mesure), mais de ce qu'on pourrait appeler le caractère littéral de la mathématique: que l'on use de symboles qu'on peut et doit prendre à la lettre, sans avoir égard à ce qu'éventuellement ils désignent ; que l'on use de ces symboles uniquement en vertu de leurs règles propres : on parle volontiers alors de fonctionnement aveugle. Par ce caractère aveugle, et par lui seul, est assurée la transmissibilité intégrale, laquelle repose sur le fait que tout un chacun, informé des règles du maniement des lettres, les maniera de la même manière : c'est ce qu'on peut appeler la reproductibilité des démonstrations. [...]

Les concepts et propositions mathématiques qui régissent la littéralité d'une science donnée sont en droit toujours explicites ; il se peut que, pour des raisons contingentes, ils ne soient pas en fait explicitement présents à l'esprit de tous les praticiens d'une science donnée. Cela non plus n'affecte pas l'essentiel, mais contribue à caractériser la situation d'une science. Une question devra être posée à l'égard de la linguistique : en quoi ses propositions sont-elles mathématisées ? en quoi sont-elles littérales ? en quoi leur fonctionnement est-il aveugle ? dans quelle mesure ses propositions mathématisées sont-elles explicites ?

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

L'intérêt de la recherche mathématique appliquée aux langues naturelles s'est trouvé illustré au cours des dernières décennies par le développement considérable du traitement automatique des langues. Mais, comme le rappelle Sylvain Auroux :

Le problème philosophique de fond demeure celui de la nature du langage humain. Le philosophe et mathématicien R. Montague proclamait qu'il n'y a pas de différence de nature entre une langue naturelle et une langue formelle. C'était tenir pour acquis une réponse positive à ce que nous avons appelé le « problème de Leibniz pour les langues naturelles ». Comment une langue naturelle, soumise à la contingence de l'histoire, pourrait-elle être simplement, c'est-à-dire seulement, un objet formel ?

S. Auroux & alii, *La Philosophie du langage*, PUF, 1996.

186

**voir** *Algorithme, Axiome, Calcul*



*Empiricité, Épistémologie*



, *Formalisme, Galiléisme, Théorie.*

## MAXIME CONVERSATIONNELLE → COOPÉRATION

**MÉDIATIF** [morphosyntaxe, sémantique] Du latin *medium*, « moyen ». Cas\* servant à l'expression du moyen au sens large et couvrant l'essentiel des valeurs de l'instrumental\*. Dans la grammaire basque, notamment, les termes de *médiatif* et d'*instrumental* alternent souvent dans la métalangue.

Le terme est également employé en sémantique pour pallier les fréquentes confusions liées à l'emploi du terme d'*évidentialité\** (de l'anglais *evidentiality*, à partir d'*evidence*).

**voir** Cas



, *Évidentialité, Instrumental.*

## MÉMOIRE → ÉVOCATION

MENTALAIS [philosophie du langage, sciences cognitives]

De l'anglais *mentalese*, à partir du latin *mentalis*, formé sur *mens, mentis*, « esprit ». Terme forgé par le philosophe américain Jerry Fodor (*The Language of Thought*, « Le langage de la pensée », 1975). Ce néologisme, d'usage limité, a été utilisé en philosophie du langage pour désigner le langage inné, censé permettre à tout être humain d'acquérir les langues naturelles. Le « mentalais » est donc proprement le langage de la pensée\*. Cette notion trouve son origine dans une conception computationniste de l'esprit humain, développée notamment par Fodor, selon laquelle la pensée s'exerce à partir d'une algèbre mentale faite de règles logiques organisant la perception, l'intelligence, le langage. La thèse de Fodor repose sur l'idée que l'aptitude du sujet humain à construire des phrases ou à réaliser des opérations mathématiques est antérieure à l'apprentissage d'une langue ou à celui de la science mathématique. Dans cette perspective, le « mentalais » est un langage présumé codé dans le cerveau humain, à la manière des langages formels dans un système informatique.

→ **voir** *Cognitif, Computationnisme, Langage de la pensée*



, *Mentalisme.*

**MENTALISME** [psychologie, philosophie du langage]

De l'américain *mentalism*, à partir du latin *mens, mentis*, « esprit ». Le terme de

mentalisme est un néologisme qui a été forgé par les psychologues behavioristes au début du XX<sup>e</sup> siècle pour caractériser les conceptions de la psychologie traditionnelle, fondées sur les données de l'introspection.

Par opposition au behaviorisme\*, qui conçoit les lois psychologiques comme des relations entre des stimuli et des réponses comportementales, le mentalisme développe une conception de la psychologie reposant notamment sur l'existence d'événements, de processus, et d'états internes à l'esprit. D'un point de vue philosophique, le mentalisme doit être considéré comme le pivot du rationalisme, en ce qu'il est à l'origine de thèses construites autour de l'autonomie et de la spécificité de la raison. Mais il soulève, de ce point de vue, de nombreux problèmes d'ordre ontologique liés à l'existence d'entités mentales, c'est-à-dire d'entités incorporelles, non observables à partir d'un poste d'observation externe au sujet.

Les sciences cognitives sont dans une très large mesure mentalistes, tout en situant leurs investigations dans le cadre des sciences de la nature. À cet égard, elles visent à rendre compte de la manière dont les entités mentales peuvent être en interaction avec le monde naturel.

→ **voir** *Behaviorisme, Cognitif, Créativité linguistique, Langage.*

## MENTION → AUTONYMIE

### MÉRÉOLOGIE [logique, philosophie du langage]

Du grec *meros*, « partie », et *logia*, « théorie ». La *méréologie*, littéralement « théorie des parties », est une théorie logique dite *des classes collectives*, élaborée par le philosophe polonais Stanislaw Lesniewski (1886-1939) et exposée dans *Fondements de la théorie générale des ensembles* (1916). Elle vise à résoudre les paradoxes de la théorie des ensembles en proposant une alternative au formalisme de Bertrand Russell.

Dans l'approche russellienne, une proposition comme *Caroline est une fille* s'analysera selon l'interprétation : l'individu dénoté par le nom *Caroline appartient à la classe des filles*, ou bien *satisfait à la propriété « être une fille »*. Or, les entités désignées par les catégories de *classe* et de *propriété* restent ontologiquement indistinctes, comme peut en témoigner par exemple la classe composée des éléments {paume, pouce, index, majeur, annulaire, auriculaire}. Empiriquement, l'ensemble des éléments en question correspond à la main, mais aucun de ces éléments ne satisfait à la propriété « être une main ».

La théorie de Lesniewski permet de contourner la difficulté en substituant à la notion

de classe distributive celle de classe collective. Les classes distributives contiennent leurs éléments, et, le cas échéant, ceux qu'ils incluent, mais aucunement les éléments qui leur appartiennent. Les classes collectives, ou méréologiques, contiennent les éléments du tout et leurs parties, formulant ainsi une relation logique non symétrique et hétérogène fondée tout à la fois sur une implication (la hiérarchie qui permet d'assigner une propriété à une entité au moyen d'une proposition analytique : *x être un y*) et sur une dépendance (la solidarité matérielle ou conceptuelle entre les arguments de la proposition : *x être une partie de y*). Ainsi, pour reprendre un exemple fréquemment employé, le nom *planète* forme une classe distributive qui contient les neuf planètes {Mercure, Vénus, Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune, Pluton}, mais il forme une classe méréologique correspondant à la fois aux neuf planètes et à leurs parties, notamment {les pôles de la Terre, les anneaux de Saturne, la glace de Vénus, les calottes de Mars}. Comme le précisent Sylvain Auroux et ses collaborateurs :

L'une des conséquences du point de vue adopté est que l'on ne fait pas de différence entre *Jean est malade* et *Jean est un malade*, c'est-à-dire entre adjectif et substantif. [...] la construction d'une ontologie semble moins liée à la particularité d'une langue qu'à de grands choix métaphysiques et à leur cohérence avec l'analyse linguistique elle-même. Si donc la structure d'une langue donnée limite les choix ontologiques, c'est dans la mesure seulement où elle peut limiter les possibilités d'analyse linguistique.

S. Auroux & alii, *La Philosophie du langage*, PUF, 1996.

→ **voir** *Hyperonymie, Méronymie, Ontologie, Relativité linguistique*.

## MÉRONYMIE [sémantique]

Du grec *meros*, « partie », et *onoma*, « nom ». La notion de méronymie (ou méréonymie) désigne, conjointement avec celle d'holonymie (à partir du grec *holos*, « entier »), une relation sémantique partie/ tout, qui repose tout à la fois sur une hiérarchie et sur une solidarité entre deux mots, le référent de l'un formant une partie du référent de l'autre par inclusion et implication unilatérales. On peut dire ainsi que *les yeux sont une partie du visage* : *yeux* est le méronyme de *visage*, qui est par conséquent son holonyme.

La relation méronymie/holonymie, qui manifeste un type de hiérarchie complexe en raison de l'hétérogénéité des parties constitutives d'un holonyme, est ainsi nettement distincte de la relation hyponymie/hyperonymie\*, qui n'établit qu'une implication entre deux entités fondée sur la référence à un prototype\*. Ainsi, un hyponyme doit-il nécessairement posséder les propriétés de son hyperonyme, ce qui suppose une paraphrase\* analytique du type : *x être un y* (ex. *l'abricot est un fruit*). Cette paraphrase est impossible pour la relation partie/tout, qui formule une solidarité matérielle ou conceptuelle entre les entités saturant les arguments de la proposition : *x être une partie*

de y (ex. \*L'abricot est une partie du fruit).

La notion sémantique de méronymie a pour origine logico-philosophique celle de méréologie\*, qui a fondé la théorie des classes collectives.

→ **voir** *Hyperonymie, Méréologie, Ontologie, Partition.*

## MESSAGE → FONCTIONS DU LANGAGE

### MÉTADISCOURS [analyse du discours]

À partir du grec *meta*, « ce qui dépasse, englobe ». Le terme de *métadiscours* sert à désigner l'ensemble des faits relatifs à la réflexivité langagière susceptibles d'être à l'œuvre dans un discours\* (gloses\*, reformulations\*, paraphrases\*, deixis\* discursive, etc.), l'énonciateur prenant l'énonciation\* comme objet de discours (métaénonciation) pour l'évaluer, la confirmer, l'ajuster, la corriger, la désigner, etc.

→ **voir** *Autonymie, Discours*



, *Énonciation*



, *Épilinguistique, Métalangue.*

### MÉTAÉNONCIATION → MÉTADISCOURS

### MÉTALANGAGE → MÉTALANGUE

### MÉTALANGUE [terminologie, épistémologie]

À partir du grec *meta*, « ce qui dépasse, englobe ». Dans le domaine linguistique, le terme de *métalangue* désigne la langue (naturelle ou formelle) servant à décrire la langue et le langage. La notion entre donc dans le champ de la terminologie\*, qui prend pour unité non pas le mot\* mais le terme\*.

Loin d'être réservée à l'analyse des énoncés des diverses langues, la métalangue n'est le plus souvent qu'un usage technique de la langue commune : en grammaire, par exemple, les termes *apposition*, *aspect*, *attribut*, *complément*, *mode*, *proposition*, etc. ne sont que des applications spécialisées de mots du lexique commun. Si bien que l'on pourrait élargir la définition de la notion de métalangue à tout type de discours tenu sur les langues, ce qui coïnciderait avec le champ de la fonction métalinguistique du langage telle que l'a définie Roman Jakobson. Dans cette perspective, le langage grammatical et lexicographique s'inscrit dans cette réflexivité linguistique que l'on appelle *métalangue* ou *métalangage*.

D'un point de vue épistémologique, on ne saurait cependant associer sans distinction terminologie linguistique et métalangue. La terminologie linguistique est en fait un complexe terminographique réunissant des métalangues très diverses, élaborées dans des cadres méthodologiques et théoriques différents. Cela permet notamment de comprendre pourquoi cette terminologie n'offre pas les garanties d'économie, de transparence et de cohérence généralement attendues. Dans la mesure où la métalangue suppose une stabilité conceptuelle, elle suppose aussi nécessairement un format commun d'analyse pour généraliser et transmettre les connaissances. Ce format commun ne peut être que celui d'un domaine particulier de la science du langage. Et ce n'est que dans un cadre méthodologique spécifique que l'on peut dans les faits pratiquer une métalangue aussi pauvre que possible, censée garantir l'objectivité scientifique, en bornant l'enrichissement terminologique à la contrainte des phénomènes théorisés. Il ne peut y avoir en effet dans toute l'étendue du domaine du langage et de son étude de biunivocité entre le niveau des représentations linguistiques et le niveau des représentations métalinguistiques. Comme l'ont observé de nombreux linguistes, seule une métalangue de calcul\* et de formalisation\* permettrait d'accéder à cette position de surplomb de la métalangue à l'égard de ce qui fait l'objet de la linguistique. Comme le précisait Ferdinand de Saussure,

[...] il est tout à fait inutile de se débattre avec la terminologie et de se figurer longtemps avec naïveté que c'est par maladresse ou incomplète disposition du vocabulaire qu'on ne trouve pas les expressions simples. Il n'y a pas du tout d'expression simple pour les choses à distinguer primordialement en linguistique ; il ne peut pas y en avoir. L'expression simple sera algébrique ou ne sera pas.

F. de Saussure, *Écrits de linguistique générale*, Gallimard, éd. S. Bouquet & R. Engler, 2002.

→ **voir** *Calcul*



, *Formalisation*, *Fonctions du langage*, Grammatisation



, *Terminologie*



.

## MÉTALEXICOGRAPHIE [lexicographie]

À partir du grec *meta*, « ce qui dépasse, englobe ». La métalexigraphie est une discipline dont l'objectif est l'étude des types de dictionnaires de langue et des méthodes qui président à leur constitution. Elle ne travaille pas à l'élaboration des dictionnaires, mais fait des dictionnaires, de leur histoire, de leur mode de traitement sémantique du lexique\*, et des problèmes pratiques résultant du travail lexicographique, son objet de réflexion et de recherche. Jean Pruvost présente ainsi cette discipline récente, qui connaît un développement considérable :

Lorsqu'une discipline, la lexicologie, a pris son essor en quittant le domaine pragmatique et artisanal qui lui servit de berceau, en l'occurrence la confection de dictionnaires depuis plus de cinq siècles, de Robert Estienne au *TLF*, de Richelet à Paul Robert, de Furetière à P. Larousse, de la première édition de l'Académie française au *Dictionnaire français contemporain* dirigé par J. Dubois, etc., on perçoit le signe même de sa maturité dans le regard que les spécialistes commencent à porter sur son histoire, sur les courants qui la traversent et les théories qui l'irriguent. Ce souci d'examen, d'évaluation et d'expertise, associé à la volonté de participer à la construction scientifique de la discipline s'est fait sentir en lexicologie et lexicographie depuis 1970 environ, dans le sillage de deux thèses majeures, l'une historique et fondatrice, celle de B. Quemada en 1967 sur les *Dictionnaires du français moderne (1539-1863)*, et l'autre en synchronie et structuraliste, la thèse de Josette Rey-Debove, en 1971, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. Alain Rey publiait par ailleurs en 1970 un essai sur *Littré, l'humaniste et les mots*. C'est ainsi qu'est née dans le cadre d'une progression rapide la métalexigraphie, lexicographie critique et théorique, discipline nouvelle dont l'objectif principal est l'étude des types et des méthodes des dictionnaires de langue notamment, appréhendés dans leur double dimension, lexicographique et dictionnaire.

J. Pruvost, *Dictionnaires et nouvelles technologies*, PUF, 2000.

→ *Dictionnaire, Lexicographie, Lexicologie.*

## MÉTAPHONIE [phonétique, phonologie]

Du grec *meta*, au sens de « changement », et *phônê*, « voix, son ». La métaphonie est un type d'assimilation\* qui se caractérise par la modification du timbre d'une voyelle sous l'influence d'une autre voyelle non contiguë placée dans le même mot. En allemand, notamment, cette inflexion (ou mutation, *Umlaut*), qui concerne les voyelles *a*, *o*, *u*, est notée à l'écrit par deux traits placés au-dessus de la voyelle infléchie, que les usages typographiques actuels ont remplacés par le tréma : ex. *Gast/Gäste*, « hôte/ hôtes » ; *ä* indique ici l'inflexion de la voyelle, c'est-à-dire en l'occurrence son antériorisation dans la flexion du mot au pluriel.

→ **voir** *Assimilation, Voyelle.*



## MÉTAPHORE [rhétorique, sémantique]

Du grec *metaphora*, « transposition ». La rhétorique classique définit la métaphore comme un trope\* par ressemblance, consistant comme le dit Fontanier :

[...] à présenter une idée sous le signe d'une autre idée plus frappante ou plus connue, qui d'ailleurs, ne tient à la première par aucun autre lien que celui d'une certaine conformité ou analogie.

P. Fontanier, *Les Figures du discours*,  
Flammarion, 1968 [1821-1830].

Le processus linguistique de la métaphore repose en effet sur un transfert par analogie : un énonciateur renvoie à une notion  $\alpha$  au moyen d'un énoncé censé renvoyer à une notion  $\beta$ ,  $\alpha$  et  $\beta$  étant liées par des propriétés présumées communes par l'énonciateur et mises en valeur dans l'énoncé : ex. « *Javert sérieux était un dogue ; lorsqu'il riait, c'était un tigre* » (Victor Hugo). Le ou les sèmes communs aux deux sémèmes mis en relation d'analogie résultent d'une recatégorisation qui doit être mise au compte de l'imaginaire de l'énonciateur, quel que soit le degré de figement et de prévisibilité de l'analogie. La métaphore intéresse la science du langage en ce qu'elle peut être tenue pour un facteur fondamental des évolutions linguistiques.

→ voir *Figure*



, *Métonymie, Synecdoque, Trope.*

## MÉTAPLASME [phonétique, phonologie]

Du grec *metaplasmos*, à partir de *metaplassein*, « transformer ». Le terme de métaplasme désigne la modification du signifiant d'un mot, par adjonction (épenthèse\*, prosthèse\*), suppression (aphérèse\*, apocope\*, syncope\*), altération (assimilation\*, dissimilation\*) ou permutation (métathèse\*) d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes.

voir *Aphérèse, Assimilation, Dissimilation, Épenthèse, Métathèse, Prosthèse, Syncope.*

## MÉTATEXTE [poétique, linguistique du texte]

À partir du grec *meta*, « ce qui dépasse, englobe ». Gérard Genette (*Palimpsestes – La Littérature au second degré*, 1982) appelle *métatexte* la relation (ou commentaire),

unissant un texte à un autre texte dont il parle. Cette relation, approchée par Genette essentiellement par le biais des textes littéraires, ne passe pas nécessairement par la citation du texte commenté, ni même par sa mention explicite.

→ **voir** *Intertexte, Poétique*.

### **MÉTATHÈSE** [phonétique, phonologie]

La notion de métathèse décrit un phénomène de permutation de phonèmes dans un mot : par exemple le latin classique *pro* a donné le bas latin *por*, à partir duquel est formée la préposition française *pour*. Ce type de métaplasme\* se rencontre également en langue populaire : ex. *aéropage* pour *aréopage*, *infractus* pour *infarctus*.

→ **voir** *Métaplasme*.

### **MÉTONYMIE** [rhétorique, sémantique]

Du latin *metonymia*, « dénomination », à partir d'un mot grec de même sens formé de *meta*, exprimant le changement, et *onoma*, « nom ». La métonymie est un trope\* par correspondance, caractérisé par la substitution d'un terme à un autre, sur la base d'un rapport de contiguïté entre les référents dénotés.

Les Tropes par correspondance consistent dans la désignation d'un objet par le nom d'un autre objet qui fait comme lui un tout absolument à part, mais qui lui doit ou à qui il doit lui-même plus ou moins, ou pour son existence, ou pour sa manière d'être. On les appelle métonymies, c'est-à-dire, changements de noms, ou noms pour d'autres noms.

P. Fontanier, *Les Figures du discours*,  
Flammarion, 1968 [1821-1830].

Ce rapport s'observe notamment dans les cas de substitution suivants : la cause pour l'effet (ex. *un Fellini*: un film de Fellini) ; le contenant pour le contenu (ex. *finir son assiette*: le contenu de son assiette) ; le lieu pour la chose (ex. *du Sancerre* : du vin de Sancerre) ; la matière pour l'objet (*une flanelle* : un vêtement de flanelle) ; l'instrument pour son utilisateur (ex. *une fine lame* : une personne sachant manier l'épée avec habileté) ; le signe pour la chose signifiée (ex. *le sabre et le goupillon* : l'armée et l'église), etc.

Le terme de *métonymie* est fréquemment employé dans le cadre de la description des changements\* sémantiques qui affectent les unités du lexique. Robert Martin rappelle justement que la métonymie témoigne, comme l'analogie\*, l'extension\*, et la restriction\*, de la naturelle déformabilité\* des objets\* linguistiques :

Dans la métonymie, le procédé est celui de la contiguïté : le *bureau* est d'abord une étoffe grossière de bure ; à la fin du Moyen Âge, c'est aussi une couverture en bure, en particulier sur une table à écrire ; au

XIV<sup>e</sup> siècle, *bureau* peut désigner la table à écrire, par une contiguïté aisément concevable ; au XVI<sup>e</sup> siècle, la pièce où l'on a son bureau ; quant au sens d'« employés qui travaillent dans un bureau », il ne se répand, par une nouvelle métonymie, qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

R. Martin, *Comprendre la linguistique*  
– *Épistémologie élémentaire d'une*  
*discipline*, PUF, 2002.

C'est sans doute dans son opposition à la métaphore\* que la métonymie fait apparaître le plus clairement la nature exacte du glissement référentiel qui la caractérise. Deux mouvements de pensée différents permettent en effet de distinguer ces deux tropes, comme l'ont montré Jacqueline Picoche et Marie-Luce Honeste (1994) : (i) un mouvement de subduction\* pour la métaphore, c'est-à-dire d'appauvrissement sémique, le sémème\* dérivé (ou sens *figuré*) étant en quelque sorte l'image incomplète et simplifiée du sémème de base ; (ii) un mouvement dit de « *transduction* » pour la métonymie,

[...] qui consiste à réutiliser tout ou partie d'un sémème A dans un sémème B éventuellement aussi riche, ou plus, que le précédent, cette opération pouvant facilement se répéter plusieurs fois et constituer une chaîne de transformations. [...] Un changement de catégorie grammaticale accompagne souvent le passage de l'abstrait au concret :

sémème A : *dîner* (verbe) : « prendre son repas du soir » – sémème B : *dîner* (substantif) : « ensemble des aliments constituant un repas du soir » – sémème C : *dîner* (substantif) : « cérémonie mondaine consistant à prendre un repas du soir en compagnie, avec une certaine solennité » ;

sémème A : *intellectuel* (adjectif) : « relatif à l'intelligence » – sémème B : *intellectuel* (substantif) : « individu qui tire ses ressources de l'exercice de son intelligence abstraite et de son aptitude à écrire et à parler ».

On constate d'une part que les sémèmes B, C, D, ne sont en rien plus pauvres, au point de vue du nombre des sèmes que les sémèmes A – dans la plupart des cas, il y a, au contraire, enrichissement sémique – et d'autre part que le lien du sémème A avec les autres tend à se distendre, voire à se rompre, au fur et à mesure que la chaîne des « transductions » s'allonge. Le verre nous offre un bon exemple de métonymies en chaînes aboutissant à un sémème terminal qui n'a plus un seul sème en commun avec le sème initial : sémème A : *verre* : « substance dure, cassante et transparente fabriquée à partir de silicates alcalins » - sémème B : « récipient individuel fait de verre, destiné à boire des liquides froids » - sémème C : « contenu d'un tel récipient »

- sémème E : « quantité de liquide pouvant être contenue dans un tel récipient de taille normale, soit 20 cl ».

J. Picoche & M.-L. Honeste,  
« Les figures éteintes dans le lexique de  
haute fréquence », *Langue française*,  
n° 101, 1994.

→ **voir** *Changement, Figure*



, *Métaphore, Synecdoque, Trope.*

## MICROSYNTAXE → MACROSYNTAXE

## MODALISATEUR → MODALISATION

### MODALISATION [sémantique discursive]

Opération linguistique destinée à marquer le degré d'adhésion du sujet de l'énonciation à l'égard du contenu des énoncés qu'il profère. On appelle *modalisateurs* les expressions linguistiques, les procédés typographiques ou les marques prosodiques employées pour réaliser cette opération.

Catherine Kerbrat-Orecchioni (*L'Énonciation – De la subjectivité dans le langage*, 1980) compte au nombre de ces marques notamment l'usage des guillemets énonçant une prise de distance, les tournures du type *il est [vrai, douteux, certain, incontestable...] que*, les verbes de parole présupposant chez le locuteur une évaluation selon le vrai ou le faux du contenu de l'énoncé rapporté (ex. *avouer, prétendre, prétexter, reconnaître*), les verbes de jugement présupposant chez le locuteur une évaluation portée sur des événements ou sur des représentations mentales (ex. *faire semblant, regretter, nier, savoir, se douter, s'imaginer*, etc.), des adverbes énonçant un jugement de vérité ou de réalité (*assurément, certainement, effectivement, peut-être, probablement*, etc.) Entrent également dans les faits de modalisation du discours l'emploi des incises d'énonciation subjective (ex. *à mon avis, pour ma part, selon moi*, etc.), et l'usage de certains tiroirs temporels, notamment le futur et le conditionnel.

La notion de modalisation résulte fréquemment d'une conception restrictive de la modalité, limitée à l'usage de marqueurs.

→ voir *Énonciation*



, *Modalité, Mode, Polyphonie*.

### MODALITÉ [grammaire, sémantique]

Détermination énonciative spécifiant dans quelle mesure l'énonciateur attribue au

contenu propositionnel de son énoncé une valeur référentielle. La modalité peut donc être définie comme la relation qui s'établit nécessairement entre une proposition et une instance de validation. Dans cette perspective large, tout énoncé affiche une modalité.

Toutes les langues ont le même comportement au regard de la véridiction. Un énoncé, quelle qu'en soit la langue, pour peu qu'il soit assertif, prétend dire le vrai. Même un énoncé négatif dit universellement le vrai : il dit le vrai en disant ce qui n'est pas. Toutes les langues autorisent aussi, par des moyens divers, le questionnement : la valeur de vérité de la proposition mise en débat se trouve alors suspendue, à charge pour l'interlocuteur, s'il en est capable de la rétablir. [...] On est fondé à voir dans l'interrogation un universel du langage [...]. Toutes les langues permettent le choix de l'assertion, de l'interrogation et de l'injonction. Toutes permettent aussi de modaliser l'énoncé.

R. Martin, *Comprendre la linguistique*,  
PUF, 2002.

On classe fréquemment les modalités selon le type d'instance de validation : les modalités dites *aléthiques* (du grec *alêthês*, « réel, vrai ») ou *ontiques* (du grec *ontos*, « l'être, ce qui est ») opposent d'une part le possible à l'impossible, d'autre part le nécessaire au contingent, elles portent sur la vérité objective ; les modalités épistémiques (du grec *epistêmê*, « science ») marquent l'expression d'une croyance ou d'une opinion, elles portent sur la vérité subjective ; les modalités déontiques (du grec *to deon*, « ce qu'il convient de faire ») opposent l'obligation à la permission, évaluées relativement à une instance morale ou institutionnelle ; les modalités bouliques (du grec *boulesthai*, « vouloir ») marquent l'expression de la volition, elles portent sur la volonté du sujet posée comme instance de validation.

→ **Voir** *Modalisation, Mode, Monde possible*.

## **MODE** [grammaire, sémantique]

Du latin *modus*, « manière, mesure ». Le mode est traditionnellement défini comme une catégorie grammaticale associée au verbe servant à exprimer la manière dont l'énonciateur se représente le procès, notamment comment il le situe dans le cadre temporel. La catégorie du mode constitue à cet égard un principe fondamental de classification des emplois du verbe. Gustave Guillaume (*Temps et verbe*, 1929) définit les modes comme des étapes successives dans la formation de l'image-temps (ou chronogénèse\*). Dans cette perspective, les modes sont des variables qui ont la charge d'exprimer le temps chronogénétique. La première de ces étapes successives est celle de l'image du temps « en puissance » (*in posse*) : à cette étape correspondent les réalisations du mode quasi-nominal (ex. infinitif, participe). La deuxième étape est celle de l'image du temps « en devenir » (*in fieri*) : à cette étape correspondent les réalisations

du subjonctif. La troisième étape est celle de l'image du temps « en être » (*in esse*) : à cette étape correspondent les réalisations de l'indicatif.

→ voir *Chronogénèse, Idée regardantel regardée, Modalisation, Modalité, Temps opératif*.

## MODISTES [histoire de la linguistique]

On appelle *modistes* les grammairiens spéculatifs dont la doctrine fut enseignée à l'Université de Paris, au cours de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. La grammaire des modistes est une grammaire explicative, à visée scientifique, désireuse de pénétrer les fondements de l'activité de langage, notamment par l'étude du mode de signifier (*modus significandi*) des unités du discours (d'où le nom de *modistes* donné à ces grammairiens).

[...] la doctrine modiste s'articule autour des cinq principes fondamentaux suivants : 1) Le signifié d'un mot (*significatum*) se distingue de son mode de signifier : avant par exemple de signifier au singulier ou au pluriel, le son (*vox*) doit d'abord signifier, tout court (fondement de la distinction entre *dictio* et *pars orationis*). 2) Le mode de signifier, *modus significandi* est le principe de la construction, de la jonction grammaticalement correcte des mots dans la phrase ou *congruitas*. 3) Intervenant aussi bien au plan sémantique que syntaxique, le *modus significandi* appartient à la *pars orationis* composée par « le son, le signifié, et le mode de signifié » (Jean de Dacie), mais peut être aussi « une propriété de la chose signifiée » (Thomas d'Erfurt). 4) Il existe pour les modistes, qui rejoignent l'inspiration aristotélicienne ternaire du *Perihermeneias*, une correspondance entre les modes d'être (*modi essendi*), les modes de connaître (*modi intelligendi*) et les modes de signifier (*modi significandi*), qui permet par un jeu de distinctions formelles et d'identités réelles l'articulation de l'être, de la pensée et du langage. 5) Enfin, puisqu'il existe un tel parallélisme entre les trois modes, c'est qu'il existe aussi une grammaire générale, constituée par les *essentialia grammaticae*. En conséquence de quoi, Boèce de Dacie considère qu'il n'y a qu'une seule grammaire, comme il y a une seule logique.

C. Tiercelin, « Entre Grammaire Spéculative et Logique Terministe : la recherche peircienne d'un nouveau modèle de la signification et du mental », *Histoire, Épistémologie, Langage*, t. 16, fasc.1, 1994. Synthèse établie à partir des travaux de J. Jolivet, « Comparaison des théories du langage chez Abélard et chez les nominalistes du XIV<sup>e</sup> siècle, in E. M. Buytaert (ed.), *Peter Abelard*, Leuven University Press & Martinus Nijhoff, 1974.

→ voir *Grammaire, Parties du discours*



**MODULARITÉ** [psychologie cognitive] La notion de modularité renvoie à une conception analytique du système cognitif\* reposant sur la thèse de son caractère fonctionnellement décomposable. Dans cette perspective, on envisage qu'une activité cognitive complexe (par exemple l'activité d'écriture, de lecture, de calcul, etc.) sera mieux comprise si elle est décomposée en sous-systèmes fonctionnels, chacun de ces sous-systèmes formant une composante appelée *module*. Ainsi un système\* peut-il être décrit comme un ensemble de modules en corrélation, chaque module étant défini par les procédures spécifiques qui président à son fonctionnement.

La notion de modularité a été revisitée par Jerry Fodor (*The Modularity of Mind*, 1983 ; trad. franç. 1986, *La Modularité de l'esprit*), qui en a fait un concept central pour l'étude de la structure de l'esprit. Selon Fodor, deux types de systèmes doivent être distingués dans le traitement de l'information : le système central de la pensée, qui n'est pas spécialisé, et qui est par conséquent non modulaire, et les systèmes dits *périphériques* (ou systèmes d'interface), modulaires et spécialisés, qui alimentent en données le système central.

L'approche de Fodor repose notamment sur la notion de cloisonnement informationnel, qui caractériserait le module. Dans cette perspective, un module est réputé fermé (ou aveugle) aux informations produites par des sources exogènes.

Ramenée au domaine langagier, la thèse de la modularité suppose donc que le

langage est un système susceptible d'un traitement analytique, autrement dit qu'il est décomposable en sous-systèmes fonctionnels cloisonnés (syntaxe, lexique, etc.).

→ **voir** *Cognitif*.

## **MODUS SIGNIFICANDI → MODISTES**

### **MONDE POSSIBLE** [logique, philosophie du langage, sémantique]

La théorie des mondes possibles est une logique de type modal qui a été développée en philosophie du langage notamment par Hilary Putnam (*Mind, Language, and Reality. Philosophical papers*, 1975), et par Saul Kripke (*La Logique des noms propres*, 1982), et en sémantique logique, entre autres par Robert Martin (*Pour une logique du sens*, 1983). Un monde possible est un ensemble non contradictoire de propositions (au sens logique du terme) accessible à partir du présent, c'est-à-dire à partir de ce que l'on croit possible (monde potentiel), ou à partir du passé, c'est-à-dire de ce que l'on a cru

possible (monde irréel).

Les « mondes possibles » eux-mêmes se prêtent à des conceptions diverses. On peut envisager un « monde possible » comme une totalité inconditionnée de faits non contradictoires, auquel cas le monde effectif apparaît comme un monde possible parmi une infinité d'autres. Ce critère de la non-contradiction confère au possible une extension infinie.

Plus restreinte est la conception où le possible est l'ensemble des mondes alternatifs du monde  $m_0$  de ce qui est, ces mondes ne différant de  $m_0$  que par une proposition ou un ensemble de propositions qui s'y trouvent vérifiées. Une telle vue du possible ne va pas en dehors du temps.

R. Martin, *Pour une logique du sens*,  
PUF, 1992 (1<sup>re</sup> éd. 1983).

La notion de monde possible est exploitée notamment en sémantique des modes et des temps.

→ **voir** *Mode, Univers de croyance, Vériconditionnalité.*

**MONÈME** [morphologie]

Formé à partir du grec *monos*, « seul », sur le modèle de *morphème*. La notion de monème a été utilisée par André Martinet pour désigner les unités significatives minimales, qui constituent la première articulation du langage :

Comme tout signe, le monème est une unité à deux faces, une face signifiée, son sens ou sa valeur, et une face signifiante qui la manifeste sous forme phonique et qui est composée d'unités de deuxième articulation. Ces dernières sont nommées des phonèmes. Dans l'énoncé dont nous nous servons ici [*j'ai mal à la tête*], il y a six monèmes qui se trouvent coïncider avec ce qu'on nomme, dans la langue courante, des mots : *j'* (pour *je*), *ai*, *mal*, *à*, *la*, et *tête*. Mais il ne faudrait pas en conclure que « monème » n'est qu'un équivalent savant de « mot ». Dans un mot comme *travaillons*, il y a deux monèmes : *travaill-* /travaj/, qui désigne un certain type d'action, et *-ons lōl*, qui désigne celui qui parle et une ou plusieurs autres personnes.

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

→ **voir** *Double articulation, Morphème.*

**MONOGRAMME** → **GRAPHÈME**

**MONOLINGUISME** → **MULTILINGUISME**

**MONOPHTONGUE** [phonétique, phonologie]



Mot formé sur le modèle *diphthongue*\*. On appelle *monophthongue*, par distinction avec les diphthongues\* et les triphthongues\*, un phonème\* vocalique simple qui ne connaît pas de modification de timbre en cours d'émission. Par exemple, /a/, /e/, /ø/, /ɛ/, etc. sont des monophthongues.

→ **voir** *Diphthongue, Triphthongue, Voyelle.*

## MONOSÈME → MONOSÉMIE

### MONOSÉMIE [sémantique]

À partir du grec *monos*, « seul », et *sêma, sêmatos*, « caractère distinctif ». La notion de monosémie formule l'hypothèse selon laquelle le fonctionnement sémantique de certains morphèmes pourrait se réduire à une seule acception\*. On appelle *mono-sèmes* les morphèmes censés présenter cette particularité. Comme le précise Jacqueline Picoche, qui adopte sur ce point la perspective de la psychomécanique\* du langage :

Un monosème, ou un mot monosémique, est un signe linguistique dont le sémantisme plénier est réalisé du premier coup, sans qu'aucune saisie précoce ni intermédiaire soit pratiquée sur la ligne du « temps opératif » utilisé pour sa formation, et où, par conséquent, le signifié de puissance se confond avec le signifié d'effet.

J. Picoche, *Structures sémantiques du lexique français*, Nathan, 1986.

On parle de contrainte de monosémie dans l'étude la valence\* des unités lexicales pour signifier que la description valentielle d'un polysème\* ne peut être opérée que sur une seule acception\* à la fois, eu égard au fait que ces unités sont censées présenter autant de valences qu'elles ont d'acceptions.

→ **voir** *Emprunt, Morphologie*



## MONTÉE DU CLITIQUE → CLITIQUE

### MORPHE [morphologie]

Du grec *morphê*, « forme ». Le terme de *morphe* désigne la réalisation effective d'un morphème\*, lorsque celui-ci est actualisé dans une phrase. Par exemple, dans *les amis*, le morphème d'article défini pluriel est actualisé à l'oral par le morphe [lez]. Le morphe

est la manifestation concrète du morphème. Il se définit comme une unité phonique pourvue de signification qui ne peut être segmentée en unités phoniques significatives de niveau inférieur. Cette perspective conduit à définir le morphème comme une classe de morphes, et donc comme une unité abstraite. On utilise parfois le terme de *morphe-portemanteau* pour décrire les cas de syncrétisme morphologique dans lesquels deux morphèmes distincts sont amalgamés dans une même forme non segmentable (ex. *au* : préposition *à* + article *le*).

→ **voir** *Allomorphe, Amalgame, Conditionnement, Morphème.*

## **MORPHÈME** [morphologie]

À partir du grec *morphê*, « forme ». Le morphème est une unité minimale de signification. On entend par là qu'il est porteur d'une information sémantique stable, et d'une seule. Le morphème est la plus petite unité porteuse de signification qui soit segmentable, ce qui le différencie du sème\*, qui est une unité minimale de signification non segmentable. Le morphème est donc une entité linguistique réunissant à la fois un signifiant et un signifié, en deçà de laquelle il est impossible de descendre sauf à passer à un niveau d'analyse où ne se rencontrent que des unités dépourvues de signifié (les phonèmes\*). Comme le rappelle Bernard Fradin (*Nouvelles approches en morphologie*, 2003), le morphème, en tant que signe\*, pose nécessairement une relation biunivoque entre son et sens. Du point de vue de la description linguistique, le morphème apparaît comme une unité abstraite réunissant un ensemble de virtualités formelles dont la réalisation effective est assurée par le morphe\*.

→ **voir** *Allomorphe, Amalgame, Conditionnement, Morphe, Morphologie*



## **MORPHOGÉNÈSE** [linguistique générale, psychomécanique]

Formé sur le grec *morphê*, « forme », et sur le mot latin d'origine grecque *genesis*, « naissance, formation, génération ». La notion de morphogénèse, élaborée par Gustave Guillaume, est employée en psychomécanique\* du langage. Elle sert à décrire l'opération d'entendement qui est créatrice de la catégorie grammaticale du mot. Cette opération fait suite, dans le temps\* opératif, à celle de formation du contenu substantiel de l'idée qu'est l'idéogénèse\*. La morphogénèse

[...] consiste à verser l'idée discernée dans les cadres permanents et généraux que la pensée a élaborés pour entendre le pensable ; cette opération va du particulier de la notion discernée à la généralité des catégories linguistiques, applicables à toute espèce de matière notionnelle [...].

G. Moignet, *Systématique de la langue française*, Klincksieck, 1981.

La morphogénèse donne au mot son signifié formel.

→ **voir** *Idéogénèse, Mot*



, *Psychomécanique du langage*



, *Temps opératif.*

## **MORPHOLOGIE** [description linguistique, domaine]

À partir du grec *morphê*, « forme », et *logia*, « théorie », sur *Logos*, « discours ». On définit traditionnellement la morphologie de deux manières. Elle est présentée d'une part comme l'étude de la forme des mots\* : elle expose et analyse les règles qui régissent leur structure interne. À ce titre, elle traite des phénomènes ressortissant à la flexion\* (morphologie dite *flexionnelle*), et aux procédés de formation des mots que sont notamment la dérivation\* et la composition\* (morphologie dite *dérivationnelle*). Dans cette perspective la morphologie est entendue comme une entreprise de description de la langue distincte de la syntaxe\*. La morphologie peut être également définie comme l'étude conjointe des règles de structure interne des mots et des règles de combinaison des morphèmes\* déterminées par la configuration syntaxique de l'énoncé. Dans cette perspective, elle associe les domaines flexionnel, dérivationnel et syntaxique. On parle parfois en ce cas de morphosyntaxe\*. Comme le rappelle Bernard Fradin, par la nature des objets traités (la face matérielle des signes et leur contenu) morphologie et syntaxe manifestent une grande proximité, ce qui pose nécessairement la question difficile de leurs rapports (deux domaines distincts, ou bien l'un, tantôt la syntaxe, tantôt la morphologie, constituant le modèle de construction de l'autre).

→ **voir** *Morphème, Morphophonologie, Morphosyntaxe, Syntaxe*



→ Apothéloz D., 2002, *La Construction du lexique français*, Ophrys. → Aronoff M., 1994, *Morphology by Itself*, MIT Press. → Corbin D., 1987, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Niemeyer. → Fradin B., 2003, *Nouvelles approches en morphologie*, PUF. → Kerleroux F., 1996, *La Coupure invisible*, Presses universitaires du Septentrion. → Lehmann A. & Martin-Berthet F., 2000, *Introduction à la lexicologie – Sémantique et morphologie*, Nathan. → Martinet A., 1960, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin.

## **MORPHOLOGIE SÉMANTIQUE**

[sémiotique, sémantique]

La morphologie sémantique prend pour objets d'étude les formes (ou groupements

stables de sèmes\*) et les fonds (ou groupements de faisceaux d'isotopies\*) élaborés par l'activité énonciative et interprétative. La notion est appliquée notamment en sémantique des textes.

Dans l'énonciation comme dans l'interprétation, l'action et la perception sémantiques s'exercent sur trois types d'« unités » : (i) les *fonds perceptifs* qu'établissent les isotopies génériques ; (ii) les *formes régulières* ou sections régulières de formes qu'établissent les isotopies spécifiques ; (iii) enfin, les *formes singulières* ou sections singulières des formes que marquent les allotopies. [...] L'activité énonciative et interprétative consiste à élaborer des formes, établir des fonds, et faire varier les rapports fond-forme. La génération des fonds et des formes s'opère par rectification répétée (reformulations, corrections et reprises). Si bien qu'en quelque sorte un texte se génère en se réinterprétant : sa production est déjà une interprétation, et l'auteur en se corrigeant, se relisant, ne cesse de s'interpréter lui-même.

F. Rastier, *Arts et sciences du texte*,  
PUF, 2001.

→ **voir** *Herméneutique, Interprétation, Parcours interprétatif, Sémantique.*

## **MORPHOPHONOLOGIE** [description linguistique, domaine]

Le linguiste russe Nikolaï Troubetskoï (1890-1938) a désigné par le terme de morphophonologie un aspect de la description linguistique consacré à l'étude des phonèmes\* dans leur relation avec les catégories grammaticales, et notamment l'étude des alternances\* de phonèmes à finalité morphologique. Dans cette perspective, l'analyse morphophonologique visait la structure phonologique des morphèmes, les variations combinatoires des phonèmes à l'intérieur des unités morphémiques, et l'incidence de leur évolution sur la morphologie d'une langue.

La grammaire générative a réservé la notion de morphophonologie à l'interprétation phonologique et phonétique des suites terminales des structures\* de surface.

André Martinet a, quant à lui, contesté la pertinence du terme de *morphophonologie* en raison de la confusion qu'il peut entraîner entre les niveaux phonologique et morphologique de l'étude linguistique :

On est souvent tenté d'inclure dans la présentation de la phonologie d'une langue un examen des alternances vocaliques ou consonantiques telles que celles de *eu* et de *ou* dans *peuvent, pouvons, meurent, mourons, preuve, prouvons*, etc. ou encore les inflexions de l'allemand qu'on groupe sous le terme de *Umlaut* et qui servent pour former des pluriels comme *Bücher* ou des formes verbales comme *fällt* ou *gibt*. Cet examen, pratiqué sous le nom de morpho-(pho)nologie, est parfaitement justifié lorsqu'il vise à dégager certains automatismes comme celui qui entraîne le petit Allemand à former, à partir de *bringen, gebrungen* au lieu de *gebracht*, sur le modèle de *singen, gesungen*. Mais ceci n'a rien à voir avec la phonologie ; le conditionnement de l'alternance est strictement morphologique et n'est, en aucune façon, déterminé par des facteurs phoniques. Le terme de morpho-(pho)nologie, qui laisse supposer un rapport

avec la phonologie, est donc à écarter pour désigner l'étude de l'emploi, à des fins grammaticales, des distinctions qui sont à la disposition des locuteurs.

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

→ voir *MorphoLogie*



, *Phonologie*



## **MORPHOSYNTAXE** [description linguistique/domaine]

Le terme de *morphosyntaxe* désigne : (i) les phénomènes de variation formelle des morphèmes déterminés par la structuration syntaxique de l'énoncé ; (ii) l'étude conjointe des règles de structure interne des mots, et des règles de combinaison des morphèmes conditionnées par la syntaxe. Par exemple, les variations flexionnelles résultant des mécanismes de rection relèvent de la morphosyntaxe.

→ voir *Cas*



, *Conjugaison, Déclinaison, Flexion, Morphologie*



, *Rection, Syntaxe*



## **MOT** [morphologie, lexicologie, lexicographie, sémantique]

Le mot est l'unité du lexique\*. Son identité est déterminée par une structure formelle, par un ensemble de significations, et par son appartenance à une classe grammaticale. La science du langage décrit fréquemment le mot comme une unité empirique, autrement dit préthéorique. On entend par là que les signes censés correspondre à la notion dans le discours présentent un caractère d'évidence susceptible de masquer de nombreuses difficultés méthodologiques.

Le mot est ainsi généralement décrit comme un segment de discours compris entre deux espaces blancs. Or, tous les systèmes d'écriture ne marquent pas les frontières du mot par des blancs. En outre le mot graphique, pour ce qui concerne les langues d'Europe occidentale, ne s'est répandu que tardivement, vers la fin du Moyen Age, grâce au développement de l'imprimerie. Le critère graphique ne saurait donc être tenu pour universel. Pour ce qui est du critère de distinctivité fonctionnelle, il semble difficilement applicable au mot, dans la mesure où il n'y a pas de procédure véritablement décisive pour son identification. En témoignent notamment les faits de

polylexicalité\*, qui associent à un signifié unitaire un signifiant discontinu. À l'oral, le critère de délimitation intonative rend très difficile la coïncidence du mot phonique et du mot graphique. Dans de nombreuses langues, dont le français, la prosodie ne permet pas d'identifier des unités lexicales, mais plutôt des séquences linguistiques correspondant à des groupes accentuels. Certaines unités, comme les clitiques\*, ne portent d'ailleurs pas l'accent.

C'est principalement au niveau sémantique que se manifeste la pertinence linguistique de l'unité mot. On peut distinguer, comme le propose Irène Tamba-Mecz (*La Sémantique*, 1988), trois grandes catégories de structures signifiantes, correspondant à trois ordres de fonctions sémantiques, présentant, selon les langues, des degrés d'autonomie et une capacité de combinaison variables : (i) les mots dénominatifs, qui servent à désigner en nommant, et qui fonctionnent tout à la fois comme dénominations et comme constituants de systèmes de relations lexicales et morphosyntaxiques ; (ii) les mots indexicaux, qui servent à la désignation *in situ* (*je, ici, ça*, etc.), mais qui sont inaptes à la dénomination ; (iii) les mots grammaticaux, qui contrairement aux deux autres catégories, énoncent des valeurs exclusivement intra-linguistiques.

→ **voir** *Lexème, Lexicologie, Lexicographie, Lexie, Lexique, Morphème, Morphologie*



, *Morphogénèse, Polylexicalité.*



→ Apothéloz D., 2002, *La Construction du lexique français*, Ophrys. → Fradin B., 2003, *Nouvelles approches en morphologie*, PUF. → Gruaz C., 1987, *Le Mot français, cet inconnu*, Publications de l'université de Rouen. → Lehmann A. & Martin-Berthet F., 2000, *Introduction à la lexicologie – Sémantique et morphologie*, Nathan. → Martinet A., 1960, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin. → Pergnier M., 1986, *Le Mot*, PUF. → Pustejovsky J., 1995, *The Generative Lexicon*, MIT Press. → Tamba-Mecz I., 1988, *La Sémantique*, PUF.

## **MOTEUR D'INFÉRENCE** [lexicographie, sémantique, TAL]

Un moteur d'inférence est un système informatique qui permet de calculer l'ensemble des conséquences sémantiques qui sont déterminées par un énoncé. Partant du constat que le sens est un objet mental, immatériel, et qu'il ne peut être appréhendé qu'indirectement par le biais des signes linguistiques qui l'expriment, la sémantique automatisée, qui est le domaine d'application des moteurs d'inférence, repose nécessairement sur un principe d'objectivité, ainsi exposé par Robert Martin :

---

[...] le sens ne se définit pas en soi. Il est seulement dans les conséquences qu'il emporte avec lui. Nous appellerons cela le *principe d'objectivité sémantique*. Si l'on admet ce principe, il en découle que l'unité à partir de laquelle la sémantique s'organise est la *proposition*. Seule la *proposition* et la *phrase* qui la comporte ont une valeur de vérité ; le jugement sur la relation de sens porte sur des propositions et sur des phrases. La proposition et la phrase se placent ainsi au centre de la construction théorique : ce sont les unités fondatrices de tout calcul du sens. Le sens d'une phrase est l'ensemble des conséquences qu'elle entraîne, c'est-à-dire l'ensemble des phrases vraies quand elle-même est vraie. En matière d'analyse automatique, ce principe fait admettre que la fonction centrale est celle de l'inférence. Un analyseur sémantique débouche forcément sur un *moteur d'inférence*, capable de tirer des énoncés les conséquences que ces énoncés emportent.

R. Martin, *Sémantique et automate*,  
PUF, 2001.

Un moteur d'inférence sert donc à automatiser le calcul inférentiel, autrement dit la « compréhension ». Par exemple, à partir des énoncés *p* et *q*, l'automate pourra non seulement dire si *q* est ou non une conséquence de *p*, mais il pourra aussi à partir de *p* énoncer lui-même la conséquence *q*. Pour ce faire, deux instruments sont requis : (i) un dictionnaire informatisé explicitant d'une part les formes propositionnelles dans lesquelles les mots définis sont susceptibles d'être employés, d'autre part les inférences analytiques (dont la validation est d'ordre linguistique et non pas empirique) déterminées par ces formes ; (ii) un système spécifique exploitant les données fournies par ce dictionnaire. Soit l'énoncé, adapté d'un exemple de Robert Martin (*ibid.*) : *Marie vend ses actions* ; forme propositionnelle de base : *qqn vendre qqch* ; formes propositionnelles impliquées = > *qqn posséder qqch (cette chose : des actions)*, = > *qqun posséder des titres de bourse*. L'énoncé *Marie vend ses actions*, figurant dans un corpus électronique, est donc susceptible grâce au moteur d'inférence de fournir une réponse automatique à des questions comme : *Marie possède-t-elle des titres de bourse ? Marie possède-t-elle des actions ? Marie vend-elle ses titres de bourses ?*, etc.

→ **voir** *Analyticité*



, *Automate, Calcul*



, *Inférence*.

## **MOTIF** [théorie littéraire]

Du latin *motivus*, « mobile ». Terme utilisé notamment dans l'étude des mythes et des folklores, et en théorie littéraire, où ses valeurs alternent fréquemment avec celles de

*thème*. Le motif est tantôt défini abstraitement comme un cadre d'arrière-plan (ou toile de fond), par exemple une situation (déchéance), dont les thèmes constituent en quelque sorte des concrétisations (bannissement, paupérisation, alcoolisme, folie, etc.), tantôt, à l'inverse, le thème est défini comme une notion abstraite que les motifs sont censés concrétiser. Dans cette dernière perspective, le terme de *motif* est parfois employé dans l'analyse pour attribuer des étiquettes interprétatives à des classes d'unités lexicales susceptibles d'exemplifier et de réaliser matériellement un thème.

### MOTIVATION [linguistique générale]

La notion de motivation a été développée notamment par Ferdinand de Saussure dans le *Cours de linguistique générale*, afin de moduler le principe de l'arbitraire\* linguistique. Bien que le signe linguistique soit dans son principe immotivé, une partie seulement des signes d'une langue peut être décrite comme radicalement arbitraire. D'autres signes, notamment les signes complexes, laissent apparaître leur formation de manière transparente. Leur signification se déduit ainsi partiellement de leur forme. Pour Saussure, il y a donc lieu de distinguer des degrés dans l'arbitraire.

Ainsi *vingt* est immotivé, mais *dix-neuf* ne l'est pas au même degré, parce qu'il évoque les termes dont il se compose et d'autres qui lui sont associés, par exemple *dix*, *neuf*, *vingt-neuf*, *dix-huit*, *soixante-dix*, etc.; pris séparément, *dix* et *neuf* sont sur le même pied que *vingt*, mais *dix-neuf* présente un cas de motivation relative. Il en est de même pour *poirier*, qui rappelle le mot simple *poire* et dont le suffixe *-ier* fait penser à *cerisier*, *pommier*, etc.; pour frêne, chêne, etc. rien de semblable.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 260, Payot, 1972 [1916].

→ **voir** *Arbitraire linguistique, Iconicité*.

**MOT-VALISE → COMPOSITION**

**MOUILLURE → PALATALISATION**



## MULTILINGUISME [politique linguistique]

La notion de multilinguisme, qui décrit la situation d'un individu ou d'une communauté pratiquant plusieurs langues, est principalement employée dans le domaine de la politique linguistique. Elle sert à établir une distinction entre la réalité des usages linguistiques, marqués par la pluralité, et les principes d'une politique de la langue, qui, notamment dans les pays européens, reposent sur le monolinguisme et l'expansion et la diffusion de la langue nationale. Dans cette perspective, la notion de multilinguisme sert à illustrer un des domaines d'application de l'éthique\* linguistique, plus particulièrement sur les questions relatives à la liberté individuelle et à la préservation de la diversité des langues. → **voir** *Bilinguisme, Éthique linguistique*.

## MUTABILITÉ [linguistique générale, sémiologie]

La mutabilité du signe linguistique, longuement traitée par Ferdinand de Saussure, est une confirmation empirique de la validité de la thèse de l'arbitraire\* linguistique. Le concept d'une relation achronique entre un signe et une idée n'a pas de pertinence, car le signe n'a pas d'existence hors du temps. La langue\* est donc nécessairement susceptible d'évolution. Mais, pour Saussure, le mouvement dans le temps qui la définit ne remet aucunement en cause son unité :

Il y a *transformation*, et toujours et encore transformation, mais il n'y a nulle part reproduction ou production d'un être linguistique nouveau, ayant une existence distincte de ce qui l'a précédé et de ce qui suivra. Pas de langues mères, pas de langues filles, mais une langue une fois donnée qui roulera et déroulera indéfiniment dans le temps, sans aucun terme préfixé à son existence, sans qu'il y ait même de possibilité intérieure pour qu'elle finisse, s'il n'y a pas d'accident, et violence, s'il n'y a pas force majeure, supérieure et extérieure qui vienne l'abolir. Ces deux principes de la continuité et de la mutabilité de la langue, loin d'être contradictoires, se trouvent dans une corrélation si étroite et si évidente que, aussitôt que nous sommes tentés de méconnaître l'un, nous faisons injure à l'autre, du même coup, et inévitablement, sans y penser.

F. de Saussure, *Écrits de linguistique générale*, éd. S. Bouquet & R. Engler, Gallimard, 2002.

Le changement\* n'affecte pas seulement la structure formelle des signes, il affecte également les significations\*, et le mot, que transmet le versant continu de l'existence de la langue, outre ses variations formelles, voit son lien à l'idée qu'il désigne subir parfois de profondes et radicales métamorphoses. Il ressort naturellement de ce constat que la déformabilité\* de la relation entre les formes et les significations révèle le caractère conventionnel des êtres linguistiques, qui peuvent associer à leur matérialité phonique n'importe quelle idée :

Pour bien faire sentir que la langue est une institution pure, Whitney a fort justement insisté sur le caractère arbitraire des signes ; et par là, il a placé la linguistique sur son axe véritable. Mais il n'est pas allé jusqu'au bout et n'a pas vu que ce caractère arbitraire sépare radicalement la langue de toutes les autres institutions. On le voit bien par la manière dont elle évolue ; rien de plus complexe : située à la fois dans la masse sociale et dans le temps, personne ne peut rien y changer, et, d'autre part, l'arbitraire de ses signes entraîne théoriquement la liberté d'établir n'importe quel rapport entre la matière phonique et les idées. Il en résulte que ces deux éléments unis dans les signes gardent chacun leur vie propre dans une proportion inconnue ailleurs, et que la langue s'altère, ou plutôt évolue, sous l'influence de tous les agents qui peuvent atteindre soit les sons soit les sens. Cette évolution est fatale ; il n'y a pas d'exemple d'une langue qui y résiste. Au bout d'un certain temps on peut toujours constater des déplacements sensibles.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 158, Payot, 1972 [1916].

→ **voir** *Arbitraire linguistique, Changement, Déformabilité, Diachronie, Relativité linguistique.*

## MUTUEL → SAVOIR PARTAGÉ

### NARRATOLOGIE [poétique]

Étude des structures narratives née de l'analyse morphologique des récits entreprise par le folkloriste russe Vladimir Propp dans les années 1920, puis développée dans le cadre de la sémiologie structurale, notamment par Algirdas Julien Greimas, Claude Brémont, Tzvetan Todorov et Roland Barthes.

→ **voir** *Poétique.*

**NASALE** [phonétique, phonologie] Voyelles\* et consonnes\* sont dites *nasales* lorsque leur articulation\* est caractérisée par le passage dans les fosses nasales d'une partie de l'air phonatoire en provenance du larynx\*. Lorsque le voile\* du palais est relevé, l'air circule à travers la seule cavité buccale et l'articulation des phonèmes est exclusivement orale\*. Lorsqu'il s'abaisse, l'air se répartit entre les cavités buccale et nasale, provoquant un phénomène de nasalisation.

Les consonnes nasales connaissent différents lieux d'articulation : ex. labiale [m], dentale [n], palatale [ɲ], vélaire [ŋ]. Leur réalisation est « sonante »\* (ou continue), et généralement voisée\*. Les phonologues s'accordent sur le caractère quasi universel de l'opposition des résonances\* orale et nasale concernant les consonnes.

Inversement, les voyelles nasales sont ignorées dans un grand nombre de langues, notamment européennes, à l'exception toutefois du portugais, du polonais, et surtout du français, qui en compte quatre : [ɛ ], [œ ], [ɔ ] [α ].

**voir** *Alphabet phonétique international* ~ → (API), *Articulation, Consonne, Orale, Voyelle.*

## **NASALISATION → NASALE**

### **NÉO-GRAMMAIRIENS** [grammaire historique, histoire de la linguistique]

École de grammairiens positivistes qui s'est développée en Allemagne à partir des années 1870. Les néo-grammairiens ont notamment défendu la thèse de la régularité absolue des lois phonétiques, décrites comme des lois naturelles. En dépit des nombreuses réserves formulées sur leurs postulats, on s'accorde à reconnaître à ce courant une importance dans l'histoire de la science du langage qui s'explique par une approche scientifique des faits linguistiques qui a permis de faire évoluer notablement la discipline.

→ **voir** *Comparatisme.*

### **NEUROLINGUISTIQUE** [domaine]

À partir du grec *neuron*, « nerf ». La neurolinguistique est un domaine commun à la neurologie et à la linguistique qui étudie l'organisation du langage à partir des pathologies résultant des lésions corticales.

→ **voir** *Aphasie, Pathologie du langage.*

### **NEUTRALISATION** [phonologie]

On appelle *neutralisation* une forme de syncrétisme\* de type phonologique, caractérisé par la disparition d'une opposition distinctive dans un contexte phonique

déterminé. L'unité résultant de la neutralisation est appelée *archiphonème*\*. La notion s'étend parfois au domaine morphosyntaxique pour décrire les morphèmes\* qui ne marquent pas la distinction masculin/féminin (ex. *lui*, dans *Je le lui donne*).

→ **voir** *Amalgame, Synchrétisme*.

## **NŒUD → STEMMA**

## **NOM → PARTIE DU DISCOURS**

### **NOM DE QUALITÉ** [syntaxe, sémantique]

On appelle *noms de qualité* des noms qui ont la propriété de ne pas être classifiants\*, c'est-à-dire de ne pas pouvoir marquer l'appartenance d'un élément à une classe précisément définie. Les noms de qualité se distinguent donc nettement, sur ce point, des noms dits *ordinaires*. Jean-Claude Milner, qui a consacré plusieurs études à cette question (notamment dans *De la syntaxe à l'interprétation*, 1978), relève parmi les caractéristiques des nom ordinaires les propriété suivantes.

Les noms ordinaires déterminent leur référent par eux-mêmes. En fonction attributive, dans un énoncé en *être*, ils contribuent à marquer l'appartenance d'un élément à une classe. Cette classe peut être définie indépendamment de l'acte énonciatif où elle apparaît (ex. *X est un député-maire*). Ce jugement d'appartenance à une classe, dans les assertions attributives, peut être négative (ex. *X n'est pas un député-maire*). Mais, qu'elles soient positives ou négatives, ces assertions ont les mêmes propriétés. Les noms ordinaires peuvent être employés de manière oppositive pour identifier dans un ensemble un sous-ensemble précis (ex. *Les employés protestent, et plus particulièrement les cadres*). La substitution d'un nom ordinaire par un autre affecte nécessairement l'interprétation de l'énoncé, ce qui témoigne du fait qu'ils expriment un sens lexical très précisément déterminé.

Les noms de qualité présentent des propriétés distinctes à bien des égards. Ils peuvent être employés de manière non autonome comme substituts, et donc tenir leur référence d'un nom ordinaire antécédent.

[...] les éléments non autonomes sont obligatoirement anaphoriques lorsqu'ils apparaissent seuls : c'est le cas du pronom, des déterminants du type *tous, chacun*, etc., et, c'est aussi le cas des Noms de Qualité [...]. Parallèlement, un élément non autonome ne peut être anaphorique que d'un élément autonome ; par conséquent, il doit être exclu qu'un pronom anaphorise un Nom de Qualité seul. Ainsi s'explique la

différence [...] entre :

(a) il s'est trompé, l'imbécile/l'imbécile, il s'est trompé

(b) il s'est trompé, ton frère/ton frère, il s'est trompé

En (a), *il* ne peut renvoyer qu'à un nom autonome extérieur à la phrase, et cette dernière n'est pas interprétable si on la considère isolément. En (b), *il* est anaphorique de *ton frère* et la phrase est interprétable telle quelle.

J.-C. Milner, *De la syntaxe à l'interprétation*, Le Seuil, 1978.

Jean-Claude Milner fait notamment apparaître la différence de fonctionnement des noms ordinaires et des noms de qualité par l'opposition de deux tours : *Jean est un imbécile* (= Jean est un homme qui manque d'intelligence) ; *Cet imbécile de Jean a cassé la tasse* (= ce qui ne signifie pas qu'il soit un imbécile) :

[...] il y a deux unités *imbécile*, et cela vaut pour tous les Noms de Qualité : l'une est un nom ordinaire, doué d'une extension définissable hors contexte, possédant des substituts synonymiques, indépendants des actes d'énonciation ; l'autre n'a ni extension propre, ni définition hors situation, ni synonymes, et elle est intrinsèquement liée à la situation de parole. Suivant nos critères, la première est référentiellement autonome, la seconde ne l'est pas.

*Ibid.*

En fonction attributive, les noms de qualité n'expriment pas nécessairement une appartenance, ils peuvent également énoncer une insulte, et manifester ainsi un fonctionnement assimilable à celui des performatifs (ex. nom ordinaire : *Tu es un alpiniste* ; nom de qualité : *Tu es un fumier*). Ce qui fait dire à Milner que les noms de qualité fonctionnent, relativement à l'acte de langage qu'est l'insulte, comme la première personne du présent dans *je promets*, relativement à l'acte de langage qu'est la promesse. Ils sont indissociables de l'énonciation singulière où ils figurent.

Cette performativité des noms de qualité se retrouve dans leur emploi en assertion négative et dans le discours indirect. Si l'on confronte *tu es un fumier* à *tu n'es pas un fumier*, on observe que l'assertion négative ne présente pas davantage d'effets pragmatiques qu'une assertion attributive ordinaire, de forme positive ou négative. Le fait qu'une fois négative le nom de qualité perde ses propriétés pragmatiques spécifiques permet d'établir une distinction nette avec les noms ordinaires, qui, quelle que soit la forme de l'énoncé, maintiennent leurs propriétés.

Si l'on confronte à présent *La secrétaire m'a dit que le prévenu X ne viendrait pas à l'audition* à *La secrétaire m'a dit que ce fumier ne viendrait pas à l'audition*, on observe que dans le cas de l'emploi du nom ordinaire *prévenu* deux interprétations sont envisageables : le mot *prévenu* est assumé par la secrétaire, dont on rapporte les propos, ou bien il est assumé par le sujet de l'énonciation (*je*), et, dans ce cas, la secrétaire peut ne pas l'avoir employé, par ignorance du statut de X, ou pour d'autres raisons.

Une telle ambiguïté s'observe également dans le cas de l'emploi du nom de qualité *fumier*, qui peut être une parole de la secrétaire, rapportée en discours indirect, ou bien une insulte proférée par l'énonciateur et introduite dans l'énoncé comme un commentaire personnel. Mais, comme le note Milner, dans les deux types de cas, le sujet de l'énonciation (*je*) assume l'insulte. Il ressort de cela qu'on ne peut énoncer un nom de qualité sans énoncer également, en la prenant à son compte, la valeur affective de ce nom.

Enfin, il convient de noter que les noms de qualité ne manifestent pas la capacité restrictive des noms ordinaires, et que leur substitution ne bouleverse pas l'interprétation de l'énoncé. Si, dans l'exemple donné plus haut, on substitue *cet imbécile* à *ce fumier*, la valeur d'insulte de l'énoncé ne s'en trouve pas affectée.

→ **voir** *Classifiance, Énonciation*



## **NOM PROPRE → DESIGNATEUR RIGIDE**

### **NOMBRE** [morphosyntaxe]

Catégorie grammaticale servant à l'expression de la détermination quantitative. Comme l'a fait apparaître Gustave Guillaume (*Leçons de linguistique, 1938-1939*, vol. 12, 1993), la catégorie du nombre connaît deux réalisations principales : une réalisation linguistique, marquée, selon les langues, par le singulier (une entité), le duel (deux entités), le triel (trois entités), etc., le pluriel (une pluralité d'entités) ; une réalisation à la fois linguistique et arithmétique marquée par les quantifieurs *un, deux, trois, quatre*, etc. Dans de nombreuses langues, le nombre est fondé sur le rapport du pluriel (marqué) au singulier (non marqué). Nombre et quantité dénombrée sont deux phénomènes distincts. Si le pluriel s'applique à des entités comptables, et rend compte par là même de la propriété sémantique discontinue qui se trouve associée au nom portant la marque du pluriel, le singulier ne permet pas de définir une telle propriété puisqu'il s'applique tout à la fois aux noms comptables et aux noms massifs.

→ **voir** *Comptable, Détermination*



, *Genre, Massif, Quantification.*

## NOMINALISME [philosophie du langage, logique, sémantique]

On appelle *nominalisme, stricto sensu*, une doctrine philosophique selon laquelle les idées générales n'ont d'existence que par le langage, c'est-à-dire par les mots qui servent à les exprimer.

Relativement à question des universaux\*, le nominalisme formule, à partir de la période médiévale, une récusation des thèses réalistes, développées par Platon puis par Aristote.

Les thèses réalistes d'origine platonicienne sont fondées sur la croyance dans la réalité objective des idées générales, c'est-à-dire sur la reconnaissance de leur existence effective, indépendante des supports mentaux et langagiers, séparée des entités du monde sensible. Comme le rappelle Vincent Nyckees, commentant la notion d'*Idée* chez Platon :

L'Idée en effet n'est pas une réalité mentale, sans quoi elle serait soumise aux variations de l'âme et flotterait au gré de l'opinion qui est fondamentalement contingente, changeante, subjective. L'Idée est indépendante du sujet connaissant. Le savoir, la science ne peut trouver son fondement que dans l'Être, hors du sujet. Les Idées sont donc par définition éternelles, soustraites à la disparition et aux altérations, indépendantes de toute localisation spatio-temporelle, à la différence des objets et des êtres qui nous entourent dans notre vie terrestre. La notion platonicienne de l'Idée (du grec *eîdos*, « forme ») n'a donc que peu à voir avec la conception moderne de l'*idée* (sans majuscule), toujours entendue comme représentation mentale.

V. Nyckees, *La Sémantique*, Belin, 1998.

Les thèses aristotéliennes se distinguent de ces perspectives par le fait qu'elles reconnaissent bien aux idées générales une réalité, mais celle-ci, loin d'être étrangère au monde sensible, est immanente aux entités qui composent l'univers.

Du nominalisme strict, défendu au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles par Roscelin de Compiègne ou son disciple Pierre Abélard, selon qui c'est au seul usage linguistique qu'il revient de structurer nos idées générales, doit être distingué le conceptualisme de Guillaume d'Ockham (1290 ?-1349), qui développe l'idée d'un nominalisme compatible avec l'existence d'un langage mental nettement distinct du langage verbal (voir *Rasoir d'Ockham*).

Représentée notamment par certains des travaux de Thomas Hobbes (1588-1679), d'Étienne Bonnot de Condillac (1715-1780), ou encore de Ferdinand de Saussure (1857-1913), la perspective nominaliste connaîtra une reviviscence conceptuelle au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, dans les débats, conduits par les linguistes et les philosophes du langage, sur le sens\* et la référence\*.

Condillac, après avoir soutenu une sorte de *conceptualisme linguistique* qui rend le mot nécessaire à la constitution des idées générales, formulera dans ses derniers écrits une conception selon laquelle certaines expressions linguistiques (par exemple le signe pour un nombre irrationnel comme la racine carrée de 2) ne signifient pas d'idées du tout. En quelque sorte, elles ne font qu'indiquer les opérations à faire pour obtenir ce nombre et l'utiliser dans les calculs. C'était ouvrir la voie du nominalisme moderne qui se présente toujours comme une technique (souvent très sophistiquée) pour réduire dans le langage des entités dont on ne souhaite pas encombrer l'ontologie. [...] Pour soutenir le nominalisme, il faut montrer que l'on est capable de se passer des classes, c'est-à-dire que les symboles qui paraissent avoir des classes pour signification ne sont que des abréviations par lesquelles on remplace des expressions linguistiques

plus complexes dont aucune n'a de classe pour signification (on trouve ce type de solution par exemple chez Quine). Le nominalisme est devenu un programme réductionniste, ce qu'il était chez Occam, mais un programme qui opère à l'intérieur du langage, ce qui est nouveau [...]. [... le programme nominaliste contemporain est un programme purement philosophique, au sens où il n'est ni corroborable, ni réfutable par des faits. Il s'agit à l'intérieur du langage de trouver des procédures permettant de réduire certaines expressions à d'autres.

S. Aurox & alii, *La Philosophie du langage*, PUF, 1996.

→ **voir** *Langage de la pensée*



, *Mentalais, Ontologie, Rasoir d'Ockham*.

### **NOMINATIF** [morphosyntaxe]

Du latin *nominativus*, de *nominare*, « nommer ». Dans les langues flexionnelles, le nominatif est un cas\* qui constitue la forme de base des nominaux. Il est fréquemment tenu pour une forme non marquée. En latin, par exemple, le nominatif, est employé dans les séquences désignatives, en dehors de toute structure syntaxique. Il figurait ainsi sur les stèles, les écriteaux, dans les titres. De même c'est au nominatif qu'est enregistré le mot constituant une entrée\* lexicographique. Intégré à une structure syntaxique, le mot fléchi au nominatif occupe le plus souvent la fonction sujet\*. Il en va ainsi en latin, par exemple, que le prédicat verbal soit exprimé ou non : ex. *Dominus vocat*, « Le maître appelle » ; *Dominus vocatur*, « Le maître est appelé » ; *Homo homini lupus*, « L'homme &lt; est > un loup pour l'homme » (exemples empruntés à Guy Serbat, *Les Structures du latin*, Picard, 1980). En basque, le nominatif est réservé à la fonction sujet des verbes intransitifs, et à la fonction objet direct des verbes transitifs : ex. *Baïgorri mendi-artean da*, « Baïgorry est au milieu des montagnes » ;

*Baïgorri hemendik ikusten dugu*, « Nous voyons Baïgorry d'ici » ; le morphème de nominatif est tenu en ce cas pour un morphème zéro (exemples empruntés à Jacques Allières, *Manuel pratique de basque*, Picard, 1979).

→ **voir** *Accusatif, Cas*



, *Ergatif, Sujet*.

### **NOMINATIVUS PENDENS** [syntaxe]

La notion de *nominativus pendens*, expression latine signifiant littéralement « nominatif pendant », a été principalement employée par les latinistes allemands pour désigner une construction latine à tête nominale fléchie au nominatif, mais extra-posée en ouverture de phrase, dont le rattachement syntaxique avec la prédication principale



est très lâche, et qui est inapte à l'instanciation du poste sujet dont elle porte pourtant la marque flexionnelle : ex. *Feminae quae non habent uiros, licent eis nubere* (Augustin, *Sermones* 260), « Les femmes qui n'ont pas d'homme, il leur est loisible de se marier » (exemple emprunté à Guy Serbat).

Elle a été réintroduite en linguistique française par Charles Bally (1932) pour décrire certains cas de segmentation\* de la phrase (« *Cet élève, je l'aime bien* »), et elle a par la suite servi de terme générique pour désigner les constructions segmentées extraposées à gauche, sans distinction particulière sur le caractère instancié ou non du segment dans la séquence qui lui sert de support, alors qu'en latin, comme le montre l'exemple précédent, le *nominativus pendens*, même à distance, est toujours repris par un anaphorique (ici *eis*). On emploie ainsi parfois le terme pour décrire des constructions présentant un phénomène de discontinuité syntaxique caractéristique de la langue parlée : ex. *Le champagne, t'as sorti les coupes ?* (exemple emprunté à Nicole Le Querler). Au plan sémantique ce qui caractérise ces constructions, c'est leur fonction de cadrage de l'énoncé.

→ **voir** *Apposition*



, *Clivage*



, *Détachement*



, *Dislocation*



, *Extraposition, Focalisation, Focus.*



→ Bally C., 1932 : *Linguistique générale et linguistique française*, A. Francke. → Berrendonner A., & Reichler-Béguelin M.-J., 1997, « Left dislocation in French : varieties, use and norm », in J. Cheschire & D. Stein (eds), *The Grammar of non-standard language*, Longman. → Havers W., 1927, « Zur syntax des Nominativus », *Glotta*. → Le Querler N., 2003, « Le *nominativus pendens* en français », *Cahiers de Praxématique*, n° 40. → Neveu F., 1999, « Vocatifs et formats syntaxiques dans *Stèles* », in F. Neveu (éd.), *Phrases : syntaxe, rythme, cohésion du texte*, SEDES. → Serbat G., 1991, « Intégration à la phrase latine d'un groupe nominal sans fonction syntaxique (le "nominativus pendens") », *Langages*, n° 104.

Le terme *non verbal* sert à désigner l'ensemble des phénomènes non linguistiques entrant dans les mécanismes communicationnels, et susceptibles, lorsqu'ils accompagnent l'interaction\* verbale, d'agir de manière significative sur cette interaction.

→ **voir** *Analyse du discours, Communication, Co-verbal, Interaction verbale*



, *Paraverbal*.

## **NON-CLASSIFIANCE → CLASSIFIANCE**

### **NUNATION** [phonétique, phonologie]

Formé à partir du mot arabe *nn*, désignant la lettre n. Adjonction, dans les langues sémitiques, de la consonne\* *n* à la fin des désinences\* casuelles du nom pour exprimer l'indéfini. Le terme connaît diverses orthographes : *nunation*, *nunnation*, *nounation*, etc.

→ **voir** *Consonne*.

### **OBJET** [syntaxe]

Le terme *d'objet* sert à désigner, d'un point de vue strictement syntaxique, une fonction argumentale identifiée par distinction avec la fonction de sujet\*.

Dans les langues ergatives, l'objet est décrit comme l'actant\* le plus central en ce qu'il présente les mêmes caractéristiques formelles que le sujet des phrases à un actant. Le nominal occupant la zone objectale dans les langues ergatives est à l'absolutif (cas non marqué). Dans les langues accusatives\*, à l'inverse, l'objet est marqué, par un affixe d'accusatif dans les langues casuelles, ou par une place\* dans les autres cas : par exemple, en français, où la structure sujet-verbe-objet (SVO) est dominante, l'objet est fréquemment postposé au verbe ; d'autres ordres dominants peuvent se rencontrer dans d'autres langues accusatives non flexionnelles, SOV, VSO.

Comme le précise Gilbert Lazard (*L'Actance*, 1994), dans les langues qui pratiquent l'incorporation des actants au verbe, ou simplement la coalescence, c'est fréquemment l'objet qui est sollicité, notamment au moyen d'un indice actanciel morphologiquement distinct du sujet.

→ **voir** *Accusatif, Actance*



, *Sujet, Transitivité.*

## OBJET LINGUISTIQUE [épistémologie]

La science du langage est une science empirique en ce sens qu'elle définit une instance de réfutation qui est constituée à partir des données fournies par les langues. Elle requiert donc un observatoire\*. Toutefois, il n'existe pas pour autant d'objet brut qui puisse être saisi par la science linguistique. Les objets linguistiques sont par nature des objets flous, qui ne se laissent approcher que par des faisceaux de critères. On peut, à la suite de Robert Martin (*Comprendre la linguistique*, 2002), répartir les objets linguistiques dans deux catégories distinctes : (i) les objets de la langue\*, que l'on peut qualifier de *langagiers*, et qui sont des observables\* de la chaîne sonore ou graphique (ex. le phonème /a/, le digramme\* *ch*, etc.) ; (ii) les objets de la métalangue\*, que l'on peut qualifier de *métalinguistiques*, qui sont déduits de l'observation de la langue, mais qui ne sont pas directement observables (l'adverbe, le complément d'objet, le mode, l'aspect, etc.). Mais comme le précise Robert Martin :

En fait, les objets langagiers sont également des abstractions, tout comme les objets métalinguistiques : ce que l'on observe, ce sont des occurrences de /p/ ou de *lbienl* ou encore de *l-agel*. Dans *Elle parle assez bien l'espagnol*, *bien* est une occurrence de *bien* ; dans *Il parle bien l'anglais*, c'en est une autre. Le mot *bien* est ce qui est commun à toutes ces occurrences : le mot *bien* est un « type », c'est-à-dire une abstraction de langue qui se réalise sous la forme d'occurrences dans les discours que nous produisons. L'objet que vise le linguiste est un type. L'objet métalinguistique, plus abstrait, se définit comme une communauté de types, un objet « métalinguistique » si l'on veut.

R. Martin, *Comprendre la linguistique*  
– *Épistémologie élémentaire*  
*d'une discipline*, PUF, 2002.

→ **voir** *Empiricité, Factum grammaticae, Falsifiabilité, Langue, Linguistique*



, *Métalangue, Observatoire*



, *Sciences du langage.*

## OBSERVABLE → OBSERVATOIRE

### OBSERVATOIRE [épistémologie]

La notion d'observatoire est au centre du débat sur l'épistémologie de la linguistique, et plus particulièrement sur le caractère empirique de la science du langage. En témoignent notamment ces deux perspectives, qui réactualisent respectivement les positions rationaliste et empiriste dans la théorie de la connaissance :

La linguistique est donc une science empirique, en ce sens qu'elle définit une instance de réfutation et que celle-ci est constituée à partir des données contingentes des langues. C'est une science expérimentale, en ceci qu'elle construit activement les observations qui donneront lieu aux procédures de réfutation. Il se trouve seulement que la procédure expérimentale est dépourvue d'outillage. [...] dire que la science linguistique est une science expérimentale sans outillage, c'est dire que c'est une science expérimentale *sans observatoire*. [...] toute grammaire est un embryon de théorie linguistique. On voit la conséquence : l'instance qui devrait jouer le rôle d'observatoire ne peut être rendue entièrement indépendante de la théorie linguistique elle-même. [...] l'exemple linguistique suppose toujours au moins l'usage de catégories linguistiques ; or ces catégories, leur nature et leur nombre, leur définition, n'ont rien qui aille de soi ; et elles contraignent par avance toutes les propositions de la science linguistique : elles en excluent d'avance certaines et d'avance, parmi celles qu'elles permettent, établissent une hiérarchie préférentielle.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

Sans observatoire, il n'y a tout simplement pas de théorie linguistique au sens propre. Nous sommes parfaitement capables d'identifier de multiples observatoires de langue : l'écriture, les textes, les autres langues, les corpus d'exemples, les dictionnaires, etc. La plupart des observatoires sont des construits théoriques ; la linguistique ne diffère en rien des sciences physiques sur ce point. L'origine des théories linguistiques ne se confond pas avec l'origine du langage ; là où il y a langage, il n'y a pas nécessairement théorie linguistique.

S. Auroux, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF, 1998.

La notion d'observatoire trace ainsi une frontière toujours actuelle entre deux conceptions de la linguistique nettement antagonistes, mais que bien des aspects de la discipline et de son objet concourent pourtant à rendre aujourd'hui conciliables.

(i) D'une part, une conception théorique, qui s'appuie sur le caractère abstrait de la langue\* et du langage\*, et qui adopte dans l'ensemble une démarche démonstrative, c'est-à-dire déductive, formulant des hypothèses globales qui permettent de dégager rationnellement des conséquences. Cette conception a pour réquisit essentiel l'axiomatisation de la linguistique, que caractérise la formalisation\* de son objet par le recours à un métalangage logico-mathématique :

[...] (I) les propriétés du langage sont formalisables ; (II) elles sont formalisables parce qu'elles sont intrinsèquement formelles ; (III) les propriétés formelles du langage sont un sous-ensemble limité des

Un des corollaires de la formalisation est la minimalité des observables, qui consiste à limiter l'analyse à un nombre aussi restreint que possible de données empiriques. On retrouve ici un aspect majeur du paradigme générativiste, réactualisé par les grammaires d'unification, où la grammaire, définie comme un algorithme\* permettant de générer et de décrire l'infinité des phrases d'une langue à partir d'un nombre fini de règles, est fondée sur l'introspection (jugement d'acceptabilité, d'ambiguïté, de paraphrase d'un locuteur natif sur une phrase), autrement dit sur l'absence d'observatoire de langue.

(ii) D'autre part, une conception descriptive, aujourd'hui représentée par l'essor considérable des linguistiques de corpus\*, qui adopte une démarche inductive procédant par analyses de données factuelles et par généralisations, mais qui ne saurait réduire pour autant la linguistique à une simple recension de faits. Car l'existence objective de la langue comme ensemble de faits constituant son observatoire n'a bien sûr nullement pour corollaire l'absence de propositions théoriques.

Il n'y a pas de linguistique possible sans une théorie de l'abstraction et de la catégorisation, qui ait à s'interroger, entre autres, sur la pertinence de certaines formations conceptuelles, tout particulièrement dans le cas des démarches fondées sur l'introspection, qui posent l'absence d'observatoire comme une condition et un résultat de l'analyse linguistique, et qui font par là même du type\* à la fois un point de départ et un point d'aboutissement de l'explication. Il n'y a pas de science du langage possible, ni d'ailleurs de science possible, sans observatoire.

Reste à définir la nature des observables, lesquels, comme l'a proposé Antoine Culioli, peuvent être appréhendés comme des données empiriques construites, c'est-à-dire comme des faits susceptibles d'être ramenés à une représentation métalinguistique. C'est à cette condition que l'observatoire peut être décrit non pas seulement comme attestation mais comme institution de la langue, selon un processus consistant à catégoriser une donnée factuelle, en la faisant passer du statut d'item, actualisé par son contexte, à celui d'occurrence\* indexée, activant un type.

→ **voir** *Axiome, Catégorisation, Concept, Corpus*



, *Déduction, Empiricité, Épistémologie*



, *Factum grammaticae, Formalisation, Grammaire, Induction, Langage, Langue, Linguistique*



, *Mathématisation, Sciences du langage.*



→ Abeillé A., 1998, « Grammaires génératives et grammaires d'unification », *Langages*, n° 129. → Auroux S., 1998, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF. →

Bouquet S. (éd.), 1998, « Diversité de la (des) science(s) du langage aujourd'hui », *Langages*, n° 129. → Cuhoh A., 1968, « La formalisation en linguistique », *Cahiers pour l'analyse*, t. 9. → Cuhoh A., 1973, « Sur quelques contradictions en linguistique », *Communications*, n° 20. → Culioli A., 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 1, *Opérations et représentations*, Ophrys. → Culioli A., 1995, « Qu'est-ce qu'un problème en linguistique ? Étude de cas », in M. Mahmoudian, *Fondements de la recherche en linguistique - Perspectives épistémologiques*, cahiers de l'ILSL, Université de Lausanne, 6. → Milner J.-C., 1989, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil. → Rastier F., 1998, « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages*, n° 129. Robins R., 1975, « Theory-orientation vs data-orientation, recurrent thème in linguistics », *Historiographie, Linguistica*, I/1. → Soutet O., 1998, « Introduire à la linguistique : le point de vue de Narcisse », *Langue française*, n° 117.

## OCCLUSION [phonétique, phonologie]

Du verbe latin *occludere*, « fermer ». L'occlusion est la fermeture du conduit vocal provoquée par le rapprochement voire par le contact des lèvres, ou des cordes vocales, ou encore par celui de l'apex\* ou du dos de la langue avec telle ou telle région du palais\*. Cette fermeture du conduit vocal entrave momentanément le passage de l'air phonatoire.

On appelle *occlusives* les consonnes\* présentant cette caractéristique articulatoire. L'articulation d'une consonne occlusive passe par trois phases : l'implosion (ou fermeture), la tenue (ou maintien de la fermeture), l'explosion (ou détente).

Une occlusive est une consonne qui suppose une fermeture du chenal expiratoire. On peut percevoir le relâchement brusque de cette fermeture devant la voyelle suivante : dans [pa], la fermeture des lèvres se relâche sous forme d'une explosion devant la voyelle [a] qui suit. Mais on peut également percevoir le bruit produit par cette fermeture lorsqu'elle interrompt une voyelle précédente : ce qu'on perçoit dans [ap] est essentiellement la brusque interruption du [a] par l'occlusion des lèvres. Comme il n'y a pas d'explosion sans occlusion préalable, occlusion perçue dans [ap] et non perçue dans [pa], celui qui parle ne penserait pas à distinguer entre le [p] explosif de [pa] et le [p] « implosif » de [ap].

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

Au plan articulatoire, on classe les occlusives selon le lieu de l'occlusion. Pour ce qui concerne le français, par exemple, on distingue les occlusives bilabiales : [p], [b] ; apico-alvéolaires ou apico-dentales : [t], [d] ; dorso-palatales ou dorso-vélaires : [k], [g].

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Explosive, Implosive.*

## OCCLUSIVE → OCCLUSION

### OCCURRENCE [linguistique descriptive]

Formé à partir du latin *occurrere*, « se rencontrer ». Le terme *d'occurrence* désigne la réalisation particulière en discours d'une forme normée (ou type\*). Ainsi, un phonème\* ou un graphème\* transcrivant à l'oral et/ou à l'écrit un morphème\* (de nombre, de personne, de temps, etc.) constituent la réalisation d'une forme type, prenant le cas échéant l'aspect d'une variante contextuelle. Au niveau du morphème ou du mot\*, l'opposition type/ occurrence permet d'opérer une distinction entre un signifié\* canonique et une réalisation contextuelle de ce signifié. Les acceptations d'un mot en contexte, par exemple, peuvent être tenues pour autant d'occurrences sémantiques d'une signification type. Au niveau phrastique, cette opposition s'illustre par une distinction, pour une même séquence, entre la phrase\*, sujette à une interprétation littérale, se prêtant à une paraphrase exclusivement sémantique, et l'énoncé\*, susceptible de recevoir une interprétation dérivée, et suscitant par là même une paraphrase pragmatique. Enfin, l'opposition type/ occurrence connaît une application au niveau du texte\* illustrée, comme l'observe François Rastier, par les genres du discours formant les types dont relèvent les occurrences textuelles.

→ **voir** *Actualisation*



, *Allographe, Allomorphe, Allophone, Discours*



, *Morphe, Morphème, Performance, Phrase*



, *Texte*



### OCTET [informatique]

Formé sur le latin *octo*, « huit ». Un octet est une unité d'information de huit bits\*, correspondant à un caractère. La fonction d'un octet est de stocker en mémoire et de transmettre des données alphanumériques ou décimales. → **voir** *Bit*.

### ONDE [phonétique acoustique]

Du latin *unda*, « eau courante ». On appelle *onde sonore* la propagation des particules

d'air résultant d'une vibration. Dans l'émission des phones\* (ou phonation\*), les ondes forment des sons complexes périodiques (les voyelles\*), ou non périodiques (les consonnes\*). Les ondes périodiques présentent une forme caractérisée par une certaine rythmicité. C'est le cas notamment des sons musicaux. Les ondes non périodiques sont des bruits, composés de vibrations plus ou moins aléatoires. Les ondes simples sont des sons purs, dénués de timbre\* spécifique, semblables au son produit par un diapason.

→ voir *Consonne, Phonation, Phone, Phonétique*



, *Timbre, Voyelle.*

## **ONOMASIOLOGIE → SÉMASIOLOGIE**

## **ONTOGÉNIE → GLOSSOGÉNIE**

### **ONTOLOGIE** [épistémologie, philosophie du langage]

Du grec *ontos*, « être », et *logia*, « théorie », sur *logos*, « discours ». D'un point de vue épistémologique, le terme d'*ontologie* est couramment défini comme l'ensemble des objets qu'une théorie admet.

D'un point de vue philosophique, l'ontologie est l'étude de l'être en tant qu'il est, indépendamment de ses déterminations particulières, autrement dit l'étude de l'être entendue au sens de ce qui est commun aux entités existantes. La problématique philosophique de l'ontologie se laisse formuler par deux types de questionnements, proposés par Martin Heidegger (*Être et Temps*) : *Qu'est-ce que le fait d'être ?* et *Qu'est-ce qui est ?* Autrement dit un questionnement portant sur le phénomène, et un questionnement portant sur la nature des entités résultant du phénomène.

L'ontologie intéresse la science linguistique en ce qu'elle problématise un aspect fondamental du langage, puisque parler, c'est, notamment, désigner et dénommer des entités, et prédiquer des propriétés de ces entités. L'existence des entités est-elle nécessaire à leur expression langagière ? Quel statut assigner aux objets de la fiction ? Leur existence langagière signifie-t-elle leur existence ontologique ? Qu'est-ce présupposer l'existence d'une entité ?

L'ontologie permet également d'interroger la nature des relations entre les catégories perceptives et les catégories linguistiques, et de poser la question de l'existence des catégories prélinguistiques. L'ontologie permet en outre de penser le statut des objets que la science du langage se donne, objets situés tout à la fois dans la langue et dans la représentation des phénomènes linguistiques. Mais comme le suggère Sylvain Auroux :



Si nous voulons respecter le principe du réalisme épistémologique, l'ontologie (quel que soit son intérêt intrinsèque), parce qu'elle soulève des questions qui demeurent largement ouvertes, ne peut qu'être seconde par rapport aux modes de validation lorsqu'il s'agit de caractériser les disciplines.

S. Aurox, *La Raison, le Langage et les Nonnes*, PUF, 1998.

→ voir *Catégorisation*



, *Concept, Théorie*.

### OPAQUE [logique, sémantique]

La notion d'opacité a été développée principalement par les philosophes et logiciens Gottlob Frege (1848-1925), dans *Écrits logiques et philosophiques* (1879) et Willard van Orman Quine (1908-2000), dans *Le Mot et la chose* (1960). Frege propose tout d'abord un ensemble d'observations et de réflexions sur ce qu'il appelle le discours « oblique », ou « d'usage indirect ». Quine approfondit la question par la suite et introduit l'opposition terminologique adoptée en sciences du langage de *transparence* et *d'opacité*.

Un contexte\* opaque (vs *transparent\**) est un contexte linguistique dans lequel il est impossible de substituer l'une à l'autre deux expressions coréférentielles sans modifier la valeur de vérité du contenu\* propositionnel.

Soit les deux phrases suivantes fréquemment utilisées pour illustrer cette problématique (notamment par Robert Martin dans *Pour une logique du sens*, 1983) : 1/ *Œdipe voulait épouser Jocaste*, 2/ *Œdipe voulait épouser sa mère*. La substitution de *Jocaste* par *sa mère* entraîne un changement de valeur de vérité de la proposition. En effet, si les phrases 1 et 2 sont vraies dans l'univers de croyance de l'énonciateur, qui sait que Jocaste est la mère d'Œdipe, la phrase 2 est fautive dans l'univers de croyance d'Œdipe, qui ne sait pas que Jocaste est sa mère. Ainsi, le verbe d'intention *vouloir*, qui évoque l'univers de croyance d'Œdipe, interdit d'employer la phrase 2 pour énoncer le contenu propositionnel de la phrase 1.

Parmi les facteurs d'opacité contextuelle, on doit retenir l'emploi des verbes dits *d'attitude\* propositionnelle*, qui énoncent une croyance, une intention, une opinion, etc. (ex. *croire, vouloir, penser*, etc.), les verbes de discours rapporté (ex. *dire, raconter, rapporter, relater*, etc.), les verbes factifs\*, dont le contenu de la proposition qu'ils introduisent est présupposé vrai (ex. *déplorer que, regretter que, savoir que*, etc.). L'opacité est susceptible de se manifester dans tous les cas de croyance, d'intention,

d'opinion, de paroles rapportées.

→ **voir** *Contexte*



, *Coréférence*



, *Dénotation, Monde possible, Polyphonie, Référence, Sens, Transparent, Univers de croyance, Vériconditionnalité.*

### **OPÉRANDE** [grammaire formelle]

Mot formé, à partir du verbe *opérer*, sur le modèle de *multiplicande*. Le terme est emprunté au vocabulaire de la logique et des mathématiques. On appelle *opérandes* en grammaire formelle les éléments qui entrent dans le domaine d'application d'un opérateur\*. Par exemple, tout verbe constitue un prédicat\* complexe dont les opérandes sont matérialisés au plan syntaxique par les arguments\* de cet opérateur verbal, à savoir les unités syntagmatiques sujets ou objets. Les notions d'opérateur et d'opérande visent non des catégories mais des fonctions, au sens mathématique du terme, c'est-à-dire des relations entre les éléments d'un ensemble.

La grammaire transformationnelle a appelé *opérande* la phrase qui fait l'objet d'une transformation, par distinction avec la *résultante*, qui est le produit de cette transformation.

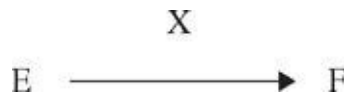
→ **voir** *Argument, Opérateur, Opération, Prédicat.*

### **OPÉRATEUR** [grammaire formelle]

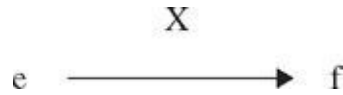
Le terme *d'opérateur* connaît de nombreux emplois en linguistique, au point qu'il peut apparaître parfois sémantiquement instable. Conformément à son origine logico-mathématique, il désigne une fonction :

Un opérateur n'est autre que le nom d'une fonction, c'est-à-dire d'un procédé permettant de mettre en

correspondance les éléments de deux ensembles. L'ensemble d'entrée s'appelle le « domaine d'application » de l'opérateur. Ses éléments sont dits « opérandes » ou « arguments de l'opérateur ». Les images associées aux opérandes dans l'ensemble de sortie s'appellent « résultats ». On note ceci, au niveau des ensembles :



ce qui se lit : « L'opérateur X a pour domaine d'application l'ensemble E, et a ses résultats dans F ». On note, au niveau des éléments, on note



ce qui se lit : « L'opérateur X, appliqué à l'élément e de E, produit le résultat f dans F ». On peut aussi noter :  $f = X(e)$ .

Un opérateur se définit donc en principe par deux choses seulement : 1) son domaine d'application, et 2) la classe des résultats qu'il fait correspondre à chaque élément de ce dernier.

A. Berrendonner, M. Le Guern,  
G. Puech, *Principes de grammaire  
polylectale*, Presses universitaires  
de Lyon, 1983.

Dans le domaine de la description linguistique, un opérateur peut être défini comme le marqueur (c'est-à-dire la trace matérielle) d'une opération\* énonciative. Par exemple, dans les énoncés équatifs\* (ex. *Rome est la capitale de l'Italie*), le verbe *être* est un opérateur d'identification dans la mesure où il marque une opération de prédication\* qui, dans ce cas, porte sur une relation d'identité.

On appelle *verbes opérateurs* des verbes qui, par subduction\*, ont vu leur sémantisme s'infléchir, pour prendre une valeur fréquemment causative\*, et qui, unis à un nom prédicatif, expriment notamment les phases d'un procès (le point de départ, le développement, la permanence, la fin d'un état) : par exemple, *arriver [au pouvoir]*, *entrer [en relation]*, *rester [à l'écoute]*, *perdre [confiance]*, etc. On donne le nom de *supports (verbes supports\*)* aux verbes opérateurs dont la fonction essentielle est d'assurer la translation\* d'un substantif de la fonction nominale à la fonction verbale (ex. *donner lieu*, *faire le point*, *mettre un terme*, *prendre la fuite*, etc.).

→ **voir** *Argument, Opérande, Opération, Prédicat*.

## OPÉRATION [grammaire formelle]

Du latin *operatio, operationis*, « ouvrage », « action, actes », à partir d'*operatus*, du verbe *operari*, « travailler », puis « produire, effectuer ». Terme emprunté aux mathématiques, désignant, dans le domaine linguistique, une procédure que

l'énonciateur\* applique à un élément linguistique spécifique de manière à obtenir un autre élément d'une nature semblable ou différente : la prédication\*, l'extraction\*, la quantification\*, etc. sont des opérations linguistiques.

→ **voir** *Calcul*



, *Opérande, Opérateur.*

## **ORAL → PROSODIE**

### **ORALE** [phonétique, phonologie]

Voyelles\* et consonnes\* sont dites *orales* (c'est-à-dire *non nasales\**) lorsque leur articulation\* est réalisée par une élévation du voile\* du palais qui entraîne la fermeture des fosses nasales, l'air phonatoire s'écoulant à travers la seule cavité buccale. Par exemple, en français, les voyelles [ɛ], [œ], [], [] sont des voyelles orales, par distinction avec les voyelles nasales [], [], [], [] ; les consonnes [t], [d] sont des consonnes orales, par distinction avec les consonnes nasales [m] ou [n].

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Nasale, Voyelle.*

### **ORIENTATION** [syntaxe, sémantique]

On appelle le plus souvent *orientation* une caractéristique de la valence\* verbale, au sens donné par Lucien Tesnière à cette notion, associant aux différents participants du procès, en relation avec le verbe, un rang dans la hiérarchie (premier actant, deuxième actant, troisième actant) et un rôle sémantique (agent, patient, destinataire, etc.) dans la situation. Cette association est déterminée par la classe de la forme verbale (verbe divalent ou « bivalent », trivalent, etc.) et par sa diathèse\* (diathèse active, passive, causative, etc.). Comme le précise Alain Lemaréchal :

Dès qu'un verbe est bivalent, trivalent, etc., une forme verbale appartenant à ce verbe (et caractérisée par une certaine diathèse) associe des rôles précis à la fois aux premier, second, tiers actants [...]. Ainsi l'orientation primaire du verbe transitif actif est une orientation vers un premier actant sujet agent, son orientation secondaire une orientation vers un second actant objet patient. [...] L'orientation étant une caractéristique qui relève de la valence des formes concernées, elle est soit stockée dans le lexique, soit marquée par des dérivations régulières – c'est le cas des phénomènes de diathèse.

A. Lemaréchal, *Les Parties du discours – Sémantique et syntaxe*, PUF, 1989.

Certaines langues conduisent toutefois à étendre le champ d'application de la notion d'orientation aux nominaux (c'est-à-dire aux noms et aux adjectifs). C'est notamment le cas du tagalog (langue malayo-polynésienne parlée aux Philippines), étudié par A. Lemaréchal, où s'observe une identité de structure entre les énoncés où le prédicat est un verbe et les énoncés où le prédicat est constitué d'un nom ou d'un adjectif.

→ **voir** *Diathèse, Valence*



### **ORTHOÉPIE** [phonétique normative]

Formé à partir grec *orthos*, « droit, correct », et *epos*, « parole ». Le terme d'*orthoépie* sert à désigner le domaine de la phonétique normative, dont l'objet est la définition des règles de bonne prononciation d'une langue. L'orthoépie énonce donc, en matière de prononciation, des prescriptions normatives reconnues à l'intérieur d'une communauté linguistique.

→ **voir** *Norme, Phonétique*



### **ORTHOGRAPHE** [morphologie, écriture]

Du grec *orthos*, « droit », « correct », et *graphein*, « écrire ». Application normée de conventions graphiques qui régissent une écriture\* alphabétique.

→ **voir** *Alphabet, Écriture*



, *Graphie*.



→ Catach N., 1978, *L'Orthographe*, PUF. → Cathach N. (dir.), 1995, *Dictionnaire orthographique de l'orthographe française*, Larousse.

### **PALAIS** [anatomie, phonétique]

Du latin *palatum*. Le palais est la cloison qui forme la partie supérieure de la cavité buccale, ainsi qu'une partie de sa paroi postérieure. Il sépare cette cavité des fosses nasales et du pharynx. Il est borné à l'avant par les alvéoles des dents supérieures, et à l'arrière par la luette. Le palais est constitué dans sa région antérieure d'une partie osseuse et rigide (la voûte *palatine*), dite *palais dur*, et dans sa région postérieure d'une

partie souple et mobile formant le voile\* du palais, dite *palais mou*, terminée par la luvette.

Le palais dur est la zone d'articulation\* des réalisations phoniques *palatales*, aussi bien vocaliques que consonantiques. Les voyelles palatales sont plus couramment désignées par le terme de *voyelles antérieures*. Pour la description des lieux d'articulation des consonnes palatales, le palais dur a été subdivisé en trois régions : les régions prépalatale, médiopalatale, et postpalatale.

Le palais mou est la zone d'articulation des réalisations phoniques vélares\* (voyelles et consonnes) et uvulaires\* (consonnes). Les voyelles vélares sont plus couramment désignées par le terme de *voyelles postérieures*. Pour la description des lieux d'articulation des consonnes vélares et uvulaires, le palais mou a été subdivisé en trois régions : les régions prévélaire, postvélaire, et uvulaire. Le palais mou, qui provoque l'ouverture ou la fermeture des fosses nasales, joue un rôle essentiel dans la distinction des unités phoniques orales\* et nasales\*.

→ **voir** *Alvéole, Articulation, Consonne, Nasal, Oral, Palatalisation, Uvulaire, Vélaire, Voile du palais, Voyelle.*

## **PALATAL → PALAIS**

### **PALATALISATION** [phonétique, phonologie]

On appelle *palatalisation* un type d'assimilation\* affectant une voyelle\* ou une consonne\* au contact d'un phonème\* palatal : ex. la consonne vélaire\* /k/ est palatalisée au contact de /i/ dans *qui* /ki/. Cette articulation, qui se caractérise par un resserrement entre le dos de la langue et la voûte du palais, peut produire un son proche du yod\* qui s'accompagne d'un effet auditif de mouillure. La palatalisation résulte ainsi d'un changement phonétique caractérisé par une avancée du point d'articulation d'un phonème.

→ **voir** *Assimilation, Palais.*

### **PALÉOGRAPHIE** [écriture, histoire, anthropologie]

Du grec *palaios*, « ancien », et *graphein*, « écrire ». La paléographie décrit et interprète les écritures\* anciennes, dont le déchiffrement permet de faire progresser la connaissance des civilisations où elles se sont développées. La paléographie, qui est une

science auxiliaire de l'histoire, constitue, avec l'épigraphie\*, le premier stade de la philologie\*.

→ **voir** *Écriture*



, *Épigraphie, Philologie.*

**PALÉONTOLOGIE LINGUISTIQUE** [histoire, grammaire comparée, typologie linguistique]

Formé sur *paléo-*, du grec *palaios*, « ancien », et *ontologie*, de *ontos*, « l'être, ce qui est », et *logia*, « théorie ». La paléontologie linguistique est un domaine des sciences humaines dans lequel la reconstruction\* des langues primitives est employée comme matériau archéologique. Elle s'illustre notamment dans le cadre de la problématique indo-européenne\*. Ainsi, l'hypothèse d'une existence des Indo-européens s'appuie sur le postulat préalable d'une langue primitive parlée par une communauté de locuteurs indo-européens formant un « peuple migrateur ». La paléontologie linguistique formule des hypothèses sur la culture, le mode de vie, la situation dans le temps, la localisation géographique de cette communauté linguistique, et, notamment, afin de déterminer son environnement matériel, elle lui attribue la connaissance des objets, des êtres, des idées, dont sa langue, reconstituée à partir des structures des langues indo-européennes aujourd'hui connues, est censée posséder la dénomination.

→ **voir** *Comparatisme, Indo-européen, Reconstruction, Typologie linguistique.*

**PARADIGMATIQUE** [linguistique générale]

Formé sur *paradigme*, du grec *paradeigma*, « modèle, exemple ». L'adjectif *paradigmatique* (vs *syntagmatique\**), dans son emploi strictement limité à la science du langage, sert à qualifier le rapport virtuel (dit *associatif* par F. de Saussure) de substitution\* (ou de sélection\* pour R. Jakobson) entretenu par des unités linguistiques appartenant à une même classe grammaticale et/ou sémantique. Ainsi, deux unités pouvant figurer dans un même environnement immédiat, et s'excluant mutuellement dans cet environnement seront dites en rapport *paradigmatique* : ex. les unités nominales *veste, robe, chemise, écharpe*, etc. dans *une + Nom + rouge* (*une veste/robe/chemise/écharpe rouge*).

→ **voir** *Commutation, Paradigmatisant, Paradigme, Sélection, Syntagmatique.*

**PARADIGMATISANT** [sémantique]

Formé sur *paradigme*, du grec *paradeigma*, « modèle, exemple ». Terme employé le plus souvent pour caractériser le fonctionnement sémantique de certains adverbes\* exophrastiques\*, caractérisé par une référence à un élément appartenant à un ensemble ou à une classe. Henning Nørlke définit la notion ainsi :

[...] un adverbial paradigmatissant introduit en tant que présupposé un paradigme d'éléments

semblables à l'élément auquel il est attaché dans la phrase actuelle.

H. Nølke, « Les adverbes  
paradigmatisants : fonction et analyse »,  
*Revue romane*, n° 23, 1983.

Les adverbes *également* ou *seulement*, par exemple, qui, dans certains de leurs emplois présupposent une classe semblable à celle du constituant qui est sous leur portée (ex. *Caroline également fait du piano* ; *Une personne seulement s'est déplacée*) peuvent être décrits comme paradigmatisants.

→ **voir** *Adverbe, Exophrastique, Paradigme*.

## PARADIGME [morphologie, linguistique générale]

Du grec *paradeigma*, « modèle, exemple ». La notion de paradigme connaît deux emplois principaux dans la science du langage.

Le premier de ces emplois, le plus ancien, est représenté en morphologie\* flexionnelle pour désigner un mot type donné en grammaire comme modèle de déclinaison\* ou de conjugaison\*. Ainsi dit-on de *dominus* (« le maître ») qu'il est par tradition le paradigme de la deuxième déclinaison des noms masculins en latin. À partir de cet emploi, et par extension, le terme de *paradigme* s'est appliqué également à l'ensemble des formes fléchies que peut prendre un mot en fonction des rapports qu'il entretient avec les autres constituants de la phrase. Par exemple, les désinences du verbe *jouer* au présent de l'indicatif constituent un paradigme (paradigme flexionnel), c'est-à-dire une liste finie de formes.

Le second emploi de la notion sert à désigner une classe d'unités en rapport virtuel de substitution\*, autrement dit susceptibles de figurer dans le même environnement immédiat et de commuter entre elles en un point précis de la chaîne. Par exemple, *mon, ton, son, notre, votre, leur*, appartiennent à la même classe paradigmatisante\* parce que ces morphèmes commutent virtuellement entre eux dans [*mon/ton/son/notre/votre/leur*] *livre*.

Ferdinand de Saussure parle de *rappports associatifs* entre des termes *in absentia* pour qualifier cette virtualité du lien paradigmatisant, par distinction avec les rapports syntagmatiques, *in praesentia* :

[...] en dehors du discours, les mots offrant quelque chose de commun s'associent dans la mémoire, et il se forme ainsi des groupes au sein desquels règnent des rapports très divers. Ainsi le mot *enseignement* fera surgir inconsciemment devant l'esprit une foule d'autres mots (*enseigner, renseigner, etc.* ou bien *armement, changement, etc.*, ou bien *éducation, apprentissage*) ; par un côté ou un autre, tous ont quelque chose de commun entre eux.

On voit que ces coordinations [...] n'ont pas pour support l'étendue ; leur siège est dans le cerveau ;



elles font partie de ce trésor intérieur qui constitue la langue chez chaque individu. Nous les appellerons *rappports associatifs*.

Le rapport syntagmatique est *in praesentia* ; il repose sur deux ou plusieurs termes également présents dans une série effective. Au contraire le rapport associatif unit des termes *in absentia* dans une série mnémonique virtuelle.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 247, 248, Payot, 1972 [1916].

En morphologie, on appelle *paradigme dérivationnel* (vs *paradigme flexionnel*), un ensemble d'unités formées sur une même base : ex. *parler, parloir, parole, parleur*.

En sémantique, on appelle *paradigme désignationnel* un ensemble de syntagmes en coréférence\* dans un texte.

→ **voir** *Commutation, Conjugaison, Déclinaison, Flexion, Paradigmatique, Paradigmatisant, Sélection, Syntagmatique.*

### **PARAGRAMMATISME** [pathologie du langage]

Trouble du langage parlé, caractérisé par une désorganisation de la structure morphologique ou syntaxique des énoncés, rendant le discours incohérent : confusions dans l'emploi des morphèmes grammaticaux par incapacité du sujet à distinguer les formes correctes des formes incorrectes (paragrammatisme impressif) ; altérations de l'agencement grammatical de l'énoncé, par exemple par interruptions et changements successifs de structure syntaxique (paragrammatisme expressif, ou dyssyntaxie). Contrairement à l'agrammatisme\*, qui révèle une inhibition et une réduction de l'ordonnement grammatical, le paragrammatisme témoigne d'un usage erroné des structures morphologiques et syntaxiques.

→ **voir** *Agrammatisme, Aphasie, Neurolinguistique, Pathologie du langage.*

### **PARAGRAPHIE** [pathologie du langage]

Trouble de l'écriture, lié à l'aphasie, qui se caractérise par un ajout, une omission, un déplacement ou une substitution de lettres (paragraphie littérale). Ce type de transformation aphasique est fréquemment associé à des paraphasies\*. On appelle parfois *paragraphie verbale* une simple substitution de mots à l'écrit provoquée par une erreur de sélection.

→ **voir** *Agraphie, Aphasie, Dysgraphie, Neurolinguistique, Paragraphie, Pathologie du Langage.*

## **PARAPHASIE** [pathologie du langage]

On emploie le plus souvent le terme de *paraphasie* pour désigner un type de transformation aphasique à l'oral, caractérisé par un ajout, une omission, un déplacement ou une substitution de phonèmes (paraphasie phonémique). Le mot connaît aussi des emplois plus larges selon lesquels la notion s'étend à une substitution de morphèmes (paraphasie morphologique) ou de mots (paraphasie sémantique). Les paraphasies produisent des énoncés formellement non conventionnels, voire incohérents. Ex. : voiture pour *voilure*, un mètre pour un litre, total pour *total*.

→ voir *Aphasie, Neurolinguistique, Paragraphie, Pathologie du langage*.

## **PARAPHRASE** [linguistique descriptive, sémantique]

À partir du grec *paraphrasis*, « phrase à côté ». On appelle *paraphrase* la relation d'équivalence sémantique établie entre deux segments linguistiques. Deux énoncés peuvent être tenus pour paraphrastiques s'ils manifestent les mêmes conditions de vérité. La paraphrase sert notamment à identifier et à analyser les ambiguïtés\*. Ainsi, la phrase *J'ai fait porter les fleurs à Marie* peut-elle recevoir deux paraphrases différentes, ce qui atteste sa plurivocité : « J'ai fait porter les fleurs à Marie par quelqu'un » et « J'ai obligé Marie à porter les fleurs » (exemple emprunté à Catherine Fuchs, *Les Ambiguïtés du français*). On exploite largement la paraphrase en lexicographie\*, l'énoncé définitionnel étant par nature paraphrastique.

On distingue fréquemment entre la paraphrase linguistique *stricto sensu*, qui repose sur une approche explicite du sens, et qui n'est pas soumise au contexte situationnel, et la paraphrase pragmatique, qui repose sur une approche dérivationnelle du sens. La validité de la paraphrase pragmatique est nécessairement subordonnée au repérage de l'intention de communication qui est à l'origine du message : ex. *Il neige* (paraphrase linguistique : « La neige tombe » ; paraphrases pragmatiques possibles selon les contextes : « On va jouer dehors », « On ne sort pas », « Il faut rentrer les vélos », etc.). Linguistiquement, rien ne permet de prévoir la relation entre *Il neige* et « On va jouer dehors », « On ne sort pas », « Il faut rentrer les vélos », car cette relation ne peut s'établir que dans le cadre d'une situation énonciative bien déterminée.

→ voir *Ambiguïté*



, *Épilinguistique*.



→ Fuchs C. (dir.), 1985, *Aspects de l'ambiguïté et de la paraphrase dans les langues naturelles*, Peter Lang. → Fuchs C., 1996, *Les Ambiguïtés du français*, Ophrys. → Martin R., 1983, *Pour une logique du sens*, PUF.

## PARASYNONYME → SYNONYMIE

### PARASYNTHÈSE [morphologie]

Du grec *para*, « à côté de », et *sunthesis*, « réunion, composition ». La notion de parasyntèse est employée en morphologie dérivationnelle du français pour décrire la formation de certains dérivés issus d'un couplage préfixe/suffixe, dérivés qualifiés de *parasyntétiques* par Arsène Darmesteter (1846-1888). La parasyntèse se caractérise par l'agglutination simultanée à une base\* d'un préfixe\* et d'un suffixe\*. Dans *encolure*, par exemple, ni la forme *encol-* (préfixe + base), ni la forme *-colure* (base + suffixe) ne peuvent être attestées. On a donc affaire ici à un affixe\* discontinu dont les deux segments constitutifs, *en-* et *-ure* forment un ensemble. La notion de parasyntèse s'applique non seulement aux dérivés nominaux, mais aussi aux dérivés adjectivaux (ex. *imparable*) et verbaux (ex. *embellir*). Son usage reste toutefois délicat en raison de la variabilité des critères, ce dont témoigne la grande diversité des approches de la notion. → **voir** Affixe, Dérivation



### PARATAXE [syntaxe]

Du grec *para*, « à côté de », et *taxis*, « arrangement, ordre ». La parataxe constitue avec l'hypotaxe\* un mode fondamental d'organisation de la syntaxe\*. La notion sert à décrire le procédé de coordination\* des groupes syntaxiques dans la phrase. La coordination peut être explicite. Elle est alors réalisée avec un mot coordonnant. On parle parfois en ce cas de *parataxe syndétique*, autrement dit avec liaison (ex. *Il se couvre car il a froid*). La coordination peut être implicite, et donc uniquement sémantique. Elle ne fait alors apparaître aucun mot coordonnant. On parle parfois pour ce type de construction de *parataxe asyndétique*, autrement dit sans terme de liaison (ex. *Il se couvre, il a froid*). On a affaire en ce cas à une simple juxtaposition\* par absence de relation formelle entre les unités propositionnelles construites ensemble (asyndète). Le terme de *parataxe* voit son usage fréquemment et abusivement borné à l'asyndète, notamment dans le cadre de l'analyse stylistique de la phrase.

→ **voir** Coordination, Hypotaxe, Juxtaposition, Phrase



, *Syntaxe*



.

### **PARATEXTE** [poétique]

Sur le grec *para*, « à côté de ». La notion de paratexte a été introduite en poétique\* par Gérard Genette (principalement dans *Seuils*, 1987). Elle sert à désigner des marques voire des séquences discursives à fonction pragmatique, qui se développent en marge du texte principal : titres, sous-titres, intertitres, épigraphes, dédicaces, préfaces, postfaces, notes, etc. D'un point de vue linguistique, on peut contester cette approche du (para)texte se développant en bordure de l'essentiel, qui introduit une rupture dans le continuum textuel, et sans doute aussi une confusion entre la notion de texte et la notion d'oeuvre. Les marques et séquences censées constituer le paratexte ne sont le plus souvent rien d'autre que le texte lui-même, diversement spatialisé.

→ **voir** *Contexte*



, *Poétique, Pragmatique*



, *Texte*



, *Textualité.*

### **PARATOPIE** [sémantique textuelle, analyse du discours]

Du grec *para*, « à côté de », et *topos*, « lieu ». Le terme de *paratopie* est employé dans deux domaines distincts de la science du langage. En sémantique textuelle, on appelle *paratopie* la relation entre les différentes lexicalisations partielles d'une même unité sémantique :

L'actualisation d'un trait favorise aussi la réitération des traits voisins dans la même molécule sémique : c'est pourquoi des lexicalisations partielles d'un même thème sont fréquemment cooccurentes dans la même période, voire dans le même syntagme. Ce phénomène pourrait être appelé *paratopie*. Il est à l'oeuvre dans ce que l'on nomme les anaphores associatives. Ces diffusions d'activation sont le corrélat sémantique des phénomènes que la *Gestalt* nommait *lois de bonne continuité*, et que la psychologie cognitive étudie sous le nom général d'amorçage (*priming*). Elles justifient sémantiquement l'étude statistique des cooccurrences lexicales pour l'analyse thématique.

F. Rastier (dir.), *L'Analyse thématique des données textuelles*, Didier, 1995.

En analyse du discours, la paratopie est liée à la notion de discours constituants, c'est-à-dire de discours en quelque sorte « autofondés » qui véhiculent les valeurs fondatrices d'une société, et qui servent à ce titre de garants aux autres discours (par exemple, le discours philosophique ou religieux). Dans ce cadre, le terme de *paratopie*

désigne l'énonciation\* spécifique de ces discours, qui ne peuvent s'autoriser que d'eux-mêmes, et qui pour exister doivent paradoxalement tout à la fois investir un espace social particulier et s'en abstraire, occuper une position topique et s'en dégager. Comme le précise Dominique Maingueneau, la paratopie est :

[...] une difficile négociation entre le lieu et le non-lieu, une localisation parasitaire qui vit de l'impossibilité même de se stabiliser.

D. Maingueneau, *Le Contexte de l'œuvre littéraire*, Dunod, 1993.

→ **voir** *Discours*



, *Isotopie*.

### **PARAVERBAL** [analyse du discours, sémiotique]

La communication et l'interaction\* sollicitent différents types de signes\*, qui varient selon leur mode d'émission ou de réception.

Catherine Kerbrat-Orecchioni (*Les Interactions verbales*, I, 1990) a exposé de manière détaillée la distinction couramment pratiquée, dans ce domaine, entre les signes\* vocaux et acoustiques d'une part, et les signes corporels et visuels d'autre part.

Les signes vocaux et acoustiques se répartissent en deux classes : (i) les signes *verbaux* (ou linguistiques), qui relèvent du niveau phonologique, morphologique, lexical et morphosyntaxique ; (ii) les signes *paraverbaux*, qui relèvent du niveau prosodique et vocal (les intonations, l'intensité articulatoire, le débit, les pauses, les caractéristiques de la voix, etc.).

Les signes corporels et visuels sont de nature *non verbale\**. Ils peuvent s'inscrire notamment dans le champ de l'apparence physique : physionomie, stature, traits morphologiques acquis (rides, bronzage, etc.), vêtements, parures, attitudes, postures, regards, mimiques, gestes, etc.

Cette typologie pose de nombreux problèmes, relativement à la distinction entre verbal et paraverbal. Comment en effet ne pas corréliser certaines constructions comme le clivage\* (ex. *c'est... que/qui*) ou les marqueurs lexicaux de l'interrogation (ex. *est-ce que*) au phénomène intonatif ? Les vocalisations servant à réguler la conversation ou à maintenir le flux discursif (ex. *euh, mmh*, etc) n'ont-elles pas un statut pleinement verbal ? Cette relativité du critère paraverbal s'explique par le caractère encore approximatif de la notion de matériel verbal dans l'explication linguistique.

→ **voir** *Co-verbal, Discours*



, *Interaction verbale*



, *Suprasegmental*.

## PARCOURS INTERPRÉTATIF [sémiotique, sémantique]

La notion de parcours interprétatif a été développée dans les travaux de François Rastier, où elle est définie comme une suite d'opérations qui permet d'assigner un ou plusieurs sens à une séquence linguistique.

Les signes linguistiques ne sont que le support de l'interprétation, ils n'en sont pas l'objet. Seuls des signifiants, sons ou caractères, sont transmis : tout le reste est à reconstruire. En d'autres termes, l'interprétation ne s'appuie pas sur des signes déjà donnés, elle reconstitue les signes en identifiant leurs signifiants et en les associant à des signifiés. L'identification des signes comme tels *résulte* donc de parcours interprétatifs. On voit que ces parcours diffèrent des procédures (au sens informatique du terme) qui opèrent sur des symboles *déjà* donnés, et, en tant qu'elles sont formalisées, peuvent le faire indépendamment de la signification de ces symboles.

F. Rastier & alii, *Sémantique pour l'analyse*, Masson, 1994.

→ **voir** *Herméneutique, Interprétation, Sémantique, Signe*.

## PARENTHÉSAGE [grammaire formelle, syntaxe, linguistique textuelle]

Le parenthésage (ou *parenthétisation*) est un mode de représentation d'une structure hiérarchique utilisé en syntaxe, concurremment avec la représentation par graphes arborescents, pour permettre une visualisation des relations fonctionnelles entre les constituants de la phrase. Il consiste à linéariser une dérivation syntaxique au moyen d'un système de parenthèses emboîtées et étiquetées.

Soit la phrase P (*La fillette lit un roman*), formée de deux constituants, (i) un syntagme nominal SN (*la fillette*), composé d'un déterminant D (*la*) et d'un nom N (*fillette*), (ii) un syntagme verbal SV (*lit un roman*), composé d'un verbe V (*lit*) et d'un syntagme nominal SN (*un roman*), composé d'un déterminant D (*un*) et d'un nom N (*roman*). On obtient par exemple le parenthésage suivant :

$$({}_P [{}_{SN} ({}_D \textit{ la}) ({}_N \textit{ fillette})] [{}_{SV} ({}_V \textit{ lit}) ({}_{SN} ({}_D \textit{ un}) ({}_N \textit{ roman}))])$$

Les parenthésages pourvus d'étiquettes catégorielles présentent des propriétés semblables à celles des arbres. Leur lisibilité est toutefois réduite.

En linguistique textuelle, on appelle *parenthésage* un plan d'organisation du texte défini comme un mode spécifique d'« empaquetage » des propositions :

D'un point de vue terminologique, convenons de désigner par *période* et *parenthésage(s)* des modes d'empaquetage des propositions complémentaires et parfois distincts. La période désigne un

empaquetage propositionnel essentiellement rythmique (souligné par la syntaxe et la ponctuation) ; les parenthésages un empaquetage des propositions marqué explicitement par des connecteurs et des organisateurs [...].

J.-M. Adam, *Éléments de linguistique textuelle*, Mardaga, 1990.

→ **voir** *Analyse en constituants immédiats (ACI), Grammaire, Période*



, *Syntaxe*



### **PARLER** [dialectologie]

Terme principalement défini d'un point de vue géolinguistique désignant, d'une façon générale et sans préjuger de leur statut, les moyens de communication verbale propres à un groupe au sein d'une communauté linguistique.

→ **voir** *Dialecte, Idiome, Langue, Patois, Sabir*.

**PARLURE** [sociolinguistique, stylistique] Le terme de *parlure* a été introduit en linguistique française par Jacques Damourette et Édouard Pichon (*Des mots à la pensée – Essai de grammaire de la langue française, 1930-1950*) pour désigner un usage de la syntaxe et du vocabulaire jugé propre à une classe sociale. Dans cet emploi, *parlure* a été fortement concurrencé par le terme de *sociolecte*\*, plus précisément défini en sociolinguistique. *Parlure* est également employé en stylistique\* pour caractériser les particularités du discours d'un personnage, qu'il s'agisse de particularités tenues pour individuelles ou pour représentatives d'un groupe social. Dans cet emploi, *parlure* convoque tout à la fois des acceptions qui entrent dans la définition du terme *d'idiolecte* et du terme de *sociolecte*, mais dans des proportions qui restent mal définies.

→ **voir** *Idiolecte*



, *Sociolecte*.

**PAROLE** → **LANGUE**

## **PARONYMIE** [sémantique]

Du grec *para*, « presque », et *onoma*, « nom ». La paronymie est une attraction entre deux mots, caractérisée par une confusion formelle aboutissant à une confusion sémantique (ex. *conjecture/ conjoncture*, *infester/infecter*, *précepteur/ percepteur*, *suggestif/subjectif*, etc.). Les changements sémantiques dus à des attractions paronymiques sont interprétés comme des phénomènes d'« étymologie populaire ».

→ **voir** *Changement*.

## **PARSAGE** [TAL]

Les termes *parsage* et *parseur* sont une francisation (québécoise) de l'anglais *parsing* et *parser*, mots formés à partir du verbe *to parse*, « analyser, découper, décoder ». Ces termes désignent respectivement l'analyse syntaxique automatique (parsage), et le programme informatique qui réalise cette analyse (parseur).

→ **voir** *Analyseur*.

## **PARSEUR** → **PARSAGE**

## **PARTICIPE** → **PARTIE DU DISCOURS**

### **PARTIE DU DISCOURS** [morphologie, syntaxe, sémantique]

Traduction de l'expression latine *pars orationis*. Le terme de *parties du discours* désigne dans la tradition grammaticale occidentale les classes de mots d'une langue construites à partir de critères sémantiques et morphosyntaxiques.

La théorie des parties du discours est née des catégories aristotéliennes. Un des chapitres de la *Poétique* d'Aristote décrit quatre composantes du discours : le nom (*ônomia*), pourvu de sens, dénué d'indication de temps ; le verbe (*rhêma*), pourvu de



sens, apte à l'expression du temps ; la jonction (*súndesmos*), sans signification, mais capable de constituer une séquence complexe dont chaque élément a un sens en lui-même, jonction qui ne peut être placée en position initiale si la phrase est autonome ; l'articulation (*ârthron*), dénuée de signification, qui sert à marquer le début ou la fin d'une séquence. Les Stoïciens puis les grammairiens alexandrins, vers le deuxième siècle avant notre ère, ont contribué notablement à enrichir la réflexion grammaticale. Ainsi, Aristarque de Samothrace (circa 217-145) recense huit parties du discours : *ónoma*, *rhêma*, *súndesmos*, *ârthron*, à quoi s'ajoutent *metokh* (le participe), *antnumía* (le pronom personnel), *próthesis* (la préposition), *mesóts* (l'adverbe). Denys le Thrace, disciple d'Aristarque, en établira la description dans la *Tékhn grammatik*, fixant ainsi l'architecture de la grammaire occidentale autour du système des parties du discours.

Ce système relayé par les grammairiens latins, puis par la grammaire de Port-Royal, impose encore son modèle à l'époque contemporaine. La tradition française, par exemple, repose sur une approche classificatoire de la grammaire, où se retrouve l'essentiel de ces catégories, mêlant tout à la fois critères sémantiques et morphosyntaxiques. Elle recense huit parties du discours : le nom, l'adjectif, le verbe, l'adverbe, le déterminant, le pronom, la préposition et la conjonction, à quoi s'ajoute dans certaines nomenclatures l'interjection.

→ **voir** *Apport, Catégorème, Incidence, Prédicativité, Support.*



→ Lemaréchal A., 1989, *Les Parties du discours. Sémantique et syntaxe*, PUF. → Swiggers P., 1997, *Histoire de la pensée linguistique*, PUF.

**PARTITIF** [morphosyntaxe, sémantique] Formé à partir du latin *partiri*, « partager ». D'une façon générale, le terme *partitif* sert à caractériser un type de quantification\* (partition\*) portant sur une entité constitutive d'un ensemble. La distinction total/partiel est grammaticalisée de diverses manières selon les langues, et notamment au moyen de ce que l'on appelle le *partitif*. Ainsi, le terme *partitif* désigne-il, dans certaines langues finno-ougriennes, un cas\* servant à l'expression de la partie par opposition au tout. Il peut également décrire la valeur spécifique d'un cas ou d'un syntagme prépositionnel, comme le génitif\* ou le tour prépositionnel *de* + ablatif\* en latin :

Le latin n'a pas d'article partitif ; mais il exprime la notion de partitif par divers tours, principalement le génitif. Pour exprimer « la moitié du butin », il dit *dimidium praedae*. Mais le génitif est parfois remplacé par un tour prépositionnel, avec la prépositionnel *de* (+ ablatif) ; Plaute, Ps. 1164 : *dimidium de praeda*. Formellement, le partitif français résulte de l'adjonction de l'article défini (issu de *ille*) à cette préposition *de* (d'où *du*, *de la*, *des*).

En français, le partitif est une des formes de l'article\*, servant à l'actualisation\* des noms massifs\* :

L'article partitif (*du, de la, des*) est la solution originale élaborée par le français à travers son histoire pour signifier la tension particularisante lorsque le nom, dont il s'agit de régler l'extensité, correspond à une notion pensée de manière dense et, à ce titre, incompatible avec l'idée d'unité. Le mécanisme d'extensité particularisante signifié par *de* opère sur la notion préalablement affectée d'une extensité généralisante, ce que signifie l'article *le*, que contient le partitif.

O. Soutet, *La Syntaxe du français*,  
PUF, 1989.

→ **voir** *Actualisation*



, *Déterminant, Détermination*



, *Méronymie, Partition, Quantification.*

### **PARTITION** [logique, sémantique]

Opération de quantification\* résultant du dégroupement d'un ensemble en parties non vides, dont la réunion reconstitue l'ensemble.

→ **voir** *Méronymie, Partitif, Quantification.*

### **PASSIF** [syntaxe]

Le passif est un changement de diathèse\* accompagné d'un changement de fonctions actanciennes. Il peut être décrit comme le processus symétrique, pour les langues accusatives\*, de l'antipassif\* pour les langues ergatives\*.

[...] la mise au passif est, en conservant le contenu notionnel, le passage de l'actif à une construction marquée, où le verbe prend une forme particulière (qui peut, selon les langues, relever de la flexion ou de

la dérivation), où l'objet, s'il y en a un, prend la place de l'agent et où celui-ci devient un terme oblique ou disparaît.

G. Lazard, *L'Actance*, PUF, 1994.

Comme l'observe justement Denis Creissels (1995), la tradition grammaticale, et notamment la grammaire scolaire, présente à tort le passif comme une construction symétrique de l'actif. Dans certaines langues, dont le français, il y a tout lieu au contraire de considérer l'absence de symétrie, qui apparaît dans le fait qu'à l'actif le schéma argumental (ou actanciel) est homogène et lié (sujet et objet sont étroitement reliés au verbe : ex. *Caroline observe Juliette*), alors qu'au passif seul le sujet présente cette caractéristique (ex. *Juliette est observée par Caroline*), le complément d'agent pouvant être tenu pour syntaxiquement périphérique.

→ **voir** *Accusatif, Actance*



, *Agent, Antipassif, Diathèse, Patient.*



→ Creissels D., 1995, *Éléments de syntaxe générale*, PUF. → Gaatone D., 1998, *Le Passif en français*, Duculot. → Lazard G., 1994, *L'Actance*, PUF. → Muller C., 2002, *Les Bases de la syntaxe*, PU de Bordeaux. → Tesnière L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck.

## PATHOLOGIE DU LANGAGE

[neurolinguistique]

On appelle *pathologie du langage* un ensemble de dysfonctionnements neurophysiologiques de l'activité langagière susceptibles d'affecter tout à la fois l'appareil phonatoire et auditif. On distingue notamment entre les troubles du langage, ou aphasies\*, intervenant à la suite d'une lésion locale du système nerveux central, et les troubles de la parole (comme le bégaiement), qui se manifestent par un dysfonctionnement spécifiquement moteur ou sensoriel des organes périphériques de la parole.

→ **voir** *Agrammatisme, Anarthrie, Aphasie, Aphémie, Associationnisme, Agraphie, Alexie, Dysarthrie, Dysgraphie, Dysphasie, Dysprosodie, Écholalie, Logatome, Neurolinguistique, Paragrammatisme, Paragraphie, Paraphasie.*

**PATIENT → RÔLE**

**PATOIS** [dialectologie, sociolinguistique] On appelle *patois* la variation\* locale d'un dialecte\* régional, ou bien de la langue commune, dont l'usage est restreint à une aire\* réduite et à un cercle étroit de locuteurs, généralement en milieu rural.

Les traits distinctifs de la situation patoisante sont les suivants : d'une part, les deux systèmes en présence sont assez divergents pour que le patoisant conçoive comme deux registres différents son parler vernaculaire et la forme locale de l'idiome général ; d'autre part, le parler local est considéré comme une forme linguistique imparfaite qui ne peut que gagner à tout emprunt à la langue nationale. De ceci il résulte qu'un patois ne se maintient qu'aussi longtemps qu'il est des gens qui trouvent dans certaines circonstances plus facile de l'utiliser que la langue nationale ; aussi les patois sont-ils, par définition, pourrait-on dire, voués à la disparition.

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

---

Françoise Gadet définit le terme de *patois* comme la « désignation péjorative d'une variété de langue d'usage local, sans prestige et en général sans écriture » (*La Variation sociale en français*, 2003).

→ voir *Dialecte, Langue, Parler, Variation*



, *Variété, Vernaculaire.*

**PERFORMANCE → COMPÉTENCE**

**PERFORMATIF → ACTE DE LANGAGE**

**PÉRIODE** [rhétorique, macrosyntaxe]

À partir du grec *periodos*, « circuit ». Le terme de *période* est défini par la rhétorique classique comme une phrase\* complexe, développée sur le plan volumétrique, composant une unité de forme, de sens, de souffle, dont le mouvement, conformément à l'étymologie du mot, est réputé circulaire, et dont les membres sont agencés de telle sorte qu'ils concourent à produire un effet mélodique.

Le terme de *période* a été redéfini en macrosyntaxe\*, notamment dans les travaux d'Alain Berrendonner. Il sert à désigner une unité informationnelle regroupant des segments linguistiques appelés *clauses*\*, qui entretiennent entre eux des relations d'inférence. Dans cette perspective, est donc considérée comme période toute séquence discursive dont les segments n'entrent en relation que par l'intermédiaire de savoirs présumés partagés par l'énonciateur et le coénonciateur. La connexité\* de ces segments, et donc leur regroupement dans une même unité de discours, se réalise sur la base d'un rapport exclusivement sémantique et implicite.

→ voir *Clause, Macrosyntaxe*



, *Phrase*



.



→ Berrendonner A., 1990, « Pour une macrosyntaxe », *Travaux de linguistique*, n°21. → Charolles M., Le Goffic P., Morel M.-A. (dir.), 2002, « Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ? », *Verbum*, t. XXIV, n° 1-2. → Seguin J.-P., 1993, *L'Invention de la phrase au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Peeters.

## **PERLOCUTOIRE** [pragmatique]

Mot formé à partir du latin *per* « à travers », et *locutum*, supin de *loqui* « parler ». On appelle *perlocutoire* (ou *perlocutionnaire*, emprunté à l'anglais *perlocutionary*), dans la théorie des actes de langage développée par John Langshaw Austin (1911-1960), par distinction avec les catégories dites *locutoire\** et *illocutoire\**, l'acte résultant du fait de dire quelque chose. Un acte perlocutoire est ainsi susceptible d'entraîner une modification du contexte : par exemple, un énonciateur, par la production d'un énoncé, peut surprendre, inquiéter, réconforter, induire en erreur, persuader, convaincre, édifier, faire agir, etc. Entrent donc dans le champ des actes perlocutoires les effets visés par l'énonciation. Cette incidence sur les sentiments, les pensées, les actions révèle que l'acte perlocutoire dérive de l'activité linguistique, mais ne lui est pas intrinsèque.

→ **voir** *Acte de langage*



, *Illocutoire, Locutoire, Pragmatique*



## **PERMUTATION** [linguistique descriptive]

À partir du latin *permutare*, « changer ». Terme descriptif utilisé notamment par Louis Hjelmslev pour désigner l'opération de changement de place réciproque, sur l'axe syntagmatique\*, de deux constituants. La procédure de permutation vise à vérifier la validité d'une hypothèse formulée sur le fonctionnement d'une unité linguistique.



voir *Commutation, Syntagmatique*.

## **PERSONNE** [morphosyntaxe]

Catégorie grammaticale représentée par des morphèmes pronominaux (pronoms personnels et possessifs), déterminatifs (adjectifs possessifs), ou flexionnels. La personne peut être définie avec Gustave Guillaume, comme le support\* que se donne la pensée en activité de langage pour y attacher des apports\* de signification. On distingue traditionnellement trois rangs personnels principaux : la personne locutive (qui parle), la personne allocutive (à qui l'on parle), la personne délocutive (de qui l'on parle). Les personnes locutive et allocutive sont des personnes de communication, engagées dans le processus interlocutif, transcendantes à la langue. La troisième personne est une personne de langue au sens où elle appartient à la nature même du phénomène linguistique. Elle lui est immanente. L'originalité de la perspective guillaumienne est de tenir la personne délocutive pour la personne fondamentale, présente à chacun des trois rangs :

La personne locutive n'est pas seulement la personne qui parle ; elle est, de plus, celle qui, parlant, parle d'elle. De même, la personne allocutive n'est pas seulement la personne à qui l'on parle ; elle est, de plus, la personne à qui l'on parle d'elle. Seule la troisième personne est vraiment une, n'étant que la personne de qui l'on parle. [...] la personne délocutive n'est absente d'aucune des trois personnes. Car il est toujours parlé d'une personne [...].

G. Guillaume, *Leçons de linguistique*  
1943-1944, série A, vol. 10,  
PU de Lille, 1991.

→ voir *Apport*, Support.

## **PERTINENCE** [phonologie, sémantique, pragmatique]

La notion de pertinence connaît différents emplois dans la science du langage. Elle a principalement servi, tout d'abord, à désigner la propriété fonctionnelle d'une unité linguistique. Ainsi, en phonologie\*, la pertinence marque la fonction distinctive d'un trait\*. Par exemple, les phonèmes /p/ et /b/ présentent plusieurs traits communs. Il s'agit de deux consonnes occlusives, labiales, orales. Seul le trait /sonorité/ permet de les distinguer ; il est en effet absent de /p/ mais présent dans /b/ : c'est un trait pertinent. En sémantique, l'analyse componentielle\* (ou sémique) utilise également les notions de pertinence et de trait distinctif dans l'étude du sens lexical pour dégager des propriétés fonctionnelles.

Mais c'est surtout en pragmatique\* que la notion de pertinence s'est développée. Le philosophe Paul Grice en fait le fondement d'une des maximes\* conversationnelles du principe de coopération\*. Ainsi, la maxime dite « de relation » développe le postulat selon lequel la contribution à l'échange\* se doit d'être appropriée à l'objectif de la conversation :

À la catégorie de RELATION, je ne rattache qu'une seule règle : « Soyez pertinents ». Dans sa concision, cette règle dissimule bon nombre de problèmes préoccupants : quels sont les différents genres et centres de pertinence possibles, comment se modifient-ils au cours d'un échange parlé, quelle sont les procédures normales qui servent à changer avec quelque légitimité le sujet de la conversation, etc.

P. Grice, « Logique et conversation »,  
*Communications* n° 30, 1979,  
trad. F. Berthet & M. Bozon.

Dans le cadre de la pragmatique cognitive, Dan Sperber et Deirdre Wilson (*Relevance - Communication and Cognition*, 1986 ; *La Pertinence - Communication et cognition*, 1989) ont développé une théorie de la pertinence fondée sur la notion d'efficacité :

Nous soutenons que tous les êtres humains visent automatiquement à maximiser l'efficacité de leur traitement de l'information, qu'ils en soient conscients ou non ; en fait, leurs intérêts conscients, divers et changeants, résultent de la poursuite permanente de ce but dans des conditions variables. Autrement dit,

le but cognitif particulier que poursuit un individu à un moment donné est toujours un cas particulier d'un but plus général : maximiser la pertinence de l'information traitée. [...] ce facteur joue un rôle essentiel dans l'interaction des êtres humains entre eux.

D. Sperber & D. Wilson, *La Pertinence*  
– *Communication et cognition*, Minuit,  
trad. A. Gerschenfeld  
& D. Sperber, 1989.

Ainsi, tout acte de communication exprime la présomption de sa propre pertinence optimale, autrement dit tout énonciateur, requérant l'attention de l'autre, lui donne par là même à entendre que son discours est pertinent. La tâche du co-énonciateur consiste alors à construire une interprétation\* du discours qui lui est tenu qui soit susceptible de confirmer cette présomption de pertinence.

La notion de pertinence se définit principalement, dans ce cadre, en termes d'effets contextuels et d'efforts cognitifs. Plus un énoncé produit d'effets et plus il modifie le contexte et gagne en pertinence. Soit l'énoncé *Le traitement politique des attentats de Madrid a entraîné la victoire de l'opposition aux élections législatives espagnoles*. Cet énoncé a beau être potentiellement informatif, c'est-à-dire chargé d'une information nouvelle, il ne sera pertinent que s'il est corrélé à d'autres informations actualisées dans le contexte. Si tel est le cas, son effet sur le contexte sera notable. Dans le cas contraire, il révélera sa non-pertinence. Dans cette perspective, chaque énoncé est interprété par rapport à un contexte qui n'est pas donné mais construit au fil du discours, énoncé après énoncé, et qui, outre les connaissances sur le monde dont dispose le sujet, est formé de propositions qui se dégagent de l'interprétation des énoncés qui précèdent.

Lorsque les informations anciennes et nouvelles en rapport entre elles sont utilisées conjointement en tant que prémisses dans un processus d'inférence, elles engendrent d'autres informations nouvelles : des informations qui n'auraient pu être inférées sans cette combinaison de prémisses anciennes et nouvelles. Quand le traitement d'informations nouvelles donne lieu à un tel effet de multiplication, nous disons que ces informations sont pertinentes. Plus l'effet de multiplication est grand, plus grande est la pertinence.

*Ibid.*

Jacques Moeschler et Anne Reboul résument par les quatre thèses suivantes la théorie de la pertinence développée par Sperber et Wilson :

(i) La communication verbale n'est pas uniquement une affaire de code : elle est aussi une affaire d'inférence.

(ii) Dans le traitement des énoncés, deux types de processus mentaux interviennent : des processus liés à la représentation (responsables de la formation des hypothèses) et des processus liés à la computation (responsables des calculs inférentiels).

(iii) L'interprétation pragmatique des énoncés consiste principalement en un enrichissement de deux aspects de la forme propositionnelle d'un énoncé : ses implications d'une part et ses explicites d'autre part.

(iv) L'usage d'un énoncé peut être ou descriptif (on dira que la forme propositionnelle de l'énoncé constitue une description de la pensée du locuteur) ou interprétatif (on dira que la forme propositionnelle de l'énoncé constitue une interprétation de la pensée du locuteur).



→ **voir** *Communication, Contexte*



, *Coopération, Énonciation*



, *Implicature, Inférence, Interprétation, Pragmatique*



## **PHARYNGALE** [phonétique, phonologie]

Dérivé de *pharynx*, du grec *pharugx*, *pharuggos*, « gorge ». Le pharynx, organe central dans la phonation\*, est un conduit musculo-membraneux qui communique avec le larynx\* (zone du laryngo-pharynx), la cavité buccale (zone de l'oro-pharynx) et les fosses nasales (zone du rhino-pharynx). On appelle *pharyngales* les consonnes, représentées notamment dans les langues sémitiques comme l'arabe, dont l'articulation\* est caractérisée par un rapprochement de la base de la langue et de la paroi postérieure du pharynx, ce qui aboutit à une occlusion\* voire à une friction qui s'accompagne d'une bémolisation\*.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Occlusion.*

## **PHARYNX → PHARYNGALE**

## **PHATIQUE** [communication, analyse du discours]

Du grec *phatis*, « parole ». On appelle *phatique* une des fonctions du langage, orientée vers le contact physique ou psychologique entre les interlocuteurs, et visant à établir ou à maintenir la communication. Roman Jakobson décrit ainsi la fonction phatique du langage :

Il y a des messages qui servent essentiellement à établir, prolonger ou interrompre la communication, à vérifier si le circuit fonctionne (« Allo, vous m'entendez ? »), à attirer l'attention de l'interlocuteur ou à s'assurer qu'elle ne se relâche pas (« Dites, vous m'écoutez ? » ou, en style shakespearien, « Prêtez-moi l'oreille ! » – et, à l'autre bout du fil, « Hm-hm ! »). Cette accentuation du contact – la fonction phatique, dans les termes de Malinowski – peut donner lieu à un échange profus de formules ritualisées, voire à des

dialogues entiers dont l'unique objet est de prolonger la conversation. [...] L'effort en vue d'établir et de maintenir la communication est typique du langage des oiseaux parleurs ; ainsi la fonction phatique du langage est la seule qu'ils aient en commun avec les êtres humains. C'est aussi la première fonction verbale à être acquise par les enfants ; chez ceux-ci, la tendance à communiquer précède la capacité d'émettre ou de recevoir des messages porteurs d'information.

R. Jakobson, *Essais de linguistique générale*, 1. *Les fondations du langage*, Le Seuil, trad. N. Ruwet, 1963.

L'analyse\* du discours, notamment dans le cadre de l'étude des interactions\* verbales, exploite la notion de procédé phatique, qu'elle décrit comme visant à rendre compte d'un ensemble de signaux\* destinés à maintenir attentive l'écoute de l'allocutaire\* : des signaux non verbaux (position du corps, regard, mimiques) ; des signaux paraverbaux\* (intensité articulatoire, débit, pauses) ; des signaux verbaux, fonctionnant comme des capteurs d'attention (ex. *tu comprends, tu sais, tu vois, je vais te dire*, etc.).

Catherine Kerbrat-Orecchioni (*Les Interactions verbales*, I, 1990) a rappelé que les procédés phatiques sont en corrélation permanente dans l'interaction verbale avec les procédés régulateurs\*, et forment avec ces derniers un système de synchronisation interactionnelle.

→ voir *Discours*



, *Interaction verbale*



, *Fonctions du langage, Régulateur*.

## **PHILOLOGIE** [étude historique des textes]

Du latin *philologia*, « amour des belles lettres », « érudition, étude comme exercice académique », à partir du grec *philos*, « ami », et *logia*, « théorie », de *logos*, « discours ». La philologie réunit l'ensemble des domaines de la science du langage qui sont consacrés à l'étude des documents écrits, notamment historiques et littéraires. Elle est à ce titre fréquemment présentée comme une science auxiliaire de l'histoire, au même titre que la paléographie\*, qui décrit et interprète les écritures anciennes, l'épigraphie\*, qui décrit et interprète les inscriptions, c'est-à-dire les textes gravés sur la pierre, le marbre, etc., et la diplomatique, qui décrit et interprète les documents administratifs et juridiques anciens.

Du point de vue de la science du langage, le champ d'application de la philologie est celui de la description des observables linguistiques à partir de corpus textuels, qui se donne pour tâche d'interpréter les textes anciens et d'établir leur édition à partir des manuscrits, des variantes, des commentaires. Gabriel Bergounioux a rappelé quel formidable réservoir d'études linguistiques et de réflexions critiques a constitué la philologie en France au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle :

S'il y eut, en France, un renouvellement de la philologie, c'est par la confrontation aux langues « sacrées » (la traduction de « hiéroglyphes » est « caractères sacrés »), c'est-à-dire des langues qui ont servi de vecteur à une religion (et à une civilisation). Le passage à l'écriture suppose à la fois une réflexion sur la représentation spatiale des langues et une redistribution des rapports sociaux qui se réordonnent autour des fonctions administratives ou magiques des scribes et des prêtres. Cette technique, éminemment politique a, pour le linguiste, l'avantage de conserver les langues qui peuvent être étudiées sur documents après qu'elles sont devenues inusitées. [...]

Que deux figures aussi visibles de la lutte anticatholique au XIX<sup>e</sup>, Renan et Littré, dénoncés avec quelle véhémence par Monseigneur Dupanloup, soient de formation linguistique n'est pas un hasard. Des origines du protestantisme au XVI<sup>e</sup> siècle, à l'exégèse du XVII<sup>e</sup>, au rationalisme du XVIII<sup>e</sup>, il n'y eut pas de réflexion critique sur le sens de la religion (donc sur la relativité des croyances) sans un retour à ce qu'on appelle les Écritures. La philologie sentait le soufre.

G. Bergounioux, *Aux origines de la linguistique française*, Pocket, 1994.

Cet extrait de la leçon d'Ernest Renan consacrée à la chaire d'hébreu du collège de France, qui venait de lui être attribuée, permet de comprendre le rôle joué par la philologie à l'époque du Second Empire :

La chaire de *langues hébraïque, chaldaïque et syriaque*, au Collège de France, est donc une chaire purement profane, une chaire scientifique et non théologique, une chaire philologique et historique, non dogmatique. Il ne s'agit pas de défendre ou de combattre les explications de la Bible données par les différents cultes, mais de discuter, sans dogmatisme, ce que la science indépendante sait de plus probable sur ces textes, en tout cas, si antiques et si curieux. La diversité même des interprétations théologiques ferait une loi au professeur de ne pas sortir d'un tel programme ; car il n'est pas de passage important sur lequel les interprètes juifs, catholiques, protestants, soient d'accord. Vouloir satisfaire à la fois ces exigences opposées est impossible. Et pourtant, le juif, le catholique, le protestant ont également droit d'exiger que, dans un établissement neutre, leurs croyances ne soient pas systématiquement sacrifiées à une autre croyance religieuse. Un seul parti reste donc à prendre, c'est de ne chercher à contenter que la science sans s'imposer d'être d'accord avec les théologiens, mais sans traduire son dissentiment en polémique directe ; c'est de poser comme certain ce qui est certain, comme douteux ce qui est douteux, et de laisser aux théologiens des différents cultes le soin de défendre leurs explications quand ils les croient compromises par les résultats scientifiques. Ce n'est ici ni une chaire de polémique ni une chaire d'apologétique ; c'est une chaire de philologie, naturellement en renfermant sous ce mot tous les développements qui touchent à l'histoire dans son sens le plus élevé.

E. Renan, *La Chaire d'hébreu au Collège de France*, Michel Lévy, 1862.

Comme science historique des textes, dont la méthode d'investigation est essentiellement empirique et descriptive, la philologie entretient avec la linguistique naissante, au début du XX<sup>e</sup> siècle, des relations de complémentarité et d'opposition qui sont clairement exposées par Ferdinand de Saussure au début du *Cours de linguistique générale*. Deuxième des trois phases de développement de la science des « faits de

langue » (grammaire, philologie, grammaire comparée), la philologie est pour Saussure une pourvoyeuse de données factuelles hétérogènes :

Il existait déjà à Alexandrie une école « philologique », mais ce terme est surtout attaché au mouvement scientifique créé par Friedrich August Wolf à partir de 1777 et qui se poursuit sous nos yeux. La langue n'est pas l'unique objet de la philologie, qui veut avant tout fixer, interpréter, commenter les textes ; cette première étude l'amène à s'occuper aussi de l'histoire littéraire, des moeurs, des institutions, etc. partout elle use de sa méthode propre, qui est la critique. Si elle aborde les questions linguistiques, c'est surtout pour comparer des textes de différentes époques, déterminer la langue particulière à chaque auteur, déchiffrer et expliquer des inscriptions rédigées dans une langue archaïque ou obscure. Sans doute ces recherches ont préparé la linguistique historique : les travaux de Ritschl sur Plaute peuvent être appelés linguistiques ; mais dans ce domaine, la critique philologique est en défaut sur un point : elle s'attache trop servilement à la langue écrite et oublie la langue vivante ; d'ailleurs c'est l'antiquité grecque et latine qui l'absorbe presque complètement.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 22, 23, 24, 25,  
Payot, 1972 [1916].

Près d'un siècle plus tard, le développement de la numérisation et celui de la linguistique de corpus permettent d'observer une reviviscence de la philologie et un regain d'intérêt pour cette science que l'on croyait obsolète, et qui peut être décrite, avec François Rastier, comme le fondement de la linguistique :

Les grands tournants dans l'histoire des sciences du langage accompagnent les mutations des supports et les changements d'échelle des objets empiriques, qui imposent de nouvelles tâches et font l'objet de nouvelles demandes sociales. Les progrès descriptifs des sciences du langage ont toujours accompagné le recueil et l'élaboration de corpus textuels [...]. La tradition de nos sciences du langage fut instaurée par la philologie alexandrine, autour de la Bibliothèque ; la tradition grammaticale, notamment l'inventaire resté encore invariable des parties du discours, se fixe là, avec la *Technè* de Denys le Thrace. La seconde grande étape fut la philologie de la Renaissance, qui précéda, suscita et accompagna l'essor de l'imprimerie ; on lui doit aussi les premières grammaires des langues vulgaires.

Après l'écriture et l'imprimerie, la numérisation ouvre une troisième étape dans l'histoire des supports : elle s'accompagne de remaniements épistémologiques qui intéressent l'ensemble des sciences du langage.

F. Rastier, *Arts et sciences du texte*,  
PUF, 2001.

→ voir *Corpus*



, *Herméneutique, Interprétation, Philologie numérique, Texte*



, *Traitement automatique des langues (TAL)*

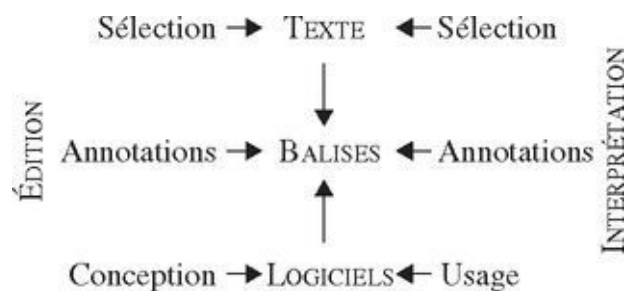


**PHILOLOGIE NUMÉRIQUE**

[philologie, linguistique de corpus]

La philologie numérique est un domaine philologique consacré aux documents numérisés et aux textes multimédia, qui s'est constitué notamment grâce au développement considérable des banques de données textuelles et à celui de la linguistique de corpus. La constitution de ce domaine résulte dans une très large mesure, en effet, du renouvellement de la science du langage par l'informatique, celle-ci permettant à celle-là d'accéder autrement à ses propres objets de connaissance, et remembrant notablement ses moyens et ses objectifs d'application. François Rastier présente ainsi le champ d'application de la philologie numérique :

Alors que l'imprimerie était indirectement liée à la grammatisation, la numérisation semble directement liée aux traitements automatiques. Voici du moins une représentation schématique des relations entre édition numérique et interprétation assistée, à trois niveaux : celui des textes, celui des balises qui les annotent, et celui des logiciels d'étiquetage et de parcours.



L'édition anticipe et permet la lecture en fonction de laquelle elle conçoit ses produits, cela aux trois niveaux : à la sélection et l'établissement des corpus par l'éditeur répond le choix de sous-corpus par l'interprète ; la transcription et le balisage des textes anticipent l'interprétation, car tout signe est un support pour la description ; enfin, les logiciels opèrent en fonction des balisages qui leur permettent de traiter les textes. Bref, à chacun de ces niveaux, la numérisation permet une aide à l'interprétation et l'essor de nouvelles pratiques interprétatives.

[...] Travaillant d'ordinaire sur des phrases sans provenance, les linguistes ont souvent négligé qu'un texte résulte de la création continue de ceux qui le transmettent, tant pour son expression que pour son contenu. Aussi, comme tout objet culturel, un texte exige une distance critique à son égard, ne serait-ce que pour tenir compte de son statut historique et pouvoir être ainsi étudié. Au risque de chagriner les esprits « positifs », la philologie rappelle que les textes ne sont pas des données, mais des constructions problématiques [...].

F. Rastier, *Arts et sciences du texte*,

PUF, 2001. → **voir** *Corpus*



, *Herméneutique, Interprétation, Philologie, Texte*



, *Traitement automatique des langues (TAL)*



## PHILOSOPHIE ANALYTIQUE

[philosophie du langage]

La philosophie analytique est une philosophie du langage qui s'est développée en Europe dans le premier tiers du *xr* siècle. Le terme couvre en fait des réalités distinctes.

C'est d'abord une philosophie analytique du langage au sens que la logique a donné au terme *d'analyse*, notamment à partir des travaux de Bertrand Russell (1872-1970) et des premiers essais de Ludwig Wittgenstein (1889-1951). Inspirée par une approche positive (vs réflexive) de la connaissance, elle oriente ses recherches notamment vers la signification des noms propres, vers l'étude des conditions de vérité des propositions, cherchant à dégager à partir d'observations portant sur une langue naturelle des propriétés universelles du langage.

Mais le terme de *philosophie analytique* s'applique fréquemment à un courant dissident de cette approche, qui s'est développé en Angleterre à partir de la seconde philosophie de Wittgenstein. Ce courant, fondé sur un rejet de la logique formelle dans l'étude du langage, a réorienté la réflexion vers le langage ordinaire afin d'en dégager la spécificité, en mettant l'accent sur sa fonction dans la communication. Dans cette perspective, le langage n'est pas décrit comme étant destiné à représenter mais à agir. Cette philosophie du langage ordinaire est à l'origine de la théorie des actes\* de langage et du développement de la pragmatique\*. La philosophie analytique entendue dans ce sens a constitué ce que l'on a appelé *le tournant linguistique de la philosophie*.

→ **voir** *Acte de langage*



, *Analyticité, Description définie, Philosophie de la linguistique*



, *Philosophie du langage*



.



→ Cahiers de Royaumont, 1962, *La Philosophie analytique*, Minuit.

## **PHILOSOPHIE DE LA LINGUISTIQUE** [épistémologie, philosophie]

La philosophie de la linguistique peut être définie comme une l'approche réflexive de problèmes conceptuels apparus dans les sciences\* du langage qui ne peuvent recevoir de solutions univoques. Elle présuppose nécessairement l'existence de la linguistique\* et des sciences du langage, et doit être pensée comme seconde par rapport à ce domaine disciplinaire qu'elle considère dans sa positivité. La philosophie de la linguistique requiert un point de maturité théorique suffisant du domaine de connaissances sur lequel elle porte pour être opératoire et donc effective. Elle suppose également une distinction claire entre la connaissance positive qui caractérise la linguistique et la réflexion philosophique. Son horizon conceptuel, dans le domaine des sciences du langage, ne

saurait être limitatif, toutefois elle a jusqu'ici principalement porté sur des questions liées à l'ontologie\*. En France, Sylvain Aurox et les chercheurs du laboratoire d'*Histoire des Théories Linguistiques*, ont défriché le territoire de la philosophie de la linguistique :

On peut admettre sans trop de difficultés (il s'agit d'une simple taxinomie) que le territoire de la philosophie de la linguistique est occupé par les matières suivantes : 1/ ontologie des sciences du langage ; 2/ fondement des sciences du langage ; 3/ fonctionnement des sciences du langage et modélisation de leur développement historique. Dans les deux premiers cas, la philosophie de la linguistique prend en charge le traitement des problèmes non saturés présents dans la discipline ; il en résulte que la meilleure façon d'identifier un problème de philosophie de la linguistique est de repérer les thèses où il y a divergence et querelles d'école [...].

S. Aurox & alii, *La Philosophie du langage*, PUF, 1996.

→ voir *Épistémologie*



, *Langage, Linguistique*



, *Philosophie analytique*



, *Philosophie du langage*



, *Sciences du langage*.



→ Aurox S., 1998, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF. → Bouquet S.(éd.), 1998, «Diversité de la (des) science(s) du langage aujourd'hui », *Langages*, n° 129. → Carr P., 1990, *Linguistic Realities*, Cambridge, CUP. → Culioli A., 1973, « Sur quelques contradictions en linguistique », *Communications*, n° 20. → Chomsky., 1966, *Cartesian Linguistics. A Chapter in the History of Rationalist Thought*, Harper and Row. → Culioli A., 1995, « Qu'est-ce qu'un problème en linguistique ? Étude de cas », in M. Mahmoudian, *Fondements de la recherche en linguistique – Perspectives épistémologiques*, cahiers de l'ILSL, Université de Lausanne, 6.



Henry H., 1896, *Les Antinomies linguistiques*, Alcan. → Itkonen E., 1978, *Grammatical Theory and Metascience*, Amsterdam, Benjamins. → Katz J. J., 1981, *Language and Other Abstract Objects*, Oxford, Blackwell. → Milner J.-C., 1989, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil. → Modgil S. & C. (eds), 1987, *Noam Chomsky : Consensus and Controversy*, Lewes, Palmer Press.



Pateman T., 1987, *Language in Mind and Language in Society*, Oxford, Clarendon Press. → Rastier F., 1998, « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages*, n° 129. → Soutet O., 1998, «

## PHILOSOPHIE DU LANGAGE [domaine]

Le terme de *philosophie du langage* peut désigner d'une part un ensemble structuré d'investigations conceptuelles portant sur l'ontologie\* du langage et sur sa place dans l'expérience humaine, d'autre part, une méthode qui se saisit du langage, et parfois de sa science (la linguistique) pour traiter des questions d'ordre philosophique. Dans le premier cas, le langage est l'objet provisoire de la réflexion philosophique, comme peuvent l'être la conscience, la liberté, le temps, etc. Objet provisoire mais privilégié, comme en témoignent la permanence et la richesse de la réflexion philosophique sur le langage depuis l'Antiquité. Dans le second cas, le langage est pensé comme la condition même de l'exercice de la philosophie. On entend par là que les problèmes philosophiques sont des problèmes de langage. De cette perspective radicale, aujourd'hui remise en cause, est née la philosophie analytique\* anglo-saxonne (ou philosophie du langage ordinaire). Comme le précise justement Diego Marconi (1995), cette philosophie « linguistique » a laissé en héritage un patrimoine conceptuel de première importance pour les sciences du langage.

→ **voir** *Attitude propositionnelle, Behaviorisme, Catégorème, Cratylisme, Créativité linguistique, Dénomination, Description définie, Descriptivisme*



, *Désignateur rigide, Effabilité, Empathie, Éthique linguistique, Externalisme, Généralité, Grammatologie, Hyperlangue, Imaginaire, Intelligibilité, Jeu de langage, Langage de la pensée*



, *Logocentrisme, Mentalais, Mentalisme, Méréologie, Nominalisme, Ontologie, Philosophie analytique*



, *Rasoir d'Ockham, Relativité linguistique, Sapit-Whorf (hypothèse de)*



, *Substance.*



→ Auroux S. & alii, 1996, *La Philosophie du langage*, PUF. → Marconi D., 1995, « Filosofia del Linguaggio », in P. Rossi (dir.), *La Filosofia*, UTET ; trad. franç. *La Philosophie du langage au XX<sup>e</sup> siècle*, L'Éclat, 1997.



## PHONATION [phonétique, phonologie]

À partir du grec *phônê*, « voix, son ». La phonation est l'ensemble des mécanismes physiologiques et neurophysiologiques qui contribuent à l'émission des sons du langage articulé (ou phones\*). Elle requiert: une source d'énergie, qui lui est fournie par la production du souffle provenant de la respiration ; un organe vibratoire, constitué par les cordes vocales ; un système de résonance\*, qui lui est fourni par la cavité buccale, les fosses nasales, et le pharynx ; un système de coordination et de synchronisation, fourni par le système nerveux.

→ voir *Phone, Phonème, Phonétique*



, *PhonoLogie*



## PHONE [phonétique, phonologie]

Du grec *phônê*, « voix, son ». On appelle parfois *phones* les matériaux sonores du langage. Dans cette perspective, les phones sont la substance de l'expression, et constituent par conséquent l'objet d'étude de la phonétique\*, qui fait entrer dans son champ la composition acoustique et l'origine physiologique des éléments de la parole. Lorsque les phones sont traités du point de vue de la communication verbale, la substance sonore qu'ils constituent est envisagée de manière fonctionnelle et décrite par le terme de *phonème*\*. Les phonèmes représentent non la substance mais la forme de l'expression. La phonologie\* étudie la forme de l'expression du point de vue de la fonction distinctive des unités qui la composent dans le système de la langue.

→ voir *Allophone, Phonème, Phonétique*



, *Phonologie*



## PHONÈME [phonologie]

À partir du grec *phônê*, « voix, son ». Le phonème est l'unité minimale distinctive de la deuxième articulation du langage. C'est une unité fonctionnelle. L'inventaire des phonèmes d'une langue donnée, et l'étude de leur organisation en systèmes sont l'objet de la phonologie\*. Chaque langue comporte un nombre fini et constant de phonèmes. D'une langue à l'autre, ce nombre peut toutefois varier considérablement (entre une

dizaine et une centaine de phonèmes environ). Comme unités appartenant au niveau systémique de la composition phonologique d'une langue, les phonèmes sont définis par des traits\* distinctifs qui permettent de les opposer les uns aux autres : par exemple en français, le phonème /b/ se caractérise par les traits /sonore/ (vs /sourd/ : ex. /p/), /bilabial/ (vs /labiodental/ : ex. /v/), /oral/ (vs / nasal/ : ex. /m/), etc.

On appelle *archiphonème* la neutralisation\* de l'opposition distinctive entre deux phonèmes, qui aboutit à l'apparition d'une nouvelle unité fonctionnelle. Par exemple, l'opposition des phonèmes /s/ et /z/, fréquente en français, est neutralisée devant le phonème /m/ dans les mots suffixes en *-isme*, lesquels peuvent être articulés /ism/ ou /izm/. L'archiphonème /S/ recouvre ici l'ensemble des traits distinctifs de chacun des deux phonèmes.

→ voir *Allophone, Double articulation, Phone, Phonologie*



## PHONÉTIQUE [description linguistique, domaine]

À partir du grec *phônê*, « voix, son ». La phonétique est l'étude de l'émission et de la réception des sons du langage articulé (ou phones\*). Elle est donc étroitement liée à l'anatomie, à la physiologie et à l'acoustique. Contrairement à la phonologie\*, elle n'étudie pas les sons du langage du point de vue de leur utilisation par le locuteur, mais seulement du point de vue de leurs propriétés physiques.

On distingue plusieurs domaines dans la phonétique. La phonétique générale traite de la production phonique humaine dans les langues naturelles. La phonétique comparée étudie contrastivement les sons de deux ou plusieurs langues. La phonétique appliquée développe cette étude dans le cadre d'une langue particulière. La phonétique historique étudie la nature et les formes du changement\* phonétique. La phonétique descriptive, quant à elle, envisage l'étude des sons du langage dans une perspective synchronique.

Le vaste champ d'application de la phonétique descriptive est lui-même divisé en plusieurs domaines. La phonétique articulatoire traite du fonctionnement de l'appareil vocal lors de l'émission des sons. Elle propose un classement des unités phoniques (sons vocaliques et sons consonantiques) à partir des organes sollicités pour la phonation. La phonétique acoustique étudie le mécanisme vibratoire à l'oeuvre lors de l'émission du son, et décrit sa durée, son intensité, sa hauteur, son timbre. La phonétique auditive ou perceptive décrit le mode de réception des sons, c'est-à-dire l'impression auditive provoquée par les stimuli acoustiques.

Enfin, en marge de ces orientations où les sons sont analysés de manière isolée, la phonétique dite *combinatoire* traite de la manière dont les phones s'organisent en séquences au niveau de la syllabe\*, du morphème\*, du syntagme\*, de l'énoncé\*, et elle étudie leurs interactions.

Les phonéticiens ont mis au point dès 1886 un alphabet phonétique international\* destiné à permettre une transcription des réalisations phoniques des différentes langues du monde au moyen d'un système graphique constitué de lettres des alphabets grec et latin et de signes spécifiques.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Étique/émique, Phonation, Phone, Phonologie*



→ Boë L.-J., « Sciences phonétiques et relations forme/substance : 1. un siècle de ruptures, négociations et réorganisations ; 2. du poids de la substance sur la forme aux réarticulations scientifiques », *Histoire, Épistémologie, Langage*, vol. 19, fasc. 1 et 2. → Malmberg B., 1974, *Manuel de phonétique générale*, Picard. → Martinet A., 1960, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin.

## **PHONOLOGIE** [description linguistique, domaine]

À partir du grec *phônê*, « voix, son ». La phonologie prend pour objet les sons du langage qu'elle étudie du point de vue de leur fonction distinctive dans le système de la langue. Elle analyse, dans telle ou telle langue particulière, leur distribution dans la chaîne parlée, leurs combinaisons, leurs oppositions. Elle se distingue en cela de la phonétique\* qui étudie les sons du langage dans leur matérialité, du point de vue de leur émission et de leur réception. L'unité d'analyse de la phonologie, le phonème\*, n'est donc pas le son du langage pris comme substance, mais comme phénomène linguistique, c'est-à-dire comme forme. Dans cette perspective, on considère généralement que par opposition à la phonétique qui traite des sons du discours, autrement dit des sons effectifs, la phonologie traite des sons de la langue, c'est-à-dire des unités phoniques abstraites et fonctionnelles.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Etique/émique, Morphophonologie, Phonation, Phone, Phonème, Phonétique*



, *Segment, Segmental.*



→ Boë L.-J., « Sciences phonétiques et relations forme/substance : 1. un siècle de ruptures, négociations et réorganisations ; 2. du poids de la substance sur la forme aux réarticulations scientifiques », *Histoire, Épistémologie, Langage*, vol. 19, fasc. 1 et 2. → Laks B., 1997, « Perspectives phonologiques : compositionnalité, constituance, dynamiques et harmonies », *Histoire, Épistémologie, Langage*, vol. 19, fasc. 2. → Laks B. (dir.), 1997, « Nouvelles phonologies », *Langages*, n° 125. → Martinet A., 1960,

## PHRASE [grammaire]

À partir du grec *phrasis*, « diction, élocution ». La phrase est couramment décrite comme l'unité maximale de la syntaxe\*. À cet égard, elle est le plus souvent appréhendée comme une structure prédicative binaire mettant en relation un sujet\* et un prédicat\* dont le noyau est formé par un verbe conjugué. Résultant d'une approche non contextuelle de la langue, elle sert de cadre à de nombreuses théories syntaxiques qui en font une entité abstraite, constituée d'unités significatives entre elles hiérarchisées, correspondant, par distinction avec l'énoncé\*, à un schéma structurel en attente d'actualisation dans le discours.

La tradition grammaticale a recours à différents critères pour définir la phrase, correspondant à autant de points de vue sur la notion (critères graphique, prosodique, grammatical, sémantique, informationnel). Pris séparément, ces critères, finalement complémentaires, restent inopérants.

La phrase n'est qu'une structure relationnelle préformatée. Les connexions structurales apparaissant entre les groupes qui la composent codent des relations qui ne sont pas d'une nature différente de celles qui interviennent au-delà. Le lecteur qui découvre un texte ne fait pas radicalement autre chose en traitant des phrases et des séquences de phrases. D'un bout à l'autre, il assemble des représentations.

M. Charolles, B. Combettes, *Langue française*, n° 121, 1999.

Si l'on renonce à disjoindre artificiellement la syntaxe du domaine sémantico-pragmatique, il devient possible de penser la *phrase* non plus comme une limite mais comme un fragment de discours, c'est-à-dire comme une séquence linguistique formant une synthèse tout à la fois grammaticale et informationnelle, dont la configuration est déterminée par le contexte.

→ **voir** *Clause, Contexte*



, *Discours*



, *Énonciation*



, *Période*



, *Macrosyntaxe*



, *Syntaxe*



→ Béguelin M.-J. & alii, 2000, *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, De Boeck/ Duculot → Benveniste E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, 1, Gallimard. → Charolles M. & Combettes B., 1999, « Contribution pour une histoire récente de l'analyse du discours », *Langue française*, n° 121. → Charolles M., Le Goffic P., Morel M.-A. (dir.), 2002, « Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ? », *Verbum*, t. XXIV, n° 1-2. → Le Goffic P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Hachette. → Perrot J.(dir.), 1994, « La phrase : énonciation et information », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, nouvelle série, t. II, Klincksieck. → Seguin J.-P., 1993, *L'Invention de la phrase au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Peeters. → Wilmet M., 1997, *Grammaire critique du français*, Hachette/Duculot.

### **PHRASÉOLOGIE** [lexicologie, analyse du discours]

Le terme désigne de manière générale l'ensemble des unités complexes du lexique, qui présentent des degrés variables de figement\*, qui sont construites dans des contextes spécifiques, et qui sont tenues à cet égard pour caractéristiques d'un type de discours. L'usage du terme de *phraséologie* est parfois difficile à distinguer de celui d'*idiomaticité*\*. On appelle *phraséologismes* les unités entrant dans le champ d'application du terme de *phraséologie*.

→ **voir** *Idiomaticité*.

### **PICTOGRAMME** [écriture, graphématique]

À partir du latin *pictus*, « peint ». Dessin figuratif utilisé pour reproduire et signifier dans sa globalité le contenu d'un message, dont le format peut varier notablement (équivalant à un énoncé, à une séquence narrative, à un récit, etc.). L'écriture pictographique est fréquemment présentée comme une pré-écriture en ce qu'elle ne résulte d'aucune décomposition du message en unités de signification. Les récits picturaux des Aztèques illustrent dans une large mesure le principe de l'écriture pictographique. La dénotation analogique des pictogrammes est très largement exploitée dans les sociétés contemporaines (panneaux d'information, enseignes, etc.).

→ **voir** *Écriture*



, Graphématique



### **PIDGIN** [sociolinguistique]

Altération de l'anglais *business*, prononcé par les Chinois [pid3in]. On appelle *pidgin* un type de sabir\*, linguistiquement plus élaboré et couvrant des domaines d'activités variés, né du contact\* de langues européennes et de langues asiatiques ou africaines. Le terme de *pidgin* s'applique notamment à ce que l'on appelle le *pidgin-english*, c'est-à-dire une langue mixte faite de chinois et d'anglais, utilisée comme langue d'appoint. Contrairement aux créoles\*, les pidgins n'ont pas vocation à se constituer en la langue maternelle.

→ **voir** *Créole*



, *Sabir*.

### **PLACE → POSITION**

### **PLEIN TEXTE** [informatique documentaire]

On qualifie de *plein texte* une recherche documentaire automatisée qui s'effectue dans un document *in extenso* dont tous les mots ont été indexés. L'accès plein texte d'un document électronique permet par exemple de relever toutes les occurrences d'une forme linguistique quelconque (unité lexicale, syntagme, etc.).

→ **voir** *Indexation, Requête*.

### **POÉTIQUE** [théorie littéraire, sémantique des textes]

Du grec *poiêsis*, « création ». Le terme peut être entendu dans un sens restreint ou large. Au sens restreint, le terme désigne, depuis Aristote, l'étude de l'art littéraire comme création verbale. Les travaux de Mikhaïl Bakhtine (1895-1975) et de Roman Jakobson (1896-1982), ceux de Gérard Genette en France, notamment, ont montré que cette étude est clairement orientée non pas vers la valeur littéraire, mais vers la technique, et vers le sens que confère à cette technique l'inscription de l'œuvre dans l'histoire, dans la société, dans un univers esthétique. Au sens large, le terme de *poétique* définit un domaine des sciences du langage visant à se saisir de la problématique des genres, littéraires ou non, c'est-à-dire de la question des normes et des usages linguistiques, à l'écrit comme à l'oral. Cette poétique généralisée a donc vocation à décrire la diversité des discours et leur mode d'articulation aux genres.

→ **voir** *Arts du langage, Évocation*



, *Rhétorique.*

### **POINT D'INSERTION** [linguistique descriptive]

La notion de point d'insertion décrit la place d'un élément de la chaîne\* dans l'énoncé. Cette place est définie par le contexte immédiat.

→ **voir** *Addition, Chaîne, Linéarité, Position.*

### **POINTAGE** [sémantique discursive]

Le terme de *pointage* décrit, en sémantique discursive, et notamment en macrosyntaxe\*, un mode de fonctionnement des désignateurs nominaux et pronominaux qui délimite un seuil entre des niveaux d'analyse linguistique différents.

Par opposition au liage\*, qui marque une dépendance sémantique entre deux signes référentiels à l'intérieur de la clause\*, le pointage marque un fonctionnement pronominal (ou nominal) externe à la clause, s'exerçant au moyen d'un mécanisme de rappel. Ainsi, dans *Caroline est absente, elle revient jeudi*, le pronom *elle* n'implique pas l'antécédence du nom *Caroline*, mais il présuppose la présence dans le discours d'un certain référent\*, quelle qu'ait été sa forme d'introduction dans le contexte verbal. Le pronom *elle* commute ici avec une description définie\* sans annuler pour autant la coréférence\* : *Caroline est absente, cette collègue revient jeudi*. On a affaire à un fonctionnement macrosyntaxique (l'énoncé forme deux clauses). On appelle pointeur ce type de pronom. La notion de pointage, telle qu'elle a été développée dans l'analyse macrosyntaxique, en particulier par Alain Berrendonner, désigne donc une relation présuppositionnelle entre un signe de rappel (*elle, il, etc.*) et une information actualisée en discours.

→ **voir** *Clause, Coréférence*



, *Description définie, Macrosyntaxe*



## POLY-ISOTOPIE → ISOTOPIE

### POLYLEXICALITÉ [morphologie, sémantique]

Ce terme décrit la formation complexe des unités lexicales composées d'au moins deux éléments constitutifs, graphiquement soudés ou non. Gaston Gross précise que les mots polylexicaux (ou complexes) correspondent:

[...] à toute unité (ou catégorie grammaticale ou partie de discours) composée de deux ou de plusieurs mots simples ou mots dérivés préexistants [...]. Cette définition s'applique à des termes comme *jardin d'agrément* mais non à des suites du type *le jardin de ton père*, qui est un groupe nominal comprenant un substantif simple et sa détermination. Alors que les mots dérivés sont toujours soudés, les mots polylexicaux (ou complexes) peuvent être soudés (*outrepasser*, et alors, du point de vue informatique, ils peuvent être assimilés à des mots simples), ou comporter un séparateur (blanc, apostrophe, trait d'union, etc.).

G. Gross, *Les Expressions figées  
en français – Noms composés  
et autres locutions*, Ophrys, 1996.

La polylexicalité, qui résulte d'un phénomène de figement\* dont le degré peut être variable selon les unités, s'accompagne d'un certain nombre de caractéristiques syntaxiques et sémantiques. Notamment : le blocage des propriétés transformationnelles (comme la pronominalisation, la dislocation\*, l'extraction\*, la relativation, la passivation), le blocage de l'actualisation\* et de la détermination\* propres des constituants, la difficulté d'insertion d'un élément nouveau dans la séquence, le blocage des substitutions synonymiques, etc. Comme le fait apparaître Salah Mejri, un des aspects les plus délicats de la problématique polylexicale réside dans la délimitation des frontières de l'unité lexicale, et dans la définition de la notion de mot\* :

C'est cette caractéristique qui pose des problèmes de définition. Comment peut-on considérer comme une seule unité ce qui est de nature polylexicale ? Cette question devient plus insistante et plus actuelle avec le traitement automatique du langage : comment permettre à la machine de reconnaître ces unités (non soudées) ? Si *Vaurien* ne pose aucun problème parce qu'il se présente comme une unité ne portant pas les marques de sa composition, *jeune fille* ne peut être traité que comme deux mots.

S. Mejri, *Le Figement lexical  
– Descriptions linguistiques  
et structuration sémantique*,  
Tunis, Publications de la Faculté  
des Lettres de la Manouba, 1997.



→ **voir** *Composition*



, *Compositionnalité, Figement*



, *Locution* ∪3, *Mot* ∪3, *Opaque, Transparent.*

## **POLYPHONIE** [sémantique discursive]

Mikhaïl Bakhtine (1895-1975) a introduit la notion de polyphonie dans l'analyse linguistique pour décrire la mise en scène de la parole dans le discours romanesque, et plus particulièrement la pluralité des voix dans l'énoncé. La notion a été par la suite approfondie en linguistique énonciative et en pragmatique (entre autres, en France, par Oswald Ducrot, Jean-Claude Anscombe, Antoine Culioli, Alain Berrendonner, Jacqueline Authier-Revuz), dans le cadre de l'étude des problèmes de prise\* en charge de l'acte de langage par le sujet parlant. L'intérêt de la notion de polyphonie est de faire apparaître les phénomènes d'hétérogénéité discursive.

[...] lorsqu'un locuteur L produit un énoncé E [...] il met en scène un ou plusieurs énonciateurs accomplissant des actes illocutoires. Ce locuteur peut adopter vis-à-vis de ces énonciateurs (au moins) deux attitudes : – ou bien s'identifier à eux, en prenant alors en charge leur(s) acte(s) illocutoire(s) ; – ou bien s'en distancier en les assimilant à une personne distincte de lui (plus précisément, de lui en tant qu'il est locuteur de l'énoncé), personne qui peut être ou non déterminée.

J.-C. Anscombe & O. Ducrot,  
*L'Argumentation dans la langue*,  
Mardaga, 1983.

Les faits de polyphonie énonciative sont susceptibles d'affecter des niveaux d'analyse linguistique différents : le niveau lexical (ex. l'autonymie), le niveau syntaxique (ex. la négation, la concession, la modalisation, le discours indirect libre), le niveau textuel (ex. l'allusion, l'ironie, la parodie).

→ **voir** *Autonymie, Discours*



, *Empathie, Énonciation*



, *Espaces mentaux, Locuteur, Modalisation.*

## POLYSÈME → POLYSÉMIE

### POLYSÉMIE [sémantique]

À partir du grec *polus*, « nombreux, abondant », et *sêma*, *sêmatos*, « caractère distinctif », sur *sêmainein*, « signifier ». On appelle *polysémie* (vs monosémie\*), de manière générale, l'existence d'une pluralité de significations pour un même vocable. On identifie parfois de tels vocables par le terme de *polysèmes* : ex. *brumeux*, 1 « chargé de brume » ; 2 « qui manque de clarté dans l'expression ».

On peut distinguer, avec Robert Martin (*Pour une logique du sens*, 1983), à qui sont empruntés les exemples ci-dessous, deux types de polysémies. La polysémie peut être caractérisée par une *pluralité d'acceptations\**. C'est le cas lorsque deux sémèmes\* d'un mot sont reliés par restriction, par extension, par métonymie ou bien par métaphore. Il est, dans ce cas, toujours possible de définir le sémème 2 en utilisant le sémème 1, même de manière implicite. Il y a donc une relation immédiate entre 2 et 1 : ex. *cuirasse*, 1 « partie de l'armure protégeant le buste » ; 2 « attitude morale de protection ». La polysémie peut être caractérisée par une *pluralité de sens\**. C'est le cas lorsqu'il est impossible d'employer le sémème 1 pour définir 2, ou d'employer 2 pour définir 1. Il n'y a donc pas ici de relation immédiate entre 2 et 1 : ex. *rayon*, 1 « ligne partant d'un centre lumineux » ; 2 « ligne reliant le centre d'un cercle à un point de la circonférence ». Il est impossible de paraphraser *rayon* 1 par 2 (ou inversement). Ce type de polysémie peut être tenu pour une polysémie vraie.

La description lexicographique est nécessairement amenée à opter soit pour l'hypothèse homonymique (qui implique de ménager des entrées distinctes dans le dictionnaire pour une même forme lexicale) ou pour l'hypothèse polysémique (qui implique de ménager une seule entrée pour le vocable). Le critère étymologique peut aider dans certains cas à formuler telle ou telle hypothèse. Un même étymon pour deux formes lexicales identiques plaidera en faveur de l'hypothèse polysémique.

→ **voir** *Acception, Homonymie, Monosémie, Sens*.



→ Martin R., 1983, *Pour une logique du sens*, PUF. → Victorri B. & Fuchs C., 1996, *La Polysémie – Construction dynamique du sens*, Hermès.

## POLYSYNTHÉTIQUE

(LANGUE) [typologie linguistique]

Une langue est dite *polysynthétique* lorsqu'elle présente des unités lexicales formées

par accumulation de morphèmes liés à partir d'un radical\*, construisant ainsi des mots très longs, susceptibles d'énoncer le contenu d'une structure syntaxique complexe de niveau phrastique. Louis Hjelmslev (*Le Langage*, 1966) mentionne cet exemple, emprunté à l'esquimau: *kavfiliorniarumagaluarpunga*, «je voudrais faire du café ».

→ **voir** *Agglutinante (langue), Flexionnelle (langue), Isolante (langue), Synthétique (langue), Typologie linguistique.*

### **PORTÉE** [sémantique]

On appelle *portée* le point précis de l'énoncé sur lequel s'exerce le fonctionnement sémantique d'un constituant.

La notion de portée est utilisée pour décrire le mécanisme sémantique des opérations linguistiques que sont notamment la négation, la restriction, ou l'interrogation. Par exemple, dans *Juliette ne vend pas sa voiture*, la locution *ne...pas* prend pour point d'application le lexème verbal qu'elle encadre, mais elle peut porter aussi bien sur le verbe *vendre* (« Juliette ne vend pas sa voiture, elle la prête »), sur *voiture* (« Juliette ne vend pas sa voiture, elle vend son vélo »), sur *vendre sa voiture* (« Juliette ne vend pas sa voiture, elle loue sa camionnette »). À l'oral, des intonèmes contrastifs permettent de fixer la portée de la négation dans l'énoncé. À l'écrit, c'est l'environnement linguistique, associé à la situation, qui permet d'assigner à la négation sa portée. Sans contexte, la phrase *Juliette ne vend pas sa voiture* reste ambiguë.

La notion de portée est également requise dans la description du fonctionnement de la caractérisation\*. Ainsi, par exemple, pour ce qui concerne l'adverbe, comme l'a montré Claude Guimier, l'incidence\* au verbe ne saurait suffire à rendre compte du fonctionnement de ces unités, car c'est une caractéristique de la fonction adverbiale que de pouvoir dissocier incidence et portée.

L'incidence, notion empruntée au linguiste français Gustave Guillaume, a trait au support syntaxique du mot, à l'unité linguistique à laquelle il est rattaché dans la phrase. Ainsi, l'adjectif *noir* est-il incident au substantif *chat* dans le syntagme *un chat noir*. Concernant l'adverbe, la notion d'incidence est insuffisante. Prenons en effet les trois phrases suivantes, dans lesquelles l'adverbe est incident au verbe :

**1** *Pierre travaille* manuellement

**2** *Pierre travaille* jovialement

**3** *Pierre travaille* minutieusement

Si l'on considère le sens global de ces différentes phrases, on constate, par exemple en faisant appel à des paraphrases, qu'en (1), l'adverbe prédique quelque chose du verbe (= *Pierre fait un travail manuel*), qu'en (2), l'adverbe prédique quelque chose du sujet (= *Pierre est jovial*) et qu'en (3), l'adverbe prédique quelque chose à la fois du verbe et de son sujet (= *Pierre est minutieux ; Le travail de Pierre est minutieux*). On voit ainsi qu'à un même schème incidentiel peuvent correspondre des effets de sens variés [...]. On dira que, sur le plan sémantique, les trois adverbes ont une portée différente dans les phrases citées. [...] Il importe en conséquence de distinguer l'incidence de l'adverbe et sa portée. L'incidence a été définie comme la référence syntaxique à un support, la portée concerne sa référence sémantique, c'est-à-dire l'élément à propos duquel l'adverbe dit préférentiellement quelque chose.

C. Guimier, *Les Adverbes du français*

La notion de portée permet également de décrire certains aspects du fonctionnement des constructions détachées. Par exemple, dans l'énoncé *Insouciante, Caroline retourte à l'hôtel du roi Léon*, le segment détaché *Insouciante* ne manifeste pas d'autre valeur circonstancielle que celle d'une caractérisation d'attitude exprimée par le seul signifié du constituant qui sature cette position, et que pourrait exprimer tout prédicat qualificatif du même ordre (ex. *Décontractée/Guillerette/Les mains dans les poches*, etc., *Caroline retourne à l'hôtel du roi Léon*).

Dans *Insouciante, Caroline n'a pas vu venir l'accident*, en revanche, cette caractérisation comportementale marquée par la construction détachée s'enrichit d'une circonstance de cause (« c'est parce qu'elle était insouciante que Caroline n'a pas vu venir l'accident »). La circonstance ne peut donc être décrite ici comme une valeur sémantique intégrée à la construction, elle est construite par le contexte de l'énoncé, dont l'interprétation sélectionne naturellement la causalité, parmi les valeurs possibles, comme relation sémantique entre le segment détaché et la prédication principale. Dans les deux cas, l'incidence de la construction détachée n'a pas varié. Elle a pour support syntaxique *Caroline*. Mais, dans le second cas la portée de cette construction s'exerce sur l'ensemble de la prédication principale, puisque c'est le syntagme verbal de cette prédication qui appelle une interprétation causale du procès.

Dans d'autres cas, la portée des constructions détachées présente un fonctionnement plus complexe, comme dans la séquence suivante :

*Arrivée à son apogée*, Napoléon n'y fit pas même une halte ; ce fut pendant les deux années que je passai en dehors des affaires que le principe de son déclin, d'abord inaperçu, se décéla. (J. Fouché, *Mémoires*.)

L'obliquité de la construction *Arrivée à son apogée*, dont le support n'est pas représenté dans la phrase graphique mais qui figure dans le contexte antécédent, résulte d'une configuration textuelle gouvernée par ce que la rhétorique classique appelait *l'expolition*, c'est-à-dire, ici, une information redondante, que divers prédicats ont la charge de maintenir active sur plusieurs paragraphes, et qui peut être ainsi résumée : *une fois parvenu au sommet de sa puissance, Napoléon, dévoré d'une rage de conquêtes, ne sut pas mettre un terme à sa volonté de domination, ce qui provoqua le déclin de l'Empire*. Le prédicat détaché *Arrivée à son apogée* est donc contrôlé par un support référentiel qui est saillant dans la mémoire discursive (la puissance de Napoléon).

Le champ d'application de la portée, comme en témoigne également le fonctionnement des connecteurs\*, ne se réduit donc pas au cadre de la phrase. Elle peut

résulter tout à la fois du sens lexical des unités concernées, de leur environnement prédicatif, ou d'un choix de parcours interprétatif.

→ **voir** *Apport, Incidence, Support*.

## **POSITION** [syntaxe]

La notion de position sert à décrire la fonction d'un constituant dans une structure syntaxique. Elle doit être distinguée de la notion de place qui décrit le lieu occupé par un élément dans une séquence linguistique. Les positions et les places correspondent à deux niveaux de représentation de la phrase, et renvoient par conséquent à des fonctions différentes dans le discours: la fonction syntaxique et la fonction informationnelle. Par exemple : 1/ *Sans appuis, Claire ne pouvait réussir* ; 2/ *Claire, sans appuis, ne pouvait réussir* ; 3/ *Claire ne pouvait réussir sans appuis*. Dans ces trois phrases la place du syntagme *sans appuis* a varié mais la structure syntaxique est restée la même, et donc la position de ce syntagme n'a subi aucune variation. Les relations entre les groupes sont restées stables. Inversement, dans : 4/ *Claire embrasse Caroline*; 5/ *Caroline embrasse Claire*, les constituants *Claire* et *Caroline* ont subi une modification tout à la fois de place et de position (*CLa*ire : sujet en 4, objet direct en 5 ; *Caroline* : objet direct en 4, sujet en 5). Si, comme le montrent les exemples 1, 2 et 3, la variation de place d'un constituant n'influe pas toujours sur sa position, la place n'en est pas pour autant aléatoire. Bien qu'elle ne soit pas contrainte par la structure syntaxique de la phrase, la place du constituant mobile *sans appuis* en 1, 2, et 3 varie selon la structure informationnelle de l'énoncé et donc selon l'intention de communication de l'énonciateur.

→ **voir** *Dynamique communicationnelle*



## **POSSIBLE DE LANGUE** [épistémologie]

La notion de possible de langue, développée par Jean-Claude Milner, repose sur le principe d'un jugement différentiel, conditionnant la validité de l'hypothèse grammaticale, principe selon lequel tout ne peut pas se dire. Dans cette perspective, il est entendu qu'une donnée linguistique peut être matériellement possible, autrement dit attestée, tout en étant impossible en langue, et inversement. Il peut en effet exister différents systèmes de répartition des formes possibles et impossibles au sein d'une même communauté linguistique. Il existe également des illusions du jugement de langue, et des erreurs dans la mise en œuvre de la grammaire par les sujets parlants. L'hypothèse grammaticale doit être ainsi minimalement définie par une double

distinction : (i) entre formes possibles et formes impossibles ; (ii) entre possible de langue et possible matériel.

Cette disjonction entre les deux systèmes de possibilité est essentielle à l'activité grammaticale. Si elle n'est pas admise, alors cette activité se dissout : si effectivement le possible et l'impossible de langue se confondent entièrement avec le possible et l'impossible matériels, alors on peut et on doit se borner à constater ce qui se dit et ne se dit pas matériellement : la raison grammaticale n'est rien de plus et rien de moins qu'un magnétophone. Si en revanche on admet la disjonction, l'activité grammaticale autonome devient licite.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

→ **voir** *Acceptabilité, Astérisque, Factum grammaticae, Grammaire, Grammaticalité, Langue.*

### **POSTÉRIEURE** [phonétique, phonologie]

On qualifie de *postérieures* les réalisations phoniques dont le lieu d'articulation\* est situé dans la partie postérieure de la cavité buccale. Le terme est employé principalement pour le classement des voyelles. En français, les voyelles\* postérieures sont des voyelles vélaires\* en ce que leur articulation entraîne un déplacement de la langue vers le palais\* mou (ou voile\* du palais) : [u], [o], [ɔ], [ɔ ], [ɑ], [ɑ ].

On désigne par le terme de *posteriorisation* un mouvement de déplacement des phones\* vers l'arrière de la cavité buccale.

→ **voir** *Antérieure, Articulation, Centrale, Palais, Voile du palais, Voyelle.*

### **POSTÉRIORISATION → POSTÉRIEURE**

### **POSTPOSITION → ADPOSITION**

### **PRAGMATIQUE** [domaine]

Du grec *pragmatikos*, «relatif à l'action », à partir de *pragma*, « action ». La pragmatique est un domaine des sciences du langage qui peut être décrit à la fois

comme un carrefour de disciplines, où se croisent notamment les linguistiques énonciatives, la sociolinguistique, la psycholinguistique, la sémantique des textes, la sémiotique, l'analyse conversationnelle, les sciences de la communication, ou les sciences cognitives. Elle fait porter son étude non sur le système de la langue mais sur son usage, et particulièrement sur les questions liées au sens et à l'interprétation des énoncés. Jacques Moeschler et Anne Reboul (*Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*) ont proposé la définition suivante :

D'une manière tout à fait générale, on définira la pragmatique comme l'étude de l'usage du langage, par opposition à l'étude du système linguistique, qui concerne à proprement parler la linguistique. Si on parle de l'usage du langage, c'est que cet usage n'est neutre, dans ses effets, ni sur le processus de communication, ni sur le système linguistique lui-même. Il est banal, en effet, de noter qu'un certain nombre de mots (les déictiques de temps, de lieu et de personne comme *maintenant, ici, je* par exemple) ne peuvent s'interpréter que dans le contexte de leur énonciation. Il est un peu moins banal de rappeler que, dans l'échange verbal, nous communiquons beaucoup plus que ce que nos mots signifient. Il est encore moins banal de dire enfin que l'usage des formes linguistiques produit, en retour, une inscription de l'usage dans le système lui-même : le sens de énoncé consiste en un commentaire sur ses conditions d'usage, à savoir son énonciation.

J. Moeschler & A. Reboul, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*,  
Le Seuil, 1994.

La pragmatique s'intéresse ainsi aux signes qui ne peuvent recevoir d'interprétation qu'en contexte, aux aspects non vériconditionnels de l'énoncé, aux stratégies interprétatives de l'allocutaire, et à la fonction actionnelle du langage, par l'étude de ce que la philosophie analytique\* a appelé les *actes\* de langage*. Autrement dit, elle rend compte de ce qui est signifié par le langage verbal au-delà de ce que les mots signifient littéralement.

Les relations complexes de la pragmatique avec la linguistique, et principalement avec la sémantique, ont donné lieu au développement parallèle de deux conceptions du domaine, une pragmatique dite *intégrée* à la sémantique, à partir de la théorie de l'argumentation élaborée par Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombre, et une pragmatique dite *radicale*, séparée de la sémantique, qui s'est développée pour l'essentiel par les théories cognitivistes (Gerald, Gazdar, Jerry Fodor, Dan Sperber et Deirdre Wilson).

→ **voir** *Acte de langage*



, *Contexte*



, *Coopération, Énonciation*



, *Illocutoire, Implicature, Perlocutoire, Pertinence, Savoir partagé.*



→ Anscombe J.-C. & Ducrot O., 1983, *L'Argumentation dans la langue*, Mardaga. Austin J. L., 1962, *How to do Things with Words*, Oxford University Press ; *Quand dire c'est faire*, Le Seuil, trad. franç. G. Lane, 1970. Berrendonner A., 1981, *Éléments de pragmatique linguistique*, Minuit. Ducrot O., 1972, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Hermann. Fodor J., 1983, *The Modularity of Mind; La Modularité de l'esprit*, trad. franç. A. Gerschenfeld, Minuit, 1986. Gazdar G., 1979, *Pragmatics. Implicature, Presupposition and Logical Form*, Académie Press. → Grice, P., 1979, « Logique et conversation », *Communications* n° 30, trad. franç. F. Berthet & M. Bozon. Moeschler J. & Reboul A., 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Le Seuil. Récanati F., 1979, *La Transparence et l'Énonciation. Pour introduire à la pragmatique*, Le Seuil. Searle J.R., 1969, *Speech Acts*, Cambridge University Press ; *Les Actes de langage*, Hermann, 1972. Sperber D. & Wilson D., 1986, *Relevance. Communication and Cognition*, Blackwell ; *La Pertinence – Communication et cognition*, Minuit, trad. A. Gerschenfeld & D. Sperber, 1989.

## **PRATIQUE SOCIALE [sémiotique]**

La notion de pratique sociale est employée en sémiotique, notamment par François Rastier, pour désigner une activité socialement codifiée mettant enjeu trois ordres de facteurs liés respectivement aux interactions matérielles, aux signes et aux processus mentaux :

La sémiotique des pratiques sociales exige naturellement une collaboration interdisciplinaire. Cette urgence théorique a été éludée par certain dogmatisme marxisant qui pensait toutes les pratiques à l'image de la production matérielle, et surtout négligeait la sphère sémiotique des pratiques sociales, y compris des pratiques de production. Il faut au contraire tenir compte des facteurs physiques, sémiotiques et représentationnels dans toute pratique sociale, sans réduire les uns aux autres.

F. Rastier & alii, *Sémantique pour l'analyse*, Masson, 1994.

La notion connaît des applications en sémantique textuelle pour la caractérisation des discours et des genres, et pour la définition du mode de production, d'interprétation\* et de référenciation\* des textes.

→ **voir** *Interprétation, Signe*.

## **PRAXÉMATIQUE → PRAXÈME**



## PRAXÈME [analyse du discours, sociolinguistique]

Mot formé sur le grec *praxis*, « mouvement, action ». On appelle *praxème*, dans le cadre d'un mode d'analyse du discours qui s'est donné le nom de *praxématique*, un outil de la nomination, c'est-à-dire de la production lexicale de sens, dont la spécificité théorique est de ne pas postuler l'existence d'un signifié immanent aux unités, et donc antérieur à leur engagement discursif, mais plutôt de concevoir ces unités comme des signifiants actualisés dans le discours et ne tenant leur pleine aptitude à signifier que de cet engagement. Dans cette perspective, le sens d'une unité du lexique est un sens produit, c'est-à-dire le résultat d'une production de langage, dont la praxématique s'attache à décrire le fonctionnement processuel, en orientant ses travaux vers la dynamique complexe de l'activité langagière du sujet, confronté au réel et aux contraintes de la communication sociale.

Outil de la nomination, le praxème est le moyen par lequel l'homme verse en langage l'appréhension qu'il a du réel à travers sa perception sensible et son expérience pratique. Il y repère des traits stables, réitérés dans des occurrences d'objets regroupés en classes : c'est l'opération dite de « typisation ». La désignation du référent s'opère ainsi par couplage d'une forme du réel et d'une forme du langage : une « catégorisation référentielle ». Par celle-ci, l'appréhension pratique du réel, la praxis humaine, est implicite dans le praxème. Le langage entretient avec le réel un rapport dialectique qui conduit la praxématique à se déterminer comme une linguistique matérialiste. L'ensemble des catégorisations référentielles constitue une « arthrologie » du réel, une sorte de « grille », de « maillage » interprétatif à travers lesquels se construit une représentation linguistique du réel : la « logosphère ».

F. Gardès-Madray & P. Siblot, in

*Courants sociolinguistiques*, Publications  
de l'INALF, Klincksieck, 1989.

La praxématique, qui s'est développée à partir des années 1970, sous l'impulsion de Robert Lafont, est une théorie linguistique qui se donne comme objet d'étude la production du sens en langage, dans un cadre qu'elle décrit comme anthropologique et réaliste. Comme le précise Paul Siblot:

Ses options épistémologiques se trouvent inscrites dans une dénomination qui revendique [...] l'idée fondatrice qu'il n'est pas de représentation linguistique du monde concevable hors des informations que l'homme tire de ses praxis et de la prise en considération de son statut *d'homo faber* ; et, au plan du langage, de constructeur des systèmes linguistiques, lui-même construit en tant que sujet par le langage. [...] Trois courants de pensée relevant de disciplines différentes ont initialement été sollicités pour cette réflexion sur la production du sens en langage :

– les analyses grammaticales de Guillaume qui s'efforcent de concevoir de manière dynamique les processus langagiers, mais déplacées dans un cadre épistémologique explicitement réaliste;

–les approches philosophiques de la praxis par la phénoménologie et l'analyse par la dialectique marxienne des processus de production ;

–la compréhension par la psychanalyse du sujet du discours.

P. Siblot, article « Praxématique »,  
in C. Détrie, P. Siblot, B. Vérine,  
*Termes et concepts pour l'analyse  
du discours*, H. Champion, 2001.

→ **voir** *Analyse du discours, Extralinguistique, Praxéogénie, Praxéologie, Référence.*

### **PRAXÉOGÉNIE** [linguistique générale, psychomécanique]

Mot formé sur le grec *praxis*, « mouvement, action ». Dans le vocabulaire de la psychomécanique du langage\*, le terme de *praxéogénie* sert à désigner la construction du discours\*, par distinction avec le terme de *glossogénie*\*, qui désigne la construction continue et historique de la langue\*, à partir de quoi s'élabore le discours. La notion de *praxéogénie* vise à rendre compte du processus d'actualisation\*, autrement dit d'utilisation à des fins particulières et momentanées par un sujet parlant, des données résultant de la *glossogénie*. La *praxéogénie* c'est, pour Gustave Guillaume, « l'emploi du langage dans l'instant de parole », ou, plus précisément, « l'exercice du langage ». En cela, la *praxéogénie* fournit la définition fonctionnelle du langage.

→ **voir** *Actualisation*



, *Diachronie, Discours, Glossogénie, Langue, Psychomécanique du langage*



, *Synchronie.*

### **PRAXÉOLOGIE** [sémiotique]

Mot formé sur le grec *praxis*, « mouvement, action ». La notion de *praxéologie* est employée en sémiotique, en particulier par François Rastier, pour caractériser les formes sémantiques comme des moments stabilisés de processus productifs et interprétatifs, par opposition à une conception ontologique, qui les caractérise comme des objets statiques. Les tropes\* offrent un exemple du rendement de la notion de *praxéologie* en sémantique des textes :

Loin [...] de se réduire à des ornements qui travestissent un corps ontologique déjà donné par la signification, les tropes sont un moyen de la produire et de l'interpréter. Dès lors, ils ne se surimposent pas à la signification, mais la constituent et l'organisent au palier phrastique, la transposent au palier textuel, et la transforment ainsi en sens.

F. Rastier, *Arts et sciences du texte*,  
PUF, 2001.

→ **voir** *Interprétation, Morphologie sémantique, Sémantique.*

## **PRAXIS → PRAXÈME**

### **PRÉCISION** [informatique documentaire]

La précision représente la proportion d'informations pertinentes recueillies, en réponse à une requête formulée dans le cadre d'une recherche documentaire, par rapport au total des informations extraites.

→ **voir** *Bruit, Rappel, Silence.*

### **PRÉCONSTRUIT** [analyse du discours]

Notion élaborée par P. Henry, puis par Michel Pêcheux, à partir des travaux de sémantique linguistique d'Oswald Ducrot portant sur la logique des présupposés. On désigne par *préconstruit* ce qui, dans le discours, résulte d'une construction antérieure au moment de l'énonciation, et se trouve par là même soustrait à l'assertion de l'énonciateur, tout en étant conditionné, c'est-à-dire impliqué, présupposé ou sous-entendu, par l'assertion. Aux préconstruits sont ainsi nécessairement attachés des effets d'évidence, de savoir présumé acquis, de « déjà dit ». Il s'agit de rendre compte par cette notion du fait que « ça parle avant, ailleurs et indépendamment » du discours qui s'énonce.

Les « traces » du préconstruit dans l'énoncé sont, pour l'essentiel, repérables aux formes résultant d'une opération d'actualisation\*, de thématisation\*, de prédication\* seconde, et, plus généralement, d'enchâssement syntaxique. Par exemple, l'actualisation nominale (*une fleur*) : l'article indéfini marque la préconstruction d'un ensemble d'objets qui, par définition, ne saurait se réduire à un élément, ce qui a pour corollaire l'indétermination présumée de l'objet désigné par le syntagme *une fleur* dans il cueille *une fleur*; le détachement (« *Chassé de Pristina*, le quotidien « *Koha Ditore* » *renaît en Macédoine* », *Le Monde*, 27/4/99) : le segment détaché thématisé marque la présomption de réalité voire de notoriété du procès évoqué par le participe *chassé* ; la nominalisation (*La baisse des effectifs suscite la colère des employés*) : le groupe nominalisé marque la préconstruction du procès « les effectifs ont baissé », etc.

La notion de préconstruit a servi en analyse du discours, notamment dans l'École française, à formuler la thèse de l'extériorité constitutive de tout discours, c'est-à-dire la présence de l'interdiscours\* à l'intérieur de toute formation discursive. Afin d'éviter les imprécisions et les confusions dans la mise en œuvre de cette notion, on gagne à distinguer, comme on le fait, entre autres, dans les applications de la théorie des opérations énonciatives développée par Antoine Culioli, les faits de préconstruction propres à l'activité linguistique, et ceux qui lui sont extérieurs et qui à cet égard requièrent la connaissance d'un objet du monde (préconstruit notionnel) ou la connaissance d'une situation (préconstruit situationnel).

→ voir *Implication, Implicite*



, *Inférence, Interdiscours, Présupposé, Sous-entendu.*



→ Ducrot O., 1972, *Dire et ne pas dire*, Hermann. Henry P., 1975, « Constructions relatives et articulations discursives », *Langages*, n° 37. Malidier D.(éd.), 1990, *L'Inquiétude du discours – Textes de Michel Pêcheux*, Éd. des Cendres. Pêcheux M., Pêcheux, Éd. des Cendres. Pêcheux M., 1975, *Les Vérités de La Palice*, Maspéro.

## PRÉDICAT → PRÉDICATION

### PRÉDICATION [syntaxe, sémantique]

À partir du latin *praedicare*, « affirmer ». Dans le domaine linguistique, la prédication peut être définie comme une opération de construction de la phrase\* consistant à mettre en relation deux éléments dont le rôle grammatical est nettement distinct : d'une part, un constituant en position de sujet (ex. *Juliette court acheter le journal*), d'autre part, un constituant en position de prédicat (ex. *Juliette court acheter le journal*).

Dans cette perspective, on définit le prédicat comme le constituant central de la phrase puisque c'est cet élément qui, dans une large mesure, exprime la relation prédicative. Il peut être de nature verbale ; il regroupe en ce cas non seulement les constituants du syntagme verbal (le verbe et les arguments qu'il régit), mais il peut également s'ouvrir aux compléments non essentiels). Le prédicat peut être également de nature non verbale (ex. *Devant, les petits, derrière les grands; mortelle, la pièce !*).

On parle de *prédication seconde* dans le cas des constructions qui expriment, à l'intérieur de la phrase, un contenu phrastique. La notion s'applique entre autres aux tours du type *Juliette a les yeux bleus*, dans lesquels le verbe *avoir* manifeste un sens attributif et un comportement de verbe copule\*, et où s'observe un amalgame de deux propositions dont l'une, de forme réduite (*les yeux bleus*), forme un prédicat second dépendant d'une prédication de rang supérieur. Les constructions détachées, comme les

appositions\* (ex. *Malade, Juliette est restée au lit*), sont d'autres cas de prédication seconde, dans lesquels le segment détaché prédicatif prend appui sur un des arguments de la prédication principale.

L'opposition sujet/prédicat apparaît chez les philosophes grecs de l'Antiquité pour décrire l'opération universelle d'expression du jugement selon laquelle une propriété (le prédicat) est attribuée à une substance\* (le sujet), jugement formulé par ce que la logique appelle *proposition*, c'est-à-dire un énoncé susceptible d'être déclaré vrai ou faux. Cette structure *a priori* du jugement, fondée sur un binarisme logique, est un concept qui est passé du discours philosophique au discours grammatical, et qui s'est imposé dans l'analyse syntaxique au prix d'une simplification souvent abusive des faits de langue.

→ **voir** *Attribut*



, *Copule, Prédicativité, Substance, Sujet.*

## **PRÉDICATIVITÉ** [sémantique grammaticale, psychomécanique]

Dérivé de *prédicatif/prédicat*, à partir du latin *praedicatum*, « attribut ». La notion de prédicativité a été principalement développée en psychomécanique\* du langage par Gustave Guillaume, qui la définit comme la faculté qu'a un mot de dire quelque chose de quelque chose. La notion traduit une intuition remontant à l'Antiquité, selon laquelle il existe des types de mots\* qui disposent d'une capacité prédicative supérieure à d'autres. Cette intuition a été matérialisée assez tôt dans l'histoire des grammaires par les oppositions entre mots « principaux » et mots « accessoires », mots « pleins » et mots « vides », mots « lexicaux » et mots « grammaticaux », etc.

Guillaume fonde son opposition entre parties de langue prédicatives et non prédicatives en s'appuyant sur la nature du signifié\* matériel du mot, c'est-à-dire sur la notion qu'il véhicule. Il distingue ainsi, selon la nature de leur idéogénèse\*, deux espèces de mots : (i) ceux dont la matière notionnelle ressortit à l'événement relaté par la phrase, et dont l'idéogénèse est fournie par la conceptualisation des données de l'expérience humaine (le substantif\*, l'adjectif\*, l'adverbe\*, le verbe\* : parties de langue prédicatives) ; (ii) ceux dont la matière notionnelle ressortit au mécanisme de l'événement qu'est la phrase elle-même, et dont l'idéogénèse est obtenue par la transcendance des données de l'expérience humaine, ne saisissant, de manière réflexive, que l'acte de langage actualisé par cette expérience (le pronom\*, l'article\*, la préposition\*, la conjonction\* : parties de langue non prédicatives).

Comme le précise justement Gérard Moignet, commentant le modèle théorique de Guillaume :

La frontière n'est pas tracée de façon absolue entre les deux séries de parties de langue. Il existe

notamment des mécanismes linguistiques par lesquels des parties de langue prédicatives peuvent être portées à des états qu'on pourrait dire sublimés d'elles-mêmes, ce qui les fait fonctionner comme des mots grammaticaux. Le cas le plus manifeste est celui de l'auxiliarisation : prédicatif dans *Je pense, donc je suis*, le verbe *être* ne l'est plus quand il devient auxiliaire de l'aspect : *je suis arrivé*, ou de la voix passive : *je suis puni*. Inversement, des parties de langue non prédicatives pourront parfois être prédicativées ; avec la préposition *pour*, on peut faire un substantif : *le pour et le contre*.

G. Moignet, *Systématique de la langue française*, Klincksieck, 1981.

→ **voir** *Apport, Auxiliaire, Copule, Idéogénèse, Mot*



, *Grammaticalisation*



, *Incidence, Partie du discours*



, *Psychomécanique du langage*



, *Subduction.*

## **PRÉDICTIBILITÉ → PRÉDICTION**

### **PRÉDICTION** [épistémologie]

Le terme de *prédiction* qualifie, dans le cadre d'une théorie de la langue, une fonction spécifique qui consiste à formuler des règles permettant de prédire la grammaticalité\* d'une expression. Cette fonction prédictive est appliquée en particulier dans la construction *a priori* des propositions empiriques susceptibles de falsifier une hypothèse. On parle ainsi, en synchronie\*, de prédictibilité de telle ou telle configuration matérielle de la langue. La fonction prédictive permet de systématiser la description des possibles\* de langue, mais son rendement explicatif reste très limité.

→ **voir** *Combinatoire, Falsifiabilité, Formalisation, Formalisme, Grammaticalité, Inférence, Langue, Observatoire*



, *Possible de langue.*

## **PRÉFIXE → AFFIXE**

## **PRÉPOSITION → PARTIE DU DISCOURS**

## PRÉSUPPOSÉ [logique, sémantique, pragmatique]

La notion de présupposé peut être définie, avec Robert Martin (*Inférence, antonymie et paraphrase*, 1976), comme une inférence\* *nécessaire*, c'est-à-dire inscrite dans la structure linguistique de l'énoncé, et par conséquent indépendante de la situation de discours. Dans cette perspective, une proposition  $p$  présuppose une proposition  $q$  si  $q$  reste vraie alors que  $p$  est niée. Les présupposés de la proposition  $p$  sont ainsi formés de l'ensemble  $Q$  des propositions dont la vériconditionnalité\* n'est pas affectée par la négation de la proposition  $p$ . Ainsi, la proposition *Claire a cessé d'écrire* présuppose la proposition *Claire écrivait* puisque l'on peut aussi inférer cette dernière proposition à partir de *Claire n'a pas cessé d'écrire*. Le mécanisme sémantico-logique du présupposé doit donc être distingué de celui qui caractérise le fonctionnement d'un autre type d'inférence nécessaire, l'implication\*.

→ **voir** *Coopération, Déduction, Implication, Implicature, Implicite*



, *Induction, Inférence, Sous-entendu, Vériconditionnalité.*

## PRINCIPES ET PARAMÈTRES [syntaxe]

Cadre théorique d'une des dernières étapes de la grammaire générative. La notion de principes vise à formuler l'hypothèse d'une grammaire universelle qui conditionnerait l'acquisition des langues (inscrite dans le dispositif biologique de l'espèce humaine), et qui définirait des règles de fonctionnement linguistique partagées par toutes les langues. La notion de paramètres sert à déterminer les espaces de variation possible des langues particulières relativement à ces principes, c'est-à-dire leur mode d'instanciation spécifique de la grammaire universelle. Ainsi le principe de projection qui s'inscrit dans la théorie X-barre, fait apparaître des invariants (tout syntagme est décrit comme la projection maximale d'une

tête qui sélectionne un spécifieur\* et un complément\*). À ce principe correspondent des paramètres variables selon les langues. Par exemple, en français l'application de ce principe fait apparaître l'ordre spécifieur + tête et tête + complément. Le formalisme de la théorie X-barre permet de représenter, pour une structure déterminée, ce qui relève des principes et ce qui relève des paramètres.

→ **voir** *Liage.*

→ Chomsky N., 1982, *Some Concepts and Consequences of a Theory of Government and Binding*, MIT Press ; trad. franc. *La Nouvelle Syntaxe*, Le Seuil, 1987. → Chomsky N., 1991, *Théorie du gouvernement et du liage : les conférences de Pise*, Le

Seuil.

## **PRISE EN CHARGE** [linguistique énonciative]

Dans les travaux portant sur l'énonciation\*, le terme de *prise en charge* désigne de manière large les choix énonciatifs d'un énonciateur ajustant son énoncé\* à une situation d'énonciation.

→ voir *Énonciation*



## **PROCESSUS RÉDACTIONNEL** [didactique de l'écrit, linguistique du texte]

Le texte\*, en raison des processus requis pour sa production, sa compréhension\* et son interprétation\*, est un extraordinaire complexe de déterminations, où entrent des paramètres liés tout à la fois au système linguistique, aux caractéristiques sémiotiques de la communication écrite, à la représentation d'un univers de référence, aux objectifs de communication et à la maîtrise du contexte\* énonciatif. Les psycholinguistes, notamment, ont étudié les principales opérations langagières intervenant dans les activités rédactionnelles :

–la contextualisation, c'est-à-dire la configuration générale du texte en fonction des croyances, des savoirs, des intentions de communication et des représentations que l'énonciateur a du co-énonciateur et de lui-même relativement au co-énonciateur représenté ;

–la planification, c'est-à-dire d'une part l'objectif de communication déterminé par le genre textuel et par ce qui doit être précisément effectué dans ce cadre générique, et d'autre part l'activation et l'organisation des connaissances et des informations pertinentes, ainsi que l'évaluation de leur mise en forme relativement à l'objectif de communication ;

– la textualisation, c'est-à-dire la pertinence graphique, morphologique, syntaxique, sémantique et pragmatique du texte, et particulièrement le contrôle des faits de modalisation\* et de modulation (la prise en charge du contenu par l'énonciateur, et les ajouts typographiques associés, du type soulignement, guillemets, signes ponctuels de l'affectivité, etc.), des faits de cohésion\* (le traitement des périodes\*, des chaînes\*, des portées\*, des séquences\*), et des faits de segmentation\* (les frontières graphiques intra- et interphrastiques).



→ **voir** *Compréhension, Contexte*



, *Interprétation, Texte*



, *Textualité.*



Adam J.-M., 1990, *Éléments de linguistique textuelle – Théorie et pratique de l'analyse textuelle*, Liège, Mardaga. Adam J.-M., 1992, *Les Textes : types et prototypes*, Nathan. Chiss J.-L., 1987, « Malaise dans la classification », *Langue française*, 74. Chiss J.-L., 1987, « Les types de textes et l'enseignement du français », *Le français aujourd'hui*, 79. Coirier P. & alii, 1996, *Psycholinguistique du texte*, A. Colin. Combettes B., 1983, *Pour une grammaire textuelle – La Progression thématique*, Bruxelles, De Boeck-Duculot. Combettes B., Tomassone R., 1988, *Le Texte informatif aspects linguistiques*, Bruxelles, De Boeck. Fayol M., 1989, « Une approche psycholinguistique de la ponctuation : étude en production et en compréhension », *Langue française*, 81. Garcia-Debanc C., 1986, « Processus rédactionnels et pédagogie de l'écriture », *Pratiques*, 49. Petitjean A., 1989, « Les typologies textuelles », *Pratiques*, 62. Reichler-Béguelin M.-J., & alii, 1988, *Écrire en français – Cohésion textuelle et apprentissage de l'expression écrite*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé. Schnedecker C., 2002, *Lire, comprendre, rédiger des textes théoriques*, Bruxelles, De Boeck. Schneuwly B. & alii, 1989, « Les organisateurs textuels dans quatre types de textes écrits (élèves de 10, 12 et 14 ans) », *Langue française*, n° 81.

## **PROCLISE → CLITIQUE**

## **PROCLITIQUE → CLITIQUE**

## **PROFORME** [syntaxe, sémantique]

À partir du latin *pro*, « à la place de ». On appelle *proformes*, notamment en grammaire générative, des objets linguistiques pris abstraitement, dont la fonction est de représenter les propriétés communes à l'ensemble des membres d'une catégorie. Ainsi, l'anglais *one* peut-il être décrit comme une proforme nominale représentant l'ensemble des membres de la catégorie des noms servant à la désignation des référents humains définis : ex. *Who does he need ? The one he needs is his father* (« De qui a-t-il besoin? La personne dont il a besoin est son père »).

## PROGRESSION THÉMATIQUE [linguistique textuelle]

La notion de progression thématique s'est élaborée à partir des travaux de l'école fonctionnaliste pragoise sur la dynamique\* communicationnelle, qu'illustre notamment l'opposition thème\*/rhème étudiée en particulier par F. Dane, J. Firbas, P. Sgall, et J. Vachek. En France, la notion a été vulgarisée et développée principalement par Bernard Combettes (*Pour une grammaire textuelle – La progression thématique*, 1983).

Un texte\* est une séquence linguistique qui forme une unité informationnelle. Cette unité, pour être reconnue comme telle par l'interprétation\*, doit satisfaire au moins à deux règles fondamentales de la cohésion discursive : (i) la règle de continuité référentielle, qui assure une forme de permanence thématique minimale dans le texte (un texte ne saurait faire varier l'objet du discours à chaque phrase) ; (ii) la règle de progression des informations (un texte ne saurait développer la même information d'une phrase à l'autre). On recense le plus souvent trois schémas de progressions thématiques. Ces types de progressions peuvent alterner à l'intérieur d'un même texte.

Dans la progression dite *linéaire* (ou *évolutive*) tout ou partie du rhème (Rh) d'une phrase ou d'un groupe propositionnel autonome constitue l'origine du thème (Th) de l'unité suivante, selon le modèle : Phrase 1 : Th<sup>1</sup> → Rh<sup>1</sup>; Phrase 2 : Th<sup>2</sup> (= Rh<sup>1</sup>) → Rh<sup>2</sup> ; Phrase 3 : Th<sup>3</sup> (= Rh<sup>2</sup>) → Rh<sup>3</sup>, etc. (ex. *Dans la chambre, il y a un fauteuil. Sur le fauteuil, il y a un plaid. Sous le plaid, il y a un cadeau*). Cette structure, très marquée, souligne l'enchaînement des faits narrés, décrits, ou développés dans un cadre argumentatif.

La progression dite à *thème constant* se caractérise par la répétition d'un même référent en poste thématique de phrases ou de propositions qui se suivent, selon le modèle : Phrase 1 : Th<sup>1</sup> → Rh<sup>1</sup> ; Phrase 2 : Th<sup>1</sup> → Rh<sup>2</sup> ; Phrase 3 : Th<sup>1</sup> → Rh<sup>3</sup>, etc. (ex. *L'écureuil est un rongeur. Ce petit mammifère vit surtout en forêt. Il se caractérise par un pelage roux et une longue queue en panache*). La chaîne anaphorique est ici constituée par les unités : *l'écureuil, ce petit mammifère, il*.

La progression dite à *thèmes dérivés* fait jouer un hyperthème, qui peut occuper un poste thématique (Th = hyperthème), ou un poste rhématique (Rh = hyperthème). Cet hyperthème est soit explicite, soit inférable à partir du contexte. Il constitue le point d'ancrage d'une chaîne de sous-thèmes (Th), selon le modèle : Phrase 1 : Th<sup>1</sup> (= hyperthème) → Rh<sup>1</sup> (ou Th<sup>1</sup> → Rh<sup>1</sup> = hyperthème); Phrase 2 : Th<sup>2</sup> → Rh<sup>2</sup> ; Phrase 3 : Th<sup>3</sup> → Rh<sup>3</sup>, etc. (ex. *Caroline a trois grandes sœurs. L'aînée est pianiste. La cadette est avocate. La troisième est exploratrice*).

→ voir *Cohésion*



, *Dynamique communicationnelle*



, *Thème*



, *Texte*

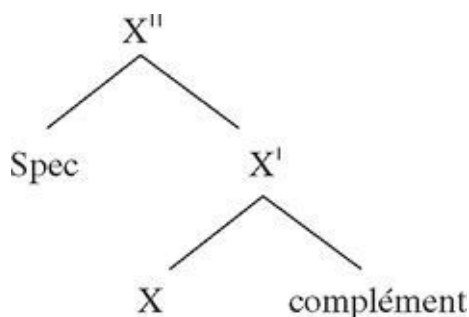


.

## **PROJECTION** [syntaxe]

Le principe de projection est un des fondements de la théorie des principes\* et paramètres développée par la grammaire générative. Ce principe est appliqué dans le cadre théorique de la syntaxe X-barre, où il permet de représenter la structure des syntagmes comme une structure à niveaux. Il stipule que les informations lexicales, comme les sous-catégories (animé/non animé, concret/abstrait, transitif/intransitif, etc.) ou les rôles\* sémantiques, sont représentées syntaxiquement, donc conservées dans les dérivations syntaxiques. Dans cette perspective, une projection peut être définie comme une catégorie syntagmatique dominant et incluant le constituant qui lui confère ses propriétés syntagmatiques.

On distingue trois types de projections : les projections minimales, intermédiaires et maximales. Les projections minimales sont composées d'une tête\* (variable lexicale ou non) formant un élément nu (X), qui, associé à une position\* de complément\*, fournit la structure d'une projection intermédiaire (X'), laquelle associant cette structure syntagmatique à un spécifieur\* (Spec), forme la projection maximale (X<sup>11</sup>) du syntagme de type X. Soit en figure :



→ voir *Liage*.

## **PROLATIF** [morphosyntaxe]

Le prolatif est un cas\* exprimant le passage par un endroit : ex. en finnois, le morphème *-tse*, dans *merritse*, « par mer ». En basque, le prolatif connaît plusieurs

valeurs, généralement regroupées autour de la notion de complément de destination :

*Prolatif*: complément de « destination » ; il y en a de deux types : le premier évoque la « mise en coïncidence » d'une réalité avec une notion (Baigorri-tzat *hartu nuen Irulegi* «j'avais pris Irouléguy pour Baigorri », Mutiko-tzat *hartu dute* « ils l'ont pris pour domestique »), le second (peut-être, comme le Comitatif, dérivé du Génitif possessif), une véritable destination (Baigorri-r-entzat *hori egiten du auzapezak* « le maire fait cela pour Baigorri »).

J. Allières, *Manuel pratique de basque*,

Picard, 1979.

→ voir *Cas*



**PROLEPSE → SYLLEPSE**

**PRONOM → PARTIE DU DISCOURS**

**PRONONCIATION → PROSODIE**

**PROPOSITION → PRÉDICATION**

**PROSODIE** [description linguistique, domaine]

Du grec *prosôdia*, « accent, quantité ». Le champ d'application de la prosodie est assez étendu et hétérogène, puisqu'il couvre l'ensemble des phénomènes liés à l'intonation. La prosodie étudie le domaine suprasegmental\*, c'est-à-dire dans la linguistique de l'oral, les phénomènes étrangers à la double\* articulation du langage mais qui sont liés au regroupement des unités segmentales. Elle décrit notamment les indices suprasegmentaux qui entrent dans la constitution de la mélodie : la hauteur et les variations du fondamental de la voix, l'intensité, la durée, les pauses. Elle décrit l'accent, qui est une entité syllabique proéminente marquée par une augmentation de durée, d'intensité, voire de hauteur.

On parle d'accentuation *oxytonique* pour les mots accentués sur la dernière syllabe. En français tous les mots accentués sont des oxytons. On parle d'accentuation paroxytonique pour les mots accentués sur l'avant-dernière syllabe : ex. l'italien *cása* (« maison ») est un paroxyton. On parle d'accentuation *proparoxytonique* pour les mots accentués sur la syllabe précédant l'antépénultième : ex. l'italien *Nápoli* (« Naples »).

Elle décrit également le rythme, créé par la succession dans l'énoncé des syllabes proéminentes et non proéminentes. La phonétique suprasegmentale rend compte de la fonction de ces phénomènes dans le discours, et notamment de leur fonction de délimitation des constituants de l'énoncé, les syllabes accentuées établissant des frontières de groupes intonatifs, et de leur fonction significative, assumée par les intonèmes (ou schémas mélodiques correspondant à une unité énonciative).

→ **voir** *Allotone, Alphabet phonétique international (API), Double articulation, Suprasegmental, Syllabe*



, *Syllabisme, Tonème.*



→ Morel M.-A. & Danon-Boileau L., 1998, *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français*, Ophrys. Lacheret-Dujour A., 2003, *La Prosodie des circonstants en français*, Louvain, Peeters.

## **PROSTHÈSE** [phonétique, phonologie]

Formé sur le mot latin, d'origine grecque, *prosthesis*, désignant l'ajout d'un élément au début d'une lexie. La prosthèse (ou prothèse) est un type de métaplasme\* caractérisé par l'addition d'un phonème non étymologique à l'initiale d'un mot : ex. [g] dans *grenouille* [gRnuj], de l'ancien français *reinoille*, à partir du latin populaire °*ranucula*.

→ **voir** *Épenthèse, Métaplasme.*

## **PROTASE** [prosodie, rhétorique, syntaxe]

Du grec *protasis*, « ce qui est posé en avant ». La notion de protase désignait chez les rhétoriciens grecs le membre initial d'une période\*. Sur cette base, la rhétorique contemporaine définit la protase, d'une manière générale, comme la partie ascendante de la courbe mélodique d'une phrase, par distinction avec l'apodose (du grec *apodosis*, « ce qui est donné après »), qui constitue la partie descendante de cette courbe, le point d'inflexion (ou sommet) étant formé par l'acmé (du grec *akmê*, « point culminant »). La notion de protase est parfois employée en syntaxe, où elle sert à désigner le premier

élément d'une structure binaire. Par exemple, dans un schéma phrastique du type proposition hypothétique + proposition principale (ex. *Si Gordon était musicien, il serait claveciniste*), la subordonnée en *si*, qui pose la condition, constitue la protase ; la principale, qui énonce la conséquence de cette condition, constitue quant à elle l'apodose.

→ **voir** *Période*



## **PROTOTYPE** [sémantique]

À partir du grec *prôtotupos*, « qui est le premier type ». La notion de prototype résulte d'une approche critique de la catégorisation sémantique reposant sur la notion de condition nécessaire et suffisante (CNS). Dans la théorie des CNS, un objet, pour appartenir à une catégorie, doit présenter des propriétés communes avec celles des membres de cette catégorie. La notion de prototype repose, quant à elle, sur le critère du meilleur représentant de la catégorie. Ainsi, un objet appartient ou n'appartient pas à une catégorie selon son degré de ressemblance avec l'exemplaire tenu pour le plus représentatif de l'ensemble en question, exemplaire désigné par le terme de *prototype*. Dans cette perspective, le prototype d'une catégorie est l'objet qui est pensé comme le centre de cette catégorie. C'est un repère cognitif\* qui permet de se représenter l'entier d'un ensemble globalement, sans prendre en compte de manière analytique ses diverses propriétés. L'intérêt de la notion de prototype est notamment d'introduire l'idée de vérité relative, ou de flou, dans l'analyse sémantique.

→ **voir** *Catégorisation*



, *Cognitif, Représentation, Sémantique*.



→ Kleiber G., 1990, *La Sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*, PUF. → Rosch E. & Mervis C., 1975, « Family Resemblances », *Cognitive Psychology*, n° 7.

## **PROTRACTION** → **ARRONDIE**

## **PSYCHOLINGUISTIQUE** [domaine]

Domaine des sciences du langage prenant pour objet d'étude les processus psychologiques qui déterminent notamment la nature et la forme de la production et de la compréhension de l'acte de langage chez les sujets parlants. La psycholinguistique,

aujourd'hui largement investie par l'essor des sciences cognitives, privilégie dans son domaine d'application les questions touchant au traitement du langage chez les adultes, à l'acquisition du langage chez les enfants, et à certains aspects des pathologies du langage.

→ **voir** *Acquisition du langage*



, *Cognitif, Compréhension, Interprétation, Lapsus, Pathologie du langage, Processus rédactionnel*



, *Script.*

## **PSYCHOMÉCANIQUE DU LANGAGE** [linguistique générale]

Le terme désigne chez Gustave Guillaume (1883-1960) l'étude de la pensée en action de langage, et plus précisément les opérations de pensée qui sont génératrices des systèmes de langue et qui conditionnent les faits discursifs. La psychomécanique du langage est le cadre théorique de la linguistique guillaumienne.

→ **voir** *Apport, Chronogénèse, Chronotype, Déflexivité, Diastématique, Extensité, Idée regardante, Idéogénèse, Incidence, Morphogénèse, Nombre, Praxéogénie, Personne, Prédicativité, Puissance, Subduction, Support, Temps opératif.*



→ Boone A. & Joly A., 1996, *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, L'Harmattan. → Guillaume G., 1964, *Langage et science du langage*, Nizet.  
→ Soutet O. (dir.), 2003, « Jeunesse du guillaumisme », *Le français moderne*, t. LXXI, n° → Wilmet M., 1978, *Gustave Guillaume et son école linguistique*, Nathan-Labor.

## **PUISSANCE** [linguistique générale, psychomécanique]

La notion de puissance, élaborée par Gustave Guillaume (notamment dans *Le Problème de l'article et sa solution dans la langue française*, 1919), est utilisée en psychomécanique du langage\*. Dans cette perspective, conformément d'ailleurs à certains aspects de l'héritage aristotélicien, on distingue deux plans dans l'acte de langage : le plan précoce et le plan tardif. Le plan précoce est celui de la puissance, où s'élaborent les formes de langue\* et leurs valeurs fondamentales. Le plan tardif est celui de l'effet, qui permet l'expression de ces formes en discours\* et des valeurs liées à leur actualisation\*. La langue est ainsi pensée comme une puissance à laquelle le discours est nécessairement subordonné, et dont il manifeste un effet en opérant un choix dans un ensemble de virtualités. Par exemple, l'article est, pour Guillaume, un signe linguistique qui a vocation à faire passer le nom du plan de la puissance, donc de la langue (ex.

*maison*: idée nominale) au plan de l'effet, c'est-à-dire du discours (ex. *Voilà la maison dont je t'ai parlé* : idée nominale actualisée, manifestant une valeur spécifique liée à cette actualisation, et qui constitue un effet de sens conditionné par le signifié de puissance du nom *maison*).

À partir de *puissance* on a formé l'adjectif *puissancier* (par distinction avec *potentiel*), pour marquer le fait que la puissance n'est pas seulement la somme des conditions de réalisation éventuelles de l'effet, mais qu'elle détermine pleinement l'effet. En psychomécanique du langage, l'adjectif *puissancier* exprime l'idée que, dans le temps\* opératif d'un système de langue, une position susceptible d'être ainsi caractérisée est antérieure à une autre.

→ **voir** *Actualisation*



, *Discours*



, *Extensité, Idée regardante/regardée, Langue, Psychomécanique du langage*



, *Temps opératif.*

## QUANTIFICATION [sémantique]

Opération de détermination\* consistant à attribuer une valeur quantitative à une notion. On appelle *quantifieurs* les marqueurs de quantification.

→ **voir** *Compact, Comptable, Dense, Détermination, Discret, Massif, Nombre, Partitif, Partition.*

## QUANTITÉ [phonétique, phonologie, prosodie]

La quantité d'un phonème\* est la durée plus ou moins longue de son émission. Le terme s'applique particulièrement aux phonèmes vocaliques. La quantité d'une voyelle\* est liée à des facteurs multiples : des facteurs extrinsèques (comme une caractéristique articulatoire du locuteur, résultant ou non d'un choix expressif ; ou comme une influence de l'environnement phonétique immédiat, par exemple telle voyelle s'abrégant au contact d'une consonne nasale) ; des facteurs intrinsèques (liés notamment au timbre\* de la voyelle : plus une voyelle est fermée et plus elle est brève). Dans certaines langues, la quantité vocalique est distinctive : c'est le cas dans les



langues germaniques ou finno-ougriennes, c'était également le cas en latin, qui opposait par exemple *malum* [malum], «malheur», et *mlum* [ma:lum], « pomme ». Le terme de *quantité* s'applique aussi, et corollairement, à la syllabe\*, dont la voyelle constitue le noyau. La place de l'accent\* d'intensité dépend notamment de la quantité syllabique.

→ **voir** *Accent, Alphabet phonétique international (API), Syllabe*



, *Timbre, Voyelle.*

### **RACINE** [morphologie, linguistique historique]

Une racine est l'élément de formation commun aux unités lexicales d'une même famille étymologique pour une langue ou un groupe de langues. Considéré en synchronie contemporaine, par exemple, cet élément n'a pas nécessairement un statut de morphème, mais il l'a eu dans un état antérieur de l'histoire de la langue (notamment en latin pour ce qui est des langues romanes). Ainsi, le latin *puer*, « enfant » est la racine des mots français *puéril*, *puérité*, *puerpéral*, etc. Il ne saurait être pour autant segmenté en morphème. *Puéril*, formé sur le latin *puerilis*, est inanalysable du point de vue de la morphologie française en synchronie contemporaine. Élément de base dans la morphologie des mots d'une même famille, la racine est un atome insécable.

→ **voir** *Base, Dérivation*



, *Morphème, Radical.*

### **RADICAL** [morphologie]

À partir du latin *radix*, « racine ». On appelle *radical*, le morphème\* d'un mot dérivé ou fléchi qui subsiste après effacement de tous les affixes\* (*commerce*, dans *commercialisation* ; *pens-* dans *impensable* ; *-terr-* dans *aterrir*).

→ **voir** *Base, Dérivation*



, *Morphème, Racine.*

## **RAPPEL** [informatique documentaire]

Le rappel représente la proportion d'informations pertinentes recueillies, en réponse à une requête formulée dans le cadre d'une recherche documentaire, par rapport au total des informations pertinentes possibles.

→ **voir** *Bruit, Précision, Silence*.

## **RAPPORT ASSOCIATIF → PARADIGME**

### **RASOIR D'OCKHAM** [épistémologie, philosophie du langage]

Guillaume d'Ockham, ou d'Occam, (1290 ?-1349), moine franciscain, théologien, logicien, philosophe anglais, est l'auteur d'une *Summa Logicae* (*Somme de logique*, 1323), dans laquelle il se fait le brillant défenseur d'un nominalisme\* conceptualiste, en développant une théorie mentaliste de la signification fondée sur le *concept* et non par sur le *mot* (*lingua mentis*). Ce langage de la pensée, qui préexisterait à toute forme d'expression linguistique, préfigure étrangement certaines théories modernes portant sur les propriétés sémantiques dont seraient dotés les symboles que constitueraient les représentations mentales (notamment, Jerry Fodor, *The Language of Thought*, «Le langage de la pensée », 1975).

De même que selon Boèce, dans son commentaire du *Peri Hermeneias*, il y a trois sortes de phrases, à savoir écrites, parlées, et conçues, ces dernières n'existant que dans l'intellect, de même il y a trois sortes de termes : écrits, parlés, et conçus. Le terme écrit est une partie d'une proposition tracée sur un corps, qui est vue ou peut être vue par un œil corporel. Le terme parlé est une partie d'une proposition proférée oralement et destinée à être entendue par une oreille corporelle. Le terme conçu est une intention ou une impression psychique, signifiant ou consignant quelque chose par nature, destinée à faire partie d'une proposition mentale et à supposer pour cette chose. Ces termes conçus et les propositions qui en sont composées sont donc ces paroles mentales dont saint Augustin dit dans le livre XV de *La Trinité* qu'elles n'appartiennent à aucune langue parce qu'elles se tiennent seulement dans l'esprit et ne peuvent être proférées extérieurement, bien que des sons vocaux soient prononcés à l'extérieur, en tant que signes qui leur sont subordonnés.

G. d'Ockham, *Somme de logique*,  
1<sup>re</sup> partie, trad. J. Biard,  
Trans-Europ-Repress, 1988 [1323].

Le nominalisme développé par d'Ockham le conduit à remettre vivement (et dangereusement) en question le réalisme des universaux. Si les universaux existaient ils existeraient nécessairement en tant que réalités singulières, car seuls les individus existent, qu'ils soient des entités mentales ou physiques. Les représentations tout

comme les mots ne peuvent renvoyer qu'à des entités singulières. Expliquer le singulier par l'universel, comme le fait l'ontologie\* religieuse traditionnelle, conduit à considérer l'existence de plusieurs réalités pour un même individu en « démultipliant » son être (par exemple, comme particulier, comme type, comme genre, comme espèce, etc.), réalités qu'il est en outre difficile d'articuler entre elles sans les ramener à l'existence particulière de l'individu en question.

C'est dans ce cadre qu'il convient de replacer le principe épistémologique de parcimonie appelé rasoir d'Ockham en raison de la position pour le moins tranchante qu'il énonce : *Pluralitas non est ponenda sine necessitate*, « Il ne faut pas multiplier les entités au-delà de ce qu'il est nécessaire ». Cette récusation du réalisme des universaux peut être tenue pour la base des théories empiristes de la connaissance. Elle conduira d'Ockham à considérer l'existence de Dieu comme ne pouvant être déduite au moyen de la seule raison. Le principe du rasoir d'Ockham a été souvent exploité et reformulé en épistémologie des sciences (notamment : *Lorsque deux théories permettant de prédire les mêmes résultats sont en concurrence, celle qui est la plus simple est nécessairement la meilleure*).

*Pluralitas non est ponenda sine necessitate* : c'est bien sûr le principe qui guide la conduite de Guillaume de Baskerville dans sa quête du Nom de la rose.

→ voir *Mentalais, Langage de la pensée*



, *Nominalisme, Ontologie*.

## REANALYSE → GRAMMATICALISATION

### RECATÉGORISATION [morphosyntaxe, sémantique]

Le terme de *recatégorisation* désigne de manière large toute forme de modification catégorielle d'une unité lexicale, qu'il s'agisse de catégories sémantiques (comptable/massif, concret/abstrait, animé/non animé, etc.) ou de catégories grammaticales (adjectif/adverbe, substantif/adjectif, préposition/substantif, participe/préposition, etc.). La notion de recatégorisation interfère avec celles de dérivation\* impropre, de translation\*, ou encore avec celle de conversion, qui dans certaines grammaires, outre les propriétés définies plus haut, ouvre son domaine d'application à la suffixation entraînant une modification catégorielle de la base\*.

→ voir *Catégorisation*



, Dérivation



, Parties du discours



, Translation.

**RÉCEPTEUR → COMMUNICATION**

**RECOMPOSITION → INTERFIXATION**

**RECONSTRUCTION** [linguistique historique]

On appelle *reconstruction*, en linguistique historique, la reconstitution des langues-mères (ou protolangues), dont il n'existe aucune attestation directe. On aboutit à cette reconstitution en procédant par induction\* à partir de formes linguistiques attestées, empruntées à des langues différentes, dont une approche comparative permet d'établir des correspondances. Si dans un groupe de langues génétiquement liées, la comparaison permet de dégager des caractéristiques phonétiques ou morphologiques communes, on peut formuler l'hypothèse selon laquelle ces caractéristiques partagent la même origine linguistique. Le regroupement des caractéristiques communes d'un groupe de langues apparentées permet d'établir une représentation, hypothétique mais plausible, de la langue-mère. La reconstruction permet donc de confirmer l'existence des familles de langues, et, partant, de décrire les principales propriétés des protolangues.

→ **voir** *Astérisque, Attestation, Comparatisme, Indo-européen, Paléontologie linguistique, Typologie linguistique.*

**RECTION** [morphosyntaxe]

Du latin *rectio*, « action de gérer, de gouverner, d'administrer ». On appelle *rection* la propriété d'une unité, associée à sa classe grammaticale (un verbe, un nom, un adjectif, une préposition, une conjonction), consistant à régir un complément\*, c'est-à-dire à déterminer sa configuration morphosyntaxique. La rection est une contrainte distributionnelle exercée par l'élément régissant sur l'élément régi. Elle se manifeste notamment par des phénomènes comme l'accord ou le liage\*.

→ **Voir** *Actance*



, Complément, Gouvernement, Liage, Régime, Valence



**RÉCURSION** [phonétique, phonologie] Mot formé à partir du verbe latin *recurrere*, « revenir en arrière ». La notion de récursion, développée par le linguiste russe Nicolas Troubetzkoy (1890-1938), est employée pour décrire l'opposition d'articulation entre les consonnes à glotte ouverte et les consonnes glottalisées (dites *récurives*), caractérisées par une occlusion ou un relâchement de la glotte.

→ **voir** *Articulation, Consonne, Phonème*.

**RÉCURSIVITÉ** [morphologie, syntaxe] Mot dérivé de l'adjectif *récurif*, qui est formé sur l'anglais *recursive* à partir du verbe latin *recurrere*, « revenir en arrière ». Le terme de *récurivité* décrit, en linguistique, la propriété d'une règle de construction d'être réitérée de manière virtuellement indéfinie à partir du résultat qu'elle produit.

Dans le domaine de la formation des mots, la récurivité s'observe dans les cas de dérivation\* et de composition\*. Par exemple, la série *commerce* > *commercial* > *commercialiser* > *commercialisation* est un cas de dérivation récurive ; le mot *informatique* (« traitement automatique de l'information»), formé par le télescopage du substantif *information* et de l'adjectif *automatique*, est à la base du dérivé verbal *informatiser*, qui a lui-même fourni la base du dérivé nominal *informatisation*. Ainsi, l'unité lexicale, une fois construite, fournit, à la manière d'un mot simple, la base d'une autre unité lexicale construite.

En syntaxe, cette propriété de la langue s'observe notamment dans la coordination\*, la subordination\* relative, et la détermination\* nominale réalisée au moyen du syntagme prépositionnel : ex. *le secrétaire qui devait transmettre le dossier qui était à la signature chez le ministre qui était en réunion*, etc. ; *le préfet la femme [du préfet] la cousine [de la femme [du préfet]]*, etc.

La récurivité manifeste ainsi le mécanisme génératif sur lequel repose les grammaires formelles. Il convient de noter que si le nombre des constituants, dans les structures dotées d'un mécanisme récurif, est *virtuellement* non fini il ne saurait l'être *de fait*. On explique aisément cette impossibilité par les limites que fixe le principe d'économie, sur lequel repose toute communication verbale, et que décrit notamment la notion d'acceptabilité\*.

→ **voir** *Acceptabilité, Compétence, Composition*



, *Dérivation*



## RÉÉCRITURE [syntaxe]

La notion de règles\* de réécriture (ou règles syntagmatiques), initiée par l'analyse en constituants immédiats (ACI)\*, est à la base de la théorie standard de la grammaire générative (Noam Chomsky, *Syntactic Structures*, 1957, trad. franç. *Structures syntaxiques*, 1969 ;

*Aspects of the Theory of Syntax*, 1965, trad. franç. *Aspects de la théorie syntaxique*, 1971). Dans cette perspective, la langue est décrite comme une grammaire formelle, fondée sur un principe génératif reposant sur un système de règles. Ces règles sont de deux types : des règles de réécriture (ou règles syntagmatiques), qui produisent les structures profondes\*, des règles de transformation\*, qui produisent les structures de surface\*. Les règles de réécriture engendrent des structures syntaxiques par un système de dérivations organisé par paliers. Par exemple, pour un état élémentaire de la notion :

P → SN + SV [la phrase P se réécrit comme la somme d'un syntagme nominal et d'un syntagme verbal]

SN → D + N [le syntagme nominal se réécrit comme la somme d'un déterminant et d'un nom]

SV → V + SN [le syntagme verbal se réécrit comme la somme d'un verbe et d'un syntagme nominal]

V → rad. + dés. [le verbe se réécrit comme le somme d'un radical et d'une désinence]

SN → N + A [le syntagme nominal se réécrit comme la somme d'un nom et d'un adjectif]

Les règles de réécriture reposent donc sur une instruction qui consiste à convertir un élément en un autre. L'opérateur de conversion est symbolisé par la flèche qui marque l'instruction de réécrire l'élément placé à sa gauche.

→ **voir** *Analyse en constituants immédiats (ACI), Génératif, Récursivité, Règle, Structure profonde.*

## RÉFÉRENCE [linguistique générale, sémantique]

La référence est généralement définie comme la relation qui unit une expression linguistique en emploi dans un énoncé avec « l'objet du monde » qui se trouve désigné par cette expression. On appelle *référent* cet « objet du monde ». Comme le rappelle Michel Charolles (*La Référence et les Expressions référentielles en français*, 2002), la référence est donc un acte intentionnel visant à établir cette relation mots/ monde.

La notion d'extralinguistique\* vers quoi est censée tendre la référence ne va pas sans poser de nombreux problèmes dans l'analyse, à commencer par celui de l'existence même du référent, puisque référer à un objet implique l'existence de cet objet, même dans le cas des entités imaginaires, qui ne sont pas moins que d'autres susceptibles de désignation. Mais pour leur ouvrir la référence on est tenu d'étendre la notion aux *mondes possibles* \*. La réalité n'est plus en ce cas préexistante au discours mais construite par lui. Le monde réel devient, dans cette perspective, une conceptualisation, car le «monde» n'est jamais qu'un monde perçu, c'est-à-dire une représentation\*. Les classes d'objets et leurs propriétés sont en fait celles que la conscience délimite.

La notion de référence, du point de vue linguistique, gagne en consistance si elle est décrite comme un ensemble de phénomènes liés à la référenciation. La référenciation peut être définie comme un acte consistant à saisir les objets du monde (physiques ou conceptuels), et à les présenter en discours.

→ **voir** *Accessibilité*



, *Actualisation*



, *Anaphore*



, *Autonymie, Autoréférence, Cataphore, Chaîne de référence*



, *Contexte*



, *Coréférence*



, *Deixis, Dénomination*



, *Description définie, Descriptivisme*



, *Désignateur rigide, Embayage, Endophore, Exophore, Extralinguistique, Évocation*



, *Indexicalité, Saillance.*

**RÉFÉRENCIATION → RÉFÉRENCE**

## RÉFÉRENT → RÉFÉRENCE

### REFORMULATION [sémantique discursive]

On appelle *reformulation* la variante paraphrastique d'un segment linguistique, ou plus largement d'un énoncé\*, dans laquelle des modifications formelles sont opérées à des fins de spécification du sens\* ou de la référence\*. La reformulation couvre une grande diversité de faits linguistiques et énonciatifs, notamment ceux qui ont trait au détachement\* et à la glose\*, au discours rapporté\*, ainsi que ceux qui sont sollicités pour assurer la cohésion\* et la cohérence\* du discours.

→ voir *Paraphrase*



### RÉGIME [morphosyntaxe]

Du latin *regimen*, « action de diriger ». La notion de régime est employée en morphologie flexionnelle, notamment en ancien français, pour caractériser le cas\* (appelé *cas régime*) correspondant à la fonction d'objet\*, par distinction avec le cas sujet\*. On appelle également *régime*, dans la tradition grammaticale française, un complément\* le plus souvent à tête nominale ou pronominale régi par un verbe ou une préposition.

→ voir *Accusatif, Cas*



, *Complément, Objet*.

## RÈGLE → VALIDATION

### RÉGULATEUR [analyse du discours]

Le terme de régulateur est employé dans l'étude des interactions\* verbales. Comme l'a montré Catherine Kerbrat-Orecchioni (*Les Interactions verbales*, I, 1990), pour qu'il y ait interaction verbale, il faut que les participants s'engagent mutuellement dans



l'échange\*, non seulement qu'ils parlent mais qu'ils se parlent. Pour ce faire, ils doivent user de procédés phatiques\* et régulateurs.

Les procédés régulateurs sont des contributions langagières produites par le récepteur\*, souvent en réponse aux sollicitations du locuteur. Ces contributions ne peuvent pas être assimilées aux tours\* de parole. Par conséquent, elles ne sauraient interrompre l'intervention\* du partenaire. Il peut s'agir de signaux non verbaux (hochements de tête, sourires, etc.), paraverbaux\*, au moyen de diverses vocalisations (ex. *mmh*), ou bien verbaux (ex. *tiens, ah bon, ah oui*, etc.).

La fonction des régulateurs peut être selon les cas d'encourager le locuteur à poursuivre son tour de parole, de lui signaler un doute, une obscurité dans son discours, etc.

Catherine Kerbrat-Orecchioni a rappelé que les procédés régulateurs sont en corrélation dans l'interaction verbale avec les procédés phatiques, et forment avec ces derniers un système de synchronisation interactionnelle. Par exemple, si le locuteur manifeste une élocution défaillante, son partenaire multipliera les signaux régulateurs ; inversement, si l'allocutaire\* manifeste une volonté de désengagement de l'échange, le locuteur multipliera les signaux phatiques.

→ **voir** *Discours*



, *Échange, Interaction verbale*



, *Intervention, Phatique.*

## RELATION SÉMANTIQUE

[sémantique]

On appelle *relations sémantiques* des relations de sens entre les unités lexicales d'une langue (notamment des relations d'équivalence, d'opposition, d'inclusion), relations dont on postule l'existence dans le savoir des usagers de cette langue, en synchronie\*, pour expliquer l'intercompréhension linguistique.

Tout porte [...] à penser que les relations sémantiques sont présentes sous une forme ou sous une autre à un niveau profond de la « compétence linguistique » des individus, c'est-à-dire de ce savoir intériorisé de la langue que nous manifestons par la parole. Elles semblent nécessairement sous-tendre notre connaissance et notre maîtrise du lexique. [...] Certains auteurs vont même jusqu'à considérer que les relations sémantiques privilégiées [...] représentent une sorte de principe inné de classement à l'œuvre dans l'esprit humain, relevant en somme d'une sorte de structure logique fondamentale et préétablie, un ensemble de schèmes préconstruits. Nous pensons plutôt que ces relations ne préexistent pas aux significations linguistiques elles-mêmes et qu'elles se construisent au fil de l'expérience langagière et cognitive des individus, même si leur importance dans les échanges linguistiques leur confère très vite un réel pouvoir de structuration de la pensée.

V. Nyckees, *La Sémantique*, Belin, 1998.

Le terme de *relations sémantiques* vise tout à la fois des relations entre des unités lexicales différentes (relations dites *externes* : synonymie\*, antonymie\*, hyponymie\*, hyperonymie\*), et des significations différentes d'une même unité (relations dites *internes* : monosémie\*, polysémie\*, homonymie\*).

→ **voir** *Lexicologie, Sémantique, Sens*.

## RELATIVATION [syntaxe]

Dérivé nominal de l'adjectif *relative*. On appelle *relativation* (ou *relativisation*) une des réalisations syntaxiques de la caractérisation\*, dont la forme type est fournie par la subordonnée relative, mais qui doit être décrite, plus largement, comme la construction d'une proposition, dont le noyau verbal est à temps fini, formant un constituant dépendant de type épithétique, appositif, voire attributif, et comportant un élément vide ou un élément anaphorique référant à un constituant situé dans ou devant le complémenteur\*. Comme le précise Claude Muller :

La relativation a [...] comme limite externe la formation des complétives à antécédent (il n'y a pas d'élément anaphorique ni manquant dans la proposition) ou encore les questions partielles (il n'y a pas subordination). En revanche, ce processus englobe, au-delà des relatives, les clivées, les comparatives, les interrogatives indirectes partielles et certaines concessives.

C. Muller, *Les Bases de la syntaxe*,  
Presses universitaires de Bordeaux, 2002.

→ **voir** *Subordination*.

## RELATIVITÉ LINGUISTIQUE

[philosophie du langage]

La notion de relativité linguistique renvoie à l'idée qu'une langue donnée est le reflet de la civilisation et de la culture de la communauté où elle est parlée. Partant, le problème philosophique posé par ce constat peut être formulé de la manière suivante : la langue est-elle susceptible de limiter les représentations ? Ou encore, comme le propose le premier Wittgenstein : *The limits of my language mean the limits of my world* (*Tractatus logico-philosophicus*, 5.6.), « Les limites de mon langage sont celles de mon univers ».

La question de la variabilité des représentations\* du monde dans les langues et de l'incidence de cette variabilité sur la réflexion linguistique a été discutée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne le thème du concours lancé par l'Académie royale des Sciences et des Belles-Lettres de Berlin en 1757 : *Quelle est l'influence réciproque des opinions sur le langage et du langage sur les opinions?* La problématique est d'ailleurs évoquée par Jean-Jacques Rousseau dans *Émile*:

On sera surpris que je compte l'étude des langues au nombre des inutilités de l'éducation : mais on se souviendra que je ne parle ici que des études du premier âge ; et, quoi qu'on puisse dire, je ne crois pas que, jusqu'à l'âge de douze ou quinze ans, nul enfant, les prodiges à part, ait jamais vraiment appris deux langues.

Je conviens que si l'étude des langues n'était que celle des mots, c'est-à-dire des figures ou des sons qui les expriment, cette étude pourrait convenir aux enfants : mais les langues, en changeant les signes, modifient aussi les idées qu'ils représentent. Les têtes se forment sur les langages, les pensées prennent la teinte des idiomes. La raison seule est commune, l'esprit en chaque langue a sa forme particulière ; différence qui pourrait bien être en partie la cause ou l'effet des caractères nationaux ; et, ce qui paraît confirmer cette conjecture est que, chez toutes les nations du monde, la langue suit les vicissitudes des mœurs, et se conserve ou s'altère comme elles.

J.-J. Rousseau, *Émile ou  
De l'éducation*, 1762.

Elle est par la suite abondamment discutée par les romantiques allemands. Notamment par Friedrich Schleiermacher (1768-1834), qui voit dans l'interprétation\* et la traduction les principaux instruments de la connaissance confrontée à la relativité de la pensée par la langue :

Si déjà, dans l'usage de la vie courante, il faut admettre que dans une langue il y a peu de mots qui correspondent pleinement aux mots d'une autre langue, de telle sorte que celle-ci puisse s'employer dans tous les cas dans lesquels on emploie l'autre, et qu'avec les mêmes constructions elles produisent toutes deux toujours le même effet, ceci s'applique davantage encore à tous les concepts, et d'autant plus que leur contenu est plus philosophique, donc au plus haut degré à la philosophie authentique. Ici, plus que dans n'importe quel domaine, chaque langue contient, malgré les diverses opinions contemporaines ou successives, un système de concepts qui, précisément parce qu'ils se touchent, s'unissent et se complètent dans la même langue, forment un tout dont les différentes parties ne correspondent à aucune de celles du système des autres langues, à l'exception, et encore, de Dieu et de l'Être, le premier substantif et le premier verbe. Car même l'absolument universel, bien qu'il se trouve hors du domaine de la particularité, est éclairé et coloré par la langue. La sagesse de chaque individu doit se déployer dans ce système de la langue. Chacun puise dans ce qui existe déjà, chacun aide à mettre en lumière ce qui, sans déjà exister, est déjà préformé. C'est ainsi seulement que la sagesse de l'individu est vivante et peut régir réellement son existence, qu'il rassemble entièrement dans cette langue.

F. Schleiermacher, *Des différentes  
méthodes du traduire*, 1813,  
trad. A. Berman et C. Berner,  
Le Seuil, 1999.

Wilhelm von Humboldt (1767-1835) approfondit encore davantage la réflexion sur la relativité linguistique dans un mémoire rédigé dans les années 1827-1829 et publié au début du XX<sup>e</sup> siècle (*La différence de construction du langage dans l'humanité et l'influence qu'elle exerce sur le développement spirituel de l'espèce humaine*). A cette époque d'assomption et d'avènement du sujet dans la pensée philosophique, la réflexion sur le langage se déplace sensiblement de la problématique des universaux\*, des systèmes grammaticaux reflétant l'universalité du jugement, vers celle de la diversité, de la distinctivité, de l'individualité, voire du « génie » des langues, dépôts idéalisés des identités culturelles.

Au XX<sup>e</sup> siècle, le thème de la relativité linguistique apparaît notamment dans la théorie saussurienne de la valeur\*. Pour Ferdinand de Saussure, la variabilité du découpage du réel selon les langues est une confirmation de la pertinence du principe de l'arbitraire\* du signe :

Psychologiquement, abstraction faite de son expression par les mots, notre pensée n'est qu'une masse amorphe et indistincte. Philosophes et linguistes se sont toujours accordés à reconnaître que, sans le secours des signes, nous serions incapables de distinguer deux idées d'une façon claire et constante. Prise en elle-même, la pensée est comme une nébuleuse où rien n'est nécessairement délimité. Il n'y a pas d'idées préétablies, et rien n'est distinct avant l'apparition de la langue. En face de ce royaume flottant, les sons offriraient-ils par eux-mêmes des entités circonscrites d'avance? Pas davantage. [...] Nous pouvons donc représenter le fait linguistique dans son ensemble, comme une série de subdivisions contiguës dessinées à la fois sur le plan indéfini des idées confuses [...] et sur celui non moins indéterminé des sons [...]. [...] Le rôle caractéristique de la langue vis-à-vis de la pensée n'est pas de créer un moyen phonique matériel pour l'expression des idées, mais de servir d'intermédiaire entre la pensée et le son, dans des conditions telles que leur union aboutit nécessairement à des délimitations réciproques d'unités.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 224, 225, Payot, 1972 [1916].

Mais c'est dans la formulation de l'hypothèse dite de *Sapir-Whorf*\* que la notion de relativité linguistique trouve son expression la plus explicite :

Chaque langue est un vaste système de structures différent des autres, dans lequel il existe un ordonnancement culturel des formes et des catégories qui non seulement permet à l'individu de communiquer, mais également analyse le réel, remarque ou néglige des types de relations et de phénomènes, canalise son raisonnement et jalonne peu à peu le champ de sa conscience.

B. L. Whorf, *Language, Thought and Reality – Selected Writings*, New York, Wiley, 1956, trad. C. Carme (*Linguistique et anthropologie. Les Origines de la sémiologie*, Denoël-Gonthier, 1969)

→ **voir** Arbitraire linguistique, Hyperlangue, Interprétation, Langage, Langue, Représentation, Sapir-Whorf (hypothèse de)



, Valeur.

## **REPRÉSENTATION** [psychologie cognitive]

On appelle *représentation* en psychologie cognitive\* une entité conceptuelle interne au sujet, décrite comme un correspondant de réalités externes expérimentées par ce sujet. La notion de représentation appliquée aux activités mentales (mémorisation, raisonnement, etc.) suppose que le traitement des informations passe par des signes, des symboles, des images.

→ voir *Accessibilité*



, Cognitif, Compréhension, Computationnisme, Concept, Externalisme, Extralinguistique, Évocation



, Imaginaire, Impression référentielle, Interprétation, Monde possible, Référence, Saillance, Univers de croyance.

## **REQUÊTE** [informatique documentaire]

Une requête est une recherche documentaire automatisée qui sélectionne dans un ensemble de données un sous-ensemble, spécifié par l'utilisateur, notamment au moyen d'une liste de mots clés. On appelle *expansion de requête* une requête enrichie (automatiquement ou manuellement), par exemple par la mention de synonymes pouvant se substituer aux mots clés sans modifier le contenu de la recherche. Les opérateurs booléens\* permettent d'exercer cette expansion en combinant, dans la formulation de la requête, deux termes en relation synonymique (ex.[circulation OU trafic]).

→ **voir** *Banque de données, Base de données, Booléen, Bruit, Indexation, Précision, Rappel, Silence.*

## **RÉSEAU ASSOCIATIF** [sémantique]

On appelle *réseau associatif*, notamment en sémantique interprétative, un ensemble de relations où s'observe la récurrence d'une molécule sémique.

→ **voir** *Sème.*

## **RÉSONANCE** [phonétique]

La résonance résulte de l'amplification d'une onde\* sonore par son passage dans une cavité remplie d'air. Tout corps vibratoire dispose en effet d'une fréquence\* de résonance propre. Lorsqu'il est soumis aux effets d'une vibration dont la fréquence est proche de la sienne, il entre également en vibration. Dans la phonation\*, le conduit vocal agit comme un résonateur\*, exerçant sur l'onde en provenance du larynx une action de résonance qui varie suivant le mouvement des organes vocaux.

→ **voir** *Fréquence, Onde, Phonation, Résonateur.*

## **RÉSONATEUR** [phonétique]

Un résonateur est une cavité qui amplifie l'onde sonore qui la parcourt. Dans la phonation\*, les diverses cavités du conduit vocal (pharynx, cavité buccale, fosses nasales, cavité labiale) exercent une action de résonance\* sur l'onde sonore produite par la vibration des cordes vocales. Ce sont des résonateurs. Leur configuration se modifie selon la position de la langue, du voile\* du palais, et des lèvres. La position des organes de la phonation détermine le lieu d'articulation des phones\*, et leur type.

→ **voir** *Fréquence, Onde, Phonation, Résonance.*

## **RESSOURCES LINGUISTIQUES**

[informatique linguistique]

Ensemble de données linguistiques inscrites sur un support électronique, destinées, par exemple, à l'édition numérique, à la constitution de corpus écrits ou oraux pour la description des langues, au développement des logiciels de recherche documentaire, de correction orthographique ou grammaticale, etc.

→ **voir** *Banque de données, Base de données, Corpus*



, *Industries de la langue.*

## **RESTRICTION** [syntaxe, sémantique]

L'usage du terme de *restriction* s'applique en linguistique descriptive pour identifier des constructions caractérisées par l'emploi de marques comme *ne... que*, *seul*, *seulement*, *excepté*, etc. Dans cet usage, il est concurrencé par le terme *d'exception*. Plus couramment, le terme sert à décrire un type de contrainte et de limitation affectant la combinatoire\* de certains constituants dans la phrase. On parle alors de restriction de sélection\*. Dans une perspective sémantique, le terme de *restriction* est affecté à une procédure de changement\* de sens d'une unité lexicale, également identifié par le terme de *synecdoque*\*

Les objets linguistiques sont des objets déformables. Toutes sortes de procédures, l'extension ou la restriction, la métonymie et l'analogie, permettent d'en modeler indéfiniment le contenu.

R. Martin, *Comprendre la linguistique*  
–Épistémologie élémentaire d'une  
discipline, PUF, 2002.

→ **voir** *Changement, Combinatoire, Distribution, Sélection.*

## **RÉTRACTÉE** → **ARRONDIE**

## **RÉTROFLEXE** [phonétique, phonologie]

On qualifie de *rétroflexes* les phonèmes\*, consonantiques ou vocaliques, dont l'articulation\* se caractérise notamment par un relèvement du revers de l'apex\* vers le palais\*.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Voyelle.*

## **RHÈME** → **THÈME**

## **RHÉTORICO-HERMÉNEUTIQUE** → **LOGICO-GRAMMATICAL**

## RHÉTORIQUE [sémantique des textes]

À partir du grec *rhêtorikê* (*Tékhn*), de *rhêtôr*, «orateur ». La rhétorique est définie comme un art et une théorie de la construction des discours. La problématique rhétorique et herméneutique connaît un développement important dans les sciences du langage.

Issue de la sophistique, et par ailleurs des herméneutiques juridique, littéraire et religieuse, la problématique rhétorique/ herméneutique conçoit le langage comme le lieu de la vie sociale et des affaires humaines : les affaires de la cité, pour le droit et la politique, mais aussi le lieu de l'histoire culturelle, tradition et innovation, déterminée par la création et l'interprétation des grands textes. Au-delà des effets de mode, le « retour » du rhétorique et l'essor des théories linguistiques de l'interprétation semblent témoigner d'une évolution générale en faveur d'une conception rhétorique/herméneutique enfin refondée.

F. Rastier, *Arts et sciences du texte*,  
PUF, 2001.

→ **voir** *Arts du langage, Évocation*



, *Logico-grammatical, Poétique.*

## RHOTACISME [phonétique, phonologie]

Formé à partir de *rho*, lettre de l'alphabet grec, sur le modèle de *iotacisme*. Le terme *rhotacisme* est principalement employé en phonétique historique du grec et du latin. Il sert à désigner la transformation de la consonne sifflante sonore [z] en [r] apical\* en position intervocalique, plus rarement en position finale: ex. *honsem* > *honrem*. Le terme s'applique aussi par extension à la transformation en [r] des consonnes [d] et [1].

→ **voir** *Consonne.*

## RÔLE [pragmatique, sémantique, syntaxe]

Le terme de *rôle* connaît deux applications principales très différentes. En pragmatique et en sémantique cognitive, la notion de rôle, distinguée de la notion de valeur\*, prend son sens dans le cadre de la théorie des espaces\* mentaux développée par Gilles Fauconnier. Dans ce cadre, on appelle *rôles* des éléments constitutifs des espaces que sont le temps, le lieu, la situation, etc. Le rôle prend sa valeur parmi les constituants des espaces qui ont la propriété indiquée par l'expression nominale qui décrit le rôle. Ainsi, dans l'énoncé *Le président américain ne se rendra pas à Rome*



*vendredi comme prévu*, la description définie *Le président américain* exprime à la fois une fonction de rôle et une valeur de rôle. Cette valeur est susceptible de varier selon les paramètres spatio-temporels et situationnels. En 2003, on attribuait au rôle décrit dans cet énoncé par *le président américain* (déclencheur de la référence) la valeur « Georges W. Bush » (cible de la référence). La modification du paramètre temporel peut aboutir à l'attribution d'une autre valeur. Le lien entre le rôle et la valeur est décrit comme une fonction pragmatique. On entend par là que la connexion entre ces éléments est établie par la construction mentale d'un espace élaboré par l'énonciateur et le destinataire de l'énoncé.

En sémantique combinatoire, on appelle *rôles* la fonction sémantique assignée par le verbe à ses arguments\*. On parle alors de rôles *sémantiques*, ou de *rôles thématiques* (théta-rôles, noté  $\theta$ -rôles). La caractérisation sémantique des arguments a été intégrée par Noam Chomsky à la théorie générative (*Lectures on Government and Binding*, 1981), mais c'est à Jeffrey Gruber (*Studies in Lexical Relations*, 1965 ; *Lexical Structures in Syntax and Semantics*, 1976) que l'on doit les premiers travaux d'importance sur la question.

On recense en général les principaux rôles sémantiques suivants:

–l'agent\*, qui est à l'origine de l'action, autrement dit l'animé qui initie intentionnellement l'action: ex. *Caroline casse le carreau* ; *Caroline court joyeusement* ; *Caroline est mordue par un chien* ;

–le patient, qui subit l'action, autrement dit l'entité qui est affectée par l'action engagée par l'agent : ex. *Caroline achète un chapeau* ; *Caroline écrit une lettre* ;

– le thème, qui est, selon les verbes, une entité en mouvement, en changement, ou une entité localisée sans être affectée par cette localisation : ex. *Caroline jette la lettre dans la boîte* ; *Caroline habite Bayonne*;

– la source, qui est l'entité à partir de laquelle un mouvement abstrait ou concret s'effectue : ex. *Caroline arrive de Bayonne* ; *Caroline sort du train* ; *Caroline reçoit un e-mail d'Arthur*;

–le but, qui est l'entité vers laquelle l'action est dirigée (la destination), ou vers laquelle le mouvement abstrait ou concret s'effectue : ex. *Caroline va à la plage*; *Caroline envoie un message à Claire*; *Caroline adresse un avertissement à ses enfants* ;

–le lieu, qui est l'endroit abstrait ou concret où est localisée une entité : ex. *Caroline range ses crayons dans sa trousse* ; *Ce carton contient les dessins de Caroline* ;

–l'expérient (ou *expérienteur*, de l'anglais *experiencer*), qui est l'animé constituant le siège d'un processus affectif, émotionnel, psychologique : ex. *Caroline appréhende l'examen* ; *Le chat a effrayé Caroline* ; *Caroline déteste les olives* ;

–l'instrument, qui est l'inanimé utilisé pour réaliser l'action, ou l'agent involontaire de l'action : *Caroline s'éclaire avec une bougie* ; *Caroline s'est blessée avec un verre* ; *La foudre a détruit la cabane* ;

–le bénéficiaire, qui est l'entité bénéficiant de l'action : ex. *Caroline offre à Jean une place sous son parapluie*.

L'assignation d'un rôle sémantique à un argument ne va pas sans poser de sérieuses difficultés, difficultés dont les travaux de Ray Jackendoff notamment (*Semantics and Cognition*, 1983) ont permis de prendre toute la mesure. Cette classification est d'ailleurs soumise à de nombreuses variations selon les cadres théoriques, et selon les

langues que la description linguistique prend pour objet. Il apparaît toutefois que les rôles sémantiques sont déterminants pour la description syntaxique des verbes et pour l'interprétation phrastique. Comme le rappelle Claude Muller :

L'un des principaux problèmes de la linguistique est de déterminer les relations qui s'établissent entre les rôles et les fonctions syntaxiques.

C. Muller, *Les Bases de la syntaxe*,  
Presses universitaires de Bordeaux, 2002.

→ **voir** *Actance*



, *Actant, Agent, Argument, Espaces mentaux, Objet, Sujet, Valeur.*

**ROULEAU → CODICOLOGIE**

**ROULÉE → VIBRANTE**

**RYTHME → PROSODIE**

**SABIR** [sociolinguistique]

Le mot *sabir* (de l'espagnol *saber*, « savoir ») a tout d'abord servi à désigner une langue composite (la *lingua franca*) parlée jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle dans les régions du pourtour méditerranéen, et utilisée surtout pour les transactions commerciales. Puis le mot s'est appliqué à toutes les langues présentant le même mode de formation.

Un *sabir* est un système linguistique d'appoint, né du contact entre deux ou plusieurs langues, et favorisé par la nécessité économique et sociale d'une communication verbale directe entre des communautés linguistiques ne disposant pas d'une langue commune.

Un *sabir* est donc une langue faite d'emprunts aux structures de chacune des langues en contact, permettant une compréhension linguistique réciproque entre les communautés, sans avoir à passer par la traduction. Cette langue, souvent dite « de

relation », présente un fonctionnement lexical et grammatical sommaire en comparaison des modèles dont elle dérive : vocabulaire quantitativement limité, et spécialisé, morphologie quasi invariante, organisation des mots dans l'énoncé par simple juxtaposition.

En tant que langue d'appoint, un sabir se caractérise par le fait qu'il n'a pas vocation à devenir la langue maternelle d'une communauté.

→ **voir** *Contact de langues, Créole*



, *Pidgin*.

### **SAILLANCE** [sémantique discursive, pragmatique]

Dérivé de l'adjectif *saillant*, « qui est en évidence, qui s'impose à l'attention ». Le terme de *saillance* apparaît en sémantique du discours et en pragmatique pour caractériser une propriété des objets dans la représentation discursive, et plus particulièrement pour décrire le statut de centralité de certains référents\* dans la conscience des partenaires de l'énonciation\*. Un référent est saillant s'il s'impose à l'attention. Certaines entités représentées dans le discours sont pensées comme plus centrales ou plus pertinentes que d'autres ; elles jouissent par conséquent d'une accessibilité\* référentielle plus importante. La saillance est déterminante dans le fonctionnement des anaphores\*.

On peut distinguer, comme le font notamment Alain Berrendonner ou Denis Apothéloz, à partir des travaux de René Thom sur la morphologie du sémiotique, une saillance locale et une saillance cognitive.

La saillance locale peut être tenue pour un paramètre contingent du processus référentiel\* dans la mesure où elle est le résultat d'un fait accidentel, et qu'elle reste indépendante du sens en construction. Un référent est saillant localement s'il vient d'être évoqué (verbalement ou non) et qu'il est encore présent dans la conscience des interlocuteurs, ou bien si, dans la situation de communication, il s'impose à leur attention par ses propriétés perceptives (visuelle, auditive, olfactive, etc.). La saillance locale est « volatile » et suscite des objets qui sortent du champ de la conscience aussi rapidement qu'ils y sont entrés.

La saillance cognitive peut être tenue pour un paramètre crucial du processus référentiel, en ce que l'objet sur lequel elle porte manifeste un statut qui est au centre du sens en construction. Comme le précise Denis Apothéloz :

Un tel objet peut donc demeurer saillant même dans des segments de discours où il n'est pas évoqué. De façon générale, on constate que les phases durant lesquelles un objet est évoqué tendent à être plus longues si cet objet est saillant cognitive-ment. Il s'agit là d'une conséquence directe, et d'ailleurs prévisible, du statut de centralité. [...] La propriété de centralité est liée à un projet de signification. De fait, pour qu'un objet soit saillant cognitivement dans un texte ou dans un secteur de texte, deux conditions doivent être satisfaites. La première – triviale – est que l'objet fasse partie de l'univers d'objets constitutif du projet de signification manifesté par le texte. La seconde est que, par rapport à ce projet, il occupe un statut privilégié. Tout projet de signification se traduit en effet par une répartition inhomogène de la saillance cognitive sur les objets constitutifs de ce projet.

D. Apothéloz, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Droz, 1995.

→ **voir** *Accessibilité*



, *Anaphore*



, *Contexte*



, *Référence*.

### **SAPIR-WHORF (HYPOTHÈSE DE)** [philosophie du langage]

On appelle *hypothèse de Sapir-Whorf* un ensemble de discours tenus sur la relativité\* linguistique par les linguistes et anthropologues Edward Sapir (1884-1939) et Benjamin Lee Whorf (1897-1941). Le premier a développé l'idée selon laquelle d'une part la réalité est construite à partir des habitudes langagières des sociétés, d'autre part les mondes où vivent des sociétés différentes sont des mondes distincts. Whorf a radicalisé les observations de Sapir en cherchant à démontrer que chaque langue peut être différenciée des autres par un système de structure qui lui est propre, où s'exprime un ordonnancement culturel des formes et des catégories nécessaire à la communication et à l'appréhension du réel. Les langues formeraient des infrastructures qui détermineraient profondément la nature des cultures humaines. On a retenu de ces propositions l'expression d'un déterminisme linguistique selon lequel les structures d'une langue induisent la forme des représentations du sujet parlant, voire les déterminent profondément.

→ **voir** *Relativité linguistique*.



→ Sapir E., 1949, *Selected Writings in Language, Culture and Personality*, University of California Press ; trad. franc. *Anthropologie*, 1967, *Linguistique*, 1968, Minuit. Whorf B. L., 1956, *Language, Thought and Reality : Selected Writings*, Wiley ; trad. franc. *Linguistique et anthropologie. Les Origines de la sémiologie*, Denoël-Gonthier, 1969.

## **SATURATION** [syntaxe, sémantique, pragmatique]

La notion de saturation est employée dans différents domaines de la science du langage pour rendre compte du fait qu'une fonction prévue par une structure linguistique est effectivement occupée par un constituant. Ainsi, en syntaxe, on dira d'un verbe comme *écouter*, qui est divalent puisqu'il se construit avec deux actants\*, que sa structure actancielle est saturée dans *Claire écoute les Variations Goldberg*, et qu'elle est insaturée dans *Claire écoute*, où la position de second actant (le complément d'objet) est inoccupée.

De même, on dira d'un mot qu'il manifeste une saturation sémantique plus ou moins importante selon la précision de son sens lexical. Le nom *chose*, par exemple, qui est un des plus vagues de la langue française, n'a aucune aptitude, hors contexte, à décrire un référent\*, c'est-à-dire à le classer. Et c'est en raison de la trop grande extension de son contenu lexical, qui rend son aire d'application difficile à définir, qu'il témoigne d'une faible saturation sémantique.

Enfin, on dira d'une expression référentielle quelconque (nominale ou pronominale) qu'elle est référentiellement saturée si, dans un contexte déterminé, il est possible de lui attribuer un référent. Ainsi, dans *Le solfège, ça l'amuse*, le pronom démonstratif *ça*, en dépit de sa faible saturation sémantique en langue, est référentiellement saturé, puisque sa source référentielle est fournie, dans le contexte verbal, par le syntagme *Le solfège*. Les différents processus qui pallient l'incomplétude d'un être linguistique (au plan syntaxique, sémantique ou pragmatique) sont des processus de saturation.

→ **voir** *Actance*



, *Dénomination*



, *Référence, Valence*



## **SAVOIR PARTAGÉ** [communication, pragmatique]

La notion de savoir partagé (ou savoir mutuel) renvoie à l'idée selon laquelle la communication verbale suppose un univers cognitif commun à l'énonciateur et au coénonciateur pour qu'il y ait inter-compréhension. Dans cette perspective, il apparaît que le sens des énoncés ne saurait être exclusivement déterminé par ce qui est codé au moyen de la langue.

Dan Sperber et Deirdre Wilson (*Relevance – Communication and Cognition*, 1986 ;

*La Pertinence - Communication et cognition*, 1989) ont développé une critique de la notion de savoir mutuel, contestant son réalisme et démontrant son caractère inapplicable. Pour qu'il y ait savoir mutuel, il faut : 1/ que l'énonciateur sache que  $p$  ; 2/ que le co-énonciateur sache que  $p$  ; 3/ que l'énonciateur sache 2 ; 4/ que le co-énonciateur sache 1 ; 5/ que l'énonciateur sache 4 ; 6/ que le co-énonciateur sache 3, etc. La démonstration vise à faire ressortir l'idée que la connaissance mutuelle de  $p$  (étapes 1 et 2) ne suffit pas pour établir l'existence d'un savoir partagé. Il faut en outre des étapes de vérification qui appellent elles-mêmes des vérifications, et ainsi de suite à l'infini. De ce point de vue, le savoir partagé ne peut être tenu pour une condition nécessaire et suffisante de la communication.

Renonçant à l'application de cette notion, Sperber et Wilson ont développé celle qu'ils qualifient de *fait mutuellement manifeste*, appuyée sur le concept d'environnement cognitif mutuel. Un fait est réputé manifeste pour un individu si celui-ci est capable de se représenter mentalement ce fait et d'accepter comme vraie ou probablement vraie sa représentation.

On dira qu'un fait est manifeste pour un individu s'il appartient à son environnement cognitif, et qu'un fait est mutuellement manifeste s'il appartient à l'environnement cognitif mutuel du locuteur et de l'interlocuteur. Pour qu'une hypothèse puisse être requise comme hypothèse contextuelle, il faut, mais il ne suffit pas, qu'elle fasse partie de l'environnement cognitif mutuel.

J. Moeschler & A. Reboul, *Dictionnaire  
encyclopédique de pragmatique*,  
Le Seuil, 1994.

→ **voir** *Contexte*



, *Interprétation, Pertinence, Sens.*

## **SCALAIRE** [sémantique]

Formé sur le latin *scala*, « échelle ». L'adjectif *scalaire* sert à caractériser une propriété fondamentale de la relation argumentative. Un élément linguistique quel qu'il soit manifeste une propriété scalaire si son analyse fait intervenir au moins un élément corrélatif, et qu'une relation d'implication\* peut être établie entre les unités. L'ensemble des corrélatifs, liés par un rapport hiérarchique, forment ce que l'on appelle une *échelle argumentative*. Les antonymes scalaires (ou gradables), par exemple, sont des antonymes dont la spécificité est de s'inscrire dans des séries lexicales accueillant des unités qui énoncent des degrés intermédiaires entre les deux notions en relation

d'antonymie\* : c'est le cas notamment de *petit/grand, jeune/vieux, beau/laid*, etc. La propriété scalaire de ces paires d'adjectifs (leur *scalarité*) peut être vérifiée par leur aptitude à recevoir des locutions comparatives *plus ... quel moins ... que*.

→ **voir** *Argumentation*



, *Implication*.

## SCALARITÉ → SCALAIRE

### SCÈNE ÉNONCIATIVE [analyse du discours]

La notion de scène énonciative a été principalement développée en analyse du discours\* par Dominique Maingueneau (*Le Contexte de l'œuvre Littéraire – Énonciation, écrivain, société*, 1993), qui la définit à la fois comme un espace institué par le genre du discours, et comme la construction, par le discours lui-même, de son propre espace énonciatif. Dans cette mise en scène du discours, D. Maingueneau distingue trois principaux modes de réalisation : la « scène englobante », la « scène générique » et la « scénographie ». La scène englobante assigne un statut pragmatique au type de discours dans lequel s'inscrit un texte (discours politique, religieux, publicitaire, etc.). C'est de cette position de surplomb que le lecteur pourra interpréter le discours qui lui est tenu. La scène générique est celle que fournissent les genres du discours, chaque genre exploitant spécifiquement le rôle des partenaires de l'énonciation\*, l'espace, le temps, un mode de circulation du discours, une visée, etc. La scénographie est la scène énonciative que le discours institue lui-même, en s'efforçant de justifier le dispositif langagier que son énonciation met en place par son seul développement. D. Maingueneau illustre ainsi ce qu'il appelle le processus en boucle de la scénographie :

Les dix premières *Provinciales* (1656) de B. Pascal, par exemple, se présentent comme des libelles (scène générique) religieux (scène englobante). Ces libelles ne se présentent pas comme tels, mais comme une série de « lettres » adressées à un ami de province : cette scène épistolaire est la *scénographie* construite par le texte. Ces libelles auraient pu se manifester à travers de tout autres scénographies sans changer pour autant de scène générique. La scénographie a pour effet de faire passer scène englobante et scène générique au second plan : le lecteur est censé recevoir ce texte comme une lettre, non comme un libelle. [...]

La scénographie est ainsi à la fois ce dont vient le discours et ce qu'engendre ce discours ; elle légitime un énoncé qui, en retour, doit la légitimer, doit établir que cette scénographie dont vient la parole est précisément la scénographie requise pour raconter une histoire, dénoncer une injustice, présenter sa candidature à une élection, etc.

D. Maingueneau, art. « Scène d'énonciation », in P. Charaudeau &

D. Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil, 2002.

→ **voir** *Contexte*



, *Discours*



, *Énonciation*



## **SCÉNOGRAPHIE → SCÈNE ÉNONCIATIVE**

### **SCHWA** [phonétique, phonologie]

Le terme *schwa*, ou *chva*, est issu du mot hébreu *chav*, « rien, vide ». En phonétique, le schwa est une voyelle\* centrale\* neutre [], dite *e caduc* ou *e muet* en français, qui se rencontre en position atone dans certaines langues romanes.

**voir** *Alphabet phonétique international (API), Voyelle.*

### **SCIENCES DU LANGAGE** [discipline]

Le terme de *sciences du langage* sert à désigner l'ensemble des domaines connexes prenant pour objets d'étude les langues\* et le langage\*. Ce terme, qui vise à souligner la diversité des approches scientifiques de ces objets, tend à se substituer, au moins institutionnellement, à celui de linguistique\*.

### **SCRIPT** [psycholinguistique, intelligence artificielle]

Emprunté par l'anglais au latin *scriptum*, « écrit ». Le script (ou *schéma d'action*) est une notion qui s'est développée en psycholinguistique textuelle où elle a servi à désigner une organisation structurant chez les sujets la mémoire d'un texte narratif, en suscitant notamment sa représentation formelle et événementielle.

Dans l'étude des représentations de connaissances schématisées, la notion de script est fréquemment corrélée à la notion de « frame ». Marvin Minsky (« A framework for representing knowledge », 1975) appelle *frame* (ou « cadre de connaissances », le terme sera repris par Charles J. Fillmore) un ensemble structuré d'informations représentant une situation connue, et comportant des cases vides de manière à pouvoir être adapté à



divers contextes. Roger C. Schank et Robert P. Abelson (*Scripts, Plans, Goals and Understanding – An Inquiry into Human Knowledge Structures*, 1977) appellent *script* un cadre de connaissances (*frame*) utilisé pour la compréhension des séquences d'événements (scènes, épisodes). Il s'agit d'instructions liées entre elles par diverses relations causales et destinées à offrir au sujet la possibilité de réaliser la conduite attendue d'un événement social dans une situation déterminée.

→ **voir** *Texte*



### **SEGMENT** [linguistique descriptive]

On appelle le plus souvent *segment* le résultat de l'opération de segmentation\*, entendue au sens d'un découpage de la chaîne\* en unités fonctionnelles. Dans cette perspective large, la notion de segment est susceptible de s'appliquer aux unités du niveau phonologique, comme à celles des niveaux morphologique, syntaxique voire textuel. Certaines analyses, plus restrictives, définissant la notion comme une unité minimale de successivité de la chaîne parlée, limitent l'usage du terme au cadre de description de la deuxième articulation du langage, l'appliquant exclusivement aux phonèmes\*.

→ **voir** *Chaîne, Double articulation, Linéarité, Phonème, Phonologie*



, *Segmental, Segmentation, Unité linguistique.*

### **SEGMENTAL** [phonologie]

On qualifie de *segmental* (vs *suprasegmental*\*) le domaine correspondant à la deuxième articulation du langage, c'est-à-dire aux suites d'unités minimales non significatives mais distinctives (les phonèmes\*), indécomposables en segments\* successifs de niveau inférieur. Le domaine segmental est couvert par la phonologie\*.

→ **voir** *Chaîne, Double articulation, Linéarité, Phonème, Phonologie*



, *Segmentation, Suprasegmental, Unité linguistique.*

## SEGMENTATION [linguistique descriptive]

Le terme de *segmentation* connaît différents usages en linguistique. Il désigne principalement une opération de découpage de la chaîne en unités fonctionnelles. Cette opération, réalisée sur l'axe des combinaisons \*, sert à formuler une hypothèse sur l'identité et le fonctionnement des unités de l'énoncé, qu'il s'agisse d'unités du niveau phonologique, morphologique ou syntaxique. La pertinence de cette hypothèse est évaluée par la procédure de commutation\*, réalisée sur l'axe des sélections\*.

Le terme de *segmentation* est également utilisé dans la description grammaticale, depuis les travaux de Charles Bally (1865-1947), pour caractériser des constructions syntaxiques marquées par le détachement\*, et plus couramment identifiées aujourd'hui par le terme de *dislocation*\*. Bally fait de la segmentation une «syntaxe», représentative d'un type d'énonciation propre à la langue parlée, par distinction avec la coordination et la syntaxe dite *liée*.

L'approche de la phrase segmentée, chez Bally, repose sur la description d'une structure bisegmentale constituée d'un élément A et d'un élément Z, dans laquelle A est extrait de Z, ou bien en position périphérique d'ajout mais néanmoins lié à Z, l'ordre de la séquence étant A/Z ou Z/A selon qu'il s'agit d'une extraposition\* gauche ou droite. C'est sur cette base descriptive, que Lucien Tesnière (1893-1954), dans *Éléments de syntaxe structurale*, développera son analyse de la projection actancielle, où l'actant\* se trouve projeté en dehors du noeud verbal, acquérant du même coup une autonomie syntaxique d'apparence, par la rupture ainsi créée dans la linéarité\* de l'énoncé.

Exemples de Bally : *Moi, je n'arrive pas à résoudre ce problème; Résoudre ce problème, je n'y arrive pas ; Ce problème, je n'arrive pas à le résoudre ; Je n'arrive pas à résoudre ce problème, moi; Je n'y arrive pas, à résoudre ce problème; Je n'arrive pas à le résoudre, ce problème.*

Nous appelons *phrase segmentée* une phrase unique issue de la condensation de deux coordonnées, mais où la soudure est imparfaite et permet de distinguer deux parties dont l'une (A) a la fonction de thème de l'énoncé, et l'autre (Z) celle de propos. [...]

La segmentation, si caractéristique de la phrase française (par opposition à celle de l'allemand), est un procédé éminemment expressif. AZ et ZA relèvent de tendances opposées de l'expressivité, l'*attente* et la *surprise*. Dans AZ, le thème produit un effet de tension ; il fait désirer le propos, qui prend toute sa valeur par cette préparation. Au contraire, dans ZA, le propos éclate par surprise, et le thème est comme l'écho de cette explosion.

Si la segmentation permet de distinguer nettement le thème et la fin de l'énoncé, c'est qu'elle les met l'un et l'autre en relief. [...]

Il est facile de voir combien la syntaxe segmentée fleure la langue parlée. En effet, si la langue écrite peut présenter l'énoncé de la pensée dans une phrase organique et cohérente, les nécessités de la communication rapide exigent que les éléments de l'énonciation soient présentés pour ainsi dire par morceaux, de manière à être plus facilement digérés.

Le terme de *segmentation* est également employé en linguistique textuelle, où il sert à désigner un plan de texte que rendent apparent différents signaux de démarcation graphique. Jean-Michel Adam présente ainsi la notion de segmentation appliquée au domaine de la textualité\* :

Je propose [...] d'appeler *segment* toute unité vi-lisible chargée, en fait, de souligner un plan de texte. [...] La notion vi-lisible de segment permet de ranger dans cette catégorie non seulement un changement de chapitre ou de paragraphe, mais les titres, sous-titres et mise en vers, ainsi que la mise en page qui recourt à différents corps de caractères et/ou à une distribution spatiale particulière du texte. Les signaux de démarcation graphique en général doivent être rangés dans cette catégorie. [...] Parmi les formes que la segmentation découpe de façon régulière, on peut aussi bien citer le sonnet [...] que la structure de n'importe quel quotidien. Un journal se présente, en effet, avant tout comme un cadre invariant (très faiblement variant, du moins) à l'intérieur duquel des énoncés informatifs viennent s'inscrire. [...] On le voit nettement, la segmentation, en soulignant le plan de texte, est un facilitateur de lecture. Notons [...] que le fait qu'un poème apparaisse généralement comme texte poétique, en raison de sa disposition dans l'espace de la page relève très explicitement de ce plan d'analyse. Les genres de poèmes correspondent même à des types de segmentations (sortes de sonnet, odes, sorte médiévales de rondeaux, de virelais et de ballades, etc.) : la strophe et le vers sont des unités vi-lisibles par excellence.

J.-M. Adam, *Éléments de linguistique textuelle*, Mardaga, 1990.

→ **voir** *Apposition*



, *Combinaison, Commutation, Détachement*



, *Dislocation, Extraposition, Linéarité, Texte*



, *Unité linguistique.*

## SÉLECTION [linguistique générale, syntaxe, sémantique]

Reformulant, dans le cadre d'une étude portant sur l'aphasie\*, l'opposition saussurienne des axes syntagmatique et paradigmatisque, Roman Jakobson (1896-1982) oppose l'axe des *sélections* à l'axe des *combinaisons* :

Tout signe linguistique implique deux modes d'arrangement.

1) La combinaison . Tout signe est composé de signes constituants et/ou apparaît en combinaison avec d'autres signes. Cela signifie que toute unité linguistique sert en même temps de contexte à des unités plus simples et/ou trouve son propre contexte dans une unité linguistique plus complexe D'où il suit que tout assemblage effectif d'unités linguistiques les relie dans une unité supérieure : combinaison et contexture sont les deux faces d'une même opération.

2) La sélection. La sélection entre des termes alternatifs implique la possibilité de substituer l'un des termes à l'autre, équivalent du premier sous un aspect et différent sous un autre. En fait, sélection et substitution sont les deux faces d'une même opération.

Le rôle fondamental que ces deux opérations jouent dans le langage avait été clairement aperçu par Ferdinand de saussure.

R. Jakobson, *Essais de linguistique générale. 1. Les fondations du langage*,

Le Seuil, trad. N. Ruwet, 1963.

Dans l'étude des relations d'actance\*, on appelle *contraintes de sélection* l'adéquation des actants\* à la catégorie sémantique admise par le concept\*. Ces contraintes sont décrites au moyen de la notion de trait\*. Par exemple, les contraintes de sélection du verbe *courir* requièrent un sujet caractérisé par le trait de sélection [+animé]. La grammaire générative appelle restriction\* de sélection les contraintes sémantiques affectant la combinatoire\* des unités composant la phrase.

→ **voir** *Acceptabilité, Actance*



, *Combinatoire, Distribution, Interprétabilité, Paradigme, Restriction, Rôle, Trait, Valence*



## SÉMANTÈME [sémantique]

Dérivé du mot *sémantique*. Le terme de *sémantème* a tout d'abord désigné la substance sémantique (concept\*) d'un mot et, il a notamment servi à distinguer entre les unités du lexique porteuses de sens (lexèmes\*) et les morphèmes grammaticaux (grammèmes\*), censés, dans cette perspective, en être dépourvus. Cet emploi est tombé en désuétude, et c'est dans le domaine de l'analyse sémique (ou componentielle) que le terme de *sémantème* est employé aujourd'hui. Il sert à désigner l'ensemble des sèmes\* spécifiques d'un sémème\*.

→ **voir** *Analyse componentielle*



, *Sème, Sémème*.

## SÉMANTIQUE [description linguistique, domaine]

Domaine de la science du langage qui prend pour objet d'étude le sens\* et les interprétations\* des unités significatives de la langue et de leur combinaison dans le discours. François Rastier (*Vocabulaire des sciences cognitives*, article « Sémantique », PUF, 1998) distingue quatre approches dominantes de la problématique du sens. Ces quatre approches correspondent à quatre étapes dans l'évolution du domaine.

La *sémantique logique* étudie les conditions de vérité des énoncés, et elle définit le sens comme une relation de dénotation entre des signes linguistiques et des entités du monde (monde réel ou monde\* possible). Cette sémantique s'exerce principalement au niveau phrastique. Elle a évolué en sémantique formelle et décrit le sens en langue à partir des formalismes de la logique. La *sémantique linguistique autonome* définit le sens comme une relation linguistique entre des signifiés. Pour ce faire, elle exploite entre autres la notion de trait distinctif (sème\*) empruntée à la phonologie structurale. La *sémantique psychologique* définit le sens comme une relation entre des signes linguistiques et des opérations mentales. Ses applications ont, entre autres, abouti à des théories de la compréhension des textes, et du prototype\*. La *sémantique cognitive* adopte également un point de vue mentaliste, mais elle oriente surtout l'étude du sens vers des questions relatives à l'expérience et à la conscience, en cela elle rejoint la phénoménologie.

→ **voir** *Compréhension, Interprétation, Isotopie, Relation sémantique, Sème, Sens.*

## SÉMASIOLOGIE [sémantique]

Formé sur le grec *sêmasia*, « signification ». Le terme de *sémasiologie* a servi tout d'abord à désigner la partie de la sémantique\* consacrée à l'étude des différents sens\* d'un même mot, par distinction avec le terme d'*onomasiologie* (formé sur le grec *onomasia*, « désignation », à partir d'*onoma*, « mot »), employé pour désigner l'étude des différentes dénominations d'un même concept. Cette opposition notionnelle est aujourd'hui principalement utilisée dans le cadre de la description des champs sémantiques\*. L'approche sémasiologique part du signe\* linguistique pour accéder à son ou à ses concepts. Il s'agit notamment de procéder à une étude sémantique du lexique à partir de similarités morphologiques ou syntaxiques. L'approche onomasiologique part du concept pour atteindre les signes linguistiques qui lui correspondent. Les champs onomasiologiques opèrent donc des regroupements lexicaux déterminés en fonction de l'univers référentiel auquel renvoient les unités du lexique.

→ **voir** *Champ sémantique, Sémantique, Sens, Signe.*

## SÉME [sémantique]

À partir du grec *sêmeion*, « signe ». L'analyse sémique (ou componentielle) appelle *sème* la plus petite unité de signification. Les sèmes ne sont pas susceptibles de réalisation indépendante, c'est pourquoi ils ne peuvent être identifiés qu'à l'intérieur d'un signifié (ou sémème\*). Ils constituent des traits\* distinctifs de signification, et permettent une étude différentielle des signifiés dans un ensemble lexical donné formant un corpus.

Les sèmes peuvent être dénotatifs. Ils relèvent en ce cas du système linguistique, dans la mesure où ils contribuent à la stabilité définitionnelle d'un mot, et sont dits *inhérents*.

Les sèmes peuvent être connotatifs. Ils relèvent en ce cas de normes sociales, voire de normes individuelles, sans perdre pour autant de leur valeur distinctive. Ces sèmes sont dits *afférents*. Les sèmes afférents sont nécessairement actualisés par une instruction contextuelle.

François Rastier (*Sémantique interprétative*, 1987) illustre cette distinction, entre autres, au moyen du mot *bagnole*, dans le sémème duquel le sème afférent /vulgarité/ s'ajoute au sème inhérent /véhicule/. Étant actualisé dans tous les contextes, ce sème afférent maintient sa valeur distinctive, et confirme ainsi son identité sémique.

Les sèmes inhérents peuvent présenter deux modes de fonctionnement. Ils peuvent renvoyer à des catégories générales communes à plusieurs ensembles lexicaux, et jouer un rôle non négligeable sur le plan syntaxique. Ils sont dits en ce cas *génériques*. Ils peuvent permettre d'autre part de distinguer des sémèmes proches. Ils sont dits en ce cas *spécifiques*. Ainsi, les mots *crayon* et *stylo* ont pour sèmes génériques les traits /non animé/, /comptable/, /concret/. Ils s'agit là de traits qui se retrouvent dans de nombreux autres groupements lexicaux, et qui sont susceptibles de les rendre incompatibles avec certains déterminants, certains adjectifs ou certains verbes. Dans la série *abricot*, *mandarine*, *poire*, les sèmes /avec noyau/, /peau comestible/, par exemple, sont des sèmes spécifiques dans la mesure où ils permettent d'approcher différentiellement trois sémèmes voisins. L'ensemble des sèmes génériques d'un sémème forme un classème\*. L'ensemble des sèmes spécifiques d'un sémème forme un sémantème\*.

→ voir *Afférence, Analyse componentielle*



, *Classème, Lexème, Sémantème, Sémème, Taxème*.

## SÉMÈME [sémantique]

À partir du grec *sêmeion*, « signe ». L'analyse sémique (ou componentielle) appelle

*sémème* l'ensemble des sèmes\* d'un morphème\*, autrement dit le signifié de cette unité. Soit les unités *chat* et *chatte*: le *sémème* de *chat* se compose notamment des sèmes /non humain/, /animé/, /mâle/ ; le *sémème* de *chatte* se compose notamment des sèmes /non humain/, /animé/, /non mâle/. La comparaison sémique fait apparaître ici le sème /mâle/ comme un sème permettant d'établir une distinction sémantique entre ces deux unités.

On appelle *archisémème* l'ensemble des sèmes communs à plusieurs *sémèmes*. Dans l'exemple précédent, les sèmes /non humain/ et /animé/ forment l'*archisémème* des noms *chat* et *chatte*. Il n'existe aucune réalisation lexicale en français de cet *archisémème*. Lorsqu'une telle réalisation lexicale existe, on la désigne par le terme *d'archilexème*. Par exemple, le nom *siège* est une réalisation lexicale de l'*archisémème* /pour s'asseoir/, qui compose le *sémème* des mots *canapé*, *chaise*, *fauteuil*, *pouf*, *tabouret*, comme le fait apparaître une des premières analyses sémiques, proposée par Bernard Pottier en 1964.

→ **voir** *Analyse componentielle*



, *Classème*, *Lexème*, *Sémantème*, *Sème*, *Taxème*.

## SÉMIE [sémantique]

On appelle *sémie*, notamment dans les travaux de Bernard Pottier et de François Rastier, le signifié\* d'une lexie\*. La lexie pouvant être simple (un seul morphème, lexical: ex. *couturier*) ou complexe (plusieurs morphèmes, lexicaux et grammaticaux : ex. *pomme d'api*), la *sémie* peut se composer d'un ou de plusieurs *sémèmes*\*.

→ **voir** *Lexie*, *Sème*, *Sémème*.

## SÉMIOLOGIE → SIGNE

## SÉMIOTIQUE → SIGNE

## SENS [sémantique]

Le terme de *sens* alterne fréquemment avec celui de *signification*. L'opposition des deux termes dans le discours linguistique français remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nicolas

Beauzée distingue en effet entre la signification, qui correspond au sens primitif du mot (sens propre), et le sens, qui correspond aux acceptions dérivées de cette signification fondamentale (sens figuré). Cette opposition est encore parfois exploitée. Elle vise à marquer la différence de valeur d'un mot en langue et en discours, mais elle donne lieu à des définitions contradictoires dans la mesure où le choix de tel ou tel de ces deux termes pour identifier le phénomène sémantique concerné reste tout à fait arbitraire. On parle généralement de la signification d'une phrase et du sens d'un énoncé. Dans cette perspective, la signification d'un mot peut être alors tenue pour un type et son sens pour une occurrence de ce type (par exemple une acception). Si d'autres analyses assignent à ces deux notions des valeurs exactement contraires, il semble toutefois s'être dégagé un relatif consensus autour de l'emploi de ces deux termes lorsqu'ils entrent en opposition. Lorsque l'analyse sémantique n'oppose pas *sens* et *signification*, on peut tenir ces deux mots pour des synonymes.

→ voir *Sémantique*.

**SÉQUENCE** [linguistique descriptive, analyse du discours, sémantique textuelle] Du latin *sequentia*, « suite, succession ». On appelle *séquence*, dans la description linguistique, une suite d'unités conventionnellement ordonnées sur l'axe syntagmatique\*.

En analyse du discours, la séquence est décrite, par les conversationnalistes, comme un constituant immédiat de l'interaction\*, formée d'un ensemble d'échanges\* liés par une forte cohérence sémantique ou pragmatique. Les linguistes de l'École de Genève la définissent comme le domaine de l'organisation de l'information dans l'interaction. C'est une macro-structure actionnelle, correspondant à un seul objet transactionnel, c'est-à-dire à une seule tâche. Par exemple, dans une librairie, une interaction pourra se développer en plusieurs séquences (ou transactions) simultanées ou successives, comme la demande d'achat d'un livre, la demande d'informations sur le prix, l'offre de commande, de vente, etc.

En linguistique textuelle, la notion de séquence a été décrite comme un des plans d'organisation du texte. Jean-Michel Adam l'a ainsi définie :

L'unité textuelle que je propose de désigner par la notion de SÉQUENCE peut être définie comme une STRUCTURE, c'est-à-dire comme :

– un réseau relationnel hiérarchique : grandeur décomposable en parties reliées entre elles et reliées au tout qu'elles constituent.

– une entité relativement autonome, dotée d'une organisation interne qui lui est propre et donc en relation de dépendance/ indépendance avec l'ensemble plus vaste dont elle fait partie. [...]

Définir le texte comme une structure séquentielle permet d'aborder l'hétérogénéité compositionnelle en termes hiérarchiques assez généraux. La SÉQUENCE est une unité constituante du texte que je définis comme constituée de paquets de propositions, les macro-propositions, à leur tour constituées de n (micro)propositions. [...]:

[# T # [Séquence(s) [macro-proposition(s) [proposition(s)]]]]



En sémantique des textes, les travaux de François Rastier définissent la séquence comme une unité de base du niveau agonistique :

Le *niveau agonistique*, hiérarchiquement supérieur au niveau événementiel, a pour unités de base les *agonistes* et les *séquences*. Un *agoniste* est un type constitutif d'une classe d'acteurs. [...] Les

agonistes sont définis par les éléments communs aux molécules sémiques et aux rôles de leurs acteurs.

Les *séquences* sont définies par homologation de syntagmes fonctionnels de même forme. Comme les syntagmes qu'elles homologuent occupent des positions différentes dans le temps dialectique, elles sont ordonnées par des relations de logique narrative (présuppositions) non chronologiques.

F. Rastier, *Arts et sciences du texte*,

PUF, 2001.

→ **voir** *Interaction verbale*



, *Syntagmatique, Texte*



## **SESSION** [informatique]

On désigne par *session* soit le temps de connexion continue à un réseau ou à un système (session de communication), soit le temps d'activité continue d'une application informatique (session de travail).

→ **voir** *Application*.

## **SGML** [informatique]

Sigle, abréviation de l'anglais *Standard Generalized Markup Language*, « langage normalisé de balisage généralisé ». Métalangage normalisé, défini par l'ISO\*, utilisé pour la description de la structure et du contenu des documents informatisés. Les langages HTML\* et XML\* sont des grammaires dérivées de ce métalangage.

→ **voir** *HTML, ISO, XML*.

## **SIÈGE** → **RÔLE**

## **SIFFLANTE** [phonétique, phonologie]

Consonne fricative\* (ou constrictive\*) caractérisée sur le plan acoustique par l'émission d'un son aigu, diffus, continu, et strident, résultant d'une position de la langue qui canalise l'air phonatoire entre les incisives, ce qui produit un effet de sifflement : par exemple, en français, les consonnes [s] et [z], dans *salle* [sal] et *zoo* [zo], sont des sifflantes. Sur le plan articulatoire, ces consonnes sont des prédorso-alvéolaires.

→ **voir** *Consonne, Constriction, Fricative.*

**SIGLAISON** [morphologie, lexicologie] Dérivé de *sigle*. On appelle *siglaison* un procédé de formation lexicale caractérisé par la réduction d'unités syntagmatiques ou phraséologiques à la lettre initiale de leurs principaux constituants lexicaux (ex. *Conseil National des Universités* > *CNU*, *Ultra Léger Motorisé* > *ULM*) :

La fortune de la siglaison est relativement récente en France : elle ne remonte guère qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle [...]. C'est désormais le mot *sigle* qui semble avoir triomphé pour désigner ce que les anciens connaissaient sous le nom de *litterae singulae* ou de *sigla* ; mais ce mot est concurrencé par celui d'*acronyme*, sans qu'aucune frontière constante [...] sépare les emplois des deux termes lorsqu'ils sont opposés l'un à l'autre.

M. Plénat, « Les sigles », *LINX*,  
n° 30, 1994.

→ **voir** *Abréviation, Acronymie, Troncation.*

**SIGLE** → **SIGLAISON**

**SIGNAL** → **COMMUNICATION**

**SIGNE** [linguistique générale]

Ferdinand de Saussure a défini la langue comme un ensemble systématisé de signes. La spécificité du signe linguistique est d'unir d'une part une image acoustique (signifiant), et d'autre part un concept (signifié). Le signifiant et le signifié forment pour Saussure une entité biface, définie par une relation de réciprocité : le signifiant présuppose le signifié, lequel présuppose le signifiant. Outre cette réciprocité, le signe linguistique, décrit par Saussure, présente deux caractéristiques fondamentales : l'arbitraire\* et la linéarité\* du signifiant. Saussure établit en outre une distinction entre la signification du signe linguistique, qui résulte de l'association du signifiant et du signifié, et sa valeur :

Le français *mouton* peut avoir la même signification que l'anglais *sheep*, mais non la même valeur, et cela pour plusieurs raisons, en particulier parce qu'en parlant d'une pièce de viande apprêtée et servie sur la table, l'anglais dit *mutton* et non *sheep*. La différence de valeur entre *sheep* et *mouton* tient à ce que le premier a à côté de lui un second terme, ce qui n'est pas le cas pour le mot français.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Payot, 1972 [1916].

La valeur du signe linguistique, considérée dans son aspect conceptuel ou matériel, est fournie par les relations différentielles que le signe entretient avec les autres signes du système de la langue.

On appelle *sémiotique* (Charles Sanders Peirce, Charles Morris, Rudolf Carnap, Algirdas-Julien Greimas, Umberto Eco, etc.), ou *sémiologie* (Ferdinand de Saussure, Louis Hjelmslev, Roland Barthes, etc.) la science générale des signes.

→ **voir** *Arbitraire linguistique*



, *Double articulation, Icône, Iconicité, Indice, Langue, Linéarité, Symbole, Valeur.*

**SIGNIFIANT → SIGNE**

**SIGNIFICATION → SENS**

**SIGNIFIÉ → SIGNE**

## **SILENCE** [informatique documentaire]

Le silence désigne une recherche informatisée partiellement ou totalement infructueuse, c'est-à-dire une absence d'informations pertinentes dans les résultats d'une requête formulée dans le cadre d'une recherche documentaire.

→ **voir** *Bruit, Précision, Rappel.*

## **SITUATION D'ÉNONCIATION → ÉNONCIATION**

## **SOCIATIF → COMITATIF**

## **SOCIOLECTE** [sociolinguistique, sémantique discursive]

On appelle *sociolecte* un cas de variété linguistique interprété comme caractéristique d'un groupe social ou culturel, et donc envisagé du point de vue de la variation\* diastatique. Le sociolecte est constitué de données empiriques, que peuvent matérialiser des observables notamment dans les domaines prosodique, syntaxique, lexical. Toutefois, les découpages linguistiques délicats et parfois arbitraires imposés par la notion de variété affaiblissent le rendement descriptif du terme de *sociolecte*.

La notion de sociolecte est également utilisée pour désigner les normes sociales qui sont à l'œuvre dans la production du discours. En sémantique des textes, on appelle *sociolectes* des types de discours instaurés par ces normes. Dans cette perspective, un sociolecte correspond à une pratique sociale du langage verbal (judiciaire, politique, religieux, etc.), que matérialisent un lexique et un type textuel spécifiques (par exemple, la plaidoirie).

→ **voir** *Diastratie, Idiolecte*



, *Parlure, Variation*



, *Variété.*

**SOCIOLINGUISTIQUE** [domaine] La sociolinguistique est un domaine des sciences du langage qui peut être défini d'une manière générale, avec Françoise Gadet (*La Variation sociale en français*, 2003), comme une discipline qui prend pour objet

d'étude la langue du point de vue de sa mise en œuvre par les locuteurs dans un contexte social. On distingue couramment : (i) une sociolinguistique de type variationniste, élaborée à partir des travaux de William Labov (*Sociolinguistic Patterns*, 1972 ; trad. franç. *Sociolinguistique*, 1978), qui s'est développée à travers la diatopie\*, la diastratie\* et la diaphasie\* ; (ii) une sociolinguistique de type interactionnel, élaborée à partir des travaux de John Gumperz (*Discourse Strategies*, 1982), qui vise à intégrer au domaine la dimension conversationnelle et pragmatique, dans le prolongement des études ethnographiques de la communication entreprises dans le courant des années 1960.

→ **voir** *Dialectologie, Diaphasie, Diatopie, Diastratie, Interaction verbale*



, *Variation*



**SON → PHONE**

**SONANTE** [phonétique, phonologie]

On appelle *sonantes* (mot orthographié avec un seul *n*), notamment, les consonnes\* dont l'articulation\* est caractérisée par un échappement libre ou faiblement entravé de l'air phonatoire par les cavités supraglottiques, ce qui les rapproche des voyelles\*. Entrent dans cette classe les consonnes nasales\*, liquides\*, vibrantes\*, et les glides\*. Par opposition, sont dites *bruyantes* les consonnes dont l'articulation est caractérisée par une entrave à l'échappement de l'air, ce qui concerne les occlusives\* et les fricatives\*.

→ **voir** *Consonne, Fricative, Glide, Liquide, Nasale, Occlusion, Vibrante*.

**SONORE** [phonétique, phonologie]

On qualifie de *sonore*, ou de *voisé\**, un phonème\* dont l'articulation s'accompagne d'une vibration périodique des cordes vocales. Par exemple, les phonèmes voisés /b/, /d/, /g/, /v/, /z/, /ʒ/ forment une partie de la série des consonnes\* sonores du français, par distinction avec les phonèmes /p/, /t/, /k/, /f/, /s/, /ʃ/, correspondant à la série des consonnes sourdes, qui sont articulées sans vibration des cordes vocales.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Consonne, Voisement.*

**SOURCE → RÔLE**

**SOURD → SONORE**

### **SOUS-DÉTERMINATION** [épistémologie, sémantique]

La notion de sous-détermination, en épistémologie des sciences du langage, sert à formuler l'hypothèse selon laquelle les activités linguistiques sont rarement le produit d'une grammaire\*. Elle sert donc à poser l'incommensurabilité de la langue\* grammaticale et de la langue empirique, et énonce par là même une critique du rationalisme en linguistique :

[...] [la sous-détermination] revient à dire que la capacité générative à l'œuvre dans les échanges langagiers humains excède, par définition, celle de toute grammaire. Dans sa réalité quotidienne, le langage est ce que Wittgenstein appelait une forme de vie. [...] Le langage est indiscutablement pour l'homme le médium de l'intelligibilité. Le rationalisme rend compte de ce fait en supposant la réflexivité : ce que signifierait la vérité du substantialisme, c'est que le langage pourrait être de part en part intelligible à soi-même. La sous-détermination montre qu'il n'en est rien. Il n'y aura pas plus de métalangage ultime englobant toutes les possibilités linguistiques humaines qu'il n'y aura de langue universelle.

S. Aurox, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF, 1998.

En sémantique, la notion de sous-détermination du sens, étudiée notamment par Robert Martin (*Pour une logique du sens*) et par Catherine Fuchs (*Les Ambiguïtés du français*), décrit des phénomènes tels que :

– l'ininterprétabilité (le sens est indéfinissable car il est impossible, notamment en raison d'incompatibilités sémiques entre certaines unités lexicales constitutives, d'associer à la forme d'un énoncé une ou plusieurs significations) : ex. *La fracture a cultivé les ombrages malgré l'étang* ;

– le non-dit (l'omission d'une donnée informationnelle pose un problème d'interprétation que des spécifications contextuelles peuvent aider à résoudre) : ex. *Il est l'heure* ;

– la généralité (une entité est désignée au moyen d'une expression linguistique de trop grande extension référentielle, et se trouve ainsi insuffisamment spécifiée) : ex. *Il a*

besoin d'un outil ;

– le flou (une expression couvre un domaine sémantique dont les limites sont par nature indéfinies) : ex. *C'est loin* ;

– l'approximation (une expression, tout en restant interprétable et univoque, est utilisée de manière inadéquate pour désigner un référent) : ex. un enfant désignant un stylo par l'expression *le crayon*.

→ **voir** *Ambiguïté*



, *Grammaire, Hyperlangue, Interprétabilité, Langue, Sur-détermination*.

### **SOUS-ENTENDU** [sémantique discursive, pragmatique]

La notion de sous-entendu peut être définie, avec Robert Martin (*Inférence, antonymie et paraphrase*, 1976), comme un mode d'inférence\* situationnelle, correspondant à un implicite\* pragmatique. Dans cette perspective, les inférences par sous-entendu forment des *inférences possibles*, c'est-à-dire des inférences dont la réalisation est contingente puisqu'elle dépend du contexte.

Soit l'échange suivant :

Locuteur 1– *Tu peux venir m'aider, demain ? Il me reste une pièce à peindre.* Locuteur 2– *Claire a pris froid, elle a une forte fièvre.*

Manifestement, le sens littéral de la réponse du locuteur 2 transgresse la loi\* du discours selon laquelle la contribution à l'échange doit être appropriée à l'objectif de la conversation\*. Mais, l'énonciateur de la question (locuteur 1), qui part d'une présomption de respect des lois du discours chez son interlocuteur, inférera du sens littéral de la réponse que la personne ne pourra vraisemblablement pas l'aider à peindre le lendemain parce que celle-ci devra s'occuper de Claire, qui est souffrante. Il y a en ce cas réinterprétation du sens littéral, en fonction de paramètres situationnels.

Le sous-entendu repose ainsi sur un raisonnement effectué par le destinataire du message, raisonnement que l'énonciateur prévoit. Chacun des interactants postule que l'autre maîtrise les lois du discours.

Les sous-entendus présentent trois caractéristiques principales : leur dépendance à l'égard d'un contexte spécifique, leur caractère déchiffrable au moyen d'un calcul de la part du destinataire du message, leur possible récusation par l'énonciateur, qui peut, si l'échange pour une raison ou pour une autre ne lui paraît pas satisfaisant, ne reconnaître que le seul sens littéral de son discours.

Le philosophe Paul Grice a développé l'analyse de ce type d'inférence au moyen de la notion d'implicature\* conversationnelle.

Certains philosophes et linguistes, notamment François Récanati (*Les Énoncés performatifs*, 1981), distinguent entre *laisser entendre*, *donner à entendre* et *sous-entendre*, bornant ainsi la notion de sous-entendu aux cas de transgression ostensible d'une loi de discours.

→ **voir** *Acte de langage*



, *Coopération, Déduction, Implicature, Implicite*



, *Induction, Inférence, Interaction verbale*



, *Pertinence, Présupposé.*

### **SPÉCIFIEUR** [syntaxe]

La position\* de spécifieur (ou *spécificateur*) est définie dans la théorie X-barre\* comme une projection\* maximale qui, selon les langues, précède ou suit la tête\* du syntagme\*, et qui la détermine. Cette position, notée *Spec*, peut être nulle (ou vide) si elle n'est pas saturée en surface. Lorsqu'elle est saturée, elle peut être notamment occupée par un déterminant\*, simple ou complexe, pour une tête nominale (ex. *le piano de Caroline*), par un verbe, pour une tête verbale (ex. *veut parler le russe*), par un adverbe, pour une tête adjectivale ou prépositionnelle (ex. *très*

*content de lui ; exactement devant l'école*).

Dans cette perspective, le spécifieur est, avec la tête et le complément\*, une des positions invariantes de la structure du syntagme\*.

→ **voir** *Complément, Position, Principes et paramètres*



, *Projection, Syntagme, Tête.*

**SPIRANTE** [phonétique, phonologie] À partir du latin *spirare*, « souffler ». Le terme de *spirante* est utilisé en concurrence avec celui de *fricative\** et de *constrictive\**. L'articulation d'une consonne spirante se caractérise par un resserrement du conduit vocal, ce qui entraîne une impression de friction ou de sifflement produite par le passage de l'air phonatoire dans la zone de constriction\*.



→ **voir** *Articulation, Consonne, Constriction, Fricative.*

## STABILITÉ → DÉFORMABILITÉ

### STATIF [sémantique aspectuelle]

Du latin *stativus*, « qui reste en place », de *stare*, «être debout, immobile », «être maintenu ». Le terme *statif* sert à décrire principalement une propriété aspectuelle des verbes\*, caractérisée par la dénotation d'un état. Les verbes statifs, par distinction avec les verbes dynamiques, dénotant une action (verbes d'activité, d'accomplissement et d'achèvement, dans la classification de Zeno Vendler), sont incompatibles avec les périphrases progressives du type *être en train de* : ex. *Elle connaît la solution* (\**Elle est en train de connaître la solution*).

→ **voir** *Aktionsart, Aspect*



, *Télique.*

### STEMMA [syntaxe]

Mot emprunté au grec. Chez Lucien Tesnière (1893-1954), le terme de *stemma* désigne un graphe arborescent représentant la hiérarchie des connexions\* dans une structure syntaxique, autrement dit représentant le réseau des dépendances qui affectent les constituants de cette structure.

La notion est développée par Tesnière dans son ouvrage posthume *Éléments de syntaxe structurale* (1959), dans lequel le linguiste expose un modèle d'analyse de la phrase (la syntaxe de dépendance), qui repose sur les rapports entre l'ordre linéaire des mots dans la chaîne parlée (celle-ci se présente comme une ligne) et l'ordre structural, qui lui est sous-jacent (la manière dont les mots entrent en connexion les uns avec les autres lors de la mise en phrase).

Pour Tesnière, parler une langue, c'est transformer l'ordre structural en ordre linéaire. En revanche, comprendre et décrire une langue, ce qui est le travail du grammairien et du linguiste, c'est transformer l'ordre linéaire en ordre structural, de manière à rendre explicites ses principes d'organisation. La notion de *stemma* intervient à ce niveau pour permettre la représentation visuelle d'un schème structural.

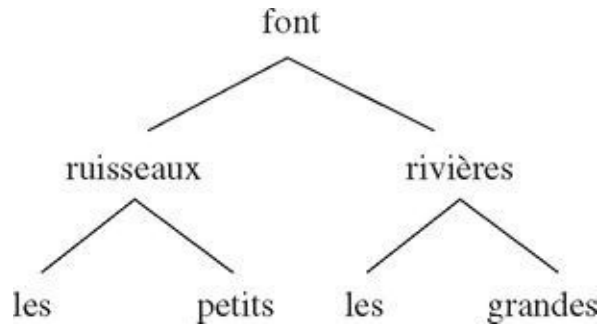
Le *stemma* montre clairement la hiérarchie des connexions, fait apparaître schématiquement les

différents nœuds qui les nouent en faisceau, et matérialise ainsi visuellement la structure de la phrase.

[...] Le stemma est ainsi une représentation visuelle d'une notion abstraite qui n'est autre que le schème structural de la phrase.

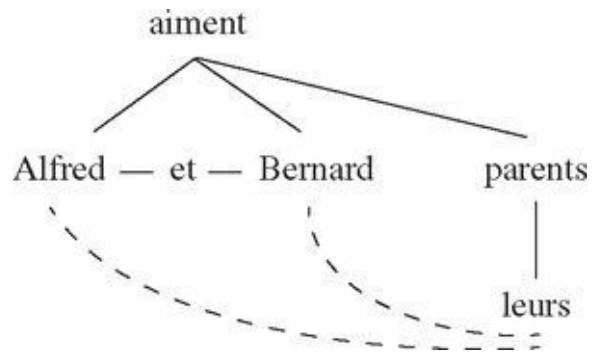
L. Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, 1959.

Soit l'exemple suivant, emprunté à Tesnière : *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*. L'ordre structural de la phrase est décrit par le stemma suivant :



Chaque connexion unit un terme supérieur ou régissant à un terme inférieur ou subordonné. Dans le stemma, la connexion est représentée par un trait vertical ou (comme dans l'exemple) oblique, selon le nombre des subordonnés. Tout terme régissant, commandant un ou plusieurs subordonnés, est appelé *noeud*. Il peut lui-même être en position de subordonné d'un régissant qui lui est supérieur (ici *ruisseaux*, *rivières*). Le noeud formé par le terme régissant qui commande tous les subordonnés est appelé noeud central (ici *font*). On note ainsi que l'unité de la phrase est marquée par le fait qu'il n'existe qu'un seul terme qui ne connaisse aucune forme de dépendance et qui se place par conséquent au sommet de la hiérarchie des connexions : le noeud central, formé en général par le verbe.

Toutefois, contrairement à l'ordre linéaire, qui ne connaît qu'une dimension, l'ordre structural, qui est marqué par plusieurs types de relations entre les constituants phrastiques, est pluridimensionnel. Outre la relation de dépendance, illustrée par le type de stemma représenté dans l'exemple précédent, Tesnière parvient à schématiser la relation d'équivalence fonctionnelle (ou jonction) entre les constituants (c'est-à-dire la coordination et la comparaison), et la relation de reprise (l'anaphore). Le stemma représente la première relation par un trait horizontal, et la seconde par un trait en pointillés. Soit l'exemple suivant emprunté à Tesnière : *Alfred et Bernard aiment leurs parents*. L'ordre structural de la phrase est décrit par le stemma suivant :



En dehors des relations de dépendance, sont ainsi représentées ici la relation d'équivalence fonctionnelle entre *Alfred* et *Bernard*, énoncée par le marqueur de jonction *et*, ainsi que la relation de reprise entre *leurs*, d'une part, et *Alfred et Bernard*, d'autre part.

→ **voir** *Connexion, Syntaxe*



*Translation.*

## STRUCTURE DE SURFACE → STRUCTURE PROFONDE

### STRUCTURE PROFONDE [syntaxe]

Dans le cadre théorique de la grammaire générative et transformationnelle, le domaine syntaxique est organisé en deux composantes : une composante syntagmatique, qui forme un ensemble de règles de réécriture\* engendrant des structures abstraites, dites *structures profondes*, ou *sous-jacentes* ; d'autre part, la composante transformationnelle, qui forme un ensemble de règles destinées à convertir les structures profondes en structures de surface afin d'obtenir une phrase grammaticale.

→ **voir** *Génératif, Réécriture.*

## STYLE → IDIOLECTE

### STYLISTIQUE [sémantique des textes]

La stylistique est l'étude linguistique des styles, c'est-à-dire des régularités idiolectales observées dans les œuvres littéraires. Comme la rhétorique et la poétique contemporaines, qui forment des domaines connexes, la stylistique est une discipline critique, en ce qu'elle est une source inépuisable de remise en cause épistémologique de

la science du langage, restreinte aux dimensions du signe.

→ voir *Arts du langage, Idiolecte*



, *Poétique, Rhétorique.*



Adam J.-M., 1997, *Le Style dans la langue. Une reconstruction de la stylistique*, Delachaux & Niestlé. Karabétian É., 2000, *Histoire des stylistiques*, A. Colin. Molinié G., 1986, *Éléments de stylistique française*, PUF. Molinié G., 1989, *La Stylistique*, PUF. Rastier F., 2001, *Arts et sciences du texte*, PUF.

### **SUBDUCTION** [linguistique générale, psychomécanique]

Du latin *subductio*, « action de tirer les navires sur le rivage », à partir de *sub*, « sous », et *ducere*, « conduire ». Gustave Guillaume, dans le cadre de sa théorie des auxiliaires\* (*Langage et science du langage*, 1964), emploie la notion de subduction pour décrire l'opération de dématérialisation et de désémantisation des mots.

La subduction sémantique du verbe a l'allure typique des grands procès mentaux qui président à la construction des langues. C'est une opération de pensée itérative qui se répète indéfiniment à partir de ses propres résultats.

G. Guillaume, *Langage et science du langage*, Nizet, 1964.

Guillaume distingue deux moments caractéristiques dans cette opération. (i) La subduction *exotérique* (c'est-à-dire « extérieure », « non cachée dans le mot »).

Au début, la subduction du verbe n'est sensible que par rapport aux autres verbes. Ainsi, *être*, qui ne peut avoir alors que le sens plein d'« exister », apparaît subductif, idéellement antécédent, par rapport au reste de la matière verbale. Ne faut-il pas « d'abord » être pour pouvoir « ensuite » se mouvoir, aller, venir, marcher, manger, boire, dormir, jouir, souffrir, voir, regarder, entendre, écouter, sentir, penser, etc., etc. La subduction, aussi longtemps qu'elle ne dépasse pas ce degré, laisse au verbe qui en fait l'objet, la plénitude de sa signification.

*Ibid.*

(ii) La subduction *ésotérique* (c'est-à-dire « intérieure », « cachée dans le mot »).

Plus avant, dans sa propre marche, la subduction a d'autres conséquences. Elle conduit le verbe non plus seulement au-dessous des autres verbes, mais au-dessous des sens moins subductifs qu'il a, dans le procès même de sa subduction, occupés antérieurement.

*Ibid.*

La subduction ésotérique déleste ainsi le mot de tout ou partie de sa matière. Lorsque la dématérialisation est partielle, le mot atteint l'état d'auxiliaire. Il doit alors s'associer avec un mot non subduit pour compenser cette dématérialisation. Guillaume parle en ce cas de subduction *immanente*. Lorsque la dématérialisation est totale, le mot perd son autonomie, et donc aussi cette aptitude à l'auxiliarité. Intégré à la structure d'un autre mot, il devient un affixe\*. Guillaume parle en ce cas de subduction *transcendante*.

Il s'ensuit – et le fait est d'une extrême importance en linguistique générale– que si une langue se montre totalement inhabile à porter jusqu'à la transcendance la subduction des mots-outils, elle ne pourra contenir *ipso facto* que des sémantèmes-racines et des morphèmes-mots. Une langue devient flexionnelle à partir du moment où elle accroît jusqu'à la transcendance la subduction de ses mots-outils, les obligeant par là à quêter en dehors d'eux-mêmes le support indispensable à leur existence.

*Ibid.*

→ **voir** *Auxiliaire, Copule, Mot*



, *Grammaticalisation*



, *Psychomécanique du langage*



, *Puissance.*

### **SUBORDINATION** [syntaxe]

Réduite à son principe de fonctionnement fondamental, la subordination peut être décrite comme une relation dissymétrique entre deux propositions, dont l'une (la subordonnée) reçoit sa fonction de l'autre sans réciprocité. Le rapport entre la subordonnée et la proposition matrice (ou proposition principale) est donc un rapport de hiérarchie, que viennent fréquemment souligner des faits de servitude temporelle ou modale.

→ **voir** *Coordination, Hypotaxe, Juxtaposition, Phrase*



, *Rection.*

### **SUBSTANCE** [philosophie du langage, linguistique générale]

Du latin *substantia*, de *substare*, « se tenir dessous ». En philosophie, la substance,

par distinction avec l'accident, désigne ce qui est permanent dans un sujet susceptible de changer. Aristote voit ainsi dans la substance ce qui est la cause immanente de l'existence des êtres, et oppose notamment la notion à ce qui peut être dit d'un sujet. Dans cette perspective, la substance devient une catégorie définie par les conditions logiques de la prédication.

[...] est substance ce qui (i) n'est pas dit d'un sujet (*Philosophe est Socrate est absurde*) ; (ii) n'est pas dans un sujet. (ii) est plus fondamental que (i) : les substances secondes (par exemple, « homme ») sont bien dites d'un sujet (et, en ce sens sont moins substances que les substances premières, les réalités concrètes), mais elles ne sont pas dans un sujet comme la partie dans le tout.

S. Auroux & alii, *La Philosophie du langage*, PUF, 1996.

En linguistique générale, la notion de substance a été évoquée négativement par Ferdinand de Saussure pour caractériser l'ontologie\* de la langue, et, au-delà, celle de la linguistique :

On pourrait appeler la langue le domaine des articulations [...] : chaque terme linguistique est un petit membre, un *articulus* où une idée se fixe dans un son et où un son devient le signe d'une idée.

La langue est encore comparable à une feuille de papier : la pensée est le recto et le son le verso ; on ne peut découper le recto sans découper en même temps le verso ; de même dans la langue, on ne saurait isoler ni le son de la pensée, ni la pensée du son ; on n'y arriverait que par une abstraction dont le résultat serait de faire de la psychologie pure ou de la phonologie pure.

La linguistique travaille donc sur le terrain limitrophe où les éléments des deux ordres se combinent ; *cette combinaison produit une forme, non une substance.*

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 226, Payot, 1972 [1916].

Cette perspective a été développée et radicalisée par Louis Hjelmslev (1899-1965). La glossématique\* s'est donné comme programme l'analyse des rapports entre la forme (c'est-à-dire le système des dépendances qui constituent la structure d'un objet de langage) et la substance linguistique (définie négativement comme étant étrangère à ce système). De ce point de vue, la substance est donc nécessairement dépendante de la forme, sans réciprocité.

→ **voir** *Glossématique, Langue*



, *Prédication.*

**SUBSTANTIF → PARTIE DU DISCOURS**

## SUBSTITUTION → SÉLECTION

### SUBSTRAT [géolinguistique]

Du latin *substratum*, à partir du verbe *substernere*, « étendre sous ». Le terme de substrat sert à désigner une langue qui a été supplantée par une autre langue sur un territoire donné, et qui, en dépit de sa disparition, a laissé des traces de son existence dans la langue qui s'est imposée. On désigne par le terme de *superstrat* un ensemble de faits propres à une langue, qui, après avoir été introduite sur l'aire d'une autre langue, n'a laissé dans cette langue que des traces de son existence, sans la supplanter. On parle ainsi du substrat gaulois et du superstrat germanique en français. On désigne par le terme d' *adstrat* une langue parlée dans une aire voisine de l'aire prise pour référence, et qui en raison de cette contiguïté exerce sur elle une influence.

→ **voir** *Contact de langues*.

## SUFFIXE → AFFIXE

## SUI-RÉFÉRENCE → AUTORÉFÉRENCE

### SUJET [syntaxe]

La notion de sujet pâtit, comme celle de prédicat, de son origine logique. La grammaire de Port-Royal au XVII<sup>e</sup> siècle, tout comme la grammaire générative au XX<sup>e</sup> siècle, ont fait du sujet un constituant nécessaire de la prédication, posant explicitement ou non la structure sujet/prédicat comme la nécessaire transposition grammaticale d'un universel du jugement. Partant d'un tel cadre, il ne saurait y avoir de phrase sans sujet, c'est donc une position syntaxique obligatoire. Mais la matérialité des langues fait apparaître des réalités plus complexes et plus hétérogènes.

D'un point de vue strictement syntaxique, la notion de sujet est traditionnellement définie comme celui des termes nominaux d'une phrase qui détermine l'accord du verbe. Comme l'observe justement Denis Creissels, cette approche n'a de sens que pour les langues où le verbe incorpore un indice pronominal et un seul :

Pour les langues qui n'ont pas cette propriété (c'est-à-dire pour les langues où le verbe ne comporte aucun indice pronominal, ou pour celles où le verbe peut inclure deux indices pronominaux ou plus), faut-il renoncer à utiliser le terme de sujet avec un contenu strictement syntaxique ? Ou bien peut-on considérer que la notion de sujet met en jeu un ensemble de propriétés dont le contrôle d'un indice pronominal n'est qu'une manifestation possible ? L'immense majorité des linguistes décrivant les langues les plus diverses optent majoritairement pour la deuxième solution.

D. Creissels, *Éléments de syntaxe générale*, PUF, 1995.

Si la notion de sujet peut être tenue pour universellement recevable, il apparaît impossible, du point de la syntaxe générale, de déterminer une propriété nécessaire et suffisante à son identification. Tout au plus peut-on considérer certaines propriétés comme descriptives d'une notion très générale de terme initial de relation prédicative.

→ voir Actance



, Agent, Objet, Prédication, Rôle.

## SUPERLATIF [morphosyntaxe]

Du bas latin *superlativus*, formé sur *superlatum*, supin\* du verbe *superferre*, « porter au-dessus ». Le superlatif est un système grammatical servant à l'expression d'une qualité portée à son degré le plus élevé (superlatif absolu, c'est-à-dire sans comparaison) ou bien d'une qualité portée à son degré le plus élevé ou le plus bas, par comparaison (superlatif relatif).

Dans les langues romanes, par exemple, comme le rappelle Guy Serbat (*Les Structures du latin*, 1980), le superlatif absolu suit, dans l'ensemble le modèle du superlatif périphrastique latin formé notamment de l'adverbe *maxime* (« au plus haut point »), ou en langue familière *valde* (« solidement »), *vehementer* (« violemment »), *fortiter* (« bravement »), *bene* (« bien »), *multum* (« beaucoup ») + adjectif: ex. en français, *très*, *fort*, *tout à fait*, etc. + adjectif, en italien *molto* + adjectif, en espagnol *muy* + adjectif, etc., autant de tours intensifs susceptibles de connaître de nombreux substituts. S'ajoute bien sûr à ces périphrases le suffixe *-issimus*, > italien *-issimo* > français *-issime* (*-isme* en ancien et moyen français).

Pour ce qui est du superlatif relatif, il n'est pas marqué lexicalement dans les langues romanes. Les formes et emplois du superlatif et du comparatif\* latins permettent d'expliquer cette situation :

Le latin populaire confondait souvent le superlatif relatif («le plus...») et le comparatif (« plus... »). Cette situation explique qu'il n'y ait plus de forme spéciale pour le superlatif relatif dans les langues romanes ; ital. *la cosa più cara*, «la chose la plus chère » ; esp. *la cosa más cara* ; a.fr. *la riens plus*



*chiere*. Le français a toutefois fini par marquer le superlatif relatif en répétant l'article devant le comparatif. Ainsi, à l'ital. *l'uomo più rico del paese*, correspond *l'homme le plus riche du pays*. (Sauf si le superlatif doit être précédé de la préposition *de* : *ce qu'il y a de plus triste, c'est que...*). Cf. all. *der reichste*, angl. *the richest*.

G. Serbat, *Les Structures du latin*,  
Picard, 1980.

→ **voir** Cas



, *Comparatif*.

**SUPERSTRAT → SUBSTRAT**

**SUPIN** [morphologie]

Du bas latin *supinum*, dérivé du latin classique *supinus*, « renversé en arrière ». Forme nominale du verbe latin, de formation analogue à celle des noms en *-u* (supin premier : en *-um* ; supins seconds : en *-ui* et en *-u*), dont le radical sert à la morphologie du participe passé en *-us*. Le supin est un des temps primitifs du verbe en latin.

→ **voir** Cas



**SUPPLÉTISME** [morphologie]

À partir du latin *supplere*, « remplir, compléter ». On appelle *supplétisme* un type particulier de dérivation\* affixale selon lequel, en raison d'indisponibilités linguistiques dont les causes peuvent être variées et parfois mal définies, on recourt à un emprunt au latin ou au grec pour créer un dérivé. Ainsi, certains substantifs font-ils l'objet de supplétismes dans la formation de dérivés adjectivaux : ex. *cheval* → *hippique*, *jeu* → *ludique*, *prison* → *carcéral*, *soir* → *vespéral*, etc. Certaines analyses morphologiques décrivent ces supplétismes comme des cas d'allomorphie faisant jouer d'une part un lexème hétéronome (ex. *hipp-*, *lud-*, *carcer-*, *vesper-*), d'autre part un lexème autonome (ex. *cheval*, *jeu*, *prison*, *soir*).

→ **voir** Affixe, Allomorphe, Dérivation



, *Lexème*.

## **SUPPORT** [syntaxe, sémantique, psychomécanique]

Le terme de *support* est employé par Gustave Guillaume (1883-1960) en psychomécanique\* du langage, où il entre en opposition avec le terme d'*apport*\* pour décrire la relation couverte par le mécanisme d'incidence\*, qui règle l'assemblage des constituants en discours. Dans le cadre de cette opposition, le support, dit *support de signification* par Guillaume, est tantôt pensé comme un point d'appui syntaxique, tantôt comme un élément de nature plus informationnelle, assez proche dans son concept de la notion de thème\*, le rapport d'incidence se laissant décrire tout à la fois comme un processus de catégorisation du mot, et comme un rapport de prédication.

[...] dans le discours il est toujours parlé de quelque chose, qui est ce dont on parle, c'est-à-dire le support obligé, auquel l'apport, qui est ce qu'on en dira, aura son incidence.

G. Guillaume, *Leçons de linguistique*,  
1948-1949, Série C, vol. 3,  
Klincksieck, 1973.

L'opposition apport/support permet ainsi à Guillaume de rendre compte des différents régimes d'incidence des parties du discours, en opposant notamment l'incidence interne (à support endogène, par exemple le substantif) et l'incidence externe (à support exogène, par exemple l'adjectif ou l'adverbe).

Mais la principale contribution de Guillaume à l'élaboration de la notion de support réside dans sa théorie de la personne\* grammaticale, pensée comme support formel universel nécessairement requis par la signification de tout mot :

[...] ce que nous appelons d'un terme tout à fait général le support, c'est ce qu'en grammaire, sans s'en être rendu un compte suffisamment exact, on nomme la personne.

*Ibid.*

C'est la référence à un support qui fait la personne, la personne logique. C'est dire que la personne logique est présente sous le substantif ; et qu'elle peut être considérée absente sous l'adjectif.

G. Guillaume, *Leçons de linguistique*,  
1947-1948, Série C, vol. 8, Presses  
universitaires de Lille, 1988.

→ **voir** *Apport, Incidence, Partie du discours*



, *Personne, Portée, Support.*

**SUPPRESSION → EFFACEMENT**

## SUPRASEGMENTAL [prosodie]

L'étude du signifiant phonétique et acoustique décrit des faits qui relèvent de deux domaines distincts : le domaine segmental\*, qui correspond à la deuxième articulation du langage, et le domaine suprasegmental, qui est celui des faits produits par la linéarité\* de la chaîne\* parlée, et où s'observent des phénomènes de nature diverse liés au regroupement des unités segmentales. La phonologie\* étudie le domaine segmental. La prosodie\* étudie le domaine suprasegmental, autrement dit les combinaisons de phonèmes réalisées à l'intérieur d'unités immédiatement supérieures à la deuxième articulation du langage. L'unité fondamentale du domaine suprasegmental est la syllabe\*, dont la prosodie décrit les traits liés à l'intensité, à la hauteur et à la durée. Mary-Annick Morel et Laurent Danon-Boileau présentent ainsi la valeur des différents indices suprasegmentaux :

Chacun des quatre indices suprasegmentaux qui entrent en jeu dans la mélodie (fondamental de la voix, intensité, durée, pause-silence), revêt, si on le prend isolément, une *valeur iconique de base*.

La hauteur de la *mélodie* et les variations du fondamental de la voix [...] indiquent la façon dont celui qui parle, en tant qu'*énonciateur*, se représente la pensée de celui auquel il s'adresse (s'il pense que ce qu'il dit va être compris ou méconnu).

L'*intensité*, au contraire, marque la façon dont, en tant que *locuteur*, il entend gérer son tour de parole (s'il s'apprête à laisser parler l'autre, ou s'il affirme son intention de poursuivre ce qu'il veut dire). [...]

Les variations de *durée*, pour leur part, traduisent la façon dont la pensée de celui qui parle est prête à se dire : il allonge les syllabes lorsqu'il a le sentiment de pouvoir mieux dire ce qu'il veut mettre en mots.

La *pause-silence*, enfin, permet, sur la base d'une attention supposée partagée, d'homogénéiser ce qui précède et de rhématiser ce qui va suivre.

La *valeur conventionnelle* des indices intonatifs (variable selon les langues) ne peut, pour sa part, être dégagée que si l'on prend en considération la conjonction régulière de deux, voire trois de ces indices. Pris un par un, les indices intonatifs sont iconiques. Pris en conjonction, ils se conventionnalisent.

M.-A. Morel & L. Danon-Boileau,  
*Grammaire de l'intonation. L'exemple  
du français*, Ophrys, 1998.

→ voir *Chaîne, Double articulation, Linéarité, Phonologie*



, *Segmentation, Segmental, Syllabe*



## SUR-DÉTERMINATION [épistémologie, sémantique]

La notion de sur-détermination a partie liée avec la causalité et l'hétérogénéité. Elle décrit le fait que des événements mutuellement hétérogènes peuvent produire un effet commun, lui-même hétérogène à chacun des événements qui en sont la cause. Cette causalité hétérogène s'illustre notamment dans les sciences humaines, où un phénomène

identifié dans un domaine scientifique spécifique n'est généralement pas susceptible d'explications causales relevant de ce seul domaine.

Certaines conceptions épistémologiques de la linguistique, se fondant sur l'absence de recouvrement entre le possible\* de langue et le possible matériel (ou événementiel), tiennent la connexion explicative (cause-effet), dans le domaine du langage, pour interne au dispositif du langage :

Seule une donnée de langue peut expliquer une donnée de langue.

On sait que la linguistique maintient ce principe ; on sait aussi que beaucoup de représentants des sciences humaines l'ont critiquée pour cette raison même. S'étaient-ils suffisamment interrogés eux-mêmes sur la relation de causalité primaire et sur son caractère largement imaginaire ?

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

Dans une telle perspective, on comprend que la sur-détermination ne puisse trouver de place dans une théorie linguistique.

La notion de sur-détermination est également employée en sémantique pour décrire des phénomènes de cumul de sens dans un énoncé, qu'il s'agisse d'un sens implicite, qui doit être inféré à partir d'une expression (un présupposé\* ou un sous-entendu\*), ou qu'il s'agisse d'un lapsus\*, d'un mot-valise, ou encore d'un jeu de mots. La sur-détermination du sens est produite par des expressions plurivoques :

[...] loin de se trouver confronté à un choix entre des significations données comme mutuellement exclusives, le récepteur doit au contraire identifier les diverses significations comme surimposées les unes aux autres par l'émetteur.

C. Fuchs, *Les Ambiguïtés du français*, Ophrys, 1996.

→ **voir** *Ambiguïté*



, *Épistémologie*



, *Implicite*



, *Inférence, Jeu de langage, Lapsus, Possible de langue, Présupposé, Sous-détermination, Théorie.*

## SYLLABAIRE [écriture]

Un syllabaire est un répertoire de graphèmes\* représentant une syllabe\* dans les systèmes d'écriture syllabique : par exemple, les *kana* dans l'écriture japonaise sont des signes d'écriture à valeur syllabique. Le plus ancien syllabaire est d'origine mésopotamienne, et témoigne d'un aspect de l'écriture sumérienne. Il est appelé *Proto-Ea* dans la période vieux-babylonienne, et *Ea* dans sa version tardive. Comme le précise Antoine Cavigneaux :

Il est d'abord transmis sans traductions akkadiennes, mais fait de plus en plus fonction de *vocabulaire*, donnant même sous sa forme la plus explicite un très grand nombre de correspondances akkadiennes par signe. La présentation en colonnes, standardisée et immuable, est, pour les textes les plus explicites, la suivante :

kur : LAGAB : lagabbu : kabru [...] Ce qui s'interprète : « Le signe *lagabbu*, avec lecture sumérienne *kur* veut dire *kabru* "épais" » [...].

in S. Auroux, *Histoire des idées linguistiques*, t. 1, Liège, Mardaga, 1989.

On emploie également parfois le terme de *syllabaire* pour désigner des manuels de lecture élémentaires présentant les mots d'une langue segmentés en syllabes.

→ **voir** *Écriture*



, *Syllabe*



## SYLLABATION [phonétique, phonologie]

On appelle *syllabation*, l'opération de segmentation syllabique des séquences phoniques de la chaîne parlée. La syllabation peut s'exercer spontanément chez le locuteur. Elle peut également résulter d'un travail d'analyse linguistique, reposant sur une théorie de la syllabe\*.

→ **voir** *Syllabe*



## SYLLABE [prosodie]

À partir du grec *sullambanein*, « rassembler ». Les syllabes sont des unités rythmiques pulsionnelles, autrement dit fondées par une seule émission de souffle. Elles sont à la base du regroupement des phonèmes\* dans l'énoncé. Les syllabes sont formées d'un noyau audible minimal, constitué le plus souvent d'un son vocalique. C'est notamment le cas du français, dont les voyelles\* peuvent former à elles seules des unités syllabiques : ex. // dans *opérer* [peRe]. On distingue des syllabes ouvertes, les plus fréquentes en français, qui se terminent par une voyelle articulée : ex. *bateau*

[ba+to]) ; et des syllabes fermées, qui se terminent par une ou plusieurs consonnes\* articulées : ex. *tracteur* [tRak+tœR]). On appelle *coupe syllabique*, ou *joncture interne*, la frontière, marquée par le signe [+], entre deux syllabes.

→ voir *Prosodie*



, *Suprasegmental*, *Syllabaire*, *Syllabation*, *Syllabisme*, *Timbre*.



→ Angoujard J.-P., 1997, *Théorie de la syllabe*, Ed. du CNRS.

## **SYLLABISME** [métrique, versification, prosodie]

On appelle *syllabisme* un système de mesure et de délimitation du vers reposant sur le dénombrement des syllabes\*, par distinction avec les descriptions reposant sur les notions de mesure rythmique, de groupe accentuel et de rime :

Dans la poésie française traditionnelle, on dit, à tort je crois, que c'est un rôle de ces équivalences phoniques que sont les assonances ou rimes que de délimiter les vers en marquant leur fin ; mais le principe essentiel de segmentation par *équivalence* réside dans le *nombre syllabique* : le sentiment de la division en vers résulte principalement des séries d'*équivalences* (et subsidiairement, d'oppositions) *remarquables* entre nombres syllabiques de parties voisines du discours. [...]

Si les équivalences en nombre syllabique sont instinctives et évidentes (dans certaines limites) en versification, c'est qu'elles sont telles en général, et reflètent une capacité naturelle. [...] dans une liste de mots du type *quantité, apéro, Martinon, échapper, inégal, reconnu...*, la répétition trisyllabique frappe, et un mot de deux ou de quatre syllabes détonnerait. Par contre dans la suite *nuit, avis, tard, A.E.O., train, bahut, Hugo, Ouest...*, qui reconnaît instinctivement et avec certitude que tous les mots, sauf un, sont décomposables en trois phonèmes ? Cette observation suggère que si le nombre phonémique n'est pas comme le nombre syllabique, un critère métrique, c'est qu'il ne produit pas comme lui des équivalences instinctivement évidentes.

B. de Cornulier, « Prosodie : éléments de versification française », in A. Kibédi

Varga, *Théorie de la littérature*,  
Picard, 1981.

→ voir *Syllabe*



## **SYLLEPSE** [morphosyntaxe, rhétorique, narratologie]

Du grec *sullêpsis*, « action de rendre ensemble, d'embrasser, de comprendre ». Dans la description grammaticale, la syllepse est généralement définie comme un accord réalisé non pas selon les règles de concordance morphosyntaxique mais selon le sens

(syllepse du genre ou du nombre) : ex. *Les sentinelles seront relevés à huit heures ; Une foule de curieux l'attendaient*). En rhétorique, la syllepse est décrite comme une figure\* consistant à employer un mot tout à la fois au sens propre et au sens figuré :

*Rome* n'est plus dans *Rome*, elle est toute où je suis.

Cette *Rome*, qui n'est plus dans *Rome*, ce n'est pas la Rome ville, la Rome assemblage de divers édifices, mais c'est la Rome peuple, c'est la Rome république, si on peut le dire ; ce sont les habitants, les citoyens de Rome, ce sont les Romains ; *sens figuré* et *métonymie* du contenant. Cette Rome où la première n'est plus, c'est la ville même de Rome, considérée en tant que ville, et en tant que telle ville, plutôt que telle autre : *sens propre*.

P. Fontanier, *Les Figures du discours*,  
Flammarion, 1968 [1821-1830].

En narratologie\*, le terme de *syllepse* est employé par Gérard Genette (*Figures III*, 1972), par distinction avec celui d'analepse (rétrospection) et avec celui de prolepse (anticipation), pour désigner un phénomène d'organisation anachronique du récit, selon lequel les événements racontés n'obéissent plus à une logique de type temporel, mais plutôt de type spatial ou thématique (regroupement des événements narrés en fonction des lieux de l'action, comme dans le cas des récits de voyage, ou, dans le cas des récits à tiroirs, en fonction de la nature de l'action et du sens narratif qu'il convient de leur attribuer).

→ **voir** *Figure*



, *Genre, Narratologie, Nombre*.

## **SYMBOLE** [sémiotique]

À partir du grec *sumbolon*, «partie d'un objet partagé servant de signe de reconnaissance mutuel aux personnes qui en disposent ». On appelle *symbole* en sémiotique, depuis les travaux de Charles Sanders Peirce (1839-1914), un signe conventionnel associant de manière arbitraire un signifiant à une entité abstraite (ex. la balance symbolisant la justice). Le caractère conventionnel et arbitraire de la relation exprimée par le symbole le distingue d'une part de l'indice\*, signe naturel causalement motivé, d'autre part de l'icône\*, signe motivé par la ressemblance avec un objet du monde. Les signes linguistiques sont des symboles en ce qu'ils établissent une relation conventionnelle et arbitraire avec l'objet qu'ils dénotent.

→ **voir** *Icône, Iconicité, Indice, Signe*.

## **SYNAPSIE** [morphologie]

Du grec *sunapsis*, « liaison, point de jonction ». Terme employé par Émile Benveniste pour décrire un certain type de mots composés français, caractérisés notamment par une polylexicalité\* non soudée sur le plan formel, formant une désignation décrite comme constante et spécifique, et dont la productivité semble indéfinie en raison de la fréquence de leur usage (exemples de Benveniste : *pomme de*

*terre, robe de chambre, clair de lune, plat à barbe, modulation de fréquence, avion à réaction, gardien d'asile, etc.*).

Ce qui caractérise la synapsie est un ensemble de traits dont les principaux sont : - 1° la nature syntaxique (non morphologique) de la liaison entre les membres ; - 2° l'emploi de joncteurs à cet effet, notamment *de* et *à* ; - 3° l'ordre déterminé + déterminant des membres ; - 4° leur forme lexicale pleine, et le choix libre de tout substantif ou adjectif ; - 5° l'absence d'article devant le déterminant ; - 6° la possibilité d'expansion pour l'un ou l'autre membre ; - 7° le caractère unique et constant du signifié.

É. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale, II*, Gallimard, 1974.

→ **voir** *Composition*



, *Figement*



, *Lexie, Synthème.*

## SYNCATÉGORÈME → CATÉGORÈME

### SYNCHRONIE [linguistique générale]

À partir de *synchronique*, dérivé de *synchrone*, du latin *synchronus* (*sunkhronos* en grec), « contemporain ». L'opposition synchronie/diachronie\* a été introduite en linguistique par Ferdinand de Saussure (1857-1913) pour distinguer deux ordres de phénomènes relatifs aux faits de langue.

[...] nous distinguons deux linguistiques. Les termes qui s'offrent ne sont pas tous également propres à marquer cette distinction. Ainsi *histoire* et « linguistique historique » ne sont pas utilisables, car ils appellent des idées trop vagues ; comme l'histoire politique comprend la description des époques aussi bien que la narration des événements, on pourrait s'imaginer qu'en décrivant des états de la langue successifs on étudie la langue selon l'axe du temps ; pour cela il faudrait envisager séparément les phénomènes qui font passer la langue d'un état à un autre. Les termes d'évolution et de *linguistique évolutive* sont plus précis [...]. ; par opposition on peut parler de la science des *états* de langue ou *linguistique statique*.

Mais pour mieux marquer cette opposition et ce croisement de deux ordres de phénomènes relatifs au même objet, nous préférons parler de linguistique *synchronique* et de linguistique *diachronique*. Est synchronique tout ce qui se rapporte à l'aspect statique de notre science, diachronique tout ce qui a trait aux évolutions. De même *synchronie* et *diachronie* désigneront respectivement un état de langue et une phase d'évolution.

F. de Saussure, *Cours de linguistique*



La notion de synchronie désigne donc un *état* de langue, étudié sans référence à l'évolution de cette langue dans le temps, c'est-à-dire sans prise en compte des étapes successives du développement qui ont conduit à l'état considéré.

La linguistique *synchronique* étudie la langue comme un système en soi, en cherchant à décrire les rapports entre les constituants de ce système à un moment déterminé du temps, sans passer par une explication qui viserait à rendre compte de son évolution, puisque le phénomène synchronique définit des relations entre des faits coexistants. Selon Saussure, la succession historique des faits de langue est une réalité inaccessible à la conscience d'un sujet parlant, nécessairement confronté à l'état qui lui est contemporain, et qui est du point de vue son expérience de la langue la seule réalité linguistique.

L'objet de la linguistique synchronique générale est d'établir les principes fondamentaux de tout système idiosynchronique, les facteurs constitutifs de tout état de langue. [...] C'est à la synchronie qu'appartient tout ce qu'on appelle la « grammaire générale » ; car c'est seulement par les états de langue que s'établissent les différents rapports qui sont du ressort de la grammaire. [...]

En pratique, un état de langue n'est pas un point, mais un espace de temps plus ou moins long pendant lequel la somme des modifications est minimale. [...] Un état absolu se définit par l'absence de changements, et comme malgré tout la langue se transforme, si peu que ce soit, étudier un état de langue revient pratiquement à négliger les changements peu importants [...].

*Ibid.*, § 200, 202.

La description synchronique peut s'exercer sur un état de langue contemporain, comme sur un état de langue ancien.

→ **voir** *Diachronie, Langue, Linguistique*



### **SYNCOPE** [phonétique, phonologie]

Du grec *sugkopê*, à partir de *sugkoptein*, « briser ». La syncope est un type métaplasme\* caractérisé par la suppression d'un ou plusieurs phonèmes à l'intérieur d'un mot: ex. *app(e)ler*, [aple], pour *appeler* [apale].

→ **voir** *Apocope, Épenthèse, Métaplasme*.

### **SYNCRÉTISME** [phonologie, morphologie, syntaxe]

Du grec *sugkrêtismos*, « union des Crétois ». On appelle *syncrétisme* la

neutralisation\* d'une distinction formelle dans les domaines phonologique, morphologique ou syntaxique, deux ou plusieurs éléments distincts dans un état antérieur de la langue se trouvant réunis dans une forme unique. On parle ainsi de syncrétisme casuel en latin pour ce qui concerne par exemple l'ablatif\*, qui réunit l'essentiel des emplois du locatif\* et de l'instrumental\*.

→ **voir** *Amalgame, Cas*



, *Neutralisation, Syncrétisme.*

### **SYNECDOQUE** [rhétorique, sémantique]

Du grec *sunekdokhê*, « compréhension simultanée ». Trope\* par connexion fondé sur une relation d'inclusion entre deux signifiés.

*Les Tropes par connexion consistent dans la désignation d'un objet par le nom d'un autre objet avec lequel il forme un ensemble, un tout, ou physique ou métaphysique, l'existence ou l'idée de l'un se trouvant comprise dans l'existence ou dans l'idée de l'autre. C'est là aussi ce que signifie, bien expliqué et bien entendu, leur nom commun de *synecdoque*, qui revient à celui de *compréhension*.*

P. Fontanier, *Les Figures du discours*,  
Flammarion, 1968 [1821-1830].

Du point de vue rhétorique, la figure\* de la synecdoque est le plus souvent décrite comme une variété de métonymie\* caractérisée par un phénomène d'inclusion spatiale (synecdoques de la partie et du tout : ex. *une voile* pour désigner un bateau à voile, *un toit* pour désigner une maison, des têtes ou des bouches pour désigner des personnes, etc.), ou par un phénomène d'inclusion logique (synecdoques de l'espèce et du genre : ex. *l'animal, la bête* pour désigner le chien, le loup, le cheval, etc., *le plantigrade* pour désigner l'ours, *la rose* pour désigner la fleur, etc.).

La notion de synecdoque est employée en sémantique lexicale, depuis les travaux d'Arsène Darmesteter (1846-1888) pour décrire les changements sémantiques par extension ou restriction de sens.

→ **voir** *Extension, Changement, Figure*



, *Métonymie, Restriction, Trope.*

## SYNONYMIE [sémantique]

À partir du grec *sunônumos*, de *sun*, « avec » et *onoma*, « nom ». La synonymie est un type de relation\* sémantique externe (entre les mots) fondée sur une similarité de signification caractérisant des unités lexicales formellement distinctes. Au plan logique, la synonymie peut être décrite comme une équivalence résultant d'une implication\* symétrique selon laquelle  $p$  implique  $q$  et  $q$  implique  $p$  [ $(p \Rightarrow q) \wedge (q \Rightarrow p)$ ] : soit, pour reprendre l'exemple de Pierre Lerat (*Sémantique descriptive*, 1983), *Si X est un défunt, X est un mort*, et réciproquement.

On recense traditionnellement deux types de synonymie. Une synonymie absolue (ou totale), bornée aux unités mutuellement substituables dans tous les contextes, autrement dit, bornée aux unités qui, substituées les unes aux autres, ne font subir aucune modification sémantique à l'énoncé. Cette approche permet de prendre rapidement acte des limites d'une définition logique de la synonymie, nécessairement indifférente au contexte. Car ce cas de figure, qu'offusque un salubre principe d'économie linguistique universellement observé, n'est pas *stricto sensu* dans la nature du fonctionnement discursif de la langue. Si deux lexèmes peuvent manifester une signification similaire (*mari/ époux, mourir/décéder, sommeiller/ somnoler*, etc.), l'effet sémantique produit par chacun d'eux ne s'accommodera pas pour autant du même type de situation énonciative. C'est pourquoi la synonymie relative (ou partielle), selon laquelle un seul énoncé où la substitution est possible suffit à attester la relation synonymique entre deux unités, reste l'hypothèse linguistique la plus acceptable.

Il ne semble [...] pas exister véritablement de synonymes absolus et nombre de dictionnaires de synonymes, depuis le modèle fameux de Girard au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous en offrent pour ainsi dire l'illustration en s'attachant à nous montrer les différences parfois subtiles qui séparent des mots très proches par leurs sens.

C'est pourquoi les linguistiques qui adoptent une définition très étroite de la synonymie sont généralement conduits à remettre en cause la notion même de synonyme et préfèrent parler dans tous les cas de *parasyonymes* ou de *synonymes approchés*. Mais ne vaut-il pas mieux s'en tenir à la définition large de la synonymie, ne serait-ce que pour s'accorder avec l'usage courant et éviter ainsi discussions ou malentendus inutiles ? V. Nyckees, *La Sémantique*, Belin, 1998.

→ voir *Antonymie, Contexte*



, *Lexicologie, Relation sémantique, Sens*.

## SYNTAGMATIQUE [linguistique générale]

Dérivé de *syntagme*, formé à partir du grec *suntagma*, « chose rangée ». L'adjectif *syntagmatique* (vs *paradigmatique\**) sert à qualifier les rapports qui unissent deux ou plusieurs unités qui se suivent dans l'ordre linéaire de la chaîne\*. Par distinction avec les rapports paradigmatiques, qui sont des rapports virtuels ou associatifs (*in absentia*, pour Saussure), les rapports syntagmatiques sont des rapports *effectifs* (*in praesentia*).

Les rapports et les différences entre termes linguistiques se déroulent dans deux sphères distinctes dont chacune est génératrice d'un certain ordre de valeurs ; l'opposition entre ces deux ordres fait mieux comprendre la nature de chacun d'eux. Ils correspondent à deux formes de notre activité mentale, toutes deux indispensables à la vie de la langue.

[...] dans le discours, les mots contractent entre eux, en vertu de leur enchaînement, des rapports fondés sur le caractère linéaire de la langue, qui exclut la possibilité de prononcer deux éléments à la fois. Ceux-ci se rangent les uns à la suite des autres sur la chaîne de la parole. Ces combinaisons qui ont pour support l'étendue peuvent être appelées *syntagmes*.

[...] Le rapport syntagmatique est *in praesentia* ; il repose sur deux ou plusieurs termes également présents dans une série effective. Au contraire le rapport associatif unit des termes *in absentia* dans une série mnémonique virtuelle.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 246, 247, 248, Payot, 1972 [1916].

Les rapports syntagmatiques sont décrits comme des rapports de *combinaison\** par Roman Jakobson.

→ **voir** *Paradigmatique, Paradigme, Sélection, Syntagme*.

## **SYNTAGME** [syntaxe]

À partir du grec *suntagma*, « chose rangée ». Un syntagme est un constituant syntaxique, autrement dit une unité fonctionnelle, le plus souvent composée d'une suite de morphèmes\*. Un syntagme est organisé autour d'une tête\*. La tête détermine les éléments constitutifs du syntagme. Le groupe ainsi formé exerce dans la phrase la même fonction syntaxique que la tête.

Le syntagme nominal (SN) est organisé autour d'un nom qui impose le choix des déterminants et des compléments. La tête nominale peut être expansée par un élément modifieur, comme une épithète, une proposition relative ou un complément déterminatif prépositionnel (ex. le [*chapeau*] blanc, le [*chapeau*] qui est sur la chaise, le [*chapeau*] de sa femme). Le syntagme verbal (SV) est organisé autour d'un verbe et des compléments qu'il régit. La tête verbale détermine le choix des auxiliaires, et des compléments (ex. Caroline [*demande*] un renseignement à Juliette). SN et SV sont deux constituants majeurs de la phrase.

Le syntagme adjectival (SA) est organisé autour d'un adjectif, qui peut être expansé par un modifieur adverbial ou prépositionnel (ex. très [*heureux*]; très [*heureux*] de le rencontrer). La tête adjectivale détermine le choix de ses expansions.

Le syntagme prépositionnel (SP) est un groupe constitué d'une préposition (ou d'une locution prépositionnelle) et de son régime nominal (ex. [*dans*] la rue ; [*malgré*] ces obstacles ; [*en dépit de*] ces obstacles). La tête prépositionnelle détermine la nature de son régime.

Les termes de *SN*, *SV*, *SA* et *SP* sont parfois utilisés dans une perspective exclusivement fonctionnelle. Ils correspondent alors à une étiquette syntaxique appliquée à un groupe dont la structure formelle peut être différente de celle du type.

→ **voir** *Analyse en constituants immédiats (ACI), Groupe, Syntagmatique, Tête.*

## **SYNTAXE** [description linguistique, domaine]

Le mot *syntaxe* est issu du bas latin *syntaxis*, « ordre, arrangement, disposition des mots », à partir du grec *suntaxis*, formé sur la préposition *sun*, « avec », et le nom *taxis*, « ordre, arrangement, disposition ». Le terme désigne tout à la fois l'organisation des mots et des groupes dans l'énoncé, et l'étude de cette organisation. Cette étude repose sur l'élaboration de modèles théoriques dont la fonction est de proposer des hypothèses explicatives et des systèmes d'analyse des structures syntaxiques.

Dans le champ linguistique, le domaine de la syntaxe, méthodologiquement disjoint de la morphologie et de la sémantique, bien qu'en étroite corrélation avec ces deux composants, s'intéresse, entre autres, aux critères d'agencement dans la phrase des parties\* du discours, aux procédés de décomposition ou de construction de la phrase (selon les cadres théoriques), à la structure des syntagmes, à la question de la place et de la position des constituants dans la phrase simple et à leurs relations fonctionnelles, aux relations interpropositionnelles dans la phrase complexe, etc. En linguistique contemporaine, le statut d'unité syntaxique maximale conféré à la phrase est fréquemment remis en question. Ce qui conduit certains linguistes à considérer deux niveaux d'analyse distincts : (i) le niveau microsyntaxique, qui correspond à l'articulation des morphèmes et des syntagmes, c'est-à-dire aux unités de rang inférieur ou égal à la phrase simple, (ii) et le niveau macrosyntaxique, qui correspond aux unités de rang égal ou supérieur à la phrase simple, et dont le fonctionnement est de nature à la fois syntaxique, sémantique et pragmatique.

On distingue minimalement deux syntaxes, c'est-à-dire deux perspectives différentes sur la notion : (i) la syntaxe de l'énonciateur (le producteur de l'énoncé), (ii) la syntaxe du descripteur (le grammairien, le linguiste).

La syntaxe de l'énonciateur résulte de l'application, non consciente, de règles permettant de produire des énoncés dont les segments constitutifs sont organisés conformément au code grammatical d'une langue donnée. Toute langue, même sans écriture, même primitive, obéit à des règles. La syntaxe constitue un des domaines où s'exercent ces règles. Reconnaître une spécificité aux règles syntaxiques ne signifie nullement reconnaître une autonomie à la syntaxe.

La syntaxe du descripteur résulte d'une approche analytique (à la fois classificatoire et explicative) de la syntaxe de l'énonciateur. Cette approche est susceptible de varier considérablement dans sa méthode et ses attentes selon les cadres théoriques dans lesquels elle s'inscrit. Mais, comme le rappelle Claude Muller (2002), quels que soient les principes méthodologiques et les concepts spécifiques qui la guident, la syntaxe du descripteur (autrement dit *l'analyse syntaxique*) vise plusieurs objectifs, qu'elle réalise diversement selon les cas, parmi lesquels : (i) l'explicitation des postulats, (ii) la

rationalisation des catégories et le refus de leur réification, même à des fins de description utilitaire, (iii) la description des langues et le refus d'une argumentation exclusivement interne au formalisme adopté, (iv) le rendement explicatif des analyses pour un objet de connaissance linguistique bien délimité et le refus d'une démarche reposant sur le seul contrôle des performances de la théorie.

→ voir *Actance*



, *Analyse en constituants immédiats (ACI), C-commande*



, *Incidence, Intégration, Macrosyntaxe*



, *Morphosyntaxe, Phrase*



, *Prédication, Projection, Stemma, Syntagme, Valence*



.



→ Abeillé A., 1993, *Les Nouvelles Syntaxes*, A. Colin. → Chomsky N., 1982, *Some Concepts and Consequences of the Theory of Government and Binding*, Cambridge, MA, MIT Press (trad. franç. *La Nouvelle Syntaxe*, Le Seuil, 1987). → Milner J.-C., 1982, *Ordres et raisons de langue*, Le Seuil. → Muller C., 2002, *Les Bases de la syntaxe*, PU de Bordeaux. → Rouveret A., 1994, *Syntaxe du gallois*, Éd. du CNRS. → Tesnière L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck.

## SYNTHÈME [lexicologie]

Mot formé à partir de la préposition grecque *sun*, signifiant « avec », et marquant l'idée de regroupement. Le terme de *synthème* appartient à la terminologie fonctionnaliste d'André Martinet. Il sert à décrire les unités formées par la combinaison de deux ou plusieurs monèmes\* (unités significatives minimales) :

Les composés, qu'ils dérivent de figements ou non, et les dérivés sont désignés comme des synthèmes. Les monèmes composants du synthème sont dits conjoints par opposition aux monèmes libres des syntagmes : le segment *entreposions* /ãtrapoziõ/ est un syntagme formé du synthème /ãtrpoz-/ (lui-même formé des monèmes conjoints /ãtr-/ et /-poz-/) et des monèmes libres, imparfait /-i-/ et « Ière pers. du pluriel » /-õ/. [...] Il ne faudrait pas croire qu'un synthème est détruit lorsqu'un élément étranger, modalité ou déterminant quelconque, vient s'insérer entre deux des monèmes conjoints : le statut de synthème de *bonhomme* /bõnõm/ n'est pas affecté par l'intrusion du monème libre « pluriel » dans *bonshommes* /bõzõm/ ; le synthème *a l'air* /aler/ d'*elle a l'air gentille* garde son identité dans *avait l'air, aura l'air*; on a simplement affaire à un synthème de signifiant discontinu [...] ; le synthème *ministre du commerce* n'est pas détruit par l'insertion d'italien dans *ministre italien du commerce*.

→ **voir** *Composition*



, *Figement*



, *Lexie, Locution*



, *Monème, Polylexicalité, Synapsie.*

### **SYNTHÈSE VOCALE** [linguistique informatique, intelligence artificielle]

La synthèse vocale (ou synthèse de parole) est la reconstruction de la voix et de la parole humaines par des procédés utilisant des moyens informatiques. L'objectif est de faire produire par un automate\* les sons du langage correspondant aux constituants d'un énoncé, à partir des représentations acoustiques, phonétiques et linguistiques qui lui leur sont associées. Les techniques de codage\* et de restitution de la voix et de la parole trouvent une application notamment dans la robotique industrielle. Les techniques de synthèse vocale mises en œuvre à partir de séquences textuelles ont permis en particulier la conception de serveurs vocaux et de services de lecture vocale de messagerie.

→ **voir** *Automate, Dialogue homme-machine, Industries de la langue, Intelligence artificielle*



, **TAL**



### **SYNTHÉTIQUE (LANGUE)** [typologie linguistique]

Les langues dites *synthétiques*, comme les langues flexionnelles\* et les langues agglutinantes\*, ont pour caractéristique principale de regrouper plusieurs morphèmes en un seul mot, par distinction avec les langues analytiques ou isolantes\*, qui expriment les catégories grammaticales et les relations syntaxiques par des morphèmes autonomes.

→ **voir** *Agglutinante (langue), Flexionnelle (langue), Isolante (langue), Polysynthétique (langue), Typologie linguistique.*

## SYNTHÉTIQUE (PROPOSITION) → ANALYCITÉ

### SYSTÈME-EXPERT [intelligence artificielle]

Un système-expert est un logiciel qui, à partir d'une base de connaissances relative à un domaine déterminé, et à partir d'un moteur d'inférence\* interprétant ces données, formule des stratégies pour une utilisation optimale des connaissances de la base dans une situation précise. Un système-expert offre donc une aide à l'analyse et à la décision par la simulation du comportement humain.

→ **voir** *Automate, Intelligence artificielle*



, *Moteur d'inférence, TAL*



### TAUTOLOGIE [sémantique logique]

Du grec *tautologia*, « redite, proposition identique », à partir de *tauto*, « le même », et de *-logia*, « théorie », sur *logos*, « discours ». Une tautologie est une proposition dans laquelle le contenu sémantique du prédicat est nécessairement impliqué par celui du sujet. Il s'agit donc d'une proposition qui ne saurait être fautive. Les énoncés analytiques, vrais en vertu de leur contenu définitionnel sont des tautologies : ex. *Les célibataires sont des personnes qui n'ont pas été mariées.*

→ **voir** *Analyticité*



### TAXÈME [sémantique]

Formé à partir du grec *taxis*, « arrangement, ordre ». On appelle *taxème*, en analyse sémantique (ou componentielle), un micro-ensemble lexical, composé d'unités qui ont en commun une zone de signification : par exemple, l'ensemble : *canapé, chaise, fauteuil, pouf, tabouret*, emprunté à Bernard Pottier, forme un taxème. Un taxème est donc une classe de sèmes\* qui partagent le même sème\* générique.

→ **voir** *Sème, Sème.*



## **TECHNOLECTE** [terminologie, analyse du discours]

De *techno-* (du grec *tekhnê*, « art, métier, procédé »), et *-lecte* (sur *dialecte*, du grec *dialektos*). Un technolecte se définit le plus souvent comme une « langue de spécialité » parlée au sein d'une communauté technique et scientifique bien déterminée, autrement dit une « langue » employée, à l'oral comme à l'écrit, dans une situation de communication où se transmettent des informations relevant d'un champ d'expérience particulier.

La spécificité linguistique d'un technolecte est censée être garantie par l'usage qui est fait du vocabulaire, par le système lexical adopté, et, d'une façon générale, par la terminologie\*, qui témoigne de représentations conceptuelles et cognitives propres à cette communauté.

Les fondements d'un technolecte sont donc d'ordre extralinguistique, et la variation observée par rapport à la langue dite « ordinaire » ne saurait en toute rigueur recevoir la dénomination de *langue*, car ces spécificités linguistiques ne sont en fait que des particularités discursives. Le technolecte des études philosophiques, juridiques ou médicales ne met aucunement en œuvre un système linguistique nouveau. Il ne fait qu'exploiter celui de la langue dans laquelle il s'exprime.

On ne peut pas davantage tenir ce qui est visé par le terme de *technolecte* pour un « sous-système linguistique » qui exploiterait, comme le déclare l'ISO\* à propos de la notion de langue de spécialité, une terminologie visant la non-ambiguïté de la communication. Il n'existe pas de sous-système linguistique (ce que rappelle fort pertinemment Pierre Lerat dans *Les Langues spécialisées*, PUF, 1995), et la variabilité des désignations ne saurait être interprétée comme la modification du système fondamental de la langue où elle s'observe.

Si l'on veut rendre le terme de *technolecte* véritablement opératoire, il convient de le définir comme un *discours spécialisé*, caractérisé par l'usage qui est fait d'une langue dans une situation de communication spécifique, et au sein d'une communauté technique et scientifique déterminée.

→ **voir** *Langue, Terme, Terminographie, Terminologie*



## **TEI** [philologie numérique]

Sigle, abréviation de l'anglais *Text Encoding Initiative*, « initiative de codage des textes ». La TEI est un projet de description générique des types de documents recueillis et exploités en traitement automatique des textes. Ce projet, qui a vu le jour en 1987, regroupe des chercheurs de toutes nationalités et appartenant à des communautés scientifiques différentes. L'objectif est notamment de proposer des critères d'identification des types de textes et des genres discursifs, et plus généralement de définir les différents niveaux d'annotation\* et de documentation des textes, nécessaires à la constitution des ressources\* linguistiques et des corpus\* informatisés.

→ **voir** *Annotation, Codage, Corpus*



, *Étiquetage, TAL*



## TÉLICITÉ → TÉLIQUE

### TÉLIQUE [sémantique aspectuelle]

Du grec *telos*, *teleos*, « fin, but », et *teleios*, « complet, achevé ». Dans sa typologie aspectuelle des verbes (*Linguistics in Philosophy*, 1967), qui sert de fondement à la réflexion linguistique sur cette question, Zeno Vendler propose quatre classes : les verbes statifs\*, dénotant un état (*aimer, connaître, savoir*, etc.), les verbes dénotant une activité (*courir, danser, nager*, etc.), les verbes dénotant un accomplissement (*dessiner quelque chose, lire quelque chose, tuer*, etc.), les verbes dénotant un achèvement (*arriver, mourir, terminer*, etc.).

Ces trois dernières classes sont fréquemment regroupées dans une catégorie de verbes dits *dynamiques*, par opposition aux verbes *statifs*. Les verbes dynamiques se distinguent selon leur télicité. Les verbes téliques expriment un événement borné par une limite terminale, généralement fixée par l'accession à un état résultant de l'action. Cette télicité (but à atteindre) est représentée dans les verbes dénotant un accomplissement (télicité durative, marquant le développement d'un processus) et dans les verbes dénotant un achèvement (télicité ponctuelle, incompatible avec les circonstants du type *pendant une heure*).

Les verbes statifs et les verbes d'activité sont atéliques, ils ne comportent pas cette limite terminale, et sont donc incompatibles avec les circonstants du type *en une heure*.

→ **voir** *Aktionsart, Aspect*



, *Statif*.

### TEMPS OPÉRATIF [linguistique générale, psychomécanique]

La notion de temps opératif est employée en psychomécanique du langage\*. Elle apparaît dans l'œuvre de Gustave Guillaume, notamment dans *Temps et verbe* (1929), *L'Architectonique du temps dans les langues classiques* (1945), et *Langage et science du langage* (1964). Pour Guillaume, la pensée en exercice, et l'acte de langage, qui est défini comme le passage incessant de la langue\* au discours\*, inscrivent nécessairement le paramètre temporel dans leur fonctionnement. Ce temps, infinitésimal mais effectif, est dit *opératif* parce qu'il conditionne l'opération de pensée et de langage :

---

[...] une opération de pensée, si brève soit-elle, demande du temps pour s'accomplir et peut, conséquemment, être référée, aux fins d'analyse, aux instants successifs du temps qui en porte l'accomplissement et que nous nommerons le temps opératif.

G. Guillaume, *L'Architectonique du temps dans les langues classiques*,  
Copenhague, Munksgaard, 1945.

La notion de temps opératif est au cœur du mécanisme de chronogénèse\*, qui est l'opération mentale de construction de l'image du temps (appelée *image-temps* par Guillaume). Le temps opératif est fréquemment représenté par un axe figurant de manière linéaire, en la spatialisant, la durée de l'opération. Ainsi, conçu comme un parcours, le temps opératif est jalonné d'étapes (appelées *chronothèses*), qui sont autant de coupes suspensives représentant un certain état de l'image du temps. À chacune de ces étapes correspond un mode\* verbal.

→ voir *Chronogénèse, Mode, Psychomécanique du langage*



, *Temps verbal*.

## TEMPS VERBAL → CHRONOGÉNÈSE

**TERME** [terminologie, lexicographie] Du latin *terminus*, « ce qui définit, délimite un sens ». On appelle *termes* des unités lexicales (mots ou groupes de mots) qui relèvent d'un domaine de connaissances spécifique, et qui font l'objet d'une définition conventionnelle dans une communauté technique ou scientifique déterminée :

Étant des noms de notions, les termes suscitent des attentes doubles : il faut que ce soient des unités terminologiques intégrables dans des énoncés et pouvant y remplir des fonctions syntaxiques, même si leur morphologie n'est pas conforme aux règles de bonne formation lexicale, et il faut en même temps que ce soient des unités de connaissance à contenu stable, donc plus indépendantes du contexte que les mots ordinaires. La première exigence engage la cohérence de l'analyse linguistique, la seconde applique le principe scientifique de la réflexivité, c'est-à-dire de l'identité constante des unités prises en compte. [...] Les dénominations techniques sont dans la langue puisqu'elles sont susceptibles d'être traduites en langue étrangère, mais ce sont des dénominations de connaissances spécialisées, et c'est ce qui les rend pertinentes terminologique-ment.

P. Lerat, *Les Langues spécialisées*,  
PUF, 1995.

L'attribution à une notion d'une étiquette dénomminative (ou appellative) spécialisée, dans le vocabulaire d'un technolecte\*, ne doit pas être comprise comme l'appartenance des termes à la seule classe du substantif. L'origine lexicale des unités terminologiques peut être tout aussi bien nominale, adjectivale ou verbale. Ces unités terminologiques

ont pour fonction d'identifier un objet ou un processus concret ou abstrait, simple ou complexe.

Au plan linguistique, trois critères principaux peuvent aider à distinguer les termes des autres unités lexicales. (i) Un terme appartient à une famille de mots de sens spécialisé dans la langue où il est employé. Il entretient donc des relations de dépendance très étroites au plan de la forme et au plan du contenu avec les autres unités de la série morphologique dans laquelle il s'inscrit. (ii) Un terme dispose d'une syntagmatique restreinte, qui s'observe notamment dans les co-occurrences\* conventionnelles qui le caractérisent. Les contraintes sémantiques de sélection des unités terminologiques ont donc fréquemment pour effet de les associer de manière systématique à d'autres unités relevant du même domaine de connaissances. (iii) Un terme vise à réunir les conditions maximales de transparence sémantique, et à établir un rapport de référence directe et univoque avec son domaine.

L'application de ce dernier critère, en sciences humaines, et notamment en sciences du langage, reste toutefois plus programmatique qu'effective, en raison du caractère nécessairement relatif des notions en usage dans ces domaines de connaissances, et du flou constitutif des mots qui servent à les énoncer:

Il n'y a aucun terme définissable et valable hors d'un point de vue précis, par suite de l'absence totale d'êtres linguistiques donnés en soi. Il n'est plus permis de faire usage d'un terme emprunté au point de vue A, si l'on passe au point de vue B. (I, 28)

F. de Saussure, *Écrits de linguistique générale*, Gallimard, éd. S. Bouquet & R. Engler, 2002.

L'ensemble des termes d'une science, d'une technique ou d'un art constitue une terminologie\*. On appelle *terminographie\** l'étude des unités terminologiques, et *terminotique\** leur traitement automatique pour la constitution des bases de données.

→ **voir** *Dénomination*



, *Technolecte, Terminographie, Terminologie*



, *Terminotique*.

## **TERME D'ADRESSE** [sémantique discursive]

Par *termes d'adresse*, on entend, en sémantique discursive, un ensemble d'expressions (à tête nominale ou pronominale) pouvant être utilisées par le locuteur pour référer à son allocutaire. On distingue ainsi les termes d'adresse des expressions *appellatives*, ou *désignatives*, qui présentent la capacité de désigner tout à la fois le délocuté et l'allocutaire, voire le locuteur. Catherine Kerbrat-Orecchioni souligne le

caractère social de la deixis\* ici à l'œuvre :

Ces expressions ont très généralement, en plus de leur valeur déictique (exprimer la « deuxième personne », c'est-à-dire référer au destinataire du message), une valeur relationnelle, servant à établir entre les interlocuteurs un certain type de lien socio-affectif (dans une conception étendue de la deixis, on dira que ces expressions relèvent à la fois de la « deixis personnelle » et de la « deixis sociale »).

C. Kerbrat-Orecchioni, article « Terme d'adresse », in P. Charaudeau & D. Maingueneau, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil, 2002.

→ **voir** *Allocution, Apostrophe, Détachement*



, *Vocatif*.

### **TERMINOGRAPHIE** [terminologie, lexicographie]

Mot formé à partir de *terminologie\** et *lexicographie\**. La terminographie prend pour objet d'étude les termes\* scientifiques et techniques employés dans les technolèctes\* (ou langues de spécialité). Elle se distingue de la lexicographie - qui étudie les formes et les significations des unités lexicales, observées dans leurs emplois - par une démarche onomasiologique, puisqu'elle part du concept pour en étudier l'expression linguistique.

→ **voir** *Lexicographie, Terme, Terminologie*



, *Terminotique*.

### **TERMINOLOGIE** [domaine]

À partir du latin *terminus*, « terme ». On emploie couramment *terminologie* d'une part au sens de *nomenclature* pour désigner l'ensemble des termes\* employés dans le cadre de l'exercice d'une science, d'une technique, d'un art, d'autre part, au sens de *terminographie\** pour désigner l'étude systématique des dénominations employées dans les technolèctes\*, étude distincte de la lexicographie\*.

La terminologie a fait l'objet dans les années 1930 d'une approche théorique qui a contribué à lui conférer une certaine visibilité scientifique. Dans cette perspective, le mot peut être défini comme servant à dénommer une discipline prétendant à l'autonomie, de caractère interdisciplinaire, existant dans le prolongement d'une pratique, et dont la vocation, comme le rappelle Maria Teresa Cabré (1992), est de résoudre des problèmes de communication de nature linguistique, liés à la relation terme/notion.

→ **voir** *Lexicographie, Métalangue, Technolècte, Terme, Terminographie*



, *Terminotique*.



→ Cabré M. T., 1992, *La Terminologie. Théorie, méthode et applications*, trad. M. C. Cormier & J. Humbley, A. Colin. → Béjoint H. & Thoiron P. (dir.), 2000, *Le Sens en terminologie*, PU de Lyon. → Lemaréchal A., 1999, « La terminologie linguistique », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, nouvelle série, t. VI, Peeters. → Lerat P., 1995, *Les Langues spécialisées*, PUF.

## **TERMINOTIQUE** [informatique linguistique, industries de la langue]

Formé à partir des mots *terminologie* et *informatique*. La terminotique a pour objet le traitement automatique des termes\*, c'est-à-dire des unités terminologiques. Dans le domaine des industries\* de la langue, la constitution des bases de données et des dictionnaires terminologiques, l'élaboration des bases de connaissances pour les systèmes-experts\*, celle des thésaurus\* documentaires multilingues, ou bien la génération automatique des textes, sont des activités qui entrent dans le champ d'application de la terminotique.

→ **voir** *Industries de la langue, Informatique linguistique, Terme, Terminographie, Terminologie*



## **TÊTE** [syntaxe]

On appelle *tête* dans l'analyse en constituants immédiats\* le constituant lexical principal du syntagme\*, dont la fonction et la distribution sont identiques à celles de l'ensemble du groupe : le syntagme nominal (SN) est organisé autour d'une tête nominale, le syntagme verbal (SV) autour d'une tête verbale, le syntagme adjectival (SA) autour d'une tête adjectivale, le syntagme prépositionnel (SP) autour d'une tête prépositionnelle.

Dans la théorie X-barre\*, la tête est définie comme l'élément lexical qui est à la base des projections\* syntagmatiques. Dans la structure à niveaux qui est celle du syntagme la tête lexicale constitue ainsi la projection minimale. Elle est avec le spécifieur\* et le complément\* une des positions invariantes de cette structure.

→ **voir** *Analyse en constituants immédiats(ACI), Complément, Position, Projection, Spécifieur Syntagmatique, Syntagme.*

**TEXTE** [sémantique textuelle] À partir du latin *textus*, « tissu, trame, enchaînement ». Du point de vue de la science du langage, le texte peut être défini, avec François Rastier (2001), comme une séquence linguistique empirique attestée, produite dans le cadre d'une pratique\* sociale par un ou plusieurs énonciateurs. Les textes peuvent être tenus pour l'objet de la linguistique.

La notion de texte constitue toutefois une catégorie de sens commun pour laquelle l'établissement d'un protocole définitionnel et descriptif demeure une entreprise hasardeuse. L'idée d'une compétence reconnue chez les sujets parlants à évaluer le degré d'acceptabilité textuelle d'une suite linguistique, et donc à distinguer entre texte et non-texte, est à l'origine du projet d'élaboration, à partir des années 1970, d'une grammaire dite *textuelle*. M. A. K. Halliday et R. Hasan (1976), par exemple, ont introduit la notion de « texture », censée définir une propriété constitutive du texte pris comme unité de langage en usage. La « texture » s'appliquait, dans cette perspective, d'une part aux faits d'ancrage situationnel (ou registre), d'autre part aux faits de cohésion établis par les relations sémantiques entre des expressions du même texte pouvant être placées dans des phrases différentes (cohésion locale, de nature pré-suppositionnelle). Comme la structure, définissant la propriété formelle des phrases, la texture était censée délimiter un ordre de données de nature strictement linguistique.

Or l'entreprise d'élaboration d'une *grammaire* textuelle, et la notion d'*acceptabilité*, qui suppose de tenir pour un réquisit essentiel l'existence de normes de composition, ne vont pas sans poser de nombreux problèmes. L'idée d'une détermination essentiellement linguistique de la textualité\* s'est révélée à l'usage inopérante. La normativité a vraisemblablement constitué un obstacle majeur au développement de la grammaire de texte, obstacle renforcé par l'impact des travaux sur la pertinence\*, qui ont permis de prendre la mesure du caractère très restrictif de ces approches étroitement linguistiques du texte.

Un consensus s'est finalement établi sur le fait qu'il ne saurait exister de règles de bonne formation dans ce domaine. Les « normes » d'un schéma de texte, si tant est que l'on puisse à ce niveau désigner ainsi un ensemble de régularités attestées par l'usage, semblent devoir être rapportées, non à sa textualité au sens structurel du terme, dont elles seraient définitoires, mais plutôt, comme Teun Van Dijk l'a fait apparaître, à un genre de discours dans lequel le texte en question s'inscrit, et qu'il actualise. Si dans cette perspective on recourt, comme Van Dijk, aux notions de macrostructure ou de macrorègle, ce ne peut être qu'en ouvrant l'analyse des opérations de production et de compréhension textuelles à une approche cognitive.

→ **voir** *Discours*



, *Processu rédactionnel*



, *Textualité, Transphrastique.*



→ Adam J.-M., 1990, *Éléments de linguistique textuelle*, Mardaga. → Halliday M.-A.-K., & Hasan R., 1976, *Cohesion in English*, Longman. → Rastier F., 2001, *Arts et sciences du texte*, PUF. → Van Dijk T.-A., 1972, *Some Aspects of Text-Grammars. A study in theoretical linguistics and poetics*, La Haye, Mouton.

## TEXTOMÉTRIE → LEXICOMÉTRIE

### TEXTUALITÉ [sémantique textuelle]

En sémantique des textes, la notion de textualité est parfois mise en opposition avec la notion de texte\* empirique pour suggérer l'idée que le texte ne saurait se réduire à un enchaînement de séquences linguistiques. La textualité, comme processus interprétatif, est ce qui confère au texte le caractère culturel des normes dans lesquelles il s'inscrit nécessairement. Dans cette perspective, comme le propose François Rastier, la textualité ne peut être définie en soi, mais seulement traitée par le biais de la problématique des types de structures textuelles.

→ **voir** *Texte*



### THÉMATISATION [sémantique discursive]

Opération discursive consistant à faire accéder une entité au statut de thème\*.

→ **voir** *Focalisation, Focus, Thème*



, *Topicalisation, Topique.*

### THÈME [sémantique discursive]

La notion de thème est une notion assez instable, de nature informationnelle, qui sert fréquemment à désigner, dans une perspective phrastique tantôt discursive, soit le support de l'information, soit ce qui ce qui au moment de l'énonciation appartient déjà au champ de la conscience et figure comme « donné ». Par distinction, le rhème est



généralement défini comme l'information qui est communiquée à propos du support constitué par le thème. Thème et rhème opposent donc des degrés informationnels très différents : le thème, informationnellement faible, correspond au constituant de l'énoncé qui reçoit le degré le moins élevé de la dynamique\* communicationnelle ; le rhème, informationnellement fort, est la partie de l'énoncé qui reçoit le degré le plus élevé de cette dynamique.

L'intérêt de cette approche informationnelle de l'énoncé, qui a été développée principalement par les linguistes du Cercle de Prague dans les années 1960, dans le cadre de la « Perspective Fonctionnelle de la Phrase », ne doit pas dissimuler les sérieuses difficultés d'identification des éléments thématiques et rhématiques. En outre, la terminologie relative à cette question est des plus instables (thème/rhème, thème/propos, thème/commentaire, topique/commentaire, donné/nouveau, etc.). L'usage actuel, comme le rappelle Anne-Claude Berthoud, (*Paroles à propos*, 1996) semble réserver la notion de thème à l'analyse informationnelle conduite au niveau phrastique (thème phrastique), et celle de topique à l'analyse conduite au niveau discursif (thème discursif).

→ **voir** *Focalisation, Focus, Progression thématique*



, *Thématisation, Topicalisation, Topique.*



→ Cadiot P., & Fradin, B. (dir.), 1988, « Le thème en perspective », *Langue française*, n° 78. → Combettes B., 1992, « Hiérarchie des référents et connaissance partagée : les degrés dans l'opposition connu/nouveau », *L'Information grammaticale*, n° 54. → Galmiche M., 1992, « Au carrefour des malentendus: le thème », *L'Information grammaticale*, n° 54. → Prévost S., 2003, « Détachement et topicalisation : des niveaux d'analyse différents », *Cahiers de Praxématique*, n° 40. → Zaccaria G., 1990, « Une critique du fonctionnalisme pragueois – Thème, rhème et thématization », in J.-C. Anscombe & G. Zaccaria (eds), *Fonctionnalisme et pragmatique – À propos de la notion de thème*, Milan, Unicopli.

**THÉORIE → OBSERVATOIRE**

**THÉSAURUS** [lexicographie]

Mot d'origine latine signifiant « trésor ». Les thésaurus constituent avec les dictionnaires de langue et les terminologies\* des bases de connaissances lexicales, et, dans leur version numérique, des ressources pour l'étiquetage\* sémantique des corpus électroniques. Ils présentent la particularité de regrouper les sens d'un mot par grandes catégories, en décrivant les liens que ce mot entretient avec d'autres unités du lexique, offrant ainsi deux voies d'accès au sens, par les mots et par les idées :

Les thésaurus fournissent un matériau plus directement utilisable que les dictionnaires pour la désambiguïsation lexicale. Ils donnent directement les associations de mots (synonymie, hyponymie, antonymies...) que l'on cherche à extraire, par divers traitements, des définitions de dictionnaire. Ils relèvent d'une vision relationnelle de la sémantique, proche de la conception distributionnelle qui sous-tend la plupart des travaux sur corpus.

B. Habert, A. Nazarenko, A. Salem, *Les Linguistiques de corpus*, A. Colin, 1997.

→ **voir** *Lexicographie, Terminologie*



**TIMBRE** [phonétique acoustique] À partir du grec *tumpanon*, « tympan ». Le timbre (ou *couleur*, ou *coloration*) d'un son\* vocalique ou consonantique est la qualité acoustique de ce son, qui résulte notamment de l'audibilité des harmoniques\* lors du passage de l'onde\* sonore dans les cavités de l'appareil phonatoire.

Le timbre d'un son, c'est la qualité qui nous permet de distinguer le *la* d'une clarinette de celui d'une trompette ou la vocalisation de [i] de celle de [o]. En anglais, on désigne plutôt le timbre par le terme de « couleur » du son. On indique par là que le son n'est pas seulement une réalité physique mais aussi physiologique, dont la perception est analogue à celle des couleurs, dans le domaine de la lumière.

P. R. Léon, *Phonétisme et prononciations du français*, Nathan, 1992.

→ **voir**, *Harmonique, Onde, Phonation, Phonétique*



**TONÈME** [phonétique, phonologie]

À partir du grec *tonos*, « tension ». Un tonème, unité prosodique distinctive, est l'ensemble de réalisations différentes et effectives d'un même ton, autrement dit une classe d'allotones\*.

→ **voir** *Allotone, Variante*.

**TOPICALISATION** [sémantique discursive]

Opération discursive consistant à faire accéder une entité au statut de topique\*. Les procédés de topicalisation reposent fréquemment sur le détachement\*, notamment sur la dislocation\* ou la construction dite *nominativus pendens\**(ex. *Caroline*, elle est en retard ; *Le gâteau*, elle l'a mangé hier ; *Le pouLet*, elle met toujours un plat ; *Quant à Florence*, San Miniato ça me renverse).

→ **voir** *Focalisation, Focus, Thème*



, *Thématisation, Topique, Saillance*.

## **TOPIQUE** [sémantique discursive]

À partir du grec *topikos*, de *topos*, « lieu ». La notion de topique fait l'objet de définitions différentes. Selon que la perspective est de type informationnel (opposant l'information « ancienne » ou « donnée » à l'information « nouvelle ») ou bien de type cognitif (reposant sur le statut perceptif et attentionnel des entités), le topique renvoie (i) à une information déjà connue, à une entité à propos de quoi il est jugé pertinent de dire quelque chose, (ii) ou bien à une information constituant le centre d'attention de l'énonciateur et du co-énonciateur. Par distinction avec le thème\*, qui fait l'objet d'une approche principalement phrastique, le topique est saisi dans un cadre discursif.

→ **voir** *Focalisation, Focus, Thème*



, *Thématisation, Topicalisation, Saillance.*

## **TOPOS → ARGUMENTATION**

## **TOUR DE PAROLE → INTERVENTION**

## **TRACE** [syntaxe]

On appelle *trace* en grammaire générative des catégories vides laissées par un constituant après transformation\*, autrement dit l'indication de la position originelle d'un constituant déplacé (appelé *antécédent*). Cette indication apparaît sous la forme d'une variable co-indicée à l'antécédent (*t<sub>i</sub>*). L'antécédent lie ses traces et définit avec elles une chaîne. La théorie des traces a été développée par Noam Chomsky dans le cadre de la théorie « standard étendue » (notamment dans *Essays on Form and Interpretation*, 1977, trad. franç. *Essais sur la forme et le sens*, 1980). Les traces permettent de rapporter les propriétés sémantiques des constituants à la structure de surface.

→ **voir** *Génératif, Liage, Transformation.*

## **TRAIT** [phonologie, sémantique]

Le trait, fondé sur la notion de pertinence\*, renvoie aux unités minimales assumant

une fonction distinctive en deçà du phonème\* sur le plan du signifiant\*, et en deçà du morphème\* sur le plan du signifié. Le système des traits distinctifs (ou traits pertinents) repose sur une logique binaire, c'est-à-dire sur une opposition activation [+]/ inhibition [-]. Lorsque la distinction des traits n'est plus pertinente, il y a neutralisation\*. Pour ce qui concerne le niveau phonologique, une consonne, par exemple, se verra affecter les traits [± voisée], [± orale], etc. Pour ce qui concerne le niveau sémantique, une unité lexicale se verra affecter les traits [± animé], [± humain], etc. On appelle sèmes\* les traits sémantiques.

→ **voir** *Pertinence, Phonème, Sème.*

## **TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES LANGUES** [linguistique informatique]

On appelle *traitement automatique des langues naturelles* (TALN, ou TAL) un domaine des sciences du langage dont l'objectif est la conception de logiciels permettant de traiter, au moyen d'un automate\*, des données linguistiques de nature et de taille diverses, construites ou recueillies, et fixées sur un support électronique. L'opération de traitement de ces données peut répondre à des finalités différentes, par exemple extraire des informations d'un texte, résumer, traduire, générer des textes à partir de données informationnelles, etc. Comme le rappellent Catherine Fuchs et Benoît Habert (2003), le caractère automatique du traitement impose de fortes contraintes : pour que l'automate puisse effectuer les calculs nécessaires aux opérations de traitement il faut que les données soient appréhendées de manière explicite et cohérente, ce qui explique le recours à des formalismes et à des techniques informatiques qui peuvent être d'une grande complexité.

Méthodologiquement, il importe d'apprendre en linguistique à composer avec le caractère nécessairement imparfait des ressources, à utiliser les nouveaux points d'entrée sur les données et à ne pas attendre des données annotées « pures », sans erreur, et ressortissant exactement aux distinctions de telle ou telle théorie. Les progrès, réels et constants du TAL, ne les fourniront jamais.

C. Fuchs & B. Habert, « Bilan et perspectives méthodologiques »,

*Le français moderne*, LXXII, n° 1, 2004.

→ **voir** *Alignement, Analyseur, Automate, Balise, Codage, Corpus*



, *Dialogue homme-machine, Étiquetage, Hypertexte, Implémentation, Industries de la langue, Intelligence artificielle*



, *Lexicométrie*



, *Moteur d'inférence, Parsage, Philologie numérique, Synthèse vocale, Système-expert, TEI.*



→ Fuchs C. & alii, 1993, *Linguistique et traitements automatiques des langues*,

Hachette. → Fuchs C., & Habert B. (dir.), 2004, « Traitement automatique et ressources numérisées pour le français », *Le français moderne*, LXXII, n° 1.

### **TRANSCODAGE** [sémiologie, traductologie]

Dérivé de *codage* au moyen du préfixe *trans-* (« par delà », en latin). En sémiologie, le terme de *transcodage* désigne la traduction d'une information d'un code dans un autre. En traductologie, il qualifie les équivalences sémantiques établies en dehors de tout contexte, par distinction avec le terme de *traduction*, réservé aux équivalences contextuelles.

→ **voir** *Encodage*.

### **TRANSDUCTION** → **MÉTONYMIE**

### **TRANSFORMATION** → **RÉÉCRITURE**

**TRANSITIVITÉ** [syntaxe, sémantique] Dérivé de *transitif*, formé sur le latin *transitivus*, de *transire*, « passer ». La transitivité est une propriété syntaxique et sémantique qui peut être décrite comme la capacité d'un verbe à construire un complément d'objet\*, que celui-ci soit simplement admis par le verbe ou qu'il soit appelé, c'est-à-dire qu'il résulte d'une contrainte de sélection\*. Dans cette perspective, les verbes manifestant cette propriété sont dits *transitifs*, et *intransitifs* ceux qui ne la manifestent pas. Il importe effectivement de corrélérer la transitivité à la construction d'une unité phrastique, et d'éviter d'en faire la base d'une classification lexicale des verbes, comme le fait la tradition grammaticale. C'est là un aspect important de la problématique de la transitivité :

Une fois précisée la notion d'objet, il n'y a aucun inconvénient, étant donné une unité phrastique, à la désigner comme étant de construction transitive si elle comporte effectivement un constituant nominal identifiable comme objet ou un indice d'objet, alors qu'en l'absence d'un constituant nominal objet ou d'un indice d'objet, une unité phrastique peut être désignée comme étant de construction intransitive.

Mais dans l'usage courant, « transitif/ intransitif » n'est pas tellement utilisé pour caractériser la construction d'une unité phrastique, mais plutôt pour étiqueter les verbes en tant qu'unités lexicales. Or il y a là un problème sérieux, notamment en français. Dès lors qu'on confronte à des corpus (écrits aussi bien qu'oraux) le classement des verbes français tel qu'il figure dans les dictionnaires, on constate qu'il y a beaucoup moins de verbes obligatoirement transitifs qu'on ne le pense généralement, que beaucoup de verbes donnés comme intransitifs admettent des emplois transitifs, et que la variété des emplois transitifs des verbes dépasse de beaucoup ce qu'enregistrent les dictionnaires.

D. Creissels, *Éléments de syntaxe générale*, PUF, 1995.

Un autre aspect de la problématique réside dans le fait que la transitivité est le plus souvent définie à partir de l'observation des langues accusatives, et qu'elle limite donc son champ d'application à l'objet direct, ou à l'objet à l'accusatif, des verbes d'action et assimilés. Or, comme l'ont fait apparaître de nombreux linguistes, cette conception est par trop restrictive. La construction des verbes d'action dans les langues ergatives\* joue en effet un rôle similaire, et peut donc également entrer dans le champ d'application de la transitivité. Dès lors, plutôt que de figer la transitivité en la définissant comme une propriété accessible ou non à telle ou telle construction verbale, il peut sembler préférable de développer une conception scalaire\* de la transitivité, comme le propose Gilbert Lazard :

La nécessité de prendre en compte les différentes constructions qui coexistent au sein d'une même langue et les rapports entre elles que fait apparaître la comparaison des langues conduit à concevoir la transitivité non point comme une propriété qu'un verbe possède ou ne possède pas, mais comme une notion scalaire : une construction sera alors non pas transitive ou intransitive, mais plus ou moins transitive, et surtout plus ou moins transitive qu'une autre. On conçoit dès lors la possibilité d'établir une échelle de transitivité sur laquelle se distribueraient les différentes constructions.

G. Lazard, *L'Actance*, PUF, 1994.

→ **voir** *Accusatif, Actance*



, *Ergatif, Sujet, Objet.*

**TRANSLATIF** [morphosyntaxe]

Du latin *translativus*, « qui transporte ailleurs, qui détourne, qui récuse ». Cas exprimant le changement d'état. Par exemple, en finnois, le morphème *-ksi* (*kuoliaaksi*), marque le translatif dans *mies löi koiran kuoliaaksi* « l'homme a tué le chien à force de le battre ». Le terme *translatif* est parfois utilisé pour caractériser un outil de translation\*, opérant sur une unité un changement de classe lexicale. → **voir** *Cas*

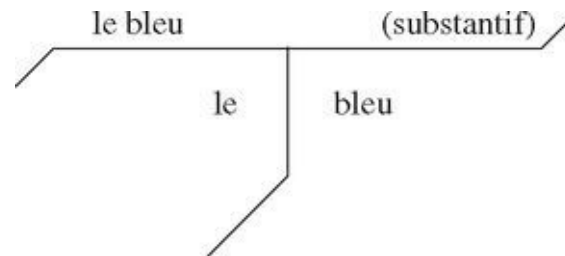


, *Translation.*

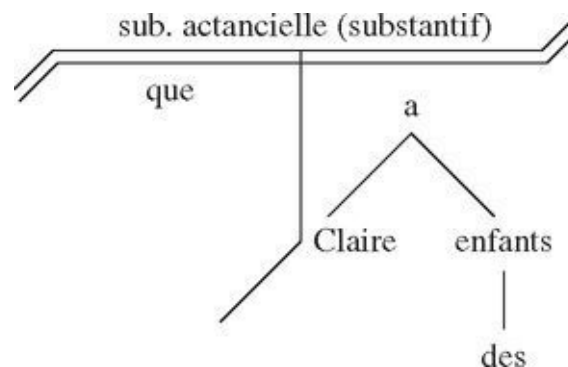
**TRANSLATION** [syntaxe]

La théorie de la translation a été développée par Lucien Tesnière (1893-1954) pour traiter l'instabilité catégorielle frappant certaines espèces de mots, lesquelles peuvent être amenées à remplir en discours un rôle fonctionnel qui ne leur est pas dévolu par leur classe initiale. La translation consiste ainsi à transférer un mot « plein » d'une classe à une autre (ex. *Le bleu de ses yeux est différent du bleu de son manteau* : l'adjectif *bleu* est transféré dans la classe du substantif).

Tesnière décrit deux types de translations. (i) La translation du premier degré concerne des unités de même rang, c'est-à-dire des constituants de la phrase, et non pas le noeud verbal régissant la phrase dans son entier : par exemple *bleu* → *le bleu*. Ce qui peut être représenté par le stemma\* suivant (au-dessus du trait horizontal figure le résultat de la translation ; au-dessous de ce trait figurent, à droite l'unité faisant l'objet de la translation, à gauche le terme translatif) :



(ii) La translation du second degré concerne le noeud verbal conjugué et tous les termes qui lui sont subordonnés, autrement dit une phrase entière. Il y a ici un changement de rang syntaxique, puisque le noeud verbal régissant et ses expansions se comportent comme une espèce de mot intégré à un noeud supérieur : par exemple dans *Caroline sait que Claire a des enfants, que Claire a des enfants* (proposition subordonnée dite « actancielle » par Tesnière) est l'équivalent fonctionnel d'un substantif. Ce qui peut être représenté par le stemma suivant:



Comme le précise Francis Corblin :

Il faut donc bien voir que la translation n'est pas un pur et simple changement de catégorie, mais une contradiction spécifiable en vertu de principes généraux entre une identité lexicale (la catégorie « naturelle ») et un rôle correspondant naturellement à une autre identité lexicale (la catégorie « d'arrivée »). Toute une dialectique est donc ouverte entre la catégorisation contextuelle et la catégorisation inhérente qui offre une notation théorique possible pour ces phénomènes linguistiques caractéristiques, mais ignorés dans beaucoup de théories.

F. Corblin, « Lucien Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale* », in H. Huot, *La Grammaire française entre comparatisme et structuralisme* (1870-1960), A. Colin, 1991.

→ *Catégorisation*



, *Dérivation*



, *Recatégorisation, Stemma.*

## TRANSPARENT [logique, sémantique]

Un contexte\* transparent (vs *opaque\**) est un contexte linguistique dans lequel il est possible de substituer l'une à l'autre deux expressions coréférentielles sans modifier la valeur de vérité du contenu\* propositionnel de la phrase. Ainsi, dans les phrases 1/ *Œdipe a épousé Jocaste*, 2/ *Œdipe a épousé sa mère*, les expressions référentielles *Jocaste* et *sa mère* figurent dans un contexte transparent. Leur substitution ne modifie pas la valeur de vérité de l'énoncé. La transparence réside dans le fait que, d'un point de vue logique, le symbole\* se réduit à son contenu et le laisse apparaître.

→ **voir**, *Contexte*



, *Coréférence*



, *Dénotation, Monde possible, Opaque, Référence, Sens, Univers de croyance, Vériconditionnalité.*

## TRANSPHRASTIQUE [analyse du discours, linguistique textuelle]

À partir du latin *trans*, « par-delà ». L'adjectif *transphrastique*, sans doute un peu hâtivement substantivé pour délimiter un domaine des sciences du langage, sert à décrire de manière très large des relations formelles et sémantiques qui s'observent, dans un texte ou dans un discours, au-delà des frontières de la phrase\*. Ce que l'on a appelé le *transphrastique* dans le courant des années quatre-vingt avait pour vocation d'instituer un champ d'observation et d'analyse de ces phénomènes, que l'on croyait à bon droit prometteur.

L'extraordinaire retard du transphrastique est probablement le fait que la succession des énoncés ne semble pas obéir à des règles grammaticales, l'enchaînement des idées et des interventions dans la conversation n'étant pas régi par des contraintes d'ordre morphologique et/ou syntaxique *stricto sensu*. Dans un texte, monologal ou dialogal, le passage d'une phrase à l'autre doit être *sensé*, conforme à notre vision du monde, à la logique. Le sémantique étant par définition flou, ambigu, et la connexion des phrases souvent ouverte à l'imagination des interlocuteurs, les linguistes habitués aux formes et aux oppositions nettes n'y ont pas vu un objet de recherche. Et pourtant l'impression qu'entre les phrases qui



se succèdent dans le discours il y a une suite, une continuité logique et référentielle – qui produit des ensembles d’une complexité croissante jusqu’au niveau plus haut, le texte – devrait persuader les linguistes que continuité, cohésion, élaboration d’unités intermédiaires entre la phrase et le texte reposent sur des moyens langagiers qui les codent, les véhiculent et les rendent compréhensibles et décodables.

S. Stati, *Le Transphrastique*, PUF, 1990.

Mais le domaine du « transphrastique » a souffert très tôt d’un sérieux handicap épistémologique et terminologique, lié notamment à l’abandon progressif des perspectives de la grammaire de texte, dont il couvrait une partie de la problématique, au développement des études portant sur la question de la référence\*, prises en charge dans une large mesure par la pragmatique\*, au regain d’intérêt pour l’herméneutique\* et pour la sémantique\* interprétative, et bien sûr, et peut-être surtout, au choix du métaterme (*trans-phrastique*), qui manifestait d’emblée une dépendance à l’égard d’une notion non définie (la phrase\*), révélant de surcroît d’incontournables difficultés d’application à l’oral.

→ **voir** *Cohésion*



, *Macrosyntaxe*



, *Processus rédactionnel*



, *Texte*



, *Textualité*.

**TRANSPOSITION** [traductologie, linguistique contrastive, didactique des langues]

Terme utilisé pour décrire, dans le cadre des activités traductionnelles, l’opération consistant à transférer la valeur sémantique d’une partie de discours dans la langue source à une autre partie de discours dans la langue cible.

→ **voir** *Dérivation*



, *Translation*.

**TRIGRAMME** → **GRAPHÈME**

## TRIPHONGUE [phonétique, phonologie]

Mot formé sur le modèle de *diphongue\**. On appelle *triphongue*, par distinction avec les diphongues\* et les monophongues\*, un phonème\* vocalique complexe constitué de trois timbres vocaliques : ex. l'anglais *hour* [a], « heure ».

→ **voir** *Diphongue, Monophongue, Voyelle.*

## TRONCATION [morphologie, lexicologie]

Du latin *truncatio*, « amputation ». Procédé d'abréviation\* des unités lexicales, généralement décrit comme la suppression d'une syllabe ou d'un groupe syllabique à la fin d'un mot (ex. *bibliographie* > *biblio*, *synthétiseur* > *synthé*, etc.).

→ **voir** *Abréviation, Acronymie, Aphérèse, Apocope, Siglaison.*

## TROPE [rhétorique, sémantique discursive]

À partir du grec *tropos*, « tour, manière ». La rhétorique classique a appelé *tropes* les figures\* de mots (métaphore\*, métonymie\*, synecdoques\*). Le mécanisme sémantique des tropes repose sur l'expression linguistique d'une idée convenant à une autre idée, les deux idées étant reliées entre elles par un rapport d'analogie, d'inclusion, etc. On appelle *tropologie* l'étude des tropes. En sémantique discursive, on emploie le terme de trope *communicationnel* pour désigner un décalage entre le destinataire apparent d'un énoncé et son destinataire réel.

→ **voir** *Figure*



, *Métaphore, Métonymie, Synecdoque.*

## TYPE → OCCURRENCE

## TYPOLOGIE LINGUISTIQUE [linguistique générale]

Le terme de *typologie linguistique* désigne un domaine de la science du langage consacré au regroupement des langues par types génétiques (familles de langues) ou structurels (selon l'ordre des constituants dans l'énoncé, ou selon le degré d'intégration des éléments linguistiques les uns dans les autres : type agglutinant, flexionnel, isolant, polysynthétique).

→ **voir** *Agglutinante (langue), Flexionnelle (langue), Isolante (langue), Polysynthétique (langue), Reconstruction.*

## UMLAUT → MÉTAPHONIE

### UNITÉ LINGUISTIQUE [linguistique descriptive]

Les unités linguistiques sont des éléments discrets (ou discontinus) qu'un faisceau de traits\* distinctifs permet d'identifier à différents niveaux de la structure linguistique : niveaux du phonème\*, du morphème\*, du mot\*, du syntagme\*, de la phrase\*, etc.

→ **voir** *Double articulation*.

### UNITIF → COMITATIF

### UNIVERS DE CROYANCE [sémantique logique]

La notion d'univers de croyance, développée notamment par Robert Martin (*Pour une logique du sens*), repose sur l'idée que la vérité *langagière*, par distinction avec la vérité *objective*, est une vérité prise en charge par un sujet parlant. C'est, en cela, une vérité relative, autrement dit subordonnée à un univers de croyance, car ce qui est vrai pour un locuteur ne l'est pas nécessairement pour un autre. Quel que soit le degré d'adéquation entre son contenu propositionnel et le réel non linguistique, toute assertion manifeste donc sa propre vérité, laquelle prend sa valeur à l'intérieur d'un univers de croyance dont le locuteur est le garant. On peut ainsi définir la notion d'univers de croyance comme l'ensemble des propositions, énoncées ou non, que le locuteur tient pour vraies, pour fausses, pour plus ou moins vraies, voire pour possiblement vraies, au moment où il s'exprime.

R. Martin distingue les univers de croyance actuels et virtuels. Une proposition appartient à mon univers de croyance actuel si je peux lui attribuer une valeur de vérité. Ainsi, si je me suis intéressé à la question, je peux tenir pour vrai ou pour faux le contenu propositionnel de l'énoncé *Le 3 septembre est le 246<sup>e</sup> jour de l'année*. Une proposition appartient à mon univers de croyance virtuel si, bien que ne pouvant lui attribuer une valeur de vérité, je peux toutefois spécifier ses conditions de vérité. Ainsi, si je ne me suis pas intéressé à la question, je ne peux pas me prononcer sur la vérité du contenu propositionnel de l'énoncé précédent. En revanche, je peux sans difficulté préciser ce qui permettrait de dire qu'il est vrai ou faux. En ce cas, la proposition véhiculée par cet énoncé appartient à mon univers de croyance virtuel, mais elle n'appartient pas à mon univers de croyance actuel.

Les propositions qui n'appartiennent ni à l'univers de croyance actuel ni à l'univers de croyance virtuel du locuteur sont, selon R. Martin, des propositions qui caractérisent les énoncés (i) inintelligibles, (ii) absurdes, (iii) « disconvenants », ou (iv) « dégénérés ».

(i) Les énoncés inintelligibles sont des énoncés qui ne font pas sens, et pour lesquels

la question de la vérité ne saurait donc être posée (ex. *L'écritoire ne suscitera pas les fougères pendant des litres*). Il peut aussi s'agir d'énoncés dont l'inintelligibilité est relative, c'est-à-dire effective pour tel locuteur, et non pour tel autre, qui par exemple maîtrise le domaine de connaissances dans lequel s'inscrit l'énoncé en question.

(ii) Les énoncés absurdes présupposent des propositions analytiquement fausses. Ainsi, l'énoncé *Pour s'envoler, le pigeon prend appui sur ses pattes de derrière* est absurde dans la mesure où il présuppose la proposition *Les pigeons sont quadrupèdes*.

(iii) Les énoncés « disconvenants » sont des énoncés qui présupposent des propositions que le locuteur tient pour fausses parce qu'elles n'appartiennent pas à son univers actuel. Par exemple, si dans mon univers de croyance actuel Caroline n'a jamais pratiqué le violoncelle, l'énoncé *Caroline a cessé de jouer du violoncelle* est pour moi un énoncé « disconvenant ».

(iv) Les énoncés « dégénérés » sont des énoncés dont le contenu propositionnel prédique des propriétés d'un sujet inexistant. Ainsi, si Gordon n'a pas d'existence, l'énoncé *Gordon n'est ni beau ni laid* est un énoncé « dégénéré » au sens où l'on ne saurait prédiquer les propriétés de ce qui n'est pas. Le contenu propositionnel d'un tel énoncé n'appartient à l'univers du locuteur ni comme vrai ou faux, ni comme possiblement vrai ou possiblement faux.

Il convient enfin de noter le rôle des images d'univers dans la notion d'univers de croyance :

On appellera *image* la représentation d'un univers dans le discours. Il y a image d'univers dès lors que, épistémiquement, le locuteur renvoie, dans son discours, à un univers de croyance. Il en est ainsi quand le locuteur évoque un *hétéro-univers* : que ce soit l'univers d'un énonciateur dont est rapporté le dire, la pensée ou la croyance (*Il affirme, il pense, il s'imagine... que p*), ou que ce soit l'univers du locuteur en un temps différent de celui de l'énonciation (*Je pensais alors que p, je m'imaginai que p...*). Plus généralement, la notion d'image couvre toutes les modalités épistémiques, y compris : le cas où le locuteur décrit son propre univers actuel (*je crois que p*) ; le cas où un modalisateur épistémique renvoie anonymement au certain, au vraisemblable, au plausible (*Il est certain, vraisemblable, plausible que p*).

R. Martin, *Pour une logique du sens*,  
PUF, 1992 (1<sup>re</sup> éd. 1983).

→ voir *Analyticité*



, *Contrefactuel, Proposition, Monde possible, Vériconditionnalité.*

**UNIVERSAUX → RASOIR D'OCKHAM**

## URL [informatique]

Abréviation de l'anglais *Uniform Resource Locator*, désignant un système d'adressage réticulaire et universel utilisé sur le Web\*. Les URL sont des syntaxes contenant des informations qui permettent d'accéder à une ressource (méthode d'accès, nom du serveur, chemin). → **voir** *Web*.

## USAGE [linguistique générale]

Le mot désigne au sens large le mode d'expression standard d'une communauté socioculturelle homogène à un moment déterminé.

Au-delà de cette valeur courante, la notion connaît différents emplois en linguistique. Le linguiste danois Louis Hjelmslev (1899-1965) oppose par exemple l'usage à la norme, en distinguant par ce terme ce qui dans le système de la langue échappe aux traits distinctifs et constitue des traits concrets non distinctifs. Il illustre notamment la notion (*Essais linguistiques*, 1959) par l'exemple de /r/, dont l'articulation vibrante en français constitue la norme, mais qui peut présenter d'autres caractéristiques articulatoires, notamment une articulation roulée alvéolaire ou constrictive uvulaire, caractéristiques non distinctives pour l'identification du phonème /r/. Cette opposition usage/norme se trouve développée également, et sur des bases assez proches, chez Eugenio Coseriu (*Systema, norma y habla*, 1952).

La pragmatique\*, notamment la pragmatique radicale, a contribué à renforcer cette opposition rémanente entre l'abstraction du système, ou de ce qui le manifeste, et la réalité des pratiques linguistiques en définissant son domaine comme l'étude de l'usage du langage par opposition à la linguistique qui se consacre à l'étude du système de la langue.

Le développement de la linguistique de corpus\* a largement contribué à replacer la notion d'usage au centre des préoccupations épistémologiques en la laissant apparaître comme un obstacle redoutable à l'opérativité des théories linguistes.

Dire qu'une théorie est infirmée par l'usage ce n'est pas dire qu'on peut exhiber une émission vocale quelconque comme contre-exemple, c'est soutenir que l'on trouvera des contre-exemples qui correspondent à l'usage. L'usage, c'est, alors, comme on dit en français, la règle, c'est-à-dire une norme prescriptive. En exigeant que la théorie linguistique soit contrôlée par l'usage, on refuse qu'elle soit elle-même normative (c'est-à-dire qu'elle institue des normes ou opère un choix parmi les usages), il n'en résulte pas qu'elle puisse se passer de la connaissance des normes prescriptives.

S. Auroux, *La Raison, le Langage*

→ **voir** Règle.

### UVULAIRE [phonétique, phonologie]

Du latin médiéval *uvula*, dérivé de *uva*, « lnette ». L'adjectif *uvulaire* caractérise l'articulation des consonnes\* qui se réalise par le rapprochement ou le contact de la partie postérieure du dos de la langue vers la lnette, c'est-à-dire vers l'extrémité du voile\* du palais.

→ **voir** Articulation, Consonne, Voile du palais.

### VALENCE [syntaxe, sémantique]

Le terme de *valence* a été emprunté par Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*) au vocabulaire de la chimie, où il sert à désigner le nombre de liaisons d'un atome avec d'autres atomes dans une combinaison.

Dans le domaine linguistique, il désigne le mode de construction des verbes, selon le nombre d'actants\* qu'ils sont susceptibles de régir. La valence décrit donc un aspect fondamental la structure actancielle du verbe.

De même qu'il y a [...] différentes espèces d'actants, le prime actant, le second actant et le tiers actant, la nature du verbe qui régit ces actants varie suivant qu'il régit un, deux ou trois actants. Car il est évident que la pensée d'un sujet parlant ne conçoit pas psychologiquement de la même façon un verbe susceptible de ne régir qu'un actant, un verbe susceptible de régir deux ou trois actants, et un verbe qui n'est susceptible d'en régir aucun.

[...] On peut ainsi comparer le verbe à une sorte d'atome crochu susceptible d'exercer son attraction sur un nombre plus ou moins élevé d'actants, selon qu'il comporte un nombre plus ou moins élevé de crochets pour les maintenir dans sa dépendance. Le nombre de crochets que présente un verbe et par conséquent le nombre d'actants qu'il est susceptible de régir, constitue ce que nous appellerons la valence du verbe.

L. Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, 1959.

Dans la mesure où les positions actanciennes d'un verbe ne sont pas toutes nécessairement saturées en discours, cette structure doit être tenue pour théorique. Elle témoigne d'une capacité d'accueil maximale qui peut être toutefois augmentée par certains faits d'auxiliarisation.

L. Tesnière, à qui sont empruntés les exemples, propose la typologie suivante. Il distingue tout d'abord les verbes avalents (sans actant), qui correspondent aux verbes

impersonnels (ex. *Il pleut, Il neige*), et des verbes monovalents (à un actant), qui correspondent aux verbes intransitifs (ex. *Alfred tombe, Alfred dort*).

L'absence d'actant dans les verbes avalents s'explique facilement si l'on songe qu'il s'agit d'un drame qui se joue indépendamment de tout actant. *Il neige* exprime simplement un procès qui se déroule dans la nature sans que nous puissions concevoir un actant qui en soit à l'origine.

[...] Les verbes à un actant sont souvent des verbes d'état et c'est ce qui explique qu'ils sont souvent exprimés en français par le verbe être suivi d'un adjectif attribut : *l'arbre est vert*. Mais ce peuvent être aussi des verbes d'action, auquel cas la nuance, assez subtile, au moins en français, peut être exprimée par l'utilisation d'un marquant différent. À la différence de *l'arbre est vert*, qui exprime l'état de l'arbre dans toute sa passivité, *l'arbre verdoie* suggère la notion d'une force interne active qui est à l'origine de la végétation de l'arbre.

*Ibid.*

À l'intérieur de la catégorie transitive, plusieurs structures, appelées *diathèses* (ou *sous-voix*) sont à considérer, que Tesnière illustre principalement au moyen des verbes divalents (à deux actants) : la diathèse active (ex. *Alfred frappe Bernard*) ; la diathèse passive (ex. *Bernard est frappé par Alfred*) ; la diathèse réfléchie (ex. *Alfred se regarde dans un miroir*) ; la diathèse réciproque (ex. *Alfred et Bernard s'entretuent*).

[...] la grammaire traditionnelle a distingué à juste titre dans la voix transitive quatre variétés, qui sont par conséquent des sortes de sous-voix que nous appellerons en adoptant le terme des grammairiens grecs (δαθεος) des diathèses.

[...] En effet, dès qu'une action comporte deux actants, on est fondé à la concevoir différemment suivant le sens dans lequel elle s'exerce, ou, pour conserver l'image traditionnelle, suivant les sens dans lequel elle transite d'un actant à l'autre.

*Ibid*

Les verbes trivalents (à trois actants) affichent un mode de transitivité complexe, combinable avec la diathèse passive ; on rencontre ici, pour l'essentiel, des verbes « de dire » et « de don » (ex. *Alfred demande/donne un renseignement à Charles, Le renseignement est demandé/ donné par Alfred à Charles*).

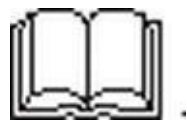
Bien que la grammaire traditionnelle ne les distingue pas des verbes à deux actants, avec lesquels elle les confond sous le titre global de verbes transitifs, les verbes à trois actants présentent un certain nombre de particularités, dues précisément à leur trivalence, et qui suffisent à leur donner droit à une étude spéciale.

[...] Les verbes à trois actants sont en principe les verbes de dire et de don.

*Ibid.*

Enfin, ce système est complété par deux types de diathèses susceptibles de faire varier le nombre des actants. D'une part, la diathèse causative\*, qui permet d'augmenter d'une unité la structure actancielle d'un verbe au moyen de l'auxiliaire de valence faire (ex. avalent -> monovalent : *La condensation de La vapeur d'eau fait pleuvoir* ; monovalent -> divalent : *Bernard fait tomber Alfred*; divalent -> trivalent : *Charles fait frapper Alfred par Bernard* ; trivalent -> tétravalent (à quatre actants) : *Daniel fait donner le livre à Alfred par Charles*). D'autre part, la diathèse récessive, qui permet de diminuer d'une unité le nombre des actants. Selon Tesnière, la diathèse récessive s'observe notamment lorsque l'opération s'effectue avec un marquant réfléchi ou passif, emploi correspondant en français à ce que la grammaire traditionnelle appelle *les verbes pronominaux de sens passif*, dans lesquels le morphème *se* n'a aucune autonomie grammaticale (ex. *La porte s'ouvre, Cet objet se vend bien*).

→ **voir** Actant, Actance



, Rôle.



→ Blumenthal P. & Koch P., 2002, « Valence : perspectives allemandes », *Syntaxe et sémantique*, n° 4. → Dixon R. M. W. & Aikhenvald A. Y., 2000, *Changing Valency. Case Studies in Transitivity*, Cambridge University Press. → François J., 1989, *Changement, causation, action. Trois catégories sémantiques fondamentales du lexique verbal français et allemand*, Droz. → Lazard G., 1994, *L'Actance*, PUF. → Tesnière L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck.

## **VALEUR** [linguistique générale, sémiologie, pragmatique]

Le terme de *valeur* connaît des emplois très différents en linguistique. C'est tout d'abord un mot qui sert fréquemment, et de manière indéfinie, à rendre compte d'un sens ou d'un effet de sens lié à telle ou telle catégorie linguistique (on parle ainsi de la valeur des temps, de la valeur des prépositions, etc.), ou bien à rendre compte de l'emploi d'une unité lexicale ou d'une expression dans un énoncé.

En marge de cet emploi non théorisé, la science du langage retient principalement le sens que Ferdinand de Saussure (1857-1913) a assigné au terme de *valeur linguistique* dans le *Cours de linguistique générale*. La notion est placée ici au cœur du système de la langue. Qu'elle soit considérée dans son aspect conceptuel ou dans son aspect matériel, la valeur d'une unité du système se définit de manière différentielle, non pas positivement, mais négativement par le rapport qu'elle entretient avec les autres unités du système. Elle tient son identité de son caractère oppositif.

[...] dans les systèmes sémiologiques, comme la langue, où les éléments se tiennent réciproquement en



équilibre selon des règles déterminées, la notion d'identité se confond avec celle de valeur et réciproquement.

Voilà pourquoi en définitive la notion de valeur recouvre celles d'unité, d'entité concrète et de réalité.

[...] un mot peut être échangé contre quelque chose de dissemblable : une idée ; en outre, il peut être comparé avec quelque chose de même nature : un autre mot. Sa valeur n'est donc pas fixée tant qu'on se borne à constater qu'il peut être « échangé » contre tel ou tel concept, c'est-à-dire qu'il a telle ou telle signification ; il faut encore le comparer avec les valeurs similaires, avec les autres mots qui lui sont opposables. Son contenu n'est vraiment déterminé que par le concours de ce qui existe en dehors de lui. Faisant partie d'un système, il est revêtu, non seulement d'une signification, mais aussi et surtout d'une valeur, et c'est tout autre chose.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 222-223, 231, Payot, 1972  
[1916].

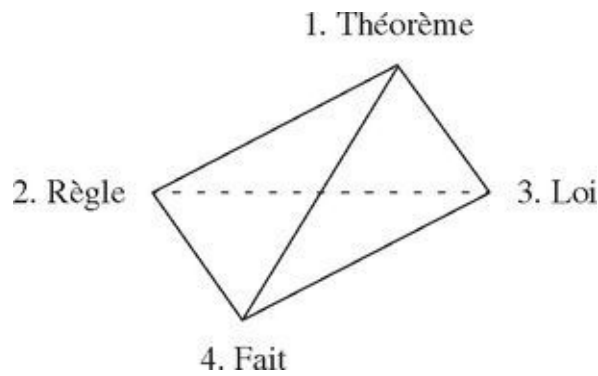
La notion de valeur a été également exploitée dans le cadre théorique des espaces\* mentaux, développé par Gilles Fauconnier, où elle définit, par distinction avec la notion de rôle\*, la cible de la référence. Rôle et valeur sont deux aspects de la fonction pragmatique.

→ **voir** *Concept, Langue, Référence, Rôle, Signe, Sens*.

## **VALIDATION** [épistémologie]

Toute discipline scientifique est caractérisée par des propriétés épistémologiques variant selon le mode de validation de la connaissance pour la discipline en question. Chercher à déterminer les propriétés épistémologiques d'une discipline suppose un questionnement sur les conditions de vérité des propositions qu'elle formule. Sylvain Auroux distingue à cet égard quatre types de propositions susceptibles de définir des propriétés épistémologiques : (i) un théorème, c'est-à-dire une proposition dont la vériconditionnalité\* dépend du fait qu'elle est en adéquation avec un système donné et qu'elle résulte d'axiomes\* et de règles déductives admises ; (ii) une règle, c'est-à-dire une prescription qui, par définition, ne saurait avoir de valeur de vérité puisqu'elle formule non pas ce qui est mais ce qui doit être ; (iii) une loi\*, c'est-à-dire une proposition universelle ; (iv) un fait, c'est-à-dire une réalité contingente qui formule une proposition non universelle et dont la vériconditionnalité dépend de l'existence ou de l'inexistence de ce qui est asserté.

Ces propositions forment les constituants de ce que S. Auroux appelle le *tétraèdre de validation* :



S. Auroux, *La Raison, le Langage et les Normes*, PUF, 1998.

→ *Axiome, Empiricité, Épistémologie*



, *Factum grammaticae, Loi, Théorie.*

### **VARIABILITÉ** [sociolinguistique]

La variabilité est une propriété fondamentale des langues naturelles, dont les objets sont susceptibles de variation\* et de changement\*, en raison de l'hétérogénéité des usages linguistiques dans une communauté, ce qu'explique notamment le nécessaire ajustement des discours à la diversité des situations de langage dans la vie sociale, et en raison de l'évolution des systèmes linguistiques dans le temps.

→ **voir** *Changement, Variation*



, *Variété.*

### **VARIANTE** [phonologie, morphologie, philologie]

On appelle *variantes* les diverses réalisations effectives d'une unité fonctionnelle, notamment dans les domaines phonologique et morphologique.

Les variantes dites *libres* sont des réalisations de phonèmes\* ou de morphèmes\* qui présentent une distribution\* similaire. L'environnement linguistique où elles apparaissent ne permet pas de prévoir leurs occurrences. Les variantes idiolectales, sociolectales, ou stylistiques, sont des variantes libres.

Les variantes dites *contextuelles* (ou *combinatoires*) d'une unité fonctionnelle sont des réalisations conditionnées par l'environnement linguistique. Elles sont en

distribution complémentaire, et, par conséquent, s'excluant mutuellement, elles ne peuvent apparaître dans le même environnement. Les variantes contextuelles de phonèmes sont des allophones\*. Les variantes contextuelles de morphèmes sont des allomorphes\*.

La notion de variante est également employée en philologie\*, où elle sert à décrire les leçons différentes d'un même texte.

→ **voir** *Allomorphe, Allophone, Alternance, Combinatoire, Contexte*



, *Distribution*.

### **VARIATION** [sociolinguistique]

La variation peut être définie comme une manifestation de la variabilité\* des langues naturelles, observée dans la diversité des usages linguistiques d'une communauté, et qu'expliquent notamment des déterminations politiques, géographiques ou socioculturelles. De ce point de vue, la variation est constituée d'un ensemble de données empiriques, que peuvent matérialiser des observables linguistiques dans les domaines prosodique, phonologique, morphologique, syntaxique, lexicosémantique, discursif. Ainsi, par exemple, la prononciation, les tournures de phrases, le vocabulaire d'un pêcheur du Finistère, d'un paysan du Béarn, et d'un lycéen de la région parisienne sont susceptibles de manifester une diversité assez importante évaluée dans l'espace (diatopie\*), comme dans l'environnement social (diastratie\*). La variation peut être également motivée par des interférences linguistiques liées à des situations de bilinguisme\* ou de diglossie\*. Elle peut aussi être étrangère à ces phénomènes et trouver ailleurs sa justification. Pour autant, elle ne saurait être limitée aux différences langagières intersubjectives. Tout sujet parlant manifeste cette capacité de variation linguistique, qu'il met en oeuvre selon les besoins de la communication (diaphasie\*).

Françoise Gadet a rappelé l'ambiguïté du terme de *variation*, et la relative obscurité des origines conceptuelles de la notion, qui lui confèrent une place dans la science du langage pouvant varier notablement d'un cadre théorique à l'autre :

La recherche des origines conceptuelles de ce terme n'est pas évidente. Si « variation » se rencontre souvent dans les textes fondateurs de la linguistique moderne, ce n'est pas pour autant qu'il y jouit d'un statut conceptuel, ni qu'il y fait l'objet de définitions : il est plutôt dans un usage de sens commun, comme le montre l'exemple de Sapir. Le chapitre 7 de *Language* (« Language as a historical product : drift ») laisse apparaître 22 occurrences de « variation » : 18 d'entre elles sont des pluriels, les 4 autres étant accompagnées d'un adjectif (« dialectic variation », ou « individual variation ») ; il ne s'agit pas encore d'un concept. C'est certainement avec le Cercle de Prague que va se fixer le sens [...], à partir de l'expression « variation libre ». « Variation » a donc été diffusé, et dans la sociolinguistique américaine et dans la linguistique française contemporaine, par le truchement d'André Martinet, maillon essentiel entre Prague et William Labov (par l'intermédiaire d'Uriel Weinreich).

Le terme intervient dans une zone où il est en concurrence avec d'autres, qui ont souvent des sens encore plus vagues (en tout cas, jamais très précis) : alternance, concurrence, compétition, substitution,

option (optionnalité), choix, co-existence de formes... Selon les théories, on en fera une dimension marginale, ou au contraire centrale de la langue.

F. Gadet, « Présentation », in F. Gadet (éd.), « La variation en syntaxe », *Langue française*, n° 115, 1997.

→ **voir** *Changement, Diaphasie, Diastratie, Diatopie, Langue, Variabilité, Variété.*



→ Berrendonner A., Le Guern M., Puech G., 1983, *Principes de grammaire polylectale*, PU de Lyon. → Gadet F. (éd.), 1997, « La variation en syntaxe », *Langue française*, n° 115. → Gadet F., 2003, *La Variation sociale en français*, Ophrys. → Hasan R., 1989, « Semantic Variation and Sociolinguistics », *Australian Journal of Linguistics*, n° 9. → Labov W., 1972, *Sociolinguistic Patterns*, University of Pennsylvania, trad. franç. *Sociolinguistique*, Minuit, 1977. → Martinet A., 1960, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin. → Martinet A., 1989, *Fonction et dynamique des langues*, A. Colin. → Sapir E., 1921, *Language : an Introduction to the Study of Speech*, Harcourt, Brace and World, trad. franç. *Le Langage*, Payot, 1953. → Valli A., 1995, « Note sur la variation linguistique en français », *Recherches sur le français parlé*, n° 13. → Weinreich U., 1953, *Languages in Contact*, Linguistic Circle of New York.

## VARIÉTÉ [sociolinguistique, dialectologie]

La variété linguistique peut être définie, avec Françoise Gadet, comme la représentation de l'ensemble des usages variables d'un groupe, reflétant approximativement les usages reconnus par les membres de la communauté.

Les usagers prennent en compte la variation en se la représentant à travers des variétés, qu'ils ne nomment que rarement : ainsi, français familier, populaire, canadien, des jeunes... sont plutôt des termes experts, ou de la reprise publique. C'est pourtant bien ces classifications ordinaires qu'épouse la notion de variété, donnée comme une évidence alors qu'il s'agit d'une idéalisation. Elle suppose que les traits variables convergent en un tout cohérent et contribuent à constituer des objets énumérables. Mais le découpage ainsi supposé ne résiste pas à l'observation des productions effectives, qui peuvent être souples, labiles, hétérogènes. Les sociolinguistes quant à eux acceptent en général cette notion de variété, et recourent à différentes façons de les classer. L'une d'entre elles oppose la variation inter-locuteurs (selon l'usager, soit différents individus selon des angles différents, de diachronie, de localisation, et de position sociale), et la variation intra-locuteurs (selon le répertoire d'un même locuteur dans différentes activités). Cette distinction, qui a le mérite de prendre le locuteur comme principe de classement, est reflétée dans les dénominations en diatopie, diastratie et diaphasie, moins utilisées en France que dans d'autres traditions européennes.

F. Gadet, *La Variation sociale en français*, Ophrys, 2003.

→ **voir** *Diaphasie, Diastratie, Diatopie, Usage, Variabilité, Variation*



## VÉHICULAIRE [dialectologie, sociolinguistique]

L'adjectif *véhiculaire* (vs *vernaculaire*\*) qualifie une langue\* qui permet à des communautés linguistiques différentes de communiquer. Il s'agit donc d'une langue dont la diffusion et le rayonnement, qui peuvent être de portée nationale ou internationale, sont déterminés par des conditions socio-économiques et politiques. Dans un pays où coexistent plusieurs langues, la langue véhiculaire est la langue commune, c'est-à-dire celle qui permet aux diverses communautés de communiquer. → **voir** *Dialecte, Langue, Vernaculaire*.

**VÉLAIRE** [phonétique, phonologie] Formé à partir du latin *velum*, « voile ». L'adjectif *vélaire* caractérise l'articulation\* des voyelles\* ou des consonnes\* qui se réalise par l'intervention du voile\* du palais (ou palais\* mou). Les voyelles vélares sont également désignées par le terme de *voyelles postérieures*, et les consonnes vélares par celui de *consonnes postalatales*.

→ **voir** *Articulation, Consonne, Palais, Uvulaire, Voile du palais, Voyelle*.

## VERBE → PARTIE DU DISCOURS

### VERBE SUPPORT [syntaxe, sémantique]

On qualifie de *verbes supports* (parfois simplement *supports*) des verbes sans fonction prédicative, dont le rôle essentiel est d'actualiser un constituant nominal prédicatif en lui fournissant les informations de temps, de personne, voire d'aspect. Les verbes supports délèguent partiellement à ce prédicat nominal l'expression de l'idée verbale et l'organisation des relations actanciennes : ex. *mettre un terme à*, *faire le point*, *prendre la fuite*, etc.

[...] un verbe support apporte à un prédicat nominal les informations de temps et d'aspect. Cela veut dire qu'un verbe support n'a pas de fonction prédicative, il actualise ce prédicat nominal, conjointement aux déterminants qui actualisent les arguments. [...] Parmi les verbes supports, il en existe qu'on pourrait appeler « basiques », comme *avoir* (*peur, faim*), *être* (*instituteur, colleur d'affiches*), *faire* (*un voyage, une description*), *donner* (*une gifle, un conseil*) qui ont pour seule fonction de « conjuguer » le substantif nominal. D'autres supports apportent, en outre, des indications aspectuelles : itératif (*multiplier les voyages*), inchoatif (*prendre peur, débiter une conférence*), etc. Ces supports complexes ne forment pas [...], avec le substantif qui suit des locutions verbales figées. Ils ont les mêmes propriétés que les supports basiques. Enfin, certains types sémantiques de prédicats nominaux ont des supports spécifiques, « appropriés », souvent d'origine métaphorique :

*caresser* (*un espoir, un projet*)

*nourrir* (*un sentiment*)

*intimer* (*un ordre*)

*mener* (*une recherche, un combat*)

pousser (un cri, un hurlement)  
G. Gross, *Les Expressions figées*  
en français – Noms composés  
et autres locutions, Ophrys, 1996.

→ voir *Compositionnalité, Figement*



, *Locution*



, *Polylexicalité, Prédication.*



→ Giry-Schneider J., 1987, *Les Prédicats nominaux en français. Les phrases simples à verbe support*, Droz. → Gross M., 1975, *Méthodes en syntaxe*, Hermann. → Gross M., 1993, « Les phrases figées en français », *L'Information grammaticale*, n° 59. → Gross G., 1993, « Trois applications de la notion de verbe support », *L'Information grammaticale*, n° 59. → Gross G., 1996, *Les Expressions figées en français – Noms composés et autres locutions*, Ophrys. → Gross G., Vivès R., 1986, « Les constructions nominales et l'élaboration d'un lexique-grammaire », *Langue française*, n° 69. → Harris Z. S., 1970, « The Elementary Transformations », *Papers in Structural and Transformational Linguistics*, Dordrecht, D. Reidel. → Ibrahim A., 2002, « Les verbes supports en arabe », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. XCVII, fasc. 1. → Mejri S., 1997, *Le Figement lexical – Descriptions linguistiques et structuration sémantique*, Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba.



Polenz von P., 1963, « Funktionsverben im heutigen Deutsch », *Wirkendes Wort*, Beiheft 5.



Vivès R., 1993, « La prédication nominale et l'analyse par verbe support », *L'Information grammaticale*, n° 59.

## VÉRICONDITIONNALITÉ [sémantique logique]

En sémantique logique, un énoncé est réputé pourvu de sens si l'on peut spécifier sa *vériconditionnalité*, autrement dit si l'on peut spécifier les conditions dans lesquelles la proposition qu'il contient peut être dite *vraie* ou *fausse*. Dans cette perspective, la phrase *L'écritoire ne suscitera pas les fougères pendant des litres* est dénuée de sens, puisque en tout état de cause il est impossible d'établir sa vériconditionnalité. En revanche, l'énoncé *Le ravalement de l'immeuble a pris fin la semaine dernière* est

pourvu de sens car sa vériconditionnalité peut être établie ; la proposition qu'il contient sera dite *vraie* ou *fausse* selon ce que la confrontation avec le réel non linguistique fera apparaître. L'interprétation vériconditionnelle d'un énoncé ne dépend pas de la probabilité de réalisation de son contenu propositionnel. Une assertion exprimant un procès dont la réalisation est improbable (par exemple, *Je m'achète une toile de maître tous les jours à 14h30*) doit être tenue pour un énoncé pourvu de sens. En effet, ce qui est exprimé ici n'affecte nullement la vériconditionnalité de la proposition : les conditions dans lesquelles celle-ci serait dite *vraie* ou *fausse* pourraient être spécifiées sans difficulté.

→ **voir** *Analyticité*



, *Contrefactuel, Factif, Monde possible, Univers de croyance.*

### **VERLAN** [sociolinguistique]

Déformation de *l'envers*. Procédé originellement cryptonymique, consistant à intervertir les syllabes\* des unités lexicales : ex. *pourri* > *ripou*. Toutefois les manipulations syllabiques du verlan doivent s'adapter à la structure morphologique des lexèmes de la langue de base, et ce principe de formation, très élémentaire, connaît de fréquents et inévitables amendements. Ces manipulations syllabiques se combinent parfois à d'autres procédés, par exemple l'abréviation\*, ce qui confère finalement au verlan une assez grande irrégularité morphologique.

→ **voir** *Argot, Cryptonymie, Jargon, Javanais, Largonji.*

### **VERNACULAIRE** [dialectologie, sociolinguistique]

Du latin *vernaculus*, « indigène, domestique », à partir de *verna*, « esclave né dans la maison ». L'adjectif *vernaculaire* (vs *véhiculaire*\*) qualifie une langue\* qui est parlée dans la région et la communauté d'où sont originaires ses locuteurs, et qui est utilisée dans le cadre d'échanges courants. Il s'agit donc d'une langue, ou d'un dialecte\*, dont la diffusion reste limitée. Ainsi, dans un pays où coexistent plusieurs langues, les langues vernaculaires sont celles qui sont propres à chacune des communautés linguistiques qui composent le pays.

→ **voir** *Dialecte, Langue, Véhiculaire.*

**VIBRANTE** [phonétique, phonologie] On qualifie de *vibrantes* les consonnes dont l'articulation\* se caractérise par une ou plusieurs occlusions\* produites par la vibration de l'apex\*, des lèvres, ou de la lèvre au passage de l'air : par exemple le r apico-

alvéolaire du français de Bourgogne [r]. L'articulation vibrante caractérisée par une seule occlusion est dite *battue*. L'articulation vibrante caractérisée par plusieurs occlusions est dite roulée (cas du r bourguignon).

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Occlusion.*

### **VOCATIF** [morphosyntaxe, sémantique discursive]

À partir du latin *vocare*, « appeler ». Cas\* des langues flexionnelles servant à l'expression de la fonction d'apostrophe\* : ex. le latin *Domine, veni!* « Seigneur, viens ! » (emprunté à Guy Serbat, *Les Structures du latin*). L'instabilité du marquage casuel de la fonction vocative en latin a conduit à sa disparition morphologique. On explique en général cette instabilité, qui se manifeste par la concurrence dès le latin classique entre le vocatif et le nominatif\*, par la redondance du morphème flexionnel avec la configuration intonative du segment détaché allocutif, qui forme le trait vraiment pertinent pour la reconnaissance de la construction.

Le terme de *vocatif* connaît également des emplois en grammaire et en sémantique discursive où il alterne, notamment, avec le terme *d'apostrophe\**, ou celui de *terme d'adresse\**. On vise alors la fonction vocative tantôt au sens grammatical tantôt au sens énonciatif.

→ **voir** *Allocution, Détachement*



, *Terme d'adresse.*

### **VOILE DU PALAIS** [anatomie, phonétique]

On désigne par le terme de *voile du palais* la région postérieure du palais\*, formée d'une cloison souple et mobile, dite *palais mou*, terminée par la luette. Le voile du palais provoque l'ouverture ou la fermeture des fosses nasales, et joue donc un rôle essentiel dans la distinction des unités phoniques orales\* et nasales\*. Il constitue la zone d'articulation des réalisations phoniques vélaires\* et uvulaires\*.



→ **voir** *Articulation, Nasal, Oral, Palais, Uvulaire, Vélaire.*



## VOISÉ → VOISEMENT

**VOISEMENT** [phonétique, phonologie] Dérivé nominal de *voisé*, formé à partir de *voix*. Le voisement est une résonance\* produite par les vibrations périodiques des cordes vocales dans l'articulation\* de certains phonèmes\*. Il détermine un trait distinctif de sonorité qui se surajoute à d'autres traits. Par exemple, les phonèmes /b/, /d/, /g/, /v/, /z/, /ʒ/ sont des phonèmes voisés, correspondant à une partie de la série des consonnes\* sonores\* du français, par distinction avec les phonèmes /p/, /t/, /k/, /f/, /s/, /ʃ/, correspondant à la série des consonnes sourdes\*. L'opposition voisé/ non voisé est représentée dans un grand nombre de langues.

On appelle *dévoisement* le passage d'un phonème d'une articulation sonore à une articulation sourde :

[...] certaines consonnes voisées perdent leur voisement au contact d'une consonne non voisée. Ce phénomène n'est généralement pas perçu dans le discours. Ainsi peu de gens s'aperçoivent que le *d* de *médecin* se prononce dévoisé ou même comme un *t* dans la prononciation courante.

P.R. Léon, *Phonétisme et prononciations du français*, Nathan, 1992.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Articulation, Consonne, Sonore, Sourd.*

## VOIX → DIATHÈSE

## VOÛTE PALATINE → PALAIS

## VOYELLE [phonétique, phonologie]

À partir du latin *vocalis*, « son de voix ». Type de son produit par la phonation\*, caractérisé par un échappement libre de l'air à travers le canal buccal, par distinction avec les consonnes\*. Les voyelles résultent d'une vibration périodique de l'air provoquée par le mouvement des cordes vocales. Leur configuration varie selon la forme prise par les résonateurs\*.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Antérieure, Aperture, Apophonie, Arrondie, Articulation, Centrale, Diphtongue, Entravée, Formant, Glide, Hiatus, Labiale, Liquide, Monophtongue, Métaphonie, Nasale, Orale, Postérieure, Quantité, Rétroflexe, Schwa, Syllabe*



, *Triphongue, Vélaire, Yod.*

## **WEB** [informatique]

Mot anglais signifiant « toile ». Abréviation de *World Wide Web*, « toile d'araignée mondiale ». Le Web, conçu en 1989, en Suisse, par Tim Berners-Lee, dans le cadre de recherches menées au CERN, est un réseau de serveurs d'informations disponibles sur Internet destiné à permettre la consultation ou la mise en ligne de documents numérisés, grâce à un logiciel de navigation, à un système de formatage (HTML\*), à un protocole de transmission (HTTP\*), et à un système d'adressage universel (URL\*). Le Web joue un rôle qui ne cesse de croître en linguistique de corpus\*.

→ **voir** *HTML, HTTP, URL.*

## **X-BARRE** → **PROJECTION**

### **XÉNISME** [lexicologie]

Du grec *xenos*, « étranger ». On appelle parfois *xénisme* la première étape du processus d'emprunt\* d'un mot à une langue étrangère. Ainsi, dans les années 1960, le mot russe *apparatchik* apparaît en français pour marquer une spécificité culturelle, et désigner un membre dirigeant du parti communiste de l'Union Soviétique. Puis l'emploi du mot, tout en conservant l'essentiel de ses connotations, s'est étendu au sens d'« homme d'appareil dans une formation politique, voire dans toute forme de structure dirigeante », sans considération d'origine. Le vocable est aujourd'hui intégré phonétiquement, morphologiquement et sémantiquement à la langue française. Il n'est plus tenu pour un xénisme.

→ **voir** *Emprunt.*

### **XML** [informatique]

Sigle, abréviation de l'anglais *eXtended Markup Language*, « langage étendu de balisage ». La fonction de ce langage est de représenter la structure et le contenu des documents informatisés au moyen de balises\* qui sont définies en fonction des

circonstances et des besoins, grâce à des métadonnées. Le langage XML s'affranchit notamment du format d'affichage des documents, ce qui autorise son usage avec différents types de supports. Un document XML ne saurait donc être *a priori* mal formé. Le langage XML présente une version simplifiée du langage SGML\*, destinée aux applications Internet\*. Devenu une norme de référence pour l'échange des documents sur le Web\*, le langage XML est susceptible de remplacer le langage HTML\* en raison de ses performances.

→ **voir** *Balise, Codage, HTM, Internet, SGML, Web.*

### **YOD** [phonétique, phonologie]

Nom d'une lettre des alphabets\* phénicien et hébreu, correspondant au y, et transcrivant dans ces langues sémitiques un phonème consonantique. En phonétique\*, le yod, noté /j /, est un glide\*, c'est-à-dire un phonème\* occupant une position intermédiaire entre l'articulation vocalique et l'articulation consonantique. Il est caractérisé par une constriction\* dorso-palatale sonore : ex. pied [pje] ; *maille* [maj] ; tailler [taje], etc.

→ **voir** *Alphabet phonétique international (API), Consonne, Glide, Voyelle.*

### **ZÉRO** [linguistique descriptive]

Le terme *zéro* décrit l'absence significative d'un élément linguistique. Il est principalement employé comme caractérisant en phonologie\*, en morphologie\* et en syntaxe\* : on parle ainsi de *forme zéro*, de *marque zéro*, de *morphème zéro*, de *déterminant zéro*, de *signifiant zéro*, etc. Cette absence est fréquemment notée Ø.

La notion d'absence significative ne s'applique qu'à des unités formant un système\*, c'est-à-dire un inventaire clos d'éléments. Cela exclut la simple non-représentation d'éléments linguistiques observée dans le discours. L'emploi du terme zéro n' a donc pas de pertinence dans le cas d'unités ne saturant pas une position\* optionnelle. Ainsi, on ne saurait parler d'*adjectif zéro*, d'*épithète zéro*, d'*adverbe zéro* ou de *circonstant zéro* dans *Caroline joue*, car l'absence de saturation\* d'une position optionnelle ne peut être analysée, d'un point de vue strictement linguistique, comme significative. En revanche, la notion de marque zéro est jugée pertinente en morphologie flexionnelle, par exemple, pour la description des certaines désinences verbales. Le présent de l'indicatif, en français, est ainsi fréquemment décrit comme comportant une désinence temporelle zéro, par distinction avec l'imparfait qui matérialise cette désinence : ex. *vous chantez* [base verbale (*chant-*) + marque personnelle (-ez)], *vous chantiez* [base verbale (*chant-*) + marque temporelle (-i-) + marque personnelle (-ez)].

La notion de morphème\* zéro est d'usage courant dans la description du fonctionnement des déterminants, et d'un rendement explicatif non négligeable. Elle résulte de l'hypothèse selon laquelle le déterminant zéro manifeste une fonction syntaxique qui le distingue notamment de l'article *un*. Étudiant la paire lexicale *sauveur/sauveteur*, Lélia Picabia a montré, à partir d'observations faites par Émile Benveniste, que l'opposition des déterminants  $\emptyset$  et *un* permet d'exprimer cette opposition des propriétés internes et externes :

Benveniste [...] opposait la paire *sauveur* et *sauveteur* : un *sauveur* est un individu qui a forcément sauvé quelqu'un mais un *sauveteur* peut n'avoir jamais sauvé personne. *Sauveur* a une interprétation stativale et dénote une propriété interne et définitionnelle du sujet. En revanche *sauveteur* est agentif, lié à un événement. Un *sauveteur* a la capacité reconnue de pouvoir sauver quelqu'un. C'est une étiquette, une propriété externe donnée à un individu. [...] Il est remarquable que le français marque l'opposition des qualifiants (internes et stables versus externes et liés à des événements) par tout un jeu sur les déterminants  $\emptyset$  et *un* : Soit (46)-(47) :

(46) a. Paul est un *sauveur*. b. \*Paul est *sauveur*.

(47) a. \*Paul est un *sauveteur*. b. Paul est *sauveteur*.

Ces paires montrent qu'un nom qualifiant dont la fonction est d'être une étiquette externe est non déterminé [...]. En revanche, les noms qui ont pour fonction d'être des qualifiants internes, stables, demandent le déterminant *un* [...].

L. Picabia, « Appositions nominales  
et déterminant zéro : le cas des  
appositions frontales »,  
*Langue française*, n° 125, 2000.

L. Picabia confirme la pertinence de l'analyse par l'étude des cas où le prédicat nominal est expansé par un adjectif. Un prédicat nominal énonçant une propriété externe, et recevant une expansion de type adjectival à valeur distinctive, est actualisé avec le déterminant zéro (ex. *Paul est sauveteur alpin / en mer*). Si ce même prédicat nominal est expansé par un adjectif à valeur descriptive (évaluative), le déterminant

zéro est impossible, et la propriété est interprétée comme interne et définitionnelle du sujet (ex. *Paul est un sauveteur émérite*/\**Paul est sauveteur émérite*).

En dépit de son intérêt, la notion de zéro, adoptée par de nombreuses descriptions et théories linguistiques, pose de sérieux problèmes méthodologiques, qui ont été étudiés en détail par Alain Lemaréchal dans un ouvrage consacré à ces existants invisibles que sont les catégories « vides » :

D'un point de vue épistémologique, poser des marques  $\emptyset$  ou des constituants  $\emptyset$  est suspect, puisque cela revient à poser un segment, constituant ou marque segmentale, dont le signifiant est représenté précisément par une absence de segment, donc à poser des segments fictifs, sous la pression de la théorie – ce qui comporte un grave risque d'invérifiabilité. On est vite confronté à une difficulté supplémentaire : l'impossibilité fondamentale qu'il y a à catégoriser, à indexer de tels segments « qui n'existent pas » et, encore davantage, à les coindexer.

A. Lemaréchal, *Zéro(s)*, PUF, 1997.

→ **voir** *Ellipse*



, *Effacement, Morphème, Saturation, Spécifieur.*

# Liste des entrées

## A

abduction

abessif

ablatif

ablaut → apophonie

abrègement → abréviation

abréviation

absolu

absolutif

accent → prosodie

acceptabilité

acception

accessibilité

accusatif

acmé → protase

acoustique → phonétique

acquisition du langage

acronymie

actance

actant

acte de langage

actualisation

addition

adessif

adjectif → partie du discours

adjet

adjoint

adlatif

adnominal

adposition

adressage → adresse

adresse

adstrat → substrat

adverbe → partie du discours

afférence

affixe

affrication

affriquée → affrication

agent

agentif → agent

agentivité → agent

agglutinante (langue)

agglutination

agrammaticalité → grammaticalité

agrammatisme

agraphie

aire

ajout

aktionsart

alexie

algorithme

alignement

allatif → adlatif

allocutaire

allocution

allocutivité → allocution

allographe

allomorphe

allophone

allotone

allotopie → isotopie

alphabet

alphabet phonétique international (API)

alternance

alvéolaire

amalgame

ambiguïté

amuïssement

analepse → syllepse



analogie

analycité

analyse componentielle

analyse du discours → discours

analyse en constituants immédiats (ACI)

analyseur

analytique (langue) → isolante (langue)

analytique (proposition) → analycité

anaphore

anarthrie

anatomie du langage

ancree

annotation

antérieure

antériorisation → antérieure

antipassif

antonymie

aoriste

aoristique → aoriste

aperture

apex

aphasie

aphémie

aphérèse

apical → apex

apocope

apodose → protase

apophonie

apostrophe

application

apport

apposition

arbitraire linguistique

archigraphème → graphème

archiléxème → sémème

archiphonème → phonème

archiséme → sémème

argot

argument

argumentation

arrondie

article → partie du discours

articulation

arts du langage

ascriptivisme

aspect

aspiration → aspirée

aspirée

assertion

assibilation

assimilation

associationnisme

astérisque

asyndète → parataxe

atlas linguistique

atone

attestation

attitude propositionnelle

attribut

augment

automate

autonymie

autoréférence

auxiliaire

axiome

## **B**

balise

banque de données

base

base de données

battue → vibrante

behaviorisme

bémolisation → arrondie

bénéficiaire → rôle

bilinguisme

bit

booléen

bruit

bruyante → sonante

## C

calcul

calculabilité → calcul

canal → communication

caractérisation

cas

cataphore

catégorème

catégorisation

causalisme → descriptivisme

causatif

c-commande

centrale

chaîne

chaîne de référence

champ

champ sémantique

changement

chronogénèse

chronothèse → chronogénèse

chronotype

chuintante

circonstance → actant

circonstant → actant

classe grammaticale → partie du discours

classème

classifiante

clause

clic

cliticisation → clitique

clitique

clivage

coalescence

codage

code → encodage

codex → codicologie

codicologie

co-énonciateur → énonciation

co-énonciation → énonciation

cognitif

cohérence → cohésion

cohésion

collocation

combinaison → sélection

combinatoire

comitatif

communication → fonctions du langage

commutation

compact

comparatif

comparatisme

compellatif → apostrophe

compétence

complément

complémenteur

componentialité → analyse componentielle

composition

compositionnalité

compréhension

comptable

computationnisme

conatif

concept

concordance

concordancier → concordance

conditionnement

confixation

conjonction → partie du discours

conjugaison

connecteur

connexion

connexité

connotation

consonne

constriction

constrictive → constriction

construction absolue → absolu

contact → fonctions du langage

contact de langues

contenu propositionnel

contexte

continu → compact, dense, massif

contrefactuel

contrôle

convention

conversation → interaction verbale

converse

conversion → recatégorisation

convocation → évocation

co-occurrence

coopération  
coordination

copule  
coréférence  
coronale

corpus  
corrélacion → intégration  
cosignifiacion  
cotexte → contexte  
couverture

co-verbal

cratylisme  
créativité linguistique  
créole

cryptonymie

## **D**

datif  
déclinaison

décodage → encodage  
déduction



défectivité  
déflexivité  
déformabilité  
deixis  
dénomination  
dénotation  
dense  
dentale

déplacement  
déponent  
dérivation

description définie  
descriptivisme  
désignateur rigide  
désignation → référence  
désinence

destinataire → fonctions du langage  
destinateur → fonctions du langage  
détachement

déterminant → partie du discours  
détermination  
dévoisement → voisement  
diachronie  
dialecte

dialectologie

dialogue homme-machine

diaphasie

diaphonie

diastématique

diastrie

diathèse

diatopie

dictionnairique

diglossie → bilinguisme

digramme → graphème

diphthongaison → diphtongue

diphtongue

diplomatique → philologie

discontinu → comtable, discret

discordancier

discours

discret

dislocation

dissimilation

distribution

donnée linguistique → observatoire

dorsale

double articulation

double marquage → dislocation

doublet

durée → quantité

dynamique communicationnelle

dysarthrie

dysgraphie

dyslexie

dyslogie

dysorthographe

dysphasie

dysprosodie

## **E**

échange

échantillonnage

écholalie

écrit → graphématique

écriture

effabilité

effacement

effet → puissance

éjective

élatif

ellipse

embrayage

émetteur → communication

empan

empathie  
emphase  
empiricité  
emprunt  
enclise → clitique  
enclitique → clitique  
encodage  
endocentrique  
endophore  
endophrastique  
énoncé → énonciation  
énonciataire → énonciation  
énonciateur → énonciation  
énonciation  
entravée  
entrée → adresse

épenthèse  
épicène  
épiglotte → glottale  
épigraphie  
épilinguistique  
épistémologie  
épithète  
équatif  
ergatif  
espaces mentaux  
espéranto  
esthésie → arts du langage  
éthique linguistique  
étique/émique

étiquetage

étymon

événement linguistique

évidentialité

évocation

exemple

exocentrique → endocentrique

exophore

exophrastique

expérient → rôle

explétif

explosive

extension

extensité

externalisme

extraction

extralinguistique

extraposition

## **F**

factif

factitif → causatif

factum grammaticae/linguae/linguarum/ loquendi

falsifiabilité

fenêtre

fenêtre de mots

figement

figure

flexif

flexion

flexionnelle (langue)

focalisation

focus

fonctions du langage

fondamental

forclusif

formalisation → formalisme

formalisme

formant

formater

foyer → focus

frame → script

fréquence

fricative

## **G**

galiléisme

gallicisme → idiotisme

gémiation → géminée

géminée

généralité

génératif

génitif

genre

glide

global (niveau)

glose → épilinguistique

glossématique  
glossogénie  
glottale  
glottalisée → glottale  
glotte → glottale  
gouvernement  
grammaire  
grammaticalisation  
grammaticalité  
grammatisation  
grammatologie  
grammème  
granularité  
graphe  
graphématique  
graphème  
graphie  
graphique  
groupe

## **H**

hamza

hapax

haplologie

harmonique

herméneutique

hiatus

holonymie → méronymie

homonymie

homorganique

HPSG

HTM

HTML

HTTP

hyperlangue

hyperonymie

hypertexte

hyponymie → hyperonymie

hypotaxe

## I

icône

iconicité

ictus

idée regardante/regardée

idéogénèse

idéogramme

idiolecte

idiomaticité

idiome

idiotisme

illocutoire

imaginaire

implémentation

implication

implicature

implicite



implosive

impression référentielle

inaccusatif → accusatif

incidence

incrément

index

indexation

indexicalité

indicateur syntagmatique → analyse en constituants immédiats (ACI)

indice

indo-européen

induction

inductivisme → induction

industries de la langue

inessif

inférence

infixe

informant

injective → implosive

insertion → addition

instanciation

instrument → rôle

instrumental

intégration

intelligence artificielle

intelligibilité

intension → extension

interactif

interaction verbale

interdiscours

interface

interfixation

interjection → partie du discours

internalisme → externalisme

interprétabilité

interprétant

interprétation

intertexte

intervention

intonation → prosodie

intonème → prosodie

intradiscours

intransitivité → transitivité

introspection

invariant

iso

isolante (langue)

isotopie

## J

jargon

jargonaphasie → jargon

javanais

jeu de langage

juxtaposition

## L

labiale

labialisation → labiale

lalangue

lallation

lambda-calcul → calcul

laminale

langage

langage de la pensée

langue

langue de spécialité → technolecte

lapsus

largonji

laryngale

larynx → laryngale

latérale

lemmatisation → lemme

lemme

lexe → lexème

lexème

lexicographie

lexicologie  
lexicométrie  
lexie

lexique  
liage  
libre → entravée  
lien  
linéarité

linguistique  
liquide  
local (niveau) → global (niveau)  
locatif  
locuteur  
locuteur-auditeur idéal  
locution  
locutoire

logatome  
logico-grammatical  
logocentrisme  
logosphère → praxème  
loi

## **M**

macrosyntaxe  
manifeste → savoir partagé  
massif  
mathématisation

maxime conversationnelle → coopération

médiatif

mémoire → évocation

mentaux

mentalisme

mention → autonymie

méréologie

méronymie

message → fonctions du langage

métadiscours

métaénonciation → métadiscours

métalangage → métalangue

métalangue

métalexigraphie

métaphonie

métaphore

métaplasme

métatexte

métathèse

métonymie

microsyntaxe → macrosyntaxe

modalisateur → modalisation

modalisation

modalité

mode

modistes

modularité

modus significandi → modistes

monde possible

monème

monogramme → graphème

monolinguisme → multilinguisme

monophthongue

monosème → monosémie

monosémie

montée du clitique → clitique

morphe

morphème

morphogénèse

morphologie

morphologie sémantique

morphophonologie

morphosyntaxe

mot

moteur d'inférence

motif

motivation

mot-valise → composition

mouillure → palatalisation

multilinguisme

mutabilité

mutuel → savoir partagé

## N

narratologie

nasale

nasalisation → nasale

néo-grammairiens

neurolinguistique

neutralisation

nœud → stemma

nom → partie du discours

nom de qualité

nom propre → désignateur rigide

nombre

nominalisme

nominatif

nominativus pendens

non verbal

non-classifiante → classifiante

nunation

## O

objet

objet linguistique

observable → observatoire

observatoire

occlusion

occlusive → occlusion

occurrence

octet

onde

onomasiologie → sémasiologie

ontogénie → glossogénie

ontologie

opaque

opérande

opérateur

opération

oral → prosodie

orale

orientation

orthoépie

orthographe

## **P**

palais

palatal → palais

palatalisation

paléographie

paléontologie linguistique

paradigmatique

paradigmatisant

paradigme

paragrammatisme

paragraphe



paraphasie  
paraphrase  
parasynonyme → synonymie  
parasyntèse  
parataxe  
paratexte  
paratopie  
paraverbal  
parcours interprétatif  
parenthésage  
parler  
parlure  
parole → langue  
paronymie  
parsage  
parseur → parsage  
participe → partie du discours  
partie du discours  
partitif  
partition  
passif  
pathologie du langage  
patient → rôle  
patois  
performance → compétence  
performatif → acte de langage  
période  
perlocutoire  
permutation  
personne  
pertinence

pharyngale  
pharynx → pharyngale  
phatique  
philologie  
philologie numérique  
philosophie analytique  
philosophie de la linguistique  
philosophie du langage  
phonation  
phone  
phonème  
phonétique  
phonologie  
phrase  
phraséologie  
pictogramme  
pidgin  
place → position  
plein texte  
poétique  
point d'insertion  
pointage  
poly-isotopie → isotopie  
polylexicalité  
polyphonie  
polysème → polysémie  
polysémie  
polysynthétique (langue)  
portée  
position  
possible de langue

postérieure  
posteriorisation → postérieure  
postposition → adposition  
pragmatique  
pratique sociale  
praxématique → praxème  
praxème  
praxéogénie  
praxéologie  
praxis → praxème  
précision  
préconstruit  
prédictat → prédication  
prédication  
prédicativité  
prédictibilité → prédiction  
prédiction  
préfixe → affixe  
préposition → partie du discours  
présupposé  
principes et paramètres  
prise en charge  
processus rédactionnel  
proclise → clitique  
proclitique → clitique  
proforme  
progression thématique  
projection  
prolatif  
prolepse → syllepse  
pronom → partie du discours

prononciation → prosodie  
proposition → prédication  
prosodie  
prosthèse  
protase  
prototype  
protraction → arrondie  
psycholinguistique  
psychomécanique du langage  
puissance

## Q

quantification  
quantité

## R

racine  
radical

rappel  
rapport associatif → paradigme  
rasoir d'Ockham

réanalyse → grammaticalisation  
recatégorisation  
récepteur → communication  
recomposition → interfixation  
reconstruction  
rection  
récursion  
récursivité  
réécriture

référence

référenciation → référence

référent → référence

reformulation

régime

règle → validation

régulateur

relation sémantique

relativisation

relativité linguistique

représentation

requête

réseau associatif

résonance

résonateur

ressources linguistiques

restriction

rétractée → arrondie

rétroflexe

rhème → thème

rhétorico-herméneutique → logico-grammatical

rhétorique

rhotacisme

rôle

rouleau → codicologie

roulée → vibrante

rythme → prosodie

## S

sabir

saillance

sapir-whorf (hypothèse de)

saturation

savoir partagé

scalaire

scalarité → scalaire

scène énonciative

scénographie → scène énonciative

schwa

sciences du langage

script

segment

segmental

segmentation

sélection

sémantème

sémantique

sémasiologie

sème

sémème

sémie

sémiologie → signe

sémiotique → signe

sens

séquence

session

SGML

siège → rôle

sifflante

siglaison

sigle → siglaison

signal → communication

signe

signifiant → signe

signification → sens

signifié → signe

silence

situation d'énonciation → énonciation

sociatif → comitatif

sociolecte

sociolinguistique

son → phone

sonante

sonore

source → rôle

sourd → sonore

sous-détermination

sous-entendu

spécifieur

spirante

stabilité → déformabilité

statif

stemma

structure de surface → structure profonde

structure profonde

style → idiolecte

stylistique

subduction

subordination

substance

substantif → partie du discours

substitution → sélection

substrat

suffixe → affixe



sui-référence → autoréférence

sujet

superlatif

superstrat → substrat

supin

supplétisme

support

suppression → effacement

suprasegmental

sur-détermination

syllabaire

syllabation

syllabe

syllabisme

syllèpse

symbole

synapsie

syncatégorème → catégorème

synchronie

syncope

syncrétisme

synecdoque

synonymie

syntagmatique

syntagme

syntaxe

synthème

synthèse vocale

synthétique (langue)

synthétique (proposition) → analyticit 

syst me-expert

## T

tautologie

tax me

technolecte

TEI

t licit  → t lique

t lique

temps op ratif

temps verbal → chronog n se

terme

terme d'adresse

terminographie

terminologie

terminotique

t te

texte

textom trie → lexicom trie

textualit 

th matisation

th me

th orie → observatoire

th saurus

timbre

tonème

topicalisation

topique

topos → argumentation

tour de parole → intervention

trace

trait

traitement automatique des langues

transcodage

transduction → métonymie

transformation → réécriture

transitivité

translatif

translation

transparent

transphrastique

transposition

trigramme → graphème

triphongue

truncation

trope

type → occurrence

typologie linguistique

## U

umlaut → métaphonie  
unité linguistique  
unitif → comitatif  
univers de croyance  
universaux → rasoir d'Ockham  
URL

usage  
uvulaire

## V-W

valence  
valeur  
validation  
variabilité  
variante  
variation  
variété  
véhiculaire  
vélaire

verbe → partie du discours  
verbe support  
vériconditionnalité  
verlan  
vernaculaire  
vibrante  
vocatif

voile du palais

voisé → voisement

voisement

voix → diathèse

voûte palatine → palais

voyelle

web

## **X**

X-barre → projection

xénisme

XML

## **Y-Z**

Yod

zéro